



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

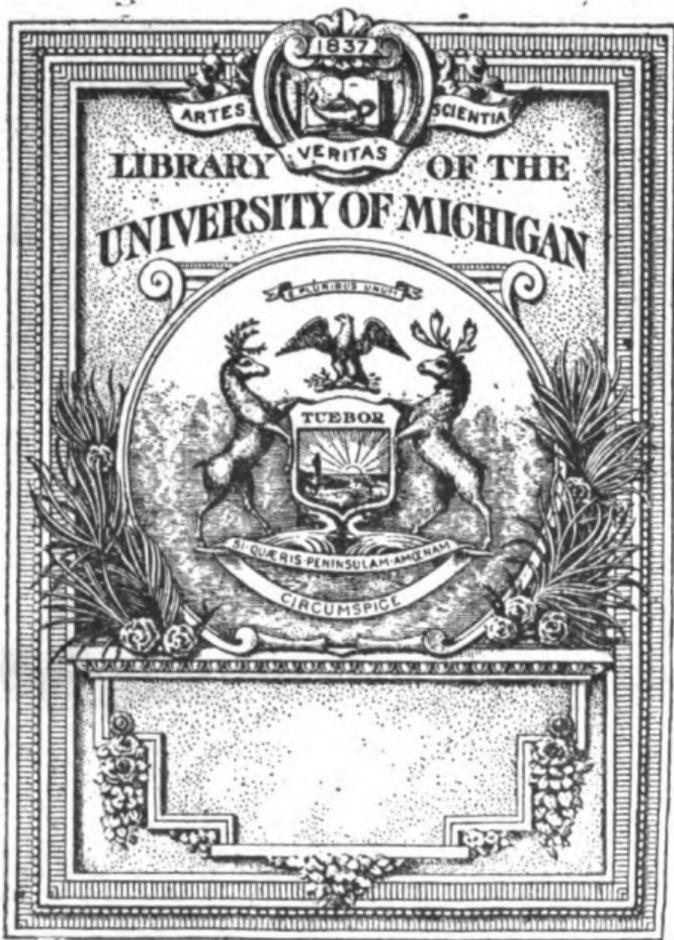
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux évènements de toutes les Cours; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles; les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Edits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 1^{er}. NOVEMBRE 1788.



A P A R I S,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou;
rue des Poitevins, N^o. 18.

Avec Approbation, & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois d'Octobre 1788.

P I È C E S F U G I T I V E S .			
		<i>Etudes de la Nature.</i>	56
<i>Envoi.</i>	3	<i>La Jeune Epouse</i>	81
<i>Romance.</i>	49	<i>Histoire du P. Nicolas.</i>	104
<i>Couplets.</i>	51	<i>Fragmens de Lettres.</i>	114
<i>Epique.</i>	27	<i>Recherches.</i>	133
<i>Vers à M. de Pommereul.</i>	145	<i>Nouvelles.</i>	136
<i>— A Mmc. la Marq. de Sil</i>		<i>Clara.</i>	137
<i>teri.</i>	147	<i>Lettre à la Chambre du Com-</i>	
<i>— Sur une maison.</i>	148	<i>merce.</i>	152
<i>L'Absence.</i>	149	<i>Un peu de tout.</i>	169
<i>Charades, Enigmes & Logog.</i>		<i>Ecole historique.</i>	172
	4, 52, 101, 150	<i>Variétés.</i>	84
N O U V E L L E S L I T T É R .		S P E C T A C L E S .	
<i>Vie de Frédéric II.</i>	6	<i>Comédie Française.</i>	177
<i>La Germination.</i>	21	<i>Comédie Italienne.</i>	184
<i>Recueil de Pièces.</i>	39	<i>Annonces & Notices.</i>	45, 94,
<i>Œuvres de J. J. Rousseau.</i>	42		140, 187.

A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue
des Mathurins, Hôtel de Cluni.

14 Nov. 1788.

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 1 NOVEMBRE 1788.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

LES DEUX AMIS,
ANECDOTE.

J'OSE de l'Amitié me déclarer l'Apôtre ;
Et sans aller chercher le Monopotapa ,
Aux Amis de ce pays-là ,
Je veux comparer ceux du nôtre.

Deux Amis donc vivoient (on sera bien surpris
D'apprendre que ce couple existoit à Paris).
L'un des deux avoit su courtiser la Fortune ,
Et, pourvu de ses dons , il s'en faisoit honneur ;

L'autre avoit fui toujours une gêne importune ,
Et pour lui le rien faire étoit le vrai bonheur.

Un parent lui donnoit afile ,
Le défrayoit de tout : là , notre homme sans soin ;
Pour qui c'étoit assez d'ignorer le besoin ,
Vivoit , sinon heureux , tout au moins fort tranquille.

Le bon parent meurt *intestat* ,
Et voilà notre Sage en un fâcheux état :
Mais son Ami l'apprend ; chez lui soudain il vole
(Maint Ami , dans ce cas , remet au lendemain)
Celui-ci , plus ardent , trouve l'autre en chemin.
Point de pleurs ni soupirs , aucun discours frivole ,

Et pour unique compliment ,
A celui que déjà sa présence console ,
Et que de ses deux bras il serre tendrement :

» Je fais , dit-il , quel coup funeste
» Vient de frapper ton cœur ; je le sens comme toi ;
» Mais tout n'est pas perdu puisqu'enfin je te reste ;
» Ce qu'ailleurs tu trouvois , je te l'offre chez moi ,
» Et toute ma fortune , en un mot , t'est acquise :
» Viens donc en mon logis t'installer pour jamais ,
» Chez toi ! dit l'autre avec franchise ,
» Ah ! digne Ami , c'est où j'allois ».

Lecteur , qui que tu sois , sensible , instruit , ou sage ,
Je ne demande point lequel aimoit le mieux :

Sans doute ils aimoient bien tous deux ;
Mais le second , je crois , le prouva davantage.

(Par M. D***. T*****,)

H O M M A G E

De l'Anecdote précédente, à LA FONTAINE.

PHILOSOPHE enchanteur & Poëte chéri,
 Toi qui des doctes Sœurs, de Minerve, des Graces,
 Fus l'Amant & le Favori;
 Toi, de qui vainement on veut suivre les traces,
 Copié tant de fois & jamais imité :
 Si j'ose retracer en de si foibles rimes
 Un sujet consacré par tes pinceaux sublimes,
 Bonhomme Jean, pardonne à ma témérité ;
 Ne vois point le Rimeur, mais vois l'ame sensible :
 Ah ! je n'ai point l'orgueil risible
 D'imaginer t'avoir atteint ;
 Mais tes amis parfaits sont, hélas ! une fable ;
 Pour moi, dans les deux miens, j'offre un fait vé-
 ritable,
 Et je dois plaire aussi, quand c'est toi que j'ai peint.

(*Par le même.*)



Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Chèvre-feuille*; celui de l'Enigme est *le Ruiffeau*; celui du Logogriphe est *Soulier*, où l'on trouve *Rose, Lis, Or, Louis, Eloi, Loire, Œil, Ouie, Sol, Si, Ré, Ours, Sole, Oie, Lie, Sou.*

C H A R A D E

A Marseille on voit mon premier;
 Donne, pour avoir mon second,
 Un synonyme à guérison:
 Je me tais; tu tiens mon entier.

(Par M. Mausler, de Châlons.)

É N I G M E

JE suis de l'espèce femelle,
 Et pourtant je ne parle pas.
 A tout venant j'ouvre les bras
 Sans cesser d'être demoiselle,
 Je vais, les poings sur les côtés,
 Battant tous les chemins de France,

Promener de tous les côtés
 Le grand goût que j'ai pour la danse ;
 Mais , à ce métier , j'ai trouvé
 Qu'hélas ! on ne s'enrichit guère :
 Aussi, durant ma vie entière,
 Suis-je toujours sur le pavé.
 (Par M. A** . Sec. du Cab. de Madame.)

L O G O G R I P H E .

Nous sommes grand nombre de sœurs
 Qu'on aime sur-tout dans la France :
 On a tort ; nous faisons souvent verser des pleurs ;
 Et tel en ce moment est rempli d'espérance,
 Que l'on verra dans peu se livrer aux regrets .
 Notre inconstance expose à des pertes cruelles ;
 Et quoique nous soyons femelles ,
 On voit pourtant chez nous des Rois & des Valets ;
 Le nom de ce Romain qui paya de sa vie
 Le désir de monter au trône d'Italie ;
 Ce dont souvent un Fat ose se prévaloir ;
 Ce que le soleil nous fait voir
 Lorsqu'un nuage épais réfléchit sa lumière ;
 Cette cérémonie à nos Rois nécessaire ;
 Une carte au Piquet qui fait toujours plaisir . . .
 Restons-en là je vais me découvrir .
 (Par M. de Bourrienne.)

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LETTRES sur l'Italie, en 1785. 2 Vol.
in-8°. A Paris, chez Desenne, Libr.,
au Palais-Royal.

CECI n'est pas un Voyage d'Italie,
mais un Voyage sentimental en Italie....

» D'autres rapporteront de Rome, des ta-
» bleaux, des marbres, des médailles, des
» productions d'Histoire Naturelle; moi,
» (dit le célèbre Auteur de ces Lettres),
» j'en rapporterai des sensations, des sen-
» timens & des idées; & sur-tout les
» idées, les sentimens & les sensations
» qui naissent au pied des colonnes anti-
» ques, sur le haut des arcs de triomphe,
» dans le fond des tombeaux en ruine,
» sur les bords mousseux des fontaines....

L'Auteur tient parole : il a voyagé en
Poëte, en homme sensible aux chef-d'œu-
vres des Arts & aux beautés de la Nature.
Son Livre, souvent animé par tout ce que
l'esprit & l'ame peuvent répandre d'intérêt
& de graces dans le récit de ses jouissances,
fait passer dans le Lecteur les affections &
les plaisirs de l'Ecrivain....

L'analyse d'un Ouvrage qui a autant de

traits faillans & de tableaux enchanteurs, doit être & sera bien simple : beaucoup de citations & quelques liaisons seulement de la part de l'Analyste, parce qu'on n'a pas besoin d'efforts pour les faire valoir.

Nous critiquerons aussi, puisqu'il le faut, & parce que l'Auteur a des défauts séduisans qui pourroient faire école & gâter les imitateurs. — Gènes, comme Turin, sert d'entrée à l'Italie, & les marbres éloquens, les façades pittorésques, les tableaux du plus grand prix annoncent la patrie... & le tombeau des Arts. — Il faut voir dans ces Lettres les palais *Brignolet*, *Sera* & *Durazzo*. L'Auteur peint vivement tous les chefs-d'œuvres des Arts, & son choix est toujours bien fait, parce qu'il fait choisir ce qui plaît à l'ame & ce qui produit des contrastes heureux. Voyez la touche de ce morceau : » Quelle est cette femme étendue sur un lit ? elle n'est voilée que de la mort : la mort est déjà dans les pieds, dans les jambes ; elle gagne le long des bras ; un reste de beauté, d'amour & de douleur s'évanouit sur ce front pâle. C'est Cléopâtre. Ainsi ces charmes célèbres qui avoient si long-temps captivé Antoine & séduit un moment César, qui avoient fait presque autant de bruit & de ravage dans l'Univers que les armes Romaines en avoient fait, les voilà morts ! & tout à l'heure on ne les appellera plus Cléopâtre, mais un cadavre «.

» Si l'on veut voir la plus belle rue qui soit dans le Monde entier, il faut voir à Gênes la rue neuve. Sur deux lignes très-prolongées, & sur un pavé de laves, une foule de palais disputant ensemble de richesse, d'élevation & de masse, étalent à l'envi leurs potriques, leurs façades, leurs péristiles brillans d'un stuc blanc, noir, de mille couleurs. Ces palais en dehors sont des tableaux «.

» En sortant du palais du Doge, je suis entré dans un superbe palais; j'ai traversé une longue colonnade; j'ai foulé des marbres de toutes les couleurs; une porte immense s'est ouverte, j'étois dans un hôpital «.

» Il contient douze cents malades, distribués par salles; là les hommes, ici les femmes; là les blessés, ici les fièvres. J'ai cru voir la mort errante au milieu de ces douze cents malades, & frappant de tous côtés au hasard avec sa faux invisible; un malheureux a expiré devant moi. Les lits des malades sont environnés de leurs parens attendris qui les consolent, qui les soulagent; c'est une mère auprès de sa fille, c'est un mari auprès de sa femme. Du moins dans cet hôpital, des mains sensibles & chères peuvent fermer les yeux des mourans! Il y règne un ordre admirable, une propreté parfaite, un soin extrême; on y guérit «.

» En sortant de Port-Franc, j'ai été visiter la Banque de Saint-George. C'est là

qu'est renfermé sous cent clefs le mot de cette grande & terrible énigme : *Si la Banque a des milliards, ou si elle doit des milliards.* Cette énigme est le salut de l'Etat, & en partie sa richesse «.

La peinture des galères de Gênes est d'un Philosophe sensible, & finit par ce trait :

» J'y ai vu vendre de banc en banc, convoiter, disputer, dérober même des restes d'alimens que les chiens avoient abandonnés dans les rues au coin des bornes «.

» Gênes, tes palais ne sont pas encore ni assez élevés, ni assez nombreux, ni assez brillans; on aperçoit tes galères «.

Le portrait de l'Ex-Doge Lomellini, qui occupe la XIIIe Lettre, forme, au milieu de tant de tableaux, un épisode animé, qui rappelle à l'imagination le bon vieillard de Virgile.

Homme égalant les Rois, homme approchant des Dieux,

Et comme ces derniers, satisfait & tranquille.

La force militaire de Gênes n'a pas deux mille bras. La force pécuniaire ne passe pas 2,800,000 livres. Les Loix y sont faites par les Nobles, Juges du bonheur des Peuples..... Les jugemens criminels sont motivés. (Lettre XVIIIc.) Le Sénat a le droit de faire grace, & il ne manque pas de l'accorder pour plaire au Peuple, qui appelle *liberée*, l'impunité; comme les Nobles ap-

pellent *liberté*, l'oppression. » La plupart des assassinats ne sont pas des crimes, mais une justice ; il faut bien qu'elle se fasse de manière ou d'autre. Toutes les Nations ont commencé par cette justice criminelle. *Le duel en est un débris & une preuve* « . — Le développement de cette idée influeroit plus sur l'opinion relativement aux *duels*, que tous les Edits de Louis XIV. La patiente philosophie peut déraciner les préjugés, mais l'autorité n'en arrache aucun —.

L'Auteur s'arrête à *Luques*, dans sa XXIII^e. Lettre. » Tout l'Empire de Luques a huit lieues carrées : une population de 120,000 habitans s'efforce tous les ans, en ne mangeant pas la moitié de l'année, de vivre pendant toute l'année. Cet arbre planté dans un sol fertile, mais peu étendu, a encore le malheur d'avoir 200 branches gourmandes, ou deux cents familles nobles « .

» D'un côté le privilège d'opprimer, de l'autre la nécessité de souffrir l'oppression ; voilà ce qui s'appelle ici, comme dans toutes les aristocraties ou tyrannies à cent têtes, *la liberté* « .

Lettre XXIV^e. à Pise —. Pise est bâti sur les deux bords de l'Arno ; il est désert : une population de 120,000 *Citoyens* sous les *Consuls* & les premiers *Médicis*, s'est réduite insensiblement à 15,000 *habitans* sous les *Rois*. Il est vrai que le commerce de l'Inde ne passe plus par l'Italie.

La gloire des Pisans gît dans le *Campo Santo*.

La Lettre XXVe., adressée à M. le Marquis de Marnesia, a été insérée dans son intéressant Poème sur la Nature champêtre. . . . » Léopold a vu une lumière nouvelle dans quelques Livres de la France; il se hâte de la faire passer dans les Loix de Florence. Il a comencé par simplifier les Loix civiles, & par adoucir les Loix criminelles. Il y a deux ans que le sang n'a coulé en Toscane sur un échafaud. La liberté seule est bannie des prisons. Le Grand-Duc les a remplies de justice & d'humanité «.

» Cet adoucissement des Loix a adouci les mœurs publiques; les crimes graves deviennent rares, depuis que les peines atroces sont abolies. Les prisons de la Toscane ont été vides pendant trois mois «.

» Ses enfans ne sont pas élevés dans un palais, mais dans une maison; il cherche à en faire des hommes, non pas des Princes, car ils le sont. L'éducation qu'on leur donne les rapproche sans cesse des malheurs dont leur condition les éloigne: On expose leurs cœurs à tout ce qui peut les ouvrir à la pitié & à la bienfaisance. — J'ai vu dans leurs mains les Ouvrages de Locke «.

On ne peut rien extraire de la Lettre XXVIe., qui renferme une conversation de l'Auteur avec le Grand-Duc. C'est un tout qui perdrait trop à être morcelé. Le sujet y est digne des Interlocuteurs.

La Lettre XXVII^e. entretient le Lecteur de la célèbre galerie.

„ On y compte 58 statues antiques, 89 bustes antiques, & trois groupes qui le font également, une foule d'ailleurs de grands tableaux. Je vous parlerai d'abord des statues, dit l'Auteur; la première qui m'a frappé, c'est un superbe cheval qui s'élançe, impatient du marbre, & qui du pied, des narines, de la crinière & de l'œil, semble, se sentant enfin créé, demander la terre & dévorer l'étendue.... „

„ Cet Apollon est admirable! quelles belles formes! cette ligne qui le dessine entier, comme elle coule! comme elle fuit! comme elle revient! comme elle lie invisiblement tous les membres les uns aux autres! Le souffle le plus doux & le plus pur de la vie enfle & soutient & anime tous ces beaux membres. Cette tête est bien inspirée; il y a de l'avenir dans ce regard... „

„ Voilà la quatrième fois que je viens la voir, & je ne l'ai pas encore vue. (Lettre XXX^e.) Il y a deux heures que je la regarde, & que je ne puis me lasser de la regarder. Je voudrois pouvoir la peindre, & je ne peux seulement pas la décrire. Elle échappera toujours au pinceau, au ciseau, & à la parole: il n'existe aucune langue au monde qui puisse modeler tant de charmes... Vous voyez que je parle de la Vénus de Médicis „

Nous passerons, bien malgré nous, les

détails infiniment curieux des 50 chambres qui composent le Cabinet d'Histoire Naturelle, auquel M. Fontana préside depuis dix ans; mais les Lecteurs verront avec intérêt l'observation suivante.

» Je voudrois étudier aussi ces êtres singuliers que l'on trouve dans l'ergot du blé, qui, réduits au dernier degré de dessiccation, offrant tous les signes apparens de la matière morte, cependant sont organisés, vivent, ou plutôt sont aptes à recevoir la vie «.

» M. Fontana a proposé de faire devant moi cette expérience; il ne lui faut qu'une goutte d'eau; il se donne bien de garde de la laisser tomber sur ces animaux poussière; elle les briserait en tombant; il approche peu à peu la goutte d'eau au bout d'une aiguille, & peu à peu le petit animal se pénètre de fraîcheur; tous les atomes qui le composent, se rapprochent, se lient, font un tout: déjà le mouvement existe; il gagne, il s'avance, il circule, & l'animal a la vie «.

— Les conséquences qui résultent de cette expérience, sont de la dernière importance; elles jettent un grand jour sur la vie & la mort de la matière —.

» M. Fontana, poursuit le Voyageur, ne jouit d'aucune considération à Florence. C'est de la part de la Noblesse, mépris pour les Philosophes. Elle n'est pas assez éclairée pour les haïr «.

Ce dernier mot ne dépareroit pas la meilleure des Lettres Perfannes. . . .

» Mais comment le Grand-Duc a-t-il rendu ses sujets heureux ? Avec du pain, des spectacles & de la justice ; en établissant des manufactures où le Peuple emploie le temps ; des théâtres où il l'oublie ; des Tribunaux qui paroissent justes «.

Armé du bonheur public, le Grand-Duc a attaqué tous les privilèges ; il les a vaincus ; il a détruit les dernières racines de la démocratie, en supprimant les confréries ; les dernières racines de l'Aristocratie, en laissant mourir l'Ordre des Sénateurs.

» Le Grand-Duc est contraint de bien gouverner ; il ne peut pas faire une seule faute ; car ayant réuni en sa main tout le pouvoir politique, la République est toute prête : il ne manque plus au Peuple de Toscane, pour être libre, qu'un Tyran ; il a déjà un Despote «.

Franchissons avec M. le Président du P. . . ces monts, ces déserts, ces marais, & ces hordes de Pèlerins & de mendiants qui traversent ces ruines ; Rome est dans ce lointain.

» Quoi ! s'écrie-t-il douloureusement, quoi ! c'est-là Rome ! Rome qu'on pressentoit autrefois des extrémités de l'Asie, c'est aujourd'hui le désert ! c'est le tombeau de Néron qui l'annonce ! . . . Non, cette ville, ce n'est pas Rome, c'est son cadavre :

cette campagne où elle gît est son tombeau ; & cette populace qui fourmille au milieu d'elle , des vers qui la dévorent Le voilà cependant ce théâtre où la Nature humaine a été tout ce qu'elle pourra être , a fait tout ce qu'elle pourra faire , a déployé toutes les vertus , a égalé tous les vices , a enfanté les Héros les plus sublimes , & les monstres les plus exécrables , s'est élevée jusqu'à Brutus , a descendu jusqu'à Néron , est remontée jusqu'à Marc-Aurele “.

» Cherchons dans Rome moderne ; (Lettre XXXXVIe.) les débris les plus intéressans de Rome antique , ceux que la faux du temps , ou la hache de la barbarie , ou le flambeau du fanatisme ont ménagés , car ils n'en ont respecté aucun . . . “.

» Le Panthéon & le Colisée en sont les deux principaux restes , mutilés toutefois & dégradés ; mais dans cet état même conservant quelque chose de si vivant & de si romain , que la renommée de Rome n'étonne plus , & que Rome étonne encore “.

» Que l'Architecture , quand elle crée de pareils monumens , mérite bien une place parmi les Beaux-Arts ! . . . C'est comme un harmonieux concert que l'Architecte donne à l'œil “.

Les jeunes Artistes ne scauroient trop lire cette Lettre , à la fois sublime & charmante , *sur le beau dans les Arts*. Des

idées neuves, des rapprochemens piquans, un style poétique, & cependant très sage, caractérisent ce fragment... » Les Beaux-Arts, dit l'Auteur, n'étoient pour les Grecs que les différentes dialectes d'une même langue, de la langue sacrée du beau. Ils savoient exprimer le beau, même avec du bronze, comme Gefner & Haller l'ont su faire avec l'Allemand «.

Nous ne croyons pas que cela ait été dit.

» Je ne regrette point les marbres qui revêtoient autrefois le Panthéon..... Il faut pardonner au temps, qui enleve insensiblement à ces colonnes quelque chose de leur surface. Il met des années à la place : *C'est une grande magnificence que la durée...* «

Voilà donc, oui, le voilà ce Panthéon qui étonna l'imagination Romaine, & n'étonna pas celle de Michel-Ange ! ce Panthéon qui avoit été une pensée du siècle d'Auguste, & ne fut dans la suite qu'une des idées de Michel-Ange, le dôme de son église de Saint-Pierre. Vous admirez, dit-il aux Nations, la masse du Panthéon, & vous êtes étonnées que la terre la porte : *Je la mettrai dans les airs* — «.

Laissons les ouvrages de l'homme & de l'Art, ils finissent par fatiguer l'admiration.

» Je préfère ces *cascatelles* à la grotte de Neptune, à toutes les eaux dont j'ai conservé la mémoire. Ces monts couronnent bien cette ville ! cette ville à son tour couronne bien ce côteau ! Comme ce

côteau descend doucement chargé de moissons de toute espèce ! Là un champ de blé , plus loin un verger , plus loin des treilles couvertes de vignes. Tout d'un coup , du milieu de ces riantes verdure , un fleuve impétueux s'élançe & se divise en cinq fleuves , qui par cinq routes différentes , ou jaillissent , ou coulent , ou se précipitent : ils rencontrent en bas d'autres flots , qui de tous les côtés accourent & viennent se réunir avec eux sur un tapis d'émeraudes. C'est sans doute ici que Properce venoit rêver , venoit composer ses vers ; qu'il conduisoit , vers le soir , la belle Cynthia ! Sans doute tandis que la jeune Cynthia suspendoit sur son épaule un bras languissant & vaincu , Properce aimoit à lui montrer & à lui détailler cette scène ; à guider ses regards distraits sur ces ondes qui s'élançant en gerbes , sur ces flots qui coulent en filets d'argent , sur cet arc-en-ciel éternel , sur ces mousses nourries d'une poussière humide , sur ce peuple d'arbustes qui tremble sans cesse du mouvement des flots qui se précipitent à l'entour.

Horace , n'est-ce pas devant ces mêmes cascades , & enchanté de cette même scène , que ta Muse a célébré en de si beaux vers , les délices de Tivoli !

Quelle fraîcheur , quel calme , quelle solitude , & en même temps quel beau jour ! un beau jour est vraiment une fête que le ciel donne à la terre

„ Ma femme , mes enfans ! . . tout ce que j'aime , que n'êtes - vous ici dans ce moment ! ils seroient heureux , j'en suis sûr . . .

„ Adieu vallon , adieu cascade , adieu rochers pendans , adieu fleurs sauvages , adieu arbuttes , adieu mousse. En vain vous voulez me revenir , *je suis un Etranger ; je n'habite point votre belle Italie ; Je ne vous reverrai jamais* : mais peut-être mes enfans , quelques-uns de mes enfans , viendront vous visiter un jour ; foyez-leur aussi charmans que vous l'avez été à leur père “.

Quel style musical & pittoresque ! Cependant on y sent plus l'esprit de Properce que l'aine de Tibule , comme dans sa prose on retrouve plus souvent Plinè que Sterne.

— Au sortir de ces prairies émaillées de fleurs , le Poète nous transporte auprès des volcans & des plus terribles incendies. Lisez la Lettre LVIIe. , & voyez s'il étoit possible d'être plus étincelant & plus pathétique On jouit de l'affreux spectacle que le Peintre fait offrir à l'imagination avec de si vives couleurs. On voit *flotter* sur les yeux de cette belle fille évanouie , *la clarté sombre & mobile de l'incendie*. On voit ce Pontife vénérable les yeux au Ciel . . . il prie ; le Peuple prosterné prie aussi . . . & je me figure avec terreur , *murmurâhs comme de concert dans ce profond & religieux silence , l'ouragan , l'incendie , & la prière* ! Ah ! Lecteur , que ce tableau de Raphaël , que l'on voit au Vatican , est admirable !

C'est avec ces formes inattendues, c'est avec ce style créé, (mais quelquefois pénible), que le sensible Voyageur décrit & l'Apollon du Belvédère & l'Hercule Farnèse, miracles immortels du ciseau grec. Chacun de ces morceaux respire l'enthousiasme du beau, & l'idolâtrie la plus sentie des chef-d'œuvres antiques; mais revenons à la Nature, pour nous reposer encore une fois des fatigues de l'admiration. Parlons des femmes. » La Nature n'atteint guère ici la beauté, que dans le dessin du visage, & que dans celui de la main, les épaules sont parfaites., quel incarnat on croit toujours que cette belle rougit un peu, — Une belle tête Romaine étonne toujours, & toute entière vient frapper le cœur; le premier regard la saisit; le moindre souvenir la rappelle: mais comme tout est compensé dans ce monde, si une Romaine reçoit de la Nature cette beauté qui étonne & qu'on admire, elle n'en obtient point cette grace qui attendrit & qu'on aime., Vous aurez beau contempler ce visage un jour entier, ces beaux yeux n'auroient qu'un regard, cette belle bouche n'aura qu'un sourire; vous ne verrez jamais sur ce front si pur, passer un plaisir ni une peine; jamais ces traits si accomplis légèrement onduler, comme une eau vive, du mouvement insensible d'un sentiment tendre ou d'une pensée délicate «,

» Un des mystères de l'amour devroit

être de parler d'amour ; l'amour est ici un lieu commun de conversation , ajouté à ceux de la pluie & du beau temps , de l'arrivée d'un Etranger , de la promotion du matin , & de la procession du soir.

On en parle aux filles devant les mères ; les mères même en parlent devant leurs filles. Une mère dit tout naturellement : Ma fille ne mange point , ne dort point , *elle a l'amour* , comme si elle disoit : *elle a la fièvre*.

Vous lirez dans la Lettre LXXIIe. , une conversation de l'Auteur avec un jeune Dessinateur , sur l'admirable groupe du Laocoon. Le Philosophe démontre à l'Artiste que le Sculpteur a vaincu Virgile , & qu'il a composé un véritable Poëme. L'analyse des diverses expressions de ce Vieillard est faite avec la plus rare sagacité , & se termine par ces réflexions : „ Jeune Artiste , commencez par cultiver votre cœur & votre esprit : sentez. Ce qui a perdu les Arts , c'est de les avoir traités comme des métiers , de les avoir fait apprendre aux jeunes gens comme des professions mécaniques.

Les Artistes s'étonnent du peu de goût des hommes éclairés pour les productions des Beaux-Arts. Mais pourquoi , Artistes , n'imitiez-vous que des objets qui sont de trop dans la Nature ? Offrez-nous une Nature qui soit nouvelle , & sur-tout qui soit choisie. Montrez-nous les trois fils du vieil

Horace , jurant à l'envi , à la voix de leur père , la ruine d'Albe & le salut de Rome. Montrez-nous Socrate enchaîné dans sa prison , & la coupe fatale à la main , conversant avec ses disciples comme assis à un banquet , & le front couronné de fleurs ; ou bien , rival heureux du Corrège , faites-nous voir encore l'Amour qui éternellement plaira , fut-tout si vous le représentez sous les traits du jeune *Lubormiski* , armé , non de son flambeau ni de son arc , mais seulement de sa nudité , & offrant une couronne de laurier & de myrte..... sans doute à l'Artiste dont le pinceau l'a fait maître “.

— Tout ce Paragraphe a été ajouté , comme on le voit , depuis le retour de l'Auteur. Ce tableau de l'Amour , par *Madame le Brun* , dans lequel elle s'est surpassée elle-même , l'approche du Titien pour la vérité , & du Corrège pour la grace —.

Terminons enfin par quelques remarques de l'Auteur sur l'Etat Ecclésiastique & les habitans de Rome , avant de passer aux critiques de détail.

” Sur trente-six mille maisons que l'on compte à Rome , la main-morte en possède vingt mille en effet ; depuis un grand nombre de siècles , elle hérite sans cesse , & elle n'a point d'héritiers : elle doit à la longue posséder tout , c'est-à-dire , tout envahir. La richesse territoriale est peu de

chose dans l'Etat Ecclésiastique; elle ne suffiroit sûrement pas pour nourrir ses habitans. Mais Rome a ses Bulles, ses cérémonies, ses ruines; elle a son nom, qui est la plus riche de toutes ses ruines. . . .“

Voici un échantillon de la manière dont on cultive, dans les environs de Rome, le peu de terrain soumis à la culture.

„ Aux époques du labour & des récoltes, des particuliers se rendent dans une place publique auprès de Rome, avec cent, deux cents, trois cents bœufs: arrivent ensuite les propriétaires, qui en louent un certain nombre, & les conduisent sur leurs possessions, souvent à huit ou dix milles; alors, dans l'espace d'une seule journée, on exécute toute l'opération de la saison; en un jour on laboure; en un jour on sème; on moissonne & on recolte en un jour. Ces travaux de l'Agriculture ressemblent à des coups de main qu'on va faire dans les campagnes “.

On évalue la population de Rome à cent soixante mille âmes. On compte plus de dix mille mendiants. — La domesticité est plus nombreuse encore. — Le Clergé séculier ou régulier peut s'évaluer à un sixième. — On estime que le célibat de profession est tel, qu'il y a plus de cinq femmes pour un homme: voilà une des mesures du libertinage à Rome.

Les trois ou quatre Lettres sur Rome sont un tissu d'observations & d'épigrammes

mes

mes recherches..... » Le plus grand tort que les Pâpes puissent avoir avec les Romains, c'est de vivre trop long-temps, de retarder le tirage d'une Loterie où tout le monde a des billets, & qui a des lots pour tout le monde. Les Cardinaux y ont des billets de Pape; les Prélats, des billets de Cardinaux; les Abbés, des billets de Prélats; la Noblesse, des billets de crédit; certaines personnes, des billets d'emplois; les Marchands, des billets de vente; les Artisans, des billets d'ouvrage; les mendiens, des billets d'aumônes; tous, des billets de Changemens, de spectacles & de fêtes... » (Tout cela nous paroît forcé).

» Pourquoi donc cette joie, cette folie, cette ivresse d'un bout de Rome à l'autre? Rome a-t-elle remporté quelque victoire? Oui, *un Pape est mort* ». (Lettre LXXX).

— Achevons d'expliquer le bonheur des Romains, fondé sur un esclavage politique, apparent, & sur une liberté très réelle. —

» Aucun de leurs besoins physiques n'a le superflu; mais ils ont tous le nécessaire, & peu est le nécessaire. — La faim est sans énergie. Un repas suffit par jour, & des fruits, des légumes, du petit poisson, peu de viande, suffisent à ce repas unique ».

» La soif demande & consomme très peu de vin, mais beaucoup de citrons & de glace ».

» Quant à l'habillement, le climat & le costume le réduisent au vêtement; toute per-

sonne qui n'est pas nue, est vêtue. — Le besoin des sexes trouvé dans le sygisbéisme, aliment; dans les mœurs, facilité; dans la Religion, indulgence “.

» On ne trouve ici dans les mœurs, ni des hommes privés, ni des hommes publics, cette moralité, *cette bienfaisance dont les mœurs françoises sont pleines* “. — En général, les jugemens sur Rome & sur les Romains ont paru d'une extrême sévérité.

— Le prodigieux édifice de Saint-Pierre fait naître à l'Auteur *des pensées à la Michel-Ange*. “ Quel tableau pour l'éloquence de la Religion ! Je voudrois en un jour, au milieu de l'appareil le plus pompeux, tonnait tout d'un coup, dans la profondeur de ce silence, roulant de tombeaux en tombeaux, & répétée par toutes ces voûtes, la voix d'un Bossuet éclatât, qu'elle fit tomber alors sur un auditoire de Rois, la parole souveraine du Roi des Rois, qui demanderoit compte aux consciences réveillées de ces Monarques pâles, tremblans, de tout le sang & de toutes les larmes qui coulent en ce moment, par eux, sur la surface de la Terre “.

— Pressés par les bornes de ce Journal, que nous avons déjà excédées, nous voudrions cependant faire connoître au Lecteur les vûes de l'Auteur sur Naples : *Naples*, disent les Italiens, *où il n'y a rien à faire, si ce n'est de jouir & de vivre*. Nous irions d'abord en pèlerinage sur la monta-

gne du Pauplippe, au tombeau de Virgile; nous dirions aux cœurs mélancoliques et tendres: " *Ne manquez pas d'aller voir le soir sur les bords du lac Agnano* ". Allez voir *Portici* pour la situation pittoresque. *Portici* assis sur *Herculanum* entre le Vésuve qui fume & la mer qui bouillonne. Nous accompagnerions le Lecteur au cratère de ce volcan formidable qui brûle depuis tant de siècles, qui a submergé tant de cités, qui menace à toute heure cette vaste contrée, cette Naples où.... l'on ne pense seulement pas à lui....

— On reprochera peut-être à l'Auteur d'avoir écrit plusieurs endroits avec un certain enthousiasme; mais souvent il a écrit en présence même des objets, & il a le malheur de sentir. — Ses épigrammes paroîtront trop multipliées; — c'est le tour de son esprit, c'est la manière du Peintre: & l'Auteur répond d'avance aux personnes qui condamneront les ornemens trop ambitieux de ces *Lettres épiques*, que ceux pour qui les Arts ne font rien, qui n'ont nulle idée ou nul sentiment du beau, sont bien, à leur aise pour critiquer ceux qui en parlent avec sensibilité.

Cet Ecrivain Philosophe nous promettoit des *Lettres sur Venise*; on désireroit qu'il eût moins prodigué l'esprit, qu'il eût moins forcé ses attitudes, qu'il eût moins cherché cette originalité de formes & de tournures qui touche à la bizarrerie & à l'af-

fection. On peut louer beaucoup dans cet Ouvrage, on peut critiquer davantage. . . . C'est la tâche désagréable que nous comencions à remplir en terminant cette Notice, lorsque la mort a enlevé aux Lettres & à l'humanité desolées M. le Président du Pari. Auteur de ce Voyage, & de plusieurs belles actions connues de l'Europe entière. Le cœur se serre, la plume s'arrête, les yeux se remplissent de larmes en voyant descendre dans le tombeau & s'anéantir à jamais tant de courage, d'esprit & de talents. Sans doute l'amitié s'occupera bientôt du lugubre plaisir de le célébrer; laissons-la remplir ce devoir sacré, & qu'elle nous pardonne d'avoir jeté les premières fleurs sur sa tombe: la perte d'un homme de bien est un malheur public, & un sujet de deuil & de regrets pour tous les honnêtes gens.

(*Cet Article est de M. Béranger.*) (1)

N. B. Il paroît à Londres une Traduction Angloise de cet Ouvrage, par M. Povoléri, Professeur des Langues Angloise & Italienne à Paris. On nous assure que cette Version est très-fidelle, & qu'elle doit réussir beaucoup chez un Peuple dont les Voyageurs ont souvent jugé l'Italie & les Arts comme les a vus M. du Pari.

(1) Auteur de ceux où l'on rendoit compte des Ouvrages de MM. les Abbés Gaudin & Genti.

ÉLOGE de LOUIS XII, Roi de France, surnommé le Père du Peuple. Discours qui a remporté le Prix d'Eloquence, au jugement de l'Académie Française, 1788; par M. l'Abbé NOËL, Professeur en l'Université de Paris, au Collège de Louis le Grand.

Remittuntur ei multa, quia dilexit multum.

EVANG. S. LUC, CH. 7. V. 47.

A Paris, chez Demonville, Impr-Libr. de l'Académie Française, rue Christine,

ON doit accorder d'abord à M. l'Abbé Noël un mérite essentiel, celui d'avoir, en Orateur-Philosophe, envisagé son sujet sous son véritable aspect. Ce n'est ni comme un grand Héros, ni comme un grand Politique, qu'il considère Louis XII : ce Prince n'eut point ces qualités imposantes; mais il eut la gloire plus douce & plus précieuse d'être un bon Roi : il fut humain, économique, équitable; ce sont ses vertus, c'est sa bonté que célèbre sur-tout son Panégyriste. Il ne rappelle ni ses entreprises guerrières, ni ses conquêtes infructueuses, ni ses démêlés avec les Papes & les Nations voisines. Ce n'est point au dehors de son Royaume, c'est au dedans qu'il l'admire. Si ce qui domine le plus dans son Discours n'est ni beaucoup de force dans le style;

B 3

ni beaucoup d'élevation dans les pensées , ni une grande vivacité d'imagination , on y trouve néanmoins des endroits frappans qui ne seroient pas défavoués par les Orateurs les plus connus & les plus exercés , & qui étoient plus que suffisans pour faire obtenir à M. l'Abbé Noël le Prix de l'Eloquence.

L'exorde est un de ces endroits brillans ; il est heureux , & tiré du fond du sujet. Le Panégyriste commence par un de ces contrastes oratoires , qui mettent l'esprit de l'Auditeur en mouvement , le tiennent en suspens , qui servent d'ombres au tableau qu'on prépare , & plaisent extrêmement par la variété des images qu'ils présentent.

» Il est des Rois dont le règne offre un
 » vaste champ à l'éloquence , qui ont joint
 » la gloire des armes à celle de la politi-
 » que , qui , dans toutes les parties de
 » leur administration , semblent appeler la
 » louange , dont les fautes tiennent à la
 » grandeur de leur caractère , & dont la
 » renommée en impose à la Philosophie
 » même qui les apprécie. Il en est d'autres
 » dont la valeur impétueuse fut conqué-
 » rit ; mais dont la politique , incertaine &
 » flottante , ignoroit l'art d'assurer les suc-
 » cès , qui , nés avec plus de vertus que
 » de talens , quelquefois blâmés par leur
 » Cour , mais toujours bénis par le Peuple ,
 » ont laissé après eux un souvenir doux
 » & touchant , un nom qui se place dans

» toutes les bouches, & qui vit dans tous
 » les cœurs. Tel fut le Prince à qui les
 » Lettres viennent aujourd'hui payer leur
 » dette & celle de la Nation ; tel fut Louis
 » XII, le père du Peuple, & le plus ver-
 » tueux peut-être de nos Rois «.

• L'Orateur ne dissimule point les fautes
 & les mauvais succès de son Héros. Louis
 XII fut tout à tout la dupe de ses amis &
 de ses ennemis ; mais son Panégyriste ré-
 pond à toutes les objections qu'on pourroit
 lui faire à cet égard par une répétition
 pleine d' - ne, de mouvement, & qui prouve
 le vrai talent de l'éloquence.

• » Si l'Histoire, qui doit une justice ri-
 » goureuse aux Souverains qui ne sont plus,
 » pour l'instruction de ceux qui vivent en-
 » core, dit avec sa sévérité inflexible :
 » Louis XII, trompé par les préjugés & les
 » erreurs de son siècle, engagea la France
 » dans une guerre ruineuse, & prodigua
 » l'or & le sang pour de vaines conquêtes ;
 » je répondrai : Il aimait son Peuple, & fit ré-
 » gner les Loix. Lorsqu'elle dira : Louis, indi-
 » gné de voir les attentats qui souilloient le
 » S. Siège, en voulant mettre la tiare sur la
 » tête de son premier Ministre, hasarda &
 » perdit en un moment le fruit de ses vie-
 » toires ; je répondrai : Il aimait son Peuple,
 » & protégea les foibles contre l'oppression
 » des Grands. Lorsqu'elle dira : Louis, pour
 » céder aux importunités d'une épouse im-
 » périeuse, signa le démembrement de la

» Monarchie ; pour satisfaire un ressentiment personnel , & pour abaisser la hauteur Vénitienne , il se ligua contre ses Alliés naturels , avec ses plus cruels ennemis ; je répondrai encore : Il aimâ son Peuple , il le défendit de la tyrannie des gens de guerre , des exactions du Fisc , de l'avidité de la chicane ; il ne respira que pour lui , & son nom est arrivé jusqu'à nous , chargé des bénédictions de tous les âges , comme pour apprendre aux Princes que l'amour pour le Peuple est la grande & la première vertu des Rois «.

Chacun sent tout l'effet de cette répétition : on voit combien cette figure a de force pour insinuer sur quelque preuve ou sur quelque vérité. On se rappelle le bel usage qu'en fut faire M. l'Abbé Maury dans son Panégyrique de S. Louis , Ouvrage qui plaça d'abord l'Orateur à son véritable rang , & qui lui fit dès-lors un tel honneur , que tant de nouveaux titres à la gloire de l'éloquence , acquis depuis cette époque , n'ont pu , en quelque sorte , rien ajouter à sa réputation. Voici l'endroit dont je parle ; il s'agit des Ordonnances ou Etablissemens de S. Louis.

» Lorsque nos pères étoient malheureux sous les règnes suivans , lorsqu'ils reprochoient publiquement à Philippe le Bel l'altération des monnoies , que demandoient-ils ? les Etablissemens de S. Louis. Lorsqu'ils murmuroient contre Louis X , vendant à

l'enchère les offices de Judicature, que demandoient-ils? les Etablifsemens de Saint Louis. Lorsqu'ils accufoient Charles-IV d'avoir accablé l'Etat par des dettes immenses, que demandoient-ils? les Etablifsemens de Saint Louis. Lorsqu'ils se plaignoient, sous Philippe de Valois, des nouvelles impositions dont ils étoient surchargés, que demandoient-ils? les Etablifsemens de S. Louis; les Etablifsemens de S. Louis “.

Je me suis permis cette petite digression d'autant plus volontiers, que ces sortes de rapprochemens sont très-propres à former le goût; & d'ailleurs M. l'Abbé Noël ne peut être que flatté d'être comparé à un Orateur célèbre, dont on fait que l'amitié, les préceptes & les exemples lui sont également précieux.

Après un précis oratoire des mœurs de l'Europe & de l'état de ses divers Gouvernemens, à l'époque où Louis XII prit possession d'un Trône auquel l'appeloient le droit de la naissance & le vœu de la Nation, M. l'Abbé Noël rappelle la générosité de ce bon Prince, qui sacrifia ses ressentimens contre les Seigneurs de la Cour, qui lui avoient été le plus contraires sous la régence de la Dame de Beaujeu. S'il en eût cru ses Flatteurs; la victoire de la Trimouille, le souvenir de la bataille de St-Aubin, une longue & dure captivité auroient dû aigrir son cœur, & le moment de la vengeance étoit venu. On fait quelle

fut sa réponse à leurs indignes suggestions : on va voir le parti que le Panégyriste en a su tirer.

» Déjà une liste fatale dévoue ses per-
 » sécuteurs à la proscription. La Dame de
 » Beaujeu tremble & demande sa retraite.
 » La Trimouille craint d'expier sa victoire,
 » & les Courtisans partagent déjà sa dé-
 » pouille. Frivoles alarmes ! soupçons in-
 » jurieux ! la Cour va apprendre à connoi-
 » tre celui qu'elle a calomnié. Elle ignore
 » que les meilleurs Rois sont ceux qui ont
 » connu le malheur avant de régner. En
 » vain cherche-t-elle à irriter les senti-
 » mens du nouveau Monarque. Cette Ré-
 » gente hautaine, dont la concurrence a
 » forcé l'Héritier de la Couronne à cher-
 » cher un asile dans les Cours Etrangères,
 » ne reçoit de Louis que des témoignages
 » d'indulgence & de bonté. Vous êtes
 » sauvé la Trimouille ! votre ennemi rè-
 » gne ; il juge lui-même que vous n'avez
 » fait que votre devoir, & que ce n'est pas
 » au Roi de France à venger les injures
 » du Duc d'Orléans ».

Quelques lignes plus loin, l'Orateur, en rappelant la prison de Louis XII, fait sur notre siècle un retour plein d'intérêt & de sensibilité, & s'abandonne à un beau mouvement oratoire.

» Ils tomberont peut-être un jour, s'é-
 » crie-t-il, à la voix de la Philosophie &
 » de l'humanité, ces donjons menaçans,

» ces murs inaccessibles qui ont vu, tant
 » de victimes innocentes se consumer len-
 » tement dans les angoisses du désespoir,
 » ou n'être rendues au monde que pour
 » s'y trouver isolées comme dans un désert,
 » & forcées d'implorer, à titre de grace,
 » l'honneur même de leur prison. Ils tom-
 » beront; & déjà du milieu de leurs rui-
 » nes, je vois s'élever la statue d'un Roi
 » bienfaisant & libérateur; déjà quelques-
 » uns de ces gouffres profonds ont rendu
 » leur proie. Mais à Louis XII appartient-
 » dra toujours la gloire d'avoir devancé,
 » par sa sensibilité, les lumières de tous
 » les siècles à venir «.

Je m'arrête aux endroits les plus frap-
 pans de ce Discours; & ne pouvant les citer
 tous, je vais me borner à indiquer ce que
 je ne puis extraire. Indépendamment de plu-
 sieurs détails dignes d'éloge, épars çà & là
 dans cette Harangue, on doit distinguer en
 particulier la manière adroite dont le Pa-
 négyriste justifie son Héros du reproche d'a-
 voir manqué de reconnoissance pour ce Phi-
 lippe de Comines dont nous admirons en-
 core les Ecrits & les talens, & qui, selon
 l'expression de M. Thomas, eut le double
 malheur d'être aimé de Louis XI, & d'es-
 suyer l'ingratitude de Louis XII; le portrait
 du Cardinal d'Amboise,

Qui seul aima la France, & fut seul aimé d'elle.

Ministre sans orgueil & sans avarice, dit M^o.

zerai; & Cardinal avec un seul bénéficer. Enfin le morceau fut les Etats - Généraux, où M. l'Abbé Noël peint l'Orateur de la Nation à genoux, au milieu d'un Peuple à genoux, & les bras levés vers le Trône, d'une voix entrecoupée de sanglots, & souvent interrompue par ceux de toute l'Assemblée, présentant au Souverain le tableau de ses propres bienfaits, lui faisant verser des larmes d'attendrissement, & lui décernant, au nom de toute la France, le nom de Père du Peuple; mais je dois mettre encore sous les yeux des Lecteurs la description oratoire où M. l'Abbé Noël peint les soins particuliers que prit Louis XII, de perfectionner l'administration de la Justice, & d'abrégér les procédures.

« Oh ! qui ne se soit attendri en voyant
 » un Prince d'une santé chancelante, porté
 » modestement sur sa mule, & rappelant
 » la simplicité des mœurs patriarcales, se
 » rendre au Temple de la Justice pour
 » donner aux Loix le secours, & aux Magistrats l'enregistrement de sa présence !
 » Est-il moins grand dans ce simple appareil,
 » que lorsqu'il traverse l'Italie en
 » Conquérant; que lorsqu'aux temps d'Agna-
 » gnadel, il s'écrie dans un accès de gaieté
 » chevaleresque : *Que ceux qui ont peur
 » se mettent derrière moi; que lorsqu'il en-
 » tre en triomphe dans Milan, ou même
 » que par un emblème aussi touchant qu'in-
 » génieux, de Roi des abeilles brodé sur sa*

» cette d'armes; annonce la clémence aux
 » Génois ingrats & révoltés « ?

.. Cette peinture touchante semble imitée
 de celle où Fléchier représente M. de La-
 moignon accommodant les différens que la
 discorde, la jalousie, ou le mauvais con-
 seil, font naître parmi les Habitans de la
 campagne : » Plus content en lui-même, &
 » peut-être plus grand aux yeux de Dieu,
 » lorsque dans le fond d'une allée sombre
 » & sur un tribunal de gazon, il avoit af-
 » suré le repos d'une pauvre famille, que
 » lorsqu'il décidoit des fortunes les plus
 » éclatantes sur le premier Trône de la
 » Justice «. Le parallèle où le même Ora-
 teur représente la Reine d'un côté, servant
 les pauvres à l'Hôpital, de l'autre, pre-
 nant part à la gloire & au triomphe du
 Roi, est encore du même genre : » Com-
 » pagnes fidelles de sa piété, qui la pleu-
 » rez aujourd'hui, vous la suiviez quand
 » elle marchoit dans cette pompe chré-
 » tienne; plus grande dans ce dévouille-
 » ment de sa grandeur, & plus glorieuse
 » lorsqu'entre deux rangs de pauvres, de
 » malades, & de mourans, elle participoit
 » à l'humilité & à la patience de Jésus-
 » Christ; que lorsqu'entre deux haies de
 » troupes victorieuses, dans un char bril-
 » lant & magnifique, elle prenoit part à la
 » gloire & aux triomphes de son époux «.
 On voit que M. l'Abbé Noël fait mettre
 à profit le talent de nos grands Orateurs, &

les imite ici en Ecrivain digne de les égaler. On ne peut trop le féliciter de s'être élevé en peu de temps à ce ton de véritable éloquence que rien n'annonçoit dans ses premiers essais. Ses progrès ont été rapides; & après les preuves de talent qu'il vient de donner, on doit attendre de lui bien plus encore.

ŒUVRES du Marquis de Villette; in - 8°.

A Edimbourg; & se trouve à Paris, chez Cloufier, Impr-Libr., rue de Sorbonne; Richart, Libr. quai & près des Théatins; Bailly, Barrière des Sergens; & Desenne, au Palais-Royal.

C'EST avec de justes éloges que nous avons annoncé, dans sa nouveauté, le Recueil des Œuvres de M. le Marquis de Villette. Cette nouvelle édition, revue & fort augmentée, en prouve le succès, & doit y ajouter encore.

On y voit par-tout un talent que l'étude a perfectionné sans doute, mais sans lui rien faire perdre de sa grace naturelle; un esprit aimable, qui sait penser en se jouant, qui joint l'urbanité à la raison; qui, dans un court espace, & lorsqu'on s'y attend le moins, fait traiter avec succès les objets les plus sérieux, & qui sachant passer,

à son gré, *du grave au doux, du plaisant au sévère*, répand sur ses Ecrits cette piquante variété qui prête un charme à leur lecture.

Dans ce Recueil, les Lettres de l'Auteur se trouvent souvent à côté de Lettres de Voltaire ; on fait qu'il n'y avoit rien de plus dangereux qu'une pareille association ; mais on fait aussi qu'en le lisant, on n'apperçoit, pour ainsi dire, le danger que lorsqu'il est passé, & que l'illusion n'y est jamais interrompue.

Ce Recueil étant fort connu, nous ne citerons qu'un morceau ou deux parmi ceux qui paroissent pour la première fois. Voici une partie de la Lettre que M. de Villette avoit adressée au feu Roi de Prusse, en lui envoyant son Éloge de Charles XII.

— " Si j'avois fait un Ouvrage sur la Tactique, il me seroit alors de le présenter à Votre Majesté, & de la proposer pour modèle ; elle offre à la fois les qualités du Capitaine & le génie du Conquérant. Je ne serois pas embarrassé de retracer ses marches savantes & hardies, ses victoires, ses retraites mémorables ; chacune en particulier feroit la réputation des plus grands Généraux. Au milieu de ces trophées de désolation, le Poète & l'Historien seroient consolés en voyant le Prince le plus clément que la politique ait jamais forcé de prendre les armes, essuyer plus d'une fois les pleurs qu'il avoit fait répandre ; & parmi les horreurs d'un champ de bataille, étein-

dre, dans les tristes hameaux, l'incendie que le Démon de la guerre y avoit allumé «.

« Ah ! Sire , qu'il me seroit facile alors de faire admirer mon Héros ! il a tant de titres à la renommée , tant d'empire sur les cœurs , que dans ses brillans succès , je dirai même dans ses revers , il comptoit peut-être autant de partisans intimes à Venise , à Versailles , qu'à Berlin. Le front ceint de l'olivé de la guerre , il a quitté les champs de Mars pour les champs de Cérés ; & le clairon des combats pour la flûte d'Apollon ».

Frédéric , qui , vingt ans l'effroi des Potentats ,
Du char de la Victoire a lancé le tonnerre ,
Ensanglanté la Terre , ébranlé les Etats ,
Par ses douces vertus, vient consoler la Terre.
Les Arts, près de son trône , accourus à sa voix ,
Le couvrent d'une gloire & plus pure & plus belle.
Pour le bonheur du Monde, & l'exemple des Rois,
Alexandre aujourd'hui fait place à Marc-Aurèle.

Opposons à cet éloge un autre morceau très-intéressant , qui est l'éloge aussi d'un grand homme dans un autre genre. C'est un fragment d'une Lettre écrite de Ferney , & il y est question de Voltaire.

« Je vous dirai qu'il a donné un superbe repas , & qu'il a fait asséoir à sa table 200 de ses Vassaux ; puis les illuminations , les chansons, les danses. Le matin, c'étoit l'expression d'un sentiment doux & filial ; le soir, c'étoit l'enivrement de la joie. Vous auriez vu celui qui veut être toujours aveugle & malade, oublier son grand âge ; &

dans un élan de gâité qui tenoit encore à son jeune temps, jeter son chapeau en l'air parmi les acclamations, les transports, les vœux que l'on faisoit pour des jours si chéris «.

» C'est par l'admiration, l'enthousiasme, que M. de Voltaire est connu dans le Monde; c'est par l'amour, le respect qu'il est connu chez lui. Vous savez qu'il est très-riche; mais certainement il n'a jamais eu le tourment de la possession. Il semble qu'il craigne plus les importuns que les voleurs. J'ai remarqué que sa chambre ferme à clef du côté du fillon, & qu'elle n'a jamais eu de serrure du côté de ses gens: ce qui prouve évidemment qu'il n'est ni défiant ni avare «.

» M. de Voltaire est bon voisin. J'ai vu un écrit fait double entre lui & son Curé, une promesse réciproque de n'avoir jamais de procès l'un contre l'autre; & M. de Voltaire, en signant, a ajouté: *Notre parole vaut mieux que tous les actes de Notaire* «.

» Il a fait beaucoup bâtir. Chaque jour voit s'élever de nouveaux édifices dans sa petite ville. Il justifie pleinement ses vers à la Duchesse de Choiseul «.

Madame, un Héros destructeur
N'est, à mes yeux, qu'un grand coupable;
J'aime bien mieux un Fondateur:
L'un est un Dieu, l'autre est un Diable.

» Il a de belles & vastes forêts; mais il

souffriroit d'y voir porter la coignée. On diroit que sa sensibilité s'étend jusqu'aux végétaux. Vous connoissez les deux immenses sapins qui bordent son potager, & qu'il a nommés *Castor & Pollux*, parce qu'ils sont jumeaux. L'un, frappé de la foudre, accablé par les ans, laissoit tomber jusqu'à terre ses rameaux affoiblis. M. de Voltaire les a fait relever par un fil d'archal, & se complait à soutenir sa vieillesse.

On sent combien il nous seroit facile de varier nos citations, en puisant dans un Recueil aussi varié par les objets qui y sont traités : M. le Marquis de Villette plaisante & raisonne presque en même temps, & sans disparate ; il manie même souvent la verge de la critique, & c'est avec autant de légèreté que de jugement ; on peut citer en preuve ce qu'il dit du talent de l'Abbé de Voisenon.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE ITALIENNE.

L'INDULGENCE, même la plus motivée, a ses bornes ; il en est une sur-tout où elle doit cesser d'agir, sous peine de n'être plus qu'une foiblesse nuisible & condan-

nable. Lorsque nous nous sommes proposé de ne point parler, dans ce Journal, des débuts malheureux de quelques Acteurs de la Province sur les Théâtres de la Capitale, nous avons cru obéir à la raison & à notre délicatesse; à la raison, parce qu'il est fort possible qu'un Débutant soit embarrassé par une manière nouvelle pour lui, inquiété par l'aspect des nouveaux Juges qu'il redoute, & que la timidité non seulement arrête, mais encore renferme totalement l'essor de son talent & de ses moyens; à notre délicatesse, parce que nous avons appris que le Mercure, souvent consulté par les Directeurs des Spectacles de la Province, pouvoit quelquefois ôter à un Comédien son état, ou le lui rendre chagrinant & difficile. Mais en prenant ce parti, nous n'avons pas cru ouvrir la barrière aux abus, & faciliter à des Acteurs plus que médiocres, des essais aussi inutiles à leur avancement, que fatigans pour les Comédiens de Paris, & dégoûtans pour le Public. Depuis environ quinze mois, nous avons vu paroître, sur le Théâtre Italien, quelques Débutans bien indignes de la faveur qu'on leur a accordée en leur donnant un ordre de début, & nous avons gardé le silence. Celui qui a paru, il y a trois semaines, dans un de nos Opéra-Comiques les plus en vogue, les a tous passés en médiocrité. Point de moyens, une voix foible & usée, une af-

fection ridicule dans les manières, une prétention naïve à la naïveté, une figure immobile & glacée; c'est avec de telles ressources qu'il s'est flatté de plaire aux Parisiens. Nous devrions peut-être renoncer pour lui à notre système d'indulgence; mais nous voulons bien nous y tenir encore, & ce sera pour la dernière fois. On peut ménager la foiblesse; mais en toutes choses, tout être qui joint l'orgueil ou la présomption à une nullité absolue, est indigne d'aucune grace. Voilà bien du train; diront quelques personnes, pour un mauvais Chanteur! A cela nous répondrons que c'est principalement à nos succès dans l'Art Dramatique, que la Langue Françoisé est devenue celle du Monde entier; il n'est donc pas si indifférent qu'on pourroit affecter de le croire, de laisser, par le fait des Comédiens, dégrader un Art qui nous a donné une partie de l'illustration que nous avons acquise par le génie, par le goût & par la raison.

LE Mardi, 21 Octobre, on a donné la première représentation de *Césarine & Victor*, ou *les Epoux au Berceau*, Comédie en 3 Actes & en Vers libres.

M. Durville & M. de Rubière étoient amis; leurs femmes sont accouchées le même jour, l'une d'un garçon qu'on a

nommé Eugène , l'autre d'une fille qu'on a nommée Cœsarine. Ils se sont promis d'unir par la suite leurs enfans , & ils s'y sont engagés par un écrit double. Ils sont restés veufs. Une affaire malheureuse a forcé M. de Rubière à s'expatrier. Son fils Eugène , abandonné par tout le monde , a été rencontré par Cœsarine , qui l'a reconnu pour l'époux qu'on lui destinoit , l'a placé chez une femme qui tenoit un Hôtel garni , & y a fait achever son éducation. Tout ce qu'elle a exigé de lui , c'est de porter le nom de Victor au lieu de celui d'Eugène. Victor est passé de la reconnaissance à l'amour , & comme il ignore par quels liens il est déjà attaché à Cœsarine , il se reproche la tendresse qu'il a conçue pour sa bienfaitrice. Cœsarine & l'Hôtesse lui donnent néanmoins tous les encourage-
~~mens possibles ; mais la timidité l'empêche~~
de rien entendre.

Les choses en sont là , quand M. Durville ayant besoin d'un Commis , Cœsarine lui propose Victor , qu'il accepte ; quand M. de Rubière , qui a pris le nom de M. de la Roche , revient à Paris , se fait reconnoître de son ami Durville , gémit de la perte de son fils , & reçoit de M. Durville la proposition de prendre la place de son fils Eugène , en épousant Cœsarine. La jeune personne ne refuse point de prendre cet époux ; mais elle ne promet de lui donner la main qu'alors que son père lui aura remis

un écrit par lequel il l'a mariée dès son enfance. On cherche cet écrit ; mais on ne peut pas le trouver , puisque Cœsarine le tient dans son porte-feuille depuis l'âge de quatorze ans. Cependant Victor , qui a entendu parler du prochain mariage de Cœsarine , veut s'éloigner ; il vient trouver M. de Rubière , lui avoue son amour , se le reproche , & lui demande , pour toute faveur , de le faire passer à l'instant sur un vaisseau dont il est le Capitaine , en qualité d'Ecrivain. M. de Rubière se fait presser ; à la fin il cède : le jeune homme part ; mais avant de partir , il écrit à Cœsarine une lettre qu'il signe Eugène de Rubière , & le mystère de sa naissance est dévoilé. On le cherche , on le ramène ; il tombe aux genoux de son père , qui le relève pour le presser sur son cœur , & il devient réellement l'époux de Cœsarine.

L'Auteur a tout employé pour débarrasser cette intrigue très-romanesque , & il n'est pas toujours parvenu à en bannir l'obscurité. On ne conçoit pas comment une fille d'un âge aussi tendre que celui de Cœsarine , a pu placer , entretenir , faire élever un jeune garçon à l'insçu de son père ; comment celui-ci lui a donné dans sa maison une autorité si entière ; qu'elle en devient équivoque ; comment il reçoit de sa main un Commis aussi jeune , sans prendre d'information , sans s'inquiéter de la cause pour laquelle elle s'y intéresse. Tout cela en effet est difficile à concevoir. La manière

dont Cœsarine devient maîtresse de l'écrit qui promet la main à Victor, n'est pas plus claire. Aussi le Public a-t-il souvent témoigné, par des murmures, combien cette obscurité lui déplaisoit. Il y a cependant des détails heureux, des situations neuves, des scènes piquantes dans cet Ouvrage. Si on a condamné le caractère de M. Durville, qui est absolument passif, pour ne rien dire de plus, on a distingué ceux de Cœsarine & de Victor. Le caractère de Cœsarine est un mélange original de raison, de gaieté, de sensibilité, d'espièglerie; il amuse & il intéresse. Celui de Victor est timide, touchant, délicat, respectueux, & il contraste bien avec celui de la jeune personne. Aux autres défauts qu'on peut lui reprocher, cette Comédie joint celui d'être prolongée par des développemens que l'Auteur auroit pu tailler; & si la marche en avoit été plus rapide, il n'étoit pas impossible qu'elle fit quelque plaisir.

ANNONCES ET NOTICES.

Réflexions sur l'état actuel de la Grande-Bretagne, comparativement avec son état passé, tant politique que civil, & sur son commerce; accompagnées de quelques Pensées touchant l'émigration; par Richard Champion, Ecuyer, ci-devant Vice-Trésorier des Troupes de Sa Majesté

Britannique, & Auteur des *Considérations sur la situation de la Grande-Bretagne, par rapport aux Etats-Unis*; traduites de l'Anglois par M. Souless, A Londres, chez Jean de Bret; & à Paris, chez Lagrange, Libr. rue Saint-Honoré, vis-à-vis le Lycée, N°. 100.

Qu'en dit l'Abbé? Estampe de 14 pouces & demi de haut sur 11 pouces & demi, d'après le tableau de M. N... Lavreince, Peintre du Roi de Suède, gravée par N... Delaunai l'aîné, Graveur des Rois de France & de Danemarck. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Bucherie, N°. 26. Prix, 6 liv.

Cette Estampe, agréable de gravure & de composition, fait pendant à celle déjà connue des mêmes Artistes, intitulée *Le Billet doux*.

Une Estampe allégorique représentant le Portrait de M. Necker, intitulée *L'Homage sincère*; dédiée à la Nation. Se vend à Paris, chez Mme. Bergny, Marchande d'Estampes, rue du Coq St. Honoré. Prix 2 3 liv.

T A B L E.

<i>LES deux Amis.</i>	3	<i>œuvres du Marq. de Villette.</i>	
<i>Hommage.</i>	5		38
<i>Charade, Enigme & Log.</i>	6	<i>Comédie Italienne.</i>	42
<i>Lettres sur l'Italie.</i>	8		
<i>Eloge de Louis XII.</i>	29	<i>Annonces & Notices.</i>	47

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE; pour le Samedi 1 Novembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 31 Octobre 1788.

S É L I S.



JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 8 Octobre 1788.

LUNDI, 6 de ce mois, on a fait l'ouverture de la Diète. Le Comte *Malachowsky*, Référendaire de la Couronne, a été élu Maréchal de la Diète qui sera tenue sous Confédération ; point important qu'on a décidé hier. Après l'élection d'un Maréchal pour le Duché de Lithuanie, en faveur du Prince *Sapieha*, les Nonces se rendirent dans la salle des Sénateurs, où le Maréchal *Malachowsky* lut l'acte de confédération, dont voici les principaux articles : 1°. Conservation de tous les Employés d'Etat sur le pied actuel ; 2°. maintien de la Constitution présente que l'on purgera cependant de quelques abus ; 3°. augmentation des troupes.

N°. 44. 1^{er}. Novembre 1788. a

La Diète se tenant sous confédération, la pluralité des voix décide, & le *liberum veto* n'a plus de force. — Le parti Prussien, dit-on, augmente de jour en jour. Le Prince *Antoine Sulkowski* passe pour le principal Chef des partisans de cette Couronne, dont la dernière démarche a fait évanouir, du moins pour le moment, le projet de nous lier plus étroitement à la Russie. Le Lieutenant-Colonel *Seib*, revenu de Pétersbourg ici la semaine dernière, en a rapporté, selon l'opinion générale, le désistement de l'Impératrice au plan d'une Alliance plus étroite à conclure avec la République.

Cette capitale sert de foyer ou de dépôt à toutes les fables journalières qui circulent sur les opérations de la Bessarabie, sur le siège d'Oczakof, sur les flottes de la mer Noire, &c. Les hommes sages n'ajoutent aucune foi à toutes ces histoires, ni aux lettres prétendues authentiques, & toutes contradictoires, qui arrivent en poste de l'embouchure du Niéper. Le dernier bruit courant, est que les Russes ont tenté infructueusement un nouvel assaut contre Oczakof : on ne tardera pas à savoir si cette rumeur mérite plus de confiance que celles qui, tous les huit jours, depuis trois mois, incendient

Oczakof, renversent les batteries, & annoncent la forteresse comme près de se rendre le lendemain.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 10 Octobre.

Malgré le début d'une négociation pacifique, & malgré toutes les circonstances qui faisoient présumer un éloignement sincère des hostilités, nous les avons commencées. Quelques districts de la province Suédoise de Bahus-Lehn sont envahis : nous avons pris un détachement entier ; mais en entrant sur le territoire de nos voisins, le Prince *Charles de Hesse*, Commandant en Chef de nos forces, a fait précéder les voies de fait du Manifeste que voici :

Nous, *Charles Landgrave & Prince de Hesse, &c.*
 « Faisons savoir que Sa Majesté le Roi de Danemarck & de Norwége, pour remplir, à la réquisition de la Cour de Pétersbourg, les engagements renfermés dans les traités qui subsistent entre Elle & cette Cour, s'étant vu dans une nécessité d'abandonner à l'Impératrice de Russie une partie de ses forces de terre & de mer, comme auxiliaires pour agir contre la Suede, sa volonté est que ses troupes auxiliaires observent très-exactement l'ordre & la discipline, qu'elles ne fassent aucun tort à ceux qui ne se mettront

point en défense ; qu'au contraire, la propriété de chaque sujet suédois soit défendue & assurée de toutes les manières ; & que si, contre toute attente, quelqu'un s'avisoit de piller ou de commettre d'autres violences, il soit puni irrémissiblement dans toute la rigueur des loix, attendu que Sa-Majesté ne désire rien plus fortement que d'alléger, autant que les circonstances le permettront, le fardeau de la guerre, & de pouvoir contribuer par-là à ce que la paix soit rétablie sur un pied solide. Sa Majesté est persuadée, d'un autre côté, que ses troupes, en considération de leur bonne conduite, seront bien traitées en Suède, & que les sujets, bourgeois ou paysans, ne s'opposeront point à eux à main armée, ne les attaqueront pas hostilement, attendu que ceux qui, contre l'usage de la guerre, seroient trouvés sous les armes, n'auroient qu'à s'imputer à eux-mêmes le traitement rigoureux qu'ils éprouveront, & toutes les suites funestes de la guerre. »

Le Prince de Hesse a rendu au Roi un compte détaillé de ses premières opérations, dans le rapport suivant, daté du quartier général de Tanum, le 27 septembre 1788.

« Le corps des troupes auxiliaires assemblées entre Fridéricstadt & Fridéricshald, se partagea en deux colonnes à son approche des frontières de Suède. La première colonne étoit composée de quatre escadrons de dragons, de neuf bataillons d'infanterie & d'une compagnie de chasseurs, sous les ordres des Généraux *During*, *Mansbach*, *Hesselberg* & du Colonel *Anker*. La seconde colonne étoit formée du corps des chasseurs, de quatre escadrons de dragons & de six bataillons

d'infanterie. Je confiai au Comte de *Schmettau* le commandement de cette colonne, qui devoit se mettre en marche par *Suinesfund*, & je me mis à la tête de l'autre. Je partis de *Fridericstادت* le 23, dans l'après-midi, avec S. A. R. le Prince Royal, & nous nous rendîmes à *Ide*. Les troupes y arrivèrent dans la nuit, & se mirent en marche vers *Ocre-Bakke*, vis-à-vis de *Krogstrand*. J'avois chargé le Général *Mansbach* de se mettre en possession de ce poste dès le point du jour; il s'embarqua avec ses troupes, vers minuit, sur vingt-neuf bâtimens plats, ne put prendre terre à *Krogstrand*, à cause du vent contraire, qu'à six heures du matin, & occupa sur-le-champ les hauteurs sans la moindre résistance. Le lendemain matin je marchai à *Skec* avec quatre bataillons d'infanterie, les dragons & une compagnie de chasseurs; je fis suivre deux bataillons, & laissai près de *Krogstrand* le Colonel *Strieker* avec trois bataillons. J'appris dans cet endroit que le Colonel *Tranfefeld* étoit en marche avec 400 hommes & 4 pièces de canon; qu'il avoit passé, le 22, *Stroemstادت*, & qu'il devoit arriver le lendemain à *Suinesfund*. En exécutant à *Krogstrand* le débarquement auquel les Suédois ne s'atendoient pas, aucune troupe, encore moins un corps d'armée n'ayant traversé les horribles chemins de ce district, & après m'être porté à *Skec*, mon dessein étoit d'attaquer en dos les postes dans les défilés entre *Suinesfund* & *Stroemstادت*, pendant que l'autre colonne y arriveroit en front. Mais comme le Colonel *Tranfefeld* fut informé de notre débarquement, la pluie & les mauvais chemins qui nous retardèrent, lui laissèrent le temps nécessaire pour se replier sur *Stromstادت*, pour faire des taillis, & pour rompre

les ponts dans sa retraite. Je reçus avis qu'il s'étoit posté au-delà de Stromstadt, près du pont appelé Watlands Brœ, derrière une petite rivière. Je marchai sur-le-champ, & je découvris les Suédois rangés en front, avec du canon & un grand nombre de chariots : la rivière étoit très-profonde & le pont rompu. On travailloit à le rétablir, lorsqu'un officier, accompagné d'un tambour, se présenta, & me demanda, de la part du Colonel *Tranefeld*, l'intention de mon corps de troupes. Je lui répondis que mon manifeste contenoit tout ce que je pouvois lui dire. Le pont étant achevé, je le passai, & me plaçai à la distance de 14 à 1500 pas du corps Suédois, de manière cependant que les troupes qui devoient l'attaquer étoient couvertes par des rochers. Je montai une batterie sur un rocher plus avant; alors le Colonel *Tranefeld* me fit complimenter par un Capitaine d'artillerie, & demander en même temps une explication du manifeste que j'avois publié. « Je » répondis que Sa Majesté Danoise n'étoit point » en guerre avec Sa Majesté Suédoise; mais » comme, en vertu de son alliance avec l'Im- » pératrice de Russie, elle s'étoit vue obligée de » lui fournir un corps de troupes auxiliaires, » je me voyois forcé, à mon grand regret, de » combattre les troupes Suédoises par-tout où je » les rencontrerois; qu'il dépendoit encore de lui » de se retirer, sinon je marcherois sur-le-champ » contre son corps ». Je crus qu'il étoit convenable de faire parvenir cette déclaration au Colonel *Tranefeld*, par un officier de mon corps; je lui dépêchai en conséquence l'Adjudant-Général *Haxthausen*. J'ordonnai ensuite aux Chasseurs d'occuper le rocher; je fis avancer deux bataillons d'Infanterie & un escadron de Cavalerie; &

placer en même-temps quelques canons de manière à pouvoir atteindre en flanc le corps Suédois. Mais dans le moment où l'attaque devoit se faire, une tempête, accompagnée de grêle & d'une grosse pluie, en empêcha l'exécution. Les armes étoient mouillées, & il fallut laisser le temps aux troupes de recharger. Je profitai de cet instant pour reconnoître le rivage de la rivière où étoit postée l'aîle droite des Suédois; j'aperçus un détachement de Chasseurs au rivage opposé: un Officier s'approcha & me héla; je lui dis qu'il pouvoit s'approcher davantage, & lui demandai où étoit le Colonel *Tranefeld*, ajoutant que je serois très-aise de lui parler avant l'attaque. Ce Colonel vint, descendit de son cheval, & me pria de la suspendre jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. L'ayant refusé, il se retira vers minuit sur la grande route qui conduit à *Quistrum* & *Undewalla*. J'ordonnai sur-le-champ à mes troupes de se mettre en marche, & je détachai deux bataillons à l'Est, afin de soutenir le passage du Comte de *Schmettau*, & de rétablir les ponts rompus. Je fis occuper ensuite la ville de *Stroemstadt* par un bataillon de *Sydenfield*: on trouva au magasin royal 1700 tonneaux de blé, & 1500 pots d'eau-de-vie. J'établis dans cette ville le commissariat, la boulangerie & l'hôpital: nous ne nous y rendîmes pas le Prince Royal & moi; j'avançai vers *Wick*, & je rencontrai sur le chemin des défilés très-difficiles. Je me proposai d'avancer demain matin à *Swarlebourg*, & je suivrai après-demain vers *Quistrum*, où j'apprends que les Suédois ont pris poste. Malgré la pluie continuelle & la fatigue des marches, les troupes ne se rebuent pas, & montrent la meilleure volonté du monde. »

« S. A. R. le Prince Royal se porte parfaitement bien ; il a été , comme moi , pendant trois jours sans ses équipages , que l'on avoit laissés à Ide. Je suis avec l'avant-garde à 3 milles de Stroemstادت ; j'espère de pouvoir concentrer la majeure partie de mon corps d'armée du côté du pont de Quistum. Hier , le Comte de Schmettau est arrivé à Walands-Broe où il s'est arrêté. Le Colonel Stricker est à Skee. »

Cette première relation a été bientôt suivie de l'avis apporté , le 6 , par un Courrier du Prince de Hesse , qu'il y a eu , le 2 , une action , près du pont de Quistum , entre les Suédois & les troupes de Norwége , dans laquelle près de 700 Suédois ont été faits prisonniers. Une lettre du quartier général d'Uddewalla , datée du 2 novembre , parle en ces termes de cet événement :

« Nous sommes entrés hier dans cette
 » place. Le poste de Quistum-Broe (pont
 » de Quistum) a été forcé , le 29 sep-
 » tembre , par le Général de Mansbach ,
 » qui avoit sous ses ordres trois bataillons
 » d'Infanterie , quatre escadrons de Cava-
 » lerie & une compagnie de Chasseurs.
 » Le détachement Suédois étoit com-
 » posé d'environ 800 hommes : il se dé-
 » fendit avec courage ; mais à la fin il
 » fut obligé de se rendre à discrétion. Au
 » nombre des Officiers Suédois prison-

» niens , se trouvent le Lieutenant-géné-
 » ral *Hierta* , les Colonels *de Tranefeld*
 » & *de Frisendorf*. Nous avons eu 20
 » hommes tués , & les Suédois 70. »

L'Ambassadeur de Suède ayant reçu de
 Stockholm une estafette , le 4 au soir ,
 remit , le lendemain , au Comte *de Berns-*
torf , la note suivante : « Le Roi n'a
 » pu voir qu'avec surprise les principes
 » que le Comte *de Bernstorf* a allégués
 » dans la note qu'il a remise à l'Ambas-
 » sadeur du Roi , par ordre de Sa Ma-
 » jesté Danoise , le 13 septembre dernier-
 » & qui porte : *Que le Roi de Suède n'ae*
 » *voit aucun motif de se plaindre , tant que*
 » *les troupes & les vaisseaux auxiliaires*
 » *qui agiront contre la Suède , ne surpas-*
 » *seront pas le nombre déterminé , & que*
 » *le reste des forces Danoises n'exercera*
 » *aucune hostilité ;* principe que Sa Ma-
 » jesté ne peut reconnoître comme con-
 » forme au droit des nations , & contre
 » lequel le Roi a ordonné au Souffigné
 » de protester efficacement. Cependant ,
 » par amour de la paix , & pour ar-
 » rêter l'effusion de sang des Sujets des
 » deux royaumes , dans un moment où
 » les négociations pour le rétablissement
 » de la paix dans le Nord , sont commen-
 » cées , & font espérer une heureuse issue ,

» le Roi veut écarter tout examen quel-
 » conque de ces principes, & s'en tenir
 » uniquement à l'affurance renfermée
 » dans ladite note; savoir, que Sa Ma-
 » jesté Danoise n'a point en vue de pro-
 » jets d'hostilité & d'agrandissement. Du
 » reste, comme le Roi se confie entière-
 » ment à ce que M. *Elliot*, Envoyé
 » extraordinaire & Ministre plénipoten-
 » tiaire de la Cour de Londres, vous aura
 » représenté à ce sujet, & que Sa Ma-
 » jesté veut mettre, autant qu'il seroit
 » dans son pouvoir, des bornes aux mal-
 » heurs qu'entraîneroit nécessairement,
 » pour les deux royaumes, l'extension de
 » la guerre, Elle consent de regarder la
 » paix comme non interrompue, jus-
 » qu'à ce qu'Elle apprenne le succès des
 » négociations entamées pour le retour
 » de l'harmonie, qui, selon la nouvelle
 » déclaration de Sa Majesté Danoise,
 » fait l'objet de ses vœux. Le Roi, par
 » conséquent, se bornera actuellement à
 » repousser de force les troupes auxi-
 » liaires qui sont entrées dans ses Etats.
 » A Copenhague, le 5 octobre 1788. »

SPRENGTPORTEN.

Le 3 de ce mois; le Baron de *Borck*
 est arrivé ici de Berlin; il a été, le 6, en
 conférence avec le Comte de *Bernstorf*.

On dit qu'il se rendra incessamment en Suède.

« Des lettres du quartier général du Prince *Charles de Hesse*, détaillent l'entretien qui a eu lieu entre ce Général & le Colonel Suédois de *Francfeld*. — Ce dernier étant arrivé, le 24 septembre, à la conférence, près de *Wetlands-Broe*, apprit que le Prince royal de Danemark se trouvoit aussi de l'autre côté de la rivière. Il demanda la permission de la traverser pour faire sa cour à S. A. R. Cette permission lui ayant été accordée, il s'entretint avec les deux Princes pendant quelques momens. Le Colonel ayant allégué, qu'en homme d'honneur & en brave soldat, il ne pouvoit abandonner son poste, le Prince de *Hesse* lui répondit : *Qu'il étoit fâché que les circonstances le forçaient d'attaquer de si braves gens.* Un moment après, le Prince, d'un air touché, dit au Colonel, qui, en s'en allant, avoit exprimé son désir de voir les deux États rester toujours amis : *Eh bien, nous le ferons encore pour ce soir ; le Colonel répartit, ne seroit-il pas possible de l'être encore une semaine ? Non, répondit le Prince : à demain matin.* »

Le 2, l'escadre d'*Archangel*, composée de 4 vaisseaux de ligne & de 2 frégates, est partie pour la Baltique, où s'est aussi rendue l'escadre combinée Russe & Danoise. Cette escadre est destinée à croiser devant *Carlscrone*. — Trois autres vaisseaux de guerre sont dans la mer du Nord, & croisent du côté de *Gothenbourg*. Le sénéau l'*Aero* a fait voile pour la mer du Nord. — On équipe encore les

vaisseaux de ligne le *Mars* & la *Fionie*, & les frégates la *Cronembourg* & la *Friedrichswarn*.

Le Magistrat a fait publier un ordre du Roi, qui permet aux Juifs de cette capitale d'apprendre & d'exercer des métiers.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 16 Octobre.

M. *Elliot*, Ministre Britannique près de la Cour de Copenhague, a eu une conférence avec le Roi de Suède à *Wenersborg*, dans la *Westgothie*. — Les troupes rassemblées dans la *Scanie* montent à environ 6 ou 7,000 hommes. — Le régiment des Gardes à pied, qui devoit être transporté sur des chariots à *Christianstadt*, a reçu ordre, en route, de se rendre sur les frontières de la *Norwége*. — On travaille à la paix; mais jusqu'à ce moment, l'armistice n'est pas conclu.

On écrit de *Courlande*, qu'il y règne beaucoup de fermentation, & que la Noblesse est mécontente de la défense d'exporter du bled pour la *Suède*, des ports de *Windau* & de *Libau*, où le prix de cette denrée est actuellement très-bas. On sait que, d'après la convention de

1783 avec la Russie, la grande partie de ce Duché est obligée de porter toutes ses productions à Riga.

Le Sénat de Pétersbourg a fait publier un ordre de l'Impératrice, concernant une nouvelle levée de recrues. On prendra le centième homme. Les recrues doivent être fournies à la fin de l'année.

De Berlin , le 15 Octobre.

C'est une opinion universelle, qu'au premier jour un Corps des troupes du Roi, de 8,000 hommes, se rendra dans le Holstein, sous le commandement du Général *de Knobelsdorf* ; un second Corps, aux ordres du Prince *Frédéric de Brunswick*, doit marcher dans la Poméranie Suédoise, pour couvrir cette province ; & une armée, ayant à sa tête le Général *de Mollendorf*, tirera un cordon sur les frontières de Pologne.

Le Roi a nommé le Major-général *de Groeben* à la place de Chef du département militaire, vacante par la mort du Lieutenant-général *de Schulenburg*.

Le Marquis *de Luchefini*, nommé Ministre Plénipotentiaire de S. M. à la Cour de Pétersbourg, est parti, le 3, pour sa destination, & doit s'arrêter quelque temps à Varsovie, où restera

également jusqu'à la fin de la Diète, M. *Whitworth*, Ministre d'Angleterre, qui passera ensuite à Pétersbourg.

De Vienne, le 13 Octobre.

Les Généraux *de Gœttingen* & *de Bréchainville* ayant concentré leurs forces, on espère qu'ils pourront suspendre les progrès de l'ennemi vers la *Syrmie*. On fonde encore une grande attente sur la prochaine réunion du Corps du Général *Splény*, & probablement encore de celui du Prince *de Cobourg*, à la petite armée de *Transylvanie*. Si les Russes, de leur côté, tentent une diversion en *Valachie*, il seroit possible, non seulement de mettre la *Transylvanie* à l'abri de toute invasion, mais de forcer de plus le Grand-Visir à une division de son armée, avant la fin de la campagne.

Comme les *Ottomans*, ainsi que nous l'avons remarqué plus d'une fois, ne font circuler en Europe aucuns bulletins, on n'est jamais instruit qu'à moitié de leurs desseins & de leurs opérations. On ignore jusqu'à la position réelle du Grand-Visir, le lieu actuel de son quartier général, ses véritables forces, la combinaison des différens Corps dans lesquels il peut les avoir divisées, & l'on ne connoît ici leur marche que lorsqu'ils sont arrivés. Il paroît qu'outre

la partie de ses troupes qui cherchent à pénétrer en Transylvanie, & son Corps d'armée principal, le Grand-Visir a rassemblé, depuis peu, à Belgrade & aux environs, des troupes assez nombreuses pour coopérer efficacement avec le Séraskier, établi maintenant sur la rive gauche du Danube. En conséquence, on attend avec anxiété des nouvelles ultérieures, soit du Bannat, soit de Semlin; mais, nous l'avons dit dans le Journal précédent, le Supplément officiel du 8, auquel nous devons revenir, n'a pas rempli cette attente. Voici l'extrait de ce Bulletin:

Du camp général du Corps de Transylvanie, à Muhlenbach, le 29 Septembre.

Le Général *Fabriz* a jugé à propos de transporter le camp général de Tallmach ici, pour être plus à portée de s'opposer aux opérations des ennemis, si elles deviennent plus sérieuses au défilé de Vulkan & à la porte de Fer. Pour mieux observer ces deux points, le Général-Major *Stader* s'est avancé, le 27, de Pisky, dans la vallée de Katzegg, & a pris poste près du bourg de ce nom; le lendemain, il a été attaqué par 6000 Turcs qu'il a repoussés.

Du camp combiné des Autrichiens & des Russes, près de Choczim, le 29 Septembre.

Conformément à la capitulation du 19, la garnison de Choczim est sortie aujourd'hui avec les honneurs militaires, avec ses armes, ses chevaux, & les habitans avec les meubles & effets

qui leur appartiennent. Il a été donné 2700 chariots attelés, du pain pour quatre jours, & de la farine pour autant de temps, pour 16,857 personnes, & 3462 korez d'avoine : ils se rendent le long du rivage gauche du Pruth, jusqu'au premier endroit où ils seront en sûreté, & on leur a donné une escorte pour laquelle ils ont laissé 10 ôtages, qui ne seront mis en liberté qu'à son retour. Deux jours avant la sortie de la garnison, elle nous a remis les effets appartenans à la Porte, & qui consistent en 178 pièces de canon de divers calibres, 14 mortiers, 2000 quintaux de poudre, & 80 à 90,000 boulets ou bombes, &c. A l'égard des vivres, il n'y en avoit plus; 10,000 ckas de tabac, & des munitions de bouche pour deux ans, avoient été détruits par le feu de nos batteries, qui avoient renversé toute la partie supérieure de la forteresse. Nous en avons pris possession, & on y a mis un bataillon du premier Régiment de garnison. Le Lieutenant-Colonel *Planck* en a été nommé Commandant jusqu'à disposition ultérieure.

Le Général *Splény* est aux environs de Baken. Le Baron d'*Elmpt* est encore à Jassy; le Comte de *Soltikow* & le Prince de *Cobourg* attendent leur destination. Le Maréchal de *Romanzof* descend par la rive gauche du Pruth, où se trouve le Khan des Tartares. Tous les avis confirment que l'ennemi se rassemble en force près de Foscan, Du Corps d'armée de Croatie, à Dwor, près de Novi-Turc, le 30 Septembre.

Les Turcs, rassemblés à Blagoy pour secourir la forteresse, ont abandonné leur premier plan, à la vue de nos préparatifs pour les bien recevoir. On apprend, par des avis très-sûrs, qu'ils se sont tournés vers Ruichka & Cruppa, & d'après ces dispositions, on présume qu'ils méditent une

diversion par notre frontière sèche : cela a déterminé le Maréchal de *Laudhon* à rappeler du camp de *Dubicza* les trois bataillons d'*Esterhazy*, *Langlois* & *Tillier*, qui sont arrivés le 25 ; on a envoyé deux bataillons au Major *Schlaun* pour assurer davantage notre flanc droit. Depuis le 24, on a poussé avec autant d'activité qu'on l'a pu, malgré les pluies qui ont régné, les opérations du siège ; une de nos mines, éventée par l'ennemi, & qu'on a été forcé de faire crever, n'a pas produit l'effet qu'on en attendoit ; cependant on avoit fait toutes les dispositions pour donner un second assaut aujourd'hui ; mais la pluie, qui commença hier à dix heures du soir, & qui continue encore ce matin, a forcé de le différer.

Il y a eu une petite action près du fort *Ratschka*, dans laquelle les Turcs ont été repoussés.

Le Lieutenant *Csivich*, qui avoit été envoyé, le 22, pour reconnoître le camp ennemi près de *Prédor*, rapporte que ce camp est de 2000 hommes, & la garnison de la forteresse de 500.

I T A L I E.

De Florence, le 6 Octobre.

A l'exemple du Roi de Naples, S. A. R. notre Souverain, vient de déclarer tous les Couvens & Monastères du Grand-Duché, indépendans, & dispensés de reconnoître l'autorité de quelque Supérieur que ce soit, Généraux, ou Prozeurs-généraux, &c., de tout Chapitre, soit général, soit définitoire ; enfin, de toute Assemblée qui se tiendra hors des Etats

du Grand-Duché. S. A. ordonne qu'à l'avenir, les Ordres religieux dépendront, quant au spirituel, des Archevêques & Evêques respectifs de la Toscane; & quant au temporel, des Tribunaux laïcs. Cette nouvelle loi a été publiée le 2.

Ce n'est pas sans une grande surprise qu'on a appris de Rome, par les lettres du 3, que durant toute la semaine précédente, on avoit exercé sur la place d'armes du Château S. Ange, les Soldats de la garnison, soit à l'exercice à feu, soit à d'autres manœuvres sur le pied Autrichien. C'est le Lieutenant *Schniël* qui a été chargé, par ordre spécial de Mon-signor *Ruffo*, Commandant de la For-teresse, de discipliner cette troupe, & de la mettre en état de service.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 21 Octobre.

Vendredi dernier, le Roi, qui se trouvoit à Kew, fut assez indisposé pour ne pouvoir pas retourner à *Windsor*. Le Chevalier *Baker*, Médecin de S. M., fut appelé, & le lever du lendemain contremandé. Heureusement cette rechute n'a pas eu de suites, & a été occasionnée par un accès de goutte qu'on craignoit de voir

fixée à l'estomac. Ce Monarque, si tendrement aimé de sa famille & de son peuple, n'a pas été un instant dans le moindre danger. On assure qu'il est maintenant assez bien rétabli, pour pouvoir sortir & prendre de l'exercice. Le Prince de Galles & le Duc d'Yorck se rendirent tout de suite à Kew, en apprenant l'indisposition de S. M.

On lui fit passer, samedi, des dépêches qu'on dit importantes, & venues de Berlin par un Messager d'Etat. On les croit relatives à la Médiation entamée pour la paix du Nord, & aux dispositions militaires qu'a cru devoir faire le Roi de Prusse, afin d'appuyer ces négociations. Ces dépêches ont occasionné hier une Assemblée du Cabinet.

Dans une Assemblée tenue le 15, au Bureau de l'Amirauté, il a été arrêté de mettre en commission encore quatre frégates & plusieurs cutters. Il paroît certain qu'en effet le Capitaine *W. Cornwallis* passera dans l'Inde, en qualité de Commodore d'une escadre composée du *Crown* de 64 canons, & 500 hommes d'équipage; du *Phénix* de 36 can., Capit. *A. Byron*; de la *Persévérance* de 36, Capit. *J. Smith*, & de l'*Atalanta* de 14, Capit. *Delgarno*. Le Commodore montera le *Crown*, avec lequel partiront de conserve

tous les vaisseaux de la compagnie des Indes qui seront prêts.

L'*Actéon* de 44 canons, équipé comme vaisseau munitionnaire, a descendu, le 15, la Tamise, pour se rendre à la Barbade, où il transporte des troupes.

Les compagnies d'ouvriers de la Marine, qui travaillent à Chatham, sont employées sur le *Queen-Charlotte*, beau vaisseau neuf de 110 canons, actuellement en construction sur ce chantier. Ce vaisseau est très-avancé, & on compte qu'il sera en état d'être lancé l'été prochain. — Le *Roëbuck* de 44, qu'on équipe dans le même port, pour servir de vaisseau hôpital, est parti, le 15, du bassin. Il y a ordre de se tenir prêt, dans le cas où l'on en auroit besoin pour le service extérieur.

Selon le *Public Advertiser*, il se trouve actuellement *DEUX MILLE CINQ CENTS* bâtimens à l'ancre dans la Tamise, nombre beaucoup plus considérable qu'aucun de ceux qu'on se rappelle y avoir vu. On ne peut pas se faire, dit le même Papier, une idée de la confusion qui règne au milieu de cette immense forêt de navires, si-r-tout vis-à-vis de Shadwell, faute d'un Officier pour leur prescrire leurs amarres : plusieurs d'entre eux ont fait,

pendant quelques jours, d'inutiles efforts pour descendre la rivière.

Un Capitaine de vaisseau, employé à la traite des Nègres sur la côte de Guinée, est actuellement détenu en prison, & poursuivi aux dépens de la Société établie à Londres pour l'abolition du commerce des esclaves. Il est accusé d'avoir traité inhumainement & mutilé un certain nombre de Matelots Anglois qui servoient à son bord. Ce même Capitaine s'est porté à de tels excès de barbarie envers les Habitans d'Afrique, qu'on ne peut même en répéter le détail. On lui attribue, entre autres, le trait suivant, dont la preuve a déjà été produite par la Société de Londres, devant le Conseil-privé, & sera présentée à la Chambre des Communes. Une jeune femme Nègre, avec son enfant à la mamelle, fut enlevée à son mari & à ses parens, & offerte, par les Marchands d'esclaves, au Capitaine dénoncé. Il consentit bien à acheter la jeune femme, mais il ne voulut rien donner de l'enfant, prétendant qu'il n'en pouvoit tirer aucun parti : néanmoins, comme on ne voulut point vendre l'un sans l'autre, il se détermina à les acheter tous deux, & dans le même moment il fit sauter, de sang-froid, la cervelle de l'enfant sur le pont, & le jeta à l'eau en présence de sa

mère. Comme la jeune femme étoit d'une grande beauté, elle fut traînée une heure après dans la chambre de ce même Capitaine, & forcée d'endurer les embrassemens de ce scélérat. Si ce fait est aussi certain qu'on le dit, il n'est pas douteux que le Capitaine n'expie juridiquement l'atrocité de sa conduite.

On pourroit établir, selon l'opinion des gens instruits, un commerce de fourrures sur la côte occidentale d'Amérique, qui fourniroit les moyens d'élever une nouvelle manufacture dans ce royaume. Les fourrures de cette côte sont très-supérieures à celles de la baie d'Hudson. Plusieurs vaisseaux ont déjà appareillé d'Angleterre pour cet effet, & l'on parle d'augmenter encore le nombre de ces expéditions.

Les mémoires de la vie de feu la Duchesse de *Kingston*, dont nous avons parlé, ne sont nullement authentiques. Ils sont mêlés de fables, d'inexactitudes, & de particularités très-libres. Cependant, au milieu de ce Recueil suspect, on a rassemblé les faits & les anecdotes appuyés sur des preuves certaines. Nous ne présenterons ici que ceux qui nous paroissent avoir ce caractère, après avoir vérifié nous-mêmes une partie de ceux qui ont fondé le fameux procès de la Duchesse, sur les pièces mêmes de ce procès, réunies

au volume septième des *State-Trials*,
 édit. de 1781.

« *Miss Elisabeth Chudleigh*, connue sous le nom de Duchesse de *Kingston*, étoit fille du Colonel *Thomas Chudleigh*, le plus jeune fils de Sir *Georges Chudleigh d'Ashton*, dans le Comté de Devon, où cette famille jouissoit d'une considération méritée. Le Colonel possédoit une petite terre dans la Paroisse d'*Harford*, à douze milles de *Plymouth*. *Miss Chudleigh* perdit son père étant encore fort jeune, & vint faire son apparition sur la scène du grand monde en 1743, sous les auspices de M. *Pulteney*, depuis Comte de *Bath*, un des chefs de l'opposition, & lié avec le Prince de Galles, à l'épouse duquel il recommanda sa jeune & belle amie. La Princesse la prit au nombre de ses filles d'honneur : *Miss Chudleigh* avoit alors dix-neuf ans. En vain M. *Pulteney* s'attachait-il à cultiver son esprit ; elle haïssoit les livres, & sa conversation étoit aussi superficielle que brillante. Sur ces entrefaites, le feu Duc d'*Hamilton* se proposa pour époux ; *Miss Chudleigh* l'agréa ; mais l'union fut différée, parce que le jeune Duc devoit faire son tour d'Europe. M. *Hervey*, fils du Comte de *Bristol*, & qui brûloit depuis long-temps pour la belle fille d'honneur, fut mettre adroitement dans ses intérêts *Mistress Hanmer*, sa tante. Cette Dame intercepta les lettres du Duc, que notre héroïne, se croyant dédaignée, crut ne pouvoir mieux faire que d'oublier. Elle épousa secrètement M. *Hervey*. A peine quelques jours s'étoient écoulés, qu'il fallut se séparer ; M. *Hervey*, Lieutenant de vaisseau, partit pour les Indes occidentales, & *Miss Chudleigh* retourna à son service, qu'elle n'avoit quitté que sous prétexte d'aller voir les courses à *Winchester*. *Miss* garda d'autant plus scrupuleusement le silence sur son mariage, qu'elle étoit

mécontente du Lieutenant ; il séjourna un mois à Londres, & repartit. Ce fut pendant ce temps qu'elle prit la ferme résolution de ne plus habiter avec lui. »

« Elle vouloit anéantir les traces de son mariage, ce qu'elle fit en déchirant le registre que le Ministre, gagné, lui confia : tandis qu'elle étoit en pour-parler avec son mari pour une séparation, il y eut une entrevue, dont le résultat fut un enfant. »

Miss Chudleigh, qui avoit toujours gardé son nom de fille, ne tarda pas à reprendre ses fonctions auprès de la Princesse de Galles ; ce qui lui fut d'autant plus facile, qu'elle perdit le fils dont *M. Hawkins* l'avoit accouchée secrètement à Chelsea. Quelque temps après, son mari la menaçant de découvrir leur union, elle en fit confidence elle-même à son auguste maîtresse, sans pourtant encourir sa disgrâce. »

« *Miss Chudleigh* partit pour l'Allemagne ; elle s'y lia avec le Roi de Prusse & l'Electrice de Saxe, qui la comblèrent de présens, & l'honorèrent d'une correspondance très-flatteuse. »

« De retour du Continent, elle se jeta dans le grand monde : intime de *Lady Harrington* & de *Miss Ash*, elle étoit aussi le bel-esprit du jour & la femme à la mode. Très-libre dans sa conduite, mais charmante par la figure & l'esprit, elle captiva plus d'un cœur. Le Duc d'*Ancaster* lui offrit sa main, ainsi que beaucoup d'autres ; elle rejeta tous ces amans, ce qui fit croire qu'elle étoit mariée à *Lord Howe* ; interprétation la plus favorable qu'on pût donner à son intimité avec ce Seigneur. »

« Ce qui accrétoit encore ce bruit, c'est qu'à cette époque ses dépenses devinrent considérables ; elle ne tiroit de son service à la Cour que 600 livres sterlings, & pourtant elle faisoit une figure prodigieuse. »

prodigieuse. La magnanimité publique a voulu qu'un amant auguste y fournit aussi ; on n'en a pas de preuves, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle garda pendant douze ans, sous le nom de *Miss Chudleigh*, & malgré toute cette dépense, la faveur de la *Princesse de Galles*. »

« Le Lieutenant *Hervey* devint enfin Comte de *Bristol* : une maladie dangereuse l'attaqua en 1759. A cette époque, l'ambition de sa femme se réveilla, & elle mit autant de soins à constater son mariage, qu'elle en avoit pris pour en effacer les traces. Le Ministre qui s'étoit prêté à ses vues dans le premier cas, ne fut pas moins complaisant cette fois-ci. »

« Transportée de joie, & déjà riche douairière en imagination, elle avoua à l'épouse d'un Ecclésiastique qu'elle avoit déjà donné un enfant au Comte de *Bristol*, quand il n'étoit encore que *M. Hervey*, & que les papiers qu'elle avoit recouvrés pourroient lui valoir cent mil livres sterling. »

« Cependant le Comte se rétablit ; c'étoit sa fortune & non sa personne qui tentoit la Comtesse, & elle lâcha prise dès qu'elle vit le Duc de *Kings-ton* à ses pieds. On croit qu'elle l'entença par des faveurs ; mais comme il s'agissoit de devenir Duchesse, elle y mit du mystère, & sauva les apparences. »

« Malgré toute son impatience, il fallut attendre jusqu'en 1778. L'ancien mari, Lord Comte de *Bristol*, s'étant épris d'une Dame de condition, fit dire à sa femme qu'il vouloit un divorce, & qu'elle eût à se soumettre à la preuve d'adultère. »

Miss Chudleigh fit des difficultés sur la seconde partie de cette demande : fournir des preuves d'adultère, auroit pu l'empêcher de devenir Duchesse. En conséquence, d'après l'avis de ses gens d'affaires, elle attaqua devant les *Dottors Commons*, ou

N^o. 44. 1^{er} Novembre 1788. b

Cour Ecclésiastique, le Comte, qui, ne produisant point de défense, laissa porter un jugement définitif, par lequel Miss *Chudleigh* se vit dégagée des chaînes du mariage, & libre d'épouser qui elle voudroit. »

Elle en profita; un mois & deux jours après la sentence du Tribunal Consistorial, elle devint Duchesse de *Kingston*; elle jouit pendant cinq années des honneurs attachés à ce titre. Enfin le Duc mourut d'une attaque de paralysie, amenée, dit-on, par le chagrin d'avoir épousé une femme dont le caractère impérieux & bizarre s'accordoit mal avec sa douceur; cependant il lui laissa toute sa fortune par testament pendant sa vie, à la seule condition qu'elle ne se remarieroit pas. Cette clause déplut tellement à la Duchesse, qu'elle fit tout son possible auprès de M. *Field* pour qu'il obtînt du Duc mourant de la rayer, mais cet honnête Procureur s'y refusa. A son instigation, ce premier testament éloignoit M. *Evelyn Meadows*, l'aîné des neveux du Duc, & transmettoit toute la fortune, après la mort de la Duchesse, au frère cadet de l'héritier légitime. »

« La Duchesse douairière partit pour Rome, où le Pape *Gangaelli* la reçut en Princesse; elle donna par reconnaissance au peuple un spectacle public: son yacht remonta le Tibre à la vue d'une multitude aussi étonnée que quand ses ancêtres virent des vaisseaux Carthagois échoués sur les côtes de l'Italie. »

« Cependant M. *Evelyn Meadows* songeant à rentrer dans son héritage, son conseil lui fit sentir que le meilleur moyen étoit de faire casser le mariage de son oncle; il attaqua la Duchesse comme coupable de bigamie, espérant qu'elle ne paroîtroit pas, & seroit condamnée par contumace. »

« A cette nouvelle, la Duchesse pensa perdre

la tête; elle courut chez M. *Jenkins*, Banquier à Rome. Comme il se faisoit celer, elle le crut de complot avec ses ennemis : elle s'arma de pistolets, courut chez lui, força la porte, & lui, appliquant le pistolet sur la poitrine, le contraignit à lui rendre les suretés qu'elle avoit déposées entre ses mains. Cette expédition lui avoit échauffé le sang, elle fut attaquée d'une violente fièvre pendant son retour en Angleterre, & au milieu des Alpes. »

« Arrivée à Calais, les plus noires idées vinrent s'offrir à son imagination; elle se voyoit déjà dans les horreurs d'un cachot; son crime, à ce qu'elle croyoit, n'étant pas de nature à l'admettre à donner caution. Lord *Mansfield* la vit & la rassura; elle fit son passage un peu plus tranquillement, & fut en effet admise à caution; ses garants furent le Duc de *Newcastle*, Milord *Mont-Stuard*, & M. *Glover*. »

(*La suite au Journal prochain.*)

F R A N C E.

De Versailles, le 26 Octobre.

Le 16, l'Archevêque de Toulouse, l'Archevêque de Bourges & l'Evêque de Valence ont, pendant la Messe du Roi, prêté serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

M. *Hailes*, Ministre plénipotentiaire de la Cour de Londres, eut, le 14, une audience particulière du Roi, pendant laquelle, après avoir remis sa lettre de rap-

pel, il prit congé de Sa Majesté. Il fut conduit ensuite à l'audience de la Reine, & à celle de la Famille Royale, par le fleur de la Garenne, Introduceur des Ambassadeurs. Le fleur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

Le 25 de ce mois, la Cour a pris le deuil, pour quinze jours, à l'occasion de la mort du Prince du Brésil.

M. Lefevre d'Ormesson de Noyseau, Premier Président du Parlement de Paris, a, le 19 de ce mois, prêté serment, en cette qualité, entre les mains du Roi.

Le même jour, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Marquis d'Andigné avec demoiselle de Rafélis.

Le Baron de Montalembert a eu l'honneur de présenter au Roi, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, la Réponse aux Officiers du Corps royal du Génie, Auteurs d'un Mémoire sur la fortification perpendiculaire, par le Marquis de Montalembert, Maréchal des camps & armées du Roi, & Membre de l'Académie royale des Sciences.

Le fleur de Lasseps, Vice-Consul de Cronstadt, qui étoit employé dans l'expédition du Comte de la Pérouse, en qualité d'Interprète du Roi en langue Russe, est ar-

rivé à Versailles, le 17 de ce mois, & a eu l'honneur, le même jour, d'être présenté à Sa Majesté par le Comte de la Luzerne, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Marine. Il avoit été chargé d'apporter en France les dépêches, les journaux & les cartes qui lui avoient été remis, le 30 septembre 1787, par le Comte de la Pérouse, au port d'Avatska, ou Saint-Pierre & Saint-Paul, situé à l'extrémité méridionale de la presqu'île du Kamschatka. Le navire que la Russie expédie, chaque année, d'Okotskoï à Avatska, ayant manqué son voyage l'année dernière, le sieur de Lessers se décida à contourner, par terre, toute la mer d'Okots ou Pengina, pour gagner le grand continent d'Asie; mais les mauvais tems & les fréquens ouragans le retinrent sur la presqu'île jusqu'au 27 janvier suivant. Ce ne fut qu'à cette époque qu'il put entreprendre sa route le long des côtes du Kamschatka. Arrivé à l'isthme qui joint cette terre au continent, il suivit la côte orientale de la mer de Pengina, passa par Ingiga; &, après beaucoup de difficultés & de dangers, il parvint, le 5 mai, à Okotskoï. Cette partie de son voyage a été faite sur des traîneaux, tirés par des chiens Kamtschadales, c. est à dire par des rennes, suivant l'usage de chaque pays qu'il a traversé.

Le débordement des rivières, a cette épo-

que du dégel, l'a forcé de séjourner à Okotskoï, jusqu'au 8 de juin. Aussi-tôt que la Lena a été navigable, il s'y est embarqué, & a remonté jusqu'à Irskoutsk, où il est arrivé dans les premiers jours d'août. Il en est reparti le 11. Il a passé par Tomsk, Tobolsk, Catherinebourg, Kafan, Nyneï-Novogorod, Moscou, Tuer, Novogorod-Veliko, & a traversé toutes les grandes rivières de la Sibérie. Il a fait ce voyage en kibirk, ou voiture russe non-suspendue; & il a été rendu, le 21 septembre, à Saint-Pétersbourg, d'où il est reparti, le 26, à 2 heures du matin, chargé des dépêches du Comte de Ségur, Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Impératrice de Russie. La jeunesse & le zèle du sieur de *Lesseps* l'ont soutenu jusqu'au terme, contre les fatigues & les dangers inséparables d'un voyage de 4000 lieues, à travers des pays peu habités & peu fréquentés; & il est arrivé heureusement à Versailles, le 17 octobre, à trois heures après midi. Il se loue infiniment de toutes les facilités & de tous les secours qu'il a reçus des Commandans Russes, dans les lieux où il a été à portée de les réclamer.

Extrait des dépêches du Comte de la Pérouse, apportées par le sieur de Lesseps.

Les frégates du Roi, la Bouffole & l'Astrolabe; la première, commandée par le Comte de la Pérouse, Capitaine de vais-

seau, commandant en chef l'expédition; la seconde, par le Vicomte de Langle, Capitaine de vaisseau, avoient appareillé de la rade de Brest, le 1.^{er} août 1785, pour un voyage de découvertes. Après avoir touché aux îles de Madere & de Ténériffe, pour s'y pourvoir d'un supplément de vin; à celles de Martin-Vas & de la Trinité, pour en fixer la position géographique; à celle de Sainte-Catherine du Brésil, pour se procurer des rafraîchissemens; le Comte de la Pérouse fit quelques recherches dans l'Océan méridional, passa le Détroit de le Maire le 25 janvier 1786, 69 jours après son départ de la dernière île; &, le 9 février, il n'avignoit dans le grand Océan, appelé communément Mer du sud, ou Mer pacifique. Le 24 du même mois, il relâcha à la baie de la Conception du Chili; & en repartit le 19 mars. Le 8 avril, il eut connoissance de l'Isle de Pâques, où il aborda. Le 28 mai, il étoit à vue de l'isle d'Owhyhée, une des Sandwich, où le Capitaine Cook, après avoir agrandi le monde, termina si malheureusement la plus glorieuse carrière. Le Comte de la Pérouse s'est particulièrement attaché à reconnoître celles de ces îles que le célèbre Navigateur Anglois n'avoit pu visiter. Il les quitta le 1.^{er} juin, prit la route sur l'Amérique septentrionale, & y atterrit, le 23 du même mois,

à la hauteur du Mont-Saint-Elie, à 60 degrés de latitude. Il a reconnu & relevé la partie de côte comprise entre son point d'attérage & le port de Monterey, à 36 degrés $\frac{2}{3}$ de latitude. Le Capitaine Cook, contrarié par les vents, n'avoit pu en reconnoître que quelques portions, de distance en distance; & il n'étoit descendu que jusqu'au 43.^e degré. Le Comte de la Pérouse a lié ses découvertes à celles du Navigateur Anglois, & aux reconnoissances qui ont été faites par terre & par mer, par les Espagnols de la Californie. Il partit du port de Monterey, le 24 septembre, traversa le grand Océan, pour se rendre au continent d'Asie, & découvrit, dans cette traversée, quelques isles inhabitées. Le 15 décembre, il eut connoissance de l'Assonsong, une des isles Mariannes; & il mouilla, le 3 janvier 1787, à Macao. Il en partit le 6 février, & relâcha, le 28, à Cavuan, dans la baie de Manille, où il se pourvut de rafraichissemens & de vivres pour la navigation ultérieure. Il quitta Manille le 9 d'avril; & après avoir passé à l'Est de Formose, il a dirigé sa route entre les isles du Japon & la Corée, a reconnu & visité les côtes orientales de cette presqu'isle, & s'est élevé jusqu'au 52.^e degré de latitude, par un canal assez étroit, inconnu aux Navigateurs Européens, & formé par les côtes

de la Tartarie orientale, d'une part, & de l'autre, par deux grandes Isles, qu'il a relevées & visitées en partie. L'extrémité septentrionale de ce canal se trouvant obstruée par des bancs qui en rendent le passage impraticable, il a repris sa route au Sud; &, en continuant ses recherches, il a découvert, à 46 degrés de latitude, un détroit qui l'a conduit dans la mer situées à l'ouest des isles Kurilles, à travers lesquelles il a trouvé un passage, d'où il s'est rendu au port d'Avarska, à la partie méridionale de la presqu'isle du Kamschatka: il y a mouillé le 6 de septembre. Cette navigation, de cinq mois, dans une mer inconnue, au milieu des brumes presque continuelles, a été aussi pénible que périlleuse; mais elle servira à éclaircir un point intéressant de géographie; elle nous donnera une connoissance exacte d'une grande terre, dont l'existence même étoit contestée; & ces découvertes se lieront à celles que les Russes ont faites dans cette partie septentrionale du globe. Les peuples qui habitent les isles que le Comte de la Pérouse a visitées, n'avoient aucune idée des Européens, non plus que des autres habitans du grand continent: ils sont humains & hospitaliers; mais leur terre ne présente aucune production qui

puisse y appeler les Nations commerçantes.

Au départ du sieur de *Lesseps*, le 30 septembre 1787, les Officiers & les équipages des frégates la *Bouffole* & l'*Astrolabe* jouissoient de la meilleure santé; &, quoique ces bâtimens tinssent la mer depuis plus de deux ans, le scorbut ne s'y étoit point manifesté. Les soins constans & paternels du Comte de la *Pérouse* & du Vicomte de *Langle*, pour la conservation des compagnons de leurs travaux, doivent faire espérer qu'ils les préserveront, jusqu'au terme de leur voyage, des maladies qui ajoutent un danger de plus aux longues navigations.

Le Comte de la *Pérouse*, après avoir fait quelques provisions à *Avatska*, se proposoit de reprendre la mer le premier octobre, pour se livrer aux recherches qui lui restent à faire dans l'hémisphère austral; on présume qu'il pourra être de retour en France dans le mois de juillet ou d'août 1789.

De Paris, le 29 Octobre.

Un Courrier extraordinaire, arrivé de Rochefort à Versailles, la semaine dernière, a apporté la nouvelle que la frégate qui conduisoit le Marquis du *Chillan*

à St. Domingue, a péri en sortant du port, par la faute du Pilote-Côtier. Tout l'équipage a été sauvé; mais le bâtiment & sa cargaison sont perdus.

On s'occupe beaucoup ici de l'Assemblée des Notables, dont l'époque est si prochaine. S'il faut en croire le bruit public, l'Administration mettra sous leurs yeux, & présentera à leur discussion quinze à seize questions relatives à la forme la plus constitutionnelle & la plus juste des élections pour la représentation nationale aux Etats-Généraux. Les Notables ne seront point formés en bureaux, comme à la précédente Assemblée, afin, dit-on, qu'ils puissent tous s'entr'aider de leurs lumières, & que les discussions propres à faire éclore la vérité, soient communes à tous.

On écrit de Bretagne, qu'il y a eu quelque mouvement dans les campagnes au sujet des bleds, dont le peuple craignoit l'exportation dans ce temps de cherté. Ce tumulte a été aisément apaisé; l'Arrêt du Conseil qui a sagement suspendu l'exportation des grains, à l'étranger seulement, auroit dû le prévenir. Cette disposition du Gouvernement paroîtra d'autant plus prudente, que la guerre actuelle du Nord & celle du Levant de l'Europe, en nécessitant des approvisionnemens immenses, excitent à-la-fois l'exportation

des autres pays, & peuvent se voir, qui auroient besoin de grains, des secours des contrées d'où l'on a coutume d'en tirer.

On n'a pas encore de relation générale & authentique de l'ouragan qui s'est fait sentir, le 16 août dernier, à Saint-Domingue, & à quelques autres Antilles. Une lettre du Port-au-Prince en parle dans ces termes :

« Le 16 août, un ouragan affreux, qui a commencé à sept heures & demie du matin, & fini à midi, a découvert presque toutes les maisons de la ville, & en a cabuté plusieurs. On estime la perte de la ville à 400,000 livres; mais elle n'est rien en comparaison de celle de la rade. Presque tous les navires ont reçu des avaries considérables. Les navires de Bordeaux, le *Robuste*, Capitaine *Cauvi*, le *Comte de Toulouse*, Capitaine *Gourrge*, & le *Blouin*, Capitaine *Amiard*, ont été jetés sur la vase; mais ils ont été relevés, & n'auront besoin que de quelques légères réparations. Il n'en est pas de même des navires Nantais qui ont échoué contre le Fort; on n'en connoît pas encore le dommage, mais on le présume considérable. Plusieurs bâtimens ont été jetés au large; de ce nombre est le *Fourin*, prêt à partir, qui a désarmé avec un Officier & trois Matelots, & qu'un Anglois, entré peu de temps après, a vu coulant bas d'eau. Le navire négrier les *Trois-Frères*, à MM. *Rasteau frères*, a chaviré ayant à bord quelques barriques de sucre. Le *Bon-Père*, à l'adresse de MM. *Camfranc & Thezan*, avec cinq autres Américains, sont demâtés, & à la côte. »

« Depuis quatre jours on ne cesse de faire des levées de cadavres, & depuis deux jours il y en a eu plus de deux cents d'enterrés. Les rivières se sont étendues à plus d'une lieue de leur lit, & toutes les superbes habitations de la plaine du Cul-de-sac ont été ravagées. Dans la plupart des sucreries, il ne paroît pas de vestiges de cannes, & tous les bâtimens ont été enlevés dans la montagne. Il n'y a plus de vivres; les caniers sont tous arrachés, & ceux qui restent n'ont pas même de feuilles. Un nombre considérable de nègres sont morts de froid, parce qu'il ne restoit pas une cabane pour les mettre à l'abri d'une grosse pluie qui a duré douze heures. »

« A Léogane, pas une maison n'est restée sur pied; de huit navires qu'il y avoit dans la rade, sept ont disparu: il y avoit dans le nombre un négrier de 500 noirs, arrivé depuis peu. »

« Le 19 de septembre, écrit-on d'Honneur, nos pêcheurs aperçurent au loin deux poissons de même espèce, se débattant sur la grève, dont l'un parut d'une grandeur extraordinaire pour nos parages; ils s'en approchèrent, & trouvèrent le petit échoué, & le gros cherchant à le débarasser pour le remettre en flottaison; mais cet énorme animal, tirant trop d'eau, s'échoua bientôt lui-même par la tête, plus pesante en proportion que le reste du corps. »

« Alors partie des pêcheurs s'emparèrent du petit poisson, l'amarrèrent avec des cordes, & à force de bras, aidés d'un cheval, & favorisés par le flux qui

montoit encore, ils le hâlerent au-delà
 du plein, où la mer devoit se porter ce
 jour-là. Les autres s'attachèrent au gros,
 & se mettant à l'eau jusqu'à mi-corps;
 ils lui donnèrent plus de cinquante coups
 de couteau aux environs de la tête &
 sur le dos, & lui firent une large ou-
 verture au ventre. L'animal donna des
 signes de douleur en poussant plusieurs
 cris semblables au grognement d'un porc,
 & remuant avec une force prodigieuse
 sa queue, qui faisoit jaillir l'eau fort haut,
 & de laquelle il auroit été dangereux d'ap-
 procher. Quelques autres pêcheurs étant
 venus chercher un petite ancre avec des
 cordages, ils introduisirent l'une des pattes
 de l'ancre dans l'évent placé sur la tête
 de l'animal, & profitant des mouvemens
 de sa queue, passèrent autour du bas-
 ventre un nœud coulant, à dessein de le
 retourner & de l'échouer entièrement;
 mais le poisson se sentant blessé dans
 son évent, & gêné par sa queue, fit des
 mouvemens si violens, qu'il cassa la corde,
 quoique très forte, se débarrassa de la patte
 de l'ancre, & profitant de la mer qui mon-
 toit toujours, s'échappa & s'enfuit, en lan-
 çant, par son évent, un jet d'eau & de
 sang à plus de douze pieds de hauteur.
 Le lendemain, des pêcheurs de Tourville,
 bourgade à trois lieues d'Honfleur, trou-

vèrent, près d'un blanc caillou, nommé *le Rettier*, ce poisson mort & flottant entre deux eaux. Ils l'amarrèrent, & avec le secours de cinq chaloupes, l'amenerent & l'échouèrent sur notre grève. A la basse mer, on en a vendu, par adjudication, la graisse au prix de 120 liv. Sa longueur étoit de 25 pieds, & la plus grande circonférence de 14. »

« La précieuse utilité de la poudre anti-hémorragique du sieur *Jacques Faynard*, & dont il est l'inventeur, est aujourd'hui universellement reconnue. »

« Les succès multipliés de cette poudre, tant en Angleterre qu'en France, sa patrie, lui ont fait mériter de S. M. bienfaisante un privilège exclusif de 30 années. »

« Rien n'atteste mieux la propriété de cette poudre, que les fournitures qu'il continue d'en faire dans tous les hôpitaux du Royaume, le Roi voulant faire jouir ses sujets d'un secours aussi précieux pour le bien de l'humanité. Cette poudre est supérieure à tout ce qui a paru jusqu'à présent dans ce genre; elle a la vertu d'arrêter toutes hémorrhagies, tant internes qu'externes, vomissemens & crachemens de sang; elle arrête & guérit les pertes des femmes, les saignemens de nez, &c. &c. Dans les amputations il ne faut pas de ligatures, & sur toutes coupures quelconques, la plaie se guérit sans autre application que ladite poudre: elle ne cause aucune inflammation ni irritation. »

« Cette poudre se vend chez le sieur *Faynard*, qui en est l'inventeur, rue Beaubourg, n°. 75, à Paris. »

Nota. Les personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, sont priées d'affranchir leurs lettres, sans quoi on ne les recevra pas.

Il y a des boîtes de deux prix, de 12 livres & de 24 livres.

« M. d'Arcourt, Notaire à Clermont
 » en Beauvoisis, ayant les choses les plus
 » importantes à communiquer aux héri-
 » tiers de M. Chardon du Havel, Secré-
 » taire du Roi, il les prie de se faire
 » connoître le plus tôt possible. »

La Société académique & patriotique de Valence en Dauphiné, a tenu, le 20 août 1788, une Séance publique en l'absence de *Dom Pernety*, Secrétaire perpétuel; M. de Roxieres fils, Capitaine au Corps Royal du Génie, en a fait l'ouverture, en annonçant que le prix de 300 liv. proposé par cette Société, sur les moyens d'extirper la mendicité à Valence, a été décerné au mémoire de M. Acharde de Germane, Avocat au Parlement de Dauphiné.

La Société Patriotique propose, pour sujet du prix de 300 liv. qu'elle espère donner le 26 août 1789, l'éloge historique de M. de Vaucanson, célèbre mécanicien, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, né à Grenoble en 1709, mort en 1782.

Lesdits ouvrages doivent être adressés, francs de port, à *Dom Pernety*, Secrétaire perpétuel de ladite Société, avant le premier juin 1789; ce terme est de rigueur.

Après cette annonce, & la lecture faite de l'analyse raisonnée & abrégée du Mémoire couronné, & de ceux qui ont mérité des éloges, M. de Roxieres, vice-Secrétaire, a lu un mémoire sur l'évaporation des fluides, &c.

Ensuite M. l'Abbé de S. Pierre, Membre ordinaire, a fini la lecture de l'éloge historique de M. de Grasse, Evêque & Comte de Valence,

& Membre honoraire de la Société patriotique.

Après quoi, M. du Moutier de la Fond, Membre associé, a lu des observations particulières sur le danger de sonner les cloches pendant les temps d'orage. La Séance a été terminée par la lecture qu'a fait M. Boniface, Maire en Pharmacie à Valence, & associé, d'une dissertation analytique sur les eaux minérales en général, & sur celles de Saint-George en particulier.

Depuis le retour de M. Necker à l'Administration des Finances, la gravure s'est empressée à multiplier les portraits de ce Ministre. La plus récente de ces estampes, & l'une des plus dignes d'éloges, est dédiée à la Patrie. Elle porte onze pouces de hauteur environ, sur huit pouces de largeur, dessinée & gravée par P. Audouin: elle se trouve, à Paris, chez Beauvartlet, Graveur du Roi, rue de Tournon, près le Luxembourg. On avertit le public qu'il y en a un petit nombre avec une remarque; ce sont les premières épreuves, & par conséquent les mieux soignées. Elles se vendent 3 liv.; les autres ne sont que de 1 liv. 4 sols. Ce portrait a non-seulement le mérite de la ressemblance, mais encore celui d'une exécution moelleuse & très-soignée. Il suffit, pour en apprécier le mérite, de savoir que M. Audouin est élève de M. Beauvartlet: de l'école d'un si grand maître, il ne sortira jamais d'ouvrages médiocres.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 25 Octobre 1788.

Les mécontentemens qu'a dû laisser la dernière révolution de Hollande, ont pris un caractère dont on jugera facilement à la lecture d'un nouveau Placard émané, le 3, des Etats de Hollande & de Westfrise. Après avoir rappelé les Amnisties publiées, les exceptions à ces Amnisties, & les efforts qu'on attribue, dans ce Placard, aux Mécontents qui cherchent à rallumer la discorde, L. N. P. déclarent :

« Que tous ceux qui, bien loin de se soumettre
 » à la constitution & forme de Gouvernement
 » actuelles, établies de nouveau par notre réso-
 » lution du 13 février de cette année, montrent au
 » contraire, par des paroles & des actions, d'avoir
 » un dessein de s'y opposer, seront punis de
 » bannissement, ou autrement, suivant l'exigence
 » du cas, comme indignes de jouir des préro-
 » gatives d'une Société dont ils tâchent de sapper
 » les fondemens. Nous défendons aussi spéciale-
 » ment de répandre des bruits alarmans & faux,
 » comme si quelque Puissance, même celles avec
 » qui l'Etat a l'honneur d'être en alliance &
 » amitié, auroit le dessein de favoriser leurs vues
 » pernicieuses ; & seront punis de la manière la
 » plus rigoureuse & même de mort, les au-
 » teurs & difféminateurs malicieux de tels bruits,
 » soit qu'ils soient répandus dans le public, de

» bouche, par écrit, par l'impression, ou dans
 » les papiers publics, pour lesquels seront res-
 » ponsables les Rédacteurs & Imprimeurs desdits
 » papiers publics. »

« Et quoique personne de nos habitans ne
 » puisse ignorer que c'est un crime hautement
 » punissable d'enrôler des hommes, ou de se faire
 » enrôler pour quelque service, hors celui de la
 » République ou des Colléges qui y sont établis
 » légitimement, ou pour quelques expédicias
 » qui n'ont pas été ordonnées par le Gouver-
 » nement Souverain du pays, nous avons ce-
 » pendant trouvé bon de statuer & de ressouvenir
 » de nouveau, que tous ceux qui s'enhardiront
 » à lever sans notre permission, ou de celle des
 » Régences légitimes des villes & lieux, des
 » gens pour quelques expéditions ou entreprises,
 » pour le présent ou à l'avenir, ou qui fourni-
 » ront de l'argent à cet effet; comme aussi ceux
 » qui se feront enrôler dans ce corps, qui y
 » persisteront après y avoir été enrôlés, ou qui
 » pour cela ont reçu quelque argent, seront punis
 » de la manière la plus rigoureuse, & même de
 » mort, suivant l'exigence du cas; & comme nous
 » voulons écarter, autant qu'il est en nous, toutes
 » les occasions qui pourroient troubler le repos
 » & la sûreté de nos bons habitans, nous dé-
 » fendons expressément tout armement illégitime,
 » & spécialement de garder & de rassembler dans
 » les maisons, magasins, greniers ou caves, des
 » fusils & des armes, de la poudre à canon,
 » des balles & choses semblables, au-delà de ce
 » qu'un habitant particulier peut être jugé avoir
 » besoin, suivant son état, pour son usage inno-
 » cent; autorisons tous les Officiers de la justice
 » à visiter tous les endroits suspects, à procéder
 » de la manière la plus rigoureuse contre les

» transgresseurs de notre présente défense, & à
 » les poursuivre comme *perturbateurs du repos*
 » *public* ; comme nous statuons pareillement, que
 » toutes les assemblées de personnes armées, hors
 » la milice de l'Etat, ou de la ville, les Bour-
 » geoises armées, nommées ailleurs Compagnies
 » Bourgeoises, & les suppôts de la justice, seront
 » regardées par-tout où elles peuvent se trouver,
 » soit sous les armes, ou sans en faire un usage
 » actuel, comme étant composées d'ennemis du
 » repos public ; & sera permis à la Milice, aux
 » Bourgeoises légitimement armées, ou aux
 » suppôts de la justice, de s'opposer à eux de
 » force & de les défarmer, sans que pour cela
 » ils se rendent coupables envers le Souverain,
 » si en pareille occasion ils venoient à blesser
 » ou à tuer quelques-unes des personnes assem-
 » blées & armées d'une manière illégitime. Enfin
 » nous déclarons être notre intention de maintenir
 » & de protéger de tout notre pouvoir, le repos
 » & la sûreté de la personne & des biens de
 » chacun, & que tous ceux qui se rendront
 » coupables d'offenses violentes envers leurs con-
 » citoyens, de pillage, ou de vol de biens &
 » effets, à quelque sujet ou sous quelque prétexte
 » que ce soit, seront punis de mort sans la forme
 » de procès ordinaire, s'ils sont pris sur le fait ;
 » tandis que d'autres que l'on n'aura pu prendre
 » sur le fait, seront recherchés exactement &
 » punis suivant l'exigence du crime. Chargeons
 » très-expressement notre Procureur-Général &
 » tous autres Officiers de notre Province, de
 » procéder avec la dernière rigueur contre tous
 » ceux qui pourroient se rendre coupables de
 » l'une ou de l'autre des malversations susdites,
 » & d'exécuter ponctuellement nos publications
 » précédentes, particulièrement celles du 12 dé-

» tembre 1787 & du 21 février 1788, sous
 » peine que les Officiers & Justiciers qui demeu-
 » reront en faute en la présente, seront non-
 » seulement démis de leurs postes, mais seront
 » punis en outre suivant l'exigence du cas; char-
 » geant notre Procureur-Général de veiller for-
 » muleusement à la conduite des Officiers res-
 » pectifs, &c.

Le supplément de la Gazette de Vienne, du 11, annonce enfin la prise de *Novi*, qui s'est rendu le 3 de ce mois. La garnison, qui étoit encore de 600 hommes, est prisonnière de guerre. On a trouvé dans cette place environ 40 pièces de canon de divers calibres, beaucoup de munitions de guerre, mais peu de bouche. Telle est la substance du rapport préliminaire du Maréchal *de Laudhon*, qui, pendant son entreprise contre ce château, a fait inquiéter par des détachemens séparés, plusieurs autres châteaux dans la Bosnie. Ces petits Corps ont amené 270 bêtes à corne, & mis le feu à *Allopich*, où il s'est trouvé beaucoup de fourrages & de bled.

On apprend de *Zengg*, que, le 28 septembre au soir, le cutter *Le Fermé* y est entré, ayant à bord le brave Major *Vukassowich*: le cutter *le Juste*, & 2 autres bâtimens qui l'ont suivi le lendemain, venant aussi de Monténégro, avoient à bord la caisse, des munitions & beaucoup de Volontaires Dalmatiens, Italiens & Monténégrins.

L'Empereur a élevé le Prince *Charles de Lichtenstein* au grade de Feld-Maréchal. — Le Baron *Maximilien de Tillier*, Feld-Maréchal-Lieutenant & Chef d'un régiment d'Infanterie, est mort, à Vienne, le 7 de ce mois, dans sa soixantième année.

Le silence de la Gazette officielle sur les affaires du Bannat, laisse le champ libre aux rapports particuliers, & la plupart contradictoires. Suivant une lettre du Bannat, du 29 septembre : L'Empereur est logé à Lugos, dans la maison du Comitât, & se trouvoit indisposé depuis quelques jours. — L'armée, disoit-on, reculeroit encore faute de fourrages. — L'ennemi, tous les jours en mouvement, ne se retiroit point par les montagnes de Carensebes, comme on l'avoit supposé; mais, le 28, il s'avança jusqu'à une lieue de distance de notre camp, ne garda pas cette position, & se replia de nouveau. Une partie des troupes Asiatiques file vers la Transylvanie, où l'Hospodar *Maurojeni* pénètre du côté de Vulkan. — Le Corps de *Bréchainville* a joint le Corps d'armée commandé par le Général *de Fabris*.

D'autres lettres, de la même date, annoncent que le Grand-Visir est posté

près de Weiskirchen, & le Séraskier près de Carensèbes. Notre armée est entre cette ville & Lugos. Le Général *de Liliens* a pris sa position à Despotovacz, près de Bekskerek. — Le Prince *de Wirtemberg* & le Prince *Philippe de Lichterstein* sont malades; le premier a reçu une contusion à la poitrine. Enfin, des avis de Bude, en date du 4, parlent de la retraite des Turcs, le 2 de ce mois, jusqu'à Szlatina, & du rapprochement de notre armée vers Carensèbes. Incessamment, ces divers problèmes seront éclaircis.

Il faut également classer parmi les annonces précipitées, celle de la marche de cinq régimens d'Infanterie Prussienne, de trois régimens de Cavalerie, & du second bataillon des Huffards d'Eben, pour se rendre dans le Holstein Danois.

Les dernières dépêches du Prince *Charles de Hesse*, à ce qu'on écrit, le 11, de Copenhague, sont du 4 de ce mois. Ce jour, le quartier général avoit été transféré à Stroem, près de Gotha-Elv. On a laissé deux bataillons d'Infanterie dans la ville de Wenersborg; le Général *During* marchoit contre Bahus.

Suivant des lettres particulières de Gothenbourg, du 8, le Corps auxiliaire de Danois est arrivé dans les environs de

cette ville. Il est posté au-delà de la
rivière de Gotha, à un mille & demi de
la place. On a rompu le grand pont, &
l'ennemi aura de la peine à passer la
rivière; un Corps de 4,000 hommes
est prêt à lui en disputer le passage. — Le
Roi étoit à Gothenbourg, depuis le 3,
avec M. Elliot, Ministre d'Angleterre.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 8 NOVEMBRE 1788.

PIÈGES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

INSCRIPTION

Pour le petit Lévrier de Mme. R... M... H...

MA Maîtresse a raison de compter sur mon zèle ;

Pour l'affoiblir , tes efforts seroient vains.

Ah ! si jamais tu tombes dans ses mains ,

Tu verras si l'on peut devenir infidèle.

.. (*Par un Abonné.*)



N^o. 45. 8 Nov. 1788.

C

BOUTS - RIMÉS qu'on avoit proposés.

I.

APRÈS l'orage , un Nautonnier qui mouille ,
 Est moins heureux qu'un Moine au saint cordon.
 Celui-là craint les vents & la mer qu'il patrouille ;
 Celui-ci rit de tous , muni de son... bourdon.
 Lequel des deux vous paroît le moins buse ?
 Le Cénobite , ou le porteur de... frac ?
 Fendre les flots , manier l'..... arquebuse ,
 Est glorieux ; mais vive le..... bissac !

(Par M. Caye, Com. de la M. à Rochef.)

I I.

Le pauvre Laboureur qui très-souvent se mouille ,
 Le Moine pénitent , ceint d'un étroit... cordon ,
 Le Soldat qui maugrée en faisant la.. patrouille ,
 Le Pèlerin qui n'a que son..... bourdon ,
 Par la mort sont happés ; cette vilaine buse
 N'épargne pas le Marquis au beau frac ,
 Ni le Chasseur armé de l'..... arquebuse ;
 Elle nous mettra tous dans le même bissac.

(Par un Abonné.)

I I I.

L'été je me rôtis , en hiver je me mouille ,
 Car toujours pauvreté me tint par son cordon ,

Trop heureux d'éviter le Guet, faisant *patrouille* ;
 Qui pourroit m'enlever comme un porte-*bourdon*.
 Je le mériterois ; aussi sot qu'une.... *buse*,
 Je ne dois, ni ne joue ; à grand'peine ai-je un *frac*.
 Eh bien ! je m'en console avec mon.. *arquebuse*,
 Si de quelques perdreaux je remplis mon *biffac*.
 (Par un Chasseur.)

I V.

QUOIQUE souvent à l'air, rarement je me *mouille* ;
 Chacun m'offre un abri dès qu'on voit mon *cordon* ;
 Tandis que dans la boue un Faquin qui *patrouille*,
 D'un regard dédaigneux, insulte à mon *bourdon* ;
 Il rit de mon costume , & croit que je m'*abuse* :
 Mais souvent à mon froc, tel préférant son *frac*,
 Marche aussi fièrement qu'un Héros d'*arquebuse*,
 Qui vivroit trop heureux du fond de mon *biffac*.
 (Par un Pèlerin de Pau.)

V.

É T A T D U C H A S S E U R .

UN Chasseur tour à tour se ressuie & se *mouille* :
 Du moment qu'à ses chiens il lâche le.. *cordon*,
 Malgré le mauvais temps, jusqu'au soir il *patrouille* ;
 Soupe amplement, se couche, & ronfle
 en faux..... *bourdon*.
 Mais de sommeiller trop , ce seroit être *buse*.
 Au retour de l'aurore, il endosse son.... *frac*.

Et ne laisse en repos sa fatale *arquebuse*,
 Qu'il n'ait rempli de morts son immense *bissac*,
 (Par R. C. D. A. A. B. en P.)

V I.

Qu'UNE pluie, à grands flots, jusqu'à minuit
 me *mouille* ;
 Que tout en soit percé, manteau, robe, *cordon* ;
 Qu'en un marais fangeux, au hasard je *patrouille*,
 Appuyé tristement sur mon frère *bourdon* ;
 Qu'un jeune Fat me raille, & me traite de *buse*,
 En comparant ma haine à son élégant . . . *frac* ;
 Qu'un autre me menace avec son *arquebuse* ;
 Hélas ! j'oublierai tout, si j'emplis mon . . . *bissac*.
 (Par un F. Capucin.)

V I I.

A ma table, où je vis de riz & de se—*mouille*,
 J'admets également tout rang & tout . . . *cordon* ;
 Un Marchand des six Corps, un Soldat de *patrouille*,
 Un Pèlerin qui n'a peur lui que son *bourdon*.
 Peu m'importe qu'on soit ou bel-esprit, ou *buse* ;
 Couvert d'un riche habit, vêtu d'un simple *frac* ;
 Officier de Dragons, Officier d' . . . *arquebuse* ;
 Qu'on soit fourré d'hermine, ou porteur
 d'un *bissac*.
 (Par M. Lafontaine de Cire-les-Mello.)



BOUTS-RIMÉS à remplir.

FRAISE,
 TROU,
 FREIZE,
 OU,
 QUADRILLE,
 BAC,
 PECCADILLE,
 SÈC.

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Mercury*; celui de l'Énigme est *Demoiselle*, instrument de Paveur; celui du Logogriphe est *Cartes*, où l'on trouve *César*, *Race*, *Arc* (en ciel), *Sacre*, *As*.

CHARADE.

UN fils de Roi, connu par son courage,
 Fut attaché jadis à mon premier;

C 3

Un oiseau très-familier ,
 Que l'on connoît à son plumage ,
 Occupe mon dernier ;
 Et de filets-un assemblage
 Qui vous guérit ou vous soulage ,
 Compose mon entier.

(Par M. N. D. de Neuville aux Loges ,
 près Orléans.)

É N I G M E.

C O M M E tout vient à décadence !

Autrefois , dans ma nouveauté ,
 Quand j'avois de la consistance ,
 Souvent on louoit ma beauté ,
 Ma finesse , ma propreté.

Utile aux Grands dans l'opulence ,

Aux petits dans la pauvreté ,

Ici , je couvrois l'indigence ,

Là , je flattois la vanité ,

Procurant à tous de l'aisance ,

Je pourrois dire , la santé :

Mais à quoi bon cette jactance ?

Par un effet de vétusté ,

Lecteur , ma chétive substance

Ne sert plus aujourd'hui que dans les Hôpitaux ,

Et dans tous les endroits où l'on pense des maux.

(Par le même.)

L O G O G R I P H E.

SOUVENT avec éclat je tire de la poudre
 Des mortels que je place au rang des demi-Dieux ;
 A mon gré, dans leurs mains, je balance la foudre ,
 Je leur prête des faits, ainsi que des aïeux.
 J'assemblai les lauriers que cueillit Henri Quatre ;
 De l'immortalité je sus les entourer ;
 Dans la *P. . . .* ensuite on me vit folâtrer ;
 Sous l'aile des Amours je me plais à m'ébattre.
 De mon antique tronc , six rameaux différens ,
 (Si j'échappe au Lecteur, ce que j'ai peine à croire)
 Vont répartir leur sève entre plusieurs enfans ,
 Qui , de me deviner , lui fourniront la gloire.
 Le premier de mes fils , à la rapine enclin ,
 Est un oiseau bavard , dont la mixte parure ,
 De l'habit d'un Hermite , appelé Jacobin ,
 Répète exactement la sainte bigarrure.
 Un autre lui succède ; à qui veut le presser ,
 Il fournit sans effort une douce substance ,
 Un aliment salubre , & propice à l'enfance ,
 Et dont à cette époque on ne peut se passer.
 Mon troisième appartient au langage mystique ,
 S'adapte à certaine œuvre , & lui sert d'adjectif.
 Mon quatrième, enfin , est bipède aquatique ,
 Volatile pesant , au cri rauque & plaintif :
 Je ferois peu de cas de sa lourde personne ,

S'il n'étoit le porteur de ce léger duvet ,
 Sur lequel un beau jour , Lisette , sans corset . . .
 Chut ? (toujours d'en causer le désir me talonne.)
 Je revole à mon but , je n'ai pas tout conté ,
 De mon tronc créateur une cité s'élève ,
 Et , si je n'en parlois , le Tescan irrité
 Ne voudroit m'accorder ni relâche ni trêve.
 J'en vois sortir aussi ce produit délicat ,
 Qui d'un reptile abject est le savant ouvrage ,
 Et qui d'une Beauté peut relever l'éclat ,
 Soit qu'il couvre sa jambe , ou ceigne son corsage.
 J'en vois naître un mortel tout couvert de lauriers
 Qu'il cueillit comme Auteur de notre Allégorie ;
 Ce qu'à Brifaut , Cerbère arrache avec furie ;
 Ce qui produit aux champs des grains nourriciers.
 Pour flair en deux mors, pour celer tout mystère ,
 Lecteur, as-tu jamais monté sur l'Hélicon ?
 Ça, réponds franchement, sans trancher du Gascon,
 Un oui bien prononcé , je deviendrai ta mère.

(Par M. Regnault , Commiss. des Classes.)



 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES morales de Plutarque, traduites en François par M. l'Abbé RIGARD, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Toulouse. A Paris, chez la veuve Desaint, Libraire, rue du Foin-St-Jacques. Tomes VII, VIII & IX.

Nous avons tant de fois entretenu nos Lecteurs de cette Traduction, & la multitude des Livres nous laisse si peu d'espace pour l'examen de chacun, que nous nous bornerons presque à une liste sèche des différens Discours qui remplissent les trois nouveaux Volumes que nous réunissons ici, quoiqu'ils aient paru séparément.

Tomte VII.

Nous avons eu déjà occasion d'observer un rapport sensible entre ces Discours moraux de Plutarque, & les différentes moralités répandues dans les Poésies d'Horace; ce rapport est sur-tout sensible dans le Traité de l'Amour des Richesses; on y retrouve, pour ainsi dire, Horace à chaque pas; il

est vrai que l'avarice est de tous les vices & de tous les ridicules celui qu'Horace laisse le moins en paix. Plutarque observe que les richesses, au lieu d'appaiser la soif de l'or, ne font que l'irriter; que les desirs d'un Avaré ne sont jamais remplis; que l'Avaré ne connoît point la maladie, &c.; & dans ces propositions & dans leurs développemens, on croit entendre Horace.

*Interdà pleno cùm turget sacculus ore,
Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit,
Et minùs hanc optat qui non habet.*

*Crescit indulgens sibi dirus Hidrops,
Nec sitim pellit, nisi causa morbi
Fugerit venis & aquosus albo*

Corpore languor.

*Si tibi nulla sitim finiret copia lymphæ,
Narrares Medicis, quòd quantum plura parasti,
Tantum plura cupis nulline faterier audes?
Si vulans tibi monstratâ radice vel herbâ,
Non fieret levius, fugeres radice vel herbâ,
Proficiente nihil curarier, audieras cui
Rem Di donarent illi decedere pravam,
Stultitiam, & cum sis nihilò sapientior ex quo
Plenior es, tamen uteris monitoribus iisdem....
Denique sit finis quærendi, quoque habeas plus
Pauperiem metuas minùs & finire laborem
Incipias, parto quod avebas, &c.*

Il faudroit citer tout Horace, si on le citoit

routes les fois que Plutarque en fait souvenir.

Les Traités de la *Fausse Honte*, de l'*Envie* & de la *Haine*; de la *Manière de se louer soi-même sans exciter l'envie*, méritent toute l'attention du Lecteur, mais ne nous fourniront ici aucune réflexion.

Le *Traité des Délais de la Justice Divine* rappelle encore le

*Rarò antecedentem cœlestium,
Deseruit pede pœna claudo.*

Et si l'on veut aussi ces vers imposans de l'*Encide* :

*Castigarque auditque dolos, subigitque fateri
Quæ quis apud superos, furto lætatus inani,
Disulit in seram commissa piacula mortem.
Continuò fontes ultrix accincta flagello,
Tisiphone quatit insultans, torvosque sinistra
Intentans angues, vocat agmina sæva sororum.*

Le Fragment sur l'*Immortalité de l'Âme* est si court, que nous n'en pouvons rien dire.

Le *Traité du Destin* est très métaphysique, & assez dans la manière d'Aristote.

Le *Dialogue* qui a pour titre : *Du Démon de Socrate*, termine ce 7^e. Volume.

Tome VIII.

Quand un ami est dans la peine, dit

C 6

Plutarque dans son *Traité de l'Exil*, il faut adoucir son chagrin & non l'entretenir.

C'est une proposition incontestable ; mais il ajoute : » Dans nos malheurs nous n'avons pas besoin de gens qui s'affligent & pleurent avec nous comme on fait dans les chœurs des Tragédies, mais d'amis qui nous avertissent de ne pas nous abandonner à la douleur «.

Mais ces gens qui s'affligent avec nous, ne font-ils pas nos consolateurs les plus agréables, & par-là même les plus utiles ? En prenant part à notre douleur, en nous en entretenant, en nous forçant de l'exhaler, ne soulagent-ils pas notre cœur du poids qui l'opprime ? Et peut-être n'a-t-on donné cette fonction aux chœurs des Tragédies qui représentent communément un personnage juste & bon, que parce que c'est en pareil cas la fonction la plus convenable & la plus naturelle.

Actoris partes choros officiumque virile

Defendat, neu quid medios intercinat actus

Quod non proposito conducatur & hereat aptè.

Plutarque observe, avec raison, que l'Imagination ne grossit que trop souvent l'idée de nos maux ; qu'il faut au contraire en adoucir en nous le sentiment, & ne pas nous livrer, comme nous faisons, aux idées tristes & affligeantes.

» Ce n'est pas Jupiter, dit-il, qui, assis

» auprès des deux tonneaux qu'Homère
 » place dans le Ciel , & qu'il suppose
 » remplis l'un de biens & l'autre de maux ,
 » verse sur les uns des événemens favo-
 » rables , & sur les autres des malheurs
 » continuels. Ce sont les hommes sensés
 » & raisonnables qui puisent eux-mêmes
 » dans les biens de quoi tempérer les maux ,
 » afin de rendre leur vie plus douce &
 » plus supportable ; tandis que le vulgaire ,
 » semblable à des tamis , laisse écouler les
 » événemens favorables ».

Il faut voir ses ressources , savoir les ménager & les augmenter. En appliquant cette doctrine au malheur de l'exil , l'Auteur observe que la Nature n'a assigné à personne aucun pays , & ici Horace revient encore.

*Nam propriæ telluris herum Naturâ , neque illum
 Nec me , nec quemquam statuit , nos expulit ille ,
 Illum aut nequities , aut vafri inscitia juris ,
 Postremò expellet certè vivacior hærea.*

*Nunc ager umbreni sub nomine , nuper ofelli
 Dictus , erit nulli proprius ; sed cedit in usum
 Nunc mihi , nunc alii , quò circa vivite sortes ,
 Fortiaque adversis opponite pectora rebus.*

» La terre entière est notre Patrie , con-
 » tinue Plutarque ; nous nous moquons de
 » cet Athénien , qui disoit que la lune
 » d'Athènes valoit mieux que celle de

» Corinthe; & nous lui ressemblons, quand;
 » éloignés de notre Patrie, nous croyons
 » voir une autre terre, une autre mer,
 » un air & un ciel différens. La Nature
 » nous met tous au large & en pleine li-
 » berté; c'est nous mêmes qui nous met-
 » tons à l'étroit, qui nous chargeons de
 » chaînes & nous emprisonnons, pour
 » ainsi dire, dans le petit espace que nous
 » avons choisi pour notre demeure. Nous
 » trouvons ridicules les Rois de Perse, qui,
 » ne voulant boire que de l'eau du Choaf-
 » pe, dessèchent en quelque sorte pour
 » eux le reste de la terre; & nous, en
 » changeant de pays, nous regrettons le
 » Céphise, l'Eurotas, le mont Taygète ou
 » le Parnasse, & nous rendons le reste de
 » l'Univers inhabitable pour nous.

Si ce ne sont pas là des raisons absolu-
 ment convaincantes, ce sont du moins des
 choses ingénieusement pensées, éloquem-
 ment exprimées.

*La Consolation à sa femme; sur la mort
 de sa fille*, fournissoit à l'Auteur une oc-
 casion naturelle de faire l'application de ses
 principes. Il fait en père, & véritablement
 en père, l'éloge de sa fille, morte à deux
 ans; il loue en elle un caractère plein de
 bonté & d'ingénuité, sans aucun levain de
 colère ni d'aigreur, une douceur admirable,
 une amabilité rare. » Elle vouloit, dit-il,
 » que sa Nourrice donnât la mamelle,
 » non seulement aux enfans qu'elle aimoit,

» mais encore aux jouets dont elle s'amu-
 » soit. Elle appelloit ainsi, par un senti-
 » ment d'humanité, à sa table particulière,
 » toutes les choses qui lui donnent du plai-
 » sir, & vouloit leur faire part de ce qu'elle
 » avoit de meilleur «.

Le Traducteur rappelle fort à propos, à ce sujet, le mot d'Agésilas à un de ses amis qui le surprit allant à cheval sur un bâton avec ses enfans : *Attendez, pour me condamner, que vous soyez devenu père.*

Ce rapprochement répand, par réflexion, un grand intérêt sur ce que l'observation de Plutarque paroît d'abord offrir de puéril. On ne demandera pas si Agésilas & Plutarque étoient bons pères.

Les Symposiaques, ou les Propos de table, non seulement terminent ce huitième volume, mais remplissent encore tout le neuvième. La première question que les convives agitent, est celle-ci : *S'il faut traiter à table des matières philosophiques?* Horace décide que non.

*Discite non inter lances mensasque nitentes
 Cùm stupet insanis acies fulgoribus, & cùm
 Acclinis falsis animis meliora recusat;
 Verùm hic impransî mecum disquirite.*

Mais voici une autre question mieux assortie aux propos de table : *Pourquoi les femmes s'enivrent-elles difficilement, & les vieillards très-facilement?* Aristote avoit

dit le fait , & n'en avoit pas rapporté la raison ; en quoi il avoit eu peut-être un tort de moins que Plutarque.

Finissons par une réflexion sur les vers qui se rencontrent assez souvent dans la prose de Plutarque ; ces vers sont ordinairement des citations de Poètes connus. Le Traducteur s'est cru obligé de les rendre en vers françois ; à la bonne heure , nous sommes bien éloignés de l'en blâmer , mais par-là il s'imposoit l'obligation de soigner d'autant plus cette partie de son Ouvrage , que les vers exigent toujours plus de soix que la prose ; or il conviendrait lui-même qu'il l'a sensiblement négligée ; presque toutes les rimes sont d'une foiblesse remarquable ; *éloignées rime avec ballotées , pensée avec élevée , &c.* ; souvent , quand il n'y a que deux vers , ils ne riment point ensemble ; l'un est masculin & l'autre féminin , de sorte que ce sont deux pierres d'attente , ou qu'on les prend pour des vers blancs. Le Traducteur n'auroit peut-être pas mal fait de s'en tenir à des vers blancs ; un peu de négligence eût été alors un bien moindre défaut. Nous ne relevons celui-ci , que parce que le style du Traducteur étant très-bon & très-propre à faire goûter Plutarque , nous voudrions en faire disparaître jusqu'à la moindre imperfection.

Nous nous sommes plusieurs fois expliqués sur le mérite des *Sommaires* & des *Notes*.

*BLANÇAY, Roman en II Parties ; par
M. GORJY, Auteur du nouveau Voyage
Sentimental. A Paris, chez Guillot,
Libraire de Monsieur, rue St. Jacques,
vis-à-vis celle des Mathurins.*

QU'EST-CE qui nous intéresse le plus à la lecture de presque tous nos bons Romans ? c'est la variété des événemens, l'éloquence du style & des passions, l'analyse approfondie de nos sentimens, les peintures brillantes de nos mœurs, enfin ces situations touchantes ou terribles qui, heureusement ménagées, amènent de ces momens où la Nature frémit dattendrissement ou d'horreur. On n'apperçoit dans celui-ci presque rien de toutes ces choses-là ; ou du moins elles sont présentées avec une simplicité si naturelle, qu'on n'y soupçonne point l'art ; mais on le lit avec un plaisir continu. Cette lecture a l'air d'une Histoire véritable plutôt que d'un Roman. On y rencontre des aventures que tout le monde peut rencontrer également. Elle attache & intéresse par ce goût inné, par cette estime naturelle que nous avons pour la vertu. Et qu'y a-t-il de plus satisfaisant que la peinture de l'espèce de bonheur qu'elle procure ? L'Auteur qui avoit déjà heureusement imité le Voyage Sentimental

de Stern, paroît avoir appris à l'étude de cet Ecrivain original, combien les plus légères circonstances, une attitude, un geste, un trait de physionomie, peuvent animer un sujet. Je ne dis pas qu'il ait au même degré de mérite que le Philosophe Anglois, ce style qui semble décousu parce qu'il est sans apprêt, mais qui, sublime quelquefois, part toujours de l'ame, qui d'un seul mot pénètre, & qui consiste à découvrir dans les plus simples objets les rapports les plus nouveaux & les plus frappans. Quelques Gens de Lettres ont reproché au Voyage Sentimental un défaut de liaison trop marqué : selon eux, ce sont des Fragmens souvent trop minces pour attacher, ou des Historiettes qui finissent au moment même où l'intérêt commence. On ne fera pas ce reproche à M. Gorjy ; il réunit beaucoup de justesse dans le plan, & un enchaînement nécessaire dans les événemens, à la délicatesse des sentimens & à la vérité des caractères. Ce vers si connu de Térence :

Homo sum, humani nihil à me alienum puto.

» Je suis homme, rien de ce qui est de l'homme ne m'est étranger «, pourroit servir de devise à l'Ouvrage.

Le Héros de ce Roman est un enfant de quinze ans, renvoyé de son Collège, parce que son père ayant péri en revenant

de l'Inde, il ne se présente plus personne pour payer la pension. Le chagrin que lui cause la dureté de ses Préfets, est un peu adouci par le bon cœur & la compassion de ses jeunes camarades, qui mêlent leurs larmes aux siennes, & lui donnent tout l'argent qu'ils peuvent ramasser entre eux. Un seul se tenoit à l'écart. » C'étoit, dit Blançay, un » pauvre Bourcier, qui de sa vie n'avoit » eu un sou à sa disposition : il n'avoit » pas proféré une seule parole, mais son » silence n'en étoit que plus touchant, » parce qu'à l'expression des mêmes sen- » timens que les autres me témoignent, » se joignoit celle du regret de ne pouvoir » me les prouver de même, & cette ti- » midité honteuse que le pauvre contracte » par l'habitude de se voir toujours re- » buté ».

Il s'approcha pourtant, & présenta aussi sa petite offrande; c'étoit sa part de collation, &c. Il remplissoit la poche de Blançay, & son air sembloit lui dire : Ne me refusez pas, vous me chagrineriez trop. Cependant d'Arseil, avec qui Blançay avoit eu une querelle assez vive, mais qui oublia son ressentiment dès qu'il le vit malheureux, avoit réuni tous les présens de ses autres camarades, & les lui avoit remis. » Hélas ! ajoute Blançay, de ces mêmes » camarades si sensibles à mon sort, j'en » ai depuis rencontré dans le monde plu-

» fleurs qui m'ont méconnu. Le titre de
 » malheureux , qui avoit été si paissant
 » auprès d'eux au Collège , leur faisoit dé-
 » tourner de moi leurs regards. Au Col-
 » lége , ils étoient encore les hommes de
 » la Nature ; dans le monde , ils étoient
 » les hommes de la Société «.

Cette réflexion , si cruellement vraie , ne regarde pas le bon Bernard , c'est le nom du pauvre Boursier. Outre une part entière , il avoit glissé dans la poche de son camarade , une montre d'argent. C'étoit le seul , l'unique bien que ce pauvre jeune homme eût au monde : elle lui avoit été donnée par un Pensionnaire qu'il avoit soigné dans une longue maladie. Elle joue un rôle bien intéressant dans le Roman , & amène plusieurs incidens & plusieurs réflexions dignes de remarque. Tel est ce trait du Ch. XII. Un mendiant implore de la manière la plus pressante , la charité d'un riche Marchand qui écoutoit , dans sa boutique , la lecture d'un Livre sur la bienfaisance , & en étoit ému jusqu'aux larmes. Celui-ci pousse dehors le mendiant par les épaules : Laissez-nous , lui dit-il très-durement ; est-ce là l'heure de venir nous importuner ? Ta montre , dit Blançay en lui-même , n'est pas d'accord avec celle de Bernard : la sienne marque toujours le moment de la bienfaisance. Oh ! bon Bernard , mon cœur ne cessera jamais d'être d'ac-

» cord avec elle ; & quelque peu qui me
 » reste , ce pauvre homme n'aura pas en
 » vain sollicité ma pitié «.

Blançay sorti du Collège , ne sachant
 que devenir , entre dans une église , y en-
 tend un Sermon sur la charité. Le Prédica-
 teur est un Abbé qu'il connoît , qui est
 en même temps riche & en crédit. » A sa
 vue , un rayon d'espoir pénétra dans mon
 ame ; cet espoir augmenta encore , & alla
 toujours en croissant pendant son Sermon ,
 qui étoit écrit avec toute l'énergie imagi-
 nable. Lorsqu'il eut fini , je courus vite
 à la Sacristie , pour instruire M. l'Abbé de
 mes malheurs ; mais hélas ! le Prédicateur
 & l'Abbé étoient dans le même homme
 deux êtres différens. L'esprit avoit fait le
 Sermon ; le cœur n'entendit pas mes plai-
 ntes. L'Orateur qui venoit d'y déployer toute
 la chaleur du sentiment , m'écouta avec
 tout le froid de l'insensibilité ; & le ton
 d'onction apostolique qu'il avoit eu dans
 la Chaire , fit place au ton dédaigneux d'un
 professeur qui refuse «.

Rebuté par tout le monde , il est accueilli
 par une pauvre vieille , qui l'emmène dans
 son galeras , le console , & lui fait prendre
 le seul bouillon qu'elle ait. Elle est secondée
 par sa filleule dans les soins qu'elle rend
 à ce pauvre jeune homme , qui passa les
 premiers jours retenu au lit par la fièvre ;
 & alors elle avoit une expression de bonté

si touchante ! Il n'y a que les infortunés qui aient cette expression - là. La première fois que Blançay s'habille, il trouve dans sa poche, avec la collation que Bernard y avoit mise, la montre d'argent en question. » Cette filleule, Justine, étoit une
 » personne d'une trentaine d'années, d'une
 » maigreur, d'une pâleur effrayante. Elle
 » paroissoit avoir été jolie; mais il ne lui
 » restoit que cet air intéressant que don-
 » nent de longues souffrances. Un grand
 » œil bleu que la Nature avoit destiné à
 » exprimer la volupté, n'exprimoit plus
 » que la douleur, sa voix étoit presque
 » éteinte, sa bouche décolorée. De longs
 » cheveux bruns que je voyois se boucler
 » sur les épaules lorsqu'ils s'échappoient
 » de dessous son bonnet, y étoient ramas-
 » sés sans ordre. Ses habillemens avoient
 » de même l'air du plus grand abandon.
 » Enfin tout annonçoit en elle une infor-
 » tunée qui respire encore, mais qui ne
 » tient plus à la vie «.

Dès que Blançay fut en état de s'occuper, la bonne vieille Simplet le conduisit chez un Auteur d'Ecrits sur l'Humanité, la Philosophie & la Bienfaisance; mais M. Agatographe est comme le Prédicateur. Cependant il se décide à donner au jeune homme des Manuscrits à copier pour le plus mince salaire. Il en vécut quelque temps; mais la mère Simplet tombe malade,

& les voilà dans la plus grande détresse. Il retrouve Bernard. » Elles sont bien vives, » bien délicieuses, les sensations que l'on » éprouve en retrouvant l'homme géné- » reux dont on connoît par expérience la » délicate bonté; mais dans la position où » je me trouvois, au comble de la détresse, » le cœur froissé d'une humiliation toute » récente, se trouver tout à coup dans » les bras d'un être bienfaisant... Non, » il n'y a point de mots pour rendre une » situation pareille. Je pressois Bernard » contre mon sein; je l'étreignois dans » mes bras; je voulois parler, point d'ex- » pressions; je voulois le regarder, des » larmes abondantes ne le permettoient » pas. Je pris sa montre, je la plaçai sur » mon cœur, & après un long silence: » Depuis trois jours, je manque de tout, » absolument de tout, & je ne m'en suis » pas défait; je l'ai conservée. — J'espère » que ce n'est pas pour me la rendre, » reprit vivement Bernard. — Je n'y pen- » sois pas, lui répondis-je. Ce mot plein » de sentiment & de naïveté, rappelle cette » réponse de La Fontaine à M. Hervart, » lorsqu'il le rencontra après la mort de Ma- » dame de la Sablière. *J'allois vous prier de » venir loger chez moi*, lui dit M. Hervart. *J'y allois*, dit La Fontaine.

Bernard étoit accompagné d'un de ses camarades, (un Soldat, nommé Sans-regret).

Cet homme, le plus souvent entre deux vins, d'une gaîté grivoise, toujours prêt à se battre, mais d'un naturel excellent, tout en respectant les vertus de Bernard, se mettoit de temps en temps dans le cas d'en recevoir de petites leçons militaires; mais *c'est égal*, c'est son mot favori, il n'en étoit pas plus raisonnable.

Il se trouve que la vieille Simplet est la grand'mère de Bernard. Elle avoit pour voisine une jeune personne nommée Julie, qui partageoit la fortune du Commandeur de Sermeuil. » Mais ses torts n'étoient que ceux des
 » circonstances, sur-tout de ces Ouvrages
 » prétendus philosophiques, qui en vou-
 » lant extirper les préjugés utiles, ne met-
 » tent à leur place que des erreurs dan-
 » gereuses; & qui, en décidant à braver
 » l'opinion, égarent tous les jours une in-
 » finité d'êtres que les qualités de leur
 » cœur destinoient à la pratique des ver-
 » tus ». Julie devient vertueuse aussi-tôt qu'un véritable sentiment lui eut appris ce qu'étoit la vertu. Celui qui le lui inspire, est un jeune homme nommé d'Arleville, qu'elle intéresse en faveur de Blançay, & qui place celui-ci chez son père, en qualité de Secrétaire. M. d'Arleville père a une fille charmante : Adèle est son nom. Les deux jeunes gens prennent de l'amour l'un pour l'autre, mais sans se l'avouer.

Il se trouve que M. d'Arleville s'est
 remarié

remarié à une dévote que Blançay a eu occasion de connoître, & qui ne gaignoit pas à être connue; que cette Dévote a pour Directeur un certain Abbé Fallacio, qui est aussi amoureux d'Adèle, & qui trouvant dans Blançay un adverfaire qu'il redoute, le force, à l'aide d'une fausse lettre de cachet, de se réfugier en Hollande. Il y est accueilli par un M. Peters, Commerçant respectable, chez lequel il trouve réunies » & les richesses ordinaire-
 » ment si corruptrices, & cette antique
 » simplicité qui caractérisoit le siècle des
 » mœurs; une jeune femme mettant tout
 » son bonheur à gouverner sa maison, à
 » élever son enfant, à avoir pour son mari
 » ces prévenances douces & continuelles
 » qui attachent bien plus que l'ivresse pas-
 » sagère de l'amour; un enfant respec-
 » tueux, mais sans cet air humilié que
 » donne la crainte, parce qu'on lui offroit
 » des exemples, sans jamais lui infliger de
 » châtement; un vieux père que tout le
 » monde servoit avec empressement, &
 » dont le radotage n'excitoit ni humeur ni
 » railleries; des Domestiques que jamais
 » on ne grondoit, parce qu'ils faisoient
 » toujours leur devoir, & qui faisoient
 » toujours leur devoir, parce que jamais
 » on ne les grondoit; M. Peters enfin, dont
 » l'unique soin étoit de rendre heureux
 » tout ce qui l'approchoit «.

N^o: 45. 8 Nov. 1788.

D

74 M E R C U R E
Le jeune François lui dut aussi son bonheur. C'est sur un vaisseau de M. Peters que son père a péri. Ce respectable Commerçant a conservé sa fortune, l'a mise dans son commerce pour la faire valoir au profit du fils, que cependant il désespéroit de rencontrer.

Tandis que Biançay séjourne en Hollande, M. d'Arleville est ruiné, & devient veuf. L'Abbé Fallacio périt misérablement; Julie acquiert de nouveaux droits à l'estime; le secret des malheurs de la pauvre Justine est connu; ses peines sont finies. Biançay est instruit de tout cela par le bon Bernard; il revient en France, & sa nouvelle fortune le met à portée de relever celle de M. d'Arleville, d'épouser Adèle, & de rendre heureux tous ceux qu'il a connus, & auxquelles on s'intéresse dans le récit de ses aventures.

Je n'ai pu, dans cette analyse, donner une idée exacte des divers personnages qui agissent dans les scènes variées & attachantes de ce Roman. Je n'ai pu, comme l'Auteur, montrer dans la bonne vieille l'extrême pauvreté qui trouve le moyen d'être charitable, & qui, par ses bienfaits, jouit du bonheur au sein de la misère. Je n'ai pu attendrir le Lecteur sur la filleule Justine. Mais qui ne seroit touché de ce caractère? C'est une fille honnête & infortunée, qui, séparée, par des circonstances particulières, de l'amant qui vouloit être son

époux, se retire sous le toit de la pauvre hospitalière, y nourrit pendant une longue suite d'années la passion qui la tue, & qui pourtant la fait vivre. Qui ne seroit attendri de la voir épier, durant le cours de chaque journée, l'aspect de l'amant qu'elle regrette, mais qui, trompé lui-même, ne croit plus ni à son amour ni à son existence? Dans un autre genre, le caractère de Julie n'est pas moins neuf ni moins intéressant, & contraste parfaitement avec celui de la fausse Dévote. Peu de lectures sont aussi agréables que celle-ci. Ce Livre, où l'instruction se trouve mêlée à la naïveté du récit, est piquant par sa simplicité même. On sera étonné d'y trouver autant & même plus de ce qu'on appelle finesse d'esprit, que dans les écrits dont le bel-esprit paroît être le caractère dominant. Je terminerai cet Article par quelques réflexions qui peuvent se détacher sans rien perdre; c'est le Chapitre intitulé : *Les Artistes.*

» S'il y a au monde une classe gaie, c'est celle-là. Espiègles comme des Etoiliers, parce qu'ils sont encore assez jeunes; plus ingénieux dans leurs espiègleries, parce qu'à l'avantage de pouvoir de même réunir la malice de plusieurs, ils joignent celui d'être un peu plus âgés, & de s'occuper d'un genre de travail qui, exigeant de l'imagination, rend leur cerveau plus capable de fermenter. On les voit aller avec

empressement à leurs ateliers , parce qu'ils espèrent y trouver le plaisir à côté de l'étude ; y travailler gaîment , parce qu'ils ne sont pas comme ces pauvres Ecoliers , sous la ridicule & barbare férule du pédantisme ; en revient plus gaîment encore , parce que les dispositions joyeuses de chacun se sont accrues par celles de tous les autres , & que de ce concours il s'est formé le tout le plus gai , dont chacun emporte encore sa part quand on se quitte. Concurrents sans être rivaux , de l'émulation sans envie , des efforts pour se surpasser réciproquement , mais point de cabales pour se nuire , des critiques folles , des caricatures qui amusent , au lieu de ces fatires amères qui déchirent celui qui en est l'objet , & n'amusent que les méchans „

(Cet Article est de M. de Saint-Ange.)

LES Elémens de la Langue Française ; par M. DELANNOY , Avocat en Parlement , & Professeur des Langues Française & Italienne. A Paris , chez Memoro , Libr. rue de la Harpe , N^o. 160.

CET Ouvrage , écrit en Anglois , est une méthode facile & nouvelle pour apprendre la Langue Française & bien traduire la Langue Angloise. L'Auteur y donne des principes tout-à-fait nouveaux sur presque toutes les parties du discours , & entre autres établit qu'il n'y a , dans la Langue Française , que six verbes absolument irrégu-

liers. Malgré la clarté & la précision qui règnent dans ce petit Ouvrage, l'Auteur a l'attention de dire dans une courte Préface :

» Qu'il ne prétend pas entrer en concurrence avec ces Professeurs distingués qui promettent aux Etrangers de les mettre en état d'écrire & de parler François en peu de semaines, & même de composer des vers : depuis douze ans qu'il enseigne à Paris, à presque tous les Etrangers de la première distinction, il a trop bien reconnu l'étendue & la délicatesse de sa Langue naturelle ; combien de temps, d'étude & d'observations exactes les François mêmes sont obligés d'y donner, & qu'ils doivent joindre à ce travail la fréquentation de la meilleure société, s'ils veulent parler & écrire avec pureté. Il ne se flatte donc pas de procurer aux organes une aussi grande flexibilité, non plus que de faire faire des progrès si conséquens & si rapides à une des Nations les plus instruites & les plus policées du monde ; mais si son travail peut faciliter l'étude de la Langue Française, & donner une connoissance solide de ses principes, il trouvera sa réputation établie sur la seule base qu'il désire lui donner (1) «.

(1) On trouve chez le même Libraire, les *Elimens de la Grammaire Italienne*, par le même Auteur. Il n'en reste qu'un très-petit nombre.

V A R I É T É S.

I D É E S S U R G O L D S M I T H.

LES Auteurs qui n'ont pas atteint un certain degré de supériorité, perdent presque tout leur mérite lorsqu'ils passent d'une Langue dans une autre, & qu'ils tombent entre les mains de foibles Traducteurs. Leurs idées ingénieuses & fines, qui ont plus besoin des ressources du style, que les idées grandes & sublimes des Homère, des Milton, &c., privées de ce secours, laissent à peine entrevoir des intentions. Il n'appartient alors qu'à quelques personnes, d'un goût sûr, d'un tact fin, de reconnoître, à travers la métamorphose que leur font subir les Traducteurs, les beautés de l'original, & de les apprécier à leur juste valeur: c'est le sort qu'a éprouvé Goldsmith. Plusieurs de ses Ouvrages sont traduits en françois (1), & peu de Gens de Lettres en France le connoissent, Sans être au rang des Auteurs classiques Anglois, il jouit cependant, dans son pays, d'une réputation qui le met infiniment au dessus de la foule

(1) Savoir; le *Ministre de Wakefield*, que l'on ditoir parodié plutôt que traduit; le *Village abandonné*, Poème traduit en vers en 1770, & en prose quelques années après; ainsi que le *Voyageur*, Poème. Les Traductions de ces deux derniers Ouvrages ont paru chez Didot, en 1785, dans un petit Volume qui a pour titre: *Divers Poèmes imités de l'Anglois.*

des Écrivains ordinaires ; il peut être placé parmi les premiers du second ordre. Le caractère propre de son style est une certaine naïveté, une bonhomie qui rend la lecture de ses Ouvrages très-attachante. Personne ne narre avec plus de naturel & de gaîté, ne saisit avec plus de vérité le ton & les expressions du peuple, sans tomber dans le trivial : il lui prête souvent des expressions ingénieuses ; mais il a l'art de les tourner de manière qu'elles ne paroissent point au dessus de la portée de cette classe de gens.

Goldsmith a vécu dans la misère, & a, toute sa vie, été aux gages des Libraires : aussi a-t-il travaillé beaucoup & dans plus d'un genre (1). Il a écrit sur la Botanique, sur l'Histoire ; il a publié ses Voyages en différentes parties de l'Europe. Mais ceux de ses Ouvrages qui portent le plus l'empreinte de son génie, sont ses *Essais*, son *Citoyen du Monde*, sa *Comédie du Bonhomme* ; son *Village abandonné*, son *Voyageur*, *Poèmes* ; & son *Curé de Wakefield*, qui l'a placé, comme Romancier, immédiatement après Richardson & Fielding. Le parti qu'il a su tirer d'un sujet aussi mince, les caractères neufs qu'il y a introduits, l'intérêt suivi qui règne dans l'Ouvrage, donnent l'idée la plus avantageuse de son imagination. Le premier Volume est un chef-d'œuvre. Peut-on rien voir de plus intéressant que ce Curé au milieu de sa famille ? A-t-on jamais peint un Philosophe avec des couleurs plus vraies ? Quelle égalité dans la prospérité ! quelle

(1) Outre les Ouvrages que je cite, il a fait une *Histoire d'Angleterre*, une *Histoire de la Grèce*, & quelques Pièces fugitives en vers, qui sont assez médiocres, si l'on en excepte la Romance d'*Edwin & Angelina*, & souvent traduite en français.

résignation dans l'infortune ! L'une ne peut l'élever, comme l'autre ne peut l'abattre : il est toujours le même, & toujours supérieur aux événemens. Cependant l'Auteur n'a point cherché à en faire un être parfait, un être chimérique : son Curé a sûrement plus d'un modèle dans le monde ; ses vertus sont simples, & compatibles avec les imperfections attachées à l'humanité. On ne rencontre jamais en lui, dans le commerce ordinaire de la vie, que l'homme uni, le bon père de famille ; & ce n'est que lorsqu'il s'agit de montrer de la fermeté, du courage, qu'on reconnoît le Philosophe.

Ce Roman, trop peu connu en France, sera analysé plus en détail dans une *Notice sur la Vie & les Ouvrages de Goldsmith*, à laquelle l'Auteur de ces *Idées* travaille dans ce moment (1).

Les morceaux qui paroissent aujourd'hui (2) sont tirés des *Essais de Goldsmith*, le moins soigné, & pourtant le plus attachant de ses Ouvrages. C'est un Recueil de petits Traités philosophiques, où la morale est présentée sous les formes les plus riântes : tantôt c'est un Conte, tantôt une Histoire Orientale, quelquefois même une simple plaisanterie philosophique. Mais autant ces cadres semblent être légers, autant les sujets sont importants ; car ils ont tous pour objet de corriger les vices & de rendre la vertu aimable. Goldsmith savoit combien les leçons & la morale sont in-

(1) Cette Notice sera imprimée à la tête d'une Traduction complète des *Essais de Goldsmith*.

(2) Le morceau que l'on trouvera à la suite de ces *Idées*, sera suivi de deux autres ; l'un intitulé : *de la Générosité mal entendue* ; & l'autre : *Tableau du calme d'une ville pendant la nuit*.

fructueuses, si l'on n'a l'art d'en écarter cet abord austère qui en est presque inséparable. Peu jaloux de présenter au Public un système de philosophie, dont la réalité s'évanouit d'ordinaire hors du cabinet, & qui n'eût servi peut-être qu'à ajouter un rêve de plus à ceux qu'ont déjà faits les Philosophes, il n'a voulu traiter que ces vérités dont la connoissance est essentielle aux hommes dans le cours de leur vie : & c'est après les avoir étudiés, après les avoir considérés sous différens rapports, après avoir sur-tout approfondi, à ses dépens (1), cette étude que le Temps apporte si lentement sur ses ailes, l'expérience, qu'il a pris la plume & qu'il a fait son Ouvrage. Philosophe équitable, il a vu les hommes sans prévention comme sans indulgence ; il ne s'est point dissimulé leurs vices, mais il leur a aussi reconnu des vertus. Belle & rare impartialité dans celui qui a plus éprouvé les maux que les biens de ce monde ! Mais convaincu que rien n'est plus dangereux à la Jeunesse que de lui donner de fausses idées sur ceux avec qui elle doit vivre, il a dédaigné cette ridicule vengeance que certains prétendus Moralistes exercent sur le genre humain, & il a toujours montré les hommes tels qu'ils sont. La Jeunesse sur-tout est l'ob-

(1) Lorsqu'on connoît un peu la vie de Goldsmith, on s'apperçoit aisément que, dans ses *Essais*, il en est souvent lui-même le sujet. Plus timide que Montagne, il a craint de se nommer, & je crois qu'il a eu tort. Il me semble qu'il y a quelque chose de touchant à entendre parler, sur son propre compte, un homme qui a acquis des droits à la confiance de ses semblables par son esprit, par ses talens, & par son âge ; & cet honnête Montagne, tout en parlant de lui-même, a fait dix Volumes qui sont bons pour tout le monde, & qui n'ont sûrement ennuyé personne.

jet de sa sollicitude ; c'est pour elle qu'il écrit presque toujours ; c'est elle qu'il veut enrichir de son expérience. Dans cette saison de la vie , la mobilité des idées , la vivacité de l'imagination , nous font saisir avec feu les premières impressions qui s'emparent de notre esprit ; nous leur communiquons ce caractère de force qui est le partage de la jeunesse : mais , déterminés dans nos choix par l'attrait des plaisirs seuls , notre foiblesse naît de cette force même ; car , peu en état de la diriger , elle tourne à notre désavantage , au lieu de nous servir à nous garantir des dangers dont nous sommes environnés. C'est donc au Philosophe à nous guider dans le commencement orageux de notre carrière ; c'est à lui à nous montrer les écueils vers lesquels mènent presque toujours des sentiers de fleurs ; à nous découvrir les abîmes profonds que l'illusion couvre de son voile impénétrable. Mais le grand art alors est de ne placer à côté de la vérité que des objets qui puissent la rendre plus belle , afin d'étouffer les regrets qu'une douce erreur doit laisser lorsque la réalité qui la remplace n'est faite que pour attrister ; & cet art est celui de Goldsmith : il sait attirer l'attention par l'espoir du plaisir , la fixer par l'intérêt , & glisser , à la faveur de ces deux grands mobiles , l'instruction souvent impuissante sans leur secours. Goldsmith avoit d'autant plus besoin de toutes les ressources de son esprit , qu'il parle plus souvent des chagrins que des plaisirs que l'on éprouve dans ce monde. Il a pensé que , pour être en état d'entreprendre , selon son expression , *le voyage de la vie* , il falloit être préparé aux dégoûts attachés à notre existence , & aux imperfections inséparables de notre être ; & il s'est reposé sur l'amour naturel que nous avons tous pour la vie , du soin de contre-balancer les idées sombres que ses réflexions pourroient avoir fait naître :

L'on doit donc regarder ces *Essais* autant comme l'ouvrage du temps & de l'observation, que comme celui de l'esprit de l'Auteur : il est le dépôt de sa philosophie pratique ; son véritable titre devoit être, la Théorie de l'expérience. En l'écrivant, il réalisoit ce vœu qu'il a exprimé dans ces quatre vers de son Poëme du *Village abandonné* :

*I still had hopes, for pride attends us still,
Amidst the Swains to Shew my book-learn'd skill,
Around my fire an evening group to draw,
And tell of all I felt, and all I Saw, &c.*

Le genre de ce Livre, l'esprit dans lequel il a été composé, déterminent aussi le jugement que nous en devons porter. Combien auroit-on peu entendu Goldsmith, si l'on vouloit regarder son Ouvrage comme un Ouvrage littéraire ! Qu'importent les négligences, les métaphores accumulées, les répétitions de la même idée qui peuvent s'y trouver ? Goldsmith a des vûes trop étendues, pour appercevoir des taches légères ; en les faisant disparaître, il eût sans doute été plus brillant ; en eût-il été plus utile ? Etre utile, voilà son but ; & , s'il l'a atteint, son éloge est fait. Constant dans sa manière, il sacrifie par-tout l'esprit, pour ajouter un degré d'évidence aux vérités morales ; aussi, en avançant un principe, ce n'est point par des raisonnemens ingénieux qu'il cherche à le prouver, il est pressé de convaincre, & c'est pourquoi il a recours à des exemples tirés de l'Histoire ou de la vie privée des particuliers. Cet homme, qui avoit successivement parcouru les divers points de la roue de fortune, n'ignoroit point que les exemples agissent bien plus sur ses semblables que les meilleures leçons, toujours

ſuſceptibles d'une interprétation arbitraire ; tandis que rien ne peut être oppoſé à des faits qui ſont les réſultats de l'expérience. Le ſeul reproche fondé qu'on ſoit en droit de faire à Goldſmith , c'eſt de ne pas donner aſſez de développement à ſes idées. Ses *Effais* ne peuvent être regardés que comme des eſpèces d'apperçus , qui , pour l'ordinaire , laiſſent à deviner plus qu'ils n'en diſent : ce ſont quelques rayons de lumière lancés dans un dédale obſcur , qui ſuffiſent ſeulement pour diriger les pas de celui qui voudroit y pénétrer davantage. Au reſte , ce reproche tombe moins ſur l'Auteur perſonnellement , que ſur l'état d'indigence dans lequel il a vécu , & qui l'obligeoit d'écrire avec la plus grande précipitation.

J'ai cherché , autant qu'il m'a été poſſible , à me rapprocher , dans ma Traduction , du ton de l'original , à donner le plus ſouvent l'anglois mot à mot ; mais ſur-tout à conſerver toujours le mouvement de la phraſe de mon Auteur. J'ai penſé que , pour prétendre au mérite de la fidélité , il ne ſuffiſoit pas de rendre les idées , qu'il falloit encore traduire le ſtyle , ſ'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi.

DE l'amour des Vieillards pour la vie.

L'AGE , qui diminue les jouiſſances de la vie , augmente en nous le déſir de vivre. Ces dangers que , dans la vigueur de la jeunefſe , nous avons appris à mépriſer , ſe montrent à nous plus affreux à meſure que nous vieillifſons : nos précautions ſe multiplient avec le nombre de nos années ; la peur devient à la fin l'idée dominante de l'eſprit , & ce court eſpace de temps qu'il nous reſte encore

à parcourir, est employé en vains efforts pour reculer le terme de notre carrière.

Étrange contradiction, inséparable de notre nature, & à laquelle le sage même n'a point échappé ! Si je juge de cette partie de la vie qui est devant moi par celle que j'ai déjà parcourue, la perspective est affreuse : l'expérience me prouve que mes jouissances passées ne m'ont point procuré le bonheur réel ; la sensation me dit que celles que j'ai déjà éprouvées sont plus fortes que celles que je pourrai éprouver par la suite. Cependant c'est en vain que la sensation & l'expérience parlent : l'espérance, plus puissante qu'elles deux, m'embellit le lointain avenir d'une félicité chimérique ; je crois voir encore, à la lueur de sa trompeuse lumière, le bonheur qui, dans l'éloignement, m'invite à le poursuivre ; & semblable à un joueur malheureux, l'ardeur de ma poursuite ne fait que s'accroître de son peu de succès.

D'où vient donc cet amour de la vie qui augmente en nous avec les années ? D'où vient que nous faisons de si grands efforts pour assurer notre existence à une époque où elle ne vaut presque plus la peine d'être conservée ? Serait-ce que la Nature, attentive à la conservation du genre humain, augmenterait notre désir de vivre à mesure qu'elle diminue nos jouissances, & qu'en privant les sens du sentiment de tous les plaisirs, elle enrichisse l'imagination de ses dé pouilles ? En effet, la vie paroitroit insupportable à un vieillard, qui, chargé d'infirmités, ne craindroit pas plus la mort que dans la fleur de son âge. Les souffrances sans nombre de la Nature dans la décadence, & la conscience intime de survivre à tous les plaisirs, forceroient bientôt l'homme à terminer de sa propre main une vie qui ne seroit plus qu'un enchaînement de calamités.

tés ; mais heureusement le mépris de son existence l'abandonne alors qu'il pourroit lui être dangereux, & la vie acquiert une valeur imaginaire en proportion que sa valeur réelle diminue.

Notre attachement pour les objets qui nous environnent, augmente ordinairement en raison du temps que nous les connoissons. » Je serois fâché, » dit un Philosophe François, que l'on abatût un » vieux poteau que j'aurois vu subsister depuis » long temps ». Un esprit accoutumé à un certain ordre de choses, devient insensiblement charmé de les avoir toujours présentes ; il les voit par habitude & s'en sépare avec regret : de là cette avarice des vieillards pour toute espèce de possession ; ils aiment le monde & tout ce qu'il produit ; ils sont attachés à la vie & à tous ses avantages, non pas parce qu'elle leur procure des plaisirs, mais parce qu'ils la connoissent depuis long-temps.

Chinwang le Chaste, en montant sur le trône de Chine, ordonna que tous ceux qui avoient été injustement renfermés dans les prisons pendant les règnes précédens, fussent mis en liberté. Dans le nombre de ceux qui vinrent à cette occasion, remercier leur libérateur, parut un vieillard vénérable, qui, tombant aux pieds de l'Empereur, lui adressa le discours suivant : » Puissant père de » la Chine, vois un malheureux, chargé main- » tenant de 85 hivers, que l'on jeta dans un ca- » chot à l'âge de 22 ans : je fus emprisonné, quoi- » qu'étranger au crime, & même sans avoir été » confronté à mes accusateurs. Depuis plus de 50 » ans, j'ai toujours vécu dans la solitude & l'ob- » scurité ; je suis familiarisé avec le malheur : en- » core tout ébloui de l'éclat de ce soleil, à la » lumière duquel tu m'as rendu, j'ai parcouru la » ville pour retrouver quelque ami qui voulût » m'assister, m'aider ou se rappeler de moi ; mais » mes amis, mes parens sont tous morts, & je

» suis oublié. Permets-moi donc, ô Chinvang !
» d'user les malheureux restes de ma vie dans
» mon ancienne prison : les murs de mon dongeon
» ont pour moi plus d'attraits que les palais les
» plus magnifiques. Je n'ai plus long-temps à
» vivre, & je serai malheureux si je ne finis
» mes jours dans le même endroit où je passai
» ma jeunesse, dans cette même prison d'où ta
» bonté daigne me faire sortir «.

L'amour de cet homme pour l'esclavage est semblable à celui que nous avons tous pour la vie : nous sommes habitués à la prison ; nous regardons autour de nous avec chagrin ; nous sommes mécontents de notre demeure ; & cependant la longueur de notre captivité ne fait qu'augmenter l'amour que nous avons pour elle. Les arbres que nous avons plantés, les maisons que nous avons bâties, les enfans que nous avons engendrés, tout sert à resserrer les nœuds qui nous attachent à la terre, & à augmenter notre chagrin lorsque nous la quittons. La vie recherche, pour ainsi dire, la jeunesse comme une connoissance nouvelle : ce compagnon dont l'homme n'a point encore épuisé les ressources, est à la fois instructif & amusant ; la société plaît, & malgré cela, on n'a point de ménagement pour lui. Pour nous autres, qui sommes au déclin de l'âge, la vie est comme un vieil ami : jadis sa gaieté s'est montrée toute entière dans nos premiers entretiens ; il n'a plus d'historiâtes nouvelles à nous conter pour nous égayer, plus de nouvelles lumières qui puissent nous surprendre : cependant nous l'aimons toujours ; privé de tous ses agrémens, nous l'aimons encore : il est pour nous comme un trésor dont nous économisons les débris avec une frugalité qui va toujours en croissant, & nous sentons tous les tourmens de l'an-

goisse en voyant approcher le moment de la séparation.

Sir Philippe Mordaunt étoit jeune, beau, loyal, brave, un Anglois en un mot; il jouissoit d'une fortune très-considérable & de l'amitié de son Roi, qui équivaloit à des richesses. La vie avoit étalé devant lui tous ses charmes, & sembloit lui promettre une longue suite de jours fortunés: il fut d'abord séduit par ses attraits; mais il s'en dégoûta bientôt; enfin il conçut pour elle une aversion insurmontable. Las de tourner toujours autour du même cercle d'objets, il essaya de tous les plaisirs, & trouva que la vivacité de leur jouissance diminueoit à chaque fois qu'il y revenoit. « Si la vie, dans la jeunesse, est aussi à charge, se dit-il à lui-même; que doit-elle être lorsqu'on a atteint un âge avancé? & si maintenant elle est indifférente; sûrement alors elle paroît exécration. » Cette réflexion remplit d'amertume toutes ses pensées; & enfin, avec tout le sang froid d'une raison pervertie, ce fut avec un pitolet qu'il termina le débat. Si cet homme, qui s'étoit égaré lui-même, eût su que le temps ne fait qu'accroître notre amour pour la vie, il eût alors contemplé sans effroi l'approche de la vieillesse; il eût hardiment osé vivre, & eût servi, en remplissant ses devoirs, la Société qu'il a lâchement injuriée par sa défection.

Par M. le Prince Baris de Galitzin.



ANNONCES ET NOTICES.

ON a mis en vente, Hôtel de Thon, rue des Poitevins, N^o. 18, le XXX^e. & dernier Cahier des *Quadrupèdes* enluminés, contenant 14 Pl. Prix, 8 liv. 8 s. Cette Collection est complète actuellement, & comprend 362 Planches, dont le prix est de 217 liv. 4 s.

Le Tome VII & dernier des Animaux quadrupèdes, formant le XIII^e. Volume des Œuvres complètes de M. le Comte de Buffon, in-4^o. Prix. 21 liv. blanc, 21 liv. 10 s. broché, 24 liv. relié.

Histoire Naturelle des Quadrupèdes ovipares & des Serpens, &c. par M. le Comte de la Cépède, in-12. Tomes I, II. Prix, 6 liv. blanc ou broché, 7 liv. 4 s. relié.

Cet Ouvrage est la continuation de l'Histoire Naturelle, publiée par M. de Buffon. Les Volumes que l'on donne aujourd'hui au Public, contiennent l'Histoire de tous les Quadrupèdes ovipares; & les deux Volumes suivans, qui paroîtront incessamment, renfermeront celle de toutes les espèces de Serpens: ils termineront par conséquent des branches importantes de l'Histoire Naturelle, générale & particulière.

Le choix que feu M. de Buffon a fait de M. de la Cépède pour exécuter les parties de l'Histoire Naturelle, est une des meilleures preuves de la bonté de l'Ouvrage que nous annonçons. L'Auteur a fait connoître depuis long-temps, par des Pro-

ductions considérables, l'étendue de ses connoissances : & d'ailleurs les Volumes qu'il vient de publier paroissent avec l'approbation de l'Académie, donnée d'après un rapport très-étendu, & imprimé à la tête du premier Volume, dans lequel MM. d'Aubenton, Fougeroux & Broussonnet rendent compte de la manière la plus favorable, non seulement du plan de l'Ouvrage, de l'ordre méthodique suivant lequel M. de la Cépède a présenté les différentes espèces d'Animaux dont il traite, du soin avec lequel les descriptions ont été faites d'après les divers individus du Cabinet du Roi, de l'étendue des recherches, de l'exposition des habitudes naturelles, de la considération des rapports des divers Animaux, des vues, & de toutes les choses nouvelles que les Naturalistes trouveront dans cette Production ; mais encore de la forme de l'Ouvrage, & de la manière dont M. de la Cépède l'a rendu agréable à toutes les classes de Lecteurs.

Histoire Militaire de la Suisse, & celle des Suisses dans les différens Services de l'Europe ; composée & rédigée sur des Ouvrages & des Pièces authentiques, par M. May, de Romainmotier ; 8 gros Vol. in-8°. Prix des 8 Volumes brochés, 36 liv. Se trouve à Paris, chez Poinçot, Lib. rue de la Harpe.

MÉMORIAL pittoresque de la France, ou Recueil de toutes les belles actions, traits de courage, de bienfaisance, de patriotisme & d'humanité, depuis le règne de Henri IV jusqu'à nos jours, avec des Planches gravées en couleur ; par M. Janinet, d'après les dessins des plus célèbres Artistes. 7c. Livraison.

Cet Ouvrage a été commencé par M. de Machy, qui en a cédé le privilège à M. Janinet. Il fera désormais rédigé par M. de Charnois. Cet

Ecrivain en a commencé la rédaction à la 7e. Livraison, qui vient de paroître. Comme, malgré les recherches dont il s'occupe pour rendre cette Collection intéressante, il doit lui échapper beaucoup de traits dignes d'être tirés de l'obscurité, il prie les personnes qui auroient connoissance de quelques Anecdotes susceptibles d'honorer un Citoyen quel qu'il soit, de les lui faire parvenir, avec les certificats authentiques & justificatifs du fait (le tout franc de port), en sa demeure, Hôtel des Arts, grande rue du F. B. S. Martin. Il les recevra avec reconnoissance, & en fera le plus prompt usage qu'il sera possible.

Le format de cet Ouvrage est grand in-4°. sur papier vélin, caractère de l'édition du *Télémaque*, de M. Didot le jeune.

Chaque Cahier paroîtra de 6 semaines en 6 semaines, & de mois en mois, toutes les fois que les Gravures n'exigeront pas de trop grands détails. On souscrira en tout temps, pourvu qu'on prenne l'Ouvrage entier. On ne demande aux Souscripteurs aucune avance, mais seulement leur promesse par écrit de prendre, de payer chaque Cahier à mesure qu'on le leur livrera. Le prix de chaque Livraison, contenant une Estampe gravée en couleur, & quatre pages d'impression, sera de 4 liv. On souscrit à Paris, chez M. Janinet, rue Haute-feuille, N°. 5., où l'on souscrit aussi pour les *Costumes & Annales* des grands Théâtres de Paris; & chez Didot le jeune, Imp. de Monsieur, quai des Augustins.

Cet Ouvrage acquiert de nouveaux titres au succès. Les actions qui fournissoient les sujets, étoient présentées sans aucun développement. Le nouveau Rédacteur se propose de leur donner plus d'extension, & par-là d'ajouter à l'intérêt de ses Lecteurs. L'exécution nous en a paru très-soignée.

Jeu de Cartomancie, pour l'amusement des Dames. C'est un Jeu d'un nouveau genre, composé de 66 Figures ou Tableaux, qui représentent les différens caractères des hommes, & les choses qui ont le plus de rapport aux évènements de la vie, & dont l'ensemble combiné amuse & intéresse. Prix, 14 liv., avec le Livret qui en donne l'explication. Pour le mettre à la portée des facultés de chacun, on en distribue un, composé de 42 Figures, qu'on nomme le *petit Jeu*. Prix, 7 liv. 4 s. avec le Livret. Celui-ci n'est ni moins curieux ni moins amusant que le grand, dont il fait partie.

On croit ne pouvoir mieux faire connoître l'intérêt & l'agrément de ce Jeu, qu'en rapportant ce qu'en dit le Censeur du Livret, qui sert d'explication, dans l'Approbation qui précède le Privilège que Sa Majesté a accordé à l'Auteur, M. le Comte de P***.

» Cette récréation, d'un nouveau genre, est
 » composée d'Emblèmes alternativement gais &
 » sérieux des différentes situations de la vie hu-
 » maine. Ce Jeu semble propre à substituer quel-
 » ques idées raisonnables & quelques réflexions
 » utiles à la superstitieuse & puérile manie qu'ont
 » encore certaines personnes de chercher leur
 » destinée dans les Cartes «.

On pourroit ajouter que le Jeu qu'on a désigné sous le nom de *Jeu de Cartomancie*, sans être abstrait comme l'est ordinairement cette Science, supplée, par une combinaison facile & par des Tableaux aussi agréables que variés, à la sorte de puérilité des Jeux de Cartes ordinaires, & qu'il paroît satisfaire pleinement la curiosité qui porte ordinairement toutes les classes de la Société à ce genre de dissipation.

Ce Jeu se trouve à Paris, chez le Sr. Bertin, Md. Papetier, Hôtel du Désir, rue du Fauxbourg S. Denis; & chez le Sr. Thiéblemont, aussi Md. Papetier, rue & porte S. Antoine.

Les personnes de Provinces qui désireront traiter directement avec l'Auteur, soit pour la distribution de ce Jeu, soit pour des objets relatifs à sa composition, sont priées de s'adresser à M. Desforgés, rue de Bourbon-Villeneuve, à Paris, maison de M. de Chezelle, Sellier; & d'affranchir leurs lettres, si elles désirent qu'elles lui parviennent.

NOUVELLES Pastilles de Limonade, chez le Sr. Duthu, Md. Epicier, rue St. Denis, N^o. 272, entre la rue des Lombards & celle de la Heaumerie, vis-à-vis Sainte-Opportune, à Paris.

Ces Pastilles sont rafraîchissantes & agréables; c'est une vraie Limonade qu'on a dans sa bonbonnière, & dont on fait usage quand on veut & où l'on veut.

On met tout simplement cinq à six de ces Pastilles, à fondre dans la bouche: on réitère cela de temps en temps pendant le cours de la journée. On peut en prendre ainsi jusqu'à la valeur d'une once & demie à deux onces par jour; mais quand on veut en obtenir un effet plus rafraîchissant encore, il faut boire par-dessus, toutes les trois ou quatre heures, un verre d'eau froide. Cette boisson est très-commode pour beaucoup de monde; & sur-tout pour les voyageurs.

Nota. Lorsque nous avons rendu justice à l'excellent Chocolat gommeux de M. Duthu, ainsi qu'à ses Chocolats de santé avec ou sans Vanille, nous ayons pour garans son exactitude &c.

soins, sa Pratique éclairée & peu mystérieuse, le témoignage de beaucoup de Connoisseurs & de Médecins célèbres de cette Capitale. Le temps & l'expérience ont justifié nos éloges, & la réputation dont M. Duthu jouit pour cette branche de commerce, est d'un bon augure pour tous les objets qui peuvent sortir de ses mains.

La Déclaration, — l'Amant pressant, deux Estampes en couleur, dessinées par J. B. Huert, gravées par A. Legrand. A Paris, chez Bourrel, rue St. Jacques, au coin de celle de la Parcheminerie. Ces deux estampes font pendant.

Une Estampe allégorique, en médaillon, sur la rentrée du Parlement, intitulée *le Présage de la Félicité*, faisant pendant à *l'Espoir du François*. Se trouve à Paris, chez Mad. Bergny, Marchande d'Estampes, rue du Coq - Saint - Honoré; & à Versailles, chez Blaizot, Libraire & Marchand d'Estampes, rue Satory. Prix, 1 l. 4 s.

Nouvelle édition du *Théâtre Itinéraire de la guerre actuelle* entre les Turcs d'une part, les Russes & les Impériaux d'autre part; par M. Brion de la Tour, Ingénieur-Géographe du Roi.

De toutes les Cartes de ce genre, celle-ci est la seule où les Places fortes soient caractérisées, & les Routes principales tracées. En outre il n'en est point qui renferme la même étendue de pays.

Prix de la Carte lavée & enluminée, 48 s. chez l'Auteur, rue du Plâtre St. Jacques, n^o. 29; Desnos, Esnauts & Rappilly, rue St. Jacques; & Cussac, Libraire, Galerie de Richelieu, au Palais-Royal, nos. 7 & 8.

Nouveau Cahier de Wouskis, Tappe-culs & Berlinés Angloises. Prix 30 s. A Paris, chez le Campion, fils, rue Jacob, fauxbourg St. Germain, en face de celle St. Benoît, n°. 24.

Huit Cahiers d'Arabesques & de Décorations propres aux Artistes de ce genre, dessinés par M. J. M. Moreau, & à Rome par M. Lavallé Poussin, &c. Prix, 1 l. 4 s. chaque cahier. A Paris, Guyot, Graveur, rue St. Jacques, n°. 9.

La Renommée — la Vérité, deux petites Estampes dans la manière Angloise, faisant pendant, gravées d'après Stephanoff, par Wils. Prix, 1 l. 10 s. pièce. A Paris, chez M. Clément, Graveur, Montagne Ste. Geneviève, maison du Sr. Maru, Perruquier, au 3me.

On trouve chez le même une Estampe d'un plus grand format, gravée avec effet, intitulée : *la Frayeur maternelle.*

Symphonie pour le Clavecin, avec Violon & Bassé, par M. P. A. Cesar. Prix, 3 liv. — *Ouverture d'Iphigénie en Aulide*, par le Chevalier Gluck, arrangée pour le Clavecin d'une manière très-intelligible pour en faciliter l'exécution, avec la Marche des Mariages Samrites, variée ; par le même. Prix, 2 liv. 8 s. A Paris, chez l'Auteur, quai des Ormes, au coin de la rue Geoffroi-l'Asnier, vis-à-vis la pompe, maison du Billard.

3 *Sonates pour Clavecin, Violon ad lib.*, par M. Hullimandé ; Œuv. 100. Prix, 6 liv. A Paris, chez M. Saunier, rue S. Honoré, côté du Grand-Charroi, au coin de la rue de la Sourdière.

3e. Concerto pour le Clavecin, deux Violons, Alto & Basse, Cors & Hautbois, *ad lib.*, dédiée à la Reine, par M. Hermann, Maître de Piano de Sa Majesté. Prix, 7 liv. 4 sous. Œuv. 5e. A Paris, chez l'Auteur, rue d'Anjou, F. B. Saint-Honoré, N^o. 133.

Recueil d'Airs des Opéras bouffons Italiens des plus célèbres Auteurs, arrangés en Quatuor concertans, pour deux Violons, Alto & Violoncelle obligés; par M. Gasseau, Musicien de la Garde Suisse du Roi. Prix, 6 liv. A Paris, chez Sieber, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Hôtel d'Aligre, N^o. 91; Baillon, rue du Petit-Repas; De Bray, Libr., au Palais-Royal, galerie de bois, N^o. 235; & à Versailles, chez l'Auteur, maison de Madame Montigny, avenue de S. Cloud, au coin de la rue S. Pierre.

Ces Suites, composées chacune de 6 Airs, seront continuées au nombre de 12.

T A B L E.

INSCRIPTION.	49	Blançay.	65
Routs - Ronds.	50	Les Elémens.	77
Charade, Enig. & Logog.	53	Variétés.	78
Œuvres de Plutarque.	57	Annonces & Notices.	89

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 8 Novembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 7 Novembre 1788.

S É L I S.



JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 12 Octobre 1788.

LA Diète, composée de 343 Membres, dont 178 Nonces & 165 Palatins, Ministres, Castellans & Sénateurs, a remis sa seconde Séance à demain 13. Ce jour même, M. *Bucholtz*, Ministre du Roi de Prusse, portera à l'Assemblée une Déclaration de la Cour, dont la nature n'est encore qu'imparfaitement connue. L'opinion de quelques Nonces étoit d'augmenter jusqu'à 100,000 hommes l'armée Nationale, qu'on n'élèvera seulement qu'à 60,000 : les moyens de l'entretenir ne sont pas encore déterminés ; il est question d'une taxe sur les bénéfices Ecclésiastiques. C'est le parti de la Couronne, soit celui de la Russie, qui a proposé de tenir la Diète sous Confédération : assez généra-

N^o. 45. 8 Novembre 1788. c

lement on s'est réuni à cet avis ; mais il est douteux encore que cette harmonie règne dans les délibérations suivantes.

Le Marquis de *Luchefini*, Ministre de Prusse à la Cour de Pétersbourg ; est arrivé, le 8, en cette résidence, où l'on attend d'un jour à l'autre M. *Hailes*, nouveau Ministre Britannique, qu'on dit chargé de commissions de la plus grande importance. — Les troupes Prussiennes qui se trouvoient dans le voisinage de Thorn, ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher, celles du district de la Netze se sont avancées, en partie, sur les frontières de la République.

Tout est en mouvement dans la nouvelle Russie, les Turcs de Bender s'étant mis en marche. On dit même qu'ils ont pénétré sur le territoire Russe par Balta : circonstance qui pourroit changer de nouveau le plan d'opérations du Maréchal de *Romanzof*.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 6 Octobre 1788.

La gazette du 30 septembre a publié des dépêches du Maréchal de *Romanzof*, du Prince *Potemkin*, & du Général Comte *Muschin Puschkin*. La première rend

compte des opérations des Généraux d'Elmpt & Kamensky, du côté de Choczim & de Jassy. (On connoît ces opérations par les bulletins de Vienne.) Dans la seconde, le Prince *Potemkin* transmet tout ce qui s'est passé du côté du Caucase, près de Sudschukkale. Il dit que le Lieutenant-général *Talyfin* étant arrivé, le 22 août, au-delà de Savy, établit son camp pour y attendre la jonction du Général *Tekelly*. Il apprit, le même jour, que les Abasins & les Tscherkis s'assembloient en Corps; il détacha, en conséquence, le Brigad. *Bergman* avec 3 bataillons de Chasseurs & 300 Cosaques, & lui ordonna de passer le Cuban sur la gauche. Le lendemain, ce détachement rencontra environ 4000 hommes d'Atutayes & d'Abasins, qui fondirent sur nos troupes en désespérés; mais le feu bien soutenu de l'artillerie & de la mousqueterie, les força à se retirer, & à prendre la fuite. La perte de l'ennemi monte à près de 800 tués; on fit six prisonniers, & on brûla environ 2,000 cabanes. Nous avons eu, de notre côté, deux tués & vingt-un blessés; &, suivant l'usage, la Gazette conclut que les ennemis ont été complètement battus. — Le Général *Muschin Puschkin* mande dans sa dépêche, datée du 26 septembre, que les Suédois ont quitté Hogfors & Kymene-

gorod, & évacué entièrement la Finlande Russe, après quoi le Général-Major *Bauer* a fait occuper tous les postes sur la frontière.

Depuis cette évacuation de la Finlande Russe, le Grand-Duc a quitté le camp, & est revenu, le 25, en cette capitale. Nos troupes ne sont point entrées, ni n'entreront sur le territoire Suédois, & l'on regarde la campagne comme entièrement finie.

Le sieur *Herman* a consigné dans ses mémoires de Physique, d'Economie, &c. des provinces qui composent l'empire de Russie, une observation qui mériteroit d'être constatée en d'autres pays; il observe dans ses notes sur les relevés des naissances & des morts de plusieurs provinces Russes, que le nombre des garçons est toujours plus petit dans les provinces froides, & dans celles où il règne beaucoup de luxe.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 17 Octobre.

Le Prince de *Hesse* ayant établi, le 11, son quartier général à Kongelf, près de Gothenbourg, il investit cette dernière place, où se trouvoit une forte garnison & le Roi

de Suède même , accompagné de M. *Elliot* , Ministre d'Angleterre auprès de notre Cour. Le Baron *de Borck* , Ministre du Roi de Prusse , arrivé ici depuis quelques jours , se rendit aussi à Gothenbourg. Il est certain que les Cours de Londres & de Berlin n'ont pas vu tranquillement nos troupes attaquer celles de Suède , presque à l'improviste , à l'instant où les Russes même , contents d'avoir regagné leurs frontières , se tenoient en Finlande dans l'inaction : aussi s'est-il ensuivi , de la vivacité de nos démarches , une déclaration des deux Cours susnommées , & des dispositions de leur part , qui ont ramené notre Ministère à des procédés plus pacifiques. Peu après l'arrivée d'un Courrier expédié par M. *Elliot* au Comte *de Bernstorff* , notre Principal Ministre , on a appris que le siège de Gothenbourg se terminoit par un armistice que nous fixions d'abord à huit jours , & qui se trouve aujourd'hui de deux mois.

S U È D E.

De Stockholm , le 14 Octobre.

L'invasion de nos frontières & de plusieurs districts par les Danois , qui , quoique simples auxiliaires de la Russie , nous font ,

dans la réalité, par cette diversion, une guerre à eux particulière, n'a ralenti ni l'activité du Roi, ni les négociations. Dans son voyage en Dalécarlie & en Warmie, S. M. a non seulement donné à ix mesures de défense l'attention nécessaire, il a de plus intéressé tous les citoyens à y concourir avec ardeur, & à rejeter les insinuations des ennemis de l'Etat, pour étendre les progrès de la discorde. C'est dans ce but, & sous ce titre, que le Roi, durant son séjour à Carlstadt en Warmie, a publié un Monitoire, dont on a fait lecture, le 5, dans toutes les églises de cette capitale, & qu'on peut regarder comme une pièce historique. En voici la traduction :

Nous, GUSTAVE, &c. à vous nos fidèles Sujets de tout rang, salut, la garde du Tout-Puissant, notre grace & bienveillance particulière : Artendu que nous nous voyons attaqués aujourd'hui, encore d'un autre côté du royaume, par des forces ennemies, & obligés à nous armer pour défendre nos Etats & l'indépendance de la chère Patrie, non moins que votre vie, vos propriétés, votre liberté & votre bien-être, nous ne doutons nullement, nos chers Sujets, que vous ne preniez, comme vos braves ancêtres, les armes avec courage, fermeté & unanimité, pour repousser les entreprises de l'ennemi, d'autant plus que nous voulons nous-mêmes vous servir d'exemple, comme l'ont fait nos illustres ayeux, pour défendre, jusqu'au dernier homme, l'indépendance de ce royaume.

me, d'une antiquité reculée. Cependant nous ne devons point vous cacher tous les moyens dont votre & notre ennemi veut se servir, pour opprimer un peuple dont il a si souvent éprouvé la valeur à son détriment; & comme il ne s'assure point de pouvoir effectuer notre commune ruine par la seule force ouverte, il cherche à exciter, par des querelles & des inspirations secrètes, la discorde, tant entre vous-mêmes, qu'entre vous & Nous; convaincu qu'un Roi Suédois, uni avec la Nation Suédoise, ne sauroit pas facilement être réduit sous le joug. Nous vous exhortons au nom du Dieu Très-Haut, comme l'unique & vrai Défenseur des Rois & des Etats, que vous ne prêtiez point l'oreille à de pareilles insinuations, mais que vous persévériez constamment dans la fidélité que nous sommes en droit d'exiger de votre part, & que, durant seize années de règne, nous n'avons pas moins éprouvée, que nous ne l'avons méritée de vous. Nous pouvons aussi vous donner l'heureuse nouvelle, qu'entre les principales Puissances de l'Europe, qui se réunissent aujourd'hui, & qui s'intéressent de près à l'indépendance du royaume Suédois, l'on travaille à toute force à remplir notre vœu de voir la paix bientôt rétablie, & qu'à l'aide du Tout-puissant nous espérons que leurs communs efforts, réunis aux nôtres, atteindront bientôt ce but salutaire, afin de nous réjouir alors, après que la Paix aura été rétablie, qu'avec des Sujets unis par la concorde, dans une Diète générale des Etats du royaume, nous puissions offrir nos actions de grâces à l'Être-Suprême, pour la protection qu'il nous a accordée & à notre royaume. Nous vous recommandons au reste à sa main toute-puissante; & nous vous restons affectionnés à vous tous, de quelque rang que vous

foyez, de toute, notre grace & bienveillance royale.

Fait à Carlstadt, le 29 septembre 1788.

(L. S.) Signé, GUSTAVE.

Et plus bas, HERM. VON LAÄSTROM.

Pendant son séjour en Dalécarlie, Sa Majesté est descendue, le 20 septembre, dans les fameuses mines de cuivre de Fahlun, & écrivit ces mots, de sa main, sur le registre des mineurs :

« A l'âge de 9 ans, c'est-à-dire, en 1755, je
 » descendis, pour la première fois, dans ce sou-
 » terrain; comme Prince Royal de Suède, je m'y
 » transportai pour la seconde fois, il y a aujour-
 » d'hui précisément vingt ans, c'est-à-dire, le 20
 » septembre 1768; aujourd'hui, comme Roi de
 » Suède, j'ai visité, pour la troisième fois, ce tré-
 » sor important du royaume, & y suis descendu
 » jusqu'à la profondeur de cent dix-huit toises.
 » Écrit dans la Salle de Conseil de la grande mine,
 » le 20 septembre 1788. »

Signé, GUSTAVE.

La Bourgeoisie de cette capitale a déjà armé 3000 hommes pour sa défense, & elle a décidé, le 8, d'en armer encore 10,000.

Le camp qui se forme près de Lünd, dans la Scanie, sera sous les ordres du Maréchal Baron de Scheffer. Les troupes que l'on a tirées de Strallund, s'y rendent d'Istadr.

« Les troupes auxiliaires de Danemarck
 » sont en possession de cette ville, écrit-on
 » d'Uddewalla, en date du 7. On agit

» avec nous on ne peut pas mieux; nous
 » ne cessons pas d'être des Sujets Sué-
 » dois, mais *ON NOUS A MIS SOUS LA*
 » *PROTECTION DE LA RUSSIE*. Tout
 » est payé comptant. Le Prince Royal de
 » Danemarck & le Feld-Maréchal Prince
 » *de Hesse* ont ordonné de nous laisser nos
 » bâtimens, de sorte que nous pouvons
 » continuer librement notre commerce
 » & la pêche du hareng. On nous a même
 » donné des passe-ports pour nos bâti-
 » mens dans la Baltique, afin qu'ils n'aient
 » rien à craindre des Croiseurs Russes &
 » Danois. »

Quoique sensibles à cette grande amitié
 des Danois, à qui, d'ailleurs, nous n'avions
 donné aucun sujet de plainte, ce n'est pas
 sans surprise que nous voyons ces voisins
 prendre nos villes *pour les mettre sous la*
protection des Russes. Contre qui sera donc
 dirigée cette protection? Est-ce contre les
 Danois eux-mêmes, ou contre le Gou-
 vernement Suédois? On ne voit guère
 d'autre alternative.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 18 Octobre.

Quoique la situation de notre armée
 dans le Bannat ait peu changé, quoique

les avis de Semlin & de la Transylvanie n'annoncent encore aucune amélioration sensible dans nos affaires, cependant on commence à revenir des terreurs exagérées que l'on avoit conçues. Soit que la fatigue des troupes Ottomanes, les maladies dont elles n'auront pas été plus exemptes que notre armée, les pluies abondantes de la fin de septembre, la prise de Choczim qui laisse les alliés maîtres de la Moldavie, aient suspendu les entreprises ; soit que fidèle à son plan de prudence, le Général Ottoman ait préféré la sûreté aux nouveaux avantages qui sembloient l'attendre, & qui l'eussent exposé au hasard d'une bataille, il est certain que depuis le 26 septembre jusqu'au 7 de ce mois, le Grand-Visir n'a pas fait de progrès ultérieurs. On prétend même, ce qui n'est pas encore avéré, que si notre grande armée est toujours à Lugosch, le Corps de *Wartenleben* s'est avancé jusqu'à Sakul, que le Général *Bréchainville* a reçu ordre de reprendre son poste à Werschez, & le Général *Lilien* celui d'Oppowa. Cependant on travaille avec ardeur aux fortifications de Temeswar, dont la garnison consiste en neuf bataillons. Tous les Officiers de Justice & de Police, les Employés du Gouvernement, & une grande partie des femmes & des enfans ont quitté

la ville, où le Feld-Maréchal *Pellegrini* est arrivé depuis la fin de septembre, pour en prendre le commandement.

Le Bulletin officiel du 15, est resté à-peu-près muet sur le Bannat; il s'appesantit sur des escarmouches de Hussards, & ne contient en substance que les avis suivans.

Corps d'armée près de Semlin, le 8 Octobre.

Les divers détachemens des Volontaires sont souvent aux prises avec des Turcs déserteurs; ils en ont fait plusieurs prisonniers, qui disent unanimement que la désertion gagne de plus en plus dans l'armée Turque.

Le 2 de ce mois, on vit arriver sur le Danube, près de Belgrade, 8 grands bâtimens & 43 tchâiques; leur arrivée fut annoncée à Belgrade par une décharge de canons.

Corps d'armée près de Lugosch, le 10 Octobre.

L'Empereur a élevé au grade de Général-Major les Colonels *Filo Sztarray* & *Quasdanowich*, & à celui de Général-Feld-Maréchal le Comte de *Soro*.

Il se passe souvent de petites escarmouches entre nos postes avancés & des détachemens ennemis. La dernière eut lieu entre *Orlawath* & *Fakasdin*, où l'ennemi fut repoussé avec perte.

Corps d'armée près de Muhlenbach, en Transylvanie, le 6 Octobre.

Le Général de *Spleny* a mandé au Général de *Fabris*, le premier de ce mois, qu'il s'est mis en marche vers *Adschud*, d'où il dirigera ses mouvemens selon les circonstances.

Le 7 au matin, les Turcs, au nombre d'environ 5,000, attaquèrent le Général *Stader*, posté devant

Haczegg, mais ils furent repoussés avec perte. L'action a duré jusqu'à deux heures de l'après-midi. Nous avons eu en cette occasion 21 tués, dont un Officier ; & 28 blessés, dont deux Officiers. L'ennemi a emporté ses blessés, & le plus grand nombre des tués ; dans sa retraite, il a mis le feu à plusieurs villages.

Corps d'armée de Croatie à Dwor, le 9 Octobre.

La dépêche du Maréchal de *Laudhon*, de ce jour, entre dans tous les détails relatifs à la prise de Nozi. La garnison de cette place étoit encore composée de 591 hommes, au nombre desquels se trouva le Pacha de Dubno, le Begh de Novi, &c. Le 5, dans l'après-midi, on apporta au Maréchal le dénombrement des femmes & enfans qui y étoient, & qui montoit à 1,490 âmes ; le Lieutenant *Kienmayer* fut chargé de les escorter avec leurs effets jusqu'à Predor. — Des 40 canons que le Pacha avoit déclarés, on n'en n'avoit déterré jusqu'au 7, que 29 ; la plupart sont d'une longueur prodigieuse, mais de bon métal. D'après la déclaration du Pacha, il y avoit encore au magasin 200 quintaux de poudre, & une grande quantité de boulets. On a trouvé dans la place 4,000 boisseaux de miller, 3,132 de froment, & un peu d'avoine, d'orge & de maïs ; en outre, 84 chevaux, 16 vaches, & 21 veaux. Le siège de ce château a coûté la vie à 3 Officiers & à 154 soldats : les blessés sont au nombre de 366, dont 14 Officiers. — Le Maréchal de *Laudhon* fait réparer cette bicoque autant qu'il est possible ; il a détaché, le 5, le Général-Major de *Bubenhofen*, avec les Dragons de *Waldek* dans l'Esclavonie ; le lendemain, le Général-Major de *Schmakers* a pris le même chemin avec 4 bataillons d'*Archiduc Ferdinand*, de *Charles de Toscane*, de *Tellier* & de *Puits* ; le Maréchal lui-même se propose de les

suivre incessamment avec quatre autres bataillons ; le surplus de ce corps d'armée reste dans la Croatie , sous les ordres du Général - Baron *de Vins*.

On appréciera la vigoureuse résistance qu'ont fait les Turcs dans ce château, par le passage que voici de la relation du *Maréchal de Laudhon*.

« La plupart des maisons & la fortification de Novi étant changées en monceaux de pierres, on ne put parvenir aussitôt à l'artillerie & aux magasins, à cause des décombres entassés & du bois précipité. On ne tira qu'avec peine le butin de quelques vaches & chevaux encore en vie, de l'entassement des maisons écroulées. Le *Feld-Maréchal de Laudhon*, en faisant l'inspection de la place, ne put comprendre comment une telle foule d'hommes & leurs bestiaux avoient pu subsister presque enterrée sous les ruines, toutes les rues étant remplies de morts, de corps blessés & de cadavres d'animaux. »

On parle beaucoup, dans ce moment, de négociations de paix avec la Porte Ottomane. — Les Généraux *Pallavicini* & *d'Aspremont* sont renvoyés & mis à la pension de 1500 florins. On croit que le Gén. Comte *d'Alton* remplacera dans le commandement le Gén. *de Bréchainville* qui se retire. — Le Prince *de Cobourg* est encore près de *Choczim* : il restera, dit on, dans ces environs, pour couvrir la *Buckowine*.

La nouvelle, répandue en cette capitale, d'une sortie très-heureuse, que la garnison d'Oczakof avoit faite contre les ouvrages avancés des assiégés, & dans laquelle les Turcs avoient ruiné plusieurs batteries, & taillé en pièces plus de 900 Russes, étoit pleinement controuvée. Nos lettres du camp près d'Oczakof sont du 23 septembre; elles marquent, au contraire, que depuis long-temps les Turcs n'incommodoient plus les assiégés, & n'interrompoient point leurs travaux: ces derniers avoient même poussé plus en avant leurs batteries, dont l'une étoit à 300 pas des remparts d'Oczakof. Le mauvais temps avoit eu part à la lenteur apparente de ce siège, qui fera époque, d'une manière ou d'autre, dans les annales des deux Empires. Les Russes, du côté de terre, n'avoient été troublés en rien, aucun corps ennemi ne s'étant jamais fait voir au-delà du Niester en Bessarabie. Quant au Capitan-Pacha, il s'étoit retiré pour quelques jours; mais, le 21, il avoit reparu devant la petite isle de Berezan, située presque vis-à-vis de l'embouchure de la rivière du même nom, dans laquelle les Turcs conservent encore un petit fort. Son intention paroissoit être d'attaquer la flottille & l'escadre Russe, qui empêchent qu'il ne puisse avoir communication avec la place. Des espions avoient rapporté que le Capitan-Pacha reçut, vers le milieu de septembre, l'ordre impératif du Divan, de retourner à Constantinople, pour ne pas exposer la flotte aux ouragans de l'automne, & qu'il avoit refusé de s'y conformer, sous prétexte qu'il espéroit de jeter bientôt un secours puissant dans la place, après quoi il se retireroit. Voilà sans doute des espions bien instruits du contenu des dépêches que le Grand-Amiral reçoit de sa Cour. Quoi qu'il en soit, les approches de la mauvaise saison doivent sans doute engager les

Russes à presser le siège, sans quoi ils pourroient être forcés de le lever, après avoir perdu du monde, des munitions & une campagne entière.

De Francfort sur le Mein, le 25 Octobre.

On apprend de Manheim, que l'Electeur-Palatin y est arrivé de Munich le 12 de ce mois, & qu'il se propose d'y faire un assez long séjour.

Les régimens, dans la Prusse orientale & occidentale, ont reçu avis de se tenir prêts à marcher; mais ils ne se mettront en mouvement que sur de nouveaux ordres. On attend, pour cet effet, à Berlin, un Courrier de Varsovie. — On assure positivement que le Département de la guerre a envoyé des ordres aux régimens qui devoient se rendre dans le Holstein, de suspendre leur marche, attendu que le Roi de Danemarck avoit déclaré qu'il retireroit ses troupes de la Suède, & qu'il se borneroit à travailler au rétablissement de la paix entre la Suède & la Russie.

On mande de Cassel, que le Landgrave de Hesse ayant passé en revue ses troupes près de Wabern, & leur ayant fait exécuter plusieurs manœuvres, les régimens ont quitté le camp le 6 au matin, & sont retournés dans leurs garnisons respectives. Le même jour, le Landgrave s'est rendu à son château de Weissenstein.

Plutarque dans son *Traité de l'Exil*, il faut adoucir son chagrin & non l'entretenir.

C'est une proposition incontestable; mais il ajoute: » Dans nos malheurs nous n'a-
» vons pas besoin de gens qui s'affligent
» & pleurent avec nous comme on fait
» dans les chœurs des Tragédies, mais d'a-
» mis qui nous avertissent de ne pas nous
» abandonner à la douleur «.

Mais ces gens qui s'affligent avec nous, ne font-ils pas nos consolateurs les plus agréables, & par-là même les plus utiles? En prenant part à notre douleur, en nous en entretenant, en nous forçant de l'exhaler, ne soulagent-ils pas notre cœur du poids qui l'opprime? Et peut-être n'a-t-on donné cette fonction aux chœurs des Tragédies qui représentent communément un personnage juste & bon, que parce que c'est en pareil cas la fonction la plus convenable & la plus naturelle.

Acloris partes chorum officiumque virile

Defendat, neu quid medios intercinat actus

Quod non proposito conducatur & hæreat aptè.

Plutarque observe, avec raison, que l'imagination ne grossit que trop souvent l'idée de nos maux; qu'il faut au contraire en adoucir en nous le sentiment, & ne pas nous livrer, comme nous faisons, aux idées tristes & affligeantes.

» Ce n'est pas Jupiter, dit-il, qui, assis

» auprès des deux tonneaux qu'Homère
 » place dans le Ciel , & qu'il suppose
 » remplis l'un de biens & l'autre de maux ,
 » verse sur les uns des événemens favo-
 » rables , & sur les autres des malheurs
 » continuels. Ce sont les hommes sensés
 » & raisonnables qui puisent eux-mêmes
 » dans les biens de quoi tempérer les maux ,
 » afin de rendre leur vie plus douce &
 » plus supportable ; tandis que le vulgaire ,
 » semblable à des tamis , laisse écouler les
 » événemens favorables ».

Il faut voir ses ressources , savoir les ménager & les augmenter. En appliquant cette doctrine au malheur de l'exil , l'Auteur observe que la Nature n'a assigné à personne aucun pays , & ici Horace revient encore.

*Nam propriæ telluris herum Natura , neque illum
 Nec me , nec quemquam statuit , nos expulit ille ,
 Illum aut nequities , aut vasti inscitia juris ,
 Postremò expellet certè vivacior hærea.*

*Nunc ager umbreni sub nomine , nuper ofelli
 Dictus , erit nulli proprius ; sed cedit in usum
 Nunc mihi , nunc alii , quò circa vivite sortes ,
 Fortiaque adversis opponite pectora rebus.*

» La terre entière est notre Patrie , con-
 » tinue Plutarque ; nous nous moquons de
 » cet Athénien , qui disoit que la lune
 » d'Athènes valoit mieux que celle de

» Corinthe; & nous lui ressemblons, quand;
 » éloignés de notre Patrie, nous croyons
 » voir une autre terre, une autre mer,
 » un air & un ciel différens. La Nature
 » nous met tous au large & en pleine li-
 » berté; c'est nous-mêmes qui nous met-
 » tons à l'étroit, qui nous chargeons de
 » chaînes & nous emprisonnons, pour
 » ainsi dire, dans le petit espace que nous
 » avons choisi pour notre demeure. Nous
 » trouvons ridicules les Rois de Perse, qui;
 » ne voulant boire que de l'eau du Choaf-
 » pe, dessèchent en quelque sorte pour
 » eux le reste de la terre; & nous, en
 » changeant de pays, nous regrettons le
 » Céphise, l'Eurotas, le mont Taygète ou
 » le Parnasse, & nous rendons le reste de
 » l'Univers inhabitable pour nous ".

Si ce ne sont pas là des raisons absolu-
 ment convaincantes, ce sont du moins des
 choses ingénieusement pensées, éloquem-
 ment exprimées.

*La Consolation à sa femme; sur la mort
 de sa fille*, fournissoit à l'Auteur une oc-
 casion naturelle de faire l'application de ses
 principes. Il fait en père, & véritablement
 en père, l'éloge de sa fille, morte à deux
 ans; il loue en elle un caractère plein de
 bonté & d'ingénuité, sans aucun levain de
 colère ni d'aigreur, une douceur admirable,
 une amabilité rare. " Elle vouloit, dit-il,
 » que sa Nourrice donnât la mamelle,
 » non seulement aux enfans qu'elle aimoit,

» mais encore aux jouets dont elle s'amuse
 » soit. Elle appeloit ainsi, par un sentiment
 » d'humanité, à sa table particulière,
 » toutes les choses qui lui donnent du plaisir,
 » & vouloit leur faire part de ce qu'elle
 » avoit de meilleur «.

Le Traducteur rappelle fort à propos, à ce sujet, le mot d'Agésilas à un de ses amis qui le surprit allant à cheval sur un bâton avec ses enfans : *Attendez, pour me condamner, que vous soyez devenu père.*

Ce rapprochement répand, par réflexion, un grand intérêt sur ce que l'observation de Plutarque paroît d'abord offrir de pueril. On ne demandera pas si Agésilas & Plutarque étoient bons pères.

Les Symposiaques, ou les Propos de table, non seulement terminent ce huitième volume, mais remplissent encore tout le neuvième. La première question que les convives agitent, est celle-ci : *S'il faut traiter à table des matières philosophiques?* Horace décide que non.

*Discite non inter lances mensasque nitentes
 Cùm stupet insanis acies fulgoribus, & cùm
 Acclinis falsis animus meliora recusat;
 Verùm hïc impransî mecum disquirite.*

Mais voici une autre question mieux assortie aux propos de table : *Pourquoi les femmes s'enivrent-elles difficilement, & les vieillards très-facilement?* Aristote avoit

dit le fait, & n'en avoit pas rapporté la raison; en quoi il avoit eu peut-être un tort de moins que Plutarque.

Finissons par une réflexion sur les vers qui se rencontrent assez souvent dans la prose de Plutarque; ces vers sont ordinairement des citations de Poètes connus. Le Traducteur s'est cru obligé de les rendre en vers françois; à la bonne heure, nous sommes bien éloignés de l'en blâmer, mais par-là il s'imposoit l'obligation de soigner d'autant plus cette partie de son Ouvrage, que les vers exigent toujours plus de soin que la prose; or il conviendroit lui-même qu'il l'a sensiblement négligée; presque toutes les rimes sont d'une foiblesse remarquable; *éloignées rime avec ballotées, pensée avec élevée, &c.*; souvent, quand il n'y a que deux vers, ils ne riment point ensemble; l'un est masculin & l'autre féminin, de sorte que ce sont deux pierres d'attente, ou qu'on les prend pour des vers blancs. Le Traducteur n'auroit peut-être pas mal fait de s'en tenir à des vers blancs; un peu de négligence eût été alors un bien moindre défaut. Nous ne relevons celui-ci, que parce que le style du Traducteur étant très-bon & très-propre à faire goûter Plutarque, nous voudrions en faire disparaître jusqu'à la moindre imperfection.

Nous nous sommes plusieurs fois expliqués sur le mérite des *Sommaires* & des *Notes*.

BLANÇAY, Roman en II Parties ; par M. GORJY, Auteurs du nouveau Voyage Sentimental. A Paris, chez Guillot, Libraire de Monsieur, rue St. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

QU'EST-CE qui nous intéresse le plus à la lecture de presque tous nos bons Romans ? c'est la variété des événemens, l'éloquence du style & des passions, l'analyse approfondie de nos sentimens, les peintures brillantes de nos mœurs, enfin ces situations touchantes ou terribles qui, heureusement ménagées, amènent de ces momens où la Nature frémit dattendrissement ou d'horreur. On n'apperçoit dans celui-ci presque rien de toutes ces choses-là, ou du moins elles sont présentées avec une simplicité si naturelle, qu'on n'y soupçonne point l'art ; mais on le lit avec un plaisir continu. Cette lecture a l'air d'une Histoire véritable plutôt que d'un Roman. On y rencontre des aventures que tout le monde peut rencontrer également. Elle attache & intéresse par ce goût inné, par cette estime naturelle que nous avons pour la vertu. Et qu'y a-t-il de plus satisfaisant que la peinture de l'espèce de bonheur qu'elle procure ? L'Auteur qui avoit déjà heureusement imité le Voyage Sentimental

de Stern, paroît avoir appris à l'étude de cet Ecrivain original, combien les plus légères circonstances, une attitude, un geste, un trait de physionomie, peuvent animer un sujet. Je ne dis pas qu'il ait au même degré de mérite que le Philosophe Anglois, ce style qui semble décousu parce qu'il est sans apprêt, mais qui, sublime quelquefois, part toujours de l'ame, qui d'un seul mot pénètre, & qui consiste à découvrir dans les plus simples objets les rapports les plus nouveaux & les plus frappans. Quelques Gens de Lettres ont reproché au Voyage Sentimental un défaut de liaison trop marqué : selon eux, ce sont des Fragmens souvent trop minces pour attacher, ou des Historiettes qui finissent au moment même où l'intérêt commence. On ne fera pas ce reproche à M. Gorjy ; il réunit beaucoup de justesse dans le plan, & un enchaînement nécessaire dans les événemens, à la délicatesse des sentimens & à la vérité des caractères. Ce vers si connu de Térence :

Homo sum, humani nihil à me alienum puto.

» Je suis homme, rien de ce qui est de l'homme ne m'est étranger «, pourroit servir de devise à l'Ouvrage.

Le Héros de ce Roman est un enfant de quinze ans, renvoyé de son Collège, parce que son père ayant péri en revenant

de l'Inde, il ne se présente plus personne pour payer la pension. Le chagrin que lui cause la dureté de ses Préfets, est un peu adouci par le bon cœur & la compassion de ses jeunes camarades, qui mêlent leurs larmes aux siennes, & lui donnent tout l'argent qu'ils peuvent ramasser entre eux. Un seul se tenoit à l'écart. » C'étoit, dit Blançay, un » pauvre Bourcier, qui de sa vie n'avoit » eu un sou à sa disposition : il n'avoit » pas proféré une seule parole, mais son » silence n'en étoit que plus touchant, » parce qu'à l'expression des mêmes sentiments que les autres me témoignoit, » se joignoit celle du regret de ne pouvoir » me les prouver de même, & cette timidité honteuse que le pauvre contracte » par l'habitude de se voir toujours rebuté ».

Il s'approcha pourtant, & présenta aussi sa petite offrande; c'étoit sa part de collation, &c. Il remplissoit la poche de Blançay, & son air sembloit lui dire : Ne me refusez pas, vous me chagrineriez trop. Cependant d'Arseil, avec qui Blançay avoit eu une querelle assez vive, mais qui oublia son ressentiment dès qu'il le vit malheureux, avoit réuni tous les présens de ses autres camarades, & les lui avoit remis. » Hélas ! ajoute Blançay, de ces mêmes » camarades si sensibles à mon sort, j'en » ai depuis rencontré dans le monde plu-

» fleurs qui m'ont méconnu. Le titre de
 » malheureux , qui avoit été si puissant
 » auprès d'eux au Collège , leur faisoit dé-
 » tourner de moi leurs regards. Au Col-
 » lége , ils étoient encore les hommes de
 » la Nature ; dans le monde , ils étoient
 » les hommes de la Société «.

Cette réflexion , si cruellement vraie , ne regarde pas le bon Bernard , c'est le nom du pauvre Boursier. Outre une part entière , il avoit glissé dans la poche de son camarade , une montre d'argent. C'étoit le seul , l'unique bien que ce pauvre jeune homme eût au monde : elle lui avoit été donnée par un Pensionnaire qu'il avoit soigné dans une longue maladie. Elle joue un rôle bien intéressant dans le Roman , & amène plusieurs incidens & plusieurs réflexions dignes de remarque. Tel est ce trait du Ch. XII. Un mendiant implore de la manière la plus pressante , la charité d'un riche Marchand qui écoutoit , dans sa boutique , la lecture d'un Livre sur la bienfaisance , & en étoit ému jusqu'aux larmes. Celui-ci pousse dehors le mendiant par les épaules : Laissez-nous , lui dit-il très-durement ; est-ce là l'heure de venir nous importuner ?
 » Ta montre , dit Blançay en lui-même ,
 » n'est pas d'accord avec celle de Bernard :
 » la sienne marque toujours le moment
 » de la bienfaisance. Oh ! bon Bernard ,
 » mon cœur ne cessera jamais d'être d'ac-

» cord avec elle ; & quelque peu qui me
 » reste , ce pauvre homme n'aura pas en
 » vain sollicité ma pitié «.

Blançay sorti du Collège , ne sachant
 que devenir , entre dans une église , y en-
 tend un Sermon sur la charité. Le Prédica-
 teur est un Abbé qu'il connoît , qui est
 en même temps riche & en crédit. » A sa
 vue , un rayon d'espoir pénétra dans mon
 ame ; cet espoir augmenta encore , & alla
 toujours en croissant pendant son Sermon ,
 qui étoit écrit avec toute l'énergie imagi-
 nable. Lorsqu'il eut fini , je courus vite
 à la Sacristie , pour instruire M. l'Abbé de
 mes malheurs ; mais hélas ! le Prédicateur
 & l'Abbé étoient dans le même homme
 deux êtres différens. L'esprit avoit fait le
 Sermon ; le cœur n'entendit pas mes plai-
 ntes. L'Orateur qui venoit d'y déployer toute
 la chaleur du sentiment , m'écouta avec
 tout le froid de l'insensibilité ; & le ton
 d'onction apostolique qu'il avoit eu dans
 la Chaire , fit place au ton dédaigneux d'un
 professeur qui refuse «.

Rebuté par tout le monde , il est accueilli
 par une pauvre vieille , qui l'emmène dans
 son galeras , le console , & lui fait prendre
 le seul bouillon qu'elle ait. Elle est secondée
 par sa filleule dans les soins qu'elle rend
 à ce pauvre jeune homme , qui passa les
 premiers jours retenu au lit par la fièvre ;
 & alors elle avoit une expression de bonté

si touchante ! Il n'y a que les infortunés qui aient cette expression - là. La première fois que Blançay s'habille, il trouve dans sa poche, avec la collation que Bernard y avoit mise, la montre d'argent en question. » Cette filleule, Justine, étoit une
 » personne d'une trentaine d'années, d'une
 » maigreur, d'une pâleur effrayante. Elle
 » paroissoit avoir été jolie; mais il ne lui
 » restoit que cet air intéressant que don-
 » nent de longues souffrances. Un grand
 » œil bleu que la Nature avoit destiné à
 » exprimer la volupté, n'exprimoit plus
 » que la douleur, sa voix étoit presque
 » éteinte, sa bouche décolorée. De longs
 » cheveux bruns que je voyois se boucler
 » sur les épaules lorsqu'ils s'échappoient
 » de dessous son bonnet, y étoient ramas-
 » sés sans ordre. Ses habillemens avoient
 » de même l'air du plus grand abandon.
 » Enfin tout annonçoit en elle une infor-
 » tunée qui respire encore, mais qui ne
 » tient plus à la vie «.

Dès que Blançay fut en état de s'occuper, la bonne vieille Simplet le conduisit chez un Auteur d'Ecrits sur l'Humanité, la Philosophie & la Bienfaisance; mais M. Agatographe est comme le Prédicateur. Cependant il se décide à donner au jeune homme des Manuscrits à copier pour le plus mince salaire. Il en vécut quelque temps; mais la mère Simplet tombe malade,

& les voilà dans la plus grande détresse.
 Il retrouve Bernard. » Elles sont bien vives,
 » bien délicieuses, les sensations que l'on
 » éprouve en retrouvant l'homme géné-
 » reux dont on connoît par expérience la
 » délicate bonté; mais dans la position où
 » je me trouvois, au comble de la détresse,
 » le cœur froissé d'une humiliation toute
 » récente, se trouver tout à coup dans
 » les bras d'un être bienfaisant... Non,
 » il n'y a point de mots pour rendre une
 » situation pareille. Je pressois Bernard
 » contre mon sein; je l'étreignois dans
 » mes bras; je voulois parler, point d'ex-
 » pressions; je voulois le regarder, des
 » larmes abondantes ne le permettoient
 » pas. Je pris sa montre, je la plaçai sur
 » mon cœur, & après un long silence:
 » Depuis trois jours, je manque de tout,
 » absolument de tout, & je ne m'en suis
 » pas défait; je l'ai conservée. — J'espère
 » que ce n'est pas pour me la rendre,
 » reprit vivement Bernard. — Je n'y pen-
 » sois pas, lui répondis-je. Ce mot plein
 de sentiment & de naïveté, rappelle cette
 réponse de La Fontaine à M. Hervart,
 lorsqu'il le rencontra après la mort de Ma-
 dame de la Sablière. *J'allois vous prier de
 venir loger chez moi*, lui dit M. Hervart.
J'y allois, dit La Fontaine.

Bernard étoit accompagné d'un de ses ca-
 marades, (un Soldat, nommé Sans-regret).

Cet homme, le plus souvent entre deux vins, d'une gaîté grivoise, toujours prêt à se battre, mais d'un naturel excellent, tout en respectant les vertus de Bernard, se mettoit de temps en temps dans le cas d'en recevoir de petites leçons militaires; mais *c'est égal*, c'est son mot favori, il n'en étoit pas plus raisonnable.

Il se trouve que la vieille Simplet est la grand'mère de Bernard. Elle avoit pour voisine une jeune personne nommée Julie, qui partageoit la fortune du Commandeur de Sermeuil. » Mais ses torts n'étoient que ceux des » circonstances, sur-tout de ces Ouvrages » prétendus philosophiques, qui en vou- » lant extirper les préjugés utiles, ne met- » tent à leur place que des erreurs dan- » gereuses; & qui, en décidant à braver » l'opinion, égarent tous les jours une in- » finité d'êtres que les qualités de leur » cœur destinoient à la pratique des ver- » tus ». Julie devient vertueuse aussi-tôt qu'un véritable sentiment lui eut appris ce qu'étoit la vertu. Celui qui le lui inspire, est un jeune homme nommé d'Arleville, qu'elle intéresse en faveur de Blançay, & qui place celui-ci chez son père, en qualité de Secrétaire. M. d'Arleville père a une fille charmante : Adèle est son nom. Les deux jeunes gens prennent de l'amour l'un pour l'autre, mais sans se l'avouer.

Il se trouve que M. d'Arleville s'est
remarié

remarié à une dévote que Blançay a eu occasion de connoître, & qui ne gagnoit pas à être connue; que cette Dévote a pour Directeur un certain Abbé Fallacio, qui est aussi amoureux d'Adèle, & qui trouvant dans Blançay un adverfaire qu'il redoute, le force, à l'aide d'une fausse lettre de cachet, de se réfugier en Hollande. Il y est accueilli par un M. Peters, Commerçant respectable, chez lequel il trouve réunies » & les richesses ordinaire-
» ment si corrompues, & cette antique
» simplicité qui caractérisoit le siècle des
» mœurs; une jeune femme mettant tout
» son bonheur à gouverner sa maison, à
» élever son enfant, à avoir pour son mari
» ces prévenances douces & continuelles
» qui attachent bien plus que l'ivresse pas-
» sagère de l'amour; un enfant respec-
» tueux, mais sans cet air humilié que
» donne la crainte, parce qu'on lui offroit
» des exemples, sans jamais lui infliger de
» châtement; un vieux père que tout le
» monde servoit avec empressement, &
» dont le radotage n'excitoit ni humeur ni
» railleries; des Domestiques que jamais
» on ne grondoit, parce qu'ils faisoient
» toujours leur devoir, & qui faisoient
» toujours leur devoir, parce que jamais
» on ne les grondoit; M. Peters enfin, dont
» l'unique soin étoit de rendre heureux
» tout ce qui l'approchoit «.

N^o. 45. 8 Nov. 1788.

D

Le jeune François lui dut aussi son bonheur. C'est sur un vaisseau de M. Peters que son père a péri. Ce respectable Commerçant a conservé sa fortune, l'a mise dans son commerce pour la faire valoir au profit du fils, que cependant il désespéroit de rencontrer.

Tandis que Biançay séjourne en Hollande, M. d'Arleville est ruiné, & devient veuf. L'Abbé Fallacio périt misérablement : Julie acquiert de nouveaux droits à l'estime ; le secret des malheurs de la pauvre Justine est connu ; ses peines sont finies. Biançay est instruit de tout cela par le bon Bernard ; il revient en France, & sa nouvelle fortune le met à portée de relever celle de M. d'Arleville, d'épouser Adèle, & de rendre heureux tous ceux qu'il a connus, & auxquelles on s'intéresse dans le récit de ses aventures.

Je n'ai pu, dans cette analyse, donner une idée exacte des divers personnages qui agissent dans les scènes variées & attachantes de ce Roman. Je n'ai pu, comme l'Auteur, montrer dans la bonne vieille l'extrême pauvreté qui trouve le moyen d'être charitable, & qui, par ses bienfaits, jouit du bonheur au sein de la misère. Je n'ai pu attendrir le Lecteur sur la filleule Justine. Mais qui ne seroit touché de ce caractère ? C'est une fille honnête & infortunée, qui, séparée, par des circonstances particulières, de l'amant qui vouloit être son

époux, se retire sous le toit de la pauvreté hospitalière, y nourrit pendant une longue suite d'années la passion qui la tue, & qui pourtant la fait vivre. Qui ne seroit attendri de la voir épier, durant le cours de chaque journée, l'aspect de l'amañt qu'elle regrette, mais qui, trompé lui-même, ne croit plus ni à son amour ni à son existence? Dans un autre genre, le caractère de Julie n'est pas moins neuf ni moins intéressant, & contraste parfaitement avec celui de la fausse Dévote. Peu de lectures sont aussi agréables que celle-ci. Ce Livre, où l'instruction se trouve mêlée à la naïveté du récit, est piquant par sa simplicité même. On sera étonné d'y trouver autant & même plus de ce qu'on appelle finesse d'esprit, que dans les écrits dont le bel esprit paroît être le caractère dominant. Je terminerai cet Article par quelques réflexions qui peuvent se détacher sans rien perdre; c'est le Chapitre intitulé : *Les Artistes.*

„ S'il y a au monde une classe gaie, c'est celle-là. Espiègles comme des Eco-liers, parce qu'ils sont encore assez jeunes; plus ingénieux dans leurs espiègeries, parce qu'à l'avantage de pouvoir de même réunir la malice de plusieurs, ils joignent celui d'être un peu plus âgés, & de s'occuper d'un genre de travail qui, exigeant de l'imagination, rend leur cerveau plus capable de fermenter. On les voit aller avec

empressement à leurs ateliers, parce qu'ils espèrent y trouver le plaisir à côté de l'étude; y travailler gaîment, parce qu'ils ne sont pas comme ces pauvres Ecoliers, sous la ridicule & barbare férule du pédantisme; en revient plus gaîment encore, parce que les dispositions joyeuses de chacun se sont accrues par celles de tous les autres, & que de ce concours il s'est formé le tout le plus gai, dont chacun emporte encore sa part quand on se quitte. Concurrents sans être rivaux, de l'émulation sans envie, des efforts pour se surpasser réciproquement, mais point de cabales pour se nuire, des critiques folles, des caricatures qui amusent, au lieu de ces satires amères qui déchirent celui qui en est l'objet, & n'amusent que les méchans „

(Cet Article est de M. de Saint-Ange.)

LES Elémens de la Langue Française; par M. DELANNOY, Avocat en Parlement, & Professeur des Langues Française & Italienne. A Paris, chez Memoro, Libraire, rue de la Harpe, N°. 160.

CET Ouvrage, écrit en Anglois, est une méthode facile & nouvelle pour apprendre la Langue Française & bien traduire la Langue Angloise. L'Auteur y donne des principes tout-à-fait nouveaux sur presque toutes les parties du discours, & entre autres établit qu'il n'y a, dans la Langue Française, que six verbes absolument irrégu-

liers. Malgré la clarté & la précision qui règnent dans ce petit Ouvrage, l'Auteur a l'attention de dire dans une courte Préface :

» Qu'il ne prétend pas entrer en concurrence avec ces Professeurs distingués qui promettent aux Etrangers de les mettre en état d'écrire & de parler François en peu de semaines, & même de composer des vers : depuis douze ans qu'il enseigne à Paris, à presque tous les Etrangers de la première distinction, il a trop bien reconnu l'étendue & la délicatesse de sa Langue naturelle ; combien de temps, d'étude & d'observations exactes les François mêmes sont obligés d'y donner, & qu'ils doivent joindre à ce travail la fréquentation de la meilleure société, s'ils veulent parler & écrire avec pureté. Il ne se flatte donc pas de procurer aux organes une aussi grande flexibilité, non plus que de faire faire des progrès si conséquens & si rapides à une des Nations les plus instruites & les plus polies du monde ; mais si son travail peut faciliter l'étude de la Langue Française, & donner une connoissance solide de ses principes, il trouvera sa réputation établie sur la seule base qu'il désire lui donner (1) «.

(1) On trouve chez le même Libraire, les *Elimens de la Grammaire Italienne*, par le même Auteur. Il n'en reste qu'un très-petit nombre.

V A R I É T É S.

I D É E S S U R G O L D S M I T H.

LES Auteurs qui n'ont pas atteint un certain degré de supériorité, perdent presque tout leur mérite lorsqu'ils passent d'une Langue dans une autre, & qu'ils tombent entre les mains de foibles Traducteurs. Leurs idées ingénieuses & fines, qui ont plus besoin des ressources du style, que les idées grandes & sublimes des Homère, des Milton, &c., privées de ce secours, laissent à peine entrevoir des intentions. Il n'appartient alors qu'à quelques personnes d'un goût sûr, d'un tact fin, de reconnoître, à travers la métamorphose que leur font subir les Traducteurs, les beautés de l'original, & de les apprécier à leur juste valeur: c'est le sort qu'a éprouvé Goldsmith. Plusieurs de ses Ouvrages sont traduits en françois (1), & peu de Gens de Lettres en France le connoissent, sans être au rang des Auteurs classiques Anglois, il jouit cependant, dans son pays, d'une réputation qui le met infiniment au dessus de la foule

(1) Savoir; le *Ministre de Wakefield*, que l'on dit être parodié plutôt que traduit; le *Village abandonné*, Poème traduit en vers en 1770, & en prose quelques années après; ainsi que le *Voyageur*, Poème. Les Traductions de ces deux derniers Ouvrages ont paru chez Didot, en 1785, dans un petit Volume qui a pour titre: *Divers Poèmes imités de l'Anglois*.

des Écrivains ordinaires ; il peut être placé parmi les premiers du second ordre. Le caractère propre de son style est une certaine naïveté, une bonhomie qui rend la lecture de ses Ouvrages très-attachante. Personne ne narre avec plus de naturel & de gaîté, ne saisit avec plus de vérité le ton & les expressions du peuple, sans tomber dans le trivial : il lui prête souvent des expressions ingénieuses ; mais il a l'art de les tourner de manière qu'elles ne paroissent point au dessus de la portée de cette classe de gens.

Goldsmith a vécu dans la misère, & a, toute sa vie, été aux gages des Libraires : aussi a-t-il travaillé beaucoup & dans plus d'un genre (1). Il a écrit sur la Botanique, sur l'Histoire ; il a publié ses Voyages en différentes parties de l'Europe. Mais ceux de ses Ouvrages qui portent le plus l'empreinte de son génie, sont ses *Essais*, son *Citoyen du Monde*, sa Comédie du *Bonhomme* ; son *Village abandonné*, son *Voyageur*, *Poèmes* ; & son *Curé de Wakefield*, qui l'a placé, comme Romancier, immédiatement après Richardson & Fielding. Le parti qu'il a su tirer d'un sujet aussi mince, les caractères neufs qu'il y a introduits, l'intérêt suivi qui règne dans l'Ouvrage, donnent l'idée la plus avantageuse de son imagination. Le premier Volume est un chef-d'œuvre. Peut-on rien voir de plus intéressant que ce Curé au milieu de sa famille ? A-t-on jamais peint un Philosophe avec des couleurs plus vraies ? Quelle égalité dans la prospérité ! quelle

(1) Outre les Ouvrages que je cite, il a fait une *Histoire d'Angleterre*, une *Histoire de la Grèce*, & quelques Pièces fugitives en vers, qui sont assez médiocres, si l'on en excepte la Romance d'*Edwin & Angelina*, & souvent traduite en français.

résignation dans l'infortune ! L'une ne peut l'élever, comme l'autre ne peut l'abattre : il est toujours le même, & toujours supérieur aux événemens. Cependant l'Auteur n'a point cherché à en faire un être parfait, un être chimérique : son Curé a sûrement plus d'un modèle dans le monde ; ses vertus sont simples, & compatibles avec les imperfections attachées à l'humanité. On ne rencontre jamais en lui, dans le commerce ordinaire de la vie, que l'homme uni, le bon père de famille ; & ce n'est que lorsqu'il s'agit de montrer de la fermeté, du courage, qu'on reconnoît le Philosophe.

Ce Roman, trop peu connu en France, sera analysé plus en détail dans une *Notice sur la Vie & les Ouvrages de Goldsmith*, à laquelle l'Auteur de ces *Idees* travaille dans ce moment (1).

Les morceaux qui paroissent aujourd'hui (2) sont tirés des *Essais de Goldsmith*, le moins soigné, & pourtant le plus attachant de ses Ouvrages. C'est un Recueil de petits Traités philosophiques, où la morale est présentée sous les formes les plus riâtes : tantôt c'est un Conte, tantôt une Histoire Orientale, quelquefois même une simple plaisanterie philosophique. Mais autant ces cadres semblent être légers, autant les sujets sont importants ; car ils ont tous pour objet de corriger les vices & de rendre la vertu aimable. Goldsmith savoit combien les leçons & la morale sont in-

(1) Cette Notice sera imprimée à la tête d'une Traduction complète des *Essais de Goldsmith*.

(2) Le morceau que l'on trouvera à la suite de ces *Idees*, sera suivi de deux autres ; l'un intitulé : *de la Générosité mal entendue* ; & l'autre : *Tableau du calme d'une ville pendant la nuit*.

fructueuses , si l'on n'a l'art d'en écarter cet abord austère qui en est presque inséparable. Peu jaloux de présenter au Public un système de philosophie, dont la réalité s'évanouit d'ordinaire hors du cabinet, & qui n'eût servi peut-être qu'à ajouter un rêve de plus à ceux qu'ont déjà faits les Philosophes, il n'a voulu traiter que ces vérités dont la connoissance est essentielle aux hommes dans le cours de leur vie : & c'est après les avoir étudiés, après les avoir considérés sous différens rapports, après avoir sur-tout approfondi, à ses dépens (1), cette étude que le Temps apporte si lentement sur ses ailes, l'expérience, qu'il a pris la plume & qu'il a fait son Ouvrage. Philosophe équitable, il a vu les hommes sans prévention comme sans indulgence ; il ne s'est point dissimulé leurs vices, mais il leur a aussi reconnu des vertus. Belle & rare impartialité dans celui qui a plus éprouvé les maux que les biens de ce monde ! Mais convaincu que rien n'est plus dangereux à la Jeunesse que de lui donner de fausses idées sur ceux avec qui elle doit vivre, il a dédaigné cette ridicule vengeance que certains prétendus Moralistes exercent sur le genre humain, & il a toujours montré les hommes tels qu'ils sont. La Jeunesse sur-tout est l'ob-

(1) Lorsqu'on connoît un peu la vie de Goldsmith, on s'apperçoit aisément que, dans ses *Essais*, il en est souvent lui-même le sujet. Plus timide que Montagne, il a craint de se nommer, & je crois qu'il a eu tort. Il me semble qu'il y a quelque chose de touchant à entendre parler, sur son propre compte, un homme qui a acquis des droits à la confiance de ses semblables par son esprit, par ses talens, & par son âge ; & cet honnête Montagne, tout en parlant de lui-même, a fait dix Volumes qui sont bons pour tout le monde, & qui n'ont sûrement ennuyé personne.

jet de sa sollicitude ; c'est pour elle qu'il écrit presque toujours ; c'est elle qu'il veut enrichir de son expérience. Dans cette saison de la vie, la mobilité des idées, la vivacité de l'imagination, nous font saisir avec feu les premières impressions qui s'emparent de notre esprit ; nous leur communiquons ce caractère de force qui est le partage de la jeunesse : mais, déterminés dans nos choix par l'attrait des plaisirs seuls, notre foiblesse naît de cette force même ; car, peu en état de la diriger, elle tourne à notre désavantage, au lieu de nous servir à nous garantir des dangers dont nous sommes environnés. C'est donc au Philosophe à nous guider dans le commencement orageux de notre carrière ; c'est à lui à nous montrer les écueils vers lesquels mènent presque toujours des sentiers de fleurs ; à nous découvrir les abîmes profonds que l'illusion couvre de son voile impénétrable. Mais le grand art alors est de ne placer à côté de la vérité que des objets qui puissent la rendre plus belle, afin d'étouffer les regrets qu'une douce erreur doit laisser lorsque la réalité qui la remplace n'est faite que pour attrister ; & cet art est celui de Goldsmith : il fait attirer l'attention par l'espoir du plaisir, la fixer par l'intérêt, & glisser, à la faveur de ces deux grands mobiles, l'instruction souvent impuissante sans leur secours. Goldsmith avoit d'autant plus besoin de toutes les ressources de son esprit, qu'il parle plus souvent des chagrins que des plaisirs que l'on éprouve dans ce monde. Il a pensé que, pour être en état d'entreprendre, selon son expression, *le voyage de la vie*, il falloit être préparé aux dégoûts attachés à notre existence, & aux imperfections inséparables de notre être ; & il s'est reposé sur l'amour naturel que nous avons tous pour la vie, du soin de contre-balancer les idées sombres que ses réflexions pourroient avoir fait naître.

L'on doit donc regarder ces *Essais* autant comme l'ouvrage du temps & de l'observation, que comme celui de l'esprit de l'Auteur : il est le dépôt de sa philosophie pratique ; son véritable titre devoit être, la Théorie de l'expérience. En l'écrivant, il réalisoit ce vœu qu'il a exprimé dans ces quatre vers de son Poëme du *Village abandonné* :

*I still had hopes, for pride attends us still,
Amidst the Swains to Shew my book-learn'd skill,
Around my fire an evening group to draw,
And tell of all I felt, and all I Saw, &c.*

Le genre de ce Livre, l'esprit dans lequel il a été composé, déterminent aussi le jugement que nous en devons porter. Combien auroit-on peu entendu Goldsmith, si l'on vouloit regarder son Ouvrage comme un Ouvrage littéraire ! Qu'importent les négligences, les métaphores accumulées, les répétitions de la même idée qui peuvent s'y trouver ? Goldsmith a des vues trop étendues, pour appercevoir des taches légères ; en les faisant disparaître, il eût sans doute été plus brillant ; en eût-il été plus utile ? Etre utile, voilà son but ; & , s'il l'a atteint, son éloge est fait. Constant dans sa manière, il sacrifie par-tout l'esprit, pour ajouter un degré d'évidence aux vérités morales ; aussi, en avançant un principe, ce n'est point par des raisonnemens ingénieux qu'il cherche à le prouver, il est pressé de convaincre, & c'est pourquoi il a recours à des exemples tirés de l'Histoire ou de la vie privée des particuliers. Cet homme, qui avoit successivement parcouru les divers points de la roue de fortune, n'ignoroit point que les exemples agissent bien plus sur des semblables que les meilleures leçons, toujours

ſuſceptibles d'une interprétation arbitraire ; tandis que rien ne peut être oppoſé à des faits qui ſont les réſultats de l'expérience. Le ſeul reproche fondé qu'on ſoit en droit de faire à Goldſmith , c'eſt de ne pas donner aſſez de développement à ſes idées. Ses *Eſſais* ne peuvent être regardés que comme des eſpèces d'apperçus , qui, pour l'ordinaire, laiſſent à deviner plus qu'ils n'en diſent : ce ſont quelques rayons de lumière lancés dans un dédale obſcur , qui ſuffiſent ſeulement pour diriger les pas de celui qui voudroit y pénétrer davantage. Au reſte , ce reproche tombe moins ſur l'Auteur perſonnellement , que ſur l'état d'indigence dans lequel il a vécu , & qui l'obligeoit d'écrire avec la plus grande précipitation.

J'ai cherché , autant qu'il m'a été poſſible , à me rapprocher , dans ma Traduction , du ton de l'original , à donner le plus ſouvent l'anglois mot à mot ; mais ſur-tout à conſerver toujours le mouvement de la phraſe de mon Auteur. J'ai penſé que , pour prétendre au mérite de la fidélité , il ne ſuffiſoit pas de rendre les idées , qu'il falloit encore traduire le ſtyle , ſ'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi.

DE l'amour des Vieillards pour la vie.

L'AGE , qui diminue les jouiſſances de la vie , augmente en nous le déſir de vivre. Ces dangers que , dans la vigueur de la jeuneſſe , nous avons appris à mépriſer , ſe montrent à nous plus affreux à meſure que nous vieillifſons : nos précautions ſe multiplient avec le nombre de nos années ; la peur devient à la fin l'idée dominante de l'eſprit , & ce court eſpace de temps qu'il nous reſte encore

à parcourir, est employé en vains efforts pour reculer le terme de notre carrière.

Etrange contradiction, inséparable de notre nature, & à laquelle le sage même n'a point échappé! Si je juge de cette partie de la vie qui est devant moi par celle que j'ai déjà parcourue, la perspective est affreuse: l'expérience me prouve que mes jouissances passées ne m'ont point procuré le bonheur réel; la sensation me dit que celles que j'ai déjà éprouvées sont plus fortes que celles que je pourrai éprouver par la suite. Cependant c'est en vain que la sensation & l'expérience parlent: l'espérance, plus puissante qu'elles deux, m'embellit le lointain avenir d'une félicité chimérique; je crois voir encore, à la lueur de sa trompeuse lumière, le bonheur qui, dans l'éloignement, m'invite à le poursuivre; & semblable à un joueur malheureux, l'ardeur de ma poursuite ne fait que s'accroître de son peu de succès.

D'où vient donc cet amour de la vie qui augmente en nous avec les années? D'où vient que nous faisons de si grands efforts pour assurer notre existence à une époque où elle ne vaut presque plus la peine d'être conservée? Serait-ce que la Nature, attentive à la conservation du genre humain, augmenteroit notre désir de vivre à mesure qu'elle diminue nos jouissances, & qu'en privant les sens du sentiment de tous les plaisirs, elle enrichisse l'imagination de ses dépouilles? En effet, la vie paroîtroit insupportable à un vieillard, qui, chargé d'infirmités, ne craindroit pas plus la mort que dans la fleur de son âge. Les souffrances sans nombre de la Nature dans sa décadence, & la conscience intime de survivre à tous les plaisirs, forceroient bientôt l'homme à terminer de sa propre main une vie qui ne seroit plus qu'un enchaînement de calamités.

tés ; mais heureusement le mépris de son existence l'abandonne alors qu'il pourroit lui être dangereux, & la vie acquiert une valeur imaginaire en proportion que sa valeur réelle diminue.

Notre attachement pour les objets qui nous environnent, augmente ordinairement en raison du temps que nous les connoissons. » Je serois fâché, » dit un Philosophe François, que l'on abatît un » vieux poteau que j'aurois vu subsister depuis » long temps ». Un esprit accoutumé à un certain ordre de choses, devient insensiblement charmé de les avoir toujours présentes ; il les voit par habitude & s'en sépare avec regret : de là cette avarice des vieillards pour toute espèce de possession ; ils aiment le monde & tout ce qu'il produit ; ils sont attachés à la vie & à tous ses avantages, non pas parce qu'elle leur procure des plaisirs, mais parce qu'ils la connoissent depuis long-temps.

Chinwang le Chaste, en montant sur le trône de Chine, ordonna que tous ceux qui avoient été injustement renfermés dans les prisons pendant les règnes précédens, fussent mis en liberté. Dans le nombre de ceux qui vinrent à cette occasion, remercier leur libérateur, parut un vieillard vénérable, qui, tombant aux pieds de l'Empereur, lui adressa le discours suivant : » Puissant père de » la Chine, vois un malheureux, chargé main- » tenant de 85 hivers, que l'on jeta dans un ca- » chot à l'âge de 22 ans : je fus emprisonné, quoi- » qu'étranger au crime, & même sans avoir été » confronté à mes accusateurs. Depuis plus de 50 » ans, j'ai toujours vécu dans la solitude & l'ob- » scurité ; je suis familiarisé avec le malheur : en- » core tout ébloui de l'éclat de ce soleil, à la » lumière duquel tu m'as rendu, j'ai parcouru la » ville pour retrouver quelque ami qui voulût » m'assister, m'aider ou se rappeler de moi ; mais » mes amis, mes parens sont tous morts, & je

» suis oublié. Permetts-moi donc, ô Chinvang !
 » d'user les malheureux restes de ma vie dans
 » mon ancienne prison : les murs de mon dongeon
 » ont pour moi plus d'attraits que les palais les
 » plus magnifiques. Je n'ai plus long-temps à
 » vivre, & je serai malheureux si je ne finis
 » mes jours dans le même endroit où je passai
 » ma jeunesse, dans cette même prison d'où ta
 » bonté daigne me faire sortir «.

L'amour de cet homme pour l'esclavage est
 semblable à celui que nous avons tous pour la
 vie : nous sommes habitués à la prison ; nous ré-
 gardons autour de nous avec chagrin ; nous som-
 mes mécontents de notre demeure ; & cependant
 la longueur de notre captivité ne fait qu'augmen-
 ter l'amour que nous avons pour elle. Les arbres
 que nous avons plantés, les maisons que nous
 avons bâties, les enfans que nous avons engen-
 drés, tout sert à resserrer les nœuds qui nous
 attachent à la terre, & à augmenter notre cha-
 grin lorsque nous la quittons. La vie recherche,
 pour ainsi dire, la jeunesse comme une connoi-
 sance nouvelle : ce compagnon dont l'homme
 n'a point encore épuisé les ressources, est à la
 fois instructif & amusant ; la société plaît, &
 malgré cela, on n'a point de ménagement pour
 lui. Pour nous autres, qui sommes au déclin de
 l'âge, la vie est comme un vieil ami : jadis sa
 gaieté s'est montrée toute entière dans nos pre-
 mières entretiens ; il n'a plus d'historiâtes nouvel-
 les à nous conter pour nous égayer, plus de
 nouvelles lumières qui puissent nous surprendre :
 cependant nous l'aimons toujours ; privé de tous
 ses agrémens, nous l'aimons encore : il est pour
 nous comme un trésor dont nous économisons les
 débris avec une frugalité qui va toujours en croi-
 sant, & nous sentons tous les tourmens de l'an-

goisse en voyant approcher le moment de la séparation.

Sir Philippe Mordaunt étoit jeune, beau, loyal, brave, un Anglois en un mot; il jouissoit d'une fortune très-considérable & de l'amitié de son Roi, qui équivaloit à des richesses. La vie avoit étalé devant lui tous les charmes, & sembloit lui promettre une longue suite de jours fortunés: il fut d'abord séduit par les attraits; mais il s'en dégoûta bientôt; enfin il conçut pour elle une aversion insurmontable. Las de tourner toujours autour du même cercle d'objets, il essaya de tous les plaisirs, & trouva que la vivacité de leur jouissance diminueoit à chaque fois qu'il y revenoit. « Si la vie, dans la jeunesse, est aussi à charge, se dit-il à lui-même; que doit-elle être lorsqu'on a atteint un âge avancé? & si maintenant elle est indifférente; sûrement alors elle paroît exécration ». Cette réflexion remplit d'amertume toutes les pensées; & enfin, avec tout le sang froid d'une raison pervertie, ce fut avec un pistolet qu'il termina le débat. Si cet homme, qui s'étoit égaré lui-même, eût su que le temps ne fait qu'accroître notre amour pour la vie, il eût alors contemplé sans effroi l'approche de la vieillesse; il eût hardiment osé vivre, & eût servi, en remplissant ses devoirs, la Société qu'il a lâchement injuriée par sa défection.

Par M. le Prince Baris de Galitzin.



ANNONCES ET NOTICES.

ON a mis en vente, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N^o. 18, le XXX^e. & dernier Cahier des *Quadrupèdes* enluminés, contenant 14 Pl. Prix, 8 liv. 8 s. Cette Collection est complète actuellement, & comprend 362 Planches, dont le prix est de 217 liv. 4 s.

Le Tome VII & dernier des Animaux quadrupèdes, formant le XIII^e. Volume des Œuvres complètes de M. le Comte de Buffon, in-4^o. Prix. 21 liv. blanc, 21 liv. 10 s. broché, 24 liv. relié.

Histoire Naturelle des Quadrupèdes ovipares & des Serpens, &c. par M. le Comte de la Cépède, in-12. Tomes I, II. Prix, 6 liv. blanc ou broché, 7 liv. 4 s. relié.

Cet Ouvrage est la continuation de l'Histoire Naturelle, publiée par M. de Buffon. Les Volumes que l'on donne aujourd'hui au Public, contiennent l'Histoire de tous les Quadrupèdes ovipares; & les deux Volumes suivans, qui paroîtront incessamment, renfermeront celle de toutes les espèces de Serpens: ils termineront par conséquent des branches importantes de l'Histoire Naturelle, générale & particulière.

Le choix que feu M. de Buffon a fait de M. de la Cépède pour exécuter les parties de l'Histoire Naturelle, est une des meilleures preuves de la bonté de l'Ouvrage que nous annonçons. L'Auteur a fait connoître depuis long-temps, par des Pro-

ductions considérables, l'étendue de ses connoissances : & d'ailleurs les Volumes qu'il vient de publier paroissent avec l'approbation de l'Académie, donnée d'après un rapport très-étendu, & imprimé à la tête du premier Volume, dans lequel MM. d'Aubenton, Fougeroux & Broussonnet rendent compte de la manière la plus favorable, non seulement du plan de l'Ouvrage, de l'ordre méthodique suivant lequel M. de la Cépède a présenté les différentes espèces d'Animaux dont il traite, du soin avec lequel les descriptions ont été faites d'après les divers individus du Cabinet du Roi, de l'étendue des recherches, de l'exposition des habitudes naturelles, de la considération des rapports des divers Animaux, des vues, & de toutes les choses nouvelles que les Naturalistes trouveront dans cette Production ; mais encore de la forme de l'Ouvrage, & de la manière dont M. de la Cépède l'a rendu agréable à toutes les classes de Lecteurs.

Histoire Militaire de la Suisse, & celle des Suisses dans les différens Services de l'Europe ; composée & rédigée sur des Ouvrages & des Pièces authentiques, par M. May, de Romainmotier ; 8 gros Vol. in-8°. Prix des 8 Volumes brochés, 36 liv. Se trouve à Paris, chez Poinçot, Lib. rue de la Harpe.

MÉMOIRAL pittoresque de la France, ou Recueil de toutes les belles actions, traits de courage, de bienfaisance, de patriotisme & d'humanité, depuis le règne de Henri IV jusqu'à nos jours, avec des Planches gravées en couleur ; par M. Janinet, d'après les dessins des plus célèbres Artistes. 7e. Livraison.

Cet Ouvrage a été commencé par M. de Machy, qui en a cédé le privilège à M. Janinet. Il sera désormais rédigé par M. de Charnois. Cet

Ecrivain en a commencé la rédaction à la 7e. Livraison, qui vient de paroître. Comme, malgré les recherches dont il s'occupe pour rendre cette Collection intéressante, il doit lui échapper beaucoup de traits dignes d'être tirés de l'obscurité, il prie les personnes qui auroient connoissance de quelques Anecdotes susceptibles d'honorer un Citoyen quel qu'il soit, de les lui faire parvenir, avec les certificats authentiques & justificatifs du fait (le tout franc de port), en sa demeure, Hôtel des Arts, grande rue du F. B. S. Martin. Il les recevra avec reconnoissance, & en fera le plus prompt usage qu'il sera possible.

Le format de cet Ouvrage est grand in-4°. sur papier vélin, caractère de l'édition du *Télémaque*, de M. Didot le jeune.

Chaque Cahier paroitra de 6 semaines en 6 semaines, & de mois en mois, toutes les fois que les Gravures n'exigeront pas de trop grands détails. On souscrit en tout temps, pourvu qu'on prenne l'Ouvrage entier. On ne demande aux Souscripteurs aucune avance, mais seulement leur promesse par écrit de prendre, de payer chaque Cahier à mesure qu'on le leur livrera. Le prix de chaque Livraison, contenant une Estampe gravée en couleur, & quatre pages d'impression, sera de 4 liv. On souscrit à Paris, chez M. Janinet, rue Haute-feuille, N°. 5, où l'on souscrit aussi pour les *Costumes & Annales* des grands Théâtres de Paris; & chez Didot le jeune, Imp. de Monsieur, quai des Augustins.

Cet Ouvrage acquiert de nouveaux titres au succès. Les actions qui fournissoient les sujets, étoient présentées sans aucun développement. Le nouveau Rédacteur se propose de leur donner plus d'extension, & par-là d'ajouter à l'intérêt de ses Lecteurs. L'exécution nous en a paru très-soignée.

Jeu de Cartomancie, pour l'amusement des Dames. C'est un Jeu d'un nouveau genre, composé de 66 Figures ou Tableaux, qui représentent les différens caractères des hommes, & les choses qui ont le plus de rapport aux évènements de la vie, & dont l'ensemble combiné amuse & intéresse. Prix, 14 liv., avec le Livret qui en donne l'explication. Pour le mettre à la portée des facultés de chacun, on en distribue un, composé de 42 Figures, qu'on nomme le *petit Jeu*. Prix, 7 liv. 4 s. avec le Livret. Celui-ci n'est ni moins curieux ni moins amusant que le grand, dont il fait partie.

On croit ne pouvoir mieux faire connoître l'intérêt & l'agrément de ce Jeu, qu'en rapportant ce qu'en dit le Censeur du Livret, qui sert d'explication, dans l'Approbation qui précède le Privilège que Sa Majesté a accordé à l'Auteur, M. le Comte de P***.

» Cette récréation, d'un nouveau genre, est
 » composée d'Emblèmes alternativement gais &
 » sérieux des différentes situations de la vie hu-
 » maine. Ce Jeu semble propre à substituer quel-
 » ques idées raisonnables & quelques réflexions
 » utiles à la superstitieuse & puérile manie qu'ont
 » encore certaines personnes de chercher leur
 » destinée dans les Cartes «.

On pourroit ajouter que le Jeu qu'on a désigné sous le nom de *Jeu de Cartomancie*, sans être abstrait comme l'est ordinairement cette Science, supplée, par une combinaison facile & par des Tableaux aussi agréables que variés, à la sorte de puérilité des Jeux de Cartes ordinaires, & qu'il paroît satisfaire pleinement la curiosité qui porte ordinairement toutes les classes de la Société à ce genre de dissipation.

Ce Jeu se trouve à Paris, chez le Sr. Bertin, Md. Papetier, Hôtel du Désir, rue du Fauxbourg S. Denis; & chez le Sr. Thiéblemont, aussi Md. Papetier, rue & porte S. Antoine.

Les personnes de Provinces qui désireront traiter directement avec l'Auteur, soit pour la distribution de ce Jeu, soit pour des objets relatifs à sa composition, sont priées de s'adresser à M. Desforges, rue de Bourbon-Villeneuve, à Paris, maison de M. de Chezelle, Sellier; & d'affranchir leurs lettres, si elles désirent qu'elles lui parviennent.

NOUVELLES Pastilles de Limonade, chez le Sr. Duthu, Md. Epicier, rue St. Denis, N^o. 272, entre la rue des Lombards & celle de la Heaumerie, vis-à-vis Sainte-Opporrune, à Paris.

Ces Pastilles sont rafraîchissantes & agréables; c'est une vraie Limonade qu'on a dans sa bonbonnière, & dont on fait usage quand on veut & où l'on veut.

On met tout simplement cinq à six de ces Pastilles à fondre dans la bouche; on réitère cela de temps en temps pendant le cours de la journée. On peut en prendre ainsi jusqu'à la valeur d'une once & demie à deux onces par jour; mais quand on veut en obtenir un effet plus rafraîchissant encore, il faut boire par-dessus, toutes les trois ou quatre heures, un verre d'eau froide. Cette boisson est très-commode pour beaucoup de monde; & sur-tout pour les voyageurs.

Nota. Lorsque nous avons rendu justice à l'excellent Chocolat gommeux de M. Duthu, ainsi qu'à ses Chocolats de santé avec ou sans Vanille, nous ayons pour garans son exactitude &

soins, sa Pratique éclairée & peu mystérieuse, le témoignage de beaucoup de Connoisseurs & de Médecins célèbres de cette Capitale. Le temps & l'expérience ont justifié nos éloges, & la réputation dont M. Duthu jouit pour cette branche de commerce, est d'un bon augure pour tous les objets qui peuvent sortir de ses mains.

La Déclaration, — l'Amant pressant, deux Estampes en couleur, dessinées par J. B. Huert, gravées par A. Legrand. A Paris, chez Bourrel, rue St. Jacques, au coin de celle de la Parcheminerie.
Ces deux estampes font pendant.

Une Estampe allégorique, en médaillon, sur la rentrée du Parlement, intitulée *le Présage de la Félicité*, faisant pendant à *l'Espoir du François*. Se trouve à Paris, chez Mad. Bergny, Marchande d'Estampes, rue du Coq-Saint-Honoré; & à Versailles, chez Blaizot, Libraire & Marchand d'Estampes, rue Satory. Prix, 1 l. 4 s.

Nouvelle édition du *Théâtre Itinéraire de la guerre actuelle* entre les Turcs d'une part, les Russes & les Impériaux d'autre part; par M. Briou de la Tour, Ingénieur-Géographe du Roi.

De toutes les Cartes de ce genre, celle-ci est la seule où les Places fortes soient caractérisées, & les Routes principales tracées. En outre il n'en est point qui renferme la même étendue de pays.

Prix de la Carte lavée & enluminée, 48 s. chez l'Auteur, rue du Plâtre St. Jacques, n^o. 29; Desnos, Esnauts & Rappilly, rue St. Jacques; & Cussac, Libraire, Galerie de Richelieu, au Palais-Royal, nos, 7 & 8.

Nouveau Cahier de Wouckis, Tappe-culs & Berlins Angloises. Prix 36 s. A Paris, chez le Champion, fils, rue Jacob, fauxbourg St. Germain, en face de celle St. Benoît, n°. 24.

Huit Cahiers d'Arabesques & de Décorations propres aux Artistes de ce genre, dessinés par M. J. M. Moreau, &c. à Rome par M. Lavallé Poufin, &c. Prix, 1 l. 4 s. chaque cahier. A Paris, Guyot, Graveur, rue St. Jacques, n°. 9.

La Renommée — la Vérité, deux petites Estampes dans la manière Angloise, faisant pendant, gravées d'après Stephanoff, par Wils. Prix, 1 l. 10 s. pièce. A Paris, chez M. Clément, Graveur, Montagne Ste. Geneviève, maison du St. Maru, Perinquier, au 3me.

On trouve chez le même une Estampe d'un plus grand format, gravée avec effet, intitulée : *la Frayeur maternelle.*

Symphonie pour le Clavecin, avec Violon & Basse, par M. P. A. Cesar. Prix, 3 liv. = *Ouverture d'Iphigénie en Aulide*, par le Chevalier Gluck, arrangée pour le Clavecin d'une manière très-intelligible pour en faciliter l'exécution, avec la Marche des Mariages Samrites, variée ; par le même. Prix, 2 liv. 8 s. A Paris, chez l'Auteur, quai des Ormes, au coin de la rue Geoffroi-l'Asnier, vis-à-vis la pompe, maison du Billard.

3 *Sonates pour Clavecin, Violon, ad lib.*, par M. Hullmandel ; Œuv. 102. Prix, 6 liv. A Paris, chez M. Saunier, rue S. Honoré, côté du Grand-Charroi, au coin de la rue de la Sourdière.

3e. Concerto pour le Clavecin, deux Violons, Alto & Basse, Cors & Hautbois, *ad lib.*, dédié à la Reine, par M. Hermann, Maître de Piano de Sa Majesté. Prix, 7 liv. 4 sous. Œuv. 5e. A Paris, chez l'Auteur, rue d'Anjou, F. B. Saint-Honoré, N°. 133.

Recueil d'Airs des Opéras bouffons Italiens des plus célèbres Auteurs, arrangés en Quatuor concertans, pour deux Violons, Alto & Violoncelle obligés; par M. Gasseau, Musicien de la Garde Suisse du Roi. Prix, 6 liv. A Paris, chez Sieber, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Hôtel d'Aligre, N°. 91; Baillon, rue du Petit-Repas; De Bray, Libr., au Palais-Royal, galerie de bois, N°. 235; & à Versailles, chez l'Auteur, maison de Madame Montigny, avenue de S. Cloud, au coin de la rue S. Pierre.

Ces Suites, composées chacune de 6 Airs, seront contiguës au nombre de 12.

T A B L E.

<i>INSCRIPTION.</i>	49	Blancay.	65
<i>Routs - Rimés.</i>	51	Les Elémens.	77
<i>Charade, Enig. & Logog.</i>	53	Variétés.	78
<i>Œuvres de Plutarque.</i>	57	Apôtres & Notices.	89

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 8 Novembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 7 Novembre 1788.

S É L I S.



JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 12 Octobre 1788.

LA Diète, composée de 343 Membres, dont 178 Nonces & 165 Palatins, Ministres, Castellans & Sénateurs, a remis sa seconde Séance à demain 13. Ce jour même, M. *Bucholtz*, Ministre du Roi de Prusse, portera à l'Assemblée une Déclaration de la Cour, dont la nature n'est encore qu'imparfaitement connue. L'opinion de quelques Nonces étoit d'augmenter jusqu'à 100,000 hommes l'armée Nationale, qu'on n'élèvera seulement qu'à 60,000 : les moyens de l'entretenir ne sont pas encore déterminés ; il est question d'une taxe sur les bénéfices Ecclésiastiques. C'est le parti de la Couronne, soit celui de la Russie, qui a proposé de tenir la Diète sous Confédération : assez généra-

N°. 45. 8 Novembre 1788. c

lement on s'est réuni à cet avis ; mais il est douteux encore que cette harmonie règne dans les délibérations suivantes.

Le Marquis de *Luchefini*, Ministre de Prusse à la Cour de Pétersbourg, est arrivé, le 8, en cette résidence, où l'on attend d'un jour à l'autre M. *Haites*, nouveau Ministre Britannique, qu'on dit chargé de commissions de la plus grande importance. — Les troupes Prussiennes qui se trouvoient dans le voisinage de Thorn, ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher, celles du district de la Netze se sont avancées, en partie, sur les frontières de la République.

Tout est en mouvement dans la nouvelle Russie, les Turcs de Bender s'étant mis en marche. On dit même qu'ils ont pénétré sur le territoire Russe par Balta : circonstance qui pourroit changer de nouveau le plan d'opérations du Maréchal de *Romanzof*.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 6 Octobre 1788.

La gazette du 30 septembre a publié des dépêches du Maréchal de *Romanzof*, du Prince *Potemkin*, & du Général Comte *Muschin Puschkin*. La première rend

compte des opérations des Généraux d'Elmpt & Kamensky, du côté de Choczim & de Jassy. (On connoît ces opérations par les bulletins de Vienne.) Dans la seconde, le Prince *Potemkin* transmet tout ce qui s'est passé du côté du Caucase, près de Sudschukkale. Il dit que le Lieutenant-général *Talyfin* étant arrivé, le 22 août, au-delà de Savy, établit son camp pour y attendre la jonction du Général *Tekelly*. Il apprit, le même jour, que les Abasins & les Tscherkis s'assembloient en Corps; il détacha, en conséquence, le Brigad. *Bergman* avec 3 bataillons de Chasseurs & 300 Cosaques, & lui ordonna de passer le Cuban sur la gauche. Le lendemain, ce détachement rencontra environ 4000 hommes d'Atutayes & d'Abasins, qui fondirent sur nos troupes en désespérés; mais le feu bien soutenu de l'artillerie & de la mousqueterie, les força à se retirer, & à prendre la fuite. La perte de l'ennemi monte à près de 800 tués; on fit six prisonniers, & on brûla environ 2,000 cabanes. Nous avons eu, de notre côté, deux tués & vingt-un blessés; &, suivant l'usage, la Gazette conclut que les ennemis ont été complètement battus. — Le Général *Muschin Puschkin* mande dans sa dépêche, datée du 26 septembre, que les Suédois ont quitté Hogfors & Kymene-

gorod, & évacué entièrement la Finlande Russe, après quoi le Général-Major *Bauer* a fait occuper tous les postes sur la frontière.

Depuis cette évacuation de la Finlande Russe, le Grand-Duc a quitté le camp, & est revenu, le 25, en cette capitale. Nos troupes ne sont point entrées, ni n'entreront sur le territoire Suédois, & l'on regarde la campagne comme entièrement finie.

Le sieur *Herman* a consigné dans ses mémoires de Physique, d'Economie, &c. des provinces qui composent l'empire de Russie, une observation qui mériteroit d'être constatée en d'autres pays; il observe dans ses notes sur les relevés des naissances & des morts de plusieurs provinces Russes, que le nombre des garçons est toujours plus petit dans les provinces froides, & dans celles où il règne beaucoup de luxe.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 17 Octobre.

Le Prince de *Hesse* ayant établi, le 11, son quartier général à Kongelf, près de Gothenbourg, il investit cette dernière place, où se trouvoit une forte garnison & le Roi

de Suède même , accompagné de *M. Elliot* , Ministre d'Angleterre auprès de notre Cour. Le Baron *de Borck* , Ministre du Roi de Prusse , arrivé ici depuis quelques jours , se rendit aussi à Gothenbourg. Il est certain que les Cours de Londres & de Berlin n'ont pas vu tranquillement nos troupes attaquer celles de Suède , presqu'à l'improviste , à l'instant où les Russes même , contents d'avoir regagné leurs frontières , se tenoient en Finlande dans l'inaction : aussi s'est-il ensuivi , de la vivacité de nos démarches , une déclaration des deux Cours susnommées , & des dispositions de leur part , qui ont ramené notre Ministère à des procédés plus pacifiques. Peu après l'arrivée d'un Courier expédié par *M. Elliot* au Comte *de Bernstorff* , notre Principal Ministre , on a appris que le siège de Gothenbourg se terminoit par un armistice que nous fixions d'abord à huit jours , & qui se trouve aujourd'hui de deux mois.

S U È D E.

De Stockholm , le 14 Octobre.

L'invasion de nos frontières & de plusieurs districts par les Danois , qui , quoique simples auxiliaires de la Russie , nous font ,

dans la réalité, par cette diversion, une guerre à eux particulière, n'a ralenti ni l'activité du Roi, ni les négociations. Dans son voyage en Dalécarlie & en Warmie, S. M. a non seulement donné aux mesures de défense l'attention nécessaire, il a de plus intéressé tous les citoyens à y concourir avec ardeur, & à rejeter les insinuations des ennemis de l'Etat, pour étendre les progrès de la discorde. C'est dans ce but, & sous ce titre, que le Roi, durant son séjour à Carlstadt en Warmie, a publié un Monitoire, dont on a fait lecture, le 5, dans toutes les églises de cette capitale, & qu'on peut regarder comme une pièce historique. En voici la traduction :

Nous, GUSTAVE, &c. à vous nos fidèles Sujets de tout rang, salut, la garde du Tout-Puissant, notre grace & bienveillance particulière : Artendu que nous nous voyons attaqués aujourd'hui, encore d'un autre côté du royaume, par des forces ennemies, & obligés à nous armer pour défendre nos Etats & l'indépendance de la chère Patrie, non moins que votre vie, vos propriétés, votre liberté & votre bien-être, nous ne doutons nullement, nos chers Sujets, que vous ne preniez, comme vos braves ancêtres, les armes avec courage, fermeté & unanimité, pour repousser les entreprises de l'ennemi, d'autant plus que nous voulons nous-mêmes vous servir d'exemple, comme l'ont fait nos illustres ayeux, pour défendre, jusqu'au dernier homme, l'indépendance de ce royaume.

me, d'une antiquité reculée. Cependant nous ne devons point vous cacher tous les moyens dont votre & notre ennemi veut se servir, pour opprimer un peuple dont il a si souvent éprouvé la valeur à son détriment ; & comme il ne s'assure point de pouvoir effectuer notre commune ruine par la seule force ouverte, il cherche à exciter, par des querelles & des inspirations secrètes, la discorde, tant entre vous-mêmes, qu'entre vous & Nous ; convaincu qu'un Roi Suédois, uni avec la Nation Suédoise, ne sauroit pas facilement être réduit sous le joug. Nous vous exhortons au nom du Dieu Très-Haut, comme l'unique & vrai Défenseur des Rois & des Etats, que vous ne prêtiez point l'oreille à de pareilles insinuations, mais que vous persévériez constamment dans la fidélité que nous sommes en droit d'exiger de votre part, & que, durant seize années de règne, nous n'avons pas moins éprouvée, que nous ne l'avons méritée de vous. Nous pouvons aussi vous donner l'heureuse nouvelle, qu'entre les principales Puissances de l'Europe, qui se réunissent aujourd'hui, & qui s'intéressent de près à l'indépendance du royaume Suédois, l'on travaille à toute force à remplir notre vœu de voir la paix bientôt rétablie, & qu'à l'aide du Tout-puissant nous espérons que leurs communs efforts, réunis aux nôtres, atteindront bientôt ce but salutaire, afin de nous réjouir alors, après que la Paix aura été rétablie, qu'avec des Sujets unis par la concorde, dans une Diète générale des Etats du royaume, nous puissions offrir nos actions de grâces à l'Être-Suprême, pour la protection qu'il nous a accordée & à notre royaume. Nous vous recommandons au reste à sa main toute-puissante ; & nous vous restons affectionnés à vous tous, de quelque rang que vous

soyez, de toute notre grace & bienveillance royale.

Fait à Carlstadt, le 29 septembre 1788.

(L. S.) Signé, GUSTAVE.

Et plus bas, HERM. VON LAASTROM.

Pendant son séjour en Dalécarlie, Sa Majesté est descendue, le 20 septembre, dans les fameuses mines de cuivre de Fahlun, & écrivit ces mots, de sa main, sur le registre des mineurs :

« À l'âge de 9 ans, c'est-à-dire, en 1755, je
 » descendis, pour la première fois, dans ce sou-
 » terrain; comme Prince Royal de Suède, je m'y
 » transportai pour la seconde fois, il y a aujour-
 » d'hui précisément vingt ans, c'est-à-dire, le 20
 » septembre 1768; aujourd'hui, comme Roi de
 » Suède, j'ai visité, pour la troisième fois, ce tré-
 » sor important du royaume, & y suis descendu
 » jusqu'à la profondeur de cent dix-huit toises.
 » Écrit dans la Salle de Conseil de la grande mine,
 » le 20 septembre 1788. »

Signé, GUSTAVE.

La Bourgeoisie de cette capitale a déjà armé 3000 hommes pour la défense, & elle a décidé, le 8, d'en armer encore 10,000.

Le camp qui se forme près de Lünd, dans la Scanie, sera sous les ordres du Maréchal Baron de Scheffer. Les troupes que l'on a tirées de Strallund, s'y rendent d'Îstadt.

« Les troupes auxiliaires de Danemarck
 » sont en possession de cette ville, écrit-on
 » d'Uddewalla, en date du 7. On agit

» avec nous on ne peut pas mieux; nous
 » ne cessons pas d'être des Sujets Sué-
 » dois, mais *ON NOUS A MIS SOUS LA*
 » *PROTECTION DE LA RUSSIE*. Tout
 » est payé comptant. Le Prince Royal de
 » Danemarck & le Feld-Maréchal Prince
 » *de Hesse* ont ordonné de nous laisser nos
 » bâtimens, de sorte que nous pouvons
 » continuer librement notre commerce
 » & la pêche du hareng. On nous a même
 » donné des passe-ports pour nos bâti-
 » mens dans la Baltique, afin qu'ils n'aient
 » rien à craindre des Croiseurs Russes &
 » Danois. »

Quoique sensibles à cette grande amitié
 des Danois, à qui, d'ailleurs, nous n'avions
 donné aucun sujet de plainte, ce n'est pas
 sans surprise que nous voyons ces voisins
 prendre nos villes *pour les mettre sous la*
protection des Russes. Contre qui sera donc
 dirigée cette protection? Est-ce contre les
 Danois eux-mêmes, ou contre le Gou-
 vernement Suédois? On ne voit guère
 d'autre alternative.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 18 Octobre.

Quoique la situation de notre armée
 dans le Bannat ait peu changé, quoique

les avis de Semlin & de la Transylvanie n'annoncent encore aucune amélioration sensible dans nos affaires, cependant on commence à revenir des terreurs exagérées que l'on avoit conçues. Soit que la fatigue des troupes Ottomanes, les maladies dont elles n'auront pas été plus exemptés que notre armée, les pluies abondantes de la fin de septembre, la prise de Choczim qui laissent les alliés maîtres de la Moldavie, aient suspendu les entreprises ; soit que fidèle à son plan de prudence, le Général Ottoman ait préféré sa sûreté aux nouveaux avantages qui sembloient l'attendre, & qui l'eussent exposé au hasard d'une bataille, il est certain que depuis le 26 septembre jusqu'au 7 de ce mois, le Grand-Visir n'a pas fait de progrès ultérieurs. On prétend même, ce qui n'est pas encore avéré, que si notre grande armée est toujours à Lugosch, le Corps de *Wartenleben* s'est avancé jusqu'à Sakul, que le Général *Bréchainville* a reçu ordre de reprendre son poste à Werschez, & le Général *Lilien* celui d'Oppowa. Cependant on travaille avec ardeur aux fortifications de Temeswar, dont la garnison consiste en neuf bataillons. Tous les Officiers de Justice & de Police, les Employés du Gouvernement, & une grande partie des femmes & des enfans ont quitté

la ville, où le Feld-Maréchal *Pellegrini* est arrivé depuis la fin de septembre, pour en prendre le commandement.

Le Bulletin officiel du 15, est resté à-peu-près muet sur le Bannat; il s'appesantit sur des escarmouches de Hussards, & ne contient en substance que les avis suivans.

Corps d'armée près de Semlin, le 8 Octobre.

Les divers détachemens des Volontaires sont souvent aux prises avec des Turcs déserteurs; ils en ont fait plusieurs prisonniers, qui disent unanimement que la désertion gagne de plus en plus dans l'armée Turque.

Le 2 de ce mois, on vit arriver sur le Danube, près de Belgrade, 8 grands bâtimens & 43 tschaïques; leur arrivée fut annoncée à Belgrade par une décharge de canons.

Corps d'armée près de Lugosch, le 10 Octobre.

L'Empereur a élevé au grade de Général-Major les Colonels *Filo Szarray* & *Quosdanowich*, & à celui de Général-Feld-Maréchal le Comte de *Soro*.

Il se passe souvent de petites escarmouches entre nos postes avancés & des détachemens ennemis. La dernière eut lieu entre *Orlawath* & *Fakasdin*, où l'ennemi fut repoussé avec perte.

Corps d'armée près de Muhlenbach, en Transylvanie, le 6 Octobre.

Le Général de *Spleny* a mandé au Général de *Fabris*, le premier de ce mois, qu'il s'est mis en marche vers *Adschud*, d'où il dirigera ses mouvemens selon les circonstances.

Le 7 au matin, les Turcs, au nombre d'environ 5,000, attaquèrent le Général *Stader*, posté devant

Haczegg, mais ils furent repoussés avec perte. L'action a duré jusqu'à deux heures de l'après-midi. Nous avons eu en cette occasion 21 tués, dont un Officier ; & 28 blessés, dont deux Officiers. L'ennemi a emporté ses blessés, & le plus grand nombre des tués ; dans sa retraite, il a mis le feu à plusieurs villages.

Corps d'armée de Croatie à Dwor, le 9 Octobre.

La dépêche du Maréchal de *Laudhon*, de ce jour, entre dans tous les détails relatifs à la prise de *Novi*. La garnison de cette place étoit encore composée de 591 hommes, au nombre desquels se trouva le Pacha de *Dubno*, le Begh de *Novi*, &c. Le 5, dans l'après-midi, on apporta au Maréchal le dénombrement des femmes & enfans qui y étoient, & qui montoit à 1,490 âmes ; le Lieutenant *Kienmayer* fut chargé de les escorter avec leurs effets jusqu'à *Predor*. — Des 40 canons que le Pacha avoit déclarés, on n'en n'avoit détéré jusqu'au 7, que 29 ; la plupart sont d'une longueur prodigieuse, mais de bon métal. D'après la déclaration du Pacha, il y avoit encore au magasin 200 quintaux de poudre, & une grande quantité de boulets. On a trouvé dans la place 4,000 boisseaux de miller, 3,132 de froment, & un peu d'avoine, d'orge & de maïs ; en outre, 84 chevaux, 16 vaches, & 21 veaux. Le siège de ce château a coûté la vie à 3 Officiers & à 154 soldats : les blessés sont au nombre de 366, dont 14 Officiers. — Le Maréchal de *Laudhon* fait réparer cette bicoque autant qu'il est possible ; il a détaché, le 5, le Général-Major de *Bubenhofen*, avec les Dragons de *Waldek* dans l'Esclavonie ; le lendemain, le Général-Major de *Schmakers* a pris le même chemin avec 4 bataillons d'*Archiduc Ferdinand*, de *Charles de Toscane*, de *Tellier* & de *Puits* ; le Maréchal lui-même se propose de les

suivre incessamment avec quatre autres bataillons ; le surplus de ce corps d'armée reste dans la Croatie, sous les ordres du Général - Baron *de Vins*.

On appréciera la vigoureuse résistance qu'ont fait les Turcs dans ce château, par le passage que voici de la relation du *Maréchal de Laudhon*.

« La plupart des maisons & la fortification de Novi étant changées en monceaux de pierres, on ne put parvenir aussitôt à l'artillerie & aux magasins, à cause des décombres entassés & du bois précipité. On ne tira qu'avec peine le butin de quelques vaches & chevaux encore en vie, de l'entassement des maisons écroulées. Le *Feld-Maréchal de Laudhon*, en faisant l'inspection de la place, ne put comprendre comment une telle foule d'hommes & leurs bestiaux avoient pu subsister presque enterrée sous les ruines, toutes les rues étant remplies de morts, de corps blessés & de cadavres d'animaux. »

On parle beaucoup, dans ce moment, de négociations de paix avec la Porte Ottomane. — Les *Généraux Pallavicini & d'Aspremont* sont renvoyés & mis à la pension de 1500 florins. On croit que le *Gén. Comte d'Alton* remplacera dans le commandement le *Gén. de Bréchainville* qui se retire. — Le *Prince de Cobourg* est encore près de Choczim : il restera, dit on, dans ces environs, pour couvrir la *Buckowine*.

La nouvelle, répandue en cette capitale, d'une sortie très-heureuse, que la garnison d'Oczakof avoit faite contre les ouvrages avancés des assiégés, & dans laquelle les Turcs avoient ruiné plusieurs batteries, & taillé en pièces plus de 900 Russes, étoit pleinement controuvée. Nos lettres du camp près d'Oczakof sont du 23 septembre; elles marquent, au contraire, que depuis long-temps les Turcs n'incommodoient plus les assiégés, & n'interrompoient point leurs travaux: ces derniers avoient même poussé plus en avant leurs batteries, dont l'une étoit à 300 pas des remparts d'Oczakof. Le mauvais temps avoit eu part à la lenteur apparente de ce siège, qui fera époque, d'une manière ou d'autre, dans les annales des deux Empires. Les Russes, du côté de terre, n'avoient été troublés en rien, aucun corps ennemi ne s'étant jamais fait voir au-delà du Niester en Bessarabie. Quant au Capitan-Pacha, il s'étoit retiré pour quelques jours; mais, le 21, il avoit reparu devant la petite isle de Berezan, située presque vis-à-vis de l'embouchure de la rivière du même nom, dans laquelle les Turcs conservent encore un petit fort. Son intention paroissoit être d'attaquer la flottille & l'escadre Russe, qui empêchent qu'il ne puisse avoir communication avec la place. Des espions avoient rapporté que le Capitan-Pacha reçut, vers le milieu de septembre, l'ordre impératif du Divan, de retourner à Constantinople, pour ne pas exposer la flotte aux ouragans de l'automne, & qu'il avoit refusé de s'y conformer, sous prétexte qu'il espéroit de jeter bientôt un secours puissant dans la place, après quoi il se retireroit. Voilà sans doute des espions bien instruits du contenu des dépêches que le Grand-Amiral reçoit de sa Cour. Quoi qu'il en soit, les approches de la mauvaise saison doivent sans doute engager les

Russes à presser le siège, sans quoi ils pourroient être forcés de le lever, après avoir perdu du monde, des munitions & une campagne entière.

De Francfort sur le Mein, le 25 Octobre.

On apprend de Manheim, que l'Electeur-Palatin y est arrivé de Munich le 12 de ce mois, & qu'il se propose d'y faire un assez long séjour.

Les régimens, dans la Prusse orientale & occidentale, ont reçu avis de se tenir prêts à marcher; mais ils ne se mettront en mouvement que sur de nouveaux ordres. On attend, pour cet effet, à Berlin, un Courrier de Varsovie. — On assure positivement que le Département de la guerre a envoyé des ordres aux régimens qui devoient se rendre dans le Holstein, de suspendre leur marche, attendu que le Roi de Danemarck avoit déclaré qu'il retireroit ses troupes de la Suède, & qu'il se borneroit à travailler au rétablissement de la paix entre la Suède & la Russie.

On mande de Cassel, que le Landgrave de Hesse ayant passé en revue ses troupes près de Wabern, & leur ayant fait exécuter plusieurs manœuvres, les régimens ont quitté le camp le 6 au matin, & sont retournés dans leurs garnisons respectives. Le même jour, le Landgrave s'est rendu à son château de Weissenstein.

On lit dans la description de la Principauté de Brandebourg - Anspach, publiée récemment par M. Fischer, les détails suivans : — Le Margrave actuellement régnant a remis à ses sujets, depuis 1782, le subsidé extraordinaire qui avoit été établi par son prédécesseur en 1746; & indépendamment de ce bienfait, il a employé plus de six tonnes d'or à la confection des routes, aux établissemens de charité, écoles publiques, & aux salines. — La Principauté est renfermée dans une surface de 54 milles carrés; en 1774, on y a compté une population de 124,445 ames, dont 4,500 de la nation Juive; 12,303 sujets sont des vassaux étrangers. — On observe que le vingt-huitième enfant est un mort-né, le onzième un illégitime, & que la moitié des enfans meurt avant la septième année. — Les impositions consistent en 4 pour cent de la fortune de chaque sujet, qu'il est obligé de déclarer sous serment, & en 40 creuzers par cent florins, comme droits d'accise. — Les forêts du Margrave renferment 49,511 arpens, & celles qui ont d'autres propriétaires 19,715. — La Fabrique de bas à Schwabach en fournit par an pour environ 180,000 florins; la Fabrique d'aiguilles en fait, année commune, 200 millions pour la valeur de 130,000 florins; la Manufacture d'indiennes occupe 700 personnes, & fournit par an 7 mille pièces, & la Fabrique de tabac en fournit 8,000 quintaux.

E S P A G N E.

De Madrid, le 9 Octobre.

Il paroît trois nouvelles Ordonnances de S. M., dont la première défend d'ac-

ordonner des congés absolus, ou pour un terme quelconque, aux Soldats ou autres particuliers qui auroient pu être condamnés à servir dans les présides, jusqu'à ce que le temps statué & fixé pour leur punition soit fini.

Par la seconde, il est statué qu'à l'avenir, les fils de famille qui seront dans le cas de se marier, devront seuls demander à leurs pères, ayeux, tuteurs ou autres personnes de qui ils peuvent dépendre, le consentement à leur mariage; & il est défendu à tout Prêtre, Curé, Vicaire, ou autre Ecclésiastique, de procéder à la bénédiction nuptiale sans le consentement préalable & bien constaté, tel qu'il est ordonné dans la royale pragmatique du 23 mars 1776.

La troisième défend à toute personne, & à toute communauté, de faire amas de bled, & autres grains comestibles, de faire le monopole, &c. sous peine d'être poursuivies suivant la rigueur des loix.

La femme d'un François, Maître de Langue, avoit été, avant de l'épouser, la maîtresse d'un jeune homme de Valence, qui, dit-on, à la sollicitation du mari, fut exilé à Ceuta. Depuis, cette femme vivoit sagement, avoit donné six enfans à son mari, & conservoit sa première beauté. Le Valentien, ayant passé le temps de son exil, revint à Madrid; & ayant appris que sa ancienne maîtresse habitoit son même logement, il se présenta chez elle, à midi, sans

armes, & la revit. Le mari, instruit par un de ses domestiques du retour de l'amant, alla chercher main-forte, & revint chez lui avec un Commissaire, un Caporal & deux Soldats du régiment du Prince. Aussi-tôt que le jeune homme entendit cette troupe sur l'escalier, il se saisit d'un couteau de cuisine, il ouvrit la poitrine du mari, qui expira sur-le-champ, blessa mortellement un des Soldats, & fit aux autres des blessures moins dangereuses. Lui-même fut frappé dans l'estomac d'un coup de bayonnette, dont il est mourant à l'hôpital.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 28 Octobre.

L'indisposition du Roi, sur laquelle peut-être les Médecins ne s'accordent pas plus que le Public, paroît avoir été occasionnée par une humeur âcre, fort semblable à la goutte, & qui, en dérangeant les fonctions de l'estomac, causoit au malade des douleurs aiguës dans cet organe & dans les entrailles. Heureusement, la prompte convalescence de S. M. a mis fin à toutes les variantes & à tous les commentaires. Vendredi passé, le Lever de S. James a eu lieu : le Roi s'y est rendu de Kew; mais il n'a reçu qu'un petit nombre des Seigneurs qui s'étoient empressés de venir lui présenter leurs félicitations. Ce Monarque va reprendre ses exercices ordi-

naires, & en attendant, il s'est promené en voiture à Kew & à Richmond.

L'arrivée des derniers courriers de nos Ministres dans le Nord, a donné lieu à plusieurs Conseils. Les démarches du Gouvernement, combinées avec celles de la Cour de Berlin, paroissent n'avoir d'autre but que de ramener la paix entre les Puissances de la Baltique, actuellement armées, & d'empêcher que le Danemarck n'abuse des circonstances & de son titre d'Allié de la Russie, pour étendre son invasion, ainsi que pour dicter à la Suède des conditions non moins contraires peut-être à ses intérêts, qu'à ceux de la politique générale en ce moment.

On complète en diligence le 74^e. régiment, seul des quatre nouveaux Corps destinés à passer dans l'Inde, qui reste encore en Angleterre. Les Soldats seront embarqués sur quelques-uns des premiers vaisseaux qui partiront pour cette partie du monde, & à leur arrivée, les forces Angloises dans l'Inde seront beaucoup plus considérables qu'elles ne l'ont jamais été.

L'Amirauté a reçu des dépêches du Commodore *Cosby*, commandant la station de Gibraltar, par la frégate le *Phaëton* de 38 can., Capitaine *Dawson*. Cette frégate, l'une des plus fines voilières de la marine royale, doit être équipée de

nouveau sur-le-champ à Portsmouth. Elle a quitté la Méditerranée à la suite d'une querelle survenue entre les Officiers, & qui a manqué d'avoir les suites les plus alarmantes. Le Chirurgien, dans une dispute très-vive qui s'éleva entre lui & le Capitaine *Dawson*, eut la témérité de le frapper; le Commodore *Cosby* assembla un Conseil de guerre, qui déclara le Chirurgien coupable, & porta contre lui une Sentence de mort, pour être exécutée à bord. Des plaintes répétées furent journellement portées contre d'autres Officiers, avec récrimination de leur part. Le Commodore, tant pour prévenir les disputes personnelles qui pourroient s'élever par la suite sur ce vaisseau, & un manqué total de subordination, que pour donner à M. *Waldrope*, (le Chirurgien) homme d'ailleurs estimable & précieux, une occasion d'obtenir son pardon, & de faire révoquer la Sentence prononcée contre lui, a jugé à propos de renvoyer cette frégate en Angleterre.

La *Myrmidon* de 24 can., pareillement stationnée dans la Méditerranée, est rentrée avec le *Phaéton*, les Officiers pouvant donner, au sujet de l'affaire de M. *Waldrope*, des éclaircissements importans. Presque tous les Officiers du *Phaéton* sont Ir-

landois : ils sont aujourd'hui entre les mains d'une Cour martiale.

Un des Officiers du *Foulis*, vaisseau de la Compagnie des Indes, a apporté aux Directeurs la nouvelle de l'heureuse arrivée de ce vaisseau à la hauteur de Beachyhead. Il étoit parti d'Angleterre le 20 Février 1786.

En publiant quelques-uns des états hebdomadaires du revenu public de cette année, nous avons fait remarquer l'accroissement comparatif de quelques branches de ce revenu & des douanes en particulier. Voici l'exacte récapitulation du produit des principaux articles, pendant le quartier du 10 juillet au 10 octobre.

Accise,	1,619,362 l.	8 s.	2 d.
Douanes,	1,838,762	12	2
Timbre,	365,771	1	4
Sel,	90,424	2	10
Bureau de la poste, . . .	92,000	0	0
Voitures à quatre roues,	18,886	19	1½
Chevaux,	14,422	8	1½

Le produit de la taxe sur les boutiques, pendant ce période, est exactement de 14,169 l. 18 s. 3 d.

Quant aux douanes seules, elles présentent, dans le même intervalle, le produit suivant :

Reçu par le Receveur des grands droits....	375,271 l. 19 s. 7 $\frac{1}{4}$ d.
Reçu par le Receveur des droits des Colo- nies.....	588,614 l. 4 s. 4 d.
Reçu par le Receveur des droits sur les vins.	76,100 l. 14 s. 0 d.

Total de l'argent comp- tant reçu actuelle- ment.....	1,339,986 l. 18 s. 0 $\frac{1}{4}$ d.
---	---------------------------------------

Droits assurés par le Re- ceveur des grandes re- cettes, sur obligation..	13,767 l. 13 s. 9 d.
---	----------------------

Droits assurés par le Re- ceveur des droits des Colonies, sur obli- gation.....	785,008 l. 0 l. 5 $\frac{1}{2}$ d.
--	------------------------------------

Montant total des droits assurés sur obligation.	798,775 l. 14 s. 1 $\frac{1}{2}$ d.
---	-------------------------------------

Total général de l'argent actuellement reçu ou assuré sur obligation, pour les marchandises enregistrées à leur en- trée dans le port de Londres, depuis le 5 juillet 1788, jusqu'au 10 octobre de la même année.....	2,038,762 l. 12 s. 1 $\frac{3}{4}$ d.
--	---------------------------------------

Le quartier précédents'éleva à 819,000 liv. sterl., & on regarda cette somme comme prodigieuse. La rentrée des vaisseaux de la Compagnie des Indes, & celle des navires venant des Colonies, ont occasionné en partie la richesse du dernier quartier; mais cette étonnante fortune est due également aux améliorations qu'a introduit *M. Pitt* dans le régime des Douanes, à la simplification des droits consolidés, à l'ordre nouveau de la comptabilité & de la perception, & sans doute encore à une importation plus considérable de marchandises ou de denrées étrangères.

L'Assemblée générale du Clergé d'Escoffe a arrêté, le 29 mai dernier, & vient de confirmer une célébration nationale d'actions de grâces, le 5 novembre prochain, en mémoire de la révolution de 1688. Ce Jubilé séculaire sera observé dans les trois royaumes; on s'y prépare de tous côtés, & les Partis, comme les Sectes, se réuniront dans ce *Te Deum*, plus raisonnable que ceux qui suivent les batailles.

Quelques papiers annoncent aujourd'hui la mort du jeune Lord *Holland*, décédé à Eton, à l'âge de 15 ans. Cet événement porteroit *M. Fox*, oncle du Lord

Holland, à la Chambre des Pairs, feroit vaquer une des places de Représentant de Westminster, & donneroit au célèbre Chef de l'opposition une existence nouvelle, aussi défavantageuse peut-être à son parti qu'à lui-même. Plusieurs papiers gardant le silence sur cette nouvelle intéressante, il est prudent de la recevoir avec quelque défiance.

Parmi les personnes de rang, mortes dernièrement, se trouve le Comte de *Nugent*, ci-devant Lord *Clare*. Le Marquis de *Buckingham*, Vice-Roi d'Irlande, son gendre, hérite de ses immeubles, qu'on évalue à près de 20,000 liv. sterl. de rente.

La détention des Débiteurs insolvables en Angleterre, a donné lieu à une infinité de raisonnemens & de déclamations dans l'Etranger, où l'on ne connoît encore que très imparfaitement cette branche de la Législation Angloise. Plusieurs fois, il a été proposé, soit au Parlement, soit dans des Ecrits particuliers, une réforme de ces loix; elles sont restées, & il est à croire qu'elles subsisteront long-temps encore. Ce que l'on connoît bien moins encore hors de l'Angleterre, c'est la police exécutive de ces réglemens, c'est l'intérieur des prisons pour dettes, c'est le régime qui les

les gouverne. Une Feuille étrangère (*) a rempli ce vide, en extrayant d'un ouvrage Anglois qui n'est point traduit, la peinture de ces établissemens, & le détail des formes qui y conduisent un débiteur insolvable. Ce morceau nous a paru aussi exact qu'intéressant, & parfaitement digne de curiosité.

L'extrême facilité, dit l'Auteur, avec laquelle les dettes se contractent en Angleterre, & les droits que la loi donne au créancier sur la liberté de son débiteur, y rendent le nombre des prisonniers pour dettes beaucoup plus considérable que par-tout ailleurs.

L'objet le plus ordinaire de l'ambition des gens du peuple de la capitale, qui, par leur indigence, sont placés immédiatement au-dessus de la classe des mendians, c'est de louer une maison entière. La qualité de *House-Keeper* est accompagnée de certains droits qui leur font préférer l'habitation d'une baraque sous leur nom, à celle d'un appartement plus grand & plus commode dans la maison d'un autre (1). Cette qualité donne un crédit souvent très-mal fondé; le boulanger, le braiseur, le boucher, livrent leurs denrées au *House-Keeper* avec la confiance que leur donne la certitude de pouvoir s'assurer de sa personne, s'il refuse de payer lorsque la dette sera montée à 40 schellings.

(*) *Le Journal de Genève*, rédigé dans cette ville par un Comité de la *Société des Arts*, & qui renferme plusieurs morceaux très-instructifs.

(1) Cela sert à expliquer le nombre prodigieux des maisons de Londres, qui, dit-on, est celui des maisons de Paris dans le rapport de cinq à deux.

Ce'ui qui veut user de son droit à la rigueur, n'y trouve aucune difficulté. Il se présente à un bureau de justice & porte sa plainte. On lui fait baiser la bible, on l'enregistre, & on lui remet un *writ*, avec lequel il procède à ses risques à l'emprisonnement de son débiteur. Les Baillis, sorte d'Archers que le peuple hait & méprise, sont les instrumens de cette justice. Le créancier remet son *writ* à l'un de ceux de son district, avec les instructions nécessaires pour son exécution.

L'on dit avec raison en Angleterre, *my house is my castle* (2). Un Bailli ne peut point pénétrer de force dans une maison; mais s'il s'y glisse par surprise, & qu'il puisse présenter sa lettre de créance au Débiteur, ce'ui-ci est tenu de le suivre. Le Bailli est obligé de le garder 24 heures aux arrêts dans sa maison. Ce délai est employé à faire un arrangement avec le créancier, ou à trouver deux *House-Keepers* qui veillent servir de caution. Comme le Bailli répond de son prisonnier, il ne consulte point le créancier sur la solidité de la caution; & pour peu qu'elle lui paroisse douteuse, il conduit le débiteur dans la prison que ce'ui-ci a choisie. Alors si les deux *House-Keepers* persistent à offrir leur caution, & prêtent serment devant le Juge, qu'ils ont en propriété au moins le double de la dette, la loi oblige à les accepter, & le prisonnier est libéré.

Il y a à Londres des gens industrieux, (& on en accuse sur-tout les Juifs), qui font métier de servir de caution. Une cabane louée sous leur nom leur en donne la facilité. Si un prisonnier, peu délicat sur les moyens de recouvrer sa liberté, veut sacrifier le dix pour cent de sa dette, taux ordinaire de ces marchés, il s'arrange avec ces

(2) Ma maison est mon château.

gens-là. Libéré par leur serment, s'il ne se présente pas au terme, il frustre son créancier de ses droits. Celui-ci n'a que la ressource de se venger des cautions, s'il parvient à les faire arrêter, & qu'il consente à les nourrir en prison.

En vertu d'un article de la fameuse loi d'*Habeas corpus*, un débiteur détenu chez le Bailli, peut se faire conduire dans la prison du royaume qu'il lui plaît de choisir. Il y en a deux dans la ville de Londres que les débiteurs préfèrent d'ordinaire, & qui sont éminemment distinguées de celles de tous les autres pays, par le caractère de leur administration intérieure : ce sont les prisons de *Kings-bench* & de *Fleet*. La première, dans *S. Georges-Fields*, a l'avantage, quant à l'étendue & à l'agrément de la situation, mais elles sont d'ailleurs constituées & régies de la même manière.

C'est une vaste enceinte qui contient un grand nombre de maisons, des places, des promenades, des cafés, des tavernes. Les artisans dont les métiers ne demandent pas grand appareil de machines, y continuent leur travail ; s'ils n'ont pas l'espoir d'une délivrance prochaine, ils appellent leur famille auprès d'eux, & vivent tranquillement de leur industrie. Le nombre des personnes libres surpasse quelquefois celui des prisonniers, & l'on compte souvent jusqu'à trois mille âmes dans l'enceinte de la prison. Depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, la porte de l'enceinte est ouverte, & ceux qui ne sont point prisonniers passent librement sans être questionnés. Comme ce lieu est un sanctuaire qui met à l'abri de toutes poursuites, & qu'il n'est point permis aux Baillis d'y pénétrer, il arrive souvent que des gens qui craignent d'être arrêtés pour des dettes,

y prennent un appartement, & y restent jusqu'à ce qu'ils puissent satisfaire leurs créanciers.

Il y a quelques années qu'un Bailli, encouragé par l'espoir d'une grosse récompense, se glissa déguisé dans l'intérieur de la prison, pour chercher à attirer au dehors une personne qui s'y étoit retirée, & dont le créancier vouloit s'assurer. L'Archer ayant été reconnu, on fit courir le mot qui avertit de la présence d'un ennemi : on lui coupa la retraite ; le writ qu'on trouva sur lui ne laissa aucun doute sur son dessein ; & après une délibération sommaire, on le condamna à manger cette pièce qui étoit en parchemin, & qu'on coupa en petits morceaux pour rendre l'exécution plus facile.

On n'arrive point dans les prisons de *Kings-Bench* & de *Fleet* sans quelqu'argent, parce qu'il y a des frais d'entrée. A son début, un prisonnier loue un appartement ; un séjour de quelques semaines ou de quelques mois lui donne droit à une chambre qu'il peut ensuite louer à un arrivant s'il s'arrange pour loger avec quelqu'autre. Le prix le plus bas pour une chambre, est une demi-guinée par semaine, mais il y a des appartemens magnifiquement meublés qui appartiennent aux plus anciens habitans de ce lieu ; ils les louent fort cher à des gens riches (3), qui y rassemblent tous les plaisirs de l'opulence. Il y a des temps où les assemblées, les repas de fêtes, les bals & les concerts se succèdent rapidement.

Rien dans ce lieu ne rappelle la contrainte. Le *Marshall* ou Gouverneur de la prison n'a rien à ordonner dans l'intérieur, & les gens qu'il emploie pour prévenir l'évasion des prisonniers, ne peuvent y pénétrer. Ils se tiennent rassemblés en

(3) Il n'est pas rare à Londres de voir des gens riches arrêtés pour dettes.

grand nombre dans une salle par laquelle il faut passer pour entrer ou sortir. Lorsqu'un Bailli leur remet un prisonnier, ils l'examinent avec soin pour pouvoir le reconnoître s'il tentoit de s'échapper dans la foule des personnes libres qui sortent continuellement.

Il importe au Gouverneur d'employer des gens qui aient une mémoire assez sûre pour reconnoître les prisonniers, après plusieurs mois ou même plusieurs années de déretion. Il répond de la dette de ceux qui s'échappent, & 3,000 livres sterlings d'appointemens, ne suffisent pas toujours pour le mettre à couvert des pertes de l'année. Il arriva, il y a quelque temps, que quatre prisonniers s'étant échappés par un trou qu'ils avoient fait au mur d'enceinte, le Gouverneur leur proposa, par la voie des papiers publics, une récompense pour leur retour de cinquante pour cent de leur dette, qui montoit à 1500 livres sterlings; trois d'entr'eux acceptèrent & reçurent leur argent en rentrant en prison.

Il y a dans le voisinage de *Kings-bench* & de *Fleet*, un district d'environ deux milles de circuit, qu'on nomme *The Rules*. Un prisonnier qui a une caution, peut se promener & même habiter dans ce quartier. S'il passe les limites, il s'expose à être arrêté de nouveau, & à perdre tout droit à la confiance.

Quelque singulier qu'ait pu paroître jusqu'à présent au lecteur le régime de ces prisons, je n'ai cependant pas encore indiqué la partie vraiment caractéristique de leur constitution, qui est la forme républicaine. Tous les prisonniers des deux sexes sont membres de la communauté, & jouissent des mêmes droits. Chacun a sa voix dans l'élection du Conseil, qui se rassemble une fois la semaine pour régler les affaires de la République.

Chaque prisonnier peut y assister, & y porter ses plaintes ou ses propositions. Il n'y a aucun état de l'Europe dans lequel les loix soient plus respectées, & les ordres de l'administration mieux exécutés que ne le sont les réglèmens & les décrets de ce petit Sénat. Les procès s'y instruisent selon les règles de la procédure angloise. Les parties plaident elles-mêmes, ou choisissent des Avocats parmi les personnes de bonne volonté qui se trouvent ordinairement en grand nombre; les Jurés prononcent, & la loi détermine la peine. S'il se commettrait quelque crime atroce, le coupable seroit déferé aux tribunaux de la nation, mais il n'y en a point d'exemple. La manière ordinaire de punir ceux qui ont commis quelque action basse, c'est de les dénoncer à la communauté, en les promenant dans les rues avec un écriteau qui désigne leur délit. Chacun les suit ensuite comme des pestiférés. Cette rigoureuse privation de toute société, est une punition dure à ceux même qui sont peu sensibles à la honte, & cette peine va directement au but, qui est de la rendre rarement nécessaire.

Les ordonnances de police sont maintenues avec exactitude. Un certain nombre d'hommes payés par la communauté, pourvoit pendant le jour aux publications nécessaires, & veille pendant la nuit contre les accidens du feu.

Toutes les personnes libres qui habitent dans l'enceinte de la prison, sont sous la protection des loix de la communauté; mais si elles donnent de justes sujets de plainte, on les expulse sans retour.

Ceux d'entre les prisonniers qui veulent se faire nourrir par leurs créanciers, sont obligés de prêter devant la cour de Kings-bench le serment de pauvreté. Le créancier est alors tenu d'apporter

chaque samedi au soir la somme fixée par la loi pour la dépense de la semaine. S'il y manque, le débiteur est libéré de la prison & de la dette.

Il paroît de temps en temps des actes de grace qui ouvrent les portes des prisons à ceux des débiteurs qui veulent se soumettre aux humiliations attachées à cette délivrance, & qui ne doivent pas jusqu'à 500 liv. sterlings à un même créancier.

On publie la liste de ceux qui veulent profiter de cette faveur du gouvernement, & on exige d'eux le serment de leur insolvabilité (4).

Comme l'acte est annoncé long-temps à l'avance, & que les débiteurs qui se trouvent dans les prisons à un certain jour déterminé, ont le même droit à la grace, on voit arriver, des parties de l'Europe les plus éloignées, des gens qui viennent acquitter ainsi des dettes contractées en Angleterre. Les prisons ne suffiroient pas à la foule des nationaux & des étrangers si, dans ces temps de crise, on y retenoit ceux qui y affluent. Leur présence pendant quelques instans dans la prison, & la déclaration de leur dessein assurent leur droits; ils se logent ensuite dans la ville à titre de prisonniers, & sur leur parole de se représenter s'ils en sont requis.

Aucun préjugé flétrissant n'accompagne le débiteur dans la prison, mais l'opinion le poursuit s'il en sort à l'abri de la loi. Celui qui acquitte ses dettes de cette manière, renonce à toute considération, & le mot, *He his cleared by the act* (5), emporte le plus profond mépris.

(4) Le malheureux Théodore, interrogé sur les ressources qu'il avoit pour satisfaire ses créanciers, répondit aux Juges qu'il leur abandonnoit son royaume de Corse.

(5) Il est libéré par l'Acte d'Amnistie.

(Nous continuerons dans huit jours la suite du Précis de la vie de la Duchesse de Kingston.)

F R A N C E.

De Versailles, le 25 Octobre.

Le 25, l'Archevêque de Lyon a prêté serment de fidélité entre les mains du Roi ; pendant la Messe de Sa Majesté.

Madame Barentin a eu, le 26, l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Duchesse d'Ayen.

La Faculté ayant jugé que le séjour de Meudon ne seroit pas également utile à la santé de Monseigneur le Dauphin, pendant l'hiver, on avoit proposé de lui faire passer cette saison, soit à la Muette, soit à Versailles ; mais de douze personnes consultées, dix ayant opiné pour Versailles, Monseigneur le Dauphin y est revenu le 13.

Madame Adélaïde a été opérée de la fistule, le 25 de ce mois, au château de Bellevue. L'état de cette Princesse est aussi satisfaisant qu'on puisse le désirer.

De Paris, le 5 Novembre.

Le 28 du mois dernier, est mort en cette capitale M. le Maréchal Duc de Biron, Doyen des Maréchaux de France depuis la mort de M. le Maréchal de Richelieu, Pair du royaume, Colonel-Général du régiment des Gardes-Françoises, Gouverneur du Languedoc, &c. &c. Ce Seigneur, qui a poussé sa carrière jusqu'à l'âge de 87 ans & 8 mois, fut d'abord

Colonel de Royal Rouffillon, ensuite du régiment du Roi, à la tête duquel il se distingua éminemment à la bataille de Fontenoi. Quelques jours après cette action, le 26 mai 1745, Louis XV le nomma Colonel des Gardes-Françoises, casernées & disciplinées sous son commandement. Il étoit Maréchal de France depuis 1757. Aucun Seigneur ne se distingua davantage par la noblesse de ses manières, par sa magnificence, par son hospitalité. Presque jusqu'à sa mort, sa maison fut ouverte aux Etrangers de distinction de tous les pays : personne ne fit les honneurs de sa fortune avec plus de grandeur, & souvent de générosité que M. le Maréchal de Biron. Le régiment des Gardes-Françoises passe à M. le Duc du Châtelet.

Des deux frégates qui partirent l'année dernière, au mois de juin, pour l'isle-de-France, l'une y est arrivée heureusement; l'autre, nommée la *Méduse*, n'a encore paru dans aucun port, ou du moins on n'en a pas connoissance; ce qui augmente les inquiétudes sur le sort de ce bâtiment.

Nous avons dit précédemment que le Corps des Notaires de Paris, dans son Assemblée générale, du 13 octobre, avoit arrêté un prêt volontaire de six

millions à Sa Majesté, au denier vingt, sans retenues, & remboursable dans le cours de 37 années. A cette occasion, M. *Ducloz du Fresnoy*, Syndic-Gérent, prononça un discours, où il a heureusement rapproché les évènements actuels, de quelques passages de l'ouvrage de M. *Necker*, sur l'Administration des finances de France. « Les limites des efforts d'une » grande Nation, disoit alors ce Ministre, » seroient difficiles à déterminer, s'il étoit » possible que, par une union d'intérêts, » elle agît toujours en masse, & d'un » commun accord » Il s'en faut bien, ajoutoit-il, que les res- » sources d'une grande Nation soient » épuisées, lorsqu'un Gouvernement ab- » solu en aperçoit le terme : ce seroit sur- » tout en France une grande & dange- » reuse erreur, que de vouloir y fonder » la puissance politique sur le despo- » tisme. Je ne saurois trop recom- » mander cette franchise & cette publi- » cité, qui mettent la Nation à portée de » suivre la situation des affaires, & qui » manifestent à tous les yeux les senti- » mens du Prince, & ses vues pour le bien » de l'Etat. » Sa Majesté, en apprenant la délibération de MM. les Notaires, a ordonné à M. *Necker* de leur témoigner sa satisfaction de leur zèle pour son service.

On écrit de Genève que M. *Tronchin*, Ministre de la République de Genève auprès du Roi, a été chargé par elle de remettre à Monsieur *Necker*, Ministre d'Etat & Directeur Général des Finances, un décret des Conseils qui lui confère le rang & le titre de Conseiller d'honneur de la République. Cette distinction, qui lui donne rang & Séance à la tête de tous les Conseillers, n'a jamais été accordée à qui que ce soit dans cet Etat, & , aux termes du décret, ne pourra jamais l'être à personne.

On connoît le degré de perfectionnement que les Régisseurs actuels des poudres, dont les lumières, l'amour de leur service, & l'activité non interrompue, sont si recommandables, ont donné à la poudre royale. Il est sans doute un point au-delà duquel ce genre d'amélioration pourroit devenir extrêmement funeste, & ce n'est pas sans inquiétude que les amis de la société verront naître des expériences qui tendroient à rendre plus meurtrière une invention à laquelle l'Europe doit peut-être ses plus grands maux politiques, l'usage des armes à feu eût-il même diminué le nombre des victimes de la guerre, ce qui n'a jamais été prouvé. Plusieurs Chimistes de différentes nations, ont eu le dangereux esprit de s'occuper des

moyens d'accroître la force de la poudre & l'étendue de ses effets. Heureusement il n'est résulté de ces essais que le jeu de la découverte de quelques espèces de poudre fulminante, reléguées parmi les jeux de la Chimie. Sans doute, les Gouvernemens, qui auroient pu tourner leur attention vers cet objet, ont aperçu que l'usage de cette poudre renforcée, nécessiteroit un changement très-considérable dans les armes à feu, & dans la méthode de les servir; que les dangers de son emploi en étoient plus certains que les avantages, & qu'une fois parvenue à toutes les Nations, cette découverte les remettrait de nouveau en équilibre. Il est vrai qu'un procédé, à l'aide duquel on seroit sûr d'exterminer une armée en cinq minutes, pourroit devenir le meilleur calmant de la guerre; mais alors on en reviendroit peut-être aux armes blanches, ou à la lutte; car, en tout ceci, ce qu'il y a de moins problématique, c'est qu'on se battra toujours.

La plupart de nos Lecteurs seront conduits, ainsi que nous, à ces réflexions, en apprenant l'évènement tragique arrivé, le 27 octobre dernier, à la fabrique des poudres royales, près d'Essonne. M. Bertholet, de l'Académie des Sciences, ayant imaginé une matière propre à fabriquer

de la poudre, capable, dit-on, d'étendre fort au loin l'effet destructeur de la poudre actuelle, les Régisseurs des poudres consentirent à voir un essai en grand de cette fabrication. Le 26, MM. *Lavoisier* & *Letors*, Régisseurs, se rendirent avec M. *Bertholes* à la fabrique d'Essonne. M. *Letors*, dont les qualités personnelles, les connoissances & le zèle méritoient un autre sort, avoit fait préparer, en plein air, & dans un lieu isolé, un moulin à bras à un seul pilon, avec une levée qui traversoit une estacade solide, derrière laquelle les Ouvriers & les Régisseurs devoient être en sûreté. L'épreuve commença le 27, à 6 heures du matin; 16 livres de matière d'abord, ensuite 20 furent employées, & le charbon mouillé par précaution. A huit heures & demie, la poudre se trouva assez avancée pour qu'on pût suspendre le battage; M. *Lavoisier* insista pour que chacun se retirât derrière l'estacade. On descendit ensuite pour déjeuner, en laissant au travail l'Elève & le Maître Poudrier, auxquels on recommanda de rechef les précautions convenues. M. *Letors* qui, chemin faisant, avoit témoigné de l'inquiétude sur le Maître Poudrier, père de famille, n'en fut pas moins empressé à devancer l'instant convenu de retourner à l'appareil; il fut suivi d'une

des demoiselles *Chevraud*, fille du Commissaire des Poudres, & très-intelligente dans les opérations de l'art.

M. *Bertholet* qui, à ce qu'on nous assure, n'avoit jamais vu de moulin à poudre, fut conduit, par M. *Lavoisier* & par M. *Chevraud*, dans une batterie en activité. Peu d'instans après, à 8 heures 45 minut. ils retournent à l'épreuve; aussi-tôt ils entendent une explosion, & voient une épaisse fumée s'élever du lieu fatal: ils accourent, ils trouvent la machine en pièces, le mortier en éclats, le pilon lancé au loin, &, on frémit en l'ajoutant, M. *Letors* & mademoiselle *Chevraud* fracassés l'un & l'autre, à trente pieds de distance, contre un mur de meulière. Le premier, brisé dans la plupart de ses membres, survécut une demi-heure à son déplorable état; mademoiselle *Chevraud*, également fracassée, étoit expirée avant lui. L'élève & le Maître Poudrier, relevés par l'infortuné M. *Letors*, étoient allés, l'instant d'au-paravant, prendre quelque nourriture. On ne peut rendre la douleur des confrères de M. *Letors*, à la nouvelle de cette catastrophe. Jamais homme ne fut plus digne de ces regrets de l'amitié, & de ceux de l'Etat, qu'il servoit avec l'amour si rare de ses devoirs, & avec une application infatigable.

« On peut se rappeler que M. le Baron de Breteuil fit proposer un prix à décerner à celui qui imagineroit un moyen facile, autre que celui des pompes-à-feu, pour élever, à une certaine hauteur, un gros volume d'eau. Un Bas-Officier du régiment de Chartres infanterie, a concouru pour ce prix. Il a inventé un balancier, dont le jeu, à ce qu'on dit, est si facile, qu'un seul homme, de force médiocre, peut le mettre en mouvement, en faisant passer, d'une extrémité à l'autre, un poids considérable qui détermine la hausse & la baisse des bras du balancier. Sans l'intervention d'aucune matière combustible, cette pompe élèveroit une masse d'eau égale à celle de la plus grande pompe-à-feu. L'Académie des Sciences va examiner cette découverte & son utilité. »

« Il est parti ce matin, écrit-on de Bassia, le 23 septembre, un Géomètre François pour les isles de Monte-Christo, la Pianosa, Elbe, Capraya & la Gorgone. Les objets de son voyage sont des opérations trigonométriques, pour rectifier le gissement de ces isles entre la Corse & la côte d'Italie. Les Puissances, sur le territoire desquelles il doit opérer, se sont prêtées à donner des ordres pour le faciliter. M. le Commissaire en chef de la Marine, dans l'isle de Corse, s'est entendu sur cela avec MM. les Consuls de France en Toscane, à Gènes, Naples & en Sardaigne, & leurs soins ont procuré ces différens ordres. Il doit résulter de ces opérations un redressement parfait.

de la partie de la carte de la Méditerranée , où se trouvent ces isles , jusqu'aux bouches de Bonifacio. »

Au mois de mars de l'année dernière , nous annonçâmes l'acte de courage du nommé *Jean-Claude Milon* , Bourrelier de Nantua en Bugey , lequel , en exposant sa vie , sauva deux jeunes écoliers prêts à périr sous les glaces.

Cette action n'est pas restée sans récompense. Par les ordres du Roi , on a frappé une médaille d'or , qui représente , d'un côté , l'effigie de Sa Majesté ; de l'autre est écrit :
 « *Donnée par le Roi à Jean-Claude Milon,*
 » *Bourrelier de ladite ville de Nantua , le*
 » *29 janvier 1787 , pour avoir , en expo-*
 » *sant sa vie , sauvé deux jeunes gens prêts*
 » *à être engloutis sous les glaces. »*

Le 28 d'octobre , cette médaille a été remise à *Milon* , avec une gratification de 102 liv. , en présence des habitans , au bruit des fanfares , par l'Intendante de Bourgogne.

Entre les Membres du Tiers - Etat qui se distinguèrent par leurs oppositions aux desseins du Cardinal *du Perron* , dans les Etats-Généraux de 1614 , l'histoire nomme *Miron* , Prévôt des Marchands de Paris , & *Claude Chevalier* , Lieutenant-général au Bailliage d'Auxerre , députés de cette ville avec , *Benaut* , aux Etats-Généraux de 1614. *Chevalier* , nous apprend le savaant Abbé *le Beuf* , dans son Histoire d'Auxerre , aidé des conseils & des lumières d'*Antoine Leclerc* , Seigneur de la Forêt , son cousin-germain , tint ferme ,

» & s'opposa aux maximes qui vouloient étendre
 » l'autorité des Papes sur le temporel des Rois.
 » Son avis, ajoute-t-il, entraîna celui du Tiers-
 » Etat ».

Précédemment, la famille de ce même *Antoine Leclerc*, dont *Henri Leclerc* étoit alors Lieutenant-Général du même Bailliage, s'étoit distinguée par son attachement & son obéissance à *Henri IV*. Cette ancienne famille, originaire du Nivernois, existe encore à Auxerre, où elle est établie depuis près de trois cents ans. On ne sauroit trop rappeler, lorsque l'occasion s'en présente, les noms des citoyens qui ont donné un exemple aussi recommandable de sagesse & de fidélité.

A chaque guerre, se renouvelle dans les conversations, la demande des motifs qui ont fait abandonner l'abordage des vaisseaux ennemis. Un Officier de marine, *M. le Chevalier de la Coudraye*, ancien Lieutenant des vaisseaux du Roi, & Examineur compétent, adressa, sur ce sujet, un Mémoire à l'Académie de Bordeaux, qui lui donna son approbation, ainsi que *M. le Maréchal de Castries* & *M. le Comte de la Touche*. L'auteur de ce Mémoire nous ayant prié de le communiquer au public, nous pensons qu'il sera lu avec intérêt.

« L'abordage est une action de guerre, par laquelle un vaisseau joint un vaisseau ennemi, & l'accroche à dessein de s'en emparer, en faisant passer son équipage à bord de cet ennemi. On a attribué aux Romains d'avoir, les premiers, imaginé cette manière de se battre. Du moins est-il certain qu'ils la préféroient, & qu'ils la mirent en pratique plus

qu'aucune autre nation de leur temps. Par l'abordage, les combats de mer devenoient des combats de plein-pied, & corps-à-corps, où ils jouissoient de l'avantage que leur donnoit la discipline & la bonne tenue de leurs soldats. D'ailleurs, dès le premier instant où Rome se fut déterminée à avoir une Marine, ce fut une Marine militaire qu'elle voulut, uniquement dans la vue de combattre les Carthaginois, qui déjà en avoient une nombreuse & exercée. Les Romains ne cherchèrent donc point à lutter par la science de la manœuvre, & nous voyons par-tout qu'ils s'attachèrent à faire des vaisseaux légers, pour favoriser sans doute leurs projets d'abordage. »

« Il ne faut point perdre de vue, au reste, que par abordage, on n'entend ici parler que du passage de gens armés dans le vaisseau ennemi, à dessein de s'en emparer de cette manière. En effet, long-temps avant les Romains, il existoit une autre sorte d'abordage, dont le but étoit de mettre hors de service les vaisseaux de ses ennemis, pour les brûler & les couler ensuite avec facilité, s'ils ne se rendoient pas. Tout le monde a oui parler de l'épéron armé de fer & d'airain, fait pour briser le corps d'un navire par un choc violent. Les Grecs avoient imaginé le corbeau & le dauphin, destinés, dans l'approche des navires, à écraser par leur poids tout ce qui se trouvoit dans la direction de leur chute, & capables même d'entr'ouvrir & de fracasser le vaisseau. Il y avoit beaucoup d'art à savoir prolonger une galère, de manière à rompre ses avirons, & Rome aussi employa par la suite des faux tranchantes, qui détruisoient le gréement & la mâture. Les catapultes même, inventées par Archimède, qui jetoient des pluies de feu & des poutres enflammées, ainsi que les tours dont les Romains garnirent l'avant & l'arrière de leurs vais-

seaux , & d'où ils lançoient des pierres & des quartiers de rochers , sembloient exiger un abordage ou dégréement antérieur , puisque ces machines n'eussent pu que très-difficilement nuire à un bâtiment ayant la facilité de se mouvoir. Mais, quoi qu'il en soit , laissons cette digression , & revenons à la question qui nous occupe. »

L'abordage , tel qu'il se pratique de nos jours , est une manœuvre qui demande beaucoup de précision & de finesse , parce qu'un des deux vaisseaux a presque toujours intérêt d'éviter l'abordage , & cherche en effet à l'éviter. Il est encore de la plus haute importance de ne point s'engager dans une position défavorable , telle que seroit celle où l'on mettroit le mâc de beaupré dans les grands haubans du vaisseau ennemi , puisqu'alors on resteroit exposé au feu de son artillerie sans pouvoir même lui riposter. »

(*La fin au Journal prochain.*)

Catherine Buissot , femme de Jean-Baptiste Billard , est accouchée heureusement , le 21 octobre , à Trainel , Diocèse de Sens , d'une fille & de deux garçons , qui ont été baptisés , & se portent bien , ainsi que la mère. Ils pèsent ensemble plus de dix-huit livres. Cette femme , mère de 15 enfans , dans l'espace de 14 ans , en a eu deux à chacune de ses trois dernières couches.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France , le 31 octobre dernier , sont : 7 , 13 , 88 , 34 & 14.

P A Y S - B A S .

De Bruxelles , le 1^{er} Novembre 1788.

L'armistice conclu entre le Roi de Suède

& le Danemarck, & l'abandon des desseins de cette dernière puissance sur Gothenbourg, ont passé pour l'effet d'une notification qu'a pris sur lui M. *Elliot*, Ministre d'Angleterre à Copenhague, en signifiant au Prince de *Hesse*, & au Comte de *Bernstorff*, que toute entreprise sur Gothenbourg, que toute agression ultérieure seroient regardées par les cours de Londres & de Berlin, comme une déclaration de guerre. Cette nouvelle acquiert un grand degré de certitude, puisque le 16 octobre, le Comte de *Rhode*, Ministre du Roi de Prusse à Copenhague, a demandé au principal Ministre Comte de *Bernstorff*, une conférence, dans laquelle il a requis, au nom du Roi son maître & de ses Alliés, le gouvernement Danois de retirer de la Suède les troupes Norwégiennes, attendu que l'Impératrice de Russie s'étoit refusée aux propositions de paix, et qu'aujourd'hui il falloit recourir à des négociations plus efficaces. Sur-le-champ, M. de *Bernstorff* a expédié un estafette au Prince royal de Danemarck, qui a dû arriver le 23 à Copenhague. Le transport de la grosse artillerie que les Danois alloient envoyer en Suède a été contremandé. — Leur armée est à trois milles de Gothenbourg, & l'on apprend d'Helſingor, en date du 18 octobre,

que dix bâtimens chargés de munitions de guerre & de bouche pour ces troupes, ont été pris par les Suédois.

Le supplément de la gazette de Vienne, du 18 octobre, se réduit à nous apprendre que, le 7 de ce mois, un détachement de volontaires a enlevé à l'ennemi 103 bêtes à cornes près de la redoute d'Eugène; & que le lendemain 8, les Turcs ont levé leur camp près de Pancsowa, & se sont portés à la rivière de Porcfa; une partie l'a passée, les autres se sont campés de ce côté. Un brouillard épais a empêché de voir si l'ennemi garde sa position, ou s'il a passé à Belgrade.

Les lettres particulières annoncent que les Turcs se retranchent près de Caransebes, et que l'armée Autrichienne formera un camp près de Dragojert, Ohoba & Fikatar, afin de couvrir Temeswar du côté de Lugosch & de Werschez. Il n'est donc pas vrai que les Turcs, comme on l'avoit rapporté, abandonnent le Banat.

P. S. La déclaration du Roi de Prusse à la Diète de Pologne, a été remise, en effet, le 13, aux États confédérés par le Maréchal de la Confédération. L'étendue de cette note remarquable nous oblige à en différer de huit jours la publication; mais on jugera, par le précis suivant, de

l'extraordinaire impression qu'elle a dû faire. S. M. P. demande :

« Quels sont les motifs qui peuvent porter la République à conclure une nouvelle alliance avec la Russie, & à augmenter en conséquence ses troupes ? Dans le cas que ladite alliance fût offensive contre l'Empire de Turquie, en infraction ouverte du traité de paix qui subsiste entre la République & ledit Empire, & que ce dernier a religieusement observé jusqu'ici, Sa Majesté, prévoyant le danger imminent dont la République se verroit menacée par les suites d'une alliance offensive, par laquelle elle provoquerait un ennemi puissant, & dont les armes semblent avoir été favorisées jusqu'ici par une fortune constante, Elle ne peut s'empêcher, comme bon voisin, ami & allié de la République, de représenter aux Etats assemblés les malheurs qui résulteroient d'une pareille démarche pour le royaume de Pologne; & c'est dans cette vue que Sa Majesté Prussienne déclare être prête à employer tout ce qui dépendra d'Elle pour empêcher l'exécution du projet formé par la Russie, relativement à cette alliance, & qu'éventuellement Elle offre toute son assistance à la République, ainsi que de renouveler les traités conclus entre Elle & la Pologne. Si au contraire ladite augmentation de troupes n'a pour but & pour unique destination que le service de la République, & la défense de ses frontières, S. M. proteste en ce cas qu'Elle n'y mettra aucunement obstacle, & qu'Elle ne souhaite rien plus que de voir accepter ses offres par les Etats confédérés. Elle invite en particulier tout bon Polonois qui aime sa patrie, à se ranger du côté de S. M., en l'assurant de son amitié & de toute son assistance. »

*Paragrapbes extraits des Papiers Anglois
& autres Feuilles publiques.*

Sa Majesté l'Empereur a fait demander aux Etats de Hongrie, par le Comte de Zichy, Vice-Président du Conseil Royal de Bude, le subside extraordinaire, à l'occasion de la guerre actuelle contre les Turcs. Plusieurs comitats ont répondu d'abord : « Qu'ils étoient prêts à sacrifier pour Sa Majesté » jusqu'à la dernière goutte de leur sang, mais » sous les conditions suivantes : » 1. Que S. M. rende aux Hongrois leur couronne, gardée à présent dans le trésor à Vienne. 2. Qu'elle se fasse couronner Roi de Hongrie. 3. Qu'on ne les forceroit pas à apprendre l'Allemand, & à se servir de cette langue dans tous les écrits, vu que cela rencontroit toujours des obstacles insurmontables ; & 4. Que la conscription militaire soit aussi levée. L'Empereur y a, dit-on, répondu brièvement : « Si l'on ne désiroit que cela, & rien de plus ; & » pourquoi justement dans un tel temps ? (*Gazette d'Amsterdam*, n°. 86.)

Toute notre hiérarchie ecclésiastique, écrit-on de Rome, alloit ordinairement, dans la saison actuelle, prendre les divertissemens de la campagne, pour se délasser de ses importantes & continuelles occupations. Mais pour cette année notre ministère ne se permet aucun jour de repos ; & il est maintenant plus occupé, & plus rempli d'agitations que dans aucun autre temps de l'année. Les résolutions étranges prises en dernier lieu par différentes cours, contre différens droits & prérogatives dont le St. Siège étoit en possession depuis plusieurs siècles, sont l'objet de ces mouvemens extraordinaires. Les

assemblées sont très-fréquentes ; on expédie courriers sur courriers ; les brefs se succèdent ; & néanmoins on ne s'aperçoit encore d'aucune crise favorable pour nous. La plus grande désolation est répandue parmi les ordres religieux , dont les généraux se voient privés d'une grande partie de leur souveraineté. Le général des Dominicains dans la seule ville de Naples , étoit supérieur de 15 couvens d'hommes & de deux de filles de son ordre ; cette perte est sans doute très-considérable. Mais ce qui est plus fâcheux , c'est que cette révolution menace de devenir universelle. L'on assure même que la Cour de Rome a été obligée d'expédier en Espagne un bref de suppression de tous les ordres réformés. On prévoit encore de plus grands déplaisirs pour cette Cour , & le bruit est général que l'on va rappeler dans le Royaume de Naples tous les Prélats & autres individus qui jouissent de pensions & bénéfices Ecclésiastiques dans les Etats de Sa Majesté Sicilienne , sous peine de confiscation. (*Gazette de Lugano.*)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude de ces Paragraphes extraits des Papiers étrangers.*)

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 15 NOVEMBRE 1788.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

VERS FAITS A VAUCLUSE.

DE ce désert l'effrayante beauté
Plait à l'Amant & charme le Poète :
Un beau vallon , un pays enchanté
Y rend aux yeux l'illusion complète.

MAIS le tableau de ces objets divers
Sourit en vain à mon cœur , à ma Muse :
Vergier l'a fait , & ses magiques Vers
Vivront autant que le nom de Vaucluse.

ICI , l'Amant plein de doux souvenirs,
Poursuit au loin les ondes fugitives ,

N^o. 46. 15 Nov. 1788.

E

Rêve, soupire; & voit qu'à ses plaisirs
Il n'a manqué que ces superbes rives.

Si par hasard une trop longue erreur
A de ses vœux détaché l'espérance,
Il peut encore y nourrir sa douleur,
Et par les pleurs saisir la jouissance.

Ces flots pressés qui roulent en grondant,
Et de ces rocs la masse épouvantable,
Portent dans l'ame un triste sentiment
Qui la domine & la flatte & l'accable.

PÉTRARQUE, hélas! n'est plus dans ces beaux lieux,
Mais je me dis: Il vint à cette place,
Son pied fut là, ceci frappa ses yeux;
Ses vers charmans sont nés dans cet espace.

AH! puissiez-vous ne me quitter jamais,
Tendre délire, aimable rêverie!
Dans mes plaisirs, sur-tout dans mes regrets,
Venez parler à mon ame attendrie.

QUATRE cents fois l'année a disparu
Depuis le temps que ce lieu me rappelle;
Quatre cents fois le Printemps revenu,
N'a plus trouvé cet Amant si fidèle.

COMME la Gloire ici se fait sentir!
On croit la voir, plus séduisante encore,
Prendre en riant de la main du Plaisir
Les noms heureux de Pétrarque & de Laure.

GLOIRE superbe, idole des grands cœurs,
Hélas ! l'Envie est toujours sur tes traces ;
Mais tu souris , & tes adorateurs
Sont consolés de toutes leurs disgraces.

DE tes bienfaits qui ne seroit jaloux ?
Ta faveur seule à nos plaisirs ajoute.
Si vivre heureux est le sort le plus doux,
Mourir célèbre est le plus beau sans doute.

CE double espoir trompera mes efforts ;
Mais si Zélis, par l'amour amenée,
Vivoit ici, je serois sûr alors
De la moitié de cette destinée.

(Par M. Auguste Gaude.)

É P I G R A M M E .

UN Singe , de Thémire a su captiver l'ame ;
D'un Perroquet , Lisette exalte les talens ;
Un Matou charme Iris : & de là je prétends
Qu'à toute force, Orgon pourroit plaire à sa femme ;

(Par M. L. n de S. C.)



E

L E S Z É G R I S ,

Nouvelle Efpagnole.

C'ÉTOIT vers le milieu d'une de ces nuits de printemps, si belles sur les côtes du royaume de Grenade. La mer étoit tranquille, le ciel pur. L'air, chargé des vapeurs du myrte, de l'oranger, & de tant de parfums que la Nature prodigue dans ces contrées délicieuses, étoit agité par la molle haleine du Zéphir. Les seuls accens des rossignols de ces bocages charmans, interrompoient le majestueux silence de la nuit. Tout respiroit le bonheur & la paix.

La guerre vint tout d'un coup troubler le repos de ces beaux lieux. Don Louis Férez de Bévar, qui se promenoit dans ses jardins avec sa famille, entendit des décharges d'armes à feu, des cris tumultueux, un grand bruit qui s'élevoit d'une maison peu éloignée. Bientôt les cloches des villages voisins annoncent une nouvelle descente des Corsaires Barbaresques, & répandent l'alarme.

Don Louis envoya son fils rassembler les hommes de la bourgade. Il prend ses armes, laisse sa maison sous la garde de ses domestiques armés, & va joindre ses

vassaux. Ils étoient prêts & déjà au nombre de plus de cent ; de toutes parts on accouroit pour les renforcer. Il envoya du secours à la maison attaquée, & jugeant que sur l'alarme générale, l'ennemi ne tarderoit pas à faire retraite, il se porta vers une petite anse, qui étoit le seul endroit où les Corsaires avoient pu aborder.

En approchant de la côte, Don Louis vit en effet qu'ils s'avançoient avec leur butin. Une décharge des Espagnols ébranla l'ennemi, le déconcerta. Un nouveau feu le met en fuite, il lâche sa proie, & se précipite dans les chaloupes. Il y entra sous la protection de huit ou dix hommes qui firent ferme. Cette petite troupe se serre, présente la baïonnette, & montre une contenance si intrépide, qu'elle arrêta les vainqueurs. Plusieurs de ceux-ci furent tués ou blessés ; mais le feu continuel éclaircit si fort cette poignée de braves, qu'il n'en resta plus que trois hommes, & bientôt plus qu'un seul. Cet homme chercha à gagner les chaloupes, mais elles étoient déjà à la mer, & s'éloignoient à force de rames. Se voyant sans ressource, il jette ses armes, & vient se rendre.

En faveur de sa fermeté, Don Louis ordonna qu'on ne lui fit aucun mal. Il fut conduit au château avec les blessés, parmi lesquels étoit Don Michel, fils de Don Louis. On trouva le lendemain que la blessure étoit sérieuse. Don Louis, dans sa

douleur, changea beaucoup de sentiment pour son prisonnier. Il entre dans la chambre où il étoit renfermé. Il lui parle, & ne reçoit point de réponse. Le prisonnier ne savoit point l'Espagnol ; mais Don Louis parloit l'Arabe très-purement. » Esclave, lui dit-il, vous avez blessé mon fils : si je le perds, attends-toi à être traité sans pitié. « L'Esclave regardant froidement Don Louis, répondit : » Ne t'ai-je pas montré que je ne craignois point la mort ? va, Chrétien, j'ai tout perdu : la vie m'est indifférente. Mais si je reçois la mort ici, apprends que pour me venger, plus d'un Espagnol sera égorgé en Afrique. « Don Louis demanda de quel port de Barbarie ils étoient parus. » Je ne connois point la Barbarie, dit-il ; chez nous le peuple donne aussi ce nom à la terre des Chrétiens. Garde ton secret, lui dit Don Louis : mais si le blessé périt, tu verras jusqu'où va la fureur d'un père qui perd son fils par toi ou par les tiens. Tu ne me donneras jamais de crainte, répondit fièrement l'Esclave ; ma Nation doit à la tienne une immortelle haine ; fais ce que tu voudras ; tu ne sçauras l'augmenter. «

Ces audacieuses paroles, loin d'irriter le Maître contre son Esclave, lui en donnèrent une haute idée : il sentit que cet Africain n'étoit point un homme vulgaire. Quelque temps après, Don Michel s'étant trouvé en voie d'une pleine guérison,

le père, au comble de ses desirs, voulut témoigner quelque considération à son prisonnier.

Il le fit venir. Ses deux filles avoient souhaité de voir le fier Corsaire; elles étoient présentes: elles furent frappées de son grand air, de son maintien modeste & point humilié. Don Louis apprit à l'Africain que le blessé ne couroit plus aucun risque, & lui déclara que son esclavage n'auroit plus rien de pénible. Il lui permit de sortir à sa volonté, & lui donna toute sa maison pour prison, en attendant des temps plus heureux. L'Esclave remercia Don Louis de l'humanité qu'il lui témoignoit. » Tous les lieux du monde me sont égaux; il n'en est qu'un, ajouta-t-il en soupirant, il n'en est qu'un seul où je puisse me plaire. Mais tu es capable de générosité; puis-je, Seigneur, te demander une grace bien plus grande pour moi, que toutes celles que tu me fais? »

Don Louis ayant fait un signe de contentement, l'Africain continua: » Tes gens m'ont dépouillé; je ne m'en plains point. C'est l'usage de cette espèce de guerre: mais ils ne m'ont pas tout ôté; il me reste un précieux trésor: il pourroit m'être enlevé. Je ne tomberai peut-être pas toujours en des mains telles que les tiennes. Je demande, Seigneur, qu'il me soit permis de te le confier. » A ces mots, il détacha de son bras un petit portrait qui te-

noit à un bracelet de cheveux. L'Esclave le porta à sa bouche, & des larmes coulèrent des yeux de ce Corsaire qui sembloit ne devoir point connoître les larmes. » Voilà, dit-il à Don Louis en lui présentant le portrait, voilà mon trésor, le charme unique de ma vie. Je te supplie de conserver cet objet; il m'est bien précieux, bien cher. Si je recouvre la liberté, je t'avertis que tu peux porter bien haut la rançon de ce portrait : pourvu que ma fortune y suffise, je le retirerai «.

Il avoit parlé avec les mouvemens & l'émotion d'un cœur passionné. Quoique les deux Dames ignorassent sa langue, elles avoient tout entendu, tout compris. Elles considérèrent le portrait, & s'intéressèrent sensiblement pour un Amant fidèle. D. Louis en souriant, rendit à l'Africain son trésor. » Garde-le, lui dit-il, il ne te sera point enlevé; je le promets : il est à toi sans rançon «. L'Esclave se courbant profondément devant son Maître, rendit grâce d'une faveur pour lui si considérable, & il s'abassa devant les deux Dames, comme pour les remercier aussi de l'intérêt qu'elles sembloient prendre à sa situation. Elles prièrent leur père de demander à l'Africain si cette peinture étoit bien ressemblante. » Non, répondit-il, elle ne l'est point, & ne peut l'être. Comment l'ouvrage de l'Art rendroit-il les graces naïves, l'ame aimante, le charme inexprimable répandu sur toute la personne

d'Azide? En Orient, continua-t-il, on compare les belles femmes aux Houris de notre agréable Paradis. Pour moi je crois que les Houris ressemblent à Azide, elles doivent être contentes: elles sont assez divines. On sourit de la réponse. » J'avoue, ajouta l'Esclave, que mon jugement est suspect; mais qu'Azide est belle! elle est bien plus; les Langues n'ont point de termes pour donner une juste idée d'Azide: il faut la voir, l'aimer, être aimé d'elle. On lui demanda de quel pays étoit cette belle personne. » Azide, répondit-il, est fille du Rays Ali-Horuc de Tétuan. Le nom d'Horuc est assez connu sur la Méditerranée. C'est un dur Corsaire, il est vrai; mais il a pour moi un mérite suprême: il est père d'Azide. C'est sans doute de Tétuan que vous avez fait voile, lui dit Don Louis? Oui, répondit l'Esclave, Je n'ai point de goût pour ces courses maritimes, parce que souvent on n'y rencontre que des ennemis foibles, ou défarmés. Mais l'inflexible Horuc ne veut donner sa fille qu'à un Marin comme lui; & que ne ferois-je pas pour obtenir Azide « !

Après cet entretien, on eut des dispositions très-favorables pour l'Esclave. Don Louis estima un ennemi dont le corps pouvoit bien être mis aux fers, mais dont l'ame invincible restoit toujours libre.

L'Esclave n'abusa pas de la permission qu'il avoit de sortir: il ne s'en servit

que pour se rendre tous les jours dans un cabinet de lauriers, à l'extrémité d'une terrasse, d'où la vue s'étendoit sur la mer. Là ses yeux, toujours tournés vers le rivage d'Afrique, sembloient chercher Azide, la triste Azide, qui dans le même temps y déplorait la perte ou l'absence de son cher Saydan.

Le vaisseau Maure étoit rentré à Téquan; la nouvelle de son désastre, de la perte ou de la prise de Saydan & d'Abdull, fils d'Horuc, & de leur belle manœuvre qui avoit sauvé le reste de l'équipage, ne parvint pas à Horuc, attaqué alors d'une grande maladie; mais Azide en fut d'abord instruite. Ce coup fatal l'abattit. Ses femmes craignirent pour sa vie. Ce ne fut qu'après un long accablement que les larmes d'Azide commencèrent à couler: "Tu pleures, malheureuse, s'écria cette amante désolée, & Saydan est peut-être dans les fers! Est-ce le moment de pleurer, quand il faut voler au secours de Saydan?... s'il en est temps encore "... Ainsi cette sœur qui chérissoit Abdull, ne pouvoit penser qu'à Saydan, n'étoit occupée que de Saydan: mais qui peut commander à une passion impérieuse! Azide rassemble son or & ses pierreries: elle veut les porter à son frère Mazour. Elle n'a pas la force de marcher; mais Mazour venoit la consoler. Il entre chez Azide: elle se jette dans ses bras; elle lui présente son or, mais ne peut par-

let : elle garçoit ce silence accablant des afflictions extrêmes. » Ne perdons pas encore tout espoir, lui dit Mazour; si l'Ange de la Mort n'a pas étendu sa main sur eux, s'ils ne sont qu'esclaves, je répons de leur liberté; j'y vais travailler ». Un rayon, un foible rayon d'espérance entra dans le cœur d'Azide. Elle presse la main de son frère avec cette douce violence des désirs ardens. » Y travailler, cher Mazour, lui dit-elle? Mais ce sera donc aujourd'hui, dans ce moment même? Oui, lui dit-il, ce sera tout à l'heure, & il sortoit sans rien emporter. Prends donc ceci, cher frère, s'écria-t-elle vivement : prends ces vaines bagatelles; les Espagnols les aiment : ils me rendront peut-être «... Elle alloit encore prononcer le nom de Saydan : elle se retint. » Ils nous rendront peut-être, reprit-elle, les deux chers objets que nous regrettons ». Mais en vain Azide employa les plus vives instances; Mazour s'y refusa.

Il s'adressa à un Maure qui avoit été de l'expédition, & qui parloit espagnol. Cet homme se chargea volontiers de la commission de Mazour; il reçut ses ordres, & en secret ceux d'Azide. Il y avoit une communication établie entre Tanger & Algèze. Le Maure, sous l'habit espagnol, passa sans difficulté sur la côte d'Espagne.

Pendant qu'il s'avançoit à la recherche de Saydan, celui-ci ne sortoit presque plus du cabinet de la terrasse, d'où il se croyoit

moins éloigné d'Azide. Là , dans ses profondes rêveries , il ne voyoit, il ne désiroit qu'Azide. Don Louis l'interrompoit quelquefois. Il goûtoit la conversation de l'Africain , & la présence du Maître n'étoit point importune à l'Esclave , depuis qu'il lui avoit garanti la possession du portrait d'Azide.

« Comment, lui dit un jour Don Louis, comment un brave Guerrier tel que toi, a-t-il pu s'associer à des corsaires, à des ennemis du genre humain ? Seigneur, répondit l'Africain, les Chrétiens ne sont pas tout le genre humain : & d'ailleurs je ferois la guerre à toute la terre pour obtenir Azide. Mais, ajouta-t-il, il existe entre les Mahométans d'Afrique & les Chrétiens, un état de guerre perpétuelle, que des trêves courtes & assez mal observées de part & d'autre n'interrompent presque point. Ils courent les uns sur les autres ; le fort enchaîne le foible, & le tient dans la servitude, ou lui vend la liberté pour de l'argent. Tout est assez égal entre nous : malheur aux vaincus ! Quelle odieuse pratique, reprit Don Louis, de faire ainsi des esclaves par la force & la violence, & de vendre des hommes comme des animaux abjects ! Notre pratique de faire des esclaves, dit l'Africain, peut, j'en conviens, être quelquefois violente & cruelle, mais elle n'est jamais lâche. Je te dois de la reconnaissance, Seigneur, ajouta-t-il, je te

dois aussi la vérité ; la voici. Jamais vaisseau parti de nos ports, ne porta de viles marchandises à l'occident de notre Afrique, pour y acheter des enfans, des femmes, des hommes inconnus, qui ne nous firent jamais de mal : en aucun temps, on ne nous vit transporter ces malheureux dans des climats lointains, pour y vivre sans repos, sans consolation, sans espérance, & pour y mourir dans des travaux perpétuels, ou sous les verges de leurs bourreaux : jamais nous ne nous procurâmes de l'or au prix de la sueur & du sang de ces déplorables victimes de l'avarice furieuse & de la lâcheté ». L'Africain voyant de l'émotion sur le visage de Don Louis. » Oui, de la lâcheté, dit-il, c'est le mot. Faire à des hommes innocens le plus grand mal qu'il soit possible ; les réduire à cet état de désespoir sans leur laisser aucun moyen de s'en défendre, & sans courir aucun risque ; exercer cette pratique infame par les motifs les plus méprisables, les plus bas, si ce n'est point là une lâcheté, dis-moi donc ce que ce peut être ? Nous qui détestons une telle conduite, nous sommes les ennemis du genre humain. O étrange Philosophie de l'Europe ! O Européens amis du genre humain, vous avez des entrailles de fer « ! D. Louis n'interrompoit point l'Esclave ; il continua. » Le sage Méhémet Tassir, Chef du grand Collège de Fez, où j'ai été élevé, m'a appris qu'un

peuple peut briller de la gloire des armes, de l'éclat des richesses, des arts & des talens; mais que s'il ne cultive la justice & la raison universelle, ce peuple brille d'une fausse gloire; il est encore plongé dans la barbarie. Voudrois-tu, Seigneur, qu'on jugeât l'Europe sur la règle de Méhémet Taffir « ?

D. Louis ne daignant pas répondre aux vains ou inutiles raisonnemens du disciple de Méhémet Taffir, lui dit qu'il s'étonnoit qu'un homme élevé par des sages, conservât tant de haine pour les Espagnols. » Je n'en ai plus pour toi, Seigneur, répondit-il; tes vertus & tes bienfaits l'ont éteinte. Mais qu'il te plaise de m'écouter. — Ma Nation est composée de plusieurs millions d'hommes répandus depuis l'embouchure du Nil jusqu'à celle du Sénégal. Nous sommes tous originaires d'Espagne. Nos ancêtres étoient nés dans ce pays même où la fortune me jette maintenant. Les Espagnols nous en ont chassés. Nous n'avons pas l'extravagance de nous en plaindre. Ils eurent le droit de nous dépouiller, quand ils en eurent la force. Mais notre expulsion fut accompagnée d'une cruauté & d'une injustice que nous n'oublierons jamais. Tu le fais comme moi, Seigneur, & tout l'Univers le fait. Lorsque, la prise de Grenade acheva la ruine de l'Empire des Maures, il fut convenu que les vaincus jouiroient de la liberté de vivre dans la Religion de

leurs pères. Ferdinand, sa femme, le duc Ximènes, & les autres, avoient promis & juré d'observer fidèlement cette condition. O crime ! ô trahison digne de l'exécration de tous les siècles ! La foi si saintement promise & jurée, fut violée indignement. Tous les genres d'oppressions que peuvent inventer l'avarice & le fanatisme, furent exercés contre les Maures. Ils furent dépouillés, tourmentés, chassés par vos soldats, ou précipités dans les flammes par vos Moines affreux. Non, Seigneur, s'écria l'Esclave, non, ton noble cœur ne sçauroit approuver cette horrible perfidie «.

Loin de l'approuver, D. Louis avoit des raisons particulières de la condamner. « Nous avons été punis de cette fautive & inhumaine politique, dit-il à l'Africain. La décadence dans laquelle languit aujourd'hui cette Monarchie, a commencé précisément à l'entière expulsion de tes ancêtres, sous l'aïeul du Souverain régnant. Mais ne rappelons point le passé, & de douloureux souvenirs «. Don Louis congédia l'Esclave, en lui montrant une considération toujours plus obligeante ; aussi auroit-il trouvé sa condition supportable, s'il n'eût été persécuté par l'idée désespérante d'Azide, éloignée & peut-être perdue pour lui. Il s'attendoit peu à en recevoir incessamment des nouvelles ;

Le Maure, envoyé par les enfans d'Horue, étoit parvenu sur le lieu où la descente de

Barbaresques s'étoit faite. Ses informations lui apprirent qu'un Corsaire étoit retenu chez Don Louis dans un assez doux esclavage. Il s'y présente, & on ne refuse point de lui laisser voir l'Esclave. » Seigneur, dit-il en lui donnant des lettres, je suis Barcan. Mazour m'envoie pour délivrer Abdull & toi. Mazour, s'écria l'Esclave ? Et Azide « ? Il ouvre une lettre, il reconnoît la main d'Azide. Dans les transports de son ravissement, ce ne fut qu'après un long temps qu'il put lire.

Azide à Saydan.

» Saydan, Saydan, où es-tu ? l'Ange noir a-t-il ?.... Si j'ai perdu Saydan, Azide ne supportera pas la vie. Mais s'il respire, si ces caractères tracés par la main de la tendre Azide parviennent à Saydan, reçois ce que Barcan te remettra. Donne tout, pars & reviens avec Abdull. Reviens promptement. Mazour va envoyer à Mantéfa, pour instruire Hamet Muley-Zégri de nos malheurs. Saydan, reviens promptement, si tu m'aimes. Ah ! si Saydan vit, il aime Azide «.

Saydan se hâte d'obéir à Azide ; il se fait introduire devant D. Louis. Celui-ci, prévenu d'une estime extraordinaire pour son Esclave, avoit résolu de le mettre à rançon, non pour de l'argent, le métier de Marchand d'hommes étoit trop au dessous de lui, mais en exigeant la liberté de plusieurs Esclaves Espagnols. Il pensoit à lui en faire la pro-

position , lorsque Saydan vint lui présenter ses lettres , & mettre à ses pieds l'or qu'il avoit reçu. Mais quelle ne fût pas l'inquiétude de l'Africain , en voyant le trouble & l'agitation singulière de D. Louis lisant ces écrits? » Qui es-tu , lui demanda-t-il ? Quel est ton nom ? Mon nom est trop beau pour le déguiser , répondit l'Esclave ; je suis Zégri : mon nom est Saydan-Zégri. Quoi ! dit D. Louis , tu es Zégri , & tu dis vrai ? Je suis d'une famille , répondit-il , qui ne fait point usage de la fausseté , cette méprisable qualité des âmes basses : je suis Zégri. On disoit cependant , reprit D. Louis , qu'Hamet-Zégri n'avoit point laissé de postérité , ou qu'elle s'étoit éteinte à Maroc. Je ne suis pas surpris , répondit Saydan , que tu connoisses le nom d'Hamet. C'étoit un grand Homme. Si son Roi l'eût valu , Ferdinand & ses soldats seroient tous morts sous les murs de Grenade. Après la perte de cette ville , Hamet ne voulant ni être , ni paroître Chrétien , & trop sage pour vivre sous d'infidèles vainqueurs , se réfugia chez le Chérif de Maroc. Sa postérité y a subsisté plus d'un siècle , jusqu'à mon bisaïeul Hibrabim-Zégri. Celui ci , pour se mettre à couvert des orages d'une Cour agitée par un despotisme excessif , se retira à Mantéfa dans la province de Trémecen , où nous avons de vastes possessions. C'est là qu'Hamet-Muley & moi sommes nés ». D. Louis offrit la main à Saydan. » Je descends , lui dit-

il, d'Ysouf-Férez, frère d'Hamet. Viens, Saydan, viens embrasser un Zégri. Toi, Zégri, Seigneur, s'écria Saydan ! je le crois, je le crois. Tu me paroissais digne de l'être «. D. Louis fit appeler ses enfans. » C'est un Zégri, leur dit-il en leur montrant Saydan. Il est de la famille «. Cette nouvelle causa autant de surprise que de plaisir. Saydan reçut & rendit mille caresses. Ils ressembloient à des amis réunis après une longue absence.

Une révolution si imprévue changea beaucoup l'état des choses. Elle donnoit à Saydan la connoissance de ces Zégris ; elle lui donnoit la liberté & la certitude de revoir Azide ; mais elle en éloignoit nécessairement le moment. Don Louis ne pouvoit & ne vouloit renvoyer Saydan qu'avec de riches présens, & dans un état & avec un équipage convenable au nom de Zégri. Cependant l'idée d'Azide dans la douleur, d'Azide mourante, désespéroit le sensible Saydan. Don Louis connoissoit & plaignoit la situation critique de Saydan ; il sentoit son impatience. Il décida que dès le lendemain Barcan partiroit avec les lettres de Saydan, pour calmer l'inquiétude d'Azide.

Cet arrangement calma celle de l'Amant d'Azide ; il se livra tout entier à une aimable familiarité, & à toutes les distractions que les nouveaux Zégris s'empressoient à lui procurer. Don Michel ne l'appeloit plus que le lion de Numidie. « Ce lion n'est pas

redoutable , lui disoit Saydan ; vous voyez comme on l'enchaîne. Auras-tu un Sérail lorsque tu posséderas Azide , lui demanda un jour D. Michel ? Je fais peu de cas des femmes qu'on achète , répondit-il ; un Musulman de ma condition ne peut pourtant guère se dispenser d'avoir un Sérail. J'en aurai donc un , mais pour être soumis à Azide , pour la servir. Es-tu un Musulman fort rigide , ajouta Don Michel ? Oui , répondit Saydan , autant que mon âge & mon caractère le permettent. Fort bien , lui dit Don Louis ; mais apprends-nous ce que tu penses du Mahoméisme & de Mahomet. Je pense , répondit il , que le Mahoméisme seroit une excellente Religion , à peu de chose près , si on en ôtoit Mahomet. Parfaitement , reprit Don Louis. Ainsi , beau Musulman , tu estimes médiocrement le grand Prophète & son Livre ? Je respecte , dit Saydan , tout ce que le Livre contient d'évidemment bon & véritable. A l'égard des merveilles dont je n'ai pas été témoin , & des choses que ma raison ne peut comprendre , ce ne sont pas mes affaires ; je ne me mêle point de cela. Pour Mahomet , s'il n'est Prophète là haut , il eut l'adresse de l'être sur la terre , & ce qui m'en plaît bien davantage , il eut encore celle d'être Conquérant : ce ne fut point un mal-habile homme “.

De pareils entretiens , & le nom chéri d'Azide , qu'on avoit l'aimable attention de

prononcer souvent devant Saydan , charmoient en quelque sorte sa vive impatience. Il jouissoit d'un doux contentement lorsqu'il étoit avec ses amis ; mais si ses yeux se portoient vers la mer ; Azide seule l'occupoit , on voyoit l'inquiétude se peindre sur son front. Quoiqu'on souhaitât de le retenir aussi long-temps qu'il étoit possible, on travailloit avec diligence à le mettre en état de partir.

Enfin ce temps arriva. Saydan, impétueusement attiré en Afrique , sensiblement attaché en Espagne, partit en gémissant. „ O mon Patron ! ô mes amis , disoit-il ! je vais revoir Azide , & j'éprouve un vif regret , un regret amer de vous quitter : il vous paye de vos bontés , si quelque chose peut les payer “.

D. Michel accompagna Saydan à Algèze. Il lui donna une superbe bague. „ Prends, Lion de Numidie , lui dit-il , reçois ce diamant , il est pour la belle Azide ; de la part d'un Zégri , & présenté par Saydan , elle ne le refusera pas “ . Les deux Zégris se séparèrent ; mais Don Michel ne perdit de vue la chaloupe qui portoit Saydan , que quand elle fut prête à entrer dans le port de Tanger.

Trois ou quatre mois après le départ de l'Africain , un Espagnol qu'il avoit racheté , arriva chez D. Louis. Il lui apprit que le navire qui l'avoit apporté à Carthagène, étoit chargé pour D. Louis d'un envoi considérable , & il lui remit cette lettre.

L'Esclave Saydan, à son généreux Patron.

» Toi & les tiens, Seigneur, vous êtes tous dans le cœur de Saydan. Il est l'époux d'Azide : applaudissez à son bonheur. Cher Patron , compte sur l'amitié de mon frère Hamet. Il a reçu tes présens ; reçois les nôtres : distribue-les dans l'illustre famille. Il y a deux chevaux Arabes , avec leur généalogie. Nous pensons bien que l'un sera pour ton service , & l'autre pour le jeune & noble Zégri. Azide porte son diamant ; elle lui envoie une écharpe brodée de sa main. Les Rois pourroient ambitionner un ouvrage fait par la main d'Azide. Nous partons pour la province de Trémecen. Mazour dirigera la correspondance que tu as promis, Seigneur , d'entretenir avec nous. Vous n'êtes pas ici , & nous ne sommes pas chez vous. Voilà le seul chagrin que puisse avoir l'époux d'Azide. Pourquoi la fortune , dans ses jeux cruels , a-t-elle séparé les deux branches de ce cèdre , jadis si élevé ! Que le Dieu de toutes les Nations protège les Zégris d'Espagne & ceux d'Afrique. Lorsque vos regards se porteront vers nos rivages , dites : Saydan est-là , & il nous aime. Adieu , Zégris «.



Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Charpie* ; celui de l'Énigme est *Charpie* ; celui du Logogriphe est *Poésie* , où l'on trouve *Pie* (oiseau), *Pis* (d'une vache), *Pie* (adjectif), *Oie*, *Pise*, *Soie*, *Esope*, *Os*, *Epi*.

CHARADE.

QUELQUEFOIS mon entier , Lecteur , ne t'en déplaîse ,

Sait t'épargner le soin de cueillir mon dernier ;

Il va dans ton jardin , puis , avec mon premier ,

Le croque & le mange à son aise.

(*Par M. Ferran de Fronton.*)

ÉNIGME.

JE fus autrefois inventé

Par l'intérêt ou par la vanité :

On me trouve sur les Toilettes

Des Femmes & des Elégans ;

Je suis sur le front des Coquettes,
Et dans le cœur des Courtisans.

(Par M. P... , Lyonnais.)

LOGOGRIPHE.

DE moi , Lecteur , on fait grand cas
Pour mon goût , mon odeur , & même ma mesure.

Veut-on donner un grand repas ?

J'y tiens , en ma saison , ma place , & j'y figure ;
Mais malgré que ma forme annonce un riche avoir,
Dans presque tout mon corps je ne puis faire voir
Qu'un pronom personnel , & cette particule

Que des gens plus savans que moi

Ont essayé de rendre nulle :

Le reste , ami Lecteur , n'est pas digne de toi.

(Par un Abonnè.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MÉMOIRES concernant l'Histoire, les Mœurs, les Sciences, les Arts, &c. des Chinois; par les Missionnaires de Pékin. Tome XIIIe. A Paris, chez Nyon aîné, Libraire, rue du Jardinet. In-4°.

L'OUVRAGE que nous annonçons est sans contredit l'un des plus intéressans pour un Politique, un Savant, un Lettré. Il forme le XIIIe. Volume d'un Recueil que des Savans distingués s'empressent de donner au Public. On doit à M. Bertin, Ministre, l'idée de cette immense entreprise, qui nous développe un Peuple aussi admirable dans son gouvernement, qu'unique par son ancienneté.

Parmi les morceaux les plus intéressans qui composent ce Volume, on distingue, 1°. une *Grammaire Tartare-Mantcheou*. Elle sera suivie d'un Dictionnaire qui s'imprime. Ce travail devient d'autant plus précieux, qu'il ouvre à la France les trésors de la Littérature Chinoise; puisqu'on a traduit en Tartare-Mantcheou tous les bons livres écrits en Chinois, & que ces trésors
sont

sont à Paris ; il existe plus de deux cents de ces Manuscrits dans la Bibliothèque du Roi ; restés jusqu'à présent illisibles. Par les soins que prend aujourd'hui M. le Baron de Breteuil , on connoitra les découvertes en tous genres que cette Nation industrieuse recueille depuis plus de quarante siècles. On dépouille les Manuscrits de la Bibliothèque du Roi , & le IIe. Volume de ce nouveau travail vient de paroître.

Tous les Gouvernemens ont successivement disparu : il ne reste que des vestiges de la fameuse Babylone. Les Pyramides, les Aiguilles , les Obélisques , sont les seuls témoins non équivoques de la splendeur des Egyptiens. Le Panthéon, le Colysée , les Aqueducs des Romains , nous ont rappelé leur existence , comme l'Aqueduc de Maintenon attestera , dans des milliers d'années , l'époque du siècle de Louis XIV... Tout a donc péri : la seule Nation Chinoise résiste aux évènements qui ont englouti les Empires : quoique nous ayons une multitude de détracteurs de ce Gouvernement , on ne peut s'empêcher d'en admirer la forme , d'en respecter les principes , & de se dire qu'il faut néanmoins que la vérité & la raison président dans ses Conseils , puisque cette Monarchie subsiste encore.

2°. Le Recueil que nous annonçons offre un Abrégé chronologique bien suivi de cet Empire , dont l'origine se perd dans

N°. 46. 15 Novemb. 1783.

F

la nuit des temps. On y remonte jusqu'à l'année 2637 avant Jésus-Christ.

Les Chinois rétrogradent à la vérité jusqu'à la 3461^e. ; mais ils conviennent eux-mêmes qu'alors il y a du fabuleux. Ainsi, en ne partant que de l'époque avant Jésus-Christ 2637, on se trouve répondre, suivant les Septante , à l'époque de la création du Monde 3335 ,
De la Période Julienne 2077 ,
Après le Déluge 1079 ,
Après la mort de Noé 729 ,
Après la dispersion 538 ,
Avant la naissance d'Abraham 113 .

Quelle Histoire à citer, qui puisse remonter à des temps si éloignés ? Et tout Lecteur judicieux & impartial conviendra, en parcourant cet Abrégé chronologique, qu'on n'y trouve ni contradiction ni chaos monstrueux, comme néanmoins beaucoup de gens se sont efforcés de le répandre ; qu'on n'y trouve au contraire rien que d'exact & de suivi depuis l'année 2637 avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours, c'est-à-dire, dans l'espace de 45 siècles.

3°. On voit un Essai sur la longue vie des Chinois de l'antiquité. Ce morceau fournit une si prodigieuse quantité d'observations en tous genres, qu'il faudroit l'extraire en entier.

4°. Une Notice sur les Abeilles, sur l'Arbre de la Cire, les Chandelles de graisse

d'huîtres, autres Chandelles qui guérissent de la mélancolie, Mèches de moëlle de jonc pour désinfecter les étables, &c.

5°. Sur les Travaux de luxe que les Chinois se permettent. Des Pierres *yu* ou Pierres sonores ; dix années quelquefois sont employées pour y former une figure.

La Politique Chinoïse s'est souvent servie de ce biais pour détourner de ce côté le levain du luxe, épuiser sa force & ses richesses dans les petites pièces qui ne sont que pour le cabinet, & ne peuvent ni aigrir le sentiment que le Peuple a de sa misère, ni introduire le faste dans les premiers ordres des Citoyens.

6°. Sur les Tuiles vernissées où Faience grossière, qui donne cette magnificence aux bâtimens qu'elle couvre, & procure un débouché au travail du pauvre artisan.

7°. Sur les Hirondelles qui passent, dans les cavernes, le temps où elles dispaçoissent à nos yeux.

8°. Sur le Cerf Chinois, qui diffère de ceux d'Europe. Sur son sang, dont ils tirent un grand avantage pour la Médecine.

9°. Sur les Cigales, qui devinrent, pendant un temps, un objet de mode à Péking, auxquelles le Gouvernement s'intéressa, & pour lesquelles on créa même une charge de **Grand-Cigaliste**, avec appointemens. Elle

obligeoit celui qui en étoit revêtu , de fournir à la Cour , chaque année , une certaine quantité de Cigales vivantes de toutes couleurs & de toutes tailles. En visite , on en portoit avec soi dans des cages ; on les peignoit sur des meubles , sur les habits ; on les imitoit dans les parures , dans les coiffures des femmes , &c.

Au reste , les Athéniennes portoient des Cigales dans leurs cheveux.

Quant à la charge de Grand-Cigaliste , on fait que Louis XIII s'amusoit à la pêche du Cormoran , & qu'alors on créa la charge de Grand-Cormorantier , qui existoit même encore sous le règne de Louis XV.....

On lit ensuite dans ce Recueil une Traduction de Poésies Chinoises : elles respirent la simplicité des premiers temps , le bonheur champêtre , la peinture du Gouvernement Patriarcal , &c. Les morceaux suivans en donneront une idée.

Page 520. » Il faut avoir été soldat (dit
 » la Chanson Chinoise) pour commander
 » à la guerre , mouffe pour conduire la
 » barque & la pinque , colon pour gouverner le Peuple. Les Collèges font les
 » Docteurs , la solitude du village mûrit
 » les hommes d'Etat..... »

Page 535. » Vive le village pour la douceur
 » de la Société ! Le Calendrier n'y règle

„ pas les visites. Un Tigre & un Ours ,
 „ tombés dans la même fosse , sont moins
 „ embarrassés l'un de l'autre , que deux
 „ Citadins assis en cérémonie dans une
 „ salle ; ils se tâtent , s'épient , se sondent ,
 „ se quittent sans avoir souvent sonné mot
 „ du sujet de la visite “.

Page 528. „ Le Sceptre , qui fait tout
 „ trembler , n'arrive au village que par son
 „ ombre , & la Loi qui la montre , laisse
 „ passer chacun son chemin. Que droit-
 „ elle à celui qui ne quitte sa chaumière
 „ que pour aller sur la terre y dévancer
 „ l'aurore , y parler aux échos ; & qui traite
 „ plus doucement ses bœufs qu'on ne traite
 „ les Grands à la Cour “ ?

Page 529. (*Sur les Ministres.*) „ Voyez
 „ cette feuille qui nage , elle va où le vent
 „ la pousse , monte sur les flots qui s'élè-
 „ vent , s'abaisse ensuite avec eux. Toujours
 „ errante , elle vogue jusqu'à ce qu'elle soit
 „ submergée. Insensés ! un moucheron vous
 „ harcèle impunément , & vous prétendez
 „ fixer la destinée des Empires “ !

Page 533. (*Sur la Tranquillité.*) „ Les
 „ rivières arrivent en courant à la mer ;
 „ elles y entrent sans la troubler : mon
 „ cœur est de même ; les évènements du
 „ monde ne me coûtent pas un souci. Je
 „ vois les nuages se former ; c'est pour se
 „ résoudre en pluie. Quelque tempête qui
 „ s'élève , la tranquillité est le port de l'm-

» nocent. Les Rois l'acheteroient pour leur
 » couronne, s'ils en connoissoient le prix,
 » &c., &c.

Suivent six Lettres.

La Ire. peint la haute sagesse, la bonté touchante avec lesquelles l'Empereur gouvernoit en 1786 les 200 millions d'âmes qui forment sa domination. — » Ce Peuple
 » immense, dit l'Auteur, s'accroît des
 » deux cinquièmes par génération. Il ne
 » craint ni peste, ni guerre, ni épidémie;
 » il ne redoute que la famine : sa popula-
 » tion le surcharge. Et pourquoi donc dans
 » nos Etats Européens s'élever si fort contre
 » le célibat, puisqu'il est démontré en
 » Chine que cet Empire ne peut plus
 » nourrir ses habitans, quand l'apparence
 » d'une disette s'y fait sentir ? Rendez le
 » Peuple heureux. Respectez les propriétés.
 » Qu'on soit tranquille à l'abri des Loix ;
 » la population s'accroîtra d'elle-même.....«

La II^e. expose les soins bienfaisans de cet Empereur qui occupe des milliers d'hommes à des travaux publics.

La III^e. répond aux questions d'un Médecin de Paris, sur les progrès des Chinois dans la connoissance du poulx.

La IV^e. parle du sang de Cerf, comme spécifique.

La V^e. traite de l'instrument de Musique,

nommé Yun-lo. » On joue de cet instru-
 » ment , dit le Chinois , en frappant dessus
 » avec un marteau léger. On ne tire qu'un
 » son par coup , & on frappe de loin en
 » loin. Je crois que vos Musiciens Euro-
 » péens ne feront pas tentés d'exécuter
 » leurs Sonates & leurs Ariettes sur un
 » Yun-lo. Chaque Peuple a son goût &
 » sa manière. En France tout se fait avec
 » rapidité & comme en sautant. Il vous
 » faut du mouvement en tout , & le repos
 » vous tue. Il faut voler , danser , courir ,
 » si l'on veut être du bel air : ici tout se
 » fait posément. Si nous chantons , c'est
 » pour être entendus sans effort. Si nous
 » jouons , c'est pour que chaque son de
 » l'instrument pénètre jusqu'à l'ame. Les
 » sons du Yun-lo ne sont point liés
 » entre eux , mais lient ceux des autres ins-
 » trumens «.

Pour entendre ceci , on peut faire l'ap-
 plication que voici. Le fameux M. Krump-
 Holtz , Professeur de Harpe , vient d'en
 faire exécuter une par Nadermann , dont
 les sons ondulent à volonté , & rend par-
 faitement l'effet du Yun-lo , &c.

La Vie. est une Lettre de Cantong , du
 20 Janvier 1787 , au sujet de deux Bate-
 liers Chinois , qui furent la victime de
 l'obéissance aveugle d'un Canonnier An-
 glois. Cet évènement malheureux arriva en
 1785 , & on avoit blâmé en Europe la

conduite rigoureuse que le Gouvernement de la Chine tint à cette occasion. On voit donc aujourd'hui une traduction littérale du Placard que le Commandement de Cantong fit afficher alors.

- » Par une bonté singulière (y est-il dit)
 » de l'Empereur envers les Etrangers, il
 » est permis à tous Négocians d'au delà des
 » mers, de venir à Cantong..... Dès que
 » les vaisseaux arrivent dans la rade, il est
 » essentiel que chaque Capitaine veille sur
 » ses gens..... Si par négligence il se
 » commet un meurtre, la Loi veut que le
 » meurtrier soit arrêté, dénoncé, jugé...
 » Dans l'affaire présente, le Capitaine
 » Anglois est en faute, non seulement pour
 » n'avoir pas dénoncé le Canonnier de
 » son vaisseau qui a tué deux Bateliers
 » Chinois, mais encore pour avoir eu l'au-
 » dace de s'opposer aux recherches du
 » Mahdarin, chargé de saisir & de punir
 » le coupable.....
- » A suivre les Loix Chinoises à la rigueur,
 » non seulement le Canonnier, mais le
 » Capitaine lui-même, pour la négligence
 » à veiller sur ses gens, auroit dû être puni
 » de mort; mais comme dans vos petits
 » Etats vous ignorez les Loix de notre Em-
 » pire, on fait grace au Capitaine.....
 » faveur que vous ne devez jamais oublier.
 » A ces causes, &c.“ (12 Janvier 1785).

Tout est à remarquer dans ce Placard;

mais sur-tout ce mépris qu'affecte le Chinois pour tout ce qui n'est pas lui. — Cette phrase, *comme dans vos petits Etats vous ignorez*, &c.

On lit ensuite avec intérêt des détails sur la succion du sang d'un Cerf vivant contre la phthisie; sur les propriétés du sang de Lièvre, de Chevreuil; joint à un demi-métal (qu'on décrit), il rétablit les fractures, &c.; sur l'aiguille fulminante des Chinois, avec laquelle ils guérissent les transpirations interceptées; sur la peinture symbolique des Lamas, &c.

Enfin nous avons dans ce Recueil la réponse datée de Pékin le 27 Novembre 1786, sur la submersion de l'Isle Formose, contestée par des Hollandais; réponse que M. Nyon nous annonça dans le *Journal de Paris* 1787, n°. 10.

Tous les détails contenus dans ce Volume sont aussi neufs qu'intéressans; ils ne peuvent que faire désirer vivement la suite d'une Collection de faits & d'usages qui ne ressemblent en rien à nos mœurs Européennes.

(*Cet Article est de M. de Guémadeuc, ancien Maître des Requêtes.*)



LA Femme infidelle ; 4 Vol. in-12. Prix, 4 liv. 16 s. br., & francs de port par la Poste, 5 liv. 16 sous. A Paris, chez Maradan, Libraire, rue des Noyers, N^o. 33.

ON reconnoîtra aisément la plume qui nous a donné une quantité de Romans vraiment attachans, & qui, au mérite du fond, a su joindre celui des détails, & beaucoup de fidélité dans ses peintures. Ce nouveau Roman décèle son Auteur, quelque éloigné qu'il soit, & pour le style, & pour le genre, & pour les images des premières productions de l'Auteur. Nous n'entreprendrons point l'analyse de la Femme infidelle. L'action est assez simple, & quoiqu'elle pût naturellement se resserrer sans efforts en un seul Volume, elle se trouve conduite, de suite en suite, jusques au quatrième Volume. Nous pensons que la Femme infidelle, à force d'avoir des torts, & de ces torts que rien ne peut effacer ni adoucir, & que l'Auteur n'essaye point d'affoiblir, devient trop méprisable; le caractère qu'elle imprime à son libertinage, outre-passe cette mesure que le Lecteur est en possession d'exiger de tous les

Romanciers. Il n'y trouve pas assez de palliatifs ; & le plus grand de tous les reproches qu'il puisse faire à l'Auteur , c'est qu'il ne résulte de cette multiplicité de tableaux aucune leçon , aucun trait de morale , rien qui puisse convenir à personne. Le mari de la Femme infidelle , ce Jean de Nivel , qui est , après tout , le personnage le plus estimable du Roman , n'est pas un modèle susceptible d'imitation : sa complaisance excessive ne produira pas un imitateur.

Nos Lecteurs ne manqueront point de remarquer que nos observations tombent particulièrement sur le fond du Roman. Quant à la manière , celle de l'Auteur est déjà connue , appréciée , & ses succès sont nombreux. On sait d'ailleurs qu'il s'est assigné & son genre & sa place. La plupart de ses Ouvrages ont joui d'une estime particulière. Nous nous bornons à désirer qu'il ne s'écarte point du plan de ses premiers Ouvrages , de ceux dont nous entendons parler ici , & qui laissent un peu loin d'eux le Roman de la Femme infidelle.



V A R I É T É S.

DE LA GÉNÉROSITÉ MAL-ENTENDUE,

Traduit de l'Anglois de Goldsmith.

LYSIPPE est un homme dont tout le monde admire la grandeur d'ame : sa générosité est telle , qu'il prévient ceux qui ont besoin de ses secours , & qu'il leur sauve l'embarras & l'humiliation d'une demande. Il n'oblige pas moins par la libéralité de ses dons , que par la grâce infinie qu'il met à les faire. Quelquefois même il répand ses largesses sur des étrangers , & l'on fait qu'il a rendu des services à des gens qui s'étoient hautement déclaré ses ennemis. Tout le monde est d'accord à louer sa générosité ; une seule espèce de gens se plaint de sa conduite : Lysippe ne paye point ses dettes.

Il n'est pas difficile d'expliquer une conduite qui , au premier abord , paroît si contradictoire. Il y a de la grandeur à être généreux , & il n'y a que de la justice à satisfaire ses créanciers. La générosité est le partage d'une ame élevée au dessus du vulgaire : elle tient un peu de ce que nous admirons dans les Héros , & que nous louons avec une espèce d'enthousiasme. La justice au contraire est une vertu purement mécanique , bonne tout au plus pour le Négociant , & pratiquée à la Bourse par tous les Agens de change.

En payant ses dettes , un homme ne fait uni-

quement que son devoir, & c'est une action qui n'est suivie d'aucune espèce de célébrité. Si Lyssippe satisfaisoit les créanciers, qui est-ce qui se donneroit la peine d'aller le dire dans le monde ? La générosité est une vertu bien différente : elle s'élève au dessus du simple devoir, & de son point d'élévation, elle attire l'attention & les éloges des chétifs mortels d'ici-bas.

C'est ainsi que les hommes raisonnent pour l'ordinaire sur la justice & la générosité. La première est méprisée, quoiqu'une vertu essentielle au bien de la Société : l'autre captive notre estime, quoiqu'elle ne provienne trop souvent que de l'impétuosité d'un caractère bouillant, dirigé plutôt par la vanité que par la raison.

Lyssippe apprend que son Banquier exige de lui une dette de 50 louis, & qu'un de ses amis, tombé dans l'infortune, sollicite la même somme : il la donne, sans hésiter, au dernier, parce qu'il demande comme une grâce ce que l'autre réclame comme une chose qui lui est due.

Les hommes en général apprécient mal le mot justice : on croit d'ordinaire qu'elle ne consiste que dans la pratique de ces devoirs auxquels les loix de la Société peuvent nous obliger ; c'est bien, je l'avoue, la valeur du mot quelquefois, & dans ce sens l'on doit distinguer la justice de l'équité : mais il est une justice plus universelle, & que l'on peut regarder comme embrassant toutes les vertus ensemble.

La justice peut être définie, la vertu qui nous force à rendre à un chacun ce qui lui est dû : ce mot, pris dans ce sens étendu, comprend la pratique de toutes les vertus qui nous sont prescrites par la raison, & auxquelles la Société doit s'attendre de notre part. Notre devoir envers l'Être Eternel, envers nous-mêmes, & les uns envers les autres, est pleinement rempli, si nous

leur rendons à chacun ce qui leur est dû : ainsi la justice est, à proprement parler, la seule & unique vertu, & c'est en elle que toutes les autres prennent leur source.

La franchise, le courage, la charité, par exemple, la *générosité*, ne sont point des vertus par elles-mêmes ; & lorsqu'elles méritent ce nom, elles le doivent à la justice qui les fait agir & les dirige : sans ce guide, la franchise peut dégénérer en indiscrétion, la fermeté en obstination, la charité en imprudence, & la *générosité* en une profusion mal-entendue.

Une action désintéressée, qui n'est pas dirigée par la justice, est tout au plus indifférente en elle-même, & bien souvent elle devient vicieuse. Les dépenses auxquelles nous force la Société, comme les présens, les fêtes, les repas, & les autres alimens de la gaité, sont des actions purement indifférentes, lorsqu'elles peuvent s'allier à des libéralités mieux ordonnées ; mais elles deviennent vicieuses, lorsqu'elles nous épuisent au point de nous ôter les moyens de disposer plus utilement de notre fortune.

La véritable *générosité* est donc un devoir qu'il nous est aussi indispensablement nécessaire de remplir, que ceux qui sont ordonnés par la Loi : c'est une règle prescrite par la raison, qui devoit être la souveraine loi de tout être raisonnable. Mais cette *générosité* ne consiste pas à obéir au moindre mouvement de compassion, à prendre les passions aveugles pour nos guides, & à déranger notre fortune par des largesses du moment, qui nous mettent hors d'état d'en faire par la suite.

On dépeint communément l'avare comme un homme sans honneur ou sans humanité, qui ne vit que pour amasser, & qui sacrifie à cette passion toute autre espèce de félicité : on l'a re-

présenté aussi comme un fou, qui, au milieu de l'abondance, bannit tous les plaisirs, & de besoins imaginaires se fait des besoins réels. Cependant peu, très-peu ressemblent à ce portrait exagéré, & peut-être n'existe-t-il pas d'hommes en qui tous ces traits se trouvent réunis : mais nous entendons souvent l'homme vain & oisif qualifier de ce nom odieux celui qui est économe & industrieux, des hommes qui, par la sobriété & le travail, parviennent à s'élever au dessus de leurs égaux, & qui mettent dans la masse générale leur portion d'industrie.

Quoi qu'en puissent dire les ignorans & les gens vains, la Société seroit trop heureuse de posséder un plus grand nombre de ces prétendus Harpagnons : en général ce sont eux qui se trouvent, à la fin, être les véritables bienfaiteurs de la Société. Dans le commerce d'un avaro, nous perdons rarement, mais trop souvent dans celui de l'homme prodigue.

Un Prêtre François, nommé Godinot (1), ne fut connu pendant long-temps, que sous le nom

(1) M. Godinot, dont parle ici Goldsmith, étoit Chanoine du Chapitre de Reims, sa ville natale. Je n'ai trouvé nulle part que le peuple eût cette grande haine pour Godinot, rapportée par Goldsmith. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que sa mémoire est restée dans la plus grande vénération à Reims. Il a fait le sacrifice de plus de 500,000 liv. pour différens objets d'utilité publique, tels que des aqueducs, l'embellissement des promenades publiques, & des Institutions d'écoles gratuites, &c. Goldsmith s'est trompé en disant qu'il employa toute sa fortune à amener des fontaines dans la ville. Cette dépense ne s'est montée qu'à 100 mille livres ; mais l'ouvrage n'ayant pu être achevé de son vivant, M. Godinot laissa

de Gripe-sou : il refusoit de secourir la pauvreté la moins douteuse. D'immenses vignobles, dont il étoit propriétaire, & qu'il fut faire valoir, lui procurèrent des sommes très - considérables. Les habitans de Reims, ses concitoyens, le détestoient, & la populace, qui rarement aime les avarés, le suivoit par-tout en l'accablant des marques de son mépris : il continua cependant à vivre avec sa simplicité ordinaire, & observa toujours son étonnante frugalité. Depuis longtemps il s'étoit aperçu des besoins du pauvre dans la ville, & sur-tout du défaut d'eau que le Peuple achetoit à très - haut prix : c'est pourquoi il employa à la construction d'un aqueduc, toute cette fortune qu'il avoit été tant d'années à amasser ; & par-là il rendit aux pauvres un service plus grand & plus solide, que s'il avoit éparpillé son revenu en des charités journalières faites à la porte.

Parmi les hommes qui ont passé leur vie dans la retraite de l'étude, nous trouvons trop souvent de ces vertus mal placées dont je viens de me plaindre : nous les voyons passionnés pour ce qu'on appelle à tort les grandes vertus, & oubliant entièrement celles qui sont ordinaires. Les déclamations de la Philosophie élèvent bien plus ces devoirs surérogatoires, que ceux qui sont indispensablement nécessaires : aussi un homme qui ne s'est formé l'idée du genre humain que

le reste de ses biens pour le continuer. Si l'on veut mieux connoître ce respectable Citoyen, qui a si bien mérité de sa Patrie, il faut lire son Eloge par son ami & son compatriote M. l'Evêque de Pouilly, Auteur de l'excellent *Ouvrage de la Théorie des sentimens agréables.* (Note du Trad.)

d'après les livres, entre, pour l'ordinaire, dans le monde avec un cœur qui compatit à toutes les prétendues misères qu'il voit, & c'est ainsi que, par des largesses mal-entendues, il se réduit lui-même à l'état d'indigence de ceux qu'il a soulagés.

Je terminerai ce morceau, en rapportant l'avis que donnoit un sage à un jeune homme, qui épuisoit toute sa fortune en soulageant ces prétendus pauvres. « Il est possible, lui disoit-il, que » la personne à qui vous donnez soit un honnête » homme ; & je fais, moi, que vous qui lui » donnez, l'êtes sûrement. Vous voyez donc que, » par votre générosité, vous privez un homme » de bien de sa subsistance, pour la donner à » un autre homme qui peut fort bien n'être qu'un » coquin : & tandis que vous êtes injuste en ré- » compensant une vertu douteuse, vous le deve- » nez doublement en vous dépouillant vous- » même «.

Par M. le Prince Baris de Galitzin.

S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL.

LA plus intéressante des nouveautés don-
nées à ce Concert le jour de la Toussaint,
est, sans contredit, Mlle. Baletti, qui joint
à une figure aussi jolie que modeste, à une

taille élégante & svelte, une voix belle, sonore, étendue, touchante, & très-propre à la grande expression. Elle chante avec beaucoup d'ame & d'une fort bonne méthode. Elle a eu un succès aussi brillant que mérité, sur tout dans son dernier Air qu'on lui a redemandé. Si nous avons parlé de ses avantages extérieurs, qui seroient comptés pour rien dans un Concert, c'est que nous savons que Mlle. Baletti doit les faire valoir dans un nouveau Spectacle Italien, que les Amateurs attendent avec beaucoup d'impatience, & que c'est d'avance en donner une idée avantageuse, que d'en faire connoître un des premiers Sujets qui réunit toutes les qualités qu'on peut désirer sur la Scène. Mlle. de Varenne, qui a exécuté sur le Piano plusieurs morceaux de sa composition, a été extrêmement applaudie. On a admiré la sûreté de son aplomb, la grace & la netteté de son exécution. Le Trio de Cors de MM. Le Brun, Dominich & Buch a fait plaisir dans les morceaux lents; mais l'instrument ne paroît pas se prêter aussi bien aux passages de rapidité. L'Hymne *Calo quos eadem*, de M. l'Abbé Lepreux, a fait de l'effet, mais il a paru un peu trop court.

Le morceau de M. Foignet n'a pas eu autant de succès que son talent sembloit le promettre.



 ANNONCES ET NOTICES.

ATLAS de la France, considérée sous tous les principaux points de vue qui forment le tableau géographique & politique du Royaume ; par M. Brion de la Tour, Ingénieur-Géographe du Roi, où se trouve une Carte qui présente les treize Divisions, dans lesquelles fut distribuée toute la France, en 1614, pour la formation des Etats-Généraux tenus cette année, avec les Provinces conquises ou acquises depuis cette époque. Enluminée de manière que chaque Province est distinguée par des couleurs différentes, à la façon Hollandoise. Cette Carte se vend 3 liv. rendue franc de port.

Cet Atlas, aussi intéressant que curieux, est composé de 34 Cartes, proprement exécutées, qui représentent le Royaume sous toutes les différentes formes de Gouvernemens, tant civil qu'ecclésiastique & militaire, dressé relativement au commerce & aux finances. Volume in-folio ; broché, 36 liv. A Paris, chez Desnos, Ingénieur-Géographe pour les Globes & Sphères, & Libraire de Sa Majesté Danoise, rue St. Jacques, N^o. 254, où il faut s'adresser directement, étant le seul possesseur du peu d'exemplaires complets de cet Ouvrage.

La Philosophie du Sentiment, ou les Loifirs d'un homme sensible ; Brochure petit format de 126 pages. A Paris, chez Defer de Maisonneuve, Lib. rue du Foir-St-Jacques.

Ce petit Volume est composé de cinq Contes , en prose , assez courts ; il y a peu d'imagination dans les sujets : le dernier est le plus agréable à lire.

Chansons nouvelles de M. de Piis , Ecuyer , Secrétaire-Interprète de Mgr. Comte d'Artois ; & ornées de 12 jolies Estampes , gravées par M. Gaucher , d'après les dessins de M. le Barbier. Prix , 3 liv. br. en carton. A Paris , chez Defer de Maisonneuve , Lib. rue du Foin-St-Jacques.

On trouve chez le même une nouvelle édition du Poème sur l'*Harmonie imitative* , du même Auteur.

Vues générales sur l'état actuel de l'Agriculture dans la Sologne , & sur les moyens de l'améliorer ; par M. Huet de Froberville , Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences , Arts & Belles-Lettres d'Orléans ; imprimé aux frais de la Province. Brochure in-8°. de 85 pages. A Orléans , chez Jacob-Sion , Impr. rue Pomme-de-pin ; & à Paris , chez Briand , Libr. Hôtel de Villiers , rue Pavée-St-André-des-Arcs.

Description d'une partie de la Vallée de Montmorency , & de ses plus agréables Jardins , ornée de 19 Gravures ; par M. le Prieur , ancien Professeur de Grammaire à l'Ecole Militaire. Prix , 1 liv. 16 s. Brochure in-8°. de 43 pages. A Tempé ; & se trouve à Paris , chez Le Jay , Libr. rue Neuve-des-Petits-Champs.

Olivia , Roman traduit librement de l'Anglois , par M. D. . . . 2 Parties in-12. Prix , 3 liv. br. A Paris , chez Gattey , Libr. au Palais-Royal.

Le style de cet Ouvrage est négligé ; quant au mérite du fonds , on sera de l'avis du Traducteur , qui dit dans un très-court Avertissement : » C'est » un tableau touchant des malheurs qu'entraî-
 » nent après elles une trop grande sensibilité , &
 » la peine funeste de la jalousie. La rapidité &
 » la variété des évènemens n'y sont point ache-
 » tées aux dépens de la vraisemblance ; & le dé-
 » nouement porte dans l'ame l'impression la plus
 » vive. Les caractères d'Olivia , de Vanc & de
 » Davenport , plairont sur-tout à ceux qui aiment
 » à observer la Nature ; enfin c'est à ce Roman
 » qu'on peut appliquer ce vers :

La mère en prescra la lecture à sa fille.

ŒUVRES choisies du Comte de Tressan ; 3e.
 Livraison, contenant la suite de Roland furieux.
 2 Volumes in-8°. , avec Figures.

Ces Œuvres formeront 12 Vol. in-8°. , ornés de Fig. & du Portrait de l'Auteur ; & contiendront l'Amadis de Gaule , l'extrait de Roland l'amoureux , Roland furieux , Corps d'extraits de Romans de Chevalerie , Mélanges & Œuvres posthumes en vers & en prose , Lettres du Roi de Prusse , du Roi de Pologne , & de Voltaire , au Comte de Tressan.

On délivre 2 Vol. de deux en deux mois. Le prix est de 4 liv. 4 s. le Volume broché , avec 2 Planches.

On s'inscrit à Paris , chez CUCHET , Lib. , rue & hôtel Serpente ; & chez les principaux Libraires de l'Europe.

Procession de la Ligue sortant de l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Peint par Breugel de Velours , gravé par L. Petit. A Paris , chez M. Ponce , Graveur , rue St. Hyacinthe , n°. 19.

Voyages Imaginaires, Romanesques, Merveilleux, Allégoriques, Amusans, Comiques & Critiques; suivis des Songes & Visions, & des Romans Cabalistiques, ornés de Figures; 14e. Livraison, contenant l'Isle enchantée, l'Isle de la Félicité, l'Isle taciturne & l'Isle enjouée; le Voyage de la Raison en Europe, le Voyage Sentimental de Sterne, le Voyage de Chapelle & Bachaumont, de Paris en Limousin par Li Fontaine, de Languedoc & de Provence par le Franc de Pompignan, de Bourgogne par Butin, de Beauce par Piron, de Didier de Lonneuil par M. Berquin, d'Espagne par M. de la Dixmerie.

Cette Collection formera 36 Volumes in-8^o., dont le prix est de 3 liv. 12 s. le Volume broché, avec 2 Planches.

Il paroît régulièrement 2 Volumes par mois.

On continue de s'inscrire pour cette Collection, à Paris, rue & hôtel Serpente, chez CUCHET, Libraire, Editeur des Œuvres de Le Sage, 15 vol. in-8^o., avec Fig.; de celles de l'Abbé Prévost, 39 vol. *idem*; & du Cabinet des Fées, 37 vol. in-8^o. & in-12, avec & sans Figures.

Exposé des intérêts des Anglois dans l'Inde, suivi du Tableau des opérations militaires dans la partie méridionale de la Péninsule, pendant les campagnes de 1782, 1783 & 1784; & deux Lettres adressées au Lord Macartney & au Comité choisi du Fort Saint-Georges, par Williams Fullarton, commandant l'Armée méridionale sur la côte de Coromandel; traduit de l'Anglois par M. Soulès, & revue sur la seconde édition par M. R..... A Paris, chez Lagrange, Libr. rue S. Honoré, vis-à-vis le Palais-Royal.

Londres, par feu M. Grosley, Associé libre de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, & de la Société Royale de Londres, 3^{me}. édition ornée du plan de la ville de Londres, 4 Volum. in-12. Prix, 10 liv. A Paris, chez Defer de Maisonneuve, Libr., rue du Foin St. Jacques.

Cet Ouvrage est aussi connu qu'estimé. Cette nouvelle édition est conforme à la seconde qui en avoit paru, totalement refondue, & augmentée d'un Volume.

Collection de Préludes dans les Tons les plus usités, qui peuvent servir d'instruction pour former des Points d'orgue à la fin d'une Pièce de Musique., par M. Wanderlish, de l'Académie R. de Musique. Prix, 4 liv. 16 s. A Paris, chez M. Mussard, Maître de Flûte, rue Aubry-le-Boucher, maison du Md. de vin, à côté du Pâtissier.

Nos. 229, 230, 231 & 232 du *Journal d'Ariettes Italiennes*, dédié à la Reine, contenant un Air del Signor Piccinni, un del Signor Fischetti, un del Signor Paisiello, & un del Signor Tarchi. Prix, 2 liv. 8 sous chaque. Abonnement, 36 & 42 liv. A Paris, chez M. Bailleux, Md. de Musique de la Famille Royale, rue St-Honoré, près celle de la Lingerie, à la Règle d'or.

3 *Sonates* pour Clavecin, Violon *ad lib.*, par J. Haydn, Œuv. 53e. — *Idem*, Œuv. 54e. Prix, 6 liv. chaque, port franc par la Poste, = Nos. 8 & 9 de la 7e. Année du *Journal de Clavecin*, par les meilleurs Maîtres. Prix chaque Cahier, 3 liv. Abonnement pour 12 Numéros, 15 liv. = Nos. 41 à 49 du *Journal Hebdomadaire*, par les meilleurs Auteurs, contenant des Airs de Théâtre, avec ac-

compagnement de Clavecin. = Nos. 31 à 39 du *Journal de Harpe*, par les meilleurs Maîtres. Prix chaque Numéro des deux Journaux, 12 f. Abonn. pour chaque, 15 liv., le tout franc de port. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, N°. 6.

Numéros 9 & 10 du *Journal de Violon*, dédié aux Amateurs, composé de différens Airs, pour deux Violons ou deux Violoncelles. le chant est dans le premier Dessus pour pouvoir s'exécuter en Solo. Prix chaque Cahier, 2 liv. Ab. pour 12 Nos., 15 & 18 liv. On souscrit à Paris, chez M. Bornet l'aîné, Professeur de Musique & de Violon, rue Tiquetonne, N°. 10, où l'on trouve la nouvelle Méthode de Musique & de Violon du même Auteur.

T A B L E.

V ERS.	97	La Femme infidelle.	130
Epigramme.	99	Varités.	132
Les Zégris.	100	Concert Spirituel.	173
Charade, Enig. & Logog.	118	Annonces & Notices.	159
Mémoires.	120		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 15 Novembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 14 Novembre 1788.

S É L I S.



SUPPLEMENT,
CONTENANT
LES PROSPECTUS ET AVIS
DE LA LIBRAIRIE*.

*BIBLIOTHEQUE DES ROMANS, Prospectus pour
le renouvellement des Souscriptions de cet
Ouvrage.*

DES obstacles insurmontables avoient depuis long-temps suspendu le cours d'un Ouvrage si favorablement accueilli du Public dans sa naissance, & honoré depuis du succès le plus constant. Des circonstances plus heureuses vont le faire revivre : nous nous empresseons d'en donner avis aux anciens Souscripteurs de la Bibliothèque des Romans, & à tous les Amateurs de cette partie si agréable de notre Littérature. Un nouveau Propriétaire, aidé de quelques Capi-

* Cette Feuille de Supplément est destinée à la publication des *Prospectus & Avis particuliers* de la Librairie, dans le *Mercur*, le *Journal de Genève* & la *Gazette de France*.

Au moyen de cette Feuille, les *Prospectus* qui cédant se perdoient & n'étoient pas lus du Public, se conserveront au moins autant que chaque *Journal*. Il y a plus, leurs frais se trouveront considérablement diminués; une partie de la composition, du tirage, du pliage, &c. devenant une dépense commune pour chacun d'eux.

On doit s'adresser à M. MOUTARD pour l'insertion & le paiement. Les frais pour chaque page du *Mercur*, tiré à

*Supplém. N^o 46. 25 Novemb. 1788. **

ralistes , a rassemblé les fonds nécessaires pour ranimer cette entreprise , & la porter à la perfection dont elle est susceptible. Il n'a rien épargné pour se procurer un Rédacteur & des Coopérateurs distingués par leurs talens , & capables de donner à ce genre d'Ouvrage un nouveau degré de mérite & d'agrément. Comme l'intérêt des Entrepreneurs est en cela d'accord avec celui des Souscripteurs ; le Public peut compter qu'on emploiera tous les moyens propres à relever avec éclat un monument si conforme au goût national , & digne à tous égards de la galanterie Française : on aura soin de joindre aux extraits des Romans anciens , ceux des Romans nouveaux , Anglois , Italiens , Espagnols , Allemands , &c. au moment où ils paroîtront ; ainsi nos Lecteurs pourront jouir , à très-peu de frais , de tout ce que l'Europe produira de meilleur en ce genre , sans courir les risques de l'ennui , & des dépenses qu'entraînent une foule de volumes souvent très-fatidieux.

Les préjugés peu favorables que le passé auroit pu faire naître , seront bientôt dissipés par l'exactitude des livraisons , & par le choix du Libraire chargé de la distribution de l'Ouvrage. L'intelligence , le zèle & l'activité de M. B. *stier* sont connus , & lui ont mérité la confiance du Public.

On regarde comme sacrés les engagements

onze mille , seront , en petit romain , de 30 liv. 15 sous , & en philosophie , 21 liv. Chaque page qui aura été insérée dans le Mercure , pourra être aussi insérée dans le Journal de Genève , tiré à 3500 , pour 10 liv. 12 s. 6 den. ; chaque colonne de la Gazette de France , tirée à 6000 , coûtera , en petit romain , 32 liv. 15 sous , &c. Outre le prix ci-dessus , on doit donner au Rédacteur du Mercure un exemplaire des *Livres nouveaux* annoncés dans chaque Prospectus.

contractés avec les anciens Souscripteurs, & l'on va se hâter d'y satisfaire : on donnera au moins deux volumes par mois d'ici à la fin du mois de Janvier prochain ; ils se succéderont avec la même rapidité dans le cours de l'année ; & à la fin de 1789 on sera parfaitement au courant.

Le prix de la Souscription est toujours, pour Paris, de 24 liv. pour l'année, composée de seize volumes ; & pour la Province, franc de port, de 32 liv. On ne proposera plus désormais aucun rabais, ni aucune de ces spéculations mercantilles qui déshonorent une œuvre littéraire ; & le prix des années précédentes sera fixé irrévocablement à 24 liv pris à Paris.

On souscrit à Paris, chez JEAN-FRANÇOIS BASTIEN, Libraire, rue des Mathurins, N^o. 7.

Lu & approuvé, ce 17 Septembre 1788. DESAUVIGNY.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, le 17 Sept. 1788.

DE CROSNE.

ASSOCIATION proposée pour se partager ; dès à présent, entre 1200 Actionnaires, un revenu de 26000 liv., dont 6000 liv. de Rente perpétuelle sur le Roi, & 20000 liv. de produit annuel assuré sur un Édifice public de plus forte valeur, sans aucun frais de régie, d'entretien, ni d'administration.

Accroissement de jouissance pour les survivans, au fur & à mesure des décès des têtes que les Actionnaires auront indiqués.

Pour être Actionnaire sur la tête, il faut avoir cinquante-cinq ans révolus au 3^e Decem-

* ij

bre 1788, & au dessus, sison choisir une tête de cet âge sur laquelle on jouira.

La dernière tête survivante, ou le Propriétaire d'Action sur cette tête, réunira à son profit l'usufruit & propriétés pour lui & les siens, dudit E. Office, & desdites 6000 l. de Rente perpétuelle.

Les Actions sont de 460 liv. chacune.

Cette Association est autorisée par Lettres-Patentes du mois de Février 1788, enregistrées au Parlement de Rennes le 11 Mars de la même année. La première répartition d'intérêt se fera le 15 Février 1789.

On délivrera les Actions jusqu'au 30 Novembre 1788, chez M^e. DE LA MOTTE, Notaire rue de la Verrerie; & chez M. MOUTON, Négociant, rue du Roi de Sicile, N^o. 60, qui donneront tous les renseignements nécessaires, & qui préviennent les porteurs d'Action que le délai fixé par lesdites Actions au 30 Novembre 1788, pour la dénomination des têtes, est prorogé jusqu'au 31 Décembre 1788.

Permis d'imprimer, ce 16 Avril 1788. DE CROSNE.

PROCÈS FAMEUX de tous les temps & de toutes les Nations, contenant l'Histoire des grands Criminels, & les détails de leurs supplices, 9 vol. in-12. Prix, 22 liv. 10 s. à Paris, & 24 liv. francs de port, dans toute l'étendue du Royaume.

L'HISTOIRE des grands Criminels a eu un succès étonnant en Angleterre. Plusieurs éditions en ont été épuisées en peu de temps. On n'y trouve cependant que les Procès des Tribunaux Anglois:

L'Auteur de l'Ouvrage qu'on annonce a conçu & exécuté un plan plus vaste. Il a réuni à l'Histoire des Criminels jugés en Angleterre , celle des Criminels de toutes les Nations.

L'accueil que le Public a daigné faire aux huit premiers volumes qui ont paru l'année dernière , a déterminé l'Auteur à en publier un neuvième ; il s'est attaché , dans ce volume comme dans les autres , à faire connoître les mœurs & le caractère des coupables , en suivant les progrès de leurs penchans & de leurs passions , depuis le moment où une pente secrète les entraîne vers le crime , jusqu'à l'instant où la Justice les immole à la sûreté publique.

On se bornera à indiquer ici quelques-uns des Procès fameux qu'on trouve dans les huit premiers volumes. Ils renferment, entre autres, ceux du Duc d'Alençon , de la Maréchale d'Ancre , du Comte d'Arco , de Jacques d'Armagnac , de Marie d'Aragon , d'Artus Desiré , de Hugues Aubriot , de Barnevelt , de Bethisac , du Maréchal de Biez , de l'Amiral Byng , de Cartouche , de Jacques Clément , de Jacques-Cœur , du Comte d'Essex , de Desrués , du Comte de Ferrers , de Fischer , du Surintendant Fouquet , du Marquis de Monaldeschi , de Ravallac , &c. &c.

On trouve , dans le neuvième volume , les Procès du complice de Cartouche , qui avoit poussé la barbarie jusqu'à manger le cœur de sa maîtresse ; d'un *assassin féroce* , condamné à être tenaillé & brûlé à Liège ; d'un Nègre condamné à être brûlé vif , pour avoir commis les plus affreux forfaits à Saint-Domingue ; d'une *Suédoise* , qui s'étoit vengée de la manière la plus cruelle ; d'un *mari* qui a empoisonné sa femme & ses enfans , pour satisfaire une passion criminelle ; du malheureux *Fouré* , que des faux témoins ont fait périr sur l'échafaud ; de la *Paysanne des Pyrénées*

de l'assassin de la Marquise d'Obizi; d'une femme qui a fait assassiner son mari par un jeune homme de seize ans; qu'elle avoit séduit; des assassins du Comte de Dachau; d'un Hollandois, condamné à avoir la tête tranchée pour crime de trahison, &c. &c.

Ce neuvième volume ne sera vendu qu'à ceux qui ont les huit premiers, ou qui les acheteront.

On trouve cet Ouvrage, qui renferme plus de 500 Procès fameux, chez l'Auteur (M. DES ESSARTS, AVOCAT, MEMBRE DE PLUSIEURS ACADEMIES), rue du Théâtre François, près la place; & chez Méricot le jeune, Moutard, Nyon l'ainé, Durand neveu, Blin, Savoye, Gattey & Desenne, Libraires à Paris; & en Province, chez les principaux Libraires.

Nota. On aura la bonté d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

Lu & approuvé, ce 6 Novembre 1788.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, ce 7 Nov. 1788.

DE CROSNE.

HISTOIRE DE LA DÉCADENCE ET DE LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN, par M. GIBBON, traduction complète; 18 vol. in-8. dont les quatre premiers volumes paroîtront le premier Décembre 1788. A Paris, chez MOUTARD, Libraire-Imprimeur de la REINE, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

M. GIBBON a enfin achevé ce grand morceau d'Histoire, après un travail opiniâtre de quinze années. L'Europe entière admirera bientôt ses

recherches & son talent. On le comparera à M. Hume & à M. Robertson, qui sembloient s'être emparés de la première place parmi les Historiens modernes; & nous nous bornerons à indiquer ici l'étendue de la carrière qu'il a parcourue avec tant de gloire.

Il divise en trois périodes les révolutions mémorables qui, dans le cours d'environ treize siècles, ont frappé l'édifice de la grandeur Romaine, & l'ont enfin renversé.

I. La première période commence au règne de Trajan & des Antonins, où la Monarchie Romaine, dans toute sa force, & arrivée au faite de la grandeur, pencha vers sa ruine; & elle se prolonge jusqu'à la destruction de l'Empire d'Occident au sixième siècle, par les armes des Germains & des Scythes, Barbares féroces, dont les descendans forment aujourd'hui les Nations les plus polies de l'Europe.

II. La seconde période commence avec le règne de Justinien, qui, par ses Loix & par ses victoires, rendit à l'Empire d'Orient son ancien lustre. Elle renferme l'invasion des Lombards en Italie; la conquête de l'Asie & de l'Afrique par les Arabes, qui embrassèrent la Religion de Mahomet; la révolte du Peuple Romain contre les foibles Souverains de Constantinople, & l'élevation de Charlemagne, qui, en 800, fonda un nouvel Empire.

III. La dernière & la plus longue de ces périodes contient environ six siècles & demi, depuis le rétablissement de l'Empire en Occident, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, & l'extinction de la race de ces Princes dégénérés, qui se paroient des vains titres de César & d'Auguste, tandis que leurs domaines étoient circonscrits dans les murailles d'une seule ville, où l'on ne conservoit même aucun

vestige de la langue & des mœurs des anciens Romains. Les Croisades ayant contribué à la ruine de l'Empire Grec, font partie de cette période. L'Auteur a porté ses recherches sur l'état où se trouvoit la ville de Rome au milieu des ténèbres & de la confusion du moyen âge, & il nous a donné le tableau instructif & curieux de Rome barbare, qui manquoit à la Littérature moderne.

Nous nous contenterons d'ajouter qu'aucun Ecrivain moderne n'a fait une Histoire aussi étendue & d'un intérêt aussi général, & qu'elle offre deux genres de mérite qu'on ne trouve guère réunis, même chez les Historiens de l'Antiquité; la discussion la plus exacte & la plus soignée des Auteurs originaux & des anciens monumens, & une belle composition ornée de tout l'éclat & de tous les charmes du style.

Cette Histoire forme en anglois 6 vol. *in-4*. le premier parut en 1776, le second & le troisième furent imprimés en 1782, & les trois derniers ne sont publiés que depuis quelques mois.

Le premier volume a été traduit en 1777, par M. de Septchenes, que la mort vient d'enlever aux Lettres. Nous réimprimerons sa version si élégante & si correcte, & nous y ajouterons la traduction des cinq derniers volumes, faite avec le même soin.

La traduction entière formera dix huit vol. *in-8*. La première livraison, composée de quatre volumes, paroîtra le 30 Novembre 1788; le cinquième paroîtra le 30 Décembre, le sixième en Janvier, & les autres successivement, à raison d'un volume par mois, de manière que toute l'édition sera achevée au mois de Décembre 1789.

Le prix de chaque volume sera de 5 liv. broché & 6 liv. relié. On sera libre d'acheter les volumes à mesure qu'ils paroîtront ; mais le Libraire se chargera volontiers de les faire porter à Paris aux personnes qui voudront payer six volumes d'avance, dont on leur donnera une reconnoissance ; on leur évitera par là le soin d'envoyer chercher les volumes lors de leur livraison. La Souscription est maintenant ouverte à Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, & chez les principaux Libraires de l'Europe.

Lu & approuvé, ce 4 Septemb. 1788. DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, le 5 Septemb. 1788.

DE CROSNE.

MANUEL DES GOUTTEUX ET DES RHUMATISTES, ou l'Art de se traiter soi-même de la Goutte, du Rhumatisme, & de leur complication, avec la manière de s'en préserver, de s'en guérir, & d'en éviter la récidive ; par M. GACHET, Maître en Chirurgie, Auteur de l'Elixir Anti-goutteux. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée. A Paris, chez M. GACHET fils, quartier Saint-Denis, rue Beauregard, N^o. 50 ; & chez LE BOUCHER, Libraire, au coin des rues du Marché-Palu & de la Calandre, à la Prudence. Vol. in-12. br. 2 liv. 10 s. rel. 3 liv.

TEL est le titre de cet Ouvrage, déjà très-connu, puisqu'il est à sa deuxième édition. La matière importante qui y est traitée, devient la preuve de sa grande utilité. En effet, est-il de

maladie plus redoutée que la Goutte? En est-il de plus redoutable, par les tortures qu'elle fait éprouver, & les dangers auxquels elle expose ceux qui en sont atteints? Ce Protée effrayant est de tous les pays, de toutes les saisons; il attaque impitoyablement tous les âges, tous les sexes, tous les tempéramens. Les Maitres de l'Art, convaincus de ces vérités fâcheuses, l'ont observé avec le plus grand soin, dans l'espoir, sans doute, de trouver le moyen de le combattre victorieusement; mais ils avoient été jusqu'ici déçus de leurs prétentions.

Notre Auteur, qui a été plus heureux, est entré dans de très-grands détails sur les causes prochaines & éloignées de la Goutte & du Rhumatisme, qui ne sont, selon lui, qu'une seule & même affection. Il ajoute à sa propre expérience le résultat de tout ce qui a été écrit sur ce sujet; il indique le régime le plus propre à la prévenir, à en abrégér les accès & les récidives, & même à s'en préserver absolument. Cette partie de son Ouvrage mérite singulièrement l'attention de tous ceux qui ont le moindre intérêt à connoître la nature, le caractère de cette maladie, & les moyens de la guérir.

Des cures aussi heureuses que multipliées, prouvent que la manière de se traiter, toute nouvelle & toute particulière, doit être regardée comme infallible: elle est d'ailleurs exempte de tous dangers, les effets qu'elle procure étant de pousser l'humeur du centre à la circonférence. Enfin ce Traité de la Goutte & du Rhumatisme est aussi intéressant, aussi bien écrit que peut l'être un Ouvrage composé par un homme consommé dans son art.

Lu & approuvé, ce 19 Novembre 1787.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, le 21 Nov. 1787.
DE CROISNE.

MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, rue des Mathurins, hôtel de Cluni, annonce au Public que le 20 Novembre prochain, il doit mettre en vente une nouvelle Edition des Œuvres de M. Paliffot, 30 vol. in-8. 3 liv. br.

CETTE Edition, faite à l'Imprimerie de MONSIEUR, & l'une des plus belles qui soient sorties des presses de M. Didot le jeune, est entièrement achevée. L'Auteur en a revu toutes les parties avec le plus grand soin; & frappé de l'abus des Collections trop complètes dont on ne cesse de surcharger la Littérature, il a cru devoir la réduire à quatre volumes in-8. L'Edition, malgré ces retranchemens, n'en contiendra pas moins plusieurs morceaux qui n'ont point encore paru.

On trouvera dans les Ouvrages en vers, & généralement dans toutes les Pièces de Théâtre, un grand nombre de corrections, qui prouvent combien l'Auteur a été jaloux de justifier l'accueil plein de bonté dont le Public a honoré ces mêmes Pièces, lorsqu'elles lui ont été rendues par les Comédiens, il y a quelques années.

Mais l'Ouvrage auquel il a donné le plus d'attention, & que nous osons annoncer, en quelque sorte, comme un Ouvrage nouveau, ce sont les *Mémoires pour servir à l'Histoire de notre Littérature*. Non seulement il les a augmentés d'environ soixante articles, mais il en a refondu plusieurs, il en a supprimé d'autres, & dans ceux même qu'il a conservés, il n'en est presque pas qu'il n'ait améliorés par des corrections de détail.

L'Auteur, pour s'occuper une dernière fois de ses Ouvrages, a fait le moment où il n'existoit plus guère de ses anciennes éditions que des restes imparfaits ou mutilés. Il a désiré d'ailleurs que la nouvelle édition, quoiqu'infiniment supérieure, soit par le choix du papier, soit par la beauté des caractères, fût, à proportion, beaucoup moins chère que les précédentes. L'ancienne édition *in-8.* se vendoit 45 liv. ; la nouvelle n'en coûtera que 30 broch. en cart. ou 36 pour ceux qui désireroient que leurs exemplaires fussent satinés. On fait ce que cette opération ajoute à l'agrément du coup-d'œil, surtout dans les belles éditions de M. Didot ; & le Libraire offre de s'en charger pour les personnes qui lui en feront la demande.

On a tiré quelques exemplaires en papier vélin, dont le prix est de 60 liv.

On trouve chez le même Libraire les articles suivans :

- I**NSTRUCIONS Pastorales & Dissertations Théologiques de Monseigneur l'Evêque de Boulogne, sur l'accord de la Foi & de la Raison dans les Myères, 1786, 1 vol. *in-8.* rel. 24 liv.
- Instruction Pastorale, du même, sur les avantages de la Foi & de la soumission à l'Eglise, 1788, *in-4.* 3 liv.
- Dictionnaire Espagnol & François. François & Espagnol ; par Séjournant, 1775, 2 vol. *in-4.* 16 liv.
- Considérations sur les Œuvres de Dieu, dans le Règne de la Nature, pour tous les jours de l'année, Ouvrage traduit de l'Allemand de Strum. La Haye, 1780, 3 vol. *in-8.* rel. 15 liv.
- Le véritable Système de la Nature ; par M. l'Abbé Paulian. Avignon, 1782, 2 vol. *in-12.* rel. 6 liv.
- La Vie de Dieu seul. Bruxelles, 1788. 2 vol. *in-12.* rel. 5 liv.

Lui & approuvé. A Paris, ce 16 Sept. 1788. CAILLEAU,
Adjoins.

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 21 Octobre 1788.

QUOIQUE le projet d'une alliance étroite & séparée de la République avec la Russie, n'eût pas été encore proposé officiellement à aucun Corps de l'Etat, personne n'en ignoroit l'existence; non plus que les moyens destinés à opérer cette intime coalition. Son but principal paroïssoit clairement dirigé, ou contre la Porte Ottomane, le plus fidèle, le plus scrupuleux, le plus utile peut être de nos Alliés, ou contre le Roi de Prusse, dont les Traités avec la République, communs aux deux Cours Impériales, perdroient leur efficacité du moment où la Pologne contracteroit une alliance distincte & plus étendue avec l'une des trois Cours. Il n'étoit guère possible que la Cour de Berlin restât in-

No. 46. 25 Novembre 1788. e

différente à une entreprise si visiblement contraire à ses intérêts ; & la démarche décisive qu'Elle vient de faire auprès des Etats confédérés, prouve avec quelle énergie le Cabinet de Berlin s'opposera à cette nouveauté. C'est le 12, ainsi que nous le rapportâmes la semaine dernière, que *M. de Bucholtz*, Ministre de S. M. Prussienne, remit la déclaration de son Souverain au Comte *Malachowski*, Maréchal de la Confédération, & au Comte *de Mniszczch*, Grand-Maréchal de la Couronne. Le lendemain, le premier de ces deux Seigneurs communiqua à la Diète cette Note dont il fut fait lecture, & qui contient ce qui suit :

« A la fin du mois d'août, le Comte *de Stackelberg*, Ambassadeur de l'Impératrice de Russie, fit au Souffigné l'ouverture officielle, que l'Impératrice avoit résolu de conclure, avec le Roi & la République de Pologne, une alliance dont le but & l'unique objet étoient de maintenir la sûreté & la conservation indivise de la Pologne, & de la défendre contre l'Ennemi commun. »

« Le Souffigné en ayant fait son rapport au Roi son maître, il fit connoître au Comte *de Stackelberg*, conformément aux ordres qu'il avoit reçus, que, quelque touchée que fût S. M. de cette ouverture confidentielle, Elle ne pouvoit cependant se dispenser d'observer qu'Elle ne voyoit aucune nécessité de conclure une semblable alliance, surtout lorsqu'on considéroit les traités subsistans de toutes parts ; & que, si une nouvelle alliance avec la Pologne étoit jugée nécessaire, S. M. proposeroit

également des traités, qui, depuis les temps les plus reculés, existoient entre la Prusse & la Pologne, vu qu'Elle prenoit autant de part au bien-être de cet Etat voisin, que toute autre Puissance quelconque. »

« Le Souffigné accompagna cette réponse de beaucoup d'autres motifs qui prouvoient l'inutilité, & en même temps les suites dangereuses d'une pareille alliance entre la Russie & la Pologne, d'après le double but que l'on avoit indiqué. »

« Le Baron de Keller, Ministre du Roi à Pétersbourg, fut chargé de faire immédiatement les mêmes déclarations & représentation à la Cour Impériale de Russie. Mais comme le projet de S. M. l'Impératrice, ainsi que le Roi l'a appris avec surprise, a déjà été communiqué préliminairement en Pologne, & qu'il est possible qu'il soit reproduit à la présente Diète, S. M. pense qu'il est à propos de faire connoître, par l'ouverture suivante, ses sentimens sur un objet aussi intéressant pour Elle & pour la Pologne. »

« Si l'alliance proposée entre la Russie & la République a pour objet la conservation de l'indivisibilité de la Pologne, le Roi n'en voit ni l'utilité, ni la nécessité : cette indivisibilité est assurée suffisamment par les derniers traités. On ne peut point supposer que S. M. l'Impératrice de Russie, ni son Allié l'Empereur, se proposent de rompre les leurs ; il faudroit par conséquent supposer au Roi de semblables vues, & diriger ainsi contre lui cette alliance. »

« S. M. n'ignore pas que depuis quelque temps on s'est efforcé de répandre une opinion de ses vues, relativement à l'indivisibilité des Etats de la République, qui est également contraire à la probité, à la dignité & à la prudence. »

« Le Roi en appelle au témoignage de la

partie saine & éclairée de la nation Polonoise, si, pendant son règne, il n'a pas pris tous les soins imaginables d'entretenir avec Elle une bonne amitié & un bon voisinage, & s'il est survenu le moindre fait qui puisse prouver le contraire, ou seulement le faire soupçonner. »

« Le Roi, par conséquent, ne peut s'empêcher de réclamer contre le but de cette alliance, & de protester solennellement. Si Elle est dirigée contre lui, S. M. ne peut la regarder que comme tendant à rompre la bonne harmonie & le bon voisinage qui subsistent entre la Pologne & la Prusse, par les traités les plus solennels. »

« Si, d'un autre côté, cette alliance est dirigée contre l'*Ennemi commun*, & si, par cette dénomination, on entend la Porte Ottomane, le Roi, par amitié pour la République de Pologne, est obligé de lui représenter : Que, comme la Porte a toujours observé scrupuleusement le traité de Carlowitz, & qu'elle a épargné soigneusement dans la guerre actuelle les Etats de la République, il résulteroit infailliblement les suites les plus dangereuses, non-seulement pour les Etats de la République, mais aussi pour les Etats voisins de S. M. Prussienne, des nouveaux engagements que contracteroit la République, & qui autoriseroient la Porte à regarder la Pologne comme son Ennemie, & à y entrer avec ses troupes peu accoutumées à la discipline. »

« Chaque Citoyen Polonois, bon & éclairé, verra aisément combien il seroit difficile, sinon impossible, de défendre la patrie contre un Ennemi si voisin, si terrible & si heureux. — Il comprendra en même temps que par une démarche de cette sorte, les promoteurs d'une alliance contre la Porte seroient aussi ceux qui, conformément à l'art. 6 du traité de 1773, conclu entre la Prusse

& la République, dispenseroient le Roi de garantir à la République l'indivisibilité de ses Etats, attendu que les guerres entre la Pologne & la Porte Ottomane font expressement une exception dans ledit traité. »

« Par conséquent, l'alliance proposée entre la Russie & la Pologne envelopperoit la République infailliblement, & sans aucun objet ni nécessité, dans une guerre ouverte avec l'un de ses meilleurs voisins, qui deviendroit un de ses plus dangereux ennemis, & elle priveroit la République de l'assistance & de la garantie du Roi, sans lui en procurer une meilleure, ou une plus puissante. »

« Le Roi ne peut donc rester indifférent au projet d'une alliance si extraordinaire, qui menaceroit du plus grand danger, non-seulement la République, mais aussi ses propres Etats voisins de la Pologne, & qui ne manqueroit pas d'étendre le feu de la guerre, & d'occasionner un embrasement universel. »

« Le Roi n'a rien à objecter à l'augmentation de l'armée de l'Etat, ni à ce que la République mette ses forces sur un pied respectable; mais il abandonne à la considération des bons Citoyens, si, dans les circonstances actuelles, une augmentation quelconque de l'armée Polonoise serviroit à autre chose qu'à en abuser, & à envelopper la République, malgré elle, dans une guerre qui ne la regarde en aucune manière, & qui pourroit avoir pour elle les suites les plus désagréables. »

« Le Roi se flatte que S. M. le Roi de Pologne & les Etats de la Sérénissime République, assemblés à la présente Diète, prendront mûrement en considération tout ce que Sa Maj. leur fait représenter par des motifs d'amitié sincère, & pour l'intérêt commun des deux Etats, intimement liés par des liens indissolubles d'une alliance solide & permanente. »

« S. M. espère aussi que S. M. l'Impératrice de Russie ne refusera pas son suffrage à des principes si justes & si convenables au véritable bien-être de la Nation Polonoise. Elle attend ainsi avec confiance, que l'on abandonnera, des deux côtés, le projet d'une alliance si peu nécessaire à la Pologne, mais qui lui seroit toujours très-dangereuse. »

« Si, contre toute attente, on passoit outre, & si l'on vouloit procéder à la conclusion de la susdite alliance, le Roi offre également la sienne à la Sérenissime République, & le renouvellement des traités qui subsistent entre la Prusse & la Pologne. »

« S. M. croit pouvoir lui assurer son indivisibilité tout aussi bien qu'aucune autre Puissance, & Elle fera tout ce qui dépendra d'Elle pour garantir l'illustre Nation Polonoise contre toute oppression étrangère, & particulièrement contre une attaque hostile de la part de la Porte Ottomane, si toutefois elle veut suivre son avis. »

« Si, contre toute attente encore, on méprisoit ces considérations & ces offres amiables, le Roi ne pourra voir dans ce projet d'alliance qu'un projet formé contre S. M. Prussienne, & le dessein d'envelopper la République dans une guerre ouverte avec les Turcs, & d'exposer, par une suite inévitable, les Etats de la République, ainsi que ceux de S. M. Prussienne, à l'invasion hostile de leur part; alors Elle ne pourroit s'empêcher de prendre les mesures que lui dicteroient sa sagesse & sa propre conservation pour prévenir des vues aussi dangereuses pour l'un & pour l'autre Etat. »

« Dans ce cas inespéré, S. M. invite les vrais Patriotes & les fidèles Citoyens de Pologne de s'unir à Elle, afin de détourner, par des mesures sages & de commun accord, le grand malheur dont leur patrie est menacé. »

(103)
« Ils peuvent attendre avec confiance que S. M. leur accordera tout appui nécessaire & les secours les plus efficaces pour maintenir l'indépendance, la liberté & la sûreté de la Pologne. »

« A Varsovie, le 13 octobre 1788. »

« Signé, DE BUCHOLTZ. »

Un parti puissant & respectable de Magnats y applaudirent avec transport. Parmi ces Magnats se trouvent, entre autres, le fameux Prince *Radziwill*, Palatin de Wilna, & le Comte *Oginski*, Grand-Général de Lithuanie. Ces deux noms seuls donnent à la Prusse un crédit décisif dans cette partie de la République. Après la Séance, plusieurs Nonces allèrent présenter leurs remerciemens à M. *Bucholtz*, & se proposent d'envoyer à Berlin une députation chargée d'exprimer leur reconnoissance au Roi de Prusse.

Quoique le parti opposé ait annoncé une Contre-Déclaration éclatante des deux Cours Impériales, la réponse de la Diète à la Déclaration qu'on vient de lire, prouve qu'elle a eu l'effet désiré. Voici en quels termes les Etats de la République se sont exprimés par l'organe de leurs Chefs:

« Les Souffignés, par ordre exprès du Roi & des Etats confédérés de la Diète, ont l'honneur de remettre à M. de *Bucholtz*, Envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Prusse, la réponse qui suit, relative aux sentimens de S. M. le

Roi de Prusse, exposés dans la Déclaration du 12 octobre de l'année courante. »

« La lecture de la susdite Déclaration de S. M. le Roi de Prusse, faite en pleine Séance, ce 13 octobre, a pénétré les Etats assemblés d'une reconnaissance vive & sincère, due à la façon de penser généreuse du Roi, ami & voisin, qui, en assurant à la Pologne l'intégrité de ses possessions, ajoute à la foi des traités une confiance personnelle, & répond à la haute idée que la Nation s'est faite d'un Monarque aussi vertueux que puissant. »

« Le projet de l'alliance entre la Russie & la Pologne, n'ayant été proposé, ni au Conseil-Permanent, ni à la Diète, d'abord libre & ensuite confédérée, ne fait pas l'objet de son acte d'union, qui ramène les travaux de la Diète, d'après la volonté générale de la Nation & les propositions émanées du trône, à l'augmentation des impôts & du militaire de la République, non dans le système d'une force offensive, mais bien dans celui d'une force défensive & conservatrice de ses possessions & de son libre gouvernement. »

« Si dans la direction déjà déterminée de ses travaux, les Etats assemblés venoient à recevoir une proposition & un projet d'alliance, la République étant tenue, par la nature même de la Diète, à une marche publique, ne sera jamais dans le cas de voiler ses procédés, conformes à l'indépendance de sa souveraineté, aux règles de la prudence, aux principes sacrés du droit public, & à la déférence due aux sentimens amicaux de Sa Maj. le Roi de Prusse. »

« La volonté générale, toujours droite & toujours publique, formant l'esprit des Délibérations de la Diète actuelle, les Etats assemblés chercheront unanimement à établir dans l'opinion

de S. M. le Roi de Prusse, une idée avantageuse de leurs lumières & de leur patriotisme. »

« *Varsovie, ce 20 octobre 1788.* »

« *Signé, STANISLAUS NAŁCZ MALACHOWSKY, Référendaire de la Couronne, Maréchal de la Diète & de la Confédération de la Couronne.* »

« *Signé, CASIMIR, Prince Sapieha, Général de l'Artillerie de Lithuanie, Maréchal de la Confédération du Grand-Duché de Lithuanie.* »

Jusqu'ici, les Séances de la Diète confédérée n'ont été troublées par aucun tumulte : on y a fait seulement quelques propositions assez vives, au nombre desquelles on doit remarquer celle de punir exemplairement tous les Membres de l'Etat, assez bas pour recevoir des pensions de quelque Cour Etrangère, & lui vendre ainsi les intérêts de leur patrie. L'Auteur de cette motion judicieuse est M. *Starki*, Nonce de Cracovie. — Dans des conjonctures si intéressantes, il est nécessaire de connoître l'acte de Confédération générale, par lequel la Diète s'est liée. En voici la traduction :

« Nous, ETATS & NONCES, *Ecclesiastiques & Laïcs*, assemblés en présence de S. M. le Roi, en vertu de son agrément & de sa propre signature, sommes animés uniquement du désir de donner à notre patrie la meilleure & la plus active assistance, & de lui conserver sa sûreté. Pour parvenir à ce but, nous avons recours au moyen qui y conduit, savoir, à une Confédération générale. Sous cette Confédération, nous voulons tenir

toutes nos délibérations, & nous attacher, de la manière la plus solennelle, à nos privilèges, qui assurent la religion catholique-romaine, le bien-être de notre patrie, notre gouvernement libre républicain, la personne, dignité, droits & prérogatives de notre très-gracieux Roi *Stanislas Auguste*, ainsi que toutes les magistratures. Mais, comme aucune de ces prérogatives de notre chère patrie, ne sauroit être regardée comme notre propriété effective, à moins qu'elle ne fût soutenue par une armée suffisante & en état de détourner tout danger qui pourroit menacer de mille manières notre chère patrie, nous déclarons en conséquence que nous sommes prêts à offrir sur-le-champ autant de notre bien qu'il sera possible pour l'augmentation des troupes de la République. Nous nous réservons de prendre en considération dans nos délibérations tout ce qui peut tendre aux améliorations intérieures & à l'avancement du bien-être de la République, sans nous occuper d'affaires de particuliers. Nous demandons pour Maréchal de Confédération, le sieur *Malachowsky*, Maréchal élu de la Diète, Référéndaire de la Couronne, & Nonce de Sendomir, & nous nommons pour Maréchal de Confédération de la Lithuanie, le Prince *Sapieha*, proposé par cette province, Général d'artillerie de Lithuanie, & Nonce de Bizesc.»

Vient ensuite le serment suivant, prescrit aux Maréchaux de la Confédération :

« Je jure à Dieu, le Tout-Puissant, que dans l'exercice de ma place de Maréchal, je resterai fidèle au Très-Sérénissime Roi *Stanislas Auguste*, ainsi qu'à la Confédération générale de la Couronne de Lithuanie; que j'observerai tout ce que les instructions de la Confédération prescrivent; que je n'entrerai dans aucune convention secrète, soit avec

des nationaux, soit avec des étrangers, à l'insu du Roi & des Etats confédérés; que je n'aurai aucun égard aux personnes, dons, promesses & menaces; que je ne ferai insérer aux actes aucuns *sancits* ou actes particuliers, quelque dénonciation qu'ils puissent avoir, mais seulement ceux qui auront été arrêtés par les Etats confédérés, à la pluralité des voix, & que je ne donnerai aucunes assignations sur les fonds publics. J'agirai avec probité en comptant les voix & en indiquant la pluralité. Si un Sénateur, Ministre ou Nonce, demandoit des voix secrètes, je passerai, d'après les loix, & quand j'aurai recueilli les voix exprimées hautement, aux voix secrètes, que je compterai également avec fidélité, & dont j'indiquerai la pluralité; & s'il arriroit qu'il fût présenté quelque projet pour l'augmentation des impositions, je ne permettrai de donner à cet égard aucunes voix secrètes; je recueillerai celles qui seront exprimées hautement, & j'en communiquerai la pluralité à tous les Etats confédérés, afin qu'aucune affaire ne reste ignorée au pays & aux Etats confédérés. Ainsi, *Dieu soit mon aide!* »

Il se répand que le Général de *Wiss*, accusé d'avoir favorisé la garnison Turque de Choczim, perd le commandement de Kaminiéck, dans lequel il est remplacé par un des Comtes *Potocki*. La garnison de cette place est composée de 2 régimens d'infanterie.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 24 Octobre.

Le terme de nos opérations militaires

en Suède est arrivé. Nos troupes se sont éloignées de Gothenbourg; leur quartier général a d'abord été transféré à Udde-walla, & elles ne tarderont pas à évacuer entièrement la province de Bahus. L'Armistice porté à un mois, le sera à deux, si les négociations se prolongent : elles vont être en pleine activité. M. *Van-der-Borch*, Envoyé des Etats-Généraux à Stockholm, s'est rendu, ainsi que le Baron *de Borck*, Ministre & Commissaire-Général de S. M. P., à Gothenbourg, où le Roi de Suède est revenu de la forteresse d'Elfsbourg. Quant à M. *Elliot*, Ministre Britannique, il est attendu ici, où l'on espère revoir le Prince-Royal au premier jour.

Cette révolution subite des affaires est le fruit des démarches énergiques des Cours de Berlin & de Londres. Ces deux Cours n'ont point reconnu la légalité du principe d'après lequel nous avons hasardé cette invasion. En conséquence, elles ont demandé le rappel de nos troupes; le Roi de Prusse menaçoit de faire entrer une armée dans le Holstein; les ordres étoient donnés, &, persuadé que ce n'étoit point là une vaine déclaration, notre Ministère a accédé aux sentimens pacifiques, dont il devenoit dangereux de s'écarter plus long-temps.

L'issue de cette guerre a été précédée de la perte de sept gros bâtimens & de 43 barques chargés d'atirails, de provisions, & d'une somme d'argent pour notre armée Norvégienne, que les Suédois ont conduits à Marstrand.

Les prisonniers faits à Quistrum montoient à 806, dont 21 Officiers, au nombre desquels le Lieutenant-Général *Hierta*, ses deux Adjudans, le Lieutenant-Colonel *Frisendorf* de l'Artillerie, & le Colonel *Tranefeld*. Les Chasseurs à cheval & leur Capitaine se sont sauvés. Quant au butin, il devoit être transporté en Norwége; mais 600 payfans Suédois s'en sont emparé, après avoir dispersé l'escorte qui le conduisoit.

On vient d'établir sur l'Isle d'Anholt, dans le Cattégat, un nouveau Phare de forme ronde cylindrique, de la hauteur de 59 aunes danoises (1), & du diamètre de 13. Le globe de feu a l'élevation de 2 pieds 9 pouces, & 5 pieds de diamètre. Ce Phare est placé à un quart de mille à l'ouest devant l'ancien, & par conséquent à 3,100 aunes de la pointe orientale de l'Isle. On l'allumera pour la première fois le 24 novembre.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 16 Octobre 1791.

Nous jouissons, depuis quinze jours,

(1) L'aune danoise est d'un pied dix pouces & six lignes de Paris.

d'une grande fertilité de nouvelles, qui naissent, meurent, revivent, retombent, suivant la Gazette qui écrit, ou le Politique qui parle. Très-positivement on assuroit, la semaine dernière, que le Grand-Visir, sorti du Bannat, s'avançoit en Sirmie avec les forces principales. Il étoit naturel de faire aussi revenir l'Empereur à Semlin, où il devoit trouver le Maréchal de *Laudhon*, investi du commandement général. Avant le départ de ce brave Vétéran, on lui faisoit battre & disperser une armée du Pacha de *Trawnick*, tandis que le Général de *Wartenleben* tuoit de son côté des milliers d'Ottomans. — Ces expéditions n'ayant pas pris créance, on a expédié le Grand-Visir en Valachie, pour couvrir cette province contre l'armée combinée Russe & Autrichienne, qui n'est pas encore combinée. Vingt fois on a fait aller & venir la grande armée; on a délivré le Bannat des Ottomans, & on les y a reconduits : un jour, ils ont évacué la province entière; le lendemain, ils tiennent encore *Mehadia*, *Moldava*, & toutes les montagnes.

De tant de variantes, il est juste de conclure que la plupart de ces rapports sont fabuleux, & cette conclusion acquerra un grand crédit auprès de ceux qui liront les deux derniers suppléments

officiels de notre Gazette, l'un du 22, l'autre du 25, & tous deux complètement muets sur les récits dont nous avons présenté l'abrégé. Voici en peu de mots la substance du Bulletin du 22 :

Du quartier général du Corps d'armée de Transylvanie, à Muhlenbach, le 14 octobre 1788.

Le Colonel de *Mayersheim*, posté près du défilé de Tomos, ayant appris, le 5, que l'ennemi méditoit une attaque contre le poste de Predjal, près d'Ober-Tomos, envoya, le 6 après-midi, à la découverte une patrouille de 60 hommes sous les ordres du Capitaine *Staplani*. Sur son rapport, le Colonel se tint assuré d'être attaqué le lendemain, & fit ses dispositions en conséquence.

Le 7, à 5 heures & demie du matin, l'avant-garde de l'ennemi à cheval parut, & repoussa nos piquets jusqu'à notre front; à 7 heures & demie, le reste de la troupe, forte d'environ 1000 hommes à pied & à cheval, arriva par les forêts contre notre aile gauche, mais fut bien reçu, & forcé bientôt à la retraite. Il en resta cependant quelques-uns qui s'amuserent pendant une demi-heure à escarmoucher, afin de donner à des renforts le temps d'arriver, & de tenter une seconde attaque contre notre aile droite. Effectivement 2000 hommes à pied tombèrent bientôt avec furie sur cette aile. Mais malgré l'opiniâtreté de leur attaque, ils furent encore repoussés après une heure d'inutiles efforts. On a trouvé sur le champ même de bataille 72 hommes & 19 chevaux tués; un Janissaire fut fait prisonnier; on leur enleva 3 drapeaux. Notre perte consiste en un soldat & 16 chevaux tués, le Capitaine *Kaliany*, 17 hommes & 9 chevaux blessés.

Le Feld-Maréchal-Lieutenant *Spleny*, qui avoit poussé une partie du Corps sous ses ordres jusqu'à *Adjud*, a reçu ordre du Feld-Maréchal-Lieutenant *de Fabris* de marcher par le défilé d'*Ojtos* en *Transylvanie*, & de laisser le détachement du Général-Major *Fabris* (qui se trouvoit déjà à *Bogdanest*), pour couvrir le défilé de *Gymes*, ainsi que l'aile droite du Corps du Prince *de Cobourg*, & pour faciliter les opérations des Alliés dans la *Moldavie*.

Du camp des troupes réunies de S. M. I. R. & de S. M. I. de Russie, près de Choczim, le 10 octobre.

Le Prince *de Cobourg* ayant fait tous les arrangemens nécessaires, relativement à *Choczim* & à la défense de tout le pays, prit, le 10, avec son Corps, la route de *Romann*, où il compte arriver le 26, pour delà continuer les opérations dont les circonstances feront naître l'occasion.

Le Comte *de Romanzof* est aujourd'hui à *Tsotsara*, & dans cette position il se trouve près d'un Corps de Turcs & de Tartares.

Ce bulletin finit par nous apprendre que, le 15, les Saïques turques sur le *Danube*, près de *Belgrade*, ont tenté une canonnade avec les nôtres, sous les ordres du Général-Major *de Magdebourg*, & ont été forcées à la retraite avec quelque dommage.

Quatre lignes nous rendront tout le Bulletin du 25.

Corps d'armée près de Semlin, le 18 octobre.

« Un petit détachement de Volontaires a apporté la nouvelle qu'*Osmen Pacha* ayant assemblé, le 12 octobre, son corps de 4 à 5,000 hommes,

tant Infanterie que Cavalerie, près la redoute d'Eugène, s'est mis en marche vers Belgrade, avec 500 chariots munitionnaires, 1,500 moutons & 2, à 300 bêtes à corne; que le lendemain, environ 200 hommes du même corps, ont pris la route de Jagodin, & qu'en général les chemins sont remplis de Turcs qui se retirent. Le 15 octobre, 19 gros bâtimens turcs & six petites galères ont descendu le Danube; le même jour, cent chariots couverts sont arrivés de Nissa à Belgrade. »

Camp de New-Gradisca, le 18 octobre.

« Le Maréchal de *Laudon* est arrivé hier avec une partie de son corps d'armée dans ce camp; il a laissé le reste de ce corps dans la Croatie, sous les ordres du Général de *Vins*. »

Voilà donc le siège de New-Gradisca sur le point d'être formé. On l'avoit dit pris; on espère aujourd'hui qu'il ne fera pas longue résistance: nous saurons dans peu ce qu'il faut penser de cette conjecture. — S'il est permis d'en former de raisonnables, au milieu de tant d'incertitudes, & d'une ignorance si visible des véritables mouvemens ou desseins du Grand-Visir, c'est que ce Général, en repliant ses postes dans le Bannat dévasté, conserve sa position dans les montagnes; qu'il la défendra ou l'abandonnera, en repassant le Danube, selon que la saison, les pluies, les maladies, dont les raisonneurs politiques tiennent ordinairement fort peu de compte, la retraite d'une partie des Asia-

tiques incommodés du climat , ou de longues fatigues , les mouvemens des Alliés en Moldavie , enfin , peut-être , un projet sur Semlin , décideront les dernières opérations de ce Chef Ottoman.

Le grand nombre de détachemens rassemblés à Belgrade ou aux environs , fait présumer cette tentative sur la Sirmie ; aussi , on augmente les ouvrages de Semlin , on travaille à une grande redoute près de la porte de Beschania , on a transféré les magasins de vivres à Ruma , & l'on a rompu les ponts près de Szardok.

Quant à l'armée principale , l'opinion d'aujourd'hui est qu'elle a quitté le camp de Lugosch , & marché , le 15 , à Denta , pour se rapprocher de Veiskirchen & de Semlin. Le 12 , l'Empereur arriva à Temeswar , d'où le lendemain il alla visiter Arad : S. M. , depuis , est revenue à Temeswar.

Une lettre de Zeng , du 7 de ce mois , renferme les détails suivans sur la retraite du Major de *Vukassowich*. Cet Officier ayant vu qu'il n'étoit point en sûreté à Monténégro , résolut de quitter cette ville , & d'attendre le moment où il pût le faire sans grand danger. L'occasion se présenta bientôt. Le jour d'une fête , les Monténégrins quittèrent la ville , & n'y laissèrent que soixante hommes. Le Major , informé de cette circonstance , s'empara avec sa troupe de ces soixante hommes , leur fit lier les mains , & leur ordonna de le conduire sur le chemin de Cataro , sous peine de

les mettre en pièces s'ils osoient le tromper. Cette menace produisit l'effet qu'il en attendoit. Mais le second jour de son départ, il fut atteint par un gros détachement de Monténégrins. Dans cette position alarmante, le Major prit le parti de s'arrêter, de ranger sa petite troupe en ordre de bataille, & de placer en front les soixante Monténégrins liés. Cette manœuvre le sauva. Les ennemis n'osèrent pas tirer, & le laissèrent continuer son chemin. Arrivé au bord de la mer, il congédia ses conducteurs, se rendit à Cataro, où le Commandant Vénitien le reçut bien.

De Francfort sur le Mein, le 1^{er}. Novemb.

S. A. S. le Duc régnant de *Brunswick*, est parti, le 21, de sa résidence, pour se rendre à Berlin, où il est arrivé. On assure qu'il prendra le commandement d'un Corps d'armée.

Les lettres de Berlin nous apprennent aussi la mort du Général d'Infanterie *Jean de Wunsch*, Chef d'un régiment d'Infanterie & Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Noir, décédé à Prenzlau, dans sa 71^e. année, à la suite d'une hydropisie de poitrine.

Suivant les mêmes lettres, le Prince-Royal de Prusse & le Prince *Louis*, son frère, ont manqué de périr dernièrement. Le Prince-Royal s'étant entretenu plusieurs fois avec le Ministre d'Etat Baron de *Heiniz*, de la carrière de pierres à chaux de *Rudersdorf*, lui fit connoître son désir

d'en voir les travaux. On fixa le jour : le Prince-Royal & le Prince *Louis*, accompagnés de leurs Gouverneurs & du Baron *de Heinix*, s'y rendirent. On vouloit leur donner le spectacle de l'explosion d'un rocher; on chargea en conséquence une mine, à laquelle le feu devoit être mis à un certain signal; mais l'ouvrier, chargé de cette opération, par un mal-entendu alluma la mèche trop tôt. Un ramoneur, présent, voyant le danger des Princes qui examinoient encore la carrière, accourut, & les éloigna avec impétuosité de la place qu'ils occupoient. Un moment après l'explosion se fit avec un fracas épouvantable; une masse de pierre de plus de 80 livres pesant vola près de la tête du Prince-Royal, & il tomba plusieurs autres masses énormes sur la place même où il s'étoit tenu, quand le ramoneur le repoussa. Le Comte *de Bruhl* eut le malheur d'être atteint d'une grosse pierre, & d'avoir la jambe gauche fracassée. (On craint beaucoup pour sa vie.) Le Conseiller *Wehling* doit son salut au plus grand hasard; il parla au Prince-Royal, s'inclina profondément, & dans le même instant un éclat de pierre vola par-dessus sa tête (1).

(1) Nos lettres particulières de Berlin confirment ce: évènement, en variant dans quelques particularités. On nous mande que les Princes s'étant

On apprend de Gothenbourg, en date du 16 de ce mois, que la Trêve conclue, le 9, entre le Danemarck & la Suède, & qui devoit expirer le 17, a été prolongée à quatre autres semaines, & que le Baron *de Borck* & *M. Elliot* en sont partis pour le camp des troupes auxiliaires de Danemarck. Le Roi de Suède a adressé une lettre au Comte *de Sparre*, Gouverneur de cette capitale, dans laquelle S. M. en lui confiant la Reine, le Prince-Royal & toute la Famille Royale, lui recommande de prendre les mesures les plus propres à la défense de cette ville.

On a publié, le 21, à Manheim, un rescrit, pour annoncer que le domicile de l'Electeur a été transféré, pour un certain temps, dans cette ancienne résidence, où l'on attend incessamment tout ce qui est attaché à la Cour. L'Electrice douairière reste à Munich, où l'on ne laisse qu'une partie des Gardes & des Trabans. Les Bavaurois ont dressé des représentations à l'Electeur contre ce changement de séjour, dont la vraie cause reste encore ignorée.

Il a été dérobé, la nuit du 21 au 22 octobre de cette année 1788, dans la galerie Electorale

trompés de chemin, passèrent sur la mine sans le savoir, un instant avant son explosion. La blessure de *M. de Bruhl* ne paroît pas aussi considérable qu'on le rapporte dans l'article qu'on vient de lire.

de Tableaux à Dresde, par effraction d'une Grille en fil-d'archal, & enlèvement d'un grand carreau de vitre, les trois tableaux suivans; savoir, 1°. le *Jugement de Paris*, du Chevalier *Van-der-Werft*; *Vénus*, nue, est debout au milieu, tenant de la main droite la pomme d'or en l'air; à côté d'elle est l'Amour qui cherche à saisir la pomme. On voit *Paris* assis à la droite de *Vénus*. Le haut de la figure est pour la plus grande partie dans l'ombre. Dans le lointain, est *Pallas*, le casque en tête, tournant le dos; on aperçoit sur le devant du tableau un levrier couché, & deux colombes, & dans le fond un chêne & un paysage. Deux Amours en l'air, jettent des fleurs sur *Vénus*. Ce tableau est peint sur bois de poirier, hauteur d'un pied dix pouces & demi, largeur d'un pied neuf pouces.

2°. Un tableau du *Corrége*, représentant une *Madéleine* couchée, les cheveux épars, appuyant la tête sur la main droite; un livre relié en velours rouge garni d'argent sur les coins, repose sur le bras gauche; *Madéleine* semble être en méditation; elle est découverte jusqu'à la poitrine, une draperie bleue couvre le reste du corps. Une boîte est placée à sa droite. Le fond est paysage peint sur cuivre, à cadre d'argent, orné de pierres fines. Le dos du tableau est couvert en taffetas rouge, où sont empreintes les armes de Modène sur de la cire à cacheter: hauteur d'un pied un pouce & demi, largeur, un pied cinq pouces & demi.

3°. Une tête de *Vieillard*, couverte d'un chapeau orné d'une plume blanche d'autruche, ayant une cravatte de dentelles autour du cou: la tête & la barbe sont d'un fini précieux. Les couleurs en sont tant soit peu endommagées, peint sur toile, par *Seyhold*. Hauteur d'un pied six pouces, largeur un pied deux pouces.

Si ces tableaux se découvrent ou qu'ils soient mis en vente quelque part que ce soit, on prie instamment de les garder, & de vouloir bien en avertir l'Inspecteur de la susdite Galerie Electorale à Dresde. On promet une récompense de mille ducats à celui qui les pourra procurer.

Dresde, ce, 22 Octobre 1788.

E S P A G N E.

De Madrid, le 15 Octobre.

Nous avons appris par les lettres de Cadix, du 26 septembre, que la frégate le *Dragon*, venant de Callao, a ramené du Pérou *Don Hyppolite Rios*, *Don Joseph Dabon* & *Don Esdore Galves*, chargés par le Roi de travaux relatifs à la Botanique & à l'Histoire Naturelle. Ces Savans partirent de Cadix au mois d'octobre 1777. Ils ont parcouru les vastes provinces du Pérou; & après avoir examiné les productions de la nature dans les trois règnes, ils ont rapporté une collection précieuse, malgré un incendie qui a consumé une partie de leurs manuscrits & de leurs herbiers; & malgré le naufrage du vaisseau le *St. Pierre d'Alcantara*, sur lequel ils avoient envoyé 53 caissons. Ils ont avec eux plusieurs herbiers, divers dessins enlumines, & la description de plus de 2000 plantes, dans le nombre

desquelles il s'en trouve d'inconnues, ainsi que 70 arbrustes en végétation, qui sont arrivés en très-bon état.

Le Comte *d'A...* n'est point sorti de Madrid, & les bruits qu'on a répandus de son prochain voyage à Naples, n'ont aucun fondement.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 4 Novembre.

Le Lord Chambellan a fait notifier que S. M. n'auroit point de lever mercredi ni vendredi prochain. Cet ordre n'a pour cause aucune rechute de S. M., dont l'indisposition, qui paroît être chronique, exige des ménagemens. Sur l'avis du Chevalier *Baker*, son Medecin, le Roi a jugé imprudent de s'habiller & de tenir Cour pendant qu'il use encore de remèdes: samedi dernier, sa santé étoit beaucoup meilleure, & dimanche il se promena, après avoir été à la chapelle de Windsor avec la Famille Royale.

Nous avons eu raison de mettre nos Lecteur en garde contre la nouvelle de la prétendue mort du jeune Lord *Holland*, qui portoit M. *Fox*, son oncle, à la Chambre Haute, & annoncée par la pluralité des Papiers publics. Lord *Holland* est, plein
de

de santé, au collège d'Eton, & il n'a été tué que par quelques-uns des assassins moraux de son oncle.

La semaine dernière, on a reçu des lettres de la Jamaïque, du 8 septembre, par lesquelles on a été rassuré sur le sort de cette île, où l'ouragan du mois d'août ne s'est point fait sentir; non plus qu'aux îles Angloises du Vent, si l'on en excepte la Dominique, où les dommages dans quelques districts sont assez considérables. Les mêmes dépêches annoncent l'arrivée, à la Jamaïque, du vaisseau de Sa Maj. l'*Europa* de 50 canons, des frégates l'*Expédition*, l'*Amphion*, l'*Aurora*, la *Calypso*, & des cutters l'*Alert* & le *Cygné*.

Les nouvelles reçues de Halifax par la frégate la *Ressource* de 28 canons, portent que le commerce est très-florissant dans tous les établissemens Anglois, & qu'on y a le plus grand besoin de domestiques des deux sexes. La frégate l'*Andromède* de 32, est à Québec; la corvette le *Brick* de 16, hivernera à Halifax, & le *Weazel* de 16, à Passum-Quada.

Le Chevalier *Charles Douglas* se rendra à cette station d'Halifax sur le *Léandro* de 50 canons, qu'on équipe actuellement à Plymouth, comme Commandant en chef des forces navales Angloises en Amérique, au lieu de l'Amiral *Peyton*.

Le 28 octobre, un Conseil de guerre, présidé par le Contre-Amiral *Peyton*, & composé des Capitaines respectifs des vaisseaux de guerre actuellement à Port-
No. 46. 15 Novembre 1788. f

mouth, s'est assemblé à bord du vaisseau de guerre l'*Edgard* de 74 canons, pour juger le sieur *Wall*, premier Lieutenant, & le sieur *Lucas*, second Lieutenant de la frégate le *Phaéton*, commandée par le Capitaine *Georges Dawson*. M. *Wall* étoit accusé de s'être laissé battre par le Chirurgien de ce vaisseau, & M. *Lucas*, présent à la rixe, de l'avoir soufferte. Les témoins entendus se sont accordés à prouver que ce Chirurgien, une fois ivre, devenoit frénétique, sur-tout depuis l'opération du trépan qu'il a soufferte il y a quelque temps. Après avoir oui les défenses & les dépositions, la Cour Martiale a prononcé une sentence qui exclut les deux Lieutenans du service du *Phaéton*; mais ils restent toujours dans la marine.

Le Colonel *Catheart*, parti d'Angleterre avec la qualité d'Ambassadeur de la Cour de la Grande-Bretagne auprès de l'Empereur de la Chine, est mort comme nous l'avons rapporté, à bord de la frégate la *Vestale*, dans le détroit de Banca, & son corps a été enterré dans une petite isle appartenante aux Hollandois. On a élevé sur sa tombe, par ordre du Capitaine *Strachan*, qui montoit la *Vestale*, un pilier de bois, sur lequel on a gravé une inscription à sa mémoire, portant son rang, &c. Après la mort du Colonel, la *Vestale* a mouillé au Cap, où l'on a fait part de cet événement au Colonel *Gordon*, Commandant Hollandois. Celui-ci a sur-le-champ assemblé un conseil, dans lequel il a été arrêté que l'on enverroit une frégate avec une pierre de marbre, & tous les matériaux nécessaires pour

dresser un superbe monument, & plus durable, sur le terrain où avoit été placé le pilier de bois, & que l'inscription seroit gravée sur ce marbre, tant en langue Angloise qu'Hollandoise.

L'Océan, beau vaisseau neuf du port de 1200 tonneaux, construit pour le service de la Compagnie des Indes, a été lancé, le 30, à Rotterhithe. Il est destiné au commerce de la Chine. — Samedi dernier, la Compagnie reçut l'avis que ses vaisseaux le *Locko*, le *Lord Walsingham*, le *Woodcot* & le *Glatton*, tous venant de la Chine, étoient arrivés à la hauteur des Sorlingues.

F R A N C E.

De Versailles, le 5 Novembre.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Sénez, l'Abbé de Roup de Bonneval, Vicaire-général d'Aix ; à l'Abbaye de Saint-Allyre, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Clermont, l'Abbé Tandeau, Conseiller-Clerc de Grand'Chambre au Parlement de Paris ; à celle de Lieu-Restauré, Ordre de Prémontré, diocèse de Soissons, l'Abbé d'Escairac, Vicaire-général de Besançon ; à celle du Lieu-Dieu, Ordre de Citéaux, diocèse d'Amiens, l'Abbé Dombidau de Crouseilhès, Vicaire-général d'Aix ; & à l'Abbaye régulière de Villers-Canivet, même Ordre, diocèse de Séez, la dame de Mural, Abbessè de Bonlieu, diocèse du Mans, sur la nomination & présentation de MONSIEUR, Frère du Roi, en vertu de son apanage.

Le premier de ce mois, fête de la Touffaints ; Leurs Majestés & la Famille Royale ont assisté, dans la chapelle du Château, à la Grand'Messe, chantée par la Musique du Roi, & célébrée par l'Archevêque de Damas, Coadjuteur d'Alby ; la Comtesse de Montléar, dame pour accompagner Madame, a fait la quête. L'après-midi, le Roi & la Famille Royale, après avoir entendu le Sermon, prononcé par l'Abbé d'Amaric, Vicaire-général de Tulle, ont assisté aux Vêpres & au Salut.

Les Députés des Etats de Provence, dont l'Assemblée, après une interruption de 147 ans, fut convoquée l'année dernière, ont eu, le 2, une audience du Roi, à laquelle ils ont été présentés par le Maréchal de Beauvau, Gouverneur de la Provence, le sieur de Villedeuil, Secrétaire d'Etat, ayant cette province dans son Département, & conduits par le Marquis de Brezé, Grand-Maitre des cérémonies, le sieur de Nantouillet, Maitre des cérémonies, & le sieur de Watronville, Aide des cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Sisteron, qui a porté la parole ; pour la Noblesse, du Comte de Vintimile de Figanières ; & de M. Lyon de S. Ferréol, Député de la Vignerie d'Aix, pour le Tiers-Etat.

Le 5, les Premiers Présidens & les Procureurs-généraux des Parlemens & des Conseils Souverains, convoqués pour l'Assemblée de Notables, ont eu l'honneur d'être présentés & nommés au Roi par le Garde-des-Sceaux de France, ainsi que les deux Secrétaires de l'Assemblée.

Les Elus des Etats de Bourgogne, les Députés des Etats de Bretagne, des Erais de Languedoc, des Etats d'Artois, des Etats de Provence, & les Maires des villes ont été aussi présentés & nommés à S. M. par M. de Villedeuil, Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Maison du Roi.

De Paris , le 12 Novembre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 28 septembre 1788, portant prohibition, dans toute l'étendue du Royaume, des Huiles de Baleine & de Spermacéti, provenant de Pêche étrangère.

Le Roi s'étant fait rendre compte du succès qu'a déjà eu, & que promet de plus en plus la Pêche de la Baleine, dans l'étendue de son Royaume, & Sa Majesté voulant accorder une protection spéciale à cette Pêche importante, qui a pris naissance en France, & qui peut y devenir une source abondante de richesses, en même tems qu'elle assure à la Marine une pépinière de Matelots, précieuse pour le service de l'Etat; Sa Majesté a jugé que la prohibition des Huiles étrangères étoit l'encouragement le plus utile qui pût être accordé à cette branche d'industrie, &c.

Autre, du 24 septembre 1788, qui règle les droits à la sortie du royaume, sur les Gants & sur les Peaux mégissées.

Autre, du 13 septembre dernier, qui autorise l'ouverture du canal royal de Paris, à l'effet de joindre les rivières d'Ourcy & de Marne, prises à Lizy, qui viendra se partager proche Paris, entre la Chapelle & la Villette, pour, d'un côté, se jeter dans la Seine, au bastion de l'Arsenal, &, de l'autre, regagner cette rivière à son point de jonction avec celle d'Oise, à Conflans Sainte-Honorine; ordonne que, préalablement, il sera procédé à la con-

fection des plans, profils, devis & détails estimatifs de ladite entreprise, planté des piquets & jalons, fait des nivellemens, fouilles, &c. sur tous terrains ouverts ou clos, dans l'alignement dudit canal; fait défenses de troubler ou empêcher lesdites opérations.

Le Prince *Henri de Prusse*, sous le nom de Comte *d'Oëls*, est arrivé le 1^{er}. en cette capitale, & s'est rendu le lendemain à Versailles, où il a eu une audience de Sa Majesté.

Le 6 de ce mois, jour fixé pour l'ouverture de l'Assemblée des Notables, convoquée à Versailles, le Roi, après avoir entendu la Messe dans le bas de la Chapelle du Château, s'est rendu à la salle de l'Assemblée, accompagné, dans sa voiture, de Monsieur, de Monseigneur Comte d'Artois, du Duc d'Orléans, du Prince de Condé & du Duc de Bourbon. Le Duc d'Enghien & le Prince de Conti s'y étoient rendus séparément dans leurs voitures, n'ayant pu se placer dans celle du Roi, qui étoit précédée & suivie par des détachemens des Gardes-du-Corps de S. M. La Fauconnerie, commandée par le Chevalier de Forger, Commandant-général des Fauconneries du Cabinet du Roi, marchoit devant la voiture de Sa Maj., & derrière celle de service, dans laquelle étoient le

Prince de Lambesc, Grand-Ecuyer de France, le Duc de Villequier, premier Gentilhomme de la Chambre, représentant le Grand-Chambellan, le Prince de Luxembourg, Capitaine des Gardes du-Corps, en quartier, le Duc de Liancourt, Grand-Maître de la Garderobe, & le Duc de Brissac, Capitaine-Colonel des Cent-Suisses. Le reste du cortége étoit composé d'une voiture pour la suite du Roi, & de celles pour le service de Monsieur & de Monseigneur Comte d'Artois.

DISCOURS, du Roi, de M. le Garde des Sceaux, & de M. le Directeur-général des Finances, à l'ouverture de l'Assemblée des Notables, tenue à Versailles, le 6 novembre 1788.

DISCOURS DU ROI.

Messieurs, les preuves que j'ai eues de vos lumières, de vos talens & de votre zèle pour le bien public, m'ont engagé à vous rassembler de nouveau auprès de moi.

J'ai fixé au commencement de l'année prochaine l'Assemblée des États-généraux de mon royaume; mon cœur attend avec impatience le moment où, entouré des Représentans de mes fidèles Sujets, je pourrai concerter avec eux les moyens de réparer les maux de l'État, & en main tenant l'autoïté que j'ai reçue de mes ancêtres, assurer pour jamais le bonheur de mes Peuples qui en est inséparable, & qui sera toujours mon unique but.

Avant de convoquer les États-généraux, j'ai

fiv

voulu vous consulter, Messieurs, sur la formes que je dois préférer pour les rendre plus utile à tout mon royaume.

J'ai ordonné qu'on mît sous vos yeux tous les renseignemens propres à vous éclairer dans l'examen des différens objets dont vous allez vous occuper.

Je suis assuré d'avance que, par le zèle & la célérité que vous porterez dans votre travail, vous répondrez à ma confiance & à l'attente publique.

Discours de M. le Garde des Sceaux.

MESSIEURS.

Les Assemblées de Notables furent toujours déterminées par de grands motifs & par de puissantes considérations.

C'est sur-tout dans des circonstances importantes qu'un Monarque qui ne veut que le bien, qui ne recherche que la vérité, aime à s'environner de lumières & à se procurer des conseils.

Ainsi se sont montrés ceux de nos Souverains dont l'Histoire a consacré les noms à la postérité, pour servir de modèles à leurs successeurs. Ainsi se montra le Prince dont le nom déjà si cher aux François, semble le devenir encore davantage, depuis que le Roi nous en a retracé les vertus.

De tous les évènemens de son règne, le plus mémorable sans doute, sera la convocation des États - généraux. Quel bienfait plus signalé la Nation pourroit-elle recevoir de sa justice & de sa bonté ! Mais la tendre sollicitude de Sa Majesté ne se borne point à les assembler : Elle désire applanir d'avance les difficultés possibles à prévoir, connoître la manière la plus parfaite, la plus utile pour ses Peuples, de parvenir à cette convocation ; & au lieu de se livrer seul ou dans son Conseil ordinaire, à cet examen, que le long intervalle écoulé depuis la dernière tenue des États - généraux, en 1614, & l'ac-

croissement que le royaume a reçu depuis cette époque, rendent encore plus important, Sa Majesté veut que vous l'éclairiez sur les moyens les plus sûrs & les plus efficaces, de consommer la plus grande opération de son administration & la plus intéressante à ses yeux, puisqu'elle a pour but la félicité générale.

Elle vient avec plaisir s'investir au milieu de vous, de l'opinion publique, & puiser une partie de sa force et de son bonheur dans le cours de vos lumières & de vos sentimens. L'heureuse épreuve qu'Elle en a déjà faite, soutient sa confiance & vous la justifierez.

Afin que vous puissiez mesurer d'un coup-d'œil toute l'étendue de la carrière que vous avez à parcourir, afin que vous soyez en état de fixer des idées certaines sur tous les différens points de discussion, Sa Majesté a autorisé le Ministre de ses finances à vous développer tout l'ensemble des questions sur lesquelles vous avez à vous expliquer.

Cette marche, aussi simple que naturelle, facilitera votre travail, en réglera l'ordre, & vous fournira les moyens de répondre plus promptement à la juste impatience du Monarque de connoître vos opinions.

C'est ainsi, Messieurs, que vous jouirez de la gloire d'avoir préparé cette Assemblée vraiment constitutionnelle, où, par l'effet d'un heureux concours, la Nation va reprendre une nouvelle vigueur, & acquérir un nouveau lustre.

Empressez-vous de remplir une fonction aussi honorable: déjà tous les regards se tournent vers vous; & le François se rappelle avec reconnoissance les preuves récentes que vous lui avez données de votre zèle & de votre attachement aux vrais intérêts de l'Etat.

Ministres des autels, vous dont la France ref-

pecte les vertus , honore les lumières , vous vous distinguerez par des connoissances dues à l'habitude du travail , & par cet esprit de conciliation que vous puisez sur-tout dans les principes de cette Religion sainte dont vous êtes les Pontifes.

Et vous , Noblesse guerrière , si précieuse au Souverain & à la Patrie , par une naissance illustre & des services héréditaires , vous vous montrerez , par la sagesse de vos avis , aussi recommandable , lorsqu'il s'agit de veiller dans l'intérieur à la cause générale , que lorsque vous le défendez , au dehors , par votre valeur , au péril de votre repos & même de votre sang.

Premiers Magistrats du Royaume , vous qui présidez ces Corps antiques , dignes organes & vénérables dépositaires des loix , que ne doit-on pas attendre de vos lumières profondes , de votre expérience consommée , et de votre dévouement aux maximes sur lesquelles repose le bonheur nécessairement lié & inséparable du Prince & de ses Sujets !

Vous , enfin , les chefs de cette classe nombreuse qui , par son travail , son industrie & son activité , est le véritable soutien des Empires , vous ne tromperez pas son attente , & le fruit de vos réflexions sera toujours dirigé vers tout ce qui peut tendre à l'avantage commun.

Oui , Messieurs , dans quelque rang que la société vous place , des rapports intimes vous attachent à toutes les parties constitutives de l'État. Le bonheur public vous appelle & vous réunit en ce moment. Le bonheur public ! il présidera seul aux discussions importantes dont vous allez être occupés. Uniquement fixés sur lui , vous le saisirez avec précision , vous vous efforcerez d'écarter du plan des États-généraux & de prévenir ces discussions frivoles qui , antrefois , &

sur-tout en 1614, consumèrent vainement des momens précieux pour la Patrie.

Vous ne perdrez point de vue cette idée si simple & si touchante, que vous ne formez tous qu'une même famille; que cette famille ne peut avoir qu'un même intérêt, un même honneur. Que si le Chef auguste qui la préside, se doit essentiellement et tout entier au bonheur de tous: s'il est le conciliateur naturel, le protecteur né de tous les droits mis sous sa tutelle, il a les titres les plus sacrés à votre respect, à votre amour.

Ainsi, quand sa confiance vous appelle & vous admet, en quelque sorte, à son Conseil intime, vos lumières & votre zèle, dont il a le droit de tout attendre, seront le tribut de la piété filiale qui s'empresse de répondre aux tendres épanchemens d'un père.

Discours de M. le Directeur-général des Finances.

M E S S I E U R S ,

JE n'ajouterai rien à ce que vient de dire M. le Garde des Sceaux, sur l'importance des délibérations qui vont vous occuper. Etre appelés à poser la première base de l'Assemblée nationale, dont la France attend sa force & sa prospérité, le Roi son repos & son bonheur, c'est une des plus augustes fonctions dont on puisse être investi par son Souverain.

Le Roi, qui attend d'être éclairé par vos recherches, par vos discussions & par votre vœu, ne peut en ce moment qu'animer votre zèle & votre amour pour le bien public. C'est vous, Messieurs, qui devez l'aider à prendre la meilleure voie. Il fait quel respect on doit avoir pour les antiques usages d'une Monarchie, c'est par leur

f vj

filiation que tous les droits constitutifs acquièrent un nouveau degré de force, & assurent le maintien de l'ordre public, en opposant de salutaires obstacles à l'amour inconsidéré des innovations. Mais Sa Majesté est également pénétrée de ces premiers principes de justice, qui n'ont ni date, ni époque, ni dernier terme, & qui lui imposent le devoir de chercher à connoître, par une juste représentation, le vœu de ses sujets. Vous apercevrez, Messieurs, combien de choses sont changées depuis l'époque des derniers Etats-généraux. L'accroissement considérable du numéraire a introduit, comme une nouvelle sorte de richesse, & l'immensité de la dette publique nous montre une classe nombreuse de citoyens étroitement unis à la postérité de l'Etat, mais par des liens inconnus dans les temps anciens de la Monarchie. Le commerce, les manufactures & les arts de tout genre, parvenus à un terme dont on n'avoit pas même autrefois conçu l'idée, vivifient aujourd'hui le Royaume par tous les moyens qui dépendent d'une active industrie, & nous sommes entourés de précieux citoyens, dont les travaux enrichissent l'Etat, & à qui l'Etat, par un juste retour, doit de l'estime & de la confiance. Enfin, l'accroissement des lumières & l'affranchissement graduel d'une multitude de préjugés, nous a fait connoître l'honorable opinion que nous devions avoir de tous ceux qui, dans les campagnes, s'adonnent paisiblement aux travaux féconds de l'agriculture, & qui n'affoiblissent notre reconnaissance que par la constante uniformité de leurs bienfaits. Au milieu de ces divers citoyens recommandables à tant de titres, le Roi distingue toujours ce qu'il doit particulièrement aux deux premiers ordres de son Royaume. L'un réunit à des droits consacrés par le temps, le mérite unique & précieux d'influer

sur l'ordre moral par ses instructions & ses bons exemples, & de veiller assidûment à la garde de ces barrières, plus sûres encore aujourd'hui que toutes les précautions de notre prudence. Enfin, lorsque Sa Majesté fixe ses regards sur cette généreuse Noblesse unie à la France & à ses Rois par tant de glorieux services, Elle éprouve un sentiment de reconnoissance d'autant plus cher à son cœur, qu'il est en Elle héréditaire, & comme transmis de siècle en siècle par les annales de l'histoire, & par tous les fastes de la Monarchie.

Sa Majesté cédant à l'impression de tant de motifs différens, & attentive à tous les droits qu'Elle voudroit à-la-fois satisfaire, a senti que, dans une si grande circonstance, Elle pouvoit tirer un important secours des lumières d'une Assemblée si digne de sa confiance, d'une Assemblée dont l'opinion pût devenir à-la-fois son conseil & son premier garant, & la préserver du moins de regrets, si après avoir pris toutes les précautions que sa sagesse lui a suggérées, Elle ne pouvoit concilier qu'imparfaitement les droits des uns, avec les justes prétentions des autres, & les sentimens de son cœur avec les règles de la raison & de la prudence. Alors, mais avec peine, Elle attendroit de la suite des temps & de la perfection que les Etats-généraux pourroient donner eux-mêmes à leur constitution, ce contentement général & cette satisfaction unanime dont Elle seroit si pressée de jouir. Vous seconderez sûrement, Messieurs, les nobles & touchantes intentions de votre Souverain, vous aiderez par vos travaux le meilleur & le plus juste des Princes, & vous ferez, s'il est permis de s'exprimer ainsi, vous ferez les précurseurs de cette confiance qu'il a droit d'attendre de la Nation assemblée; & vous aplanirez les voies à ce qu'il désire par-

dessus tout , l'amour & le bonheur de ses Sujets.

Vous n'avez sûrement besoin d'aucun guide , & c'est vous , Messieurs , qui aiderez les Ministres du Roi à lui offrir des conseils éclairés ; mais Sa Majesté ayant bien voulu me charger plus particulièrement de recueillir les renseignemens qui peuvent vous être utiles , je vais , selon les ordres du Roi , vous rendre compte de la méthode qui a été suivie dans cette recherche.

Vraisemblablement , Messieurs , vous chercherez d'abord à acquérir une exacte information des détails relatifs à la dernière tenue des Etats en 1614 , & vous désirerez de connoître non-seulement les dispositions dont on nous a transmis la mémoire , mais encore leurs rapports avec les précédens usages ; vous voudrez sûrement que les principes d'équité générale servent au moins d'interprètes aux choses obscures , & vous voudrez que ces principes vous aident à concilier non-seulement la diversité des exemples , mais encore les oppositions que vous apercevriez entre l'esprit des anciennes formes & les différentes applications qu'on en auroit faites. Enfin , vous pèseriez encore dans votre sagesse quelle doit être l'influence d'un intervalle de près de deux siècles , pris dans une période où les opinions politiques & morales ont éprouvé les plus grandes révolutions , & vous trouverez peut-être que pour conserver strictement & sans aucune exception , sans aucune modification quelconque , toutes les formes de 1614 , il faudroit retracer & consacrer plusieurs vestiges de mœurs qui ne subsistent plus. Il est donc vraisemblable , qu'en rendant un juste respect à tout ce qui vous paroîtra constitutionnel , vous voudrez cependant qu'une méditation réfléchie & qu'un examen impartial vous servent aussi de guide.

C'est donc pour vous aider, Messieurs, dans toutes les routes que vous jugerez à propos de suivre, qu'on a classé avec ordre les renseignemens propres à vous éclairer, & il est nécessaire de vous rendre compte de la méthode qui a été observée à cet égard.

On a présumé que vous voudriez peut-être diviser vos examens en quatre sections.

La première seroit relative à la composition des États-généraux.

La seconde, à la forme des convocations.

La troisième, à l'ordre des élections.

La quatrième, à la manière de régler la tenue des diverses Assemblées, qui doivent délibérer sur les instructions des Députés aux États-généraux.

En vous occupant de la première section, c'est-à-dire, de la composition des prochains États-généraux, vous jugerez peut-être convenable de déterminer d'abord le nombre général des Députés dont cette Assemblée nationale doit être composée; & pour vous guider dans votre délibération, on a formé le recensement du nombre des Députés aux précédens États-généraux, & l'on vous présentera de plus des notions exactes sur l'étendue & la population de tout le royaume, & particulièrement sur l'étendue des provinces, qui, réunies à la Monarchie postérieurement à l'année 1614, n'eurent point de Députés aux États-généraux tenus à cette époque.

Vos réflexions se porteront ensuite sur le nombre des Représentans de chaque Ordre en particulier, & l'on mettra sous vos yeux les proportions établies en 1614, & dans les précédentes tenues d'États. Il est vraisemblable qu'en vous occupant de cet objet, vous serez conduits à prendre connoissance de la manière dont les États-généraux ont délibéré anciennement, & peut-être encore

de la manière dont il vous paroîtroit désirable qu'ils le fissent, car la fixation du nombre respectif des trois Ordres, est plus ou moins intéressante selon les règles observées dans les États-généraux. Cette fixation est d'une conséquence majeure lorsque les trois Ordres se réunissent pour délibérer en commun ; elle est moins importante lorsqu'ils opèrent séparément, & forment constamment une voix distincte.

Votre sentiment sur les questions qui se rapportent à la composition des États-généraux, étant une fois arrêté, vous rechercherez sans doute quelle est la manière la plus convenable de procéder à leur convocation.

Vous auriez à considérer si les lettres de convocation doivent être adressées aux mêmes mandataires pour tous les Ordres indistinctement, & si l'autorité de présider aux élections doit être pareillement établie d'une manière uniforme, ou s'il est préférable que ces fonctions soient attribuées, pour les élections du Clergé, à l'Archevêque Métropolitain ou à l'Évêque Diocésain ; pour les élections de la Noblesse, aux Sénéchaux & aux Baillis d'épée, ou aux Gouverneurs & Lieutenans-généraux de Sa Majesté dans les Provinces ; & pour les élections du Tiers-état, aux Baillis de robe & aux Maires & Échevins des Villes. Enfin, vous examinerez encore, Messieurs, les différentes modifications dont cette marche est susceptible.

La forme des citations devant telle personne choisie par le Roi pour présider aux élections, vous paroîtra encore digne d'attention, puisque, si elles devoient être faites non personnellement, mais dans le chef-lieu du bénéfice pour le Clergé, ou dans le fief & la justice du seigneur pour la Noblesse, il faudroit examiner si les mêmes personnes peuvent être électeurs ou élus en plus d'un

endroit, de quelle manière cette faculté peut être conférée, & de quelle manière elle peut être exercée.

Après avoir arrêté, Messieurs, votre attention sur la composition des États-généraux & sur les formes de convocation, vous serez amenés naturellement à vous occuper de tout ce qui est relatif aux élections, & cette partie de vos délibérations vous paroitra peut-être la plus étendue & la plus susceptible de modifications différentes.

Les élections de tous les Députés aux États-généraux, peuvent être faites par les trois Ordres réunis, ils peuvent l'être divisément, chaque Ordre choisissant seul ses Représentans.

L'idée n'est jamais venue que le Clergé ne choisit pas un Ecclésiastique pour Député, la Noblesse un homme de son Ordre. La même règle n'a pas été imposée par l'usage aux choix du Tiers état : vous croirez donc, Messieurs, devoir examiner attentivement une si importante question ; & par une singularité qui honorera notre siècle & la nation Française, c'est dans cette Assemblée, dont presque tous les Membres jouissent des privilèges de la Noblesse, que cette question sera traitée avec le plus d'impartialité.

Les formes d'élection par scrutin ou de toute autre manière, la détermination de la pluralité ou de la supériorité des suffrages nécessaires pour être légitimement élu, sont des examens qui fixeront encore votre attention.

Vous aurez sur-tout à réfléchir sur la règle de proportion qui seroit la plus convenable pour la détermination du nombre des Députés de chaque partie du Royaume. Vous aurez à considérer si les subdivisions connues sous le titre de Gouvernemens, de Généralités, de Provinces, de Diocèses, d'Élections, de Bailliages, de Paroisses, doi-

vent, en raison seule d'une parité de dénomination, avoir le même nombre de Députés ; vous examinerez, par exemple, s'il est bien que le Bailliage de Gex, composé de douze mille habitans, celui d'Auxois, de quarante mille, ayent, comme en 1614, le même suffrage & la même influence que la Sénéchaussée de Poitou ou le grand Bailliage de Berry, quoique ces deux districts contiennent aujourd'hui l'un six cents mille ames, & l'autre trois cents mille. Vous discuterez donc Messieurs, jusqu'à quel point il est nécessaire de prendre en considération l'étendue de chaque district, le nombre de ses habitans, & la quotité de ses contributions.

C'est pour jeter un nouveau jour sur ces diverses questions, qu'on a classé dans un ordre exact l'étendue superficielle & la population de chaque Généralité, de chaque Election, de chaque Bailliage, & enfin la population de chaque ville principale & de chaque paroisse.

On est occupé d'un nouveau travail considérable, destiné à désigner les contributions de chaque Généralité, mais il ne sera terminé qu'à l'époque des Etats-généraux ; ainsi l'on ne peut se rapporter dans ce moment qu'aux notions déjà répandues sur cette matière.

L'on a de plus rassemblé sous un titre particulier, les renseignemens propres à vous éclairer sur la manière dont les élections se sont faites à l'époque des diverses tenues d'Etat.

Les instructions des députés aux Etats-généraux, forment la quatrième section dans la division qui vous a été indiquée, & vous aurez à déterminer l'ordre & la règle des Assemblées de délibérations qui doivent précéder ces instructions. Les éclaircissimens qui peuvent être relatifs à cette partie de vos examens, seront pa-

reillement extraits des procès-verbaux , & classés séparément comme toutes les autres informations qui seront mises sous vos yeux.

Tous les titres originaux seront déposés entre les mains des deux secrétaires de l'Assemblée des Notables ; & si vous avez besoin de quelques autres pièces , vous les chargerez d'en faire la recherche , & ils seront secondés à cet égard par l'autorité du Roi.

Enfin , Messieurs , pour vous procurer tous les secours que l'on peut tirer d'une conversation instructive , & rendre en même tems votre travail plus facile , il y aura constamment à Versailles deux ou trois personnes appelées par l'ordre du Roi , lesquelles joignent à leurs connoissances sur le droit public françois en général , le mérite particulier de s'être occupées depuis quelque temps de recherches relatives aux importants objets qui vont fixer votre attention. Sa Majesté a de plus ordonné qu'une des personnes les plus instruites de la nomenclature des manuscrits contenus dans les archives de sa bibliothèque , se tînt assiduellement près de vous , Messieurs.

On a eubien peu de temps , Messieurs , comme vous êtes à portée d'en juger , pour former toutes les collections & rassembler tous les renseignemens qui vous seront nécessaires ; cependant on y a mis tant d'activité , qu'il ne vous manquera peut-être aucune instruction essentielle , & celles que vous voudrez encore , on vous les procurera avec la même célérité.

On a fait de tous les extraits & même de la plupart des pièces originales , six copies , afin que chacun des bureaux , dont votre Assemblée sera composée , soit en état de se livrer tout de suite aux examens & aux discussions qui peuvent vous conduire à un avis éclairé.

Il sera remis de la part du Roi à chacun des bureaux, une liste précise des questions qui semblent les plus propres à guider vos recherches; mais comme cette liste ne sera qu'un indice soumis à vos propres réflexions, vous penserez peut-être, Messieurs, que la première séance de chaque Bureau devrait être employée à examiner si l'ordre & le genre de ces questions peuvent véritablement diriger votre marche. Tous les bureaux donneront leur avis à cet égard. Et après vous être entendus, par des députés, pour déterminer & fixer d'une manière uniforme les points successifs sur lesquels vous devez délibérer, chacun des bureaux procéderait à leur examen.

Vous apercevrez, Messieurs, la nécessité d'avoir un comité composé d'un certain nombre de députés, lequel devra s'assembler pour comparer les avis de chaque Bureau, & former un résultat commun. Vous jugerez aussi que ces rapprochemens d'opinions ne doivent pas être renvoyés à la fin de vos discussions, puisque s'il n'y avoit pas un premier accord entre vous sur les principes les plus importans, vous vous trouveriez trop éloignés les uns des autres au dernier terme de votre travail.

C'est dans le cours de vos discussions, c'est après le rapport du Comité, formé par les députés de chaque Bureau, que vous connoîtrez, Messieurs, s'il est des questions où il soit nécessaire de vous réunir dans une assemblée générale. L'accord qui a existé entre vous, Messieurs, l'année dernière, & ce lien naturel que forment entre les bons esprits la justice & la raison, donnent lieu d'espérer que vous arriverez à un vœu commun, & que vous donnerez ainsi comme un premier mouvement à l'établissement & à l'affermissement successif de cette harmonie générale,

de laquelle on verroit naître tant de force & tant de bonheur.

Maintenant, Messieurs, pour rassembler d'une manière encore plus méthodique les objets qui viennent d'être soumis à votre attention, je vais lire la liste précise des questions qui ont paru au Roi & à son Conseil, devoir servir de premier guide à vos délibérations. Sa Majesté, cependant, ne vous astreint point à suivre strictement cette marche. On a cherché seulement à placer des points fixes de distance en distance, vous remplirez leurs intervalles, & vous les déplacerez même si vous le jugez convenable.

Il y a parmi les objets soumis à votre délibération, des questions qui ne sont pas susceptibles de doute; mais on a cru cependant devoir les indiquer, afin de ne pas déranger l'ordre des réflexions auxquelles une si importante matière donne naissance.

P R E M I E R E D I V I S I O N .

Composition des États-généraux.

QUEL doit être le nombre des Députés aux États-généraux ?

Quel doit être le nombre respectif de chaque Ordre ?

C O N V O C A T I O N .

A qui le Roi doit-il préférer d'adresser ses lettres de convocation ?

Quelle règle & quelle forme doivent être adoptées pour les citations des Électeurs ?

Qui doit présider les Élections ?

Cette double fonction de citer & de présider, doit-elle être attribuée par le Roi aux mêmes Personnes pour les trois ordres, ou chaque ordre doit-il être convoqué, cité & présidé par des personnes d'un état différent ?

ÉLECTION.

Quelles conditions seront nécessaires pour être électeurs & éligibles dans l'ordre du Clergé ?

Dans quelle proportion seront admis aux États-généraux les divers ordres qui composent le Clergé ?

Les Commandeurs - baillis & Chevaliers de Malte, seront-ils admis aux États-généraux ? à quel titre de propriété le seront-ils ? & dans quel ordre, soit de la Noblesse, soit du Clergé, doivent-ils avoir place ?

Quelles conditions seront nécessaires pour être électeurs ou éligibles dans l'ordre de la Noblesse ?

Les propriétaires de fiefs seront-ils seuls admissibles aux États-généraux ? les gentilshommes possédans une propriété quelconque, auront-ils le même droit ? & quelle devra être l'étendue de la propriété seigneuriale ou rurale nécessaire, soit pour être éligible, soit pour être électeur ?

Sera-t-il convenable d'exiger un certain degré de noblesse, soit pour être électeur, soit pour être éligible ?

Quelle seroit alors la participation aux États-généraux des Nobles d'une création moderne ?

A quelles conditions pourra-t-on être électeur ou éligible dans l'ordre du Tiers-état ?

La valeur de la propriété, susceptible de discussion, doit-elle être prise pour mesure, ou faut-il choisir pour règle la quotité des impositions ?

Cette mesure de propriété ou de contribution doit-elle varier selon la richesse des Provinces ?

Les membres du Tiers, même les plus riches, tels que les négocians, les chefs de manufactures & les capitalistes, n'ayant pas toujours des propriétés foncières, la mesure de l'imposition terri-

toriale peut-elle être généralement applicable à la faculté d'élire ou d'être élu dans le Tiers-état ?

Le Tiers-état doit-il avoir la faculté de choisir pour ses Députés, des personnes d'un autre ordre que le sien, & jouissant des privilèges auxquels il ne participe pas ?

Les personnes qui sont aux gages des Seigneurs ecclésiastiques ou laïcs, ou dans leur dépendance de quelque autre manière, cesseroient-ils par cette raison d'être éligibles par le Tiers-Etat ?

Y a-t-il quelque proportion à observer pour le nombre respectif des Députés des villes & des Députés des campagnes ?

Le nombre des Députés doit-il être déterminé en raison des gouvernemens, des généralités, des provinces, des élections, des diocèses, des bailliages, du nombre des paroisses, de la mesure décrite d'un arrondissement, de l'étendue de sa population, de sa somme contributive, ou de toute autre manière quelconque ?

Convient-il dans cette subdivision, de séparer les villes des bourgs & des campagnes ?

Pourra-t-on être électeur ou éligible dans les divers districts où l'on aura des propriétés, soit transmissibles, soit usufructières, & de quelle manière une telle faculté seroit-elle conférée ?

Les élections doivent-elles se faire à haute voix, qu'au scrutin, & quelles sont les autres formes dont l'observation mérite d'être recommandée ?

I N S T R U C T I O N S .

Quel ordre & quelles règles seroit-il convenable de prescrire dans les Assemblées où les instructions des Députés aux Etats-généraux seront délibérées & rédigées ?

A tous ces objets de délibérations, Messieurs, vraisemblablement vous en ajouterez d'autres, surtout à mesure que vous entrerez dans la discussion

dont le Roi vous a confié l'examen. On ne vous propose ici qu'un premier indice, la réunion de vos lumières fera le reste, & le Roi recevra de vous, Messieurs, toutes les instructions qu'il a droit d'attendre de votre sagesse. Les regards de la nation vont être attachés sur vous, mais vous avez pour encouragement & l'estime publique & l'entière liberté que le Roi vous laisse. Jamais d'ailleurs on ne doit compte que de la pureté de ses motifs, & tôt ou tard, tout plie, tout fléchit devant la raison & devant l'esprit de justice. Il y a quelque chose de si majestueux dans la recherche pure & sincère du bien public, elle semble entourée de tant d'appuis connus & inconnus, qu'il y auroit de la foiblesse à ne pas s'y livrer avec confiance. Le Roi est impatient de connoître enfin, avec sûreté, ce qu'il peut faire de mieux pour le bonheur de ses peuples. Commencez, Messieurs, à fixer ses incertitudes, elles tiennent à un sentiment digne de votre hommage & de votre reconnoissance. L'Administration de toutes les parties d'un si vaste royaume, au moment où toutes les questions sont agitées, offrent tant de difficultés, tant de principes qui se choquent & se contrarient, que les forces d'un Monarque n'y peuvent suffire; & il remplit aux regards de son peuple & de la postérité, tout ce qu'on peut attendre de sa bienfaisance & de sa vertu, lorsqu'il rassemble autour de lui, tantôt les Députés de la Nation entière, pour concerter avec eux le grand ouvrage du bien public, & tantôt, comme aujourd'hui, un nombre considérable de personnes distinguées dans les divers Etats de la Société, afin de recevoir d'elles des conseils & des avis éclairés.

C'est un grand but, Messieurs, qui vous appelle, & vous irez en avant avec promptitude,
car

car il presse à votre Souverain, il presse à toute la Nation de voir arriver ce beaujour où, après une si longue surseance, les Députés de tous les Ordres de l'Etat viendront former la plus auguste des alliances, en réunissant leurs volontés, leur zèle & leurs lumières pour assurer la confiance des Peuples, la prospérité de l'Etat & le bonheur du Monarque.

LISTE des Bureaux des Notables, en l'année 1788.

P R E M I E R B U R E A U .

M O N S I E U R .

M E S S I E U R S ,

L'Archevêque de Narbonne.

L'Evêque de Nevers.

Le Duc de Mortemart.

Le Duc de la Rochefoucauld.

Le Maréchal de Beauvau.

Le Duc du Châtelet.

Le Comte de Rochambeau.

Le Comte de Montboissier.

Le Baron de Flachlanden.

Joly de Fleury.

Boutin.

Le Premier Président du Parlement de Paris

De Sarron,

De Gourgues,

De Rosambo,

} Présidens du Parlem. de Paris.

Le Procureur-général du Parlement de Paris.

Le Député du Clergé de Languedoc.

Le Député de la Noblesse de Bretagne.

Le Député du Tiers-Etat de Provence.

Le Prêreux-Royal de Strasbourg.

Supplément au N^o. 46.

- Le Prévôt des Marchands de Lyon.
- Le Maire de Marseille.
- Le Maire de Rouen.
- Le Maire de Nantes.

S E C O N D B U R E A U .

MONSIEUR LE COMTE D'ARTOIS.

MESSIEURS,

- L'Archevêque d'Aix.
- L'Evêque de Rennes.
- Le Duc de Coigny.
- Le Maréchal de Stainville.
- Le Prince de Robecq.
- Le Duc de Laval.
- Le Duc de Guines.
- Le Marquis de la Fayette.
- De Monthion.
- Lambert.
- Le Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris.
- Le Premier Président du Parlement de Bordeaux.
- Le Premier Président du Parlement de Nancy.
- Le Procureur-général du Parlement d'Aix.
- Le Procureur-général du Conseil de Roussillon.
- Le Député du Clergé d'Artois.
- L'E-u-général de la Noblesse de Bourgogne.
- Le Deputé de la Noblesse de Provence.
- Le Député de la Noblesse de Corse.
- Le Prévôt des Marchands de Paris.
- Le Lieutenant Civil de Paris.
- Le Maire de Montpellier.
- Le Maire de Bourges.
- Le Maire de Limoges.

T R O I S I È M E B U R E A U .

MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS.

MESSIEURS ,

- L'Archevêque de Bordeaux,
 L'Evêque du Puy.
 Le Duc de Clermont-Tonnerre.
 Le Maréchal de Broglie.
 Le Duc de Croy.
 Le Comte de Thiard.
 Le Comte de Rochechouart.
 Le Marquis de Bouillé.
 De Vidaud.
 Berthier.
 Le Premier Président du Parlement de Grenoble.
 Le Premier Président du Parlement de Rouen.
 Le Premier Président de la Cour des Aides de
 Paris.
 Le Procureur-général du Parlement de Toulouse.
 Le Procureur-général du Parlement de Rennes.
 Le Procureur-général du Parlement de Nanci.
 Le Procureur-général du Conseil Souverain d'Al-
 face.
 Le Député de la Noblesse d'Artois.
 Le Député du Tiers-Etat de Bretagne.
 Le Maire d'Orléans.
 Le Maire d'Amiens.
 Le Maire de Nanci.
 Le Maire de Montauban.

Q U A T R I È M E B U R E A U .

MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ.

MONSEIGNEUR LE DUC D'ENGHEN.

MESSIEURS ,

- L'Archevêque d'Arles.

L'Evêque de Blois.
Le Maréchal de Noailles.
Le Duc de Charost.
Le Comte d'Estaing.
Le Marquis de Langeron.
Le Marquis de Mirepoix.
Le Marquis de Gouvernet.
De Bacquencourt.
De Néville.
Le Premier Président du Parlement de Toulouse.
Le Premier Président du Parlement de Dijon.
Le Premier Président du Parlement de Besançon.
Le Premier Président du Conseil Souverain de Rouffillon.
Le Procureur général de la Chambre des Comptes de Paris.
Le Procureur-général du Parlement de Pau.
L'Elu-général du Clergé de Bourgoens.
Le Député de la Noblesse de Languedoc.
Le Député du Tiers-Etat d'Artois.
Le Premier Echevin de Paris.
Le Premier Capitoul de Toulouse.
Le Lieutenant de Maire de Bordeaux.
Le Prévôt de Valenciennes.
Le Maire de Caën.

CINQUIÈME BUREAU.

MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURBON.

MESSIEURS,

L'Archevêque de Toulouse.
L'Evêque de Langres.
L'Evêque d'Alais.
Le Maréchal de Mouchy.
Le Maréchal de Mailly.
Le Comte d'Egmont.)

Le Comté de Puyfégur.
 Le Marquis de Choiseul-la-Baume.
 Le Comte de Caraman,
 Le Noir.
 Esnangard
 Le Premier Président du Parlement d'Aix.
 Le Premier Président du Parlement de Pau.
 Le Premier Président du Parlement de Metz.
 Le Premier Président du Conseil souverain d'Alsace.
 Le Procureur-général du Parlement de Dijon.
 Le Procureur-général du Parlement de Rouen.
 Le Procureur-général du Parlement de Flandre.
 Le Procureur-général de la Cour des Aides de Paris.
 Le Député du Clergé de Bretagne.
 L'Elu-général du Tiers-Etat de Bourgogne.
 Le Mayor de Lille.
 Le Maire de Troyes.
 Le Maire de Reims.

SIXIÈME BUREAU.

MONSIEUR LE PRINCE DE CONTI.

MESSIEURS,

L'Archevêque de Paris.
 L'Evêque d'Arras.
 L'Evêque de Rhodès.
 Le Duc de Luxembourg.
 Le Maréchal de Castries.
 Le Duc de Chabot.
 Le Marquis de Harcourt.
 Le Marquis de Croix-d'Heuchin.
 De la Galassière.
 D'Agay.
 Le Premier Président du Parlement de Rennes.
 Le Premier Président du Parlement de Flandre.
 Le Premier Président du Conseil Souverain de
 Corse.

Le Procureur-général du Parlement de Bordeaux.
 Le Procureur-général du Parlement de Grenoble.
 Le Procureur-général du Parlement de Metz.
 Le Procureur-général du Parlement de Besançon.
 Le Député du Clergé de Provence.
 Le Député du Tiers-Etat de Languedoc.
 Le Maire de Bayonne.
 Le Maire de Tours,
 Le Maître-Echevin de Metz.
 Le Maire de Clermont.

M. le Chevalier de la Coudraye termine en ces termes ses observations sur l'abordage, dont on a lu la première partie au Journal précédent.

« Cette manœuvre, très-délicate & très-brillante, excite constamment l'attention publique. Il est difficile de ne pas prendre part aux relations de ce genre de combats, où la rigueur de l'élément, & les dangers multipliés qui entourent les combattans, semblent exiger d'eux une bravoure & une force d'âme plus qu'ordinaires, qualités auxquelles les hommes accordent toujours leur intérêt & leur admiration. Le Public ne cesse donc de demander pourquoi l'abordage n'est plus pratiqué, & j'ai connu plusieurs personnes qui en avoient conçu des idées défavorables au temps actuel, & toutes à l'avantage de nos ancêtres. Cette opinion cependant me paroît tellement dénuée de vérité, que l'on peut avancer que la science des évolutions, & celle de la manœuvre des vaisseaux, sont au nombre des principales causes qui ont rendu l'abordage rare. »

« En lisant l'histoire des hommes de mer du siècle de Louis XIV, on doit juger que le plus ordinairement les vaisseaux mettoient en panne

pour se battre ; ou du moins est-il certain que l'on ignoroit ou que l'on négigeoit l'art de tirer principalement de sa manœuvre le surcroît de force & d'avantage que donnent les positions favorables. Un vaisseau étoit-il joint, il mettoit vent-dessus, vent-dedans ; l'autre approchoit, mettoit en panne par son travers, & chacun n'attendoit plus le succès du combat que de sa force ou du hasard des coups heureux. *M. Duguay-Trouin*, celui de nos Marins qui s'est le plus distingué par l'abordage, & dont le génie & les talens étoient réels, fut un des premiers à sentir combien étoit déféctueuse la manière usitée de se battre, & combien il pouvoit en tirer parti. Dans ses deux premières campagnes, en 1689 & 1690, âgé de 16 ans, il avoit vu trois abordages heureux, & ces faits durent influencer sur son esprit en faveur de ce genre de combat. Il l'adopta donc, pour ainsi dire, dans la suite, & ses mémoires concourent à faire connoître que l'ignorance des mouvemens d'un vaisseau étoit telle, qu'il ne craignoit même point d'indiquer son dessein à l'ennemi en prolongeant d'avance sa vergue de civadière. En 1702, commandant la *Pellone* de 38 canons, il eut affaire à un bâtiment Hollandois de sa force, sachant manœuvrer, & cette nouveauté pour lui le mit dans le plus grand embarras : il est même fort à présumer que la position fâcheuse où le mit la manœuvre de son ennemi l'eût fait succomber, s'il n'eût trouvé une ressource extraordinaire dans la valeur de son équipage déjà exercé, enhardi par d'autres succès, incapable de manquer de bravoure sous un tel chef, & fort enfin par sa confiance. »

« Le manque de cette confiance réciproque du chef dans l'équipage, & de l'équipage dans son chef, est peut-être la plus forte des raisons qui s'opposent à la pratique de l'abordage. Il est facile de

sentir que dans un combat au canon les Officiers, l'épée à la main, répandus dans tous les postes, & les soldats armés qui gardent les écoutilles, obligent tout homme à faire son devoir, & conséquemment que tant que la défection n'est point générale, le Capitaine est maître de toutes les circonstances du combat. Mais dans un abordage il n'en est plus ainsi; le Capitaine ne peut plus qu'exciter, & c'est l'équipage qui décide. C'est au chef à s'être assuré d'avance de ses gens; mais au moment de l'action, il est dans leur dépendance, & il ne lui reste plus même l'espérance d'échapper par le démâtement de l'adversaire. Or, croit-on qu'avec un équipage ramassé de toutes parts, renouvelé à toutes les campagnes, souvent versé d'un bâtiment dans l'autre, n'ayant aucun attachement particulier pour les officiers, il soit prudent à un Capitaine de remettre entre les mains de ses matelots le sort de son vaisseau & de sa gloire? Voyons encore M. du Guay. Dès sa troisième campagne, en 1691, ayant alors 18 ans, il eut le commandement d'un bâtiment de 14 canons. Il commanda successivement, ensuite & presque sans interruption, le *Coëtquen* de 18 canons, la flûte le *Profond* de 32, la frégate le *Hercule* de 28, & le *Diligent* de 40, sans qu'il soit question d'abordage. Une seule fois dans ce dernier bâtiment il voulut aborder son ennemi, mais ce fut dans un cas désespéré; & encore en cette occasion, où il fut pris, son équipage lui manqua-t-il au point qu'il blessa lui-même plusieurs fuyards, & qu'il fut contraint de faire jeter dans la cale une grande quantité de grenades pour les ramener à leurs postes.

Tous les armemens de M. du Guay s'étoient faits à Brest ou à Saint-Malo, d'où étoit sa famille, & on est fondé à croire qu'il avoit sous

ses ordres la même tête d'équipage & une grande partie des mêmes matelots. Cependant ce ne fut qu'après sept campagnes, dont cinq en qualité de Capitaine, & lorsque sa réputation lui fut devenue un sûr garent de leur bravoure & de leur confiance, qu'il ne craignit plus de s'engager à l'abordage. Tout alors devoit le porter à préférer cette manière de se battre, d'où le hasard des boulets est banni, & dans laquelle il jouissoit de la supériorité de manœuvre qu'il tenoit de son génie & de l'ignorance du temps. Aussi voit-on dans ses mémoires, que souvent, dans la vue d'alléger ses vaisseaux, il diminuoit le nombre des canons qu'ils pouvoient monter. Pour l'ordinaire encore ce genre de combat est moins meurtrier, parce que presque toujours il impose tellement à l'un des deux bâtimens, que le moment où les grappins sont jetés, détermine sa défaite. Ce n'est en effet que dans l'abordage du vaisseau hollandois *le Delft*, commandé par le Baron de *Wassenaer*, que M. du Guay éprouva une perte d'hommes comparable à celles qu'occasionnent ordinairement les combats au canon : au reste, M. du Guay, malgré ses talens supérieurs & les avantages dont il jouissoit, a manqué autant d'abordages qu'il en a exécuté. Cette observation suffit seule pour faire connoître que l'abordage n'est point d'une exécution aussi facile qu'on l'imagine communément ; qu'il est d'autant plus difficile aujourd'hui, que l'on ne s'attend point en panne, & conséquemment pour rendre circonspects ceux qui pensent que l'on doit reprocher à la marine de ne plus aborder. »

« Il est certain que dans un abordage, où toutes choses sont égales, l'attaqué qui conserveroit son sang-froid & son courage, auroit une grande supériorité sur l'attaquant, par la diffi-

culté qu'éprouve celui-ci pour passer à bord de l'ennemi, & encore, parce que dans ce passage il est forcé de se découvrir, tandis que l'attaqué reste à couvert sous ses bastingages. L'abordage peut alors être comparé à l'assaut d'une ville assiégée. Cette réflexion frappante concourt à éloigner les projets d'abordage, & on ne les regarde plus guère, en effet, que comme une dernière ressource vers la fin d'un combat, & dans les occasions où l'on prévoit l'impossibilité de résister au canon.

« Dans une très-grosse mer, l'abordage est impossible, parce que les vagues occasionneraient un choc entre les vaisseaux capable de les fracasser & de les couler. Par cette même cause l'abordage entre les gros vaisseaux est plus dangereux, & il a dû conséquemment devenir plus rare de nos jours, où la grosse artillerie a contraint d'augmenter les dimensions & la masse des bâtimens de guerre. Un capitaine encore craint souvent, d'après la considération de cette artillerie souveraine, de s'engager ainsi sans connoître les talens de celui à qui il a affaire. Il ne faut en effet que le plus léger défaut de manœuvre, qu'un démanement, pour présenter une position défavorable à l'ennemi; & l'on a vu plusieurs fois dans ce cas une seule bordée mettre hors de combat la moitié d'un équipage, & déterminer la prise du vaisseau. *M. du Guay*, lui-même, par un événement semblable, fut vivement maltraité dans son combat contre le *Rocheester*, en 1704.

« De nos jours, les armées navales combattent avec un tel ordre, que la totalité des vaisseaux ne forme qu'un corps, dont les mouvemens sont combinés & relatifs. Cet ensemble a une grande influence sur les succès, & souvent il donne une supériorité décidée, même à l'armée plus faible qui

fait le mieux l'observer. Cette science des évolutions a donc été justement considérée comme l'avantage le plus à rechercher, & dont on devoit le plus se promettre ; mais elle a nécessairement éloigné l'idée des abordages, qui ne sont que des combats partiels, & isolés. »

« Les vaisseaux françois autrefois avoient proportionnellement plus de monde que les vaisseaux anglois, & cela leur donnoit de la supériorité à l'abordage. Aujourd'hui il y a égalité entre eux à cet égard ; mais l'impétuosité Françoisé peut faire encore subsister l'avantage de leur côté. »

« La rentrée des vaisseaux étoit alors beaucoup moindre, & rendoit plus facile le passage d'un bord à l'autre. Au reste, cette raison ne se présente ici que comme un accessoire, & seulement pour ne rien oublier dans cette discussion. Déjà en effet, depuis quelques années, la pratique a ramené à diminuer la rentrée ; & si l'abordage pouvoit devenir un jour aussi praticable qu'il l'a été, ou aussi avantageux à quelque particulier, il est hors de doute qu'il seroit très-possible d'établir un petit pont mobile, à l'aide duquel le passage se feroit avec facilité. Je suis même étonné qu'on ne l'ait pas déjà fait, parce qu'il y a des occasions où l'abordage offre seul une ressource, indépendamment des abordages involontaires, auxquels les démâtemens & d'autres circonstances donnent lieu quelquefois dans les combats. »

Le Chevalier DE LA COUDRAYE, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, des académies de Bordeaux, Dijon & Arras.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

L'Ambassadeur d'Angleterre à la Haye, écrit-on de Liège, le 21 octobre, étoit ici depuis quelques

jours. On disoit qu'il se rendroit à Paris; mais on fait qu'il est parti pour Aix-la-Chapelle, d'où il se rendra à Francfort : un Envoyé de Berlin doit s'y aboucher avec lui. Il faut que ce voyage précipité & secret ait pour but quelque grande affaire. (*Gazette des Deux-Ponts*, n°. 132.)

Le grand mausolée du Pape *Ganganelli*, dit une lettre de Rome, fait beaucoup de bruit dans cette ville; le concours du peuple pour le voir est continuel : le jugement qu'on peut en porter pour la beauté de l'exécution, est qu'après les ouvrages grecs les plus célèbres, celui-ci est le plus remarquable, & il est le plus magnifique de nos siècles modernes. Son exécution simple, autant que majestueuse, efface effectivement les trois principaux mausolées de Saint-Pierre de Rome; savoir, celui de *Paul Farnèse*, celui du Pape *Grégoire*, & celui de *Léon de Médicis*; ce monument a fait obtenir à M. *Canova*, même de ses rivaux, le nom de *Michel-Ange du siècle*. M. *Hamilton*, Peintre Anglois très-célèbre, dit que dans la sculpture italienne, on n'a jamais fait deux statues qui puissent être comparées aux deux de ce mausolée, qui sont la *Tempérance* & l'*Humilité*. Les Sculpteurs de Rome sont jaloux des talens de M. *Canova*, qui, par sa manière de sculpter, efface les travaux de ses prédécesseurs, & donne une exécution plus facile & plus brillante. Ce qui étonne le plus ses confrères, c'est que cet artiste Vénitien, qui mérite si bien de son siècle, n'a que 27 ans.

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude de ces Paragraphes extraits des Papiers étrangers.*)

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 22 NOVEMBRE 1788.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

ÉPIGRAMME.

LE cheval de Lubin menoit son cavalier.
Un certain jour d'hiver, dans un profond borbier,
L'animal s'enfonça jusques à la croupière;
L'autre resta dessus assis tranquillement.
Un voyageur lui dit : Vous êtes trop pesant,
Descendez ; soulevez l'animal par derrière ;
Bientôt vous sortirez tous les deux d'embarras.
Lubin répond : Vous voulez rire ;
Allez , mon cher , je ne descendrai pas ;
C'est lui qui m'a mis là , je veux qu'il m'en retire ;
(*Par un Abonné.*)

N^o. 47. 22 Nov. 1788.

G

LE SERIN INCONSIDÉRÉ,

F A B L E.

DANS NOS riens climats, sous des lambris dorés,
Vivotoit un-Serin, enfermé dans sa cage.

Sans souci, pensant peu, sa gaité, son ramage
Avoient sauvé son cœur de vœux ismodérés.

Chaleur, eau, menus grains, en des lieux si parés,
Pour un tel oisillon que faut-il davantage ?

Bientôt il lui fallut un peu plus. Certain jour,
Où le soleil brilloit, dans le sein de l'Automne,

Et réchauffoit la Nature & l'Amour,

Notre ailé prisonnier incline & s'abandonne,

Au projet qui lui vient de changer de séjour.

Sa cage, par hasard, fut entr'ouverte; & zeste,

Soudain en large, en long, des fauteuils aux ri-
deaux,

Des cornichés aux fleurs, des sphères aux tru-
meaux,

Sans gêne il exerça son aile agile & lesté.

On veut le rappeler : — Lolo, joujou, petit,

Mon roi, fanfan, m'amour. — Mais bon ! vaine
caresse !

Au travers d'un carreau, brisé par mal-adresse,

Lolo, dans un verger, s'envole & se tapit.

Là, quelques arbrisseaux lui présentent leur graine ;

Il sent la liberté qui fit tomber sa chaîne ;

Et, sous l'œil du Soleil, il contemple les cieux :
 D'une compagne encore il convoite l'aubaine,
 Et jouit de l'espoir d'être vraiment heureux.
 Mais, fort léger, combien, dans tes diverses luttes,
 Tu caresses & tu culbuttes
 De Peuples, d'Auteurs, de Héros,
 De Ministres, d'Amans, de Belles, & d'Oiseaux !
 Lolo, trop tôt trompé, n'a point eu de compagne ;
 Le froid sèche sa graine, & va durcir ses eaux ;
 Sous ses pieds grelotans se blanchit la campagne ;
 Et, pour comble d'horreur, d'un Vautour affamé,
 Les serres & le bec l'ont presque déplumé.
 Alors transi, sanglant, des portes de la vie,
 Songeant à ses erreurs, à ses plaisirs perdus,
 Le pauvre Lolo dit dans sa courte agonie :
 Un bien présent vaut mieux que cent biens attendus.

(*Du pied des Pyrénées, par Epiménide,
 qui dort.*)



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Bec-figue*; celui de l'Énigme est *Fard*; celui du Logogriphe est *Melon*, où l'on trouve *Me* (pronom), *On* (particule).

CHARADE. *A Madame ***.*

UN jeu que vous aimez renferme mon premier ;
Une Nymphé jadis habita mon dernier ;
Et toujours avec vous je suis sans mon entier.

(*Par Mme. de la R**., de Montade en Vendomois.*)

É N I G M E.

JE dois ma naissance à mon père,
Puisque jamais je n'ens de mère.
Observez, s'il vous plaît, qu'en recevant le jour,
Ce fut sans sang, sans tête, & même sans nul membre.
Pour berceau j'eus un four,
Un atelier pour chambre.

Je bois par indiscretion ,
 Et c'est ma seule nourriture ;
 Malgré cela , je vous le jure ,
 Je n'ai point d'indigestion :
 De mon sexe aussi je diffère ;
 C'est que plus je vieillis , & plus je deviens chère .
 Dans les galas jadis gaîment on me fêtoit ,
 Et qui plus est , on me chantoit .
 Le prétendu bon ton , & qui pourtant domine ,
 De leur trône , en ôtant la joie & la gaîté
 Pour y placer la gravité ,
 Est cause qu'aujourd'hui l'on me fait triste mine .
 Cependant il me reste encor quelques amis
 Avec lesquels je m'en console ,
 Leur faisant faire la rïole
 Tant qu'ils me resteront soumis .

(Par un Abonnè.)

L O G O G R I P H E .

UN pain de sucre est ma figure ;
 Mais nous différons en ce point :
 Moi je suis creux , lui ne l'est point ;
 Je suis de matière assez dure .
 Souvent propre au dehors , ainsi que bien des gens ,
 Je suis toujours noir en dedans .
 Neuf pieds composent mon ensemble ,
 Et dans ces neuf pieds je rassemble

G 3

La saison qui mûrit les grains ;
 Le premier mobile de l'homme ;
 L'oiseau qui jadis sauva Rome ;
 Le titre de nos Souverains
 Et celui de nos Souveraines ;
 Le faite des grandeurs humaines
 Où ces titres les font asseoir ;
 Un mot par lequel on exprime
 Le temps que dure leur pouvoir ;
 De nos maisons, l'hiver, ce qui blanc hit la cime ;
 Un fureux & cruel animal ;
 Le nom & la couleur d'un peuple de l'Afrique ;
 Un ver aux vêtemens fatal ;
 Puis une note de musique.
 Lecteur , pour me connoître mieux ,
 En veux-tu savoir davantage ?
 Je t'empêche de voir sans te boucher les yeux ;
 Je suis le jour fort peu d'usage ;
 On me remplace quelquefois
 Ou par un souffle ou par deux doigts ;
 Mais la propreté , la prudence ,
 Me font , avec raison , donner la préférence.

(Par M. Noël , Sec. de M. Pl...)



 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DICTIONNAIRE Historique, Politique & Géographique de la Suisse, &c. 3 Vol. in 8°. A Genève, chez Bœde, Manget & Compagnie, Imp-Lib.; & se trouve à Paris, chez Buiffon, Libraire, Hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-feuille, N° 20. Prix, 10 liv. br., 13 liv. rel., & 11 liv. 10 s. franc de port par la Poste.

LES premières Editions de ce Dictionnaire, imprimé depuis long-temps, ne l'avoient pas encore répandu autant qu'il méritoit de l'être : il n'a principalement servi qu'aux Compilateurs, qui l'ont copié sans le citer; il a aussi puissamment secouru ces Voyageurs expéditifs, qui nous entretiennent des Gouvernemens & des mœurs du pays dont à peine ils ont eu le temps de reconnoître les grands chemins. C'est ici, de l'aveu unanime des Nationaux, le meilleur Ouvrage où les Etrangers puissent trouver une information exacte de la Suisse. Il a été fait sur les lieux, par un Magistrat Bernois, aussi regretté que regrettable,

qui possédoit un esprit exact & un esprit étendu, nourri dans l'étude de l'Histoire, du Droit public, des diverses Administrations de la Ligue Helvétique, & dont la raison perfectionnée seconda les grandes connoissances. M. Tscharner, c'est le nom de ce Magistrat, écrivit ce Dictionnaire en François, quoique l'Allemand fût sa langue naturelle; il eut avec le célèbre Haller, son Compatriote, cette conformité de se servir également, & avec succès, des deux idiomes. Sa mort prématurée le priva de l'avantage de donner à son Livre la perfection dont il étoit susceptible. Des Libraires indiscrets s'emparèrent de cette riche dépouille, & la gâtèrent en en grossissant le Volume. Aujourd'hui, elle reparoît dans sa pureté primitive: si ce Dictionnaire est augmenté d'un tiers, les Editeurs n'ont reçu ces Additions que de mains dignes de joindre leur travail à celui du premier Auteur.

Depuis quelque temps, la mode conduit en Suisse une foule d'Etrangers: les Anglois en ont fait leur seconde patrie; ils y séjournent; mais les François ne font qu'y passer: les uns & les autres ont écrit sur cette Contrée; la plupart avec des opinions nationales. Un petit nombre s'y portent & s'y attachent par l'attrait qu'offre à l'imagination un pays éclatant des merveilles de la Nature, & diversifié à chaque pas par la multitude de ses formes, de ses irrégula-

rités ou de ses accidens ; aux Savans , la variété des sols , des climats , des productions , de cet amphithéâtre de montagnes qui , s'élevant sur un espace de cinquante lieues , renferme , à l'exception des vallées , la plupart des grands effets , ailleurs isolés ; aux Artistes , tant de beautés pittoresques , dont les détails changent , se renouvellent , se reproduisent modifiés chaque saison comme à chaque lieue ; l'Observateur moral , l'exemple de vingt Gouvernemens différens , réunis entre ces barrières des Alpes & du Jura ; une Confédération liée , beaucoup plus par l'esprit de fraternité & de modération , que par d'imparfaites combinaisons sociales ; plusieurs Démocraties paisibles ; des Aristocraties dont la force est dans leur prudence & dans l'opinion , dont les Peuples sont armés sans que les Souverains le soient , ni que la tranquillité publique en soit altérée ; par tout enfin , des mœurs agrestes avec une industrie , avec une agriculture qu'on distingueroit dans les pays même où la politesse des esprits & les progrès des lumières ont si peu fait encore pour le vrai bonheur de la multitude.

La Nation la plus digne d'être étudiée ce n'est pas celle qui fourniroit le plus de gens d'esprit , de Décorateurs , de Danseurs , de Cuisiniers parfaits : l'œil de la raison s'attacheroit à celle qui seroit gou

vernée le plus sagement, dont les Citoyens, sans être affligés ni de l'esprit de servitude, ni du fanatisme des nouveautés, trouveroient dans un travail libre, une propriété certaine, & une aisance que n'altéreroient jamais les besoins du Gouvernement; que ne tourmentent ni les impôts, ni la guerre, ni le luxe des riches, ni les innovations systématiques; & qui, bien vêtus, bien logés, bien nourris, eux & leurs familles, ne seroient jamais troublés dans la jouissance du premier bien de l'homme social, la *sécurité*. La plus grande partie de la Suisse présente encore la plus grande partie de ce tableau; il est tracé, d'après Nature, dans le Dictionnaire dont nous allons suivre quelques articles.

Le premier de ce Recueil en est aussi le plus important; il traite du *Corps Helvétique* en général. On ne connoît que très-imparfaitement en Europe le système de cette Confédération; les Auteurs nationaux n'en ont tracé que des esquisses, & il est rare, en Suisse même, de trouver des personnes bien instruites des divers rapports que soutiennent entre eux les Membres de la Ligue Helvétique. On en développe ici l'origine, la formation, la nature, les limites & le but; on expose les traités qui lui servent de fondement, l'histoire & les conditions des alliances étrangères qu'elle a contractées: c'est, en quatre-vingt-dix

pages , un abrégé exact & substantiel du droit public de la Suisse.

La Nature sembloit avoir décrit le cercle de cette Union entre les Alpes & le Jura, entre le Rhin & le Rhône ; la politique a peu contrarié cette disposition physique : elle contribua, sous Louis XI, à faire rejeter aux Suisses le projet d'annexer la Franche-Comté à la Confédération ; & on ne s'est écarté de ces limites naturelles, que par la conquête des divers Bailliages démembrés du Duché de Milan, & dont la possession étend les domaines du Corps Helvétique jusque dans la Lombardie.

L'Auteur de cet Article observe très-judicieusement qu'aucune Puissance n'auroit moins besoin que les Suisses, d'alliances étrangères. Les Cantons cependant & leurs Associés ont en corps, ou séparément, des Traités avec la Maison d'Autriche, avec la France, les Provinces-Unies, le Roi de Sardaigne, Venise, &c. A force de multiplier les liens, on en atténue nécessairement l'obligation ; il n'est pas plus aisé, dans la Société politique que dans la Société civile, d'être l'ami de tout le monde ; & quoique les alliances externes du Corps Helvétique, ou de quelques-uns de ses Membres, soient purement défensives, défendre à la fois quatre ou cinq Puissances qui peuvent se déclarer mutuellement la guerre, c'est réellement n'en

défendre aucune, & s'exposer à la nécessité, toujours dangereuse, de recourir aux interprétations évasives des traités, pour n'en blesser aucun. Ces alliances emportent un autre inconvénient au milieu d'une pluralité de Républiques, dont les moins sages, en cas de divisions entre elles, chercheroient des appuis au dehors, & fourniroient à leurs Alliés étrangers, un prétexte d'intervenir dans l'administration intérieure de la Confédération.

» Cette Ligue des Cantons est une alliance défensive, étroite & perpétuelle
 » entre treize petites Républiques. Elle
 » consiste essentiellement dans l'engagement
 » de se protéger les unes les autres par
 » leurs forces réunies contre tout ennemi
 » du dehors, & de s'entraider pour prévenir les troubles intérieurs. — Pour
 » que ce lien fût solide & permanent, il
 » étoit nécessaire, non seulement que la
 » Ligue fût perpétuelle, mais encore qu'elle
 » eût une force obligatoire exclusive, ou
 » de préférence sur tout autre engagement.
 Ces principes sont devenus fondamentaux, plus, il est vrai, par le fait & l'usage, que par des constitutions positives.

» Dans tout ce qui ne blesse point la
 » liberté des autres Membres que l'Association a pour objet de protéger, chaque
 » Canton est absolu, & forme un Etat
 » souverain & indépendant, qui se gou-

» verne par ses propres principes & ses
 » Loix. Excepté le petit nombre de cas
 » déterminés expressément dans les allian-
 » ces, & qui intéressent directement l'ob-
 » jet même de la Ligue, aucun Canton
 » n'est assujetti aux résolutions de la plura-
 » lité. — C'est improprement que l'on
 » donne à cette Confédération le titre de
 » *République & d'Etat souverain*. Ce nom
 » d'Etat suppose une Administration fixe,
 » une autorité concentrée, un pouvoir exé-
 » cutif, des revenus assignés pour les dé-
 » penses tutélaires. Aucun de ces carac-
 » tères n'est applicable au Corps Helvé-
 » tique. Les Etats du Corps Germanique
 » sont permanens : la Diète de Ratisbonne
 » exerce une Jurisdiction déterminée ; les
 » Diètes des Suisses, au contraire, ne sont
 » jamais que des Congrès des Délégués de
 » quelques-uns des Etats confédérés, ou
 » de tous ensemble. Les seuls objets fixes
 » des Diètes annuelles ne tiennent point
 » à l'intérêt national, &c.

» L'union des Républiques Suisses, ajoute
 » l'Auteur, repose plutôt sur le rapport
 » de leurs intérêts & sur l'heureuse assiette
 » de leur pays, que sur un équilibre cal-
 » culé, ou sur un système politique ; &
 » peut être n'en doit-on que mieux augurer
 » de sa perpétuité “.

En effet, les intérêts mutuels des divers
 Membres de la Ligue Helvétique sont

déterminés, circonscrits, & presque immuables de leur nature : les Constitutions fédérales, au contraire, tendent par-tout au changement, ainsi que les Loix en général; & comme elles ont précédé ordinairement la fixation des intérêts, elles s'altèrent & se heurtent à mesure que ceux-ci se développent. Aussi la Suisse, sans capitulations précises, sans union systématique, sans Code fédéral, n'a-t-elle éprouvé ni les convulsions de la Ligue Achéenne, ni celles des Provinces-Unies; son indépendance, comme celle du Corps Germanique, n'est point subordonnée à un Chef puissant, ni celle de ses Membres à un Congrès, comme vont l'être celle des divers Etats de la Ligue Américaine. Tandis que d'autres Nations écrivent, disputent, s'agitent, se fatiguent en mouvemens presque toujours infructueux, la Suisse, invariable dans ses maximes, pourroit graver sur ses rochers, son Histoire actuelle en quatre mots : *Paix au dedans & au dehors.*

Le Canton d'Appenzel est une de ces petites Républiques, sur laquelle il faudroit fixer le plus long-tems les méditations du Philosophe & de l'Homme d'Etat. Ne pouvant ni séparer les traits de sa description, ni la rapporter en entier, nous nous bornons à la réflexion qu'elle inspire à l'Auteur. » On peut, dit-il, opposer ce tableau au système hasardé de quelque

» Auteurs politiques , qui , éblouis par
 » l'éclat extérieur & la célébrité des grands
 » Etats , voudroient nous persuader qu'il
 » seroit de l'intérêt du genre humain de
 » n'être subdivisé qu'en un petit nombre
 » de grandes Nations , chacune sous un
 » Chef & Législateur absolu : qu'ils con-
 » sidèrent ces petits Etats obscurs , mais
 » riches & peuplés « .

La plupart des Voyageurs qui passent en Suisse , n'en voient que les frontières , c'est-à-dire , la partie occidentale , où l'on parle la Langue Française , & où l'on ne rencontre d'Helvétique que les armoiries du Souverain. Le costume , l'idiome , la physionomie , la conformation physique , les manières , les goûts , les mœurs sur-tout devenues presque généralement Françaises dans le pays de Vaud & la Principauté de Neuchâtel , tout en fait distinguer les habitans , des Suisses indigènes. C'est dans l'Oberland , l'Entlibuch , l'Appenzell , le Haut-Valais , qu'il faut chercher ces derniers. A l'article *Berne* de ce Dictionnaire , l'Auteur décrit en ces termes les différences morales des deux races.

» Le Paysan Suisse , Allemand , est grave ,
 » froid , plus capable de réflexion que
 » d'imagination ; attaché à son état , il s'en
 » tient honoré : un Cultivateur Allemand ,
 » avec cent mille livres de bien , ne se
 » donneroit pas le ridicule d'épouser une

» demoiselle, ni ne consentira que ses en-
 » fans se *mésallient* avec des Bourgeois. Il
 » paroît lourd dans le plaisir, lent dans
 » ses opérations; mais sa conduite est sys-
 » tématique, son économie roule sur un
 » cercle d'opérations bien ordonné pour
 » toute l'année. Il a soin de son bétail,
 » & est attentif à conserver une bonne
 » race. Sans ambition, il recherche moins
 » les petits emplois de police, qu'il ne s'y
 » prête; il ne s'expatrie pas volontiers:
 » une nourriture, des habitudes différentes
 » lui donnent, chez l'Etranger, ce *mal du*
 » *pays*, ce regret de la patrie, qui, chez
 » les Montagnards sur-tout, devient une
 » maladie mortelle. Les femmes de cette
 » classe de Suisses sont laborieuses, exactes
 » dans les détails du ménage, entendues
 » dans la culture des jardins, dans la fila-
 » ture & autres ouvrages de leur sexe.

» Dans le pays de Vaud, le peuple est
 » en général plus gai, plus poli; montrant
 » une imagination plus vive, souple dans
 » son caractère; travaillant avec plus d'ar-
 » deur que de constance, mais léger, peu
 » prévoyant: ambitieux de sortir de son
 » état, le Bourgeois pour se titrer d'un
 » fief, le Villageois pour atteindre au rang
 » des Bourgeois par le titre de quelque
 » emploi de Justice inférieure, les jeunes
 » gens pour acquérir des manières plus
 » élégantes, les uns au service militaire,
 » les autres au service militaire dans l'E-

» tranger. Les femmes , dans la Suisse Fran-
» çoise ou Romande , sont sur - tout peu
» adroites , peu soigneuses dans leur éco-
» nomie , négligentes dans les petits soins
» de l'éducation du ménage. On n'a qu'à
» jeter un coup d'œil sur les dehors d'une
» ferme allemande ou françoise , pour
» être frappé de l'extrême différence entre
» le bon ordre , la propreté , l'air d'aisance
» d'une part , & la négligence , le délabre-
» ment de l'autre. — Il y a sûrement bien
» des exceptions à cette peinture ; & si de
» jour en jour les mœurs Helvétiques s'ef-
» facent dans le pays de Vaud , d'un autre
» côté , le goût , les lumières de l'économie
» rurale y ont fait des progrès sensibles *.

Genève , qui n'est point partie intégrante
du Corps Helvétique , occupe soixante pa-
ges de ce Dictionnaire. Cette République,
orageuse au milieu de la sérénité du reste
de la Suisse , offre dans l'Histoire le spectacle
d'un vaisseau en flamme sur une mer tran-
quille , & à côté d'une flotte immobile sur ses
ancres. La fréquence de ses troubles & la
proximité de ses révolutions rendent impar-
fait tout ce qu'on peut avoir écrit de cette
ville il y a dix ans ; aussi les nouveaux
Editeurs de ce Dictionnaire ont-ils fait
à cet Article des additions considérables.
Il faut les louer d'avoir passé rapidement
sur les derniers malheurs de la République ,
& de s'être bornés à l'énoncé des nouvelles

Loix qu'on lui a imposées, sans décider de leur convenance ou de leurs effets. Cette retenue est la meilleure critique de ces dissertations inconsidérées, que se sont permises à cet égard, dans certaines compilations, des Etrangers à qui la nature de leur travail prescrivoit de donner des faits, non des avis & des raisonnemens.

Un des morceaux les plus intéressans & les mieux écrits de ce Recueil, est celui qui contient le tableau collectif de la Suisse, considérée dans son aspect & sa configuration physique. Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter qu'à quelques fragmens de cette Carte générale, où l'Auteur voit en Naturaliste exact, & décrit en Peintre. La surface de la Suisse est estimée de neuf cent cinquante-six lieues géographiques carrées, & renferme environ deux millions d'habitans. La partie orientale & méridionale, qui comprend les Hautes-Alpes, occupe près des deux tiers de cette surface; l'élévation des principales cimes de cet amphithéâtre, la position de ses différentes chaînes, les vallées qui les séparent, les lacs qui forment le réservoir de leurs eaux glaciales, les fleuves qui en découlent, sont observés ici, & dans leur ensemble, & dans leurs rapports communs.

» La Nature a tracé une ligne, au dessous de laquelle, sans des circonstances particulières, la neige & la glace se fon-

„ dent dans les Alpes tous les étés ; cette
 „ ligne est environ à quinze cents toises
 „ au dessus de la mer. — Souvent, fort
 „ au dessous de ce point d'élevation, on
 „ ne trouve encore aucune trace de végé-
 „ tation ; souvent le roc, dépouillé de
 „ terre par les fontes & les éboulemens,
 „ ne présente, sur les bords des vallons,
 „ que des précipices effrayans & des écueils
 „ inaccessibles. Ainsi le tableau si majes-
 „ tueux à la première vue de ces gran-
 „ des pyramides glacées, de ces abîmés
 „ profonds, parfemés de pointes brillantes
 „ parmi les débris des rochers boulever-
 „ sés, n'offre bientôt à l'œil que le triste
 „ aspect d'un vaste désert, où il n'apper-
 „ çoit d'êtres vivans que quelques chamois
 „ effarouchés, ou des vautours qui planent
 „ au dessus de cette horrible solitude, &
 „ mêlant leurs cris aigus au bruit sourd
 „ des torrens & des avalanches. C'est sur-
 „ tout vers la fin du jour, quand le der-
 „ nier crépuscule teint les glaciers d'un
 „ rouge pâle, & qu'une nuit plus épaisse
 „ qu'ailleurs semble couvrir l'horizon res-
 „ ferré, où, dans des temps pluvieux,
 „ quand les nuages pressés entre ces bar-
 „ rières glacées, descendent jusque sur les
 „ forêts sombres des vallons ; c'est alors
 „ qu'il faut être habitué à ce tableau,
 „ pour ne pas en recevoir des impressions
 „ de tristesse “.

Ces traits appartiennent à la région supérieure des Alpes ; le second degré de cette échelle colossale, c'est-à-dire, la région moyenne, offre d'autres aspects & d'autres phénomènes.

» Dans ces Cantons des Basses-Alpes,
 » moitié sauvages, moitié cultivés, le
 » Peintre surprend la Nature dans son at-
 » lier, entourée des restes du chaos, au
 » milieu d'une création ébauchée & de
 » formes majestueuses qui annoncent une
 » main toute-puissante. Il ne trouveroit
 » pas ailleurs de si grands effets des om-
 » bres & de la lumière, ces tableaux har-
 » dis & sublimes auxquels l'imagination
 » seule ne sauroit atteindre. Ici des rochers
 » inaccessibles, entrecoupés d'écueils bi-
 » zarres ou de grottes obscures, se perdent
 » dans les cieus ; quelquefois leurs cimes,
 » en surplombant un profond abîme, me-
 » nacent de le couvrir de leurs ruines ; cou-
 » ronnées de touffes épaisses d'arbres courbés
 » par la vétusté, elles jettent au loin leurs
 » ombres prolongées, & répandent une
 » fraîcheur inaltérable. Là des torrens s'é-
 » lancent du sein des nues, se dispersent
 » dans l'air, ou forment dans leur chute des
 » cascades variées ; le soleil les fait briller
 » des feux du diamant ou des couleurs de
 » l'arc-en-ciel ; leurs ondes rassemblées
 » dans les gouffres qu'elles ont creusés,
 » s'en échappent avec force, & blanchif-

„ sent de leur écume les marbres épars
 „ qui s'opposent à leur cours. Ces beau-
 „ tés terribles sont contrastées par la vue
 „ riante des côteaux tapissés de diverses
 „ nuances de verdure; la surface tranquille
 „ d'un beau lac répète leur image, & ré-
 „ fléchit l'azur du Ciel; au milieu d'un
 „ désert sombre, un vallon habité par une
 „ nombreuse Colonie, présente le tableau
 „ d'une retraite paisible & de l'union. —
 „ Sans doute les fortes impressions données
 „ aux fibres encore tendres de l'enfance
 „ par tant de grands objets, & fortifiées
 „ par l'habitude d'une vie uniforme &
 „ solitaire, sont une des principales causes
 „ de cet ennui qu'éprouvent les Monta-
 „ gnards transportés dans les plaines “.

On a joint à ce Dictionnaire une bonne
 Carte réduite de la Suisse, & un Itinéraire,
 d'où il résulte que le voyage complet de
 cette Contrée est de de six cents lieues,
 qu'on peut faire en quatre mois. Le pre-
 mièr travail de ce Recueil ayant été destiné
 à l'Encyclopédie, imprimée à Yverdon, on
 lui a conservé depuis sa forme lexicque, &
 à ce qu'il semble, mal à propos. La nature
 & l'ordre des matières exigeoient une distri-
 bution plus méthodique, plus conforme à
 l'objet d'un Ouvrage Historique & Politique.

(Cet Article est de M. Mallet du Pan.)

DES Etats-Généraux & autres Assemblées Nationales. A Paris, chez Buillon, Libraire, rue Haute-feuille, N^o. 20. Tomes III, IV, V & VI; in-8^o.

Nous pouvons nous dispenser de remonter aux premières bases de notre Constitution, pour éclaircir des droits qui ne sont plus équivoques, & pour répéter ce qui a déjà été écrit cent fois sur la nécessité & l'utilité de la convocation des Etats-Généraux. Ce que nous dirions ici, ne seroit qu'un rapprochement fait des différens Ouvrages que contient la Collection que nous annonçons; Collection intéressante, dans laquelle rien n'est omis, rien n'est dissimulé, & où tous les Ordres trouvent des monumens à consulter, & tout ce qui a été écrit sur une matière aussi intéressante. Il ne s'agit donc point de faire valoir l'importance de cette Collection, il n'est plus question de revenir sur des discussions qui sont enfin fixées, il suffit de rendre compte des Ouvrages & des matières que cette Collection a réunis; mais auparavant on ne nous saura point mauvais gré de rappeler ici & les expressions du Roi, & celles du Ministre placé à la tête du département des Finances; elles dissipent tous les doutes, pénètrent tous les Lecteurs d'un sentiment

de reconnoissance & d'estime, & sont un texte auguste, qu'il semble que les Editeurs de la Collection aient pris à tâche de développer dans toutes ses parties, tant pour ce qui regarde la forme des convocations & des élections, que pour les grands principes, & les maximes sages, modérées & vraies qu'ils ont rappelées avec une fidélité digne d'être appréciée. Si nous osions nous permettre ici des élans oratoires, nous dirions à la Nation : Vous serez enfin légalement représentée; vos droits que vous croyiez pros crits depuis cent cinquante ans, & que Louis XIV fut inutilement conseillé de vous rendre il y a plus d'un siècle, ces droits, Louis XVI vous les rend; il vous les rappelle, il vient à vous comme Charles VIII, après des époques orageuses, pendant lesquelles on avoit cru le timon de l'Etat égaré sans retour; il vient à vous comme Louis XII, avec bonté, avec tendresse, pour recevoir comme lui vos bénédictions & vos remerciemens; il vient à vous, non pas comme Louis XIII y parut, pour entendre des plaintes, pour être témoin d'un conflit scandaleux, & pour consacrer des prétentions mal fondées; il vient à vous comme Charlemagne, il semble avoir emprunté son ame & son langage.

» — Lorsque nous tiendrons notre Cour
» plénière (disoit ce grand Empereur), si
» Dieu nous fait la grace de vivre & nous
» protège; de l'avis & du consentement

„ de nos Féaux , nous établrions , par une
 „ Loi expresse , les demandes que notre
 „ Peuple nous a faites , afin qu'elles soient
 „ observées même à l'avenir. En vûe du
 „ Dieu Tout-Puissant , nous réglerons tout
 „ ce qui peut intéresser le bien général ;
 „ & convenir aux différens Ordres de l'Etat,
 „ aux Ministres de l'Eglise ; & à nos fidèles
 „ Sujets ; & dans notre prochaine Cour
 „ plénière & Assemblée générale, où assis-
 „ teront un grand nombre d'Evêques , de
 „ Comtes , nous publierons une Loi ex-
 „ presse pour les maintenir “.

On va maintenant entendre notre Sou-
 verain. — „ J'ai fixé au commencement de
 „ l'année prochaine l'Assemblée des Etats-
 „ Généraux de mon Royaume ; mon cœur
 „ attend avec impatience le moment où ,
 „ entouré des Représentans de mes fidèles
 „ Sujets , je pourrai concerter avec eux
 „ les moyens de réparer les maux de l'Etat.
 „ — Avant de convoquer les Etats-Géné-
 „ raux , j'ai voulu vous consulter , Messieurs,
 „ sur la forme que je dois préférer pour
 „ les rendre utiles à tout mon Royaume.“
 — Est-il un seul parmi nos Lecteurs qui ne
 sente toute l'étendue du bienfait que le Roi
 accorde à la Nation , & qui ne voye jusques
 où sa bonté permet à ses Sujets de s'appro-
 cher , & avec quelle liberté il consent
 qu'on discute les intérêts les plus grands
 & les plus sacrés ? — C'est vous, Messieurs,
 dit

dit M. Necker aux Notables, c'est vous qui devez aider S. M. à prendre la meilleure voie. Il fait quel respect on doit avoir pour les antiques usages d'une Monarchie ; c'est par leur filiation que tous les droits constitutifs acquièrent un nouveau degré de force, & assurent le maintien de l'ordre public, en opposant de salutaires obstacles à l'amour inconsidéré des innovations. Mais S. M. est également pénétrée de ces premiers principes qui n'ont ni date, ni époque, ni dernier terme, & qui lui imposent le devoir de chercher à connoître, par une juste représentation, le vœu de ses Sujets. Vous appercevrez, Messieurs, combien de choses sont changées depuis l'époque des derniers Etats-Généraux, &c. &c.

Le vertueux Ministre, après avoir exprimé ses sentimens, passe aux objets sur lesquels les lumières des Notables ont paru nécessaires ; il les invite à mériter la reconnaissance de tous les François, & il arrive à l'examen des matières qui doivent occuper sur-tout l'Assemblée des Notables ; les solutions qu'il paroît désirer deviendront très-faciles aux Notables, aussitôt qu'ils auront parcouru les différens Volumes de cette Collection, & principalement le septième Volume, dont le Libraire vient de nous communiquer une notice très-détaillée. On trouvera dans ce septième Volume, des

exemples authentiques de toutes les formes usitées, & des détails tirés de tous les procès-verbaux, & sur toutes les matières qui ont été mises en délibération par les trois Etats : on suivra la marche des Assemblées nationales, depuis le moment où le Roi consent à les convoquer, jusques à celui où les Hérauts les appellent au pied du Trône; & enfin on verra tout ce qui se passe dans les Etats, soit pour les suffrages, soit pour les Gouvernemens, soit pour les séances, soit pour cette portion d'autorité nécessairement accordée aux Etats, pour que leurs résolutions puissent avoir une force rétroactive, sans laquelle les abus ne seroient point réformés, & une force obligatoire, sans laquelle l'Assemblée dégénéreroit en une convocation dispendieuse & illusoire.

Nous allons rapporter succinctement les matières qui sont contenues dans les Tomes III, IV, V & VI de la Collection dont nous parlons.

Le troisième Volume renferme des Dissertations sur les Assemblées solennelles des Rois de France, pour les Capitulaires & les Convocations nationales;

Sur la nature & l'effet des Capitulaires;

Sur l'essence & l'influence des Capitulaires;

Sur les progrès du Gouvernement.

Le Tome quatrième contient des détails

sur la manière dont Charlemagne assembloit les Parlemens ;

Sur les Parlemens de la seconde race ;

Une Histoire abrégée des Assemblées générales jusqu'au règne de Philippe le Bel.

Premières convocations d'Etats-Généraux.

Suivent des Analyses très-bien faites sur différens Parlemens, depuis Louis VIII jusqu'à Philippe le Bel.

L'époque de la première Assemblée des Etats, sous la forme à présent connue, & enfin des détails sur les Etats - Généraux tenus jusqu'à Louis XIII.

Ce Volume est terminé par des Dissertations qui indiquent la nature & le pouvoir du Parlement de Paris & des autres Cours Souveraines.

On trouve dans les cinquième & sixième Tomes, des Lettres historiques sur les fonctions essentielles du Parlement ;

Sur les Loix fondamentales du Royaume ;

Sur l'ancien Gouvernement de la France ;

Sur les enregistrements des Edits ;

La Chronologie des Etats ; commentée, augmentée, & singulièrement éclaircie. Ce Commentaire peut tenir lieu d'un Sommaire sur tous les Etats Généraux, & sera un guide assuré pour tous ceux qui le consulteront.

Des Extraits des Auteurs & Historiens.

qui ont écrit sur les Etats Généraux. On y verra combien les opinions varient sur le même objet; car tant d'intérêts obscurcissent la vérité ! tant de bouches pures restent muettes ! & tant de plumes vénales corrompent les textes les plus purs ! D'un côté, l'influence de l'autorité sur l'Ecrivain; de l'autre, l'esprit de Corps, l'envie d'acquiescer à un Ordre une prépondérance illégitime, tantôt l'indépendance qui va au delà de la licence. Voilà ce qu'on trouve dans la plupart des Auteurs qui ont écrit sur les Etats Généraux. C'est aux Lecteurs à méditer sur les différens systêmes, & à ne prendre un parti qu'après un examen réfléchi.

On trouve dans ce Volume, des éclaircissimens sur les matières qu'on traite dans les Etats Généraux; comment l'autorité des Etats fut maintenue par les descendans de Charlemagne.

Sur l'autorité des Etats, même sous le règne de Louis XI;

Sur les limites du pouvoir des Etats;

Sur le consentement du Peuple pour la levée des impôts;

Sur la manière dont les suffrages peuvent être reçus & comptés légalement aux Etats Généraux;

Sur la prépondérance du Tiers-Etat;

Sur l'utilité des Etats Provinciaux,

Cette indication, assurément très-succincte

des matières contenues dans ces quatre Volumes, rapprochée de celle dont nous venons de parler des objets qui se trouvent dans le septième Volume, suffira pour donner une idée de l'importance & de l'utilité de cette Collection ; on y voit les réponses que M. Necker demande aux Notables. Ce septième Volume est terminé par les procès-verbaux des États Généraux, qui rempliront le reste de cette Collection.

Le parti pris par les Editeurs de conserver à chaque morceau l'authenticité qu'il doit avoir, & de recueillir toutes les autorités, est le plus sage, & le seul qu'il y eût à prendre, pour pouvoir offrir des matériaux sûrs & respectables. La critique au reste seroit un peu précocce, pour n'en pas dire plus, si elle se permettoit de prononcer sur une Collection dont chaque Volume n'est qu'une partie, & qui ne peut être bien appréciée que du moment qu'elle sera close. C'est alors seulement qu'on pourra juger si toutes les parties forment un tout bien entendu, & si les Editeurs ont atteint leur but. Ce que nous avons lu nous fait bien espérer du reste.



V A R I É T É S.

S C I E N C E S E T A R T S.

LE Sr. PASCHAL TASKIN, Facteur de Clavecins, & Garde des Instrumens de Musique du Roi, occupé, depuis quelques années, des moyens de perfectionner l'Instrument connu sous le nom de *Forté-Piano*, vient d'en construire un de la forme d'un Clavecin de moyenne grandeur, dans lequel il a réussi à faire disparaître une grande partie des défauts reprochés aux Pianos construits d'après les méthodes reçues.

Le premier mérite de tout Instrument, c'est l'intensité & la pureté du son : or l'une & l'autre sont nécessairement très-altérées par la complication des mécanismes adaptés aux Instrumens à touches. Les frottemens nombreux des leviers qui meuvent les marteaux & les étouffoirs, rendent toujours un bruit désagréable, qu'il étoit très-important d'éviter.

En donnant aux marteaux & aux étouffoirs un point commun de départ & de renvoi, le Sieur Paschal est parvenu à retrancher neuf frottemens dans le jeu de chacune des touches de son Piano. De la diminution des frottemens, il résulte que les touches répondent à l'interrogation du tact avec une prestesse sans exemple. On en comprend facilement la raison, puisque moins les doigts ont de résistance à émeuvoir, plus le caractère de

leur impression se communique à la corde immédiatement & sans altération, plus par conséquent l'exemptant peut modifier les nuances au gré de sa sensibilité : avantage inappréciable dans un Instrument dont, peut-être, le vice principal étoit de trop ressembler, par la monotonie de ses effets, à ces Instrumens à cylindre, que l'on fait agir par une mécanique purement aveugle.

La nouvelle construction du Sr. Paschal a encore d'autres avantages très-précieux : 1°. il ne se sert point de chevilles pour monter les cordes : 2°. il n'emploie qu'une seule teneur de cordes pour les deux unissons, & ces deux longueurs d'une même corde étant nécessairement toujours à l'unisson l'une de l'autre, un seul acte suffit pour les tempérer à la fois ; tandis qu'avec les chevilles ordinaires, il faut monter chaque unisson séparément : 3°. ce moyen, aussi simple que solide, qui sert à monter chaque double corde, la fixe au degré précis où l'on veut l'amener sans qu'elle soit sujette à varier comme les cordes tendues par des chevilles tournantes : 4°. enfin, au un Instrument de ce genre n'est moins sujet à se défaccorder par l'influence des changemens de temps, ou par des secousses quelconques ; le Sr. Paschal a fait subir à son Piano des épreuves dont il a été étonné lui-même. Il invite MM. les Professeurs & Amateurs à venir s'assurer par eux-mêmes de la vérité de son exposé, & à lui faire part de leurs observations. Il demeure à Paris, rue de la Verrerie, près Saint-Médéric.



S P E C T A C L E S.

COMÉDIE FRANÇOISE.

ON a vu annoncer avec grand plaisir la remise de *Manlius*, Tragédie de la Fosse. Cet Ouvrage, dont on a dit que Corneille auroit pu l'avouer sans préjudice pour sa réputation, ce qui est peut-être exagéré, mérite en effet beaucoup d'estime. Il feroit à la Fosse beaucoup plus d'honneur qu'il ne lui en fait, s'il n'étoit pas certain qu'il a pris en grande partie le plan, l'ordonnance & le fonds de sa Tragédie dans la *Venise sauvée* du Poëte Anglois Otwey. Il est bien sûr aussi que l'*Histoire de la Conjuratiou contre Venise*, par l'Abbé de St-Réal, avoit offert à Otwey de grandes ressources; mais cela n'empêche pas qu'il n'ait établi le premier l'édifice dramatique dont a profité la Fosse, & qu'on ne doive lui tenir compte de son travail. L'Auteur de *Manlius* auroit dû, sans doute plus que tout autre, rendre à Otwey la justice qui lui est due, en avouant les obligations dont il lui est redevable; & son silence sur le Poëte Anglois est d'autant plus surprenant, que lorsqu'on imite, comme la Fosse a

imité d'Otwey, on ne doit point se défendre de passer pour imitateur. Il est bien vrai que la Fosse, dans la très-courte Préface qu'il a mise à la tête de sa Pièce, dit qu'il s'est « appuyé de la lecture de plusieurs fa-
meuses Conjurations anciennes & modernes ». Peut-être l'Ouvrage d'Otwey est-il compris dans cet aveu assez vague ; mais il nous semble qu'il eût été beaucoup plus simple & beaucoup plus noble de le désigner par son titre.

« Quoi qu'il en soit, il paroît qu'on s'accorde généralement pour regarder *Manlius* comme une Production supérieure à *Venise sauvée*. Quand nous disons généralement, nous devons ajouter en France ; car nous doutons que les Anglois pussent convenir de cette supériorité. La Fosse, en changeant les temps, le lieu de la scène, en portant l'action chez les Romains, a, pour ainsi dire, agrandi son sujet ; & il a disposé les Spectateurs à l'admiration, nous dirions presque au respect qu'inspire la mémoire des beaux jours de la République Romaine. Il a d'ailleurs tracé, d'après l'Histoire, les caractères de ses personnages, & il leur a conservé leur véritable physionomie. Celui de Manlius sur-tout est peint à grands traits ; il rappelle bien ce Romain impérieux qui renfermoit dans son ame tous les sentimens les plus opposés ; grand, fier, ambitieux, & non moins sensible à l'amitié qu'ardent à la vengeance. L'inquiétude éclairée & pé-

nétrante de Rurile ; l'indécision de Servilius, sa foiblesse & ses remords ; la sensibilité généreuse de sa femme Valérie ; l'inflexibilité républicaine de Valérius : tous ces caractères ; tous ces motifs s'opposent très-dramatiquement avec le caractère principal, & forment, par une réunion de sentimens pris dans la Nature, un ensemble qui parle à l'enthousiasme, à l'ame & à la raison. On connoît l'action de la Pièce ; il est inutile d'en répéter ici l'analyse. Le style a quelquefois un peu de foiblesse ; on y remarque des formes qui paroissent trop négligées pour la grandeur du sujet ; mais il a souvent de la fierté, de la noblesse, & une énergie qui répond à l'élevation des idées.

Le rôle de Manlius avoit ajouté à la réputation de Le Kain ; la profondeur de talent qu'il y développoit, le rendoit difficile à jouer avec succès sous les yeux de ceux qui ont conservé la tradition de ce sublime Acteur dans le personnage de Manlius. Une heureuse audace a engagé M. Saint-Prix à étudier ce rôle ; il l'a joué, & on l'y a vu avec plaisir comme avec intérêt. La manière dont il l'a rendu donne une idée très-avantageuse de son intelligence & de son courage : elle lui a valu des éloges & des encouragemens qu'il mérite. Il est présumable qu'il ne croit pas en avoir vaincu toutes les difficultés, & qu'il pourroit s'attendre à se voir adresser

des observations sur quelques parties du rôle ; mais le travail qu'il a fait prouve en faveur de celui qu'il y peut ajouter. Nous attendrons donc quelques autres représentations de *Manlius*, & si, après cela, nous avons encore quelques réflexions à faire, nous les lui ferons, il peut en être convaincu, dans la seule intention de lui être utiles.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE désir indiscret de se présenter, le plus promptement possible, dans la carrière du Théâtre, est ce qui nuit le plus souvent au succès des jeunes Débutans. A peine ont-ils répété quelques rôles avec ceux qu'ils ont pris pour leurs Maîtres ou pour leurs guides ; à peine ont-ils reçu quelques éloges bien suspects de la part de ceux qu'ils ont consultés, qui les ont entendus, & dont souvent les connoissances en matière dramatique, sont très-équivoques, qu'ils se croient des droits aux succès, & qu'ils ne craignent pas de s'exposer à la sévérité des jugemens publics. Il résulte de cette fautive opinion, que l'on débute avec toute son inexpérience; qu'on excite l'humour de l'Assemblée, qu'on s'intimide, qu'on se trouble; qu'on n'est plus en état de travailler.

même le germe des petits avantages que l'on doit à la Nature ou à l'éducation, & que l'on pourroit perfectionner; & qu'il est souvent difficile, pour ne pas dire impossible, d'effacer l'impression défavorable qu'on a donnée de soi à ce Public qui ne demande que des jouissances, & qui est toujours aussi lent à revenir sur ses jugemens, que prompt à les porter.

Si presque tous les Débutans méritent des reproches pour la légèreté avec laquelle ils se présentent sur la Scène, on en pourroit faire aussi aux Comédiens de nos Théâtres Royaux, pour leur indifférence sur la plupart des débuts. Pourquoi, lorsqu'un jeune Sujet annonce des dispositions, & qu'il veut débiter avant d'être assez mûr pour paroître, ne l'avertit-on pas de sa foiblesse? Pourquoi ne cherche-t-on pas à l'éclairer sur les dangers qu'il va courir? Les Sujets indociles & orgueilleux ne sont pas rares, nous dira-t-on. A la bonne heure. Eh bien! laissez tomber ceux là; leur orgueil dispense de les plaindre. Mais il y en a aussi de modestes, qui ne seroient point rebelles aux conseils sages, & à qui il seroit important, sur-tout pour des Comédiens qui aimeroient véritablement leur Art, d'épargner les désagrémens d'un début précocé.

Nous nous tromperions bien fort, si M. Delyse, qui a débuté, il y a quelque temps, dans l'Ami de la Maison, par le rôle de Cliton, n'étoit pas de ces Sujets mo-

destes dont nous venons de parler. Il n'a point une jolie figure; mais il a de la physionomie, ce qui vaut mieux. Son œil est vif, chaud, expressif. Il est assez bien pris dans la taille. Il a l'organe souple & facile; il dit ses rôles avec de la raison: mais tout cela est étouffé par la gêne de son maintien, par l'embarras de sa gesticulation, par une ignorance presque absolue de la manière d'occuper la Scène, d'y entrer, d'y marcher, & d'en sortir. Si on eût dit tout cela à M. Delysle; si on lui eût conseillé de prendre un Maître de chant; un Maître d'armes, ou un Maître à danser; si on l'eût exhorté à s'exercer pendant six mois sur un Théâtre, il est présumable qu'il auroit écouté ces avis, qu'on lui devoit peut-être. Nous les lui donnons, en l'engageant à en profiter: mais nous lui conseillons aussi de bien choisir ses guides; car il y a des Maîtres de déclamation qui sont de grands Chatlatans.

LE Mardi 11, on a donné la première représentation des *Dangers de l'Absence*, ou le *Souper de Famille*, Comédie en 2 Actes & en Prose.

M. de Florville est marié; il a une femme jeune & jolie, & deux enfans qu'il aime en bon père. Forcé de faire un voyage en Amérique pour des affaires très-importantes, il a été deux ans absent. A son

retour, il a trouvé bien du changement dans son ménage. Mme. de Florville s'est jetée dans le tourbillon du monde ; elle y a pris des tons, des airs, des habitudes qui ont insensiblement altéré ses principes. Elle est fatiguée de la présence de son père, vieillard estimable, mais peu fortuné, dont les modestes vêtemens la font rougir. Ses enfans la gênent ; elle les éloigne le plus qu'il est possible de sa personne, & pour s'en débarrasser tous les soirs, elle les fait coucher de très-bonne heure, ainsi que leur grand-père.

M. de Florville est instruit de tout cela par un vieux & fidèle domestique nommé Ambroise, qui lui donne encore des détails très-attendrissans sur la consolation que le vieillard trouve dans l'amour de ses petits-enfans. Il essaye d'éclairer sa femme, & sans lui montrer la moindre humeur, il se refuse, sous un prétexte qu'il imagine, à une Fête qu'elle veut lui donner pour son retour, & à laquelle elle a invité toute la brillante Société dont elle s'est entourée depuis deux ans. Il doit, dit-il, assister à un souper de famille entre une jeune femme, son père & ses enfans, pour y porter des nouvelles d'un mari absent depuis bien long-temps. Mme. de Florville insiste, le mari tient bon ; elle se pique, éprouve de la jalousie, & ordonne à un valet de suivre son Maître, de l'épier, & de lui rendre compte de sa conduite. M. de Florville ne

fort pas de la maison. Comme il fait que tous les soirs le vieillard & les petits enfans, quand on les croit couchés, se réunissent, & se livrent à des jeux innocens, il fait préparer un petit souper par le fidèle Ambroise, & les surprend ensemble. On sert le souper, & ce petit repas est fort gai.

L'impatience de Mme. de Florville la fait aller & venir sans cesse; elle apperçoit de la lumière auprès de la chambre de ses enfans; elle entre, & témoigne d'abord sa surprise avec humeur; mais elle est confondue quand elle apperçoit son mari, & quand elle lui entend dire qu'il n'a manqué que la jeune femme au souper qu'il s'étoit proposé de faire. Cette leçon ouvre les yeux de Mme. de Florville; on éloigne les enfans pour qu'ils ne soient pas témoins du trouble de leur mère, & une douce explication rend la jeune coquette à son mari, à son père, & à tous ses devoirs.

M. Diderot a dit que les points de Morale les plus importans pourroient être discutés au Théâtre, sans nuire à la rapidité de l'action. Si une scène de discussion, dit-il, est nécessaire, si elle tient au fonds, si elle est annoncée, & que le Spectateur la désire, il y donnera toute son attention. Le principe est juste; mais l'explication qu'en donne M. Diderot nous paroît équivoque. Une discussion purement morale ne peut que devenir froide à la longue, & c'est par des faits, par des incidens heu-

reusement attachés au fonds de l'action, que les points de Morale doivent être discutés à la Scène. Les devoirs des femmes envers leurs maris, des mères envers leurs enfans, des enfans envers leurs pères, sont des objets bien importans pour la Société, & qu'on ne sçauroit trop remettre sous ses yeux. Si l'Auteur du Souper de Famille (M. Pujoux) les avoit discutés tout simplement, il auroit dit des choses utiles, & il auroit fini par ennuyer peut-être. Il a enchaîné sa leçon dans des incidens vrais, naturels; il a su intéresser & plaire, & en mettant tout en action, il a doublement rempli son but. Cet Ouvrage fait autant d'honneur à l'esprit qu'à l'âme de M. Pujoux, & la délicatesse de caractère qu'il a donnée à tous ses personnages, annonce la délicatesse du sien. On a regretté que Mme. de Florville fût quelquefois dure avec son père; peut-être est-ce la faute de l'Actrice, qui auroit dû songer à paroître étourdie, au lieu de paroître dure. La Pièce a eu un plein succès. Elle est généralement bien jouée. On a sur-tout distingué M. Granget dans le rôle de M. de Florville. Il y a mis de la raison, de la sensibilité, de la noblesse, de la grâce, & y a montré par-tout une intelligence qui prouve un talent consommé.



ANNONCES ET NOTICES.

LETTRES Américaines, dans lesquelles on examine l'origine, l'état civil, politique, militaire & religieux; les Arts, l'industrie, les Sciences, les mœurs, les usages des anciens Habitans de l'Amérique; les grandes époques de la Nature, l'ancienne communication des deux Hémisphères, & la dernière révolution qui a fait disparaître l'Atlantide; pour servir de suite aux *Mémoires* de Dom Ulloa. Par M. de Comte Carli, Président Emerite du Conseil suprême d'Economie publique, & Conseiller-Privé d'Etat de Sa Majesté Impériale & Royale; avec des Observations & Additions du Traducteur. 2 Vol. in-8°. de plus de 520 pages chacun. Prix, 9 liv. br. avec une Carte, 11 liv. rel., & 10 liv. br. francs de port par la Poste. A Paris, chez Buisson, Libr. hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-feuille, N°. 20.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage.

Première suite de l'Art de l'Ecriture simplifiée, contenant en une seule Planche tous les Alphabets majeurs & mineurs, tant François qu'Anglois, mesurés suivant les principes du Sr. Brazier, Ecrivain du Cabinet du Roi. Prix, 1 liv. 4 s. A Paris, chez l'Auteur, rue Montmartre, près S. Eustache, N°. 11; & chez Petit, Lib. au Palais-Royal, galeries de bois.

Mémoire sur les Etats-Généraux, où l'on a réuni tous les détails relatifs à la Convocation, aux Assemblées de Bailliages, de Villes & de Paroisses, au nombre & à la qualité des Députés, enfin à la confection des Cahiers, & à la forme des Délibérations que l'on suit dans les Etats. On y a joint des Fragmens considérables du Procès-Verbal des Etats de 1356, & plusieurs autres Pièces originales. In-8°. de 128 pages. A Lausanne, & se trouve à Paris, rue Jacob, fauxbourg St. Germain, n°. 28.

Cet Ouvrage est un des meilleurs sur cette matière.

Essai sur l'Histoire Chronologique de plus de 80 Peuples de l'Antiquité, composé pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin, par M. de Laborde, ancien Valet-de-Chambre du Roi, & Gouverneur du Louvre, l'un des Fermiers-Généraux de Sa Majesté. In-4°. A Paris, chez Didot l'aîné, Imp., rue pavée St. André. Prix, 15 l. Il y a quelques exemplaires grand papier superfine, qui se vendent 30 l. brochés en carton.

Cet Ouvrage, qui est fait avec précision, épargnera aux jeunes gens l'ennui de lire un très-grand nombre de Livres souvent obscurs, & quelquefois contradictoires.

Seconde Suite de l'Aventurier François, contenant les Mémoires de Casandin, Chevalier de Rosamene, fils de Grégoire Merveil. 2 Volumes in-12. A Londres, & se trouve à Paris, chez l'Auteur, hôtel d'Espagne, rue Dauphine; Quillay l'aîné, rue Christine; la Veuve Duchesne, rue St. Jacques; Belin, même rue; Merigot le jeune, quai des Augustins; & Veuve Prault, même quai, n°. 46.

Le Système de la Rose Magnétique. Prix, 2 l. 8 s. Se trouve à Paris, chez Née de la Rochelle, Libraire, rue du Hurepoix, près du Pont St. Michel.

Détails authentiques, relatifs à la tenue des Etats-Généraux en 1614, au commencement de la majorité de Louis XIII, tirés du Mercure François & de l'Intrigue du Cabinet. Brochure in-8°. de 74 pages. A Londres, & se trouve à Paris, chez Knapen & Fils, Impr. rue St. André, en face du Pont St. Michel; & la Veuve de la Guette & Fils, rue de la vieille Draperie.

Les Etats-Généraux de 1614, étant les derniers tenus en France, semblent, dans les circonstances actuelles, fixer davantage l'attention publique. C'est le juste motif qui a engagé l'Auteur de cette Brochure à les remettre sous les yeux du Lecteur, & à concourir ainsi aux vues du Gouvernement, qui, animé de l'amour du bien public, cherche par-tout des lumières pour l'opérer plus sûrement.

Des Etats-Généraux, ou Histoire des Assemblées Nationales en France, des personnes qui les ont composées, de leur forme, de leur influence, & des objets qui y ont été particulièrement traités; par M. de Landine, Avocat, Correspondant de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Londres. In-8°. A Paris, chez Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des trois Etats de la Province de Dauphiné, tenue à Romans par permission du Roi. In-8°. de 163 pages. A Grenoble, chez J. M. Cuchet, Impr. Lib.; & à Paris, rue & hôtel Serpente.

Royez, Libraire, quai des Augustins, vient d'ajouter les figures gravées par le célèbre Eisen, à la jolie édition de la nouvelle Traduction du *Paradis perdu*, par M. de Monefron; nous en avons fait un éloge mérité, & nous en avons fait assez sentir la supériorité sur les précédentes, en lui comparant plusieurs morceaux tirés des autres Traducteurs. Le format de celui-ci est portatif & commode, comme celui des Auteurs de la Collection dite des *Cazins*, & le caractère en est plus gros & plus beau. Les trois Volumes in-8^o. reliés, dorés sur tranche, sont de 9 l., & si on les demande de la Province, il les enverra brochés, francs de port, pour 7 l. 16 s.

Le Sieur Chaumont, Maître Perruquier à Paris, honoré de l'approbation de l'Académie Royale des Sciences, par des découvertes avantageuses dans son Art, vient récemment d'imaginer de faire de nouveaux Toupets tout en cheveux sur le bord du front & les tempes, sans aucun tissu, ni bordures quelconques, que les cheveux mêmes, ni que l'on puisse distinguer aucune différence entre l'uniformité de la Nature & la perfection de l'Art; ils sont très-solides & durables, & font tout l'effet que l'on peut désirer. Il les fait tenir sur la tête par le moyen de la pomme attractive très-connue, sans aucun inconvénient.

Elle se vend trois livres le bâton de deux onces.

Nota. Les Personnes en Province, qui voudront envoyer un modèle de leur front découpé en papier, avec la couleur des cheveux, sont priées d'affranchir leurs Lettres.

Sa demeure est rue des Pouilles, à la gauche, par la rue Saint-Honoré, la première allée. A Paris.

Je m'occupois de vous. Estampe faisant pendant au présent, & suite au *triomphe de Minette*, d'après le Tableau peint par Mlle. Gerard, & gravé par G. Vidal. Prix, 12 l. chez l'Auteur, rue de la Harpe, n^o. 181.

Le talent de M. Vidal est très-avantageusement connu, Cette nouvelle gravure, où la finesse du burin s'unit à l'effet, ne peut qu'y ajouter encore.

Tableaux des François qui se sont signalés par des actions d'éclat, ou Recueil d'Estampes de 9 pouces & demi de hauteur, sur un pied de largeur; avec une description historique des événemens, où se trouvent la date & les noms des Héros qui en sont le sujet.

Cette Collection, intéressante & par son objet & par son exécution, commence à *Pepin dit le Bref*, & continue jusqu'à nos jours. Elle sera de vingt quatre sujets les plus frappans de l'Histoire. Les quatre premières Estampes qui paroissent, sont: La 1^{re}., Philippe-Auguste déposant sa couronne sur un autel, à la veille de donner bataille; la 2^{me}., la bataille de Bouvines, en 1214; la 3^{me}., le dévouement des Bourgeois de Calais de 1346; la 4^{me}., la reddition de la ville de Calais en 1346. Il en paroîtra au moins six par année, à trois époques différentes. Le Prix de chaque Estampe est de 3 liv. pour Paris.

Les Personnes qui voudront se faire inscrire, recevront les épreuves suivant l'ordre de leur inscription. On se fait inscrire, & on délivre les Estampes; chez Vidal, Graveur, rue de la Harpe, n^o. 181, & chez les principaux Marchands des villes du Royaume.

Discours des Scythes à Alexandre le Grand, Roi de Macédoine ; passage traduit de Quinte-Curce, par M. de Vigneau de Rouvroy, Auteur de cinq Tragédies, *Darius*, *Zarine*, *Brutus*, *Armide* & *Renaud*, faites depuis dix ans ; réimprimées avec des corrections ; d'*Hipparcie-Cratès*, Comédie en un Acte, en vers ; envoyées aux Comédiens François, refusées, & encore à représenter, &c. & de plusieurs autres. Brochure de 4 pages. A Paris, chez l'Auteur, rue St - Honoré, au coin de celle Jean - Saint - Denis, vis-à-vis le Palais-Royal ; & chez la veuve Esprit, Libraire, au Palais-Royal.

Abrégé de l'Histoire Universelle, en Figures dessinées & gravées par les premiers Artistes de la Capitale, ou Recueil d'Estampes représentant les sujets les plus frappans de l'Histoire, tant sacrée que profane, avec les explications qui s'y rapportent ; par M. Vauvilliers, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Histoire profane, 1re. Livraison ; in 8°. Prix, 4 liv. A Paris, chez Duflos, Lib. rue St. Victor, la 3e. porte cochère à gauche en entrant par la place Maubert ; Didot le jeune, Imp-Lib. quai des Augustins ; & Moutard, Imp-Lib. rue des Mathurins.

L'Heureuse Administration, Estampe dédiée à M. Necker, gravée avec soin par M. An. Croisier. A Paris, chez Vallée, Peintre & Doreur, & Md. d'Estampes, Porte royale au Louvre.

N°. 3, *Sonates chantantes* pour deux Flûtes ou 2. Violons, ou Flûte & Violon, composées d'Airs de Théâtres. Par souscription, 1 liv. 4 s. chaque, 9 liv. pour 12 Numéros. A Rouen, chez l'Auteur, M. Thienné ; & à Paris, chez Mercier, rue des Prouvaires, près celle S. Honoré, N°. 31.

Nos. 55, 56 & 57 du *Journal de Pièces de Clavecin*, par différens Auteurs ; contenant, 1°. une Sonate, Violon *ad libit.*, par M. Mezger. Prix, 3 liv. 12 sous ; 2°. une Sonate, suivie d'un Air varié, par M. Muzio Clementi. Prix, 3 livres ; 3°. une Sonate avec Violon & Basse, par J. S. Schroetter, Œuv. 11e. Prix, 3 liv. 12 s. = *Ouverture della Cosarara* pour le Clavecin, par M. F. Staes. Prix, 2 liv. 8 s. = 1er. *Concerto* pour la Clarinette, 2 Violons, Alto & Basse obligés, Cors & Hautbois *ad lib.*, composé & exécuté au Concert spirituel, par M. Hostier, Musicien de M. le Duc de Montmorency. Prix, 4 liv. 4 s. = *Ouverture d'Estelle*, Melodrame Pastoral, musique de Rigel, arrangée pour le Clavecin, par M. L. Rigel fils aîné, de l'Ac. Roy. de Mus. Prix, 2 liv. 8 sous. = 1er. *Livre* de 3 Symphonies, tirées de l'Œuv. 51e. d'Hayn, de la Loge Olympique, arrangées pour Clavecin, 2 Violons, Alto & Basse ; par le même. Prix, 3 liv. (Ces Symphonies peuvent être exécutées avec un seul Violon d'accompagnement.) = 3 *Sonates* pour Clavecin, Violon obligé ; par M. A. Rigel, Œuv. 7e. Prix, 7 liv. 4 s. = N°. *Nouvelle suite de Pièces d'Harmonie*, contenant différens Airs pour deux Clarinettes, deux Cors & deux Bassons ; par M. Ozy, Musicien ordinaire de la Chapelle & de la Chambre du Roi. Prix, 6 liv. = 1er. *Concerto* pour le Violon, par M. Ign. Pleyel, Œuv. 16e. Prix, 6 liv. = 12 *nouveaux Quatuor concertans*, pour 2 Violons, Alto & Violoncelle ; par M. Cambini, 2e. Livraison. Prix, 6 liv. = 4e. *Concerto* pour Clavecin, 2 Violons, Alto & Basse ; par M. H. N. Le Pin. prix, 4 liv. 4 sous. = 3e. *Concerto* de Clavecin, Violon obligé, avec accompag. de 2 Violons, Alto, Basse. Flûtes & Cors *ad lib.* ; par M. Viotti. Prix, 6 livres. A Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, passage de l'ancien Café de Foy ; & Madame Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

Numéros 39 & 46 des *Feuilles de Terpsychore* ; pour la Harpe & pour le Clavecin. Prix, 1 liv. 4 sous chaque. Abonnement pour 52 Numéros, 30 liv. A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies.

3 *Sonates* pour Clavecin, *Vis'on ad lib.*, par M. P... J... Colette, Organiste de la Cathédrale d'Angers. Prix, 7 liv. 4 s. = *Recueil d'Airs d'Opéras* pour deux Flûtes, par M. Cantin, 2e. suite. Prix, 3 liv. 12 s. A Paris, chez M. Bouin, Md. de Musique & de Cordes d'instrumens, rue Saint-Honoré, au Gagne-petit, N^o. 504 ; & à Versailles, chez Blaisot, rue Satory.

T A B L E.

E PIGRAMME.	145	<i>Variétés.</i>	174
<i>Le Serin inconsidé d.</i>	146	<i>Comédie Française.</i>	176
<i>Gherade, Enig. & Log.</i>	148	<i>Comédie Italienne.</i>	179
<i>Dictionnaire historique.</i>	151	<i>Annonces & Notices.</i>	185
<i>Des Etats Généraux.</i>	166		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 22 Novembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 21 Novembre 1788.

S É L I S.



JOURNAL POLITIQUE

D E

B R U X E L L E S.

S U È D E.

De Stockholm , le 26 Octobre 1788.

L'ESPRIT de division qui s'étoit emparé de quelques têtes du royaume, s'est vu forcé de céder, à l'approche des dangers qui menaçoient l'Etat, & dont cet esprit même avoit été l'instrument. Le Comte *Charles de Sparre*, Gouverneur de cette Résidence, ayant convoqué, par une Publication du 13, les personnes de l'Ordre Equestre, le Clergé & les habitans Notables de cette ville, l'Assemblée réunie, le 15, à l'Hôtel-de-ville, a adhéré, avec un zèle unanime, aux mesures de défense proposées par M. *de Sparre*. Il a été résolu de lever parmi la Bourgeoisie, outre la Milice à pied & à cheval, un Corps de 12 mille hommes, pour la défense de cette Résidence & de la Famille Royale. En vertu de cet acte

N^o. 47. 22 Novembre 1788. g

patriotique, la Bourgeoisie s'est armée avec empressement. La même ardeur anime les provinces. Trois mille jeunes Dalecarliens, volontairement armés en peu de temps, sont en pleine marche vers Gothenbourg, où le Roi aura inéssamment 20,000 hommes sous ses ordres. Il s'y trouve déjà les Gardes à pied, le régiment du Corps à cheval, les 2 régimens de Cavalerie & d'Infanterie de Westgothie, les Dragons de Bohus, les 2 régimens d'Infanterie de Warmie & de Jemtlande, une brigade d'Artillerie & un escadron de Hussards. D'autres troupes encore sont en marche pour s'y rendre. — La province de Hal-lande a offert de lever 10,000 hommes, & de les envoyer au secours de Gothenbourg, s'il en étoit besoin.

Plusieurs Corps revènus de Finlande, tels que le régiment du Roi Cavalerie & les Dragons légers, ont pris la route de ce port de commerce si intéressant. Ses fortifications ont été mises en bon état; les nouvelles redoutes sont achevées, & les batteries montées. Le 20, le Roi harangua la Bourgeoisie de Gothenbourg, assemblée à l'Hôtel-de-ville, & l'exhorta à la fidélité & au courage, desquels dépendoit la conservation de cette place, le salut de S. M. & celui du Royaume.

Heureusement, il est à croire que ces

mesures deviendront inutiles , puisqu'à n'en pas douter , les troupes Danoises vont se retirer en Norwége ; puisqu'on a contremandé à Copenhague les nouveaux préparatifs ordonnés ; puisqu'enfin on doit se flatter que , durant l'hiver , il s'en suivra une pacification des ouvertures déjà faites par l'entremise des Cours de Berlin & de Londres. Quant aux Conventions d'armistice , arrêtées entre le Roi & le Prince *Charles de Hesse*, sous la Médiation de *M. Elliot*, Ministre Britannique à la Cour de Copenhague , elles sont de la teneur suivante :

Première Convention.

ART. I. L'armistice durera huit jours , à compter d'aujourd'hui 9 octobre , entre 9 & 10 heures du soir , jusqu'au 16 , à la même heure , inclusivement.

Réponse. Oui ; & il pourra être prolongé , si Sa Majesté Suédoise le juge à propos.

ART. II. Les troupes commandées par S. A. le Prince de *Hesse*, resteront dans les districts qu'elles ont occupés entre Amol, Wenersborg & Kongelf, & elles ne se répandront pas davantage. Pendant la durée de la Trêve , ces troupes ne commettront aucun acte hostile ; les troupes Suédoises , de leur côté , s'abstiendront aussi de toute hostilité contre les troupes Danoises.

Réponse. Oui.

ART. III S. M. le Roi de Suède s'oblige d'envoyer sur-le-champ , par des courriers , des ordres à ses troupes de terre , pour leur enjoindre de ne rien entreprendre contre les troupes sous les ordres

du Prince de Hesse, aussi-tôt que S. A. aura reconnu cette Convention comme conclue.

Réponse J'ai envoyé ce matin un courrier au Lieutenant-général de Krogh, avec ordre de retirer ses troupes de Jemtlande.

ART. IV. Pour éviter toutes méfintelligences & des explications qui pourroient en résulter, il est entendu que tout ce qui se seroit passé ailleurs que dans le district énoncé à l'art. 2, conformément à des ordres antérieurs à cejourd'hui, ne sera point regardé comme une infraction de la présente Convention.

Réponse. Cela s'entend.

ART. V. L'isle d'Hisingen sera regardée comme un territoire neutre, où l'on ne pourra envoyer des troupes de part ni d'autre, à l'exception cependant des pointes les plus proches de Gothenbourg, qui sont occupées par les Suédois.

Réponse. Je ferai également occuper, par un piquet, les pointes les plus proches de Bohus.

ART. VI. Comme cette Convention n'est point signée en règle, l'observation de son contenu dépendra uniquement de la foi des deux Parties belligérantes; mais elle ne sera pas moins obligatoire pour les deux Parties, dès que le sieur Elliot, Ministre Britannique, se verra mis dans le cas de pouvoir assurer qu'elle a été agréée par les deux Parties.

A Gothenbourg, le 9 octobre 1788.

J'agrée & j'accepte la présente Convention, avec les réponses faites par mon beau-frère & cousin le Prince Charles de Hesse, & j'ordonnerai aux Commandans de mes troupes de l'observer exactement.

Signé, GUSTAVE.

L'armistice a été ensuite prolongé jus-

qu'au 13 septembre, par la seconde Convention que voici :

ART. I. La Convention du 9 octobre servira de base à la présente Convention.

ART. II. La présente Convention s'étendra aussi sur la mer.

ART. III. Il a été convenu que le présent armistice, entre le Roi de Suède & les troupes sous les ordres du Feld-Maréchal Prince de Hesse, durera quatre semaines, à compter du jeudi 16 octobre à minuit, jusqu'au jeudi 13 novembre, même heure.

ART. IV. Pour l'explication de l'Art. V de la Convention du 9 octobre, il a été convenu que le Prince de Hesse restera avec ses troupes dans les districts qu'elles ont occupés, & dans les endroits où il n'y aura point de piquer Suédois. La rivière de Glasfiord servira de séparation depuis les frontières de Norwège jusqu'à l'endroit où elle se jette dans le lac Wener.

ART. V. La trêve actuelle s'étendant aussi à la mer, le Prince de Hesse s'oblige, en conséquence, de ne point faire usage de la navigation sur l'Elfsfiord & le Gothaelf, pour le transport de munitions de guerre ni autrement; le Roi observera la plus stricte réciprocité à l'égard des munitions; mais il sera réservé une liberté entière de navigation sur ces rivières à tous les sujets de Sa Majesté le Roi de Suède, tant à ceux qui demeurent dans les districts occupés par les troupes étrangères, qu'à ceux qui demeurent dans d'autres provinces, et qui font le commerce sur ces rivières.

ART. VI. Comme l'isle d'Hisingen a été reconnue neutre, les troupes sous les ordres du Prince de Hesse, s'abstiendront d'y exiger des contributions, soit en argent, soit en fourrages.

ART. VII. La trêve par mer & par terre étant ainsi arrêtée, le Prince de Hesse s'oblige, par suite nécessaire de cette Convention, de laisser les habitans dans la libre jouissance de la pêche du hareng, de ne les y point troubler, & de ne leur occasionner aucunes dépenses dans cette branche d'économie pendant la durée de cette trêve.

ART. VIII. Lorsque la présente Convention sera conclue, il sera expédié, le plus promptement possible, des courriers aux Commandans des forces de terre & de mer, pour leur porter l'ordre d'observer exactement tous les articles du présent armistice.

ART. IX. Comme les articles de cet armistice ont été projetés sous la médiation du sieur Elliot, Ministre Britannique à la Cour Danoise, toutes les discussions qui pourroient se présenter au sujet de l'observation de cette Convention, seront abandonnées à l'examen & à la décision de la Cour Britannique.

ART. X. Le Prince Charles de Hesse pourra faire partir des courriers porteurs de ses dépêches, concernant l'armée qu'il commande, par Helsingbourg à Copenhague.

J'agréé la présente Convention, & j'ordonnerai à mes Commandans des forces de terre & de mer, de la suivre avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

A Gothenbourg, le 16 octobre 1788, à 8 heures du soir,
GUSTAVE.

Le même soir du 16, le Prince Charles de Hesse signa cette seconde Convention à Kongelf. — Le Baron de Bork, Ministre de S. M. P. pour la pacification du Nord, s'est rendu au quartier général Danois

à Uddewalla. Il est à présumer que l'intervention des deux Cours qui ont arrêté les progrès de l'incendie, sera d'autant plus efficace, que les Alliés ont perdu tout espoir de diviser la Nation, & de changer le Gouvernement actuel. Il n'y a plus dans l'Etat deux manières d'en envisager l'intérêt actuel.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 31 Octobre.

Les Déclarations des Cours de Londres & de Berlin, contraires aux principes d'après lesquels nous avons conduit la guerre avec la Suède, & leur demande du retour de nos troupes en Norwége, ont eu un plein succès, comme on s'en assurera à la lecture de la réponse définitive suivante, que le Comte de Bernstorff a fait remettre à l'Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse.

« Le Roi de Danemarck, aussi fidèle à ses principes de modération, qu'à ses engagements avoués & connus avec la Russie, cède aux efforts sérieux des Puissances réunies pour arrêter les opérations des troupes Danoises auxiliaires, entrées en Suède depuis le 24 septembre de cette année.

» Sa Majesté Danoise avoue par conséquent l'armistice conclu sous les auspices des Ministres des Cours réunies, & prolongé jusqu'au 13 de novembre; & Elle avoue également, si ces

Cours y insistoient, les arrangemens pris ou à prendre par le Prince *Charles de Hesse Cassel*, commandant les troupes cédées à la disposition de la Russie, pour aller établir leur quartier d'hiver en Norwége, en quittant le pays soumis à la domination du Roi de Suède.

» N'étant pas d'ailleurs en guerre avec ce Prince, Elle répète sa promesse, fondée sur sa déclaration antérieure, qu'Elle emploiera, autant que la situation actuelle des affaires pourra le permettre, ses efforts & ses bons offices pour accélérer le rétablissement de la tranquillité du Nord, & qu'Elle croit en donner une preuve nouvelle, en le priant de moyenner & de faciliter une prolongation de la trêve, actuellement subsistante, jusqu'au 1^{er} mai 1789, afin d'écarter ce qui pourroit rendre la pacification difficile.

» Enfin, S. M. Danoise assure les Puissances alliées, qu'Elle se fie entièrement à leurs promesses, & aux mesures nécessaires qu'Elles prendront pour mettre à l'avenir le Nord à l'abri de projets offensifs, pareils à ceux qui en ont menacé & troublé la tranquillité.»

P O L O G N E.

De Varsovie, le 27 Octobre.

La Séance de la Diète, du 20 de ce mois, fera époque dans l'Histoire de la République, si toutefois elle a l'efficace qu'il faut en attendre. A l'unanimité, par acclamation & sans aller aux voix, il fut arrêté de porter à 100,000 hommes l'armée de la République, composée de 18,000

jusqu'à ce jour. Restent à décider les moyens de lever les fonds nécessaires à cette grande augmentation. On entretenoit l'armée actuelle avec 7 millions de florins de Pologne : celle qu'on va mettre sur pied exige une addition d'au moins 33 millions. Une autre question, non moins importante, est de savoir à qui appartiendra le commandement de ces troupes, quelle en sera la répartition, & si le Département actuel de la guerre, subordonné au Conseil Permanent, dont il fait partie, doit conserver la Direction d'une armée aussi considérable. Le Conseil Permanent n'étant que l'exécuteur de l'Autorité Royale, les troupes seroient réellement dans la dépendance du Roi, tandis qu'un parti infiniment nombreux entend les mettre sous celle de la République. M. *Suchodolski*, Nonce de Chelm, en fit, le 17, la proposition formelle à la Diète, en ouvrant l'avis de regarder le Département actuel de la guerre comme anéanti depuis l'ouverture de la Diète. Le Roi & son Parti s'opposèrent à cette Motion : l'on alla aux voix par les suffrages publics, & il y eut une majorité de 60 voix pour le projet de S. M. ; mais lorsqu'on passa aux suffrages par scrutin, cette majorité se réduisit à 7 voix. Cette Séance, dont les débats furent vifs & chagrins, influa sur

la santé du Roi, dont l'indisposition fut suspendre la Séance du 18. Nous avons rapporté la résolution du 20, à la suite de laquelle Sa Maj. prononça un Discours de quelques lignes, généralement applaudi. Le 22, les débats sur l'existence du département de la guerre se sont renouvelés, & durent encore.

Quant aux propositions générales émanées du Trône, selon l'usage, à l'ouverture de la Diète, elles étoient au nombre de quatre.

1°. De trouver des moyens d'augmenter les revenus publics, afin de pouvoir mieux soutenir l'autorité & l'indépendance de l'Etat.

2°. D'augmenter les troupes de la République. (Elle est décidée, comme on l'a vu plus haut.)

3°. De prendre en considération l'administration de la Justice, & de l'améliorer.

4°. De tenir des Assemblées provinciales, qui Prépareront les objets à soumettre à la Diète. (également agréée.)

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 31 Octobre

La Gazette du 29, toujours silencieuse sur la grande armée, s'est bornée à nous apprendre, par un Supplément extraordinaire, les deux annonces suivantes :

Le 14 de ce mois, une grosse saïque Turque tenta de débarquer vers la petite île des Rohè-

miens , & elle fut forcée d'y renoncer par le feu du détachement posté près de la Save. Le 18, le camp ennemi , entre le moulin & la chapelle , étoit augmenté de quelques tentes ; il y en avoit , le 20, environ cent trente ; le transport des vivres & des munitions à Belgrade , continuoit toujours..

Le même supplément contient les détails d'une affaire qui a eu lieu, le 24, près d'Aschud , entre le Général *Spléni* & les Turcs. Ces derniers s'étant renforcés à Focfan , & ayant marché par Krarofa , où ils mirent le feu à la plus grande partie des maisons , & aux meules de foin qui s'y trouvoient , touchèrent , le 13, à Domnesche , situé à deux lieues du camp du Général *Spléni* , qui étoit à un mille devant Adschud , entre les rivières de Sereth & de Tatro. Le Général posta ses troupes de manière à couvrir la plaine entière entre les deux rivières. Les Turcs , divisés en trois corps , firent en même-tems trois attaques sur divers points ; ils parvinrent à se glisser , à la faveur des buissons , jusqu'à la gauche de notre camp ; mais ils furent repoussés par-tout , contraints de fuir , & on a vu qu'ils s'étoient retirés à Focfan.

Malgré tout ce qu'on a avancé jusqu'ici sur l'entière évacuation du Bannat, il paroît que les ennemis sont toujours maîtres des montagnes & de la rive gauche du Danube. On croit le Corps du Séraskier près de Schuppaneck , tandis que le Grand-Visir s'avance vers la Sirmie. Pancsova , suivant les dernières lettres, étoit toujours occupé par les Ottomans, dont le but semble être de s'assurer du Danube jusqu'à Belgra-

de. Pour faire échouer ce projet, l'Empereur & son armée sont arrivés à Boka, & en 3 journées peuvent se rendre aux environs de Pancsova : il s'agira alors d'attaquer les Turcs, pour les forcer à repasser le fleuve. Pour les nouvelles de la Croatie & de la Moldavie, elles consistent en rumeurs peu essentielles, ou en avis si incertains, qu'il est inutile de les rapporter.

La Chambre d'assurance, établie à Trieste depuis le mois de juin dernier, vient de rendre public le contrat de son établissement. Le fonds de cette Compagnie est fixé à 500,000 florins répartis en cent actions ; son privilège est pour 9 ans.

De Francfort sur le Mein, le 8 Novemb.

A l'époque du 20 septembre, on étoit instruit à Constantinople des premiers succès du Grand Visir dans le Bannat ; & des lettres de cette date, parlent en ces termes de la substance de ces avis.

« Un courrier extraordinaire, dépêché du camp du Grand-Visir, vient d'annoncer à la Porte les agréables nouvelles qu'elle attendoit depuis quelques jours avec la plus grande impatience. La dépêche du premier Ministre contient les détails concernant l'entrée de son armée dans le Bannat de Temeswar, les grands avantages qu'il a remportés sur les Autrichiens, qui n'ont tenu ferme nulle part, le nombre considérable de prisonniers qu'il a faits, les munitions de toute espèce ; l'artillerie, les dra-

peaux, &c. dont les troupes sous ses ordres se font emparé à cette occasion; & il finit cette énumération par promettre qu'il enverra incessamment tous ses trophées avec les prisonniers à Constantinople. Si l'on considère qu'au commencement de cette guerre la Porte croyoit avoir les plus fortes raisons de craindre pour ses propres états, que les Autrichiens menaçoient d'envahir avec des forces redoutables, on jugera aisément de la grande sensation que ces bonnes nouvelles ont dû causer, tant dans le ferrail que dans toutes les classes des habitans de la capitale. On croyoit, à la vérité, entrevoir trop d'emphase & de vanité dans le rapport que le Grand-Visir a fait à la cour du bon succès des armes Ottomanes; mais comme quelques-uns des Ministres étrangers en ont parlé publiquement à peu-près dans les mêmes termes, le Grand-Visir ne peut qu'être extrêmement satisfait de l'impression que ses opérations ont faite généralement sur tous les esprits. »

« La Porte a reçu en même temps des avis de la Moldavie, qui ne sont pas, à beaucoup près, aussi satisfaisans que ceux du Bannat: C'est *Maujoreni*, l'Hospodar de cette province, qui lui mande, par le canal du Grand-Visir, que les troupes sous les ordres du Chan des Tartares & d'Ibrahim-Pacha, n'ont pu parvenir à jeter des secours dans Choczim; qu'elles ont même été forcées de se replier sur la Valachie, par la marche que l'armée des Russes, aux ordres du Comte de *Romanzow*, avoit faite en avant; de sorte que tout étoit à craindre pour cette forteresse, ainsi que pour toute la Moldavie. Quelques-uns des Ministres de la Porte rejettent la faute du mauvais succès de cette entreprise sur les deux Généraux commandans qui en avoient été chargés, le Chan des Tartares, & Ibrahim-Pacha, en les accusant l'un & l'autre

d'incapacité & de peu de courage. Mais les amis de ces derniers soutiennent, au contraire, qu'avec des forces aussi inférieures que celles de ces deux Commandans, il ne leur étoit guère possible de s'opposer aux progrès des ennemis combinés dans la Moldavie, où il y avoit à peine 40 mille hommes pour la défense de cette province, les garnisons de Chocz'm; de Bender, d'Ismaïl & de Galatz y comprises. »

La Porte étoit également instruite de l'affaire meurtrière qui s'est passée, le 28 août, devant Oczakof, affaire sur laquelle la còhue des Nouvellistes a cru devoir glisser, qu'on ne pouvoit étouffer longtemps, & dont nous sommes heureux de pouvoir présenter à nos Lecteurs un précis exact, d'après des lettres authentiques écrites devant Oczakof le 29 septembre.

« Nos politiques, voyant que le siège d'Oczakof traînoit en longueur, nous représentèrent cette place comme près de tomber au pouvoir des Russes. Je puis vous assurer qu'à la fin de ce mois, il n'y avoit point encore de tranchée ouverte devant la place, & que même au quartier général Russe, on avoit peu d'espérance de faire cette conquête durant la campagne : la présence du Capitan-Pacha, qui ne se trouve qu'à deux lieues d'Oczakof, près de l'île de Berezan, la nombreuse garnison, les pertes que les Russes avoient faites par les maladies & dans les diverses sorties des Turcs, tout cela sembloit rendre la prise de cette forteresse, sinon impossible, du moins très-difficile pour cette année. »

« On vous a parlé de la sortie que fit la garnison d'Oczakof à la fin du mois d'août, mais

d'une manière vague & peu détaillée; cependant elle a été des plus meurtrières pour les assiégeans, qui y ont perdu plusieurs milliers d'hommes, quoi qu'en disent ceux qui aiment à dissimuler la vérité : M. le Général *Suwarow*; qui commandoit l'aile gauche de l'armée, avoit, dit-on, donné occasion à cette sanglante & vigoureuse sortie, par les défis qu'il ne cessoit de faire aux ennemis, qui enfin se jetèrent sur les troupes sous ses ordres avec tant d'impétuosité & de furie, que si le Prince *Repin* n'eût volé à temps au secours de ce Général, toute l'aile gauche auroit été inmanquablement taillée en pièces, tant la confusion qui s'y étoit mise, étoit grande & irremédiable. L'on fait que M. de *Suwarow* y a reçu une blessure dangereuse, & qu'un autre Général y a perdu la vie, avec 30 Officiers de différens rangs, qui furent tués sur le champ de bataille, outre 40 autres Officiers qui y furent blessés. L'on fait en outre que cet événement avoit engagé le Prince *Potemkin* à faire quelques changemens dans la position du camp & dans la distribution des troupes. A ce malheur il faut ajouter celui que causa un grand magasin à poudre qui sauta dans la forteresse de *Kinburn*, en emportant la grande église au moment où elle étoit remplie de monde, de sorte que 7 à 800 personnes avoient été enterrées sous ses ruines. Enfin, les chaleurs excessives de l'été n'ont pas peu contribué à la lenteur des opérations de ce siège, lenteur qu'une arrière-saison trop pluvieuse ne permet pas de réparer. Voilà des raisons plus que suffisantes pour persuader le public impartial qu'Oczakof, malgré tout ce qu'on en dit, résistera encore long-temps aux forces réunies sous les ordres du Prince *Potemkin*.

On a calculé que les recrues fournies

aux armées de l'Empereur depuis le commencement de la guerre actuelle , montent à 89,447. On ajoute que la perte de ces armées, tant dans les actions que dans les hôpitaux , s'élève à 57,381 hommes.

Un Politique Allemand a mis fin à la campagne actuelle, par un cours d'opérations qu'il exécute, sans obstacle, avec la précision suivante :

Le Maréchal *Romanzow* passera le Dniester, se postera à la rive gauche du Pruth, joindra les corps d'*Elmpt* & de *Kamenskoi*, chassera les Turcs & les Tatars jusqu'à *Ismailoi*, & les forcera de passer le Danube : il laissera près de *Bender* un corps pour observer les Tatars qui se font voir de ce côté. L'armée descendra ensuite sur la rive droite du Pruth jusqu'à *Focsan*, en chassera les Turcs & les Arnauts ; & lorsqu'elle aura passé *Jassy*, le Général *Splény* se portera, par le défilé d'*Oikos*, dans la *Transylvanie*, & fera occuper tous les défilés près de *Cronstadt*. Le corps du Général *Rall* passera ensuite au défilé de *Rothenthurm*, que le Général *Fabris* quittera, pour soutenir, au défilé de *Vulcan*, le Général *Stader*. Le corps près de *Focsan* descendra jusqu'à *Euckarest* ; le Général *Splény* entrera en même temps dans la *Valachie* par les défilés de *Cronstadt*, & formera l'avant-corps de l'armée combinée. Le Général *Fabris* joindra le Général *Stader*, forcera les Turcs de quitter la vallée d'*Hazegg*, & de se replier dans la *Valachie* par le défilé de *Vulcan*, & les poursuivra aussi loin qu'il pourra, afin d'embarrasser la retraite du *Séraskier*, posté près de *Méhadie*. En même temps, le corps posté

au défilé de Rothenthurm , pénétrera plus avant dans la Valachie , & se joindra à gauche au corps de *Splny* , & à droite , à celui de *Fabris*. De cette manière les Turcs seront obligés , dans la campagne actuelle , d'évacuer la Moldavie & la Valachie. L'armée principale dans le Bannat retournera à la Save pour y recevoir le Grand-Visir , qui se porte de ce côté ; les Généraux *Wartensteben* & *Bréchainville* reprendront leurs anciens postes ; & lorsque le Général *Fabris* aura pénétré dans la Valachie , ils attaqueront le Séraskier , qui sera obligé de se replier sur Orsowa. Il sera plus difficile de chasser les Turcs des rives du Danube , parce qu'ils peuvent recevoir des secours de Belgrade & d'Orsowa.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres , le 11 Novembre.

La Nation a célébré , le 4 , avec allégresse & reconnoissance , le Jubilé séculaire de la Révolution qui , en 1688 , porta *Guillaume III* sur le Trône , sanctionna les principes du fameux Bill des Droits (*Bill of Rights*) , & affermit sur une base , jusqu'ici inébranlable , cette Constitution où les pouvoirs de la Couronne , de la Noblesse & du Peuple , se balancent mutuellement. Du fond de l'Ecosse , à l'extrémité du Duché de Cornwall , les différens partis , divisés maintenant pour d'autres intérêts que ceux qui animèrent les *Whigs* & les *Torys* , se sont accordés

dans cette solennité politique. Tous les Citoyens , rassemblés avec appareil dans leurs Clubs particuliers, ont accompagné cette Commémoration d'un service divin en actions de grâces, de vœux & de sentimens patriotiques. On a distingué principalement ici, la Société dite de la *Révolution*, présidée par le Comte de *Stanhope*; le Club qui se nomme des *Whigs*, formé des Membres de l'Opposition, & sous la direction du Duc de *Portland*; enfin, le Club *Constitutionnel*, présidé par Lord *Hood*. Dans ce dernier, on avoit placé le portrait de *Guillaume III*, orné de lauriers, & les principales sentimens qu'on y porta, furent *aux droits du Peuple*, à l'immortelle mémoire de *Guillaume*, au *Roi actuel* & à son *prompt rétablissement*, &c. Le Club des *Whigs* a arrêté l'érection d'un monument qui perpétue le souvenir de la *Révolution*; les deux autres, de proposer un Bill au Parlement, pour l'institution d'une fête publique annuelle, au même jour. — Nulle part ce Jubilé n'a été célébré avec plus d'enthousiasme qu'à *Glasgow*. On y a vu au Bill des Droits, à l'*Habeas Corpus*, à la Tolérance, à la liberté de la Presse, & à la mémoire même de *Jacques II*, dont les entreprises illégales avoient amené, dans la *Grande-Bretagne*, le meilleur système de liberté politique qui eût encore existé. Le

dernier de ces *Toasts* « fut à la longue vie
 » & au bonheur constant de *George III*,
 » l'exemple de ses Sujets par ses vertus
 » privées, l'ami de la Constitution, le
 » protecteur des sciences, des arts utiles,
 » & de tout ce qui peut servir à l'avance-
 » ment de la vertu & de la félicité pu-
 » bliques. »

Au moment même que se prononçoit cet
 éloge si vrai, & universellement répété,
 le Souverain qui en étoit l'objet, est
 devenu celui de la douleur publique. La
 maladie de S. M., peu grave dans l'origi-
 ne, mais compliquée de manière à résister
 aux secours ordinaires de l'art, prit, dans
 la nuit de mardi à mercredi dernier, le
 caractère le plus alarmant. Le Docteur
Heberden & le Docteur *Warren* se joigni-
 rent en consultation avec le Chevalier
Baker. On appliqua les ventouses avec peu
 de succès; les symptômes s'aggravèrent le
 jeudi, & dans une nouvelle conférence
 de Médecins, auxquels se joignit le Doc-
 teur *Reynolds*, il fut décidé de saigner Sa
 Maj., & de lui appliquer un vésicatoire
 à la tête. Le Roi fut un peu plus tran-
 quille jusqu'au vendredi matin, que la
 violence des accidens redoubla. L'a-
 larme & la désolation de Windsor se por-
 tèrent dans la capitale, où l'on répandit
 même que l'état de S. M. ne laissoit plus

d'espérances, & qu'il étoit abandonné des Médecins. Les Grands-Officiers d'Etat & l'Archevêque de Cantorbéry furent mandés ; le Roi étoit si mal, que le Chancelier, arrivé dès le matin, ne put être introduit qu'à une heure de l'après-midi dans la chambre de S. M. Chacun attendoit, dans la plus pénible anxiété, la crise tardive qu'avoient fait espérer les Médecins. Les courriers de Windsor à Londres se succédoient d'heure en heure, lorsqu'enfin on apprit que dans la nuit les vésicatoires sur la tête avoient opéré, & qu'en conséquence S. M. paroïssoit soulagée.

A quelques heures de tranquillité succédèrent, vers les 11 heures du matin, le transport, les rêveries, & tous les effets d'une humeur maligne portée au cerveau. On appliqua d'autres vésicatoires, l'on administra au Roi les poudres de *James* ; & la nuit du samedi au dimanche, les symptômes parurent moins fâcheux. *M. Pitt*, *Lord Carmarthen*, le Secrétaire d'Etat de la guerre, le Chevalier *George Howard*, ami particulier de S. M., le Ministre d'Hanovre, & *Milord North* passèrent le samedi entier à Windsor, sans qu'aucun d'eux pût être admis. Malgré l'effet sensible des poudres de *James*, & quoique l'auguste malade eût dormi deux heures d'un sommeil tranquille, les accidens re-

parurent le dimanche avec une nouvelle force ; on appliqua les sangsues aux tempes, & durant cette crise, on perdit l'espoir de conserver S. M. Une désolation universelle se répandit dans le château & dans le bourg. Le jour même, le peuple de la capitale s'étoit porté en foule dans les Eglises, pour y intercéder le ciel : la douleur publique, empreinte sur tous les visages à la nouvelle du danger imminent où se trouvoit le Roi, & qui fut bientôt suivie du faux bruit de sa mort, attesta les sentimens qui accompagneroient ce Monarque à son tombeau.

La gravité des accidens se soutint jusqu'à onze heures de la nuit d'hier lundi. S. M. parut même quelques instans dans une léthargie mortelle ; mais trois heures de sommeil calme ramenèrent des apparences plus favorables : dans la journée, la fièvre diminua, au point que le pouls ne donnoit plus que 80 battemens par minute ; Sa Majesté put prendre quelque nourriture : son état fut plus tranquille, & s'améliora encore dans la soirée. La nuit dernière a été meilleure, la fièvre a beaucoup diminué, & le Roi a dormi quelques heures.

Il seroit difficile de peindre le désespoir de toute la Famille Royale. La Reine, inaccessible, & plongée dans la douleur,

n'a pu soutenir de pareilles alarmes, sans que sa santé en souffrît. Le Prince de Galles, qui, ainsi que son frère le Duc d'York, les Princesses & leurs oncles, a donné, dans ces tristes momens, les marques de la douleur & de la piété filiale la plus touchante, a été obligé de se faire saigner. — Le Gentilhomme de la chambre de service, est à S. James tous les jours, pour répondre aux demandes du Public sur la santé de S. M. — Samedi, les fonds tombèrent de près de 3 pour 100.

P. S. du 14. La santé du Roi continue à être meilleure; & quoiqu'on ne puisse encore le regarder comme hors de danger, les espérances renaissent.

La frégate la *Rose* de 28 can. avoit apporté dernièrement de Terre-Neuve, des dépêches du Contre-Amiral *Elliot*, Commandant de cette Station, qui lui-même est entré samedi dernier à Portsmouth, à bord du *Salisbury* de 50 can.

La *Vengeance* de 74 canons, est sortie du bassin de Chatham, où elle a été complètement réparée. Ce vaisseau est actuellement aussi bon que s'il étoit neuf. Le *Crown* de 64 canons, que l'on arme pour l'Inde, est pareillement sorti du bassin, après une légère réparation. Le *Fly* de 16 canons, est entré dans le bassin pour y être réparé, & on suppose qu'il sera mis dans peu en commission. — Le nouveau vaisseau de 98 canons, dont on vient de poser la quille sur le chantier de Portsmouth, a été nommé le *Bulwark*.

L'incertitude où l'on est encore sur le sort de la petite escadre envoyée à la Baie

Botanique, donne lieu à des rapports plus ou moins suspects. Aujourd'hui, on prétend qu'un navire Danois, venant des Indes Orientales, rencontra, il y a quatre mois, cette flotille, à la hauteur de l'isle de la *Désolation*, dans une grande détresse, & se gouvernant sur la Nouvelle Hollande.

Nous laissâmes, il y a 15 jours, la Duchesse de *Kingston* revenue à Londres, prête à subir une procédure humiliante, & admise à caution. Avant d'entamer le précis de cette Cause célèbre, il faut rendre compte d'un différend, non moins singulier, que soutint l'Accusée, à la veille de comparoître devant ses Pairs, & enfoncée dans l'étude de *Taylor*, des *Instituts de Coke*, des *State Trials*, & autres livres de Jurisprudence. Son Antagoniste fut le comédien *Foote*, Directeur du théâtre d'*Haymarket*, fameux par son rare talent pour la pantomime satirique, & Auteur dramatique de plusieurs ouvrages.

« *Foote*, admis dans les premières sociétés, & à-peu-près, du même âge que la Duchesse, étoit parfaitement instruit des anecdotes de sa vie; il résolut d'en tirer parti. En conséquence, il écrivit une pièce intitulée: *un tour à Calais*, (*a trip to Calais*); les scènes étoient piquantes, le caractère de la Duchesse d'une vérité indécible; en un mot, elle devoit rougir d'elle-même à la vue d'un pareil portrait. Le dessein de *Foote* étoit de s'en faire bien payer la suppression: Il lui fit parler de la pièce par un tiers, en la prévenant que cette comédie paroîtroit à l'ouverture du théâtre de *Haymarket*, & il réussit à l'alarmer. La Du-

chesse le fait prier de passer chez elle; il s'y rend, son manuscrit en poche, dont elle lui demande une lecture partielle. Foote choisit le caractère de *Lady Kitty Crocodile*. Au bout de quelques tirades, la Duchesse s'écrie : « Mais, M. Foote, cela est » scandaleux. Vous me peignez sous les traits » d'une misérable ! » — Vous, Madame la Duchesse, répond l'Auteur, vous vous trompez, ce n'est pas vous. La Duchesse se calme un peu, & obtient le manuscrit pour une après-dinée. Le tableau lui paroît trop ressemblant pour qu'on puisse la méconnoître, & en même-temps trop plaisant pour qu'on ne rie beaucoup à ses dépens. L'acheter, l'anéantir, c'est le meilleur parti. Elle en fait l'offre au Comédien-Poëte, qui le taxe modérément à deux mille guinées : la Duchesse s'empporte, Foote ne veut pas rabattre un schelin; enfin elle en offre quatorze cents; elle va jusqu'à seize cents, que l'Histron auroit bien fait d'accepter.»

« En toute autre circonstance, cette affaire n'eût pas fait plus de bruit que mille autres dont on parle une heure dans les cercles, pour les oublier ensuite parfaitement. Le procédé de Foote réunissoit l'injustice & la cruauté. La victime de son libelle étoit sous le glaive de la loi; toute autre attaque devenoit une barbarie criminelle : semer des préjugés contre elle, c'étoit la précipiter vers sa ruine. Une fatale expérience a appris combien il y a d'inconvéniens à soulever le public, & les Juges, comme faisant partie de ce public, contre un accusé. — Une autre considération importante devoit interdire toute attaque maligne, c'étoit le sexe de la partie persécutée; mais M. Foote, né satirique, n'épargnoit ni sexe, ni âge, ni condition. Il avoit, au lieu d'un pistolet, un libelle à la main, avec lequel il exigeoit deux mille guinées, en demandant l'honneur ou la bourse, comme un voleur de grands chemins demande la bourse.

bourse ou la vie. Touchés de sa situation, les amis de la Duchesse intervinrent. Le Duc de Newcastle fut consulté, le Comte d'*Hertford*, en sa qualité de Chambellan de S. M., censura la pièce, & en défendit la représentation. Il y eut plus, la Duchesse consulta des gens de loi, qui décidèrent que cette comédie étoit un libelle, & qu'en cas qu'elle fût représentée, la Duchesse devoit employer un copiste pour recueillir tous les passages injurieux dont on se serviroit à intenter une action contre l'Auteur. Probablement *Foote* en fut averti; peut-être aussi vit-il qu'il déplaisoit à ses protecteurs par son acharnement contre la Duchesse, & il commença à s'intimider; bientôt il le prouva, en niant d'avoir jamais demandé une somme aussi exorbitante que deux mille guinées. *M. Foster*, Ecclésiastique respectable par son âge & ses qualités personnelles, déclara, dans un *affidavis*, qu'il avoit été porteur de paroles dans cette affaire, & qu'il avoit reproché à *M. Foote* sa barbarie. On crut l'Ecclésiastique de préférence au Comédien, qui en fut pour sa honte & sa dépense d'esprit. »

« La perte des seize cents guinées lui tenant au cœur, il ouvrit une nouvelle négociation avec la Duchesse, en lui faisant dire que s'il ne pouvoit jouer le tour à *Calais*, du moins il étoit libre de l'imprimer; mais que, jaloux de faire quelque chose d'agréable à sa Grâce, il se contenteroit du remboursement des frais. (Les 1600 guinées qu'elle avoit offertes y suffiroient; il ne demandoit pas un sol au-delà, & moyennant cet arrangement, la pièce seroit nulle & non avenue). La Duchesse consulta ses amis avec le projet de n'écouter que son propre avis. Elle préparoit déjà la somme convoitée, quand le Comte de *Peterborough*, le Docteur *Isaac Schomberg*, *M.*

No. 47. 22 Novembre 1788. h

Foster, & *M. Field*, son sollicitateur, lui reprochèrent sa foiblesse. Le Révérend *M. Jackson*, aussi consulté, dit à la Duchesse : « Madame, » au lieu de vous laisser rançonner par ce salt im- » banque, obtenez la preuve complète de la » menace & de la demande; interrogez ensuite votre » Conseil; si l'on n'est pas fondé à poursuivre un » homme qui tâche d'extorquer de l'argent par » des menaces. Votre Grâce doit se rappeler la » conduite du Duc de *Marlborough*, menacé par » un étranger qui en vouloit à sa bourse, & se » régler là-dessus. » Tous les avis se réunirent à celui-là, & *M. Jackson* consentit à entrer en lice avec *Foote*, à condition que la Duchesse ne rétracteroit jamais sa parole, ni ne se laisseroit arracher une seule guinée. *M. Jackson* alla trouver *Foote*. Après les complimens ordinaires, il lui dit qu'il venoit de la part & comme ami de la Duchesse de *Kingston*, & qu'il étoit déclaré catégoriquement s'il comptoit faire imprimer sa pièce, que le Chambellan avoit refusé de laisser jouer. *M. Foote* commençoit un long narré sur les dépenses que cette pièce lui avoit occasionnées, quand *M. Jackson*, l'interrompant brusquement, lui dit : « Si vous » croyez, monsieur, en entrant dans ces détails, » me faire entendre que la Duchesse doit vous » défrayer de toutes ou d'une partie de vos dé- » penses, je vous avouerai franchement que vous » perdez votre peine; vous n'aurez pas un sol. » *Foote* voulut plaisanter, & lire sa lettre au Comte d'*Hertford*, où il se plaignoit qu'on l'empêchât de jouer une pièce, parce qu'il y disoit qu'une femme de qualité mettoit ses manchettes de travers. Cette réponse étoit gaie, mais n'alloit pas au fait. *M. Jackson* lui répéta sa demande. *Foote* répondit : « Oh, certainement je publierai la pièce, si la » Duchesse ne prend pas en considération la perte

» qu'elle me fait souffrir. » Cependant *Foote*, inquiet, adressa à la Duchesse la lettre qu'on va lire. C'étoit la faire triompher. Elle envoya chercher *M. Jackson*, le remercia de lui avoir sauvé 1600 guinées, & le pria de répondre en son nom à *M. Foote* : ensuite, & contre l'avis du *Docteur*, elle fit insérer les deux lettres dans les papiers publics, & ménagea ainsi un amusement à la malignité. »

Lettre de Foote.

« A sa Grâce la Duchesse de Kingston.

« MADAME,

« Un membre du Conseil-Privé, ami de votre Grâce, qui m'a prié de ne point le nommer, mais que vous devinerez aisément, vient de me quitter ; il m'a expliqué, ce que j'étois bien loin de croire, que la publication des scènes de la pièce intitulée *un tour à Calais*, avec l'épître dédicatoire & la préface, pourroient être, dans les circonstances présentes, d'une conséquence dangereuse pour vos affaires. »

« En vérité, madame, je ne vous veux aucun mal, & je serois très-fâché de rien faire d'injurieux à votre nom. »

« J'accorde donc à cette considération, ce que ni les offres de votre Grâce, ni les menaces de vos agens, n'ont pu obtenir de moi. Les scènes en question ne seront point publiées, & il ne paroîtra rien sur mon théâtre ou venant de ma part, qui puisse vous nuire. »

« Pourvu toutefois que les attaques faites contre moi dans les papiers, ne m'obligent point à agir pour ma propre défense. »

« Votre Grâce verra en conséquence la nécessité de donner des ordres convenables, &c. »

SAMUEL FOOTE.

Nort End.

Dimanche, Août 13, 1775.

hij

Réponse de la Duchesse à M. Foote.

« MONSIEUR,

« J'étois à dîner quand j'ai reçu votre lettre peu sensée ; comme elle ne demande pas grande attention, je veux bien perdre un moment à y répondre. »

« Un membre de votre conseil-privé ne peut jamais espérer d'être admis dans celui d'une femme comme il faut. »

« Je fais trop bien ce que je dois à ma propre dignité, pour me compromettre avec un vil assassin qui demande la bourse. »

« Si je vous abhorrois auparavant pour vos calomnies, je vous méprise aujourd'hui pour vos offres de les supprimer ; c'est une preuve de la lâcheté de votre satire, que vous êtes prêt à donner ou à retenir, selon la convenance de votre cupidité. C'est vous qui, le premier, avez eu la bassesse de tirer l'épée, & si je la remettois dans le fourreau avant de vous avoir coupé les oreilles & la figure, comme à un plat valet que vous êtes, vous pourriez nier qu'il y eût du courage dans une femme insultée, & de la bassesse dans un histrion calomniateur. »

« Il suffisoit de mon sexe pour me mettre à couvert des attaques d'un homme ; mais c'est au descendant d'un sapajou que j'écris, & je profanerois le mot d'humanité, en l'appliquant à M. Foote. »

« Revêtu de mon innocence, comme d'une cotte de mailles, je suis à l'épreuve d'un camp entier d'ennemis, & sûre de n'avoir jamais offensé, du moins volontairement, un seul individu, je ne doute pas qu'un peuple brave & généreux ne me protège contre la malignité d'un coupe-gorge de théâtre. Je vous apprendrai à vous souvenir que, quoique par charité, je voulusse bien sub-

venir libéralement à vos besoins , je méprise la morgue avec laquelle vous voulez me faire acheter votre silence. »

« J'avouerai pourtant qu'il y a dans votre pitié quelque chose qui m'indigne : une offre de cette nature , de votre part , trahit tout-à-la-fois votre insolence & votre orgueil. La pitié que vous m'envoyez , je la garde jusqu'au matin du jour où vous rendrez l'âme à la potence ; je vous la renverrai par un Amour , avec une boîte de pommade pour les lèvres , & un chœur qui chantera pour vous un *requiem*. »

E. KINGSTON.

Kingst n - House.

Dimanche 13 Août.

« P. S. Vous auriez reçu ma réponse plus tôt , si ma femme-de-chambre n'avoit pas été si longue à l'écrire. »

A la Duchesse de Kingston.

» M A D A M E ,

» Quoique je n'aye ni le temps ni l'envie de répondre aux grossières attaques de vos agens , une correspondance publique avec votre Grâce est un trop grand honneur pour que je m'y refuse. «

« Je ne puis m'empêcher de croire que vous eussiez fait prudemment de répondre à ma lettre *avant le dîner* , ou du moins de remettre au lendemain matin , heure fraîche & plus calme ; alors vous auriez trouvé , à tête reposée , que c'étoit volontairement que je consentois à la requête dont vous aviez tâché , par tant de moyens , d'obtenir l'effet. »

« Lord *Mounstuart* , aux aimables qualités duquel je porte la plus grande estime , & dont vos agens ont d'abord mis en jeu le nom si mal-à-propos , fait que quand j'ai eu l'honneur de le voir à l'Hôtel de *Kingston* , où votre Grâce m'avoit

donné rendez-vous, bien loin de ne rien solliciter de votre charité, j'ai rejeté vos offres brillantes avec tout le mépris qu'elles méritoient; & dans le fait, Madame, la bonté de mon royal maître, & la bienveillance du public, m'ont mis à portée de ne pas avoir besoin de la vôtre. »

Mais pourquoi vous armer contre moi de votre cotte de mailles? Je n'ai point d'intentions hostiles. *C'est la folie & non le vice qui est de mon ressort.* Vous auriez dû vous apercevoir qu'il n'y a, dans ces scènes que vous avez la mal-adresse de vous appliquer, aucune allusion aux *petits* incidens de votre vie qui ont exigé la grande enquête de la justice. Je suis pourtant enchanté d'apprendre que votre robe d'innocence soit en si bon état; je vous avoue que je craignois que vous ne l'eussiez un peu trop usée pour qu'elle fût encore de mise. Puisse-t-elle vous tenir chaudement l'hiver prochain!»

« Quant aux ancêtres que votre Grâce me fait l'honneur de me prêter, je présume que ce sont des personnages métaphoriques, & qu'elle entend qu'ils ont donné naissance à ma muse & non à ma personne; un Sapajou & une Catin, sont, poétiquement parlant, de bons parens, surtout pour un Auteur comique. Le premier, pour répandre de l'*humour* & de la gaieté; la maman, pour fournir les graces & les manières engageantes: les Acteurs & les Catins, comme vous savez, vivent en amusant le public. Votre Grâce est la seule personne qui n'ait pas entendu parler des femmes, qui, par de petites menées obscures, sont arrivées à de grandes & de brillantes fortunes. Si vous croyez que je doive réellement le jour au plaisant assemblage qu'il vous a plu de faire, apprenez, Madame, que vous vous trompez lourdement. Mon père étoit un Magistrat utile, & un respectable Gentilhomme de campagne.

comme tout le Comté de Cornouailles peut vous le certifier. Quant à ma mère, fille de *Sir Edouard Goodere*, qui représentoit le Comté d'Hereford, sa fortune étoit considérable & son moral irréprochable; quoiqu'il ait plu à votre Grâce de déprécier l'une & l'autre, elle est morte âgée de 80 ans; & ce qui surprendra votre Grâce, elle ne s'est jamais mariée qu'une fois dans sa vie. Je vous suis infiniment obligé du présent que vous me destinez pour le jour où, comme vous l'exprimez si poliment, le bourreau m'étranglera. Mais où votre Grâce trouvera-t-elle un Amour pour m'envoyer la boîte à pommade? j'ai bien peur que l'amour & ses jolis petits frères, n'ayent quitté depuis long-temps votre service. »

« Faites-moi le plaisir de me dire si votre femme-de-chambre de confiance ne s'appelle pas *Jakson*? & si en général vous ne l'habiliez pas en noir aux dépens de vos jupons de deuil? »

Ainsi pleuroit jadis la Matrone d'Ephèse.

J'imagine que votre Grâce a pris l'idée d'un pareil secrétaire dans son dernier voyage à Rome. Vous y avez entendu parler d'un certain Jean ou d'une certaine Jeanne, qui autrefois fut élue Pape; &, humble imitatrice de Sa Sainteté, vous aurez converti un pieux Curé en femme-de-chambre: le stratagème est neuf dans ce pays-ci, & cette heureuse invention doit avoir ses agrémens particuliers. Puissiez-vous n'avoir jamais besoin dans aucun cas du bénéfice de Clergie. C'est le vœu sincère de vot., &c.

SAMUEL FOOTL.

(La fin dans huit jours.)

F R A N C E.

De Versailles, le 12 Novembre.

L'Abbé de Moyria de Maillac, Chanoine de

h iv

Saint-Claude, le Baron d'Isselin, le Chevalier de Sorans, les Marquis de Moustier & de la Poype, Députés du Clergé & de la Noblesse de Franche-Comté, ont eu l'honneur d'être présentés au Roi par le Maréchal de Duras, Gouverneur de la province; ils l'ont été ensuite à la Reine & à la Famille Royale.

Le 9 de ce mois, les Députés des Etats d'Artois ont eu une audience du Roi, à laquelle ils ont été présentés par le Duc de Guines, Gouverneur de l'Artois, le Comte de Brienne, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant cette province dans son Département, & conduits par le Marquis de Brezé, Grand-Maitre des cérémonies, M. de Nantouillet, Maitre des cérémonies, & M. de Wattonville, Aide des cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de D. m. Dallennes, Abbé de l'Abbaye régulière de S. Bertin, diocèse de Saint-Omer, qui a porté la parole; pour la Noblesse, du Marquis de Creny; & pour le Tiers-Etat, de M. Duquesnoy, ancien Echevin de la ville d'Arras.

Le même jour, la Marquise de Fontanges a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Vicomtesse de Fontanges.

Le Roi ayant pourvu de la charge de Colonel des Gardes-Françoises, vacante par la mort du Maréchal Duc de Biron, le Duc du Châtelet, le 10 de ce mois, jour indiqué pour sa réception, le Régiment des Gardes-Françoises s'est rendu à Versailles, & s'est formé en bataillon carré sur la place d'armes. Le Roi s'y est rendu à cheval, & étant entré dans le bataillon carré, qui s'est refermé aussitôt, les Officiers se sont rangés en cercle autour de Sa Majesté. Les tambours ont battu le ban, après quoi le Roi a ordonné au Régiment des Gardes-Françoises de reconnoître pour son

Colonel le Duc du Châtelet , & de lui obéir en tout ce qui concerne le service de Sa Majesté. Le Duc du Châtelet a ensuite prêté serment en cette qualité , en présence du Roi , entre les mains du Maréchal de Mouchy , que Sa Majesté avoit nommé à cet effet. Le Roi , après cette cérémonie , est sorti du bataillon , & s'est placé vis-à-vis de la petite écurie. Là , Sa Majesté a vu défilér le régiment , ayant à sa tête le Duc du Châtelet , qui s'est rendu auprès d'Elle , lorsque la première Compagnie a eu défilé.

Le même jour , le Duc du Châtelet , conformément à l'usage , a monté la garde , à la tête de six Compagnies des Gardes-Françoises.

Le 10 , M. de Brou , Conseiller d'Etat , Directeur & Administrateur-général des Economats , à qui le Roi a accordé la Charge de Premier Président de la Cour des Aides , a eu l'honneur d'en faire ses remerciemens à Sa Majesté , étant présenté par le Garde-des-Sceaux de France.

Le Roi ayant disposé de la Charge de Premier Président du Grand-Conseil , vacante par la démission de M. de Nicolai , en faveur de M. Daval de Montmillan , Président de cette Cour , & de celle de Procureur-général , vacante par la mort de M. Débonnaire , en faveur de M. de Vaucreffon , Premier Avocat-général de la même Cour , ces deux Magistrats ont eu , le 11 , l'honneur de faire leurs remerciemens à Sa Majesté , étant présentés par le Garde-des-Sceaux de France.

De Paris , le 19 Novembre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi , du 16 octobre 1788 , concernant les Mouffelines & Toiles de Coton. (Cet Arrêt prohibe de nouveau l'introduction dans le royaume

trés, des Mouffelines & Toiles de Coto
autres que celles provenant du commer
de la Compagnie des Indes.)

Nous avons rapporté quelques particu-
larités de l'ouragan qui a déoléé Saint-
Domingue au mois d'août : on attendoit
des nouvelles détaillées de la Martinique,
où l'on savoit que le dommage avoit été
considérable. La Gazette de cette île a
en donné le récit affligeant que voici :

« Dès la journée du 11, l'atmosphère, de-
venu fort bas & très-embrumé, fut un sinistre
présage. Dans la soirée du 13, l'inconstance des
vents, les calmes qui succédoient fréquemment à
de légères bourasques, & la chaleur extraordi-
naire que l'on éprouvoit, donnèrent à tous les
observateurs des inquiétudes qui furent malheu-
reusement justifiées. Le 14 au matin, le vent
au N. N. E. souffloit avec assez de violence d'un
moment à l'autre, accompagné de quelques
ondées de pluie. Le baromètre étoit descendu
d'environ deux lignes : à onze heures, il descendit
avec beaucoup de rapidité de plusieurs lignes.
Tous les signes qui annoncent les ouragans se
manifestèrent alors ; des nuages grisâtres & très-
bas s'amoncèrent dans la partie du Nord ; l'ho-
rizon s'embruma de tous les côtés : on voyoit
déjà des tourbillons de vent courir avec fracas
sur la mer, & former des espèces de trombes.
A deux heures après midi, le vent, qui avoit
passé presque entièrement au Nord, devint tout-
à-coup si impétueux, que nous ne courâmes plus
du malheur qui alloit fondre sur la Colonie.
Chacun alors ne songea plus qu'à préserver ses
propriétés & sa vie. Les Bâtimens du cabotage &

les Américains, mouillés dans notre rade, mirent à la voile pour gagner le large. Vers les quatre heures & demie du soir, un Bateau François, arrivé le matin de la Guadeloupe, chargé de coton, ne put jamais parvenir à gagner le large, & vint se perdre à la cale de la Madeleine; la Goëlette Américaine *la Lucrèce* eut le même revers, & s'échoua à l'embouchure de la rivière du Fort. (*Le coton a été sauvé, & personne n'a péri dans ces deux naufrages*). A six heures & quelques minutes, l'ouragan parut vouloir s'appaiser, & nous permit quelques instans de sortir de nos maisons pour reconnoître ses tristes effets; mais ce n'étoit qu'une fausse apparence: il fallut bientôt se renfermer; le vent reprit toute sa fureur, & continua ses ravages jusqu'à sept heures seize minutes du soir. Le baromètre étoit alors à douze lignes au-dessous de son terme moyen; quelques minutes après le vent s'affoiblit un peu. Il varia quelques instans du N. O. au S. O. Le baromètre remonta alors d'environ quatre lignes, & demeura fixé pendant près d'une heure. A sept heures quarante-neuf minutes, le vent passa au Sud, & il éclata avec une violence prodigieuse. On trembloit qu'il ne se soutint long-temps à ce dernier période, & que, par sa durée, il ne consommât la ruine totale de notre bourg, ainsi que celle de la partie du Sud. Il ne conserva heureusement toute sa violence que durant l'espace d'environ vingt-deux à vingt-cinq minutes: il se calma insensiblement. A huit heures trois quarts, le baromètre commença à remonter jusqu'au lendemain matin, qu'il se trouva à son terme moyen. »

« Le 15, à la pointe du jour, empressés de connoître nos pertes, nous jugeâmes, par les dommages que venoient d'éprouver les maisons de Saint-Pierre, par les tuiles tombées dans les rues

de ce bourg, & par l'aspect triste & dépouillé des campagnes voisines, que les quartiers de l'Isle, depuis la Pointe du Prêcheur jusqu'à Sainte-Marie, plus exposés au vent du Nord, avoient dû souffrir considérablement. Quelle a été notre douleur, lorsque nous avons appris que les traces du dernier ouragan y étoient pour le moins aussi affreuses que celles du coup de vent de 1766 ! Des habitations entièrement dévastées, sur lesquelles on cherche en vain les vestiges des Bâtimens & des plantations : des malheureux fuyant la mort d'un Bâtiment à un autre, & ne pouvant l'éviter ; les cris de l'épouvante, du désespoir & de la douleur, à peine entendus au milieu du mugissement continuel des vents & du fracas occasionné par la chute des Bâtimens ; des pères de famille, entourés de leurs enfans & de leurs domestiques, balançant entre le danger de rester dans une maison ébranlée, & celui de s'exposer à être écrasés en sortant ; des esclaves ensevelis sous les décombres ; d'autres blessés à mort par des tuiles ou des chevrons ; des enfans bravant tous les périls pour sauver leur père ; une fille atteinte d'un coup mortel en exerçant cet acte de piété filiale ; des femmes tuées & blessées dangereusement dans le dernier asyle qu'il leur restoit ; d'autres évanouies & portées par leurs esclaves au milieu de la campagne ; des mères éperdues, pressant leurs enfans contre leur sein, & ne paroissant craindre la mort que pour eux ; enfin les plus heureux dans ce moment épouvantable, ceux dont le sort étoit le plus digne d'envie, couchés sur une savane, brûlés par une pluie de feu, dont chaque goutte sembloit être un aiguillon, étouffés par la violence du vent, & à chaque instant sur le point de perdre la vie avec la respiration. Tel est le tableau, encore trop foible, qu'on peut se faire de l'état où

se sont trouvés, le 14, entre cinq & six heures du soir, les habitans du Prêcheur, de la Basse-Pointe, de la Grande-Anse, du Marigot & de tous les autres quartiers exposés au Nord. Il n'en est presque point, dans cette malheureuse partie de l'Isle, qui n'ait été, pour ainsi dire, foudroyé dans toutes ses possessions, qui n'ait perdu presque tous les Bâtimens de sa manufacture. »

« On a observé au vent de l'Isle, qu'à cinq heures trois quarts du soir, le baromètre a descendu cinq lignes plus bas qu'en 1766, & qu'il est venu jusqu'à vingt-sept pouces quatre lignes; ce qui prouve qu'en ce moment, le vent a surpassé en impétuosité celui de l'époque qui étoit citée comme la plus désastreuse. On ne peut pas se figurer à quel point auroit été portée la dévastation, si le vent se fût soutenu encore une demi-heure à ce dernier degré de violence. »

« La situation respective des différens quartiers de l'Isle ne nous étant connue encore que par des rapports, qui varient à l'infini, suivant les différentes positions des habitations, nous nous réservons d'en faire un tableau bien circonstancié. En attendant, on peut être certain que la partie de l'Isle exposée au vent du Nord, a été horriblement maltraitée; que l'autre partie a souffert des dommages moins considérables, soit dans ses Bâtimens, soit dans ses plantations de sucre & de café; mais, qu'en général, toutes les plantations en vivres du Pays ont été détruites. »

« L'habitation qui a le plus souffert dans les environs de Saint-Pierre, est celle des Religieux de la Charité. L'ouragan lui a emporté son moulin à sucre, toutes ses cases à Bagasse, beaucoup de cases à Nègres, & sa grande coulisse. La purgerie, l'étuve & le logement ont été entièrement découverts. »

« MM. les Général & Intendant se sont empressés, avec le zèle & la sensibilité qui les caractérisent, de donner les secours de première nécessité aux habitans dont ils ont pu connoître la détresse. »

« Il a été publié, par le Gouvernement, une Ordonnance provisoire, qui permet aux Bâtimens étrangers d'introduire, jusqu'au premier Janvier prochain exclusivement, dans les Ports du Fort-Royal, de la Trinité, dans l'Anse du Marigot & la rade de Saint-Pierre, des bois, clous, ferrures, morue, riz, maïs, bœuf salé, poisson salé, animaux vivans, volailles, oignons & patates, en se soumettant aux visites d'Ordonnances, &c. »

« Le Bateau du Roi *le Coureur*, s'est perdu au Fort-Royal, devant la Savanne, ainsi que le Brick Américain *le Lively*, de Newbury, qui étoit allé caréner au Fort-Royal, & le Bateau *le Dispatch*, de Philadelphie. »

« Nous n'avons, jusqu'à présent, aucune nouvelle de la Guadeloupe ni des autres Isles Françaises, qui, par leur situation, ont pu être exposées aux ravages de l'ouragan. »

Bastien, Libraire, vient d'imprimer, en 6 vol. in-8°. , une Edition des Mémoires de Sully, avec les portraits de ce Ministre & d'Henri IV, des Observations sur le texte, & des tables faites avec la plus grande exactitude. Prix, broché, 30 liv. Cette Edition très-soignée, comme toutes celles du même Libraire, mérite la préférence à plus d'un titre, & c'est la première des Mémoires qui ait paru dans ce format.

François-Jean, Marquis de Chatellux, Maréchal des camps & armées du Roi, Inspecteur-divisionnaire, Commandeur de l'Ordre royal, militaire & hospitalier du Mont-Carmel, de la Société de Cincinnatus, Gouverneur de Longwy,

l'un des 40 de l'Académie Française, Membre de celle de Nanci, Boston & Philadelphie, est mort, à Paris, le 24 octobre.

Louise-Jeanne-Marie-Catherine de Lantilhac de Sédieres, épouse de Constantin Gravier, Comte de Vergennes, Conseiller d'Etat, Colonel d'Infanterie, Capitaine-Colonel des Gardes de la Porte du Roi, Ministre plénipotentiaire de S. M. près de l'Electeur de Trèves, est morte, à Paris, le 29 du même mois.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 17 Novembre dernier, sont : 67, 78, 68, 82 & 72.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 15 Novembre 1788.

Le Baron *d'Alvensleben*, Envoyé Extraordinaire de S. M. Prussienne à la Haye, passe à Londres en la même qualité, & a pris congé des Etats-généraux, le 31 du mois dernier, par le Discours suivant.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Le Roi, mon Maître, a trouvé bon de mettre fin à la Mission dont il m'avoit honoré auprès de *Vos Hautes-Puissances*; & Sa Majesté m'ordonne en conséquence de leur présenter la lettre ci-jointe, qui décide mon rappel. En m'acquittant de cette dernière fonction de mon ministère, je fais un devoir; *Hauts & Puissans Seigneurs*, de vous exprimer ses sentimens, dont je suis pénétré en vous quittant. La carrière diplomatique que

j'ai parcourue dans ce pays, sera toujours une des époques des plus mémorables & des plus intéressantes de ma vie. J'ai vu consolider l'heureuse révolution qui a rendu le calme & la tranquillité aux *Provinces-Unies* : j'ai vu raffermir la constitution sur sa véritable base, lui donner une nouvelle force & une nouvelle sanction : j'ai été le témoin & le coopérateur des alliances qui sont destinées à la maintenir : j'ai vu adopter & réussir des mesures, dont l'efficacité & la sagesse concourent si essentiellement au bien-être de l'État ; enfin, j'ai la satisfaction de laisser en partant à *Vos Hautes-Puissances*, d'après l'ordre exprès du Roi, les assurances les plus positives de l'amitié invariable que Sa Majesté leur porte, & son désir constant à entretenir avec Elles l'intimité la plus parfaite. Il me reste à offrir à *Vos Hautes-Puissances* ma reconnoissance & mes remerciemens de toutes les marques de confiance & de bienveillance qu'elles m'ont accordées pendant mon séjour à la Haye, tant en ma qualité ministérielle que personnellement. Heureux d'avoir pu me les concilier, j'en emporte le souvenir le plus flatteur, en vous priant, *Hauts & Puissans Seigneurs*, d'agréer les vœux que je forme pour votre patrie, pour les membres de votre illustre assemblée, pour ceux qui participent au ministère & au gouvernement de l'État. Je saisis en même-temps l'occasion de mettre au jour le dévouement respectueux qui m'attache au Sérénissime Chef de la République, & à l'auguste Princesse qui partage si justement avec lui l'amour de la Nation. La prospérité & l'éclat de cette auguste Maison, si indissolublement unis à la félicité de la République, intéresseront le Roi en tout temps, & cimenteront de plus en plus les heureuses liaisons qui subsistent entre S. M. & *Vos Hautes-Puissances*.

A la Haye, le 31 Octobre 1788.

(Signé, ALVENSLEBEN.)

Le Bey de Tripoli a envoyé un Ambassadeur au Stathouder , pour le féliciter sur sa réintégration dans ses dignités. Cet Envoyé a présenté à S. A. une selle & des harnois très-riches, & a reçu en retour une somme considérable.

Il ne reste plus d'incertitudes sur les derniers mouvemens de l'Empereur , redevenu maître d'une partie des lieux envahis par les Turcs dans le Bannat. Le Supplément de la Gazette de Vienne, du 1^{er}. de ce mois, l'annonce dans un rapport dont voici la substance :

« Sur l'avis de la retraite des Turcs de Carenebes à Platina , l'Empereur résolut de laisser à Lugos le Général de *Wartenleben*, & de marcher lui-même vers Pancsova, afin de chasser entièrement l'ennemi du plat pays. En conséquence, Sa Majesté ordonna au Major-Général de *Harrach* d'avancer avec son corps, à gauche par Werschez, du côté de Vipalanka, tandis que le Général d'*Alton* marcheroit par la vallée de Karassowa jusqu'à Weiskirchen. L'Empereur s'étant mis en marche à la tête de l'armée, arriva le 20 octobre à Sakula, & poussa, le 22, jusqu'à Jukaba. Par des lettres trouvées sur un Pacha, pris par le corps du Général d'*Harrach*, on apprit qu'il se trouvoit à Pancsova deux Pachas avec environ 12 à 15000 hommes : l'Empereur résolut d'attaquer le lendemain ce corps; mais l'ennemi, après avoir mis le feu à Pancsova, avoit déjà passé la Temesch, & se retiroit du côté de Belgrade. Les Hussards de *Wurmser* le suivirent, tombèrent sur l'arrière-garde, en tuèrent quelques-uns, firent plusieurs prisonniers, s'emparèrent de charriots munition-

naires, & occupèrent Pancsova. *Mehmich Pacha* fut tué dans cette action ; la perte des Huffards monte à 30, tant tués que blessés. Pendant l'action, le Général d'*Harräch* s'étant porté sur *Vipalanka*, y entra, en chassa l'ennemi, & força la garnison de la redoute, composée de 420 hommes, à capituler ; on lui accorda une libre retraite. L'Empereur laissa le Général *Clairfait* à Pancsova, & ayant appris que les ennemis augmentoient beaucoup en nombre près de Belgrade, il se mit en marche, le 25 octobre, vers *Oppowa*, pour joindre le Général de *Gemmingen* du côté de *Semlin*.

Des lettres de *Caransèbes*, du 13 octobre, annoncent une petite action entre un détachement du Corps de *Wartenleben*, & un Corps ennemi de 500 hommes environ, dans laquelle nous avons perdu 58 hommes ; deux Officiers sont tombés entre les mains de l'ennemi. Les montagnes du *Bannat* sont remplies de neige.

P. F. GOSSE, Libraire & Imprimeur de la Cour à la HAYE, vendra, le 9 Décembre prochain, & jours suivans, la BIBLIOTHÈQUE de feu Messire JACOB-JEAN, Comte & Seigneur Banneret de WASSENAAR TOT WASSENAR & ZUYCLWYK, Seigneur d'OB DAM, *Henbræk, Spierelzk, Wogmeer*, & de la Seigneurie libre de *Lage*, Seigneur de *Weldam & Oliedam*, & en son vivant Membre de l'Ordre Équestre de la Province de Hollande & de Westfrise, &c. &c. &c. Cette Bibliothèque consiste en une très-belle Collection de Livres en tous genres de Littérature, & en toutes sortes de Langues, parmi lesquels il se trouve un nombre d'ouvrages très-rare, plusieurs considérables & de belles

éditions , généralement bien conditionnés , & la plus grande partie reliés très-proprement ; & aussi en une Collection de Musique , d'Ouvrages , d'Estampes, Dessins, Estampes détachées des meilleurs Maîtres d'Italie, de France, d'Angleterre & des Pays - Bas. Le Catalogue se distribue chez le susdit Libraire ; chez *Prevost*, Libraire , *quai des Augustins* , à PARIS , & dans les principales Villes de l'Europe , chez la plupart des Libraires.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre la Dame de Sérilly, les Créanciers du Sieur de Sérilly, & M. le Procureur-général.

La veuve d'un Comptable, décédé en faillite, ne peut, même en vertu d'une des clauses de son contrat de mariage, réclamer ses diamans, bijoux, dentelles, &c. qui sont toujours censés lui avoir été donnés par son mari, si elle ne justifie du contraire par des quittances de Marchands & Ouvriers; c'est ce qui a été jugé dans l'espèce que nous allons rapporter. = Sur la fin de l'année 1779, la demoiselle *Thomas de Dommangeville* épousa le sieur *Maigret de Sérilly*, Trésorier des dépenses de la Guerre. Par le premier article de son contrat de mariage, il est dit qu'il n'y aura point de communauté entre eux. = Par le troisième, il est convenu que chacun des époux devant jouir séparément de ses biens, la dame de *Sérilly* aura la libre administration des siens, auquel effet le sieur de *Sérilly* l'autorise à toucher ses revenus sur ses simples quittances. = Le quatrième article porte que les biens & droits actuels de la dame de *Sérilly* consistent en ce qui doit lui revenir des successions de ses père & mère, & de celle d'*Antoine-François-Thomas de Dommangeville*, l'un de ses frères,

& des comptes de tutelle que lui doivent ses tuteurs. = Par le sixième article, le sieur de Sérilly se charge de toute la dépense de la maison, soit pour nourriture & logement de lui & de la dame son épouse, soit pour le logement, gages & habillemens de leurs domestiques, achats & nourriture des chevaux, équipages & autres accessoires de ménage, soit enfin pour les nourriture, entretien & éducation des enfans à naître, sans que la future épouse soit tenue de contribuer à aucunes de ces charges sur ses revenus, qui lui demeureront en entier pour ses dépenses personnelles. L'article 7 contient constitution de 8000 livres de rente de douaire préfix au profit de la future. L'article 8 lui accorde 20 000 liv. par an, pour lui tenir lieu de droit d'habitation. = Enfin, le neuvième article est ainsi conçu : Arrivant le prédécès du Seigneur futur époux, soit qu'il y ait des enfans dudit mariage, soit qu'il n'y en ait pas, la dame future épouse reprendra comme à elle appartenans tous les habits, linges & dentelles, hardes, toilettes, & tous les diamans, pierreries & bijoux qui se trouveront servir à son usage personnel, les meubles qu'elle pouvoit avoir achetés, en justifiant des quittances des Marchands & Ouvriers, & en outre sur les biens du sieur futur époux 20,000 liv. de meubles meublans & de vaisselle d'argent, suivant la prise & sans criée, par forme de préciput & gain de survie conventionnel, sans autre préciput & gain de survie coutumiers, auquel il est expressément renoncé; & si c'est la dame future épouse qui prédécède, en ce cas, le Seigneur futur époux prendra au même titre les diamans, pierreries & bijoux à l'usage personnel de ladite future épouse, soit qu'il y ait enfans dudit mariage; soit qu'il n'y en ait pas; tous les autres biens de ladite dame future épouse appartiendront à ses enfans, héritiers & re-

présentans. = Telles sont les différentes clauses du contrat de mariage des sieur & dame de *Sérilly*, dont on argumentoit dans la cause. Le sieur de *Sérilly* ayant fait faillite dans le courant de l'année 1786, M. le Procureur - Général de la Chambre des Comptes a fait apposer les scellés chez lui, pour sûreté de la créance du Roi. = Sous les scellés il se trouva pour 55,309 liv. 1 sol 8 deniers de diamans, bijoux, pierreries, dentelles, toilettes, linges & hardes à l'usage personnel de la dame de *Sérilly*; elle les réclama comme lui appartenans, & ne faisant & ne pouvant faire partie des biens du sieur de *Sérilly*, son mari. = M. le Procureur-Général & les créanciers du sieur de *Sérilly* s'opposèrent à cette réclamation; de plus, M. le Procureur-général conclut à ce que la dame de *Sérilly* fût condamnée à rapporter à la masse la somme de 80,000 livres pour ses pensions & nourriture pendant l'espace de sept années que le sieur de *Sérilly* avoit eu seul toutes les charges du ménage. Ainsi deux objets de contestation, 1°. la réclamation de la dame de *Sérilly*; 2°. la demande particulière de M. le Procureur-général. = Sur le premier objet, la dame de *Sérilly* oppoisoit que jouissant de son chef d'environ 20 à 25,000 liv. de revenu, & n'étant obligée à aucunes charges par son contrat de mariage, elle avoit bien pu, dans l'espace de sept années, acheter pour 50 à 60,000 livres d'effets de ses économies; que d'ailleurs la majeure partie de ce qu'elle réclamoit lui avoit été donnée par ses parens & amis, à l'occasion de son mariage; que de cela seul que ces effets étoient à son usage personnel, ils étoient censés lui appartenir; qu'enfin, la preuve qu'ils lui appartenoient en effet, résultoit de l'article 9 de son contrat de mariage, qui l'autorisoit à les reprendre comme siens, après le décès de son mari,

sans qu'elle fût tenue d'en montrer autrement la propriété ; à la différence des meubles meublans, qu'elle ne pouvoit réclamer sans justifier, par des quittances d'ouvriers ou de marchands, qu'elle les avoit payés de ses deniers. = Sur le second chef, elle se prévaloit de la sixième clause de son contrat de mariage, qui l'affranchissoit des charges auxquelles on vouloit aujourd'hui l'assujétir : clause qui, bien que peu commune, ne renferme cependant rien de contraire aux bonnes mœurs, ni aux loix, qui par conséquent devoit recevoir son entière exécution. = M. le Procureur-général & les créanciers du sieur de Sérilly répondoient sur le premier chef, qu'en point de droit, tout ce qui se trouve dans le domicile du mari, est censé par cela seul lui appartenir, à moins que le contraire ne soit prouvé par des titres non suspects, ce qu'ils établissoient par l'autorité des loix romaines, le sentiment des auteurs les plus estimés, & la jurisprudence des arrêts. A ces autorités générales ils en ajoutoit une particulière, qui a lieu relativement aux comptables, c'est celle qui résulte de l'article 5 de l'édit de 1669, lequel s'exprime ainsi : « Voulons tout ce que dessus avoir lieu, » nonobstant les oppositions & actions des femmes » séparées de leurs maris, à l'égard des effets » trouvés dans la maison d'habitation du mari, » qui n'auront appartenu à la femme avant le » mariage, même sur le prix des immeubles acquis par elle depuis la séparation, s'il n'est justifié que les deniers employés à l'acquisition lui appartiennent légitimement ». Ainsi, disoient M. le Procureur-général & les Créanciers du sieur de Sérilly, pour que la réclamation de la dame de Sérilly fût fondée, il faudroit donc qu'elle prouvât que les effets qui en sont l'objet, lui appartiennent légitimement ; or, c'est ce qu'elle

ne fait point; elle prétend bien, à la vérité, que la majeure partie de ces effets lui a été donnée par ses parens ou par ses amis, & qu'elle a pu acheter le surplus de ses économies; mais ce ne sont-là que de simples allégations que rien ne justifie, & qui, par conséquent, ne satisfont en aucune manière aux loix générales & particulières qu'on lui oppose. = Elle ne sauroit tirer aucune induction de ce que les effets réclamés par elle sont à son usage personnel, parce que les loix veulent qu'on présume qu'ils ont été donnés par son mari, tant qu'elle ne justifie point qu'elle les a achetés & payés de ses deniers. = Vainement, pour se dispenser de faire cette justification, invoque-t-elle la *sixième clause de son contrat de mariage*; car, en supposant que telle eût été l'intention des parties, une pareille clause ne pourroit pas valoir, personne ne pouvant s'affranchir de l'empire des loix, & rendre sans effet leurs dispositions; mais, dans la vérité, ce n'est point là le but de cette clause, elle ne contient autre chose qu'un préciput & un gain de survie; ce qui ne permet pas d'en douter, c'est que la dame de Sérilly n'est admise à reprendre les effets dont il s'agit, que dans le cas où elle survivra son mari, caractère propre & essentiel de ces sortes de stipulations. Tels étoient les moyens de M. le Procureur-général & des Créanciers du sieur de Sérilly, sur le premier chef de la contestation. = A l'égard du second chef, M. le Procureur-général observoit que la clause du contrat de mariage des sieur & dame de Sérilly, qui mettoit sur le compte du mari toutes les charges du ménage, étoit insolite, extraordinaire, abusive; que l'une des premières obligations du mariage étoit de contribuer aux dépenses qu'il entraîne; que cette obligation étoit commune aux deux époux, & ne frappoit pas

moins sur la femme que sur le mari; qu'il étoit contre l'équité d'en affranchir l'une des parties; qu'il y auroit sur-tout beaucoup d'inconvéniens à souffrir que le Comptable en demeurât seul chargé, parce qu'il seroit à craindre que, n'ayant point assez de revenu pour satisfaire à toutes ses charges, il ne fût tenté d'y suppléer aux dépens de sa caisse; que comme il existoit une loi qui défendoit de prononcer aucune séparation entre Comptables, si ce n'est en présence des substitués de M. le *Procureur-général*, il seroit à souhaiter qu'on en fit une autre, pour ordonner qu'ils seroient appelés aux contrats de mariage des mêmes Comptables; afin de veiller à ce qu'on n'insérât pas des clauses préjudiciables aux intérêts du Roi; qu'en attendant il lui paroïssoit juste de ne point s'arrêter à celle dont il s'agit, & d'obliger au moins la dame de *Serilly* de rapporter à la masse des Créanciers de son mari, ce qu'elle auroit dû lui payer pour ses nourriture & pensions. = Sur cela, « arrêt con- » tradicatoire, du 14 Mars 1788, qui déboute la » dame de *Serilly* de sa réclamation; ordonne que » les bijoux, diamans, pierreries & autres objets » par elle revendiqués, seront vendus, pour les » deniers en provenans être remis à la masse des » créanciers de son mari: sur la demande de » M. le *Procureur-général*, met les Parties hors » de Cour, & condamne la dame de *Serilly* aux » dépens envers les Créanciers de son mari. »

M E R C U R E
D E F R A N C E.

S A M E D I 29 N O V E M B R E 1788.

P I È C E S F U G I T I V E S
E N V E R S E T E N P R O S E.

LES CHARMES DE LA SOLITUDE,

Traduit de l'Anglois de M. Pope.

O D E.

H E U R E U X qui, satisfait, dans un champêtre asile,

Du sort de ses aïeux,

Peut cultiver en paix un champ toujours fertile

Qu'il a reçu des Dieux ;

Qui contemple les biens que le Destin lui donne

D'un œil toujours serein ;

Content de respirer l'air pur qui l'environne

Sur son propre terrain ;

N^o. 48. 29 Nov. 1788.

I

Ses champs couverts d'épis qui couronnent la plaine,
 Répondent à ses soins;
 Ses vaches, par leur lait, ses moutons, par leur laine,
 Remplissent ses besoins;
 Ses arbres, dans l'été, par leur épais feuillage,
 Lui donnent la fraîcheur;
 Et dans l'hiver, leur bois, par un contraire usage,
 Supplée à la chaleur,
 Heureux qui peut aussi voir couler ses années
 Dans d'innocens travaux !
 La paix & la santé les rendent fortunées,
 Et l'exemptent de maux,
 D'un tranquille sommeil, de l'étude & l'aisance,
 Il goute les plaisirs :
 Pourroit-il en jouir, si toujours l'innocence
 Ne guidoit ses desirs.
 Dieux ! que je vive ainsi dans une paix profonde,
 Que j'expire en repos !
 Personne des humains, que rien n'enseigne au monde
 Où reposent mes os.

(Par Madame Bl. . .)



LETRE au Rédacteur du *Mercur*.

M O N S I E U R ,

UNE personne dont on ignore le nom, s'étant présentée à quelques Libraires pour la publication d'une *Vie* de M. le Maréchal de Richelieu, ceux-ci ont pris des informations, en son Hôtel, sur l'authenticité de cet Ouvrage; & il leur a été répondu qu'on ne connoissoit que deux personnes qui eussent travaillé dans les Porte-feuilles de M. le Maréchal, M. de ***** & moi.

Cet illustre Défaut conservoit précieusement trente Porte-feuilles sur les Ambassades, sur les guerres d'Italie & d'Allemagne, sur les commissions dont il avoit été chargé par le feu Roi, & sur les affaires publiques. Il ne voulut point que rien fût soustrait à mes recherches, & j'ai vu passer sous mes yeux l'histoire des quatre dernières années de Louis XIV, la minorité & le règne entier de Louis XV; & j'ai employé 3 ans à choisir, étudier & extraire les pièces originales, aidé de l'intelligence & du zèle de M. Plœques, qui a bien voulu m'aider dans la connoissance & le choix des matériaux qu'il connoissoit à fond, ayant été chargé, depuis 25 ans, du soin des Manuscrits & de la Bibliothèque.

Pendant ce travail, M. le Maréchal avoit la bonté de répondre à mes questions, de dissiper mes doutes, & de m'éclairer dans mes incertitudes. Il me permit de ne point traiter les Anecdotes privées du Courtisan, qui lui étoient per-

sonnelles; en sorte que je ne présente que l'homme public, le Pair de France, le Général, & l'Ambassadeur.

Les Anecdotes de la vie privée ne sont point cependant perdues pour le Public; une personne qui vécut quinze ans à la Cour du feu Roi, qui en connut tout l'intérieur, qui fut long-temps le confident & l'intime de M. le Maréchal, à qui on doit des Ouvrages amusans & instructifs, & que je crains de faire connoître ici, parce qu'elle veut garder l'incognito, a composé sa Vie privée: elle demanda à son Héros la permission de la publier un jour; & jè vis sur le champ M. le Maréchal embrasser son Historien & son ami, qui lui répétoit avec émotion des Anecdotes piquantes.

Les deux Historiens doivent donc, dans la circonstance présente, prévenir les Curieux de notre Histoire, contre tous Mémoires, Vies, prétendus Testamens politiques qui n'auroient pas de semblables témoignages d'authenticité; ils ajoutent même, que c'est ici le premier Ouvrage authentique sur tout le règne de Louis XV; & promettent qu'il n'en sera ni la satire, ni l'apologie, & qu'ils s'efforceront de remplir les devoirs des vrais Historiens.

Nous croyons également qu'il est de notre honneur & devoir de redresser l'article sur-tout de la jeunesse de M. le Maréchal, dont M. L. . . . vient de publier une Notice historique. Il n'existe pas une âme vivante qui ait vu notre illustre défunt, en 1711, à la Cour de Louis XIV. La génération actuelle pourroit donc prendre une fausse idée du jeune âge de M. de Richelieu, d'après cette Notice de M. L. . . . , qui parle de lui en ces termes:

NÉ EN 1696, VERS LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV, ET DANS LA PLUS GRANDE VIGUEUR DE CELUI DE MADAME DE MAINTENON, IL EN ÉPROUVA TOUTE LA TRISTESSE ET MÊME LA DURETÉ.

Réponse. C'est précisément dans la plus grande vigueur du règne de Madame de Maintenon, qui appeloit le jeune Duc de Fronzac, *sa poupée, son cher fils, sa jolie créature*, que M. le Duc de Fronzac passa les plus agréables années de sa vie... Madame de Maintenon n'avoit jamais oublié la protection qu'elle avoit trouvée dans l'Hôtel de Richelieu avant son élévation; elle protégea à son tour le jeune Duc, qu'on doit regarder comme son élève: elle lui fit épouser, en 1711, Mademoiselle de Noailles, & elle en apprit la nouvelle à M. de Noailles, en ces termes: » Le Duc » de Fronzac va épouser votre cousine; jamais » homme n'a mieux réussi à la Cour la première » fois qu'il y a paru: c'est réellement une jolie » créature«, Madame de Maintenon avoit raison d'appeler M. de Fronzac *une jolie créature*. M. le Maréchal de Richelieu a en la bonté en 1785, de nous montrer ses portraits de cet âge: ils ne représentent pas une beauté, mais une physionomie heureuse & jolie, & des yeux d'une vivacité extraordinaire.

Les Mémoires du temps tiennent le même langage: » Ce jeune Duc, dit le Maréchal de Villars dans ses Mémoires, » de beaucoup d'esprit, » & de la figure la plus aimable, avoit servi » d'Aide-de-Camp sous moi..... Madame de » Maintenon me l'avoit fort recommandé..... » Personne n'étoit entré dans le monde avec plus » d'éclat, & n'avoit fait, si jeune, plus de bruit

» parmi les Dames..... Je lui donnai la com-
 » mission d'apporter au Roi la nouvelle de la
 » reddition des Châteaux de Fribourg «.

LOIN D'ÊTRE ACCUEILLI A LA COUR DANS
 SA PREMIÈRE JEUNESSE, IL EN FUT REPOUSSE,
 dit M. L....., AVEC UNE ESPÈCE DE MÉPRIS.

Réponse. On a vu dans la Note précédente, que
 M. le Duc de Fronzac ne fut ni repoussé ni mé-
 prisé; il fut accueilli, & chargé, dans l'âge ten-
 dre, des commissions les plus flatteuses. Il fut, à
 16 ans, l'Aide-de-Camp d'un Général qui sauva
 la France; & ce Général témoigne dans ses Mé-
 moires, que le jeune Seigneur étoit digne de ses
 faveurs: » Il montra, dit-il, beaucoup d'ardeur
 » & de courage dans la campagne de Denain,
 » & se distingua dans la dernière guerre, dont les
 » principales actions furent le siège de Landau &
 » de Fribourg «.

AYANT DONNÉ, dit encore M. L....., DANS
 DES DÉSORDRES PLUS EXCUSABLES QUE CEUX QUE
 LE DERNIER DES VALOIS PAYOIT SI BIEN, IL
 FUT MIS A LA BASTILLE.

Réponse. Le jeune Duc de Fronzac ne donna
 point dans le désordre: » Mais il fut, continue
 Villars, » fort coquet, peu fidèle, & l'on n'a pas
 » vu de jeune homme faire plus de conquêtes &
 » de plus distinguées «..... Ces mots, *dé-
 sordre, puni de la Bastille*, conviendroient dans
 la bouche d'une Religieuse. Les expressions du
 Maréchal de Villars sont plus naturelles & plus
 vraies; méditez ces mots, *conquêtes distinguées*,
 employées par le Maréchal, & voyez quelle con-

quête distinguée peut faire un Duc & Pair. On l'envoya à la Bastille, aux instances de son père, le Maréchal de Villars & la voix publique désapprouvèrent cette punition ; & Madame de Maintenon, qui avoit opiné pour l'envoyer seulement à M. de Noailles en Espagne, le disculpe ainsi dans sa Lettre que nous avons sous les yeux :

» On va vous envoyer notre petit prodige. Il
 » n'est plus prodigieux, car on donne autant sur
 » lui présentement, qu'on le leuoit au dernier
 » voyage de Marly : je ne fais pourtant rien de
 » positif, que d'avoir donné dans un panneau qu'on
 » lui tendoit ; il a perdu 20 ou 30 mille franes
 » au quinze. . . . Fronfac ne vous embarrasera
 » pas plus que de raison : c'est la plus aimable
 » poupée qu'on puisse voir «.

Malgré la voix publique, M. le Duc de Richelieu persista à vouloir punir son fils, & obtint qu'il seroit enfermé à la Bastille. Le Roi, qui voyoit en lui un jeune homme de grande espérance, touché de le priver de la liberté, voulut tempérer l'horreur d'une solitude ténébreuse, en ordonnant de chercher un vertueux Ecclésiastique qui vouût bien s'enfermer avec lui, & lui servir de Conseil & d'exemple : l'Abbé de Saint-Remy se dévoua à ce généreux service ; & c'est dans la Bastille même que cet Abbé s'occupa avec lui d'une Traduction de Virgile, qu'il publia.

LES DÉSORDRES, continue M. L. , QUI AVOIENT EXPOSÉ LE JEUNE DE RICHELIEU A UNE CORRECTION SI CRUELLE, DEVINRENT, PEU D'ANNÉES APRÈS, UN MÉRITE A LA COUR SOUS LA RÉGENCE.

Réponse. L'attachement du Duc de Fronfac à

l'ancienne Cour, fut, au contraire, une raison d'exclusion des faveurs du Régent; & dans les combats si connus entre les restes de la Cour de Louis XIV & la Cour du Régent, le Duc de Richelieu, pour avoir été reconnoissant & patriote, fut puni bien sévèrement.

LE DUC DE RICHELIEU, ajoute M. L....., BRILLA DANS LA GALANTERIE, ET CE FUT LONG-TEMPS LA SEULE CARRIÈRE DANS LAQUELLE IL EUT OU L'AMBITION OU L'OCCASION DE SE DISTINGUER..... DANS LA GUERRE DE 1741, IL EUT L'HONNEUR DE SECOURIR GÈNES.

Réponse. On diroit, en voyant que M. L..... passe de la Régence à l'année 1741, que M. de Richelieu n'a été qu'un jeune homme occupé de ses plaisirs, sans ambition, & sans occasion de se distinguer. Cet espace est rempli par une Ambassade glorieuse, où le jeune Duc traitoit à Vienne, âgé seulement de 30 ans, les affaires les plus sérieuses de l'Etat. Il y signa les préliminaires d'un Traité en 1727, qui terminèrent des différens très-complicqués entre les Puissances; & les dépêches du Cardinal de Fleury nous montrent, quelle confiance le Conseil avoit en ses lumières. Je ne descendrai pas dans des temps inférieurs, parce que M. de Richelieu est plus connu de la génération présente. Mais quand même il eût terminé sa carrière à l'époque de la mort de Louis XIV, c'est-à-dire, à l'âge de 18 ans, il eût été compté alors parmi les Seigneurs les plus distingués par leurs succès. Alors il avoit été Aide-de-Camp d'un de nos plus grands Généraux; il avoit été blessé. Son courage avoit été

distingué & récompensé du Roi. A l'âge de 30 ans, unissant les talens militaires à ceux des négociations, il se fit un grand nom dans la première des Ambassades.

Que M. le Maréchal de Richelieu se soit trompé quelquefois dans ses commissions importantes, c'est la destinée des Rois & des hommes publics; & non seulement il nous a permis de raconter ses erreurs, mais il a ordonné de ne pas les taire: il est si honorable de les avouer, que je suis convaincu que M. L. . . . ne se refusera pas à des meilleurs sentimens sur la jeunesse de M. de Richelieu, sur laquelle il ne pouvoit se procurer de tels renseignemens. Ma démarche est d'ailleurs conduite, comme vous le voyez, par l'amour du vrai; & ce motif doit être assez puissant pour l'obliger de se ranger de son côté.

Quant à l'Anecdote sur la Bataille de Fontenoy, j'espère donner à M. L. . . . une satisfaction entière sur cet article au premier jour.

Enfin, MONSIEUR, j'ai l'honneur de vous communiquer en original (& je vous prie d'en reconnoître & assurer l'authenticité) deux Lettres de Madame de Maintenon, pour convaincre M. L. . . . & ceux de ses Lecteurs qu'il eût pu induire en erreur, que M. le Maréchal de Richelieu ne fut *ni traité durement, ni repoussé avec une espèce de mépris*, comme il le dit.

Lettre de Madame de Maintenon, datée du 8 Janvier 1711, à M. le Duc de Richelieu père.

Je suis ravie, mon cher Duc, d'avoir à vous dire que M. le Duc de Fronzac réussit très-bien à Marly. Jamais jeune homme n'est entré

dans le monde plus agréablement. Il plaît au Roi & à toute la Cour : il fait bien tout ce qu'il fait ; il danse très-bien , il joue honnêtement ; il est à cheval à merveilles ; il est poli , il n'est point timide , il n'est point hardi , il est respectueux , il raille , il est de très-bonne conversation ; enfin rien ne lui manque , & je ne lui ai pas encore vu donner un blâme. Mon plaisir est extrême de l'entendre louer , & de vous pouvoir rendre de tels témoignages ; vous les croirez sincères , Monsieur , car vous savez que je ne suis point flatteuse. Madame la Duchesse de Bourgogne a une grande attention pour M. votre fils , &c. &c.

Lettre de Madame de Maintenon à Madame la Duchesse de Richelieu , née Rouillé , & veuve en premières noces de M. de Noailles , dont le jeune Duc de Fronzac épousa la fille.

« Il est bien vrai , Madame , que M. de Richelieu doit de grands remerciemens au Roi ; je ne lui ai jamais vu faire pour personne ce qu'il fait pour M. le Duc de Fronzac. On ne peut s'intéresser plus que j'ai fait en M. votre gendre , qui certainement est un prodige. Je suis , Madame , avec toute l'estime & le respect que je vous dois. Votre , &c. &c. MAINTENON.

Lettre de Madame de Maintenon , après la prise de Fribourg , à M. le Duc de Richelieu , père du Duc de Fronzac , du 22 Novembre.

« M. le Duc de Fronzac nous a apporté une grande nouvelle. ; & je vous assure que je ne suis pas indifférente au Courrier & à la ma-

nière dont il s'est acquitté de la commission. Le Roi m'a dit, & plus d'une fois, qu'on ne pouvoit pas rendre un meilleur compte ni mieux parler en homme de guerre ; qu'il lui avoit rendu raison de tout comme sachant son métier, & qu'il s'expliquoit en beaux & en bons termes. Je n'ai point vu le Roi plus satisfait dans de pareilles occasions ; car il fait beaucoup de questions, & il est très-difficile sur les expressions. Je me réjouis donc avec vous, mon cher Duc, du plaisir que vous allez avoir. J'em brassai M. de Fronzac d'une manière qui le surprit ; car il est très-poli & très-sérieux ; mais il faut qu'il pardonne cette liberté à la tendresse que j'ai pour vous, qui ne peut ne pas passer jusqu'à lui. Je suis, &c. «.

M A I N T E N O N.

Voilà, MONSIEUR, trois Lettres curieuses que je viens de trouver : j'ai voulu opposer au portrait que fait M. L..... de la jeunesse de M. le Maréchal de Richelieu, le témoignage de Madame de Maintenon & du Duc de Villars ; & au nom de la vérité, je vous conjure de publier ma Lettre.

J'ai l'honneur d'être, MONSIEUR,

Votre, &c. S.... G...., Auteur des
Mémoires de M. de Richelieu, composés d'après des *Mémoires de Guerres*, d'Ambassade, de Négociations, & autres que feu M. le Maréchal m'a-voit confiés.



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédents.

LE mot de la Charade est *Détour* ; celui de l'Énigme est *Bouteille* ; celui du Logogriphe est *Eteignoir*, où l'on trouve *Été, Or, Oie, Roi, Reine, Trône, Règne, Neige, Tigre, Nègre, Noir, Teigne, Ré.*

C H A R A D E.

AU feu, sans doute, a passé mon dernier,
 Mon tout aussi ; friand dans mon enfance,
 Pour en manger ne falloit me prier :
 Mais j'allois, par mégarde, oublier mon premier.
 Lecteur, pour ton plaisir, si tu me recommences,
 Ce mot, cher aux Auteurs, fera ma récompense.
 (*Par M. le Ch. de P***.*)

É N I G M E

Sous quatre acceptions vous devez me connaître,
 Suivez-moi, cher Lecteur, vous les verrez parcôtre :
 Les trois premières sont du genre féminin ;
 La dernière, à son tour, se trouve au masculin.

Chaque grande maison possède ma première ;
 Au gibier ma seconde appartient toute entière ;
 Un Créancier , un Débiteur ,
 De même aussi qu'un Directeur ,
 Vous donneront bien ma troisième :
 Puissiez-vous, en tout temps, avoir ma quatrième.
 (Par M. Cornu.)

LOGOGRIPE.

J'AI le visage ouvert, le regard engageant,
 Le souris sur la bouche, & l'abord prévenant ;
 Naïve , ingénue & sincère ,
 Je hais ces faux dehors , & ce ton grimacier
 Qui souvent cache un cœur perfide ou mercenaire.
 Sans compliment, & d'un air familier ,
 J'aborde mes amis & même un étranger.
 Quelquefois (c'est mon caractère)
 Je reprends leurs défauts, mais pour les obliger.
 Rarement on m'accorde un accès près du trône ;
 Ma présence blesse les Rois.
 Pourtant, s'ils écoutoient ma voix,
 Quels brillans ajoutés à l'or de leur couronne !
 O Francs ! mes bons amis ! où sont ces jours heu-
 reux ,
 Où j'égayois jadis vos festins & vos jeux ?
 Et toi, Henri ! nom si cher à la France ,
 Serois tu devenu l'ami de tes Sujets ,

Si ma voix , par Rosni , sur leurs vrais intérêts
N'eût pas éclairé ta prudence ? . . .

J'en dis beaucoup. Lecteur... poursuivons cependant.

Cherche dans mes neuf pieds un Etat florissant ;

L'épithète que porte une de ses Provinces ;

Le nom qu'à juste titre avoient tes bons aïeux ;

Ce qui te rend sacré le pouvoir de tes Princes ;

Trois animaux ; une arme ; un Bourg riche & fameux ;

Deux Villes ; un fluide ; un fruit ; un volatile ;

L'ornement d'un tourfier ; un instrument utile ;

Un des Cantons des Bas-Pays ;

Le beau fleuve qui les partage ;

Des Chefs du Vatican l'immortel héritage ;

Celui par qui , dans sa jalouse rage ,

Le premier meurtre fut commis ;

Le nid du Roi des Airs ; une graine salubre ;

Ce qui , dans un cachot lugubre ,

Charge d'un malheureux les criminelles mains ;

Ce que porte un dévot Hermite ;

Le fardeau précieux qu'emporta dans sa fuite

Le Héros qui fonda l'Empire des Romains ;

Ce qui plaît dans un pont de structure hardie ;

L'os qui défend notre cerveau ;

Ce qui rend quelquefois un malade à la vie ;

Ce qu'on jette à la mer pour fixer un vaisseau ;

Contre l'ardeur du feu ce qui peut te défendre ;

Cette riche coquille où la perle s'engendre ;

Enfin ce meuble de haut prix

Qui renferme bijoux , & perles & rubis.

(Par M. Br... de l'Ec. R. Mil. de Brienne.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

VOYAGE en Turquie & en Egypte, fait en l'année 1784. A Paris, chez Royez, petit Volume de 150 pages, renfermant vingt Lettres, & cinq ou six Contes Orientaux.

LES copies manuscrites de ces Lettres agréables ont couru la Société; l'Auteur, M. le Comte P. . . . en donne la véritable édition, & les dédie à sa mère, en réclamant l'indulgence des Lecteurs.

Il n'en a pas besoin. Ses Epîtres sont écrites sans prétention; elles forment un Journal qui conduit le Lecteur des frontières de la Pologne à Constantinople & au Caire; & chemin faisant, des observations fines, des détails de mœurs philosophiquement observés; des Contes, des Apologues, où la physionomie orientale est très-bien conservée, rendent ce petit Volume le Supplément de ce que nous avons de richesses littéraires sur ces pays. On peut dire que ces *Bagatelles* sont au Voyage de M. Volney, & aux Mémoires du Baron de Tott, ce que les Epîtres de M. le Chevalier de Boufflers,

sur la Suisse, sont aux Voyages de Coxe & de M. de Mayer.

Nous allons extraire de ces récits une partie des détails qui peuvent intéresser davantage nos Lecteurs, en les avertissant toutefois que nous en laissons plusieurs dans le Volume de M. de P., qui, par leur genre, sont encore plus faits pour piquer & satisfaire la curiosité Française : tels sont ceux qui font connoître les *Harems* & les *Mayanès*, lieux de plaisir & de débauche, où les Musulmans viennent braver toutes les Loix du Prophète & de la Nature. Voici des tableaux très-agréables, où je ne fais quoi de religieux & de voluptueux tout ensemble, transporte notre imagination dans l'antiquité, & semble reculer de mille ans ce que la Nature place à mille lieues de nous.

Lettre IXe. » Je reviens dans ce moment chez moi, fort content d'une visite que j'ai faite au principal Teket des Dervis Merlévi. Leur Supérieur m'a reçu dans une chambre qui n'étoit séparée que par une simple toile de celle de ses femmes ; il m'a quitté un instant pour passer chez elles, & leur ordonner de chanter ». Les voix des femmes, m'a-t-il dit en rentrant, réjouissent le cœur, & ce monde est un monde de fumée, où il ne faut songer qu'à se réjouir «.

L'heure de la prière étant venue, les Dervis se rassemblèrent chez lui ; il se mit à leur tête, & prit le chemin de sa Mos-

quée. L'un des plus jeunes se détacha de la troupe, & me conduisit à une fenêtre, d'où je pus voir leurs dévotions, qui sont aussi gaies que leur morale. Elles commencent par une musique douce, toute en semitons, dont la mesure lente & l'harmonie mélancolique semblent plonger les Dervis dans de saintes méditations. Ensuite la musique devient plus vive. Les Dervis se lèvent tous à la fois, se prosternent devant le Supérieur, & puis tournent sur la pointe du pied droit avec une rapidité extrême, & leur jupon plissé, qui s'étend en cercle autour d'eux, leur donne beaucoup de ressemblance avec des toupies.

J'avois été hier jusqu'à l'extrémité du fauxbourg de Santari, pour y voir des cérémonies religieuses des Dervis Rufai. Ils ont commencé par se mettre en rond, & chanter à l'oreille les uns des autres. Ensuite ils se sont agités en différens sens avec une violence extrême, en répétant ces mots-là : Illah ! hou ! hou ! hou ! Après quatre heures d'un pareil exercice, ils sembloient être tombés dans une démence qui ne m'a pas paru entièrement jouée. Les uns se jetoient à terre, & frapportoient de la tête contre les murs ; d'autres écumoient, prenoient des convulsions, & s'écrioient qu'ils voyoient le Prophète. Enfin l'on a apporté des crochets de fer rougis sous nos yeux. Les plus fervens se sont jetés dessus, & les ont tenus dans la bouche jusqu'à ce

qu'ils fussent entièrement éteints. La cérémonie a fini par quelques miracles que le Supérieur a faits en touchant des malades & des estropiés.

On pourroit croire, en lisant ceci, que les Rufais ont calqué leur dévotion sur celle des Convulsionnaires de S. Médard.

Nous terminerons cet extrait par quelques fragmens qui ne dépareroient ni les fameuses Lettres de M. Guis sur la Grèce, ni le nouveau Voyage de feu M. Savari; & c'est un Etranger, un grand Seigneur, un Voyageur, qui écrit avec ce charme & cette pureté, tandis qu'au sein même de la France il existe des Ecrivains si barbares, si incorrects, & si peu penseurs.

« Les Turcs, jadis féroces & guerriers, paroissent enfin être revenus à cette humeur douce & tranquille qui distingue les Nations de l'Asie. L'esprit de paix qui défend aux Bramines d'attenter à la vie des animaux, semble inspirer également les habitans du Bosphore. Vous aurez sans doute entendu parler des soins qu'on prend à Constantinople des chiens & des chats qui peuplent les rues de cette ville. Mais ces animaux ne sont pas les seuls qui aient droit aux libéralités des Turcs. Un nombre infini de tourterelles & de ramiers, qui habitent librement tous les toits, vont au devant des barques chargées de grains, & ont l'air d'y exiger avec hauteur leur droit, fixé généralement à une mesure par fae. Les oiseaux aqua-

riques, dont le canal est couvert, se détournent à peine quand la rame est prête à les frapper, & leurs nids sont respectés, même des enfans qui seroient par tout ailleurs leurs ennemis naturels. Enfin la confiance mutuelle rétablie entre l'homme & les animaux, semble ramener quelquefois l'Observateur à l'enfance de la Nature; mais ce qui achevera de nous gagner en faveur des Turcs, c'est leur respect pour les arbres. Les couper est un crime énorme, qui fait murmurer tout le voisinage; aussi n'est-il rien qu'on ne fasse pour l'éviter. Souvent j'ai vu des boutiques bâties autour d'un grand platane qui sortoit par le toit & le couvroit de son feuillage, ou des murs traversés par des branches qu'on n'avoit pu se résoudre à retrancher. Les vieux arbres sont la plupart entourés d'une terrasse qui sert à contenir leurs racines. Les jeunes ont des abris de nattes, & cela dans des terrains qui n'appartiennent à personne.

Un autre point sur lequel les Turcs paroissent, au premier coup d'œil, se rapprocher des autres Nations de l'Orient, est leur goût pour le faste. Les promenades du Grand Seigneur sur l'eau, sa marche à la Meque, le départ de la caravane de la mosquée, sont autant de spectacles pompeux qu'il suffit de nommer pour réveiller l'idée de la magnificence. Mais il faut considérer que ce faste est plutôt à Constantinople d'étiquette que de goût. Celui qui n'y est pas obligé par sa place, se garde de l'afficher. Le plus riche

n'habite qu'une maison dont les dehors annoncent à peine l'aifance, & réserve le luxe pour l'appartement des femmes, qui à leur tour ne se parent que pour lui. Leur maxime est qu'il faut jouir, & non paroître jouir. De là cette philosophie si douce, qu'on ne retrouve que dans les écrits des Orientaux, qui ne s'exprime point par des paradoxes brillans, mais par des apologues d'une vérité frappante, & paroît chercher plutôt à s'épancher qu'à se répandre. La Poésie n'y est employée qu'à ramener sans cesse à la Nature par des objets de comparaison choisis entre ses plus belles productions. L'allégorie inventée dans l'Orient pour mettre la pensée à l'abri des premières fureurs du despotisme, y reparoit sans cesse avec la richesse de la plante ressemée sur son sol natal, & la Morale se cachant sous ses traits, n'y prêche que le mépris des grandeurs, le bonheur de la vie privée, & sur-tout le repos; car l'Apôtre du repos est toujours sûr de se faire écouter dans l'Orient; rien ne le prouve mieux que les environs de Constantinople. Le nom même de promenade y est inconnu; mais on y trouve une foule de repositoires charmans: ce sont de petites terrasses de maçonnerie, placées dans quelque site heureux, l'ombre d'un immense platane; tout auprès, est une fontaine, un âtre à faire le café, & un Michrab pour y dire la prière. Une inscription apprend qu'ils ont été construits par un charitable

Musulman, qui a voulu que son nom fût béni à l'avenir par ceux qui viendroient s'y reposer ».

LE *Museum de Florence*, ou *Collection des Pierres gravées, Statues, Médailles & Peintures qui se trouvent à Florence, principalement dans le Cabinet du Grand-Duc de Toscane ; dédié & présenté à MONSIEUR, Frère du ROI ; gravé par M. DAVID, Graveur de la Chambre & du Cabinet de MONSIEUR, Membre de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Berlin, &c. ; avec des explications françoises, par M. MULOY, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Chanoine Régulier de l'Abbaye Royale de Saint-Victor. Tome Ier. in-4°. A Paris, chez M. David, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.*

CE premier Volume du grand Ouvrage que nous annonçons contient quatre-vingt-seize Planches, tant de Pierres gravées, que de Camées & de Bustes. On les a divisées en plusieurs classes. La première offre, en vingt-neuf Planches, les Portraits des Em-

perceurs, des Césars, des Personnages augustes, de leurs femmes, & des plus illustres Romains.

La seconde, aussi en vingt-neuf Planches, renferme des Portraits de Rois, de Reines, & de Héros.

La troisième est composée de Portraits de Philosophes, d'Orateurs, de Poètes, & de quelques Figures des Muses. Elle est partagée en vingt-trois Planches.

Comme la quatrième eût été trop nombreuse pour entrer entièrement dans ce Volume, on s'est déterminé à n'en publier que quinze Planches, qui représentent des images de Dieux, de Déeses, & de leurs symboles.

On sent combien cette Collection est importante & curieuse pour les Amateurs. On sait que le Cabinet du Grand-Duc de Toscane renferme les plus précieuses antiquités. C'est le fruit de cette prédilection qu'ont toujours eu pour les Sciences les Médicis. Spanheim appelle cette Maison l'hospice des Arts & le temple des Muses. Elle eut l'ambition des Lettres & des Arts, comme d'autres ont l'ambition de la fortune & des honneurs. Elle se faisoit un noble délassement de l'étude de l'Antiquité, & n'épargna ni les soins, ni l'or, pour se procurer ce qu'on pouvoit découvrir de plus rare, & recueillit un si grand nombre de ces objets, que la Collection du Cabinet

de Florence ne le cède pas à celle de nos Rois.

Jaloux de faire connoître aux autres Nations ce que ce dépôt renfermoit, par zèle pour le progrès des Arts, & par gloire pour leur Pays, de Nobles Florentins formèrent le projet d'en faire graver toutes les antiquités, & avec elles ce que conservoient encore quelques particuliers de Florence. Cette entreprise étoit vaste, mais elle ne rebuta point. Le célèbre Gori prit la plume, & sous le titre de *Museum Florentinum*, parurent, en 1731, deux Volumes, qui renferment, sous différentes classes habilement divisées, les Pierres gravées & les Camées. Plusieurs années après, les Médailles & les Statues furent aussi publiées; puis une Société nouvelle de Savans termina cet Ouvrage par les Portraits des Peintres les plus célèbres qui s'étoient peints eux mêmes.

Mais cet Ouvrage, tout précieux qu'il est, n'est pas assez répandu. Le prix est de dix-sept cents livres. Ce prix est tel, que peu d'Amateurs peuvent l'acquérir, & encore moins les Savans & les Artistes. C'est ce qui a déterminé M. David à reproduire cet utile Ouvrage. En changeant de format, & en diminuant le faste de l'édition, il a rempli son but. Il s'est efforcé de conserver le beau style de l'original, & il y a réussi. On peut étudier, dans l'un ainsi que dans

l'autre , ces formes sévères & belles que l'on semble négliger de nos jours , pour s'attacher à un fini qui , trop souvent , sert de masque à l'ignorance. Il falloit des explications instructives , & Gori les offroit. Mais il a écrit en latin , & la plupart de nos Artistes n'entendent que notre Langue. L'homme de Lettres qui s'est chargé des explications , ne s'est point aitreint à une Traduction littérale & servile. Remontant aux sources , & lisant avec soin les meilleurs Ouvrages sur les Antiquités , il retranche , il ajoute , il relève les erreurs de l'Auteur même qu'il reproduit , & celles qu'il peut découvrir dans les autres écrits qu'il consulte ; mais il ne le fait qu'appuyé sur les autorités les plus graves , & sans manquer aux égards dus aux Savans qu'il croit devoir contredire. Personne n'étoit plus capable de ce travail , que M. l'Abbé Mulot , déjà connu par des Ouvrages qui joignent le goût à l'érudition.



RÉPERTOIRE

R É P E R T O I R E *Universel Portatif*
 d'Augustin Rouillé, contenant des
 Extraits raisonnés de tous les meilleurs
 Ouvrages connus dans tous les genres,
 excepté la Métaphysique : l'Auteur les
 avoit faits pour sa propre utilité, & pour
 suppléer aux défauts fréquens de sa mé-
 moire. On l'a décidé à en faire part au
 Public ; il souhaite qu'ils en soient bien
 reçus ; avec cette épigraphe :

Je ne garantis point ce que je n'ai pas vu.

A Paris, chez Knapen & fils, Lib-*Imp.*
 au bas du Pont St-Michel ; veuve De-
 lagnette & fils, Libraire-*Impr.* rue de la
 Vieille Draperie ; & le Boucher, Libr.
 du Châtelet, au coin des rues de la Ca-
 landre & du Marché-Palu, en la Cité,
In-8°. 2 Vol. de plus de 500 pages cha-
 cun. Prix, 10 liv. 4 sous brochés, &
 12 liv. reliés.

LE titre de ce Livre n'indique pas bien
 sa nature ni son usage. La première idée
 qui se présente sur ces *Extraits des meilleurs*

N°. 48, 29 Novemb. 1788.

K

Ouvrages, c'est que l'Auteur donne des analyses de ces derniers, & qu'il s'est imposé une partie de la tâche des Journalistes, qui malheureusement n'ont pas toujours, comme ils le souhaiteroient, d'excellens Ouvrages à annoncer. Mais ce n'est point un recueil de Jugemens littéraires, c'est une espèce de Dictionnaire, que M. Rouillé offre au Public. Il n'est besoin au surplus que d'appeler l'Auteur lui-même à son secours, & il s'explique d'une manière moins équivoque, dans son Avant-propos, sur le but qu'il s'est proposé, de même que sur le motif de son travail. » Le nombre des gens » instruits, ou qui cherchent à s'instruire, » dit-il, devenant plus grand de jour en » jour, cette partie de la Société recevra, » je crois, avec plaisir, ces Extraits, qui, » réunissant sous un même point de vue » ce qu'on ne trouveroit qu'avec beaucoup » de peine & de recherches dans plus de » mille Volumes, présentent des définitions » claires & précises, qui, quoique courtes, » sont suffisantes pour donner des notions » vraies & certaines de tous les objets qui » ont existé & qui existent dans la Nature. » On y trouve aussi tout ce qui peut » être utile dans la Société; les qualités, » genres & espèces de tous les mots; les » descriptions anatomiques de toutes les » parties de l'homme & de la femme; les » différens maux qui attaquent chacune de » ces parties; leurs symptômes, leurs cau-

„ les - & leurs remèdes ; les époques de
 „ l'établissement de tous les Ordres , tant
 „ Religieux que Militaires ; des batailles mé-
 „ morables , sous le nom connu qu'on a
 „ donné à chacune ; de la découverte des
 „ Pays & des Isles , avec les noms de ceux
 „ qui les ont découverts ; les différentes
 „ Religions & les différentes Sectes , tant
 „ anciennes que modernes ; la Mythologie ;
 „ la Fable ; la Géographie ; la Chimie ; la
 „ Morale ; les différens systèmes de Physi-
 „ que ; la Géométrie ; l'Astronomie ; les
 „ étoffes de toute espèce ; les outils &
 „ instrumens de tous les Arts & Métiers ;
 „ la description & les vertus de tous les
 „ végétaux , plantes , arbres , fleurs & fruits ;
 „ la description des usages des minéraux ;
 „ la description & les usages des quadru-
 „ pèdes , des oiseaux , des reptiles , des
 „ insectes , des poissons de mer & d'eau
 „ douce , des cétacées , des crustacées , des
 „ coquillages ; les villes capitales , & celles
 „ où résident les Souverains ; les bornages
 „ de tous les Pays aux quatre coins car-
 „ dinaux ; les fleuves ; les rivières princi-
 „ pales ; les volcans ; les cavernes ; les
 „ gouffres ; les phénomènes ; les météores ,
 „ &c .

M. Rouillé ajoute qu'il s'est attaché parti-
 culièrement à détailler les objets peu connus ,
 qui sont en grand nombre dans ce Répertoire ;
 cela ne l'a pas empêché de définir les autres ;
 mais ayant tant de choses à dire , il a re-

K 2

tranché des extraits qu'il avoit rassemblés ; tout ce qui lui a paru redondant ; enfin , pour nous servir de son expression , il s'est fait un devoir d'économiser sur les mots , & à force d'économie , il est parvenu à réduire à deux Volumes in-octavo des matériaux qui , dans leur premier état , auroient pu facilement former plusieurs in-folio. Le mot que nous allons transcrire , est de la classe de ceux qui ne sont pas d'un usage commun. On verra , par ce premier article , que l'Auteur fait quelquefois répandre gaîment le sel philosophique sur les sujets qu'il traite. » **ORDALIE**,
 * *subst. f.* nom générique qu'on donnoit à
 * toutes les épreuves qu'on pratiquoit dans
 * les temps de l'ignorante barbarie , comme
 * celle du feu ou du fer chaud , de l'eau
 * bouillante , du duel , du portage judiciaire ,
 * du fromage béni , &c. J'aime mieux
 * celle d'Arlequin , qui , prenant une bou-
 * teille de vin sur la table du Juge , avale
 * le vin , en disant : *Messieurs , que ce vin*
 * *me serve de poison , si j'ai fait ce dont*
 * *on m'accuse* «.

On pourroit accoler à cet article , l'article **TIARE** , ainsi que ceux de **SOLITAIRE** & de **Mendians** : il divise ces derniers en deux sortes : mais il rapproche plutôt qu'il ne distingue les uns des autres ; il trace assez brièvement l'Histoire des anciens **Tournois** , pour que nous puissions la rapporter. Il nous semble que son jugement est sans partialité , & qu'il a posé les bor-

nes où doit s'arrêter l'enthousiasme , & que prescrit la raison. » TOURNOIS, *subst.*
» *m. plur.* jûtes & courses que les Che-
» valiers de l'ancienne Chevalerie faisoient
» publier , & exécutoient en l'honneur des
» Dames. Il y avoit beaucoup de Loix reli-
» gieusement observées ; si un Chevalier
» avoit manqué à une Dame , ou avoit
» mal parlé d'elle , elle n'avoit qu'à mettre
» la main sur ses armes , qui étoient tou-
» jours exposées en public la veille du
» Tournoi ; ce seul geste suffisoit pour de-
» mander justice : les Juges du Tournoi
» s'assembloient , & si le crime étoit prouvé,
» tous les autres Chevaliers se jetoient sur
» lui , & le forçoient à réclamer la merci
» des Dames , qui lui pardonnoient ordi-
» nairement. Je n'entrerai point dans le
» détail des faveurs que chaque Dame
» accordoit à son Chevalier , qui étoit tou-
» jours quelque partie de ce qui avoit ap-
» proché le plus près de sa peau , ni des
» fanfares & de toutes les cérémonies qu'on
» y observoit. Ces Tournois entretenoient
» l'amour de la gloire & l'émulation ; mais
» ils entretenoient en même temps un fa-
» narisme & un charlatanisme de galan-
» terie , qui n'est que le mensonge de l'a-
» mour. La Noblesse se ruinoit , &c. Enfin
» la mort d'Henri II , tué dans un Tournoi
» en 1559 , ralentit cette fureur de la Na-
» tion «.

*ÉPITRE à Zulime, sur les inconvéniens
du Luxe dans une Demoiselle d'une mé-
diocre fortune ; par M. MOREL, Doc-
trinaire, Professeur de Rhétorique à Aix.*

Nil non permittit malier fibi ; turpe putat nil
Cum virides gemmas collo circumdedis. . . .

J U V E N.

*A Paris, chez les Libraires qui vendent
les Nouveautés.*

QUAND nous rendîmes compte dans ce Journal, en 1785, de l'Épître à un Matérialiste, nous félicitâmes M. l'Abbé Morel d'avoir traité un sujet digne d'exercer un esprit solide, & d'avoir évité le reproche que l'on peut faire à beaucoup de Rimeurs, de ne se proposer aucun objet utile. Cependant, depuis il n'a guère donné que des Pièces fugitives. Des personnes sévères ont vu avec regret un Poète qui peut prétendre à des lauriers durables, s'amuser à recueillir çà & là des fleurs éphémères. Non, les talens ne doivent pas être les esclaves de la mode, ni se prostituer à une banale galanterie ; ils doivent embellir la Société & la perfectionner, loin d'en cé-

lébrer les vices, ou d'en consacrer les travers. Que dire de ceux qui usent leur vie & leur cervelle à polir des bagatelles, d'autant plus pénibles, qu'elles sont plus minces & plus frivoles ? Le simple bon sens, même dénué de graces, fatigue moins que les prétendus agrémens de ces beaux-ésprits semillans, qui ne doivent leur légèreté qu'à leur indigence.

Fabula nullius veneris, morata que rectè

Variis oblectat populum, meliusque moratur,

Quàm versus inopes rerum, nugæque canora.

L'Épître dont il s'agit ici est d'un genre à plaire à tous les Lecteurs ; l'objet en est utile, & la forme en est agréable. On se bornera à une seule citation, qui inspirera, sans doute, le désir de lire l'Épître toute entière.

Ce destin est brillant du moins, s'il n'est heureux ;
 Il est flatteur de voir un cortège nombreux,
 Par le désir de plaire, attiré sur nos traces,
 Chercher dans nos regards sa gloire & ses dis-
 graces,
 Et créer chaque jour, pour charmer nos loisirs,
 Une fête nouvelle & de nouveaux plaisirs.

Mais l'écueil n'est pas loin : en vain d'aimables songes
 Te bercent à l'envi des plus rians mensonges ;
 Crains que la vérité , dissipant ce sommeil ,
 Un jour , de ta raison , n'afflige le réveil.
 Les Graces , je l'avoue , & le Fils de Cyprine ,
 Ensemble ont façonné cette taille divine ;
 A t'embellir encor d'autres Dieux empressés
 Réunirent dans toi leurs trésors dispersés :
 Mais te privant des siens , l'inhumaine Fortune
 Te rend des Immortels la faveur importune ;
 Et plût au Ciel qu'enfin d'inutiles regrets
 Ne te fassent haïr leurs funestes bienfaits.

Les conseils que le Poëte adresse à Zulime
 sont présentés avec beaucoup d'agrément
 & d'esprit ; & en général cette Épître doit
 ajouter à l'idée avantageuse que les Ama-
 teurs de vers , aujourd'hui trop rares , ont
 pu se former des talens de l'Auteur.



V A R I É T É S.

PROGRAMME du Lycée, pour l'année 1789.

» LE projet d'offrir aux gens du monde ce qui
 » leur avoit toujours manqué dans cette capitale,
 » ce qu'ils ne trouvent même aujourd'hui dans au-
 » cune des autres grandes villes de l'Europe, devoit
 » nécessairement être accueilli comme il l'a été au
 » moment où on a vu établir le Lycée. On a senti
 » combien pouvoit être utile une institution qui
 » présente, à quiconque veut en profiter, des res-
 » sources analogues à ses besoins & à ses goûts.

» Satisfaire l'avidé & insatiable curiosité des uns ;
 » suppléer au défaut d'instruction dans les autres ;
 » guider les uns dans leurs recherches & leurs
 » occupations, en leur traçant la route qu'ils doi-
 » vent suivre ; servir le désir que les autres ont de
 » s'instruire ; inspirer le goût des Lettres, ou celui
 » des Sciences, à ceux qui ne l'ont pas encore
 » éprouvé, mais dont l'esprit est capable de le
 » sentir ; seconder les efforts de ceux qui s'y livrent
 » déjà avec activité ; porter à l'occupation les es-
 » prits les plus désœuvrés, ceux que la solitude
 » du cabinet éloigne de la lecture même ; les at-
 » tirer par l'attrait que présente toujours la bonne
 » compagnie par-tout où elle se réunit ; les rappeler
 » aux premiers principes, souvent trop négligés,
 » des Sciences d'observation, dont les élémens
 » sont à peu près nécessaires aujourd'hui à tout
 » le monde ; présenter une ressource qu'ils igno-

» rent, à ceux qui, pour ainsi dire, enivrés de
 » plaisirs, ne savent plus que faire de leurs ma-
 » mens; leur fournir l'occasion d'employer agréa-
 » blement & utilement quelques heures: voilà
 » en peu de mots le but que l'on s'est proposé
 » dans l'établissement du Lycée. Ses Seances, en-
 » rassemblant, depuis trois ans, une foule de
 » personnes de tout âge, & de l'un & de l'autre
 » sexe, n'ont pu manquer de contribuer à répandre
 » & le goût & les lumières dans les différentes
 » classes de la Société. Le désir de s'instruire sem-
 » ble, dit-on, caractériser ce siècle. Mais si ce
 » désir est réellement un de ses caractères, &
 » non un simple effet de la mode, si l'ignorance est
 » vraiment destinée à être désormais regardée dans
 » le monde comme une tache, un établissement
 » qui tend sur-tout à l'écarter, à former, à épu-
 » rer & perfectionner le goût, à donner aux
 » esprits les plus superficiels au moins une tein-
 » ture des Sciences, à procurer aux personnes plus
 » réfléchies la facilité de les approfondir, doit
 » prendre tous les jours une nouvelle faveur. Un
 » tel établissement doit, non seulement se consi-
 » lier le suffrage des bons Citoyens, mais exciter
 » leur zèle. S'ils s'intéressent réellement aux pro-
 » grès de l'esprit humain, ils doivent être portés
 » à favoriser en tout une institution de la nature
 » du Lycée. Ceux même qui savent que leur genre
 » de vie, ou leur occupation, les empêcheront
 » de pouvoir le fréquenter, croîtront devoir con-
 » courir à en assurer la stabilité, en acquérant
 » tous les ans le droit de s'y montrer de loin en-
 » loin, de-à arriver qu'ils n'en usassent jamais.

» Les personnes habituellement fixées dans la
 » capitale, ne sont pas les seules auxquelles le
 » Lycée puisse être utile; tous ceux que leurs af-
 » faires, leurs goûts, ou leurs plaisirs, amènent

» des-Provinces à Paris, les étrangers même y
 » trouvent les avantages que nous venons d'in-
 » diquer, & y en rencontrent d'autres particuliers,
 » relatifs à leur position. En fréquentant les Séances
 » du Lycée, ils se voient transportés tout-à-coup
 » au milieu de ce qu'on désire le plus, & de ce
 » qu'on obtient le moins facilement dans les voya-
 » ges; ils se trouvent comme établis au centre
 » des Sciences, des Belles-Lettres, & de plusieurs
 » Sociétés choisies. Ceux même d'entre eux qui au-
 » roient lieu de prévoir que leur séjour à Paris
 » ne sera que de quelques mois, peuvent ne pas
 » regarder comme inutile de devenir Membres du
 » Lycée. Parmi les divers objets qui en occupent
 » les Séances, il en est plusieurs qui peuvent
 » s'isoler, sans cesser d'être intéressans. L'analyse
 » des Ouvrages d'un Ecrivain célèbre, une époque
 » importante dans l'Histoire, chacune des bran-
 » ches des Sciences naturelles, présentent à ceux
 » à qui on les développe, un attrait indépendant
 » de ce qui les a précédées & de ce qui doit les
 » suivre. Si celui qui a assisté à leur exposition,
 » doit naturellement désirer d'en profiter plus long-
 » temps, cependant il a eu assez de jouissance
 » pour n'avoir pas regret au prix modique de sa
 » souscription.

» Avoir fréquenté le Lycée pendant plusieurs
 » années, n'est pas non plus une raison de s'en
 » éloigner. Le Souscripteur qui dispose de ses mo-
 » mens avec le plus de liberté, celui qui a eu le
 » plus de zèle pour s'instruire, n'a pu assister à
 » toutes les Séances, du matin & du soir. Les cir-
 » constances lui eussent-elles permis de s'y trouver,
 » il se seroit abstenu de celles de plus d'une Science,
 » le meilleur esprit trouvant dans leur réunion
 » une trop grande multiplicité d'objets. Il s'est donc
 » borné à suivre quelques-uns des cours, & dans

» la suite il pourra en choisir d'autres, aucun
 » d'eux ne devant être indifférent à un homme
 » qui veut s'instruire. Plusieurs d'entre eux ne peu-
 » vent être terminés en moins de quatre ou cinq
 » ans, & les plus courts durent au moins deux
 » ans, encore ces derniers ne sont-ils jamais à
 » leur reprise ce qu'ils étoient d'abord. Les nou-
 » velles découvertes, des théories perfectionnées,
 » des vues neuves, des applications jusqu'alors
 » inconnues, en font encore des objets intéressans
 » pour ceux qui les ont déjà suivis.

Il n'est personne qui puisse se refuser à la vé-
 rité de ces vues & de ces réflexions sur l'insti-
 tution du Lycée, & ceux qui en seront le plus
 frappés sont sans doute ceux qui ont connu le
 Lycée & ses Séances. Sans chercher à donner trop
 de grandeur & trop d'importance aux objets, on
 peut regarder comme une époque dans notre
 Histoire & dans nos mœurs, le moment où des
 hommes décorés de titres & de dignités se sont
 associés, non pour ajouter quelque éclat ou quel-
 que pouvoir nouveau à leur existence personnelle,
 mais pour ajouter aux lumières, au bon goût &
 aux connoissances d'une partie de la Nation; où
 la partie de cette Nation la plus exposée à l'oisiv-
 veté & aux plaisirs dont elle fait naître le besoin,
 a couru après de solides instructions, comme
 elle couroit après de frivoles amusemens; où
 des hommes de Lettres & des Savans, accoutu-
 més à cette indépendance, nécessaire peut-être
 à l'imagination & à la méditation pour être au
 service honorable du Public, se sont assujettis à
 des travaux dont les heures & les minutes sont
 invariablement fixées.

Si l'y a quelque institution qui, par sa nature,
 doive toujours tendre à se perfectionner, c'est
 celle du Lycée. Dans ces entretiens si fréquens

des Professeurs avec le Public qui les écoute , pour peu qu'ils soient attentifs aux effets qu'ils produisent , & à ceux qu'ils manquent , leur manière de présenter les objets doit acquérir chaque jour quelque nouveau degré , ou d'intérêt , ou de clarté , ou d'étendue. En revenant ensuite sur les mêmes objets & sur les mêmes leçons , ils les corrigent , non seulement avec leur propre goût & leurs seules lumières , mais avec le goût de ce Public éclairé qui les a entendus , & avec l'expérience des impressions qu'ils ont faites sur lui. Le Lycée n'est pas moins une école pour les Professeurs , que pour leurs disciples ; celui qui enseigne s'instruit , & la lumière qu'il a répandue revient à son esprit plus pure qu'elle n'en étoit sortie , plus dégagée d'erreur ou de nuage. Le premier Peuple chez lequel on a commencé à chercher les principes du goût , des Arts , des Sciences , de la Morale & de la Législation , les Grecs ont porté ces principes à un tel degré de perfection , que malgré les erreurs dont ils étoient mêlés , ils ont mérité de servir de guide à toutes les Nations de la terre. Et il est hors de doute qu'il faut attribuer , en grande partie , les progrès que les Arts , le goût & la Morale firent dans la Grèce , à ce que leurs principes étoient professés dans des Ecoles par les premiers Philosophes. C'est dans des Lycées qu'est née la première lumière qui a éclairé les hommes. S'il y a dans ce moment en Europe quelque établissement qui ressemble aux Ecoles d'Athènes & au Lycée de Paris , c'est l'Université d'Edimbourg. La *Théorie des Sentimens Moraux* , & le *Traité de la richesse des Nations* , les deux Ouvrages où le génie a le mieux analysé & découvert , dans l'un , les principes qui gouvernent & ennoblissent le cœur humain , dans l'autre , ceux qui enrichissent & qui doivent gouverner les Empires ; ces deux Ouvra-

gés, qui ont placé le nom de M. Smith parmi les plus grands noms de l'Europe, sont composés des leçons de Morale & de Politique qu'il a données pendant plusieurs années dans l'Université d'Edimbourg.

Tels sont sans doute les grands modèles que les Professeurs du Lycée de Paris se proposent, & si l'on rend justice au mérite distingué de plusieurs, & aux efforts de tous, telles sont aussi les espérances qu'on peut en concevoir.

Dans tous les temps, il importe aux hommes de s'éclairer ; car quoiqu'on dise que l'homme est un être raisonnable, cela n'est vrai que de l'homme éclairé. Ceux qui sont dans l'ignorance sont dans les ténèbres, ils ne savent ni où ils vont, ni ce qu'ils font. Mais jamais une Nation n'a dû mieux sentir combien il lui est nécessaire d'acquérir des lumières, que dans le moment où, appelée par le Souverain à régénérer la Constitution d'un grand Empire, ses vertus, ses Loix & son bonheur peuvent être son propre ouvrage. C'est alors sur-tout qu'il importe de chercher dans les Orateurs & dans les Poètes, ces beautés qui touchent l'ame pour l'élever ; dans l'Histoire, ces exemples qui échauffent & nourrissent l'amour de la liberté sans l'exalter ; dans les Sciences naturelles, ces ressorts & ces forces qui peuvent s'appliquer à nos Arts, comme à la Nature, qui n'est qu'un grand Art elle-même. Il n'y a que les lumières qui peuvent, en donnant aux hommes les mêmes idées, leur inspirer, par degrés, les mêmes sentimens & les mêmes volontés. Parce que les anciennes Assemblées Nationales n'ont guère produit que des querelles entre ces trois Ordres, dans lesquels elles étoient divisées plutôt que composées, on voudroit nous donner des alarmes. Mais il seroit bien étonnant que des hommes même

d'un seul Ordre eussent pu être souvent d'accord dans un temps où on ne connoissoit ni l'art de penser, ni l'art de discuter, ni l'art de parler.

On rassemble un Peuple pour rassembler des lumières; que ce Peuple soit donc très éclairé, & qu'il parle bien, car autrement on ne rassemblera que des passions.

Il est facile de sentir combien est précieux, dans de pareilles circonstances, & j'oserois dire national, un établissement tel que le Lycée, où les Citoyens de tous les ordres peuvent s'entretenir tous les jours, dans les connoissances qui étendent la raison, & dans ce talent de la parole, sans lequel la raison ne se communique pas, & sans lequel même elle n'existe qu'imparfaitement. On croit qu'il n'y a qu'un âge pour les études, la jeunesse; mais les études de la jeunesse sont bientôt perdues quand on ne les refait pas continuellement.

L'ame est un feu qu'il faut nourrir,
Et qui s'éteint s'il ne s'augmente.

L'Auteur du Programme, après ces vues générales sur le Lycée, si justes & si bien exprimées, jette un coup d'œil sur les travaux de chaque Professeur en détail, & après avoir rendu compte de ce qui les a occupés jusqu'à présent, il annonce les objets qui occuperont les Séances de cette année.

La première année du Cours de Littérature a été consacrée à la Littérature ancienne; à la seconde année, on a commencé la Littérature moderne par celle de notre Nation; on l'a continuée pendant la troisième, & elle n'est encore terminée que par rapport à la Poésie. On a analysé

dans les Séances que nous venons de finir, la Henriade & le Théâtre de Voltaire, ensuite celui de Crébillon; on a parlé des principales Tragédies écrites à la même époque, des Comédies, & de différens genres de Drame. Le Cours de l'année où nous allons entrer, embrassera des objets qui n'ont pas moins d'étendue & de variété, & qui sont d'une plus grande importance & d'une utilité plus directe & plus générale; tous les genres d'Ouvrages en prose dans le siècle de Louis XIV & dans le nôtre. D'abord l'Eloquence, l'Histoire, la Philosophie qui, de nos jours, a porté si loin ses regards & son influence; ensuite tous les Ouvrages de critique, d'instruction ou d'agrément, qu'a produits notre Littérature, si féconde dans le 18e. siècle. — Dans les deux années précédentes au Cours d'Histoire, on a vu les premiers Empires naître, s'élever, & s'écrouler. On a suivi ensuite avec plus de détail les principales époques de l'Histoire de la Grèce. On a commencé, avec l'année que nous venons de finir, l'Histoire de ce Peuple célèbre que nous sommes habitués d'admirer, & dont les écarts même surprennent souvent nos éloges. M. Garat la continuera cette année jusqu'à l'extinction de la République. Ainsi ces Séances vont embrasser la plus intéressante des époques de l'Histoire Romaine, la plus frappante par l'importance des faits, par la célébrité, le talent, les vertus & les vices des personnages, l'époque la plus propre à fournir des tableaux de mœurs, à instruire sur la marche de l'esprit humain, sur le combat des vertus & des vices, en un mot, sur ce qu'on doit le plus chercher dans l'Histoire «.

Les objets de Science naturelle, qui ont été traités les années précédentes, & ceux qui vont l'être cette année, sont rappelés & annoncés

dans le Programme, avec la même justesse & la même précision. Les noms des Professeurs, la réputation qu'ils s'étoient faite dans des Cours particuliers, & qui s'est accrue dans les Cours plus étendus du Lycée, tout promet à ceux qui suivront leurs Séances, qu'ils y trouveront tout ce qui peut amuser la curiosité, & compléter l'instruction dans ces Sciences qui présentent à la fois des phénomènes si frappans aux yeux, & des résultats si utiles à la raison. Tandis qu'on se plaint trop souvent des changemens qui arrivent dans la Littérature & dans les Arts par la décadence du bon goût, les Sciences fondées sur l'observation changent tous les jours, mais par des progrès continuels. La Chimie a refait jusqu'à sa Langue, & c'est au Lycée qu'on lui a entendu parler, pour la première fois, celle qu'une meilleure Philosophie lui a fait adopter. Les Sciences qui ont conservé leur nomenclature, n'ont pas fait de changemens moins heureux dans la Langue qu'elles parlent; acquises par l'observation & par l'analyse, elles sont des modèles de la précision qu'en tout genre les hommes devoient mettre dans leurs idées & dans leur langage. On peut en voir un exemple bien remarquable dans l'Anatomie; sa nomenclature, toute composée de mots grecs, est inintelligible pour tous ceux qui n'entendent pas la Langue Grecque. En écoutant & en lisant M. Sue, les voiles qui couvrent en quelque sorte ces mots se lèvent, & son langage clair & précis grave facilement dans l'imagination de l'homme un tableau fidèle de son organisation. Son précis d'Anatomie *pour les Arts du Dessin*, ne laisse rien à désirer à cet égard, & offre beaucoup à louer.

On n'avoit conservé l'année dernière que le Cours de Langue Angloise. On y ajoute, pour

l'année prochaine, le Cours de Langue Italienne ; c'est-à-dire qu'on enseignera au Lycée & la Langue qui parle le plus à la pensée, & la Langue qui flatte le plus les sens.

Le Programme qui annonça au Public l'établissement du Lycée, fut remarqué comme un morceau d'un très-bon style & d'une excellente philosophie. Celui de l'année prochaine a trop le même mérite, pour qu'on ne le soupçonne pas de la même main. Les Programmes ont été décriés comme les Préfaces ; mais ce que M. de Vauvenargue a dit des Préfaces, on peut le dire des Programmes : *Quelque part que cela se trouve, ce qui est bien pensé est bien pensé, & ce qui est bien écrit est bien écrit.*

(Cet Article est de M. Garat.)



ANNONCES ET NOTICES.

L'ART des Armes, où l'on donne l'application de la théorie à la pratique de cet Art, avec les principes méthodiques adoptés dans nos Ecoles Royales d'Armes; in-8°. 2 Volum. enrichis de 47 Figures gravées en taille-douce; dédié à S. A. S. Mgr. le Prince de Conti, par M. Danet, Ecuyer, & Syndic-Garde des Ordres de la Compagnie des Maîtres en fait d'Armes, des Académies du Roi, en la Ville & Fauxbourgs de Paris, aujourd'hui Directeur de l'Ecole Royale d'Armes. A Paris; chez l'Auteur, rue du Chantre, Hôtel du Saint-Esprit; Barrois l'aîné, Libr. quai des Augustins; Bailly, rue S. Honoré; Hardouin & Gaucy, au Palais-Royal; Belin, rue S. Jacques; Didot, rue Dauphine. Prix, 11 liv. les 2 Volumes brochés.

Cet Ouvrage, qui fait partie de l'éducation physique, est utile à la jeune Noblesse, aux Militaires, & aux personnes qui, par état, portent l'épée, comme à celles qui veulent en faire leur profession. M. Danet divise la matière en trois Parties d'exécution, subdivisées en 43 Chapitres; dans la première, il traite du jeu simple; dans la seconde, du jeu double; & dans la troisième, du jeu décisif.

Il ne nous appartient pas de prononcer sur un pareil Ouvrage; nous rapporterons seulement un petit extrait de l'Approbation de MM. les Maîtres de l'Ecole Royale d'Armes, seuls en état d'en apprécier le mérite: » La réfutation que cet Auteur fait de la manière de tirer des Anciens,

» en la comparant à celle qui est adoptée dans
 » nos Ecoles, est une preuve de son étude conf-
 » tante & réfléchie. Nous ne pouvons mieux lui
 » en marquer notre reconnoissance, qu'en lui don-
 » nant notre Approbation. . . . sans avoir égard
 » à la critique mal fondée qui en a été faite «.

Les personnes qui désireront se procurer cet
 Ouvrage, écriront directement à l'Auteur, qui le
 leur fera passer franc de port, en affranchissant
 la lettre d'avis & le port de l'argent.

Don Pèdre à Inès de Castro, Héroïde; par M.
 Berthre de Bournisieux, du Musée de Paris, & Cor-
 respondant de ceux de Toulouse & de Bordeaux.
 A Madrid; & se trouve à Paris, chez Debray,
 Libr. au Palais-Royal; & chez les Marchands de
 Nouveautés.

Bagatelles Littéraires, par L. B. de Bilderbeck;
 in-8°. A Lausanne, chez Jean Mourer, Libraire;
 & à Paris, chez Guillaume Debure l'aîné, Libr.,
 Hôtel Ferrand, rue Serpente, N°. 6.

Ce Volume est composé de Réflexions sur la
 marche & les progrès du goût en Allemagne, de
 quelques ébauches dramatiques, petits Drames
 assez foibles, & de plusieurs Contes en prose, dont
 quelques-uns se font lire avec plaisir. Nous avons
 distingué les *Pantoufles*, le *Roi bienfaisant*, &
 de *l'Innocence & un bon cœur*. Quelques Fragmens
 qui terminent le Volume ont de la chaleur & de
 l'intérêt.

Collection des Mémoires de l'Histoire de France,
 Tome XLIV. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Ce Volume contient la suite des *Mémoires de
 Michel de Castelnau*.

Bibliothèque Universelle des Dames. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Les deux nouveaux Volumes qui paroissent, sont le 11^e. des *Mélanges*, qui traite des Poètes Latins & des diverses imitations qu'on en a faites; & le 17^e. des *Romans*,

Le Parisien à Londres, ou Avis aux François qui vont en Angleterre, contenant le parallèle des deux plus grandes Villes de l'Europe, avec 6 Pl. & le Plan de Londres; par M. Decramps. 2 Part. in-12. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Maradan, Lib. rue des Noyers.

Cet Ouvrage, dont l'Auteur entre dans les détails les plus curieux sur son objet, sera très-instructif & utile pour ceux qui font le voyage d'Angleterre.

De l'origine des forces magnétiques, par M. Prevost, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, & Professeur honoraire à l'Académie de Genève; in-8°. Prix, 3 liv. br., & 3 liv. 10 s. franc de port par la Poste. A Genève, chez Barde, Manget & Compagnie; & se trouve à Paris, chez Buisson, Lib. rue Haute-feuille, Hôtel de Coëtlosquet, N°. 20.

Souvenirs d'un Homme du monde, ou Recueil de Pensées diverses, d'Observations, de Bons mots, de Faits singuliers, d'Anecdotes & d'Opuscules. 2 Vol. in-12. A Leipsick, chez Veltheim; & à Paris, chez Maradan, Lib. rue des Noyers,

Il y a dans ces deux Volumes des choses curieuses & non connues; ce qui n'est rien moins que commun à tous les Recueils de ce genre.

Sainte Bible, traduite en françois, nouvelle édition, in-8°. Tome IIIe., du Nouveau Testament. A Nîmes, de l'Imprimerie de Pierre Beaume.

Des circonstances particulières ayant retardé ce grand Ouvrage, on promet de le terminer dans le courant de cette année.

La mort du Capitaine Cooc, à son troisième voyage au Nouveau-Monde, Pantomime en 4 Actes; par M. Arnould, représentée pour la première fois sur le Théâtre de l'Ambigu Comique, au mois d'Octobre 1788. Prix, 12 s. A Paris, chez Lagrange, Libr. rue St. Honoré, vis-à-vis le Lycée.

Entretiens sur les Fêtes, les Jeûnes, Usages & principales Cérémonies de l'Eglise; par feu M. Cochin, Curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; nouvelle édition. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libr. rue des Cordeliers, près les Ecoles de Chirurgie; in-12. Prix broché, 2 liv.; & relié, 2 l. 18 sous.

Catalogue des Livres imprimés & Manuscrits de la Bibliothèque de feu Mgr. le Prince de Soubise, Maréchal de France, dont la vente sera indiquée, par Affiches, au mois de Janvier 1789; très-gros in-8°. A Paris, chez Leclerc, Libr. quai des Augustins.

Histoire de Henri III, Roi de France & de Pologne; contenant des détails très-intéressans sur l'Assemblée des Etats-Généraux, tenus deux fois sous le règne de ce Prince. 1 Vol. in-8°. broché, 2 liv. 8 s. A Paris, chez Regnault, Libr. rue S. Jacques, en face de celle du Plâtre.

La dernière Scène du Déluge, peint & gravé par Bounieu, de l'Académie Royale.

Cette Estampe, gravée avec effet dans la manière noire, se trouve, comme toutes les Estampes du même Auteur, à Paris, chez le Sieur Bouin, Md. de Musique, rue S. Honoré, près S. Roch, N^o. 504.

Les illustres François. LOUIS-GEORGES LECLERC, COMTE DE BUFFON, dessiné par C. P. Marillier, gravé par N. Ponce. Prix, 1 liv. 16 s. A Paris, chez l'Auteur, rue Sainte-Hiacinthe, N^o. 19.

Henri IV & Sully, après la bataille d'Ivry, grande Estampe gravée par P. Laurent, Graveur de Leurs Majestés, d'après le Tableau original de Bounieu, Peintre du Roi. Prix, 24 livres. A Paris, chez M. Olivier, Négociant, rue Saint-Denis, N^o. 189.

Cette Estampe est la meilleure que nous connoissons de son Auteur.

Figures des Fables de la Fontaine, N^o. 32. A Paris, chez le Sr. Simon, Graveur, rue du Plâtre-St-Jacques, N^o. 7.

Pour répondre au désir de plusieurs personnes, les Editeurs viennent de faire dessiner une Bordure par M. Choffard, pour donner à leurs Figures le format de l'édition in-4^o. que M. Didot vient de faire paroître. Chaque Cahier, composé toujours de 6 Figures imprimées sur papier vélin, se payera 4 liv. ; & pour en faciliter l'acquisition, il en paroitra un Cahier tous les Lundis de chaque semaine, à commencer du 12 Janvier 1789. Il faut se faire inscrire, pour cette édition, d'ici au 1er, Janvier prochain, afin qu'on puisse fixer le nombre du tirage.

Numéros 8 & 9 du *Journal de Guitare*, ou choix d'Airs de tout caractère, avec Préludes, Accompagnemens, Airs variés, pincé & doigté, marqué pour l'instruction, par M. Porro, Professeur de Musique & de Guitare. Abonnement pour 12 Cahiers & les ETRENNES, 18 liv., chaque Cahier séparé, 2 l. & les *Etrennes*, 7 l. 4 s. = Numéros 8 & 9 du Recueil des *Délassemens de Polymnie*, ou les Petits Concerts de Paris, contenant des Airs nouveaux de tous les genres, mêlés d'Observations sur le Chant & l'expression musicale; avec Violon & Basse ou Clavecin. Prix séparément, 2. liv. 8 sous. Abonnement pour 12 Recueils, 18 liv. A Paris, chez M. Porro, rue Tiquetonne, N^o. 10.

T A B L E.

O D E.	193	<i>Répertoire universel.</i>	217
<i>Lettre au Rédacteur.</i>	195	<i>Epique d'Zulime.</i>	222
<i>Charade, Enig. Logog.</i>	204	<i>Variétés.</i>	225.
<i>Voyage en Turquie.</i>	207	<i>Annonces & Notices.</i>	235.
<i>Le Muséum de Florence.</i>	213		

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le *MERCURE DE FRANCE*, pour le Samedi 29 Novembre 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 28 Novembre 1788.

S É L I S.



SUPPLÉMENT,
C O N T E N A N T
LES PROSPECTUS ET AVIS
DE LA LIBRAIRIE*.

*GALERIE DE FLORENCE, ou Chef-d'œuvres
qu'elle renferme, ainsi que le Palais Pitti,
en Tableaux, Statues, Bas-reliefs & Camées;
gravés sous la direction de M. LACOMBE,
Peintre, d'après les dessins de M. WIGARD;
Ouvrage dédié à Son Altesse Royale Monseigneur
le GRAND-DUC DE TOSCANÉ.*

LA GALERIE DE FLORENCE est célèbre dans toute l'Europe; elle est la plus belle comme la plus riche en monumens des Arts, particulièrement de ceux qui faisoient l'admiration des Anciens, & qui ont pu échapper aux ravages

* Cette Feuille de Supplément est destinée à la publication des *Prospectus & Avis particuliers* de la Librairie, dans le *Mercur*, le *Journal de Genève* & la *Gazette de France*.

Au moyen de cette Feuille, les *Prospectus* qui étoient devant se perdre & n'étoient pas lus du Public, se conserveront au moins autant que chaque *Journal*. Il y a plus, leurs frais se trouveront considérablement diminués; une partie de la composition, du tirage, du pliage, &c. devenant une dépense commune pour chacun d'eux.

On doit s'adresser à M. MOUTARD pour l'insertion & le paiement. Les frais pour chaque page du *Mercur*, tiré &

*Supplém. N^o. 48. 29 Novemb. 1788.**

du temps & à la succession des siècles. Les Princes de la Maison de Médicis, par une émulation soutenue & par un goût héréditaire qu'ils se sont transmis l'un à l'autre avec autant de soin que les droits de leur puissance, se sont tous fait un devoir d'augmenter les richesses de cette-Galerie. Ils n'ont épargné ni soins ni dépenses pour les détenir ou pour les obtenir de leurs possesseurs, & se sont plu également à en embellir le PALAIS PITTI, un des plus beaux ornemens de leur ville capitale. C'est sous les auspices de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc de Toscane, ami & protecteur des Lettres & des Arts, que cette entreprise a été commencée; & c'est au goût éclairé de ce Prince, que l'on doit les facilités nécessaires pour faire jouir le Public des trésors inappréciables dont il est le digne possesseur.

Entreprendre de représenter ces Chef-d'œuvres par la gravure, c'est aller sans doute au devant des desirs de tous les Amateurs, & c'est, si l'on ose le dire, se procurer des droits à leur reconnaissance. Aussi cette entreprise a-t-elle été annoncée avec les plus grands éloges dans les Nouvelles Littéraires de Florence, en date du 27 Novembre 1787.

Tous les Dessins de cette superbe Collection seront faits par M. *Wicard*, Peintre, élève de M. *David*, dont les talens supérieurs ont mérité l'éloges de plus célèbres Artistes de Paris.

onze mille, seront, en petit romain, de 30 liv. 15 sous, & en philosophie, 21 liv. Chaque page qui aura été insérée dans le Mercure, pourra être aussi insérée dans le Journal de Genève, tiré à 3500, pour 10 liv. 12 s. 6 den.; chaque colonne de la Gazette de France, tirée à 6000, coûtera, en petit romain, 32 liv. 15 sous, &c. Outre le prix ci-dessus, on doit donner au Rédacteur du Mercure un exemplaire des Livres nouveaux annoncés dans chaque Prospectus.

Afin que la gravure puisse répondre à la beauté des Dessins, & à celle des Chef-d'œuvres qu'on se propose de faire connoître, elle ne sera confiée qu'aux Artistes les plus distingués de la Capitale.

Dans cet Ouvrage, de format grand *in-folio*, la gravure occupera seule toute l'étendue de la page, qui sera composée de deux sujets. Le premier représentera alternativement un Tableau, un Bas-relief, ou deux Statues antiques; & le second, placé au dessous & de même largeur, offrira un ou deux Camées, de grandeur suffisante à rendre sensible tout le mérite de la pierre, dont un simple trait indiquera la mesure. Parmi les quatre sujets supérieurs, il y aura toujours trois gravures d'après le Tableau, & une d'après l'antique.

Lorsque la grandeur du Tableau l'exigera, la planche alors sera de toute l'étendue du format, afin que la réduction ne fasse rien perdre de l'expression & des détails de l'original.

L'explication qui sera faite à la gravure, sera imprimée par *P. Fr. Didot le jeune*.

Cette explication présentera des observations & des remarques-historiques sur les Tableaux & les Antiques, & peut-être cette Collection pourra-t-elle être considérée comme un Ouvrage élémentaire, propre à former le goût des jeunes Amateurs.

Instruits des obstacles qui peuvent retarder un Ouvrage auquel on veut donner toute la perfection dont il est susceptible, les Éditeurs ne s'engagent à donner que quatre Livraisons la première année, de trois mois en trois mois. Chaque Livraison sera composée de huit sujets, formant quatre pages, avec quatre pages d'explication.

* ij

Le prix de chaque Cahier sera de 15 **liv.** pour les Souscripteurs, & de 18 **liv.** pour ceux qui n'auront pas souscrit. Les Amateurs qui préféreront avoir les Estampes imprimées sur papier vélin, ainsi que le texte, payeront 18 **liv.** au lieu de 15, pris à Paris; les frais de transport seront à la charge des Souscripteurs. On n'exige aucune avance.

La première Livraison paroîtra dans le courant de Janvier 1789.

MODÈLE DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné, reconnois m'être fait inscrire pour *un ou plusieurs* Exemplaires de la GALERIE DE FLORENCE (*papier vélin ou ordinaire*), dont je m'engage à faire parvenir le montant & la lettre d'avis francs de port, suivant les conditions du Prospectus. A le 178.

On peut souscrire dès à présent,

A Paris, chez M. LACOMBE, Peintre, Auteur de l'Ouvrage, rue Saint-Hyacinthe, N^o. 38, Place Saint-Michel; & M. DE LA FOSSE, Graveur, Place du petit Carrousel; à Versailles, chez BLAISOT; à Florence, chez MOLINI, Libraire & Marchand d'Estampes; à Rome, chez BOUCHARD, Libraire; à Londres, chez BOYDEL, Marchand d'Estampes, & J. PHILLIPS, GEORGES YARD, Lombard Street; à Turin, chez les frères REYCENDS, Libraires; à Strasbourg, chez KÖNIG, TREUTTEL & les frères GAY, Libraires; à Maïence, chez AUGUSTIN LE ROUX; à Bruxelles, chez GODEFROI LAFIVIÈRE; à Manheim, chez FONTAINE; à Basle, chez CHRÉTIEN DE MÉCHEL; à Lyon, chez ROSSET; à Marseille, chez MOSSY; à Montpellier, chez ABRAHAM FONTANELLE;

à Lisle , chez JACQUEZ ; à Vienne en Allemagne , chez les frères ARTARIA ; à Dijon , chez MAILLY.

Lu & approuvé , ce 20 Septembre 1788. ROBIN.

Vu l'Approbation , permis d'imprimer , le 20 Sept 1788.

DE CROSKÉ

LA NATURE considérée sous ses différens aspects , ou Journal d'Histoire Naturelle , par une Société de Gens de Lettres ; rédigé & mis en ordre par M. l'Abbé BERTHOLON , Professeur de Physique expérimentale des Etats-Généraux de Languedoc , & Membre de plusieurs Académies , & par M. BOYER.

CE Journal contient tout ce qui a rapport à la science physique de l'homme , à l'Art Vétérinaire , à l'Histoire des différens animaux , au Règne végétal , à la Botanique , à l'Agriculture & au Jardinage ; au Règne minéral , à l'Exploitation des mines & aux usages des différens fossiles ; à la Physique , à la Chimie , aux Mathématiques , à l'Astronomie , à la Géographie , à la Navigation , au Commerce , à l'Architecture , à la Gravure , & généralement à toutes les Sciences physiques & à tous les Arts. On y trouve les Principes élémentaires des Sciences , les nouvelles Découvertes , des Notes historiques sur les Savans , & un grand nombre de Figures en taille-douce.

L'accueil flatteur que le Public a fait à cet Ouvrage , a déterminé les Auteurs à augmenter de beaucoup le nombre des pages , sans en augmenter le prix , qui n'est que de 27 livres franc de port pour toute la France. On suscrit

pour cet Ouvrage (in-8. composé de 24 numéros , réunis en douze Cahiers) à Paris , au Bureau du Journal , chez M. PÉRISSE , Libraire , au Soleil d'or , Pont St. Michel , auquel on remettra , francs de port , les Livres , Mémoires & Gravures qu'on voudra faire annoncer ou insérer ; à Lyon , chez M. ROSSET & MM. PÉRISSE , Libraires ; à Bordeaux , chez MM. LABOTTIÈRE & CHAPPUIS , Libraires ; à Nîmes , chez M. BOYER BRUN , rue de la Trésorerie ; à Turin & à Milan , chez les frères REYCENDS.

*NOUVEAUX ALMANACS ANACRÉONTIQUES ,
Étrennes Musicales , pour l'année 1789 , savoir :*

LES trois Muses réunies ; la Fête d'Apollon ; les Charmes de la Vie ; l'Amant trompé par l'Amour ; Anacréon en belle humeur ; le Petit Ovide François ; le Petit Chaulieu ; ce qui plaît aux Dames ; les Graces en goguette ; les Muses à Cythère ; les Espiègeries de l'Amour ; les Caprices de l'Amour ; les petits Soupers de Vénus ; les Enfans de la joie ; les Escapades de l'Amour ; la Veillée de Vénus ; les Loifirs d'Aglaé ; la Matinée de Paphos ; la Soirée de Paphos ; les Étrennes de toutes Saisons ; l'Amour en bonne fortune ; le Bijou du jour de l'an ; les Niches de Cupidon ; les Diversités galantes ; les Étrennes galantes ; la Gaîté Parisienne ; les Sens ; la Lanterne Magique ; la Fleur des Plaisirs ; la Journée d'une jolie Femme ; le Hasard du coin du feu ; Élite de Chançons , Romances d'Estelle , Ariettes , Vaudevilles & Airs d'Opéras , &c. &c. par les meilleurs Auteurs , avec les noms de ceux qui y ont con-

tribué, & le bon goût dans le choix des Pièces de Musique qui les composent, & les Estampes qui les accompagnent; jolis Chansonniers François, mis en musique par les plus célèbres Compositeurs modernes, avec privilège du Roi, dédiés aux Gens de goût; chacun de ces Almanachs enrichis de jolies gravures, avec tablettes économiques, perte & gain, reliés en maroquin, & fermés par le stylet pour écrire, 4 liv. 10 s. & 5 liv. franc de port. On aura la précaution de bien désigner les titres de chaque Almanach, pour éviter les méprises & contrefaçons. A Paris, chez Desnos, Ingénieur Géographe pour les Globes & Sphères, & Libraire de Sa Majesté Danoise, rue St. Jacques, N°. 254, & chez tous les Libraires qui vendent des nouveautés. Le Prospectus des Almanachs mis en musique se distribue gratuitement avec celui des Ouvrages de Géographie qui compose le fonds du sieur Desnos.

Avis. Tous les Almanachs de Géographie, comme le petit Atlas historique & géographique, en 2 vol. 18 liv. celui de l'Europe, en 32 Cart. 12 liv. l'Atlas de la France, divisée en ses quarante Gouvernemens, 12 liv. Étrennes utiles aux Voyageurs, 10 liv. le petit Indicateur fidèle des Routes de France, 10 liv. le petit Nécessaire de tous les jours, Ouvrage dans lequel chacun trouvera ce qui lui sera utile, 10 liv. & la Géographie des Dames, en 16 Cartes, 10 liv. Ces Étrennes géographiques seront enrichies chacune du Portrait de M. Necker, Ministre d'Etat, Directeur général des Finances: il se vendra séparément 1 liv. 4 s. étant gravé en médaillon, pour être mis, si l'on veut, sur une tabatière.

Le sieur DESNOS fera à MM. les Libraires, Mar-

chands d'Estampes , Papetiers & Bijoutiers , une remise honnête sur le prix ; il faut que les demandes en soient faites avant le premier Décembre ; il n'en sera pas relié plus que le nombre de ceux qui auront souscrit d'ici à ce temps ; les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Les personnes qui , par l'éloignement des lieux , seroient embarrassés pour le choix de ses Almanachs , pourront s'en rapporter au Sieur DESNOS , dont le bon goût est connu , & qui ne leur enverra que des choses honnêtes , instructives , curieuses & agréables.

MOU TARD , Libraire-Imprimeur de la REINE , rue des Mathurins , hôtel de Cluni , mettra en vente au 15 Décembre 1788 , l'Ouvrage suivant , le plus complet qui , jusqu'à ce jour , ait paru sur cette matière.

DICIONNAIRE raisonné des Loix , des Usages & de la Discipline de l'Eglise , conciliés avec les libertés & franchises de l'Eglise Gallicane , Loix du Royaume , & Jurisprudence des Tribunaux de France ; par M. DESODOARDS FANTIN , Vicaire général d'Embrun , 6 vol. in-8. Prix , 30 liv. br. & 36 liv. rel. *Avec approbation & Privilège du Roi.*

Il manquoit un Livre qui traitât , d'une manière raisonnée , concise , & à la portée de tout le monde , de toutes les connoissances qui concernent la Religion & les Ecclésiastiques. C'est l'objet de ce Dictionnaire. Chaque matière y est traitée dans une juste étendue ; & pour plus sûrs renseignements , chaque article porte en tête le titre qui l'indique , le classe & lui est propre.

On y trouvera les Dogmes de la Foi , & la Règle des mœurs , objet de l'étude de l'Écriture-Sainte & de la Tradition ; les Loix , les Usages , la Discipline de l'Église , & tous les faits principaux de l'Histoire Ecclésiastique ; les Décrets , les Actes des Conciles généraux & particuliers , dont les décisions sont devenues Loix de l'Église ; & enfin le tableau des Schismes & des Hérésies.

Les Schismes & les Hérésies qui ont causé des troubles dans le gouvernement ou la discipline de l'Église , tels que le grand Schisme d'Occident , celui des Grecs , celui d'Angleterre , les Hérésies des Antitrinitaires , Gnostiques , Sabelliens , Nestoriens , Iconoclastes , Albigeois , & celles des prétendus Réformateurs du seizième siècle ; le sommaire de la Vie des Hérétiques ; le Précis de leurs Doctrines , & les Livres qui les contiennent , avec des Notes sur les différentes éditions qui en ont été faites.

L'Église , répandue par toute la terre , ne forme qu'un Corps mystique , dont Jésus Christ est le Chef suprême. Ce Corps fut divisé autrefois , pour la facilité de son gouvernement , en cinq Patriarcats. Il l'a été depuis en plusieurs Sociétés particulières ; les unes , Catholiques , reconnoissent pour Chef l'Évêque de Rome , premier Patriarche de l'Église ; les autres sont devenues Schismatiques ou Hérétiques. Elles subsistent aujourd'hui sous le nom d'Églises d'Italie , de France , d'Espagne , d'Allemagne , de Pologne , d'Angleterre , d'Afrique , de Grecs , d'Arméniens , de Cophtes , de Chaldéens , de Géorgiens , de Jacobites , de Maronites , de Melchites , de Mingreliens , d'Abyssins , &c.

On a rapporté le temps de la naissance de chacune des Églises , leur liturgie , leur gouvernement , leurs usages particuliers , le nom-

bre des Evêchés qu'elle renferme, une description étendue de la manière dont les Grecs confèrent les Sacremens, célèbrent la Liturgie, donnent les Ordres, & font toutes les cérémonies ecclésiastiques.

L'Histoire abrégée de la Vie des Papes, des Saints Pères, des Auteurs Ecclésiastiques, l'indication de leurs Ouvrages, les meilleures éditions connues.

La distinction des temps où les différens Ordres Religieux ont été reçus en France, la forme de leurs gouvernemens, l'esprit de leurs instituts, les fonctions auxquelles ils se consacrent, les altérations & changemens qu'ils ont éprouvés.

N. B. Ce qui regarde la concordance entre le Droit canonique, les libertés de l'Eglise & du Royaume de France, la Jurisprudence de nos Tribunaux, vu l'étendue & l'importance du sujet, forme la partie la plus considérable de cet Ouvrage; ce qui le rendra fort utile à tous les Officiers publics, & même à un grand nombre de Particuliers.

L'Auteur y présente, en forme de dissertation, les articles du Droit canonique dans tout ce qui a rapport à la Jurisdiction ecclésiastique: Impétrations, Collations, Possessions, Cessions, Spoliations, Unions & Désunions des Bénéfices, les Officiaux, les Titres de Bénéfice, les Mariages, Dispenses, &c. Non seulement les Opinions des Jurisconsultes, mais les Canons des Conciles, les Lettres des Papes, les Déclarations de nos Rois, les Arrêts des Parlemens & du Grand Conseil jusqu'à ce jour, ainsi que les Articles des Mémoires du Clergé, qui servent à les décider ou les éclaircir.

Les Usages & Maximes de la Daterie, de la Chancellerie & de la Pénitencerie; les Titres & Fonctions de tous les Officiers de la Cour de Rome; les Règles de la Chancellerie, qui,

reçues en France , font partie de notre Jurisprudence bénéficiaire ; les Fonctions des Baniquiers expéditionnaires qui envoient journellement à Rome ; les Suppliques ; la forme dont ces Rescrits doivent être revêtus pour être exécutés dans le Royaume , & les Usages particuliers de l'Eglise de France à ce sujet.

La Formule des Actes émanés de la Cour de Rome dans toutes sortes de cas ; de ceux qui doivent être faits en France , tant par les Expéditionnaires que par les Notaires , pour parvenir à l'obtention des Dispenses ou des Bénéfices , & généralement celle de tous les Actes qui regardent des personnes ecclésiastiques , ou que des Ecclésiastiques font dans le cas de rédiger dans toutes sortes de circonstances , soit d'après les Constitutions canoniques , soit d'après les Ordonnances de nos Rois.

Les personnes qui voudroient s'assurer d'un exemplaire de cet Ouvrage , peuvent souscrire chez le Libraire. S'ils payent le prix de l'Ouvrage , on leur remettra une quittance , sur laquelle l'Ouvrage leur sera délivré aussi-tôt qu'il aura paru , en Octobre prochain 1788.

DICIONNAIRE UNIVERSEL DE POLICE , contenant les progrès de cette partie importante de l'Administration civile en France ; les Loix , Réglemens & Arrêts qui y ont rapport ; les Droits , Privilèges & Fonctions des Magistrats & Officiers qui exercent la police ; enfin un Tableau historique de la manière dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe. A Paris , chez MOUTARD , Imprimeur-Libraire de la Reine , rue des Mathurins , hôtel de Clugny ; par M. DESSESARTS , Avocat - Membre de plusieurs Académies , Secrétaire ordinaire de MONSIEUR , & Député de la Ville de Cherbourg.

ON délivrera aux Souscripteurs le sixième

volume de cet Ouvrage important , le 10 Décembre prochain (1).

Peu de souscriptions ont été proposées & exécutées avec une plus grande exactitude que celle du Dictionnaire de Police.

Le sixième volume, qui va paroître, commence par l'article *Laboratoire*, & finit par l'article *Mœurs*.

Dans un moment où les citoyens de tous les ordres s'occupent de ce qui peut contribuer au bonheur de l'humanité, on lira avec intérêt le sixième volume que nous annonçons ; il offre, dans l'article *Laboureur*, un tableau des connoissances relatives à cet Art, le premier de tous & le plus utile. Les articles *Lieux privilégiés*, *Maçons*, *Mendiants*, *Militaires*, *Mœurs*, contiennent les détails les plus intéressans sur ce qui a des rapports avec l'amélioration de chaque objet ; mais on lira sur-tout avec reconnaissance les articles *Manufactures*, *Maréchaussée* & *Messageries*, qui réunissent à un Code complet des Réglemens, des détails historiques, dont plusieurs, peu connus jusqu'à ce jour, ont le mérite de la nouveauté.

Le septième volume paroîtra dans six mois.
L'Ouvrage aura 10 vol. in-4.

(1) Le Sieur Moutard continue de recevoir des souscriptions aux conditions annoncées dans le Prospectus qui a paru en 1785. Le prix de chaque vol. in-4. est de 10 liv. 10 s. br. en carton. On n'exige d'autre avance que celle du premier volume, & l'on recevra le dernier volume gratis.

Lui & approuvé. A Paris, ce 25 Nov. 1788. CAILLÉAU,
Adjoint.

JOURNAL POLITIQUE

D E

BRUXELLES.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 6 Novembre 1788.

UNE suspension d'hostilités entre nos troupes & celles de Suède, jusqu'au 15 mai de l'année prochaine, a succédé à l'armistice qui devoit expirer le 13 de ce mois. Cette Convention, en vertu de laquelle nous évacuerons le territoire de Suède; après en avoir remis aux troupes Suédoises, les places & districts occupés par nos détachemens, a été agréée du Prince Royal de Danemarck, aux instances du Baron de Borck, Commissaire-général de S. M. Prussienne. Notre Ministère l'a depuis confirmée par sa Déclaration du 23 octobre, que nous avons rapportée, & l'espérance du retour d'une tranquillité complète paroît maintenant solidement fondée.

— Par ordre de la Cour de Londres, M.

N^o. 48. 29 Novembre 1788. i

Johnston, chargé ici des affaires d'Angleterre pendant l'absence de *M. Elliot*, a notifié à notre Ministère que le Cabinet Britannique adhérait à la Déclaration du Roi de Prusse, & qu'il regardoit du même œil que ce Souverain, les intérêts du Roi de Suède, & la nécessité de la Pacification du Nord. On a eu même de fortes raisons de présumer que, sans la déférence de notre Cour aux demandes des Puissances médiatrices, les troupes de l'Electorat d'Hanovre seroient entrées dans le Holstein, conjointement avec celles de Prusse.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 2 Novembre.

Les Délibérations préliminaires sur les Subsidés & le Commandement de la nouvelle armée, étant remises aux Assemblées provinciales, & ces divers objets exigeant de longues discussions, la Diète, en attendant leur issue, ne tient plus que deux Sessions par semaine. Suivant l'état de composition qu'on veut donner à cette armée de la République, elle consisteroit en

6180 hommes de Cavalerie nationale.

8240 de Cavalerie légère.

8020 Cosaques.

2000 Artilleurs.

2706 Gardes à pied.

40650 d'Infanterie.

Telle sera la formation de l'armée, dite de la Couronne, & à la répartition de la Pologne seule. On y ajoute 33601 hommes pour l'armée de Lithuanie, ce qui, avec 18 Généraux, feroit une armée nationale de 101,415 hommes. Dans les Séances prochaines, on décidera la répartition de ces troupes dans les provinces, villes & districts; après quoi, il ne restera plus qu'à trouver 40 millions Polonois pour l'entretien annuel de cette formidable milice. Ce n'est pas là sans doute une chose aisée. Quelques Dames zélées ont offert, dit-on, leurs diamans pour subvenir à cette dépense; mais, outre que ces parures ne se renouvelleroient pas chaque année, on sent bien que nous ne sommes plus au siècle où l'on peut entretenir cent mille hommes aux dépens de la toilette de quelques femmes opulentes. Plus d'une fois il a été arrêté d'augmenter l'armée, qui est restée constamment très-foible, par la résistance de la plupart des Grands à supporter de nouvelles impositions. Comme la Noblesse de la République en possède presque toutes les propriétés, on sent qu'elle seule peut aussi en sup-

porter les dépenses. Il est donc encore douteux que cette entreprise, qui redonneroit à l'Etat son indépendance & son rang dans l'Europe, s'exécute avec autant de concert qu'elle a été résolue.

Parmi les actes de vigueur auxquels on a dû s'attendre, il faut compter les plaintes portées à l'Ambassadeur de Russie, sur les excès des troupes Russes dans quelques districts de la République. Le Général *Lubormiski*, qui a envoyé le rapport de ses exactions au Département de la guerre, présumoit qu'une partie de l'armée Russe songeoit à prendre ses quartiers d'hiver en Pologne. Le Prince *Czartoryski*, Nonce de Volhynie, a communiqué aussi à la Diète la demande faite par un Général Russe au Palatinat de Volhynie, de 1500 chariots pour transporter les fourrages de l'armée de *M. de Romanzof*. La Diète ayant accueilli ces réclamations, il a été envoyé de sa part une députation à *M. de Stackelberg*, pour requérir que dorénavant le territoire de la République reste neutre & indépendant. Ce Ministre Russe a promis d'écrire, à ce sujet, au Feld-Maréchal *de Romanzof*, & il a expédié un Courrier à Petersbourg.

L'établissement d'un nouveau Conseil de guerre, a de nouveau été discuté dans la Séance très-orageuse de la Diète, le

27 octobre. Les Patriotes ne veulent ni de l'ancienne Commission émanée du Conseil-Permanent & sous l'influence de la Cour, ni du Département aussi vicieux par lequel on a proposé de la remplacer. Ils demandent que la nouvelle armée soit dans l'absolue dépendance d'une Commission indépendante de la Couronne, & présidée par les Grands-Généraux, dont l'ancienne autorité a été sinon anéantie, du moins extrêmement limitée à la fin des derniers troubles. Le Prince *Sapieha* défendit avec chaleur cette proposition, en réfutant ceux qui la présentoient comme dangereuse à la liberté & à la propriété des Citoyens. Le Prince-Primat, frère du Roi, dans un Discours qui fit impression, soutint l'opinion contraire; mais rien ne fut arrêté, & l'on remit la délibération au 30. La Séance de ce jour-là fut aussi vive que la précédente. On s'y plaignit avec amertume & véhémence des troupes Russes & Autrichiennes, de leur dessein de prendre des cantonnemens d'hiver dans la République, de leurs exactions, de leur refus d'acquiescer les droits de Douane: en conséquence, on envoya une Députation de la Diète à *M. du Cachet*, Résident de l'Empereur, qui, sur-le-champ, expédia un Courtier à Vienne. Rien d'ailleurs n'a été décidé encore sur le Conseil de guerre.

Si l'on peut ajouter foi à des lettres circulaires, sans date ni signature, de l'armée du Prince *Potemkin*, le siège d'*Oczskof* n'est pas totalement abandonné. La place a été ravitaillée par le Capitan-Pacha. Le Prince *Potemkin* a renvoyé la plus grande partie de sa Cavalerie, devenue inutile pendant cette saison. Les assiégeans ne sont pas encore en possession du retranchement que les Turcs ont élevé du côté occidental de la forteresse, & où le Pacha commandant a renfermé les mécontents, qui voulurent le forcer, il y a deux mois, de rendre la place aux *Russes*, afin de sauver, disoient-ils, leurs femmes, leurs enfans & leurs propriétés. Suivant l'histoire baroque de cet emprisonnement, le Pacha feignit de consentir à la demande des mutins, à condition qu'il tenteroit encore une fois une sortie générale. Les mécontents ayant accepté cette condition, sortirent de la ville, le Pacha à leur tête; ils furent suivis par les troupes, sur la fidélité desquelles ce Commandant pouvoit compter, & qui étoient chargées, sur un certain signal, & lorsque le Pacha seroit rentré dans la ville, d'en fermer les portes, de braquer les canons sur les mécontents; enfin, de leur dire qu'ils devoient faire leur devoir au retranchement, que leurs familles & leurs biens répondroient

de leur fidélité, & qu'on auroit soin de leur faire parvenir tout ce dont ils auroient besoin :

Le Maréchal *de Romanzof* a passé le Pruth, le 26 septembre, près de Czezara, & il s'est posté, le 30, à Falxin. Si le Séraskier, qui se trouve de ce côté-là avec un Corps d'environ 40,000 hommes, se retire, ou qu'il soit battu, une partie du Corps du Maréchal se portera vers Gallatz & Iznail, & l'autre vers Bucharest.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 9 Novembre.

Le Général *Muffin Puschkin* est arrivé à Pétersbourg de la Finlande, où il retournera, dit-on, incessamment. Les régimens des Gardes, les Cuirassiers du Grand-Duc & les Cuirassiers de Casan sont revenus de la même province. — Le 9 d'octobre, la Newa a quitté son lit, & mis sous l'eau une partie de Pétersbourg, qui, le 18, étoit couvert de neige.

L'escadre Russe rentrée à Revel, y a ramené l'Amiral *Greigh* dangereusement malade. Tout de suite l'Impératrice lui a envoyé son Médecin Anglois *M. Roger-son*, & aux dernières nouvelles, sa santé donnoit moins d'inquiétude. La Princesse

Augustine-Caroline de Brunswick Wolfenbutel, fille du Duc régnant, & épouse du Prince *Frédéric-Guillaume de Wirtemberg*, dont elle avoit été séparée depuis deux ans, est morte à Revel, d'une fièvre putride, dans la 24^e. année de son âge.

P. S. du 10. Nous apprenons dans l'instant qu'à la suite d'une rechute, l'Amiral *Greigh* a terminé sa glorieuse carrière à Revel.

De Vienne, le 8 Novembre.

Dans l'état de dévastation où se trouvoit le Bannat, il eût été difficile aux Ottomans d'y conserver leurs cantonnemens d'hiver, sans être maîtres de Temeswar. Le siège de cette place, dans une saison aussi mauvaise, devenoit trop dangereux, & sujet à trop de longueurs, pour que le Grand-Visir eût l'imprudence de l'entreprendre. C'est probablement à cette cause qu'il faut attribuer sa retraite du Bannat, où l'on croit cependant qu'il a posté 10,000 Spahis entre Méhadia, Schuppenech & Orsowa. Le camp du Général *Wartenleben* est rétabli à Carensèbes : les régimens de *Terzy*, *Latterman*, *Wolfenbutel* & *Ruski* forment un carré flanqué des dragons de *Wirtemberg* & des Chevaux-légers de *Lobkowitz*. Le mauvais temps, d'ailleurs, apporte de grands ob-

tacles aux opérations militaires. Les ennemis ont également abandonné la rive gauche du Danube, c'est-à-dire, Vipalanka, Pancsova, Kubin, Moldava & Alibey. En repassant le fleuve, il paroît que le gros de leurs forces s'est réuni aux deux points principaux de Belgrade & d'Orsowa. Nos troupes sont rentrées en possession des ruines que les Turcs laissent dans le Bannat. Le retour de l'armée principale à Semlin n'a rencontré presque aucun obstacle, si l'on en excepte le petit combat près de Pancsova, que nous avons rapporté d'après la Gazette du premier de ce mois, & l'attaque de Vipalanka, plus détaillée dans le Bulletin du 5.

« Le Comte de Harrach surprit les Turcs, y est-il dit, le 21 octobre, à la pointe du jour. Les Spahis se jetèrent dans la redoute, & 100 janissaires gagnèrent leurs saïques. Nos troupes, postées à droite & à gauche, canonnèrent celles-ci qui étoient au nombre de 26, & en coulèrent deux à fond. Les Spahis, au nombre de 120, sommés de rendre la redoute, la remirent à condition qu'ils auroient la liberté de se retirer; ils furent escortés jusqu'à Pancsova, par un détachement de nos troupes. L'ennemi a laissé 100 hommes & 35 chevaux sur la place, 12 prisonniers, parmi lesquels est Ibrahim Nemès Patha, 3 drapeaux & 58 chevaux. »

Des lettres de Temeswar ajoutent à ce rapport les circonstances que voici, & qui

prouvent que cette action a été vigoureu-
sement conduite de part & d'autre.

« Le Général-Major de *Harrach* arriva, le 18 Octobre, à *Werschetz* avec les Régimens d'infanterie de *Nicolas-Esterhazy* & de *Palsy*, ainsi qu'avec 3 divisions des *Huffards* de *Graven*. Il continua le lendemain à midi sa marche dans le plus grand silence; & le 21, à la pointe du jour, il se trouva avec son corps aux environs de *Vipalanka*. Le Capitaine *Zigany* se porta d'abord avec son détachement vers les casernes, qui furent forcées, tandis que le Lieutenant *Bradanovich* s'empara de la porte, après avoir chassé un piquet ennemi. L'attaque de la Redoute, exécutée par les Capitaines *Friedburg* & *Hofmeister*, ne fut pas si heureuse: ils furent blessés l'un & l'autre, & leurs gens repoussés. Le Lieutenant *Ranaky*, qui prit le commandement après eux, fut tué, & son monde dut se retirer. Les Volontaires du Régiment d'*Esterhazy* leur succédèrent, mais non pas avec plus de bonheur: le Capitaine *Stuppart* & le Sous-Lieutenant *Slavy* furent tués, le Capitaine *Zigany* & le Lieutenant *Brodanovich* blessés. Les Volontaires du Régiment de *Palsy* attaquèrent aussi infructueusement le flanc gauche de la redoute. Deux Officiers, *Voinovich* & *Schmidt* y perdirent la vie. La Redoute n'étoit pas moins qu'une petite Forteresse: pour la prendre par assaut, l'on devoit avoir des échelles, & cependant l'on en manquoit. Ainsi l'on eût en venir à une capitulation avec l'ennemi, qui obtint la libre sortie pour toute la garnison. L'on compte que le Corps du Général de *Harrach* a eu une centaine de tués, & le double de blessés dans cette action. L'on trouva dans la Redoute plus de 80, & dans la Palanque plus de 60 Turcs tués. »

L'opiniâtre résistance de cette poignée

d'ennemis nous a coûté, du régiment d'*Esterhazi*, 3 Officiers & 20 Soldats tués, 5 Officiers & 104 Soldats blessés; du régiment de *Palsy*, un Officier & 28 Soldats tués, 4 Officiers & 112 Soldats blessés. — Un incident moins heureux s'étoit passé quelques jours auparavant.

« Le 18, on avoit jeté un pont de bateaux sur la *Temesch*, près de *Thomaschevez*; le temps étoit brumeux; les Turcs profitèrent de cette circonstance, tombèrent sur un détachement de nos troupes qui servoit d'escorte, & en massacrèrent le plus grand nombre. L'ennemi passa même le pont, & poussa jusqu'aux magasins; il mit le feu à des meules de foin, & auroit commis de plus grands dommages, si un gros détachement de cavalerie, venant d'*Orlavak*, ne fût survenu, & ne l'eût forcé de se retirer. Cette surprise de l'ennemi avoit presque produit le même désordre qu'à *Lugosch*; car à peine les paysans virent-ils les Turcs, qu'ils quittèrent leurs chariots chargés de foin, d'avoine, & se réfugièrent du côté de *Beskerek*. »

C'est le 27 octobre seulement, que *Sa Maj.* est arrivée à *Semlin* avec 7 bataillons de Grenadiers, 6 de Fusiliers & 3 régimens de Cavalerie. La réunion de ces forces à celles du Général *de Gemmingen*, forme, à ce qu'on présume, une armée de 40 mille hommes. Celle des ennemis se concentre & s'augmente dans la plaine de *Belgrade*. Outre les troupes Ottomanes qui ont repassé le Danube, & qui composoient la principale force du Grand Visir,

il a reçu, suivant l'avis des espions, des détachemens considérables venus de Nissa; ainsi le théâtre de la guerre est reporté de nouveau auprès de Belgrade. On présume que le Général Ottoman y prendra ses quartiers d'hiver, quoiqu'on ne sache qu'imparfaitement le lieu de son séjour actuel.

Tout paroît tranquille en Transylvanie: des lettres de Jassy, du 30 octobre, confirment que le Maréchal de *Romanzof* a joint le Corps du Prince de *Cobourg*, que ces Généraux doivent pénétrer dans la Valachie, & que les Généraux de *Soltikow* & d'*Elmpt* resteront dans la Moldavie. Le premier est près de Jassy, & l'autre s'est avancé vers Hirsch, sur les frontières de la Bessarabie.

Différens avis de la Croatie avoient successivement annoncé que le débordement de la Save, les pluies & les froids bernoient les entreprises du Maréchal de *Laudon*. En effet, le rapport officiel de ce jour, nous informe que ce Général a abandonné le siège de *Gradiska-Turc*, & qu'il a formé un camp près du Vieux-*Gradiska*. Le Pacha de *Banialuka* a formé, de son côté, un camp de 3000 hommes à *Précor*.

Le reste de ce Bulletin d'aujourd'hui se réduit à l'avis suivant :

« Trente-deux saïques turques, venant de

Semendria, ayant été aperçues, le 27 octobre, du camp de Vipalanka, le Major-Général de *Harrach* les fit canonner, & en maitrita trois; le lendemain, dix-huit bateaux ennemis prirent la même route; le feu que l'on recommença mit en désordre l'équipage, qui les abandonna: on fit prendre ces bateaux, chargés de munitions de guerre & de bouche, de peaux, de 100 moutons vivans, &c. — Le 30 du même mois, on prit une faïque ennemie montée de 2 canons. »

L'Empereur a donné les ordres nécessaires pour réparer Schabacz, Dubitza, Novi, Choczim & Jassy, & mettre ces places dans un bon état de défense. On y fait aller, pour cet objet, des Artilleurs de Prague, de Brinn & d'Olmütz.

On assure que le Grand-Duc de Toscane a pris la route de la Croatie, pour aller joindre l'Empereur à Semlin.

Le Chevalier *Keith*, Ministre Britannique à cette Cour, a quitté cette capitale le premier de ce mois, pour retourner à Londres. *M. Hammond*, nouvellement arrivé, reste chargé des affaires d'Angleterre. — Il est arrivé ici successivement deux courriers de Berlin, expédiés par notre Ministre le Prince de *Reuss*. — Le Comte de *Podewills*, Ministre de la Cour de Berlin, a remis une note au Prince de *Kaunitz*, qui a fait partir sur-le-champ un courrier pour l'Empereur.

Le Prince *Rodolphe-Joseph de Colloredo*,

Ministre de Conférence & Vice-Chancelier de l'Empire & de la Cour, est mort ici, généralement regretté, le premier de ce mois, dans la 83^e. année de son âge.

De Francfort sur le Mein, le 16 Novemb.

La situation des choses en Pologne, & la crise politique qui peut en résulter, fixent toute l'attention & l'activité du Cabinet de Berlin. Aussi le bruit s'accrédite qu'il est question, plus que jamais, d'une armée Prussienne de 30 à 45 mille hommes, destinée à former un cordon sur la frontière Polonoise. Deux Compagnies d'Artillerie sont prêtes à marcher, & l'on croit savoir avec certitude que, le 7, des ordres pareils ont été expédiés aux régimens répartis dans la Prusse. On forme le Commissariat de Campagne, & des préparatifs militaires de tout genre, annoncent que la Cour de Prusse a des doutes sur la possibilité de conserver la paix. — Dans l'espace de 24 heures, il est arrivé à Berlin six courriers différens, aussi-tôt réexpédiés.

Nous avons annoncé la mort du Général *de Wunsch*, l'un des Chefs les plus estimés de l'armée Prussienne. Voici une courte notice de sa vie militaire.

Ce Général, né en 1717, dans le Du-

ché de Wirtemberg , entra à seize ans au service militaire du Duc. Il passa ensuite , avec des troupes de Wirtemberg , au service d'Autriche , & fit , en 1737 , 1738 & 1739 , les campagnes contre les Turcs. En 1742 , il prit du service en Bavière , & ensuite en Hollande , après la mort de l'Empereur *Charles VII.* Etant dans l'armée des Alliés , il se trouva aux batailles de *Rocoux* & de *Laufeld.* Du service des Etats-Généraux il passa enfin à celui du Roi de Prusse. En 1756 , il fut placé comme premier Capitaine au bataillon des volontaires d'*Angenelli* , & fut présent , en 1757 , aux batailles de *Breslau* & de *Leuthen.* Avancé alors au grade de major , & après la reprise de Breslau , à celui de Lieutenant-Colonel , avec la permission de lever un bataillon franc , il rendit au Roi , à la tête de ce corps , de grands services dans les années 1758 & 1759 , soit dans le Hildesheim & la Saxe , soit en Bohême. On joignit à son Corps franc un second bataillon , & l'on en forma un régiment. Lors de la marche du Prince *Henri* dans la Bohême , M. de *Wunsch* fut de l'avant-garde ; il força l'ennemi de quitter ses retranchemens , détruisit ses magasins , & retourna ensuite en Saxe ; de-là il se rendit avec son régiment dans l'Empire , prit Bamberg , & détruisit plusieurs

magasins. Ces exploits lui valurent le grade de Colonel. Il fut chargé ensuite de reconnoître l'ennemi près d'Aussig en Bohême, & remplit cette commission à la satisfaction du Roi, qui l'appela à son armée dans la Marche électorale, & l'éleva au grade de Général-Major, deux jours avant la bataille de *Kunersdorf*. Pendant cette action, ce général prit Francfort, fit la garnison prisonnière de guerre; & quoique la bataille fût perdue, il joignit le Roi sans accident, au camp de *Reitwein*. Il fut ensuite détaché dans la Saxe, où il prit les forteresses de Wittenberg & de Torgau, battit par-tout les ennemis, & marcha vers Dresde; mais avant son arrivée cette ville s'étoit déjà rendue. La même année, se donna la mémorable bataille de *Torgau*; le Général *Wunsch* n'avoit que 8 bataillons & autant d'escadrons, tandis que le Corps du Général *S. André* étoit composé de 16 bataillons & de 37 escadrons; les Prussiens firent des prodiges de valeur: l'ennemi perdit son camp avec tous les équipages, 8 canons, 16 chariots munitionnaires, & on fit prisonniers 26 officiers & 650 soldats. Après cette affaire, le Général *Wunsch* marcha contre *Leipsick*, & força, le 13 Septembre, le Comte de *Hohenlohe* de lui rendre la ville & toute la garnison. Il attaqua en-

faite , près de Kemberg , le Corps de *Brentano*, le battit , & prit 1800 hommes, les bagages , un canon & sept chariots munitionnaires. Cette action lui valut l'Ordre du Mérite. Il joignit ensuite près de Maxen le Général *Fink* , & eut le malheur d'être fait prisonnier , sans qu'on pût lui attribuer cette disgrâce ; il resta prisonnier jusqu'à la Paix de Hubertsbourg. En 1763, le feu Roi le fit chef du régiment qui portoit son nom, & l'éleva , en 1771, au grade de Lieutenant-Général ; en 1778 , il commanda un corps particulier dans la guerre de la succession de Bavière , & se distingua par-tout. Le feu Roi , dans ses Œuvres posthumes , rend aux talens militaires de ce Général , toute la justice qui leur est due. Le Roi actuel l'avoit élevé au grade de Général d'infanterie , & décoré du grand Ordre de l'Aigle noir.

Sur la nouvelle de la mort du Prince de *Colloredo*, l'Electeur de Mayence, en sa qualité de grand Chancelier de l'Empire, a conféré *ad interim*, la direction du poste de Vice-Chancelier de l'Empire au Comte d'*Ubraker*, Vice-Président du Conseil Aulique.

E S P A G N E.

De Madrid, le 4 Novembre.

Le 28 du mois dernier, à six heures du

matin, l'Infante *Donna Marie-Anne-Victoire* est accouchée d'un Prince, qui a été baptisé, le même jour, par le Patriarche des Indes, & tenu sur les fonds par Sa Majesté. Il a reçu les noms de *Charles-Joseph-Antoine*.

Malheureusement, peu de jours après, l'Infante a été atteinte de la petite vérole, & y a succombé, le 2, à l'âge de 20 ans. Cette perte si affligeante pour l'Infant *D. Gabriel*, époux de la Princesse, & pour la Famille Royale, ne le sera pas moins pour la Reine de Portugal, mère de l'Infante, & qui avoit vu expirer dernièrement, de la même maladie, son fils le Prince de *Brésil*.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 18 Novembre.

Si le rétablissement de Sa Majesté ne dépendoit que des vœux de son Peuple entier dans l'affliction, nous n'aurions pas la tâche pénible d'annoncer que ces vœux, jusqu'ici, n'ont pas été exaucés. Avec une complexion robuste, un tempérament qu'on croyoit à l'épreuve, le genre de vie le plus modéré, & les affections morales les plus tranquilles, l'auguste Chef de la Nation a été frappé tout-à-coup d'une

maladie, dont les accidens font encore plus alarmans que le mal même. On en connoît les effets mieux que la nature : son siège paroissant s'être fixé à la tête ; il en est résulté un délire, quelquefois convulsif, accompagné de fièvre, interrompu par un sommeil sans soulagement, caractérisé par des symptômes dont la violence n'a cédé que foiblement aux remèdes qui ont été administrés. Non-seulement les espérances qu'on avoit eues le 11 & le 12 ne se soutinrent pas le 13 & le 14, mais l'état du Roi devint encore plus cruel. Malgré plusieurs heures de sommeil, la diminution de la fièvre, la nourriture même que le malade avoit prise avec quelque plaisir, le transport reparut avec plus de force, & ne s'est affoibli que dans la nuit de vendredi à samedi dernier. La fréquence de ces rechutes & leur caractère, laissant les Médecins dans l'incertitude de la durée d'une aussi cruelle situation, le Conseil s'assembla le 13, & le Public fut instruit que l'établissement d'une Régence sembloit devenir nécessaire aux fonctions suprêmes dont S. M. ne pouvoit sitôt reprendre l'exercice. Des lettres circulaires furent envoyées à tous les Membres du Parlement convoqué pour le 26, & des courriers de

Cabinet expédiés aux différens Ministres
Britanniques dans l'Etranger.

Vendredi soir & le samedi suivant, les symptômes perdirent de leur gravité. Le Roi parut beaucoup plus calme qu'il ne l'avoit été; son réveil ne fut suivi d'aucun transport; il conversa même assez long-temps avec le Docteur *Reynolds*, & lui témoigna sa sensibilité sur les peines & la douleur des personnes qui l'entouroient. La nouvelle de cet heureux changement fut reçue à Windsor & à Londres avec un transport d'ivresse. Cependant, la journée du samedi & la matinée de dimanche ramena de nouveaux accidens : on administra un bain tiède & des fomentations à la tête, qui produisirent un bon effet : dans la nuit d'hier lundi le sommeil fut tranquille, & le Bulletin d'aujourd'hui annonce que la nuit a été bonne, mais que l'agitation de la fièvre n'a pas absolument discontinué. En général, quoique ces variations dans l'état de Sa Maj. ne donnent encore que de légères espérances, les intervalles entre les retours du délire sont devenus plus longs, & dans ces momens le Roi a causé plusieurs fois avec calme & présence d'esprit. Comme ce désordre cruel dans la santé du Souverain tient, selon toutes les apparences, à une

cause accidentelle, on espère encore qu'il ne fera que momentané.

L'histoire du royaume n'offrant aucun exemple de cette triste circonstance, il n'existe aucune loi qui détermine à qui doit être confié l'exercice des prérogatives de la Couronne. Le Prince de Galles étant majeur, il semble que la Régence lui est dévolue de droit ; cependant les opinions sont partagées, & il est encore incertain si l'Héritier présomptif est appelé seul à gérer les affaires publiques, comme Régent, ou à présider seulement un Conseil de Régence. Cette décision appartient incontestablement au Parlement, qui s'en occupera après demain, à moins que la santé de S. M. ne s'améliore assez pour permettre à cette Assemblée de séjourner d'un jour à l'autre. En toute autre occurrence, ce malheur public seroit senti comme il doit l'être ; mais il devient encore plus alarmant dans l'état critique où se trouvent les affaires générales de l'Europe. Le Roi y avoit une part immédiate ; ses avis donnoient l'impulsion au Conseil ; il avoit dirigé l'intervention de l'Angleterre aux mouvemens du Nord, & il importe souverainement que les négociations entamées ne se ressentent

pas de l'affreux événement qui consterne la Nation.

Sur la délibération du Conseil Privé, l'Archevêque de Cantorbéry a composé une Prière publique qui sera lue dans les Eglises, pour obtenir, de la Divinité, le rétablissement du Souverain. Une affluence prodigieuse de personnes de tout état a rempli les Temples dimanche dernier.

Les Dissidens, les Catholiques, les Méthodistes, &c. se sont empressés de concourir à cette intercession nationale, par des Oraisons particulières dans leurs Chapelles. Les Juifs en ont récité une très-fervente dans leurs Synagogues. Au service qui se fit dimanche à la Chapelle de Saint-James, on remarqua le plus grand nombre des personnes de la Haute Noblesse, & par tout les larmes des Assistans ont accompagné la lecture de la Prière, dont voici la formule :

« O Dieu de miséricorde ! toi qui tiens dans tes mains & la vie & la mort, écoute, nous t'en conjurons ; les supplications de tes serviteurs, qui s'adressent à toi dans ce jour de calamité. »

« Nous reconnoissons que nos crimes & notre endurcissement ont mérité tes châtimens. Mais, ô grand Dieu ! dans ta colère, tu n'oublies pas ta miséricorde. Daignes donc entendre les prières de tes serviteurs, qui se tournent vers toi avec des cœurs brisés & repentans. »

« Que ta bonté compâissante exauce les vœux ardens qui sont offerts à ta Divine Majesté, en

faveur de notre Souverain Seigneur le Roi, & du peuple que tu as confié à ses soins. Qu'il te plaise éloigner de ce Prince les maux dont tu as voulu l'affliger pour nous punir de nos crimes. Que ta providence le conserve & le soutienne; bénis les moyens employés pour son rétablissement; rends-lui, nous t'en conjurons, son premier état de santé, & permets qu'il puisse continuer, par sa piété & par sa sagesse, à maintenir parmi nous les bénédictions de la vraie religion, de la liberté civile & de la paix publique, jusqu'à ce qu'il te plaise, après longues années, de l'appeler, riche de ses bonnes œuvres, dans ton royaume céleste. »

« Étends, Seigneur! tes bontés sur la Reine, sur le Prince de Galles, & sur toute la famille Royale; sois-leur propice, & ne détournes point tes regards de leur affliction; que la grace céleste les inspire & les guide, & qu'ils reçoivent de ton Saint-Esprit les consolations que toi seul peut distribuer. »

« Nous te supplions enfin de permettre que nous, qui crions à toi dans notre détresse, nous puissions te rendre nos actions de grâces, dans ton temple, pour avoir écouté les vœux de tes serviteurs, & avoir rendu notre Monarque aux arden-tes prières de son peuple. »

« C'est ce que nous te demandons, ô Seigneur! pour l'amour de Jésus-Christ, notre seul médiateur auprès de toi. Ainsi soit-il. »

P. S. du 20. On reçut hier de moins fâcheuses nouvelles de Windsor, & le Roi se trouvoit mieux. *M. Fox*, à qui son Parti avoit expédié un courrier à Turin, où il se trouvoit, est revenu ici avec une incroyable célérité, pour assister à la Séance Par-lementaire d'aujourd'hui.

FRANCE.

De Versailles , le 19 Novembre.

Le 16 de ce mois, la Duchesse de *Fronsac* a pris le tabouret.

Le sieur *Blin* a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la 17^e. Livraison des *Portraits des grands Hommes, Femmes illustres & Sujets mémorables de France, gravés & imprimés en couleur, dédiés au Roi* (1).

De Paris , le 26 Novembre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 22 octobre 1788, portant Règlement pour la nouvelle formation des Etats de la province du Dauphiné; extrait des registres du Conseil d'Etat.

Le Roi, par l'arrêt de son Conseil du 2 août, a ordonné qu'il se tiendrait, le 30 du même mois, dans la ville de Romans, une assemblée des trois Ordres du Dauphiné, afin d'avoir leur vœu & de recevoir leurs Mémoires sur une nouvelle formation des Etats de la province. Sa Majesté s'est fait rendre compte du projet qui a été adopté dans ladite Assemblée: Elle a remarqué, avec une parfaite satisfaction, les vues sages & bien com-

(1) Cette Livraison, qui se trouve chez l'Auteur, place Maubert, n^o. 17, contient les portraits d'Olivier de Clisson & de Jean Carcado de Molac.
biniés

binées qui ont été suivies pour assurer une juste représentation des différentes parties de la province, & pour déterminer l'ordre des élections, leur renouvellement successif & l'organisation intérieure des Etats. Sa Majesté a approuvé, dans son entier & sans aucune modification, toute cette partie du plan arrêté dans l'Assemblée de Romans, mais Elle a suspendu sa décision sur les dispositions qui, par leur importance, lui ont paru devoir être renvoyées à la Délibération des Etats-généraux; & en apportant, par d'autres considérations, quelques changemens à un petit nombre d'articles, Elle a voulu que ses motifs fussent parfaitement connus, & Elle a autorisé ses Commissaires à en donner communication aux trois Ordres de la province assemblés à Romans. Sa Majesté sera toujours disposée à écouter les observations qui tendront à éclairer sa justice, & qui pourront seconder le désir qu'Elle a de concourir à la satisfaction de sa province du Dauphiné; Elle ne tiendra jamais irrévocablement qu'aux principes essentiels de l'ordre public, & aux dispositions qui seront fondées sur les Loix de son royaume, & sur les antiques usages de la Monarchie. A quoi voulant pourvoir: Oui le rapport; le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit:

ART. 1^{er}. Les Etats de Dauphiné seront formés par cent quarante-quatre Représentans ou Députés des trois Ordres de la province, savoir:

Vingt-quatre Membres du Clergé, quarante-huit de la Noblesse, & soixante-douze du Tiers-Etat.

II. Nul ne pourra être admis aux Etats, ni voter pour la nomination des Représentans, qu'il ne soit âgé de vingt-cinq ans accomplis, & de

N^o. 48. 29 Novembre 1788. k

micilié dans le royaume, ou dans le comtat d'Avignon ou Venaissin.

III. Aucun Membre des Etats ne pourra s'y faire représenter par Procureur.

IV. La représentation du Clergé sera formée par trois Archevêques ou Evêques, trois Commandeurs de Malte, sept Députés des Eglises Cathédrales; savoir, un de celle de Vienne, un de celle d'Embrun, un de celle de Grenoble, un de celle de Valence, un de celle de Gap, un de celle de Die & un de celle de Saint-Paul-Trois-Châteaux; cinq Députés des Eglises Collégiales; savoir, un de celle de Saint-Pierre & de Saint-Chef de Vienne, un de Saint-André de Grenoble, un de Saint-Bernard de Romans, un de celle de Crest, & un de celle de Montélimart; deux Curés propriétaires; deux Députés des Abbés, Prieurs, Commendataires, Prieurs simples, Chapelains & autres Bénéficiers; un Député des Ordres & Communautés régulières d'Hommes, y compris celle des Religieux-hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, à l'exception néanmoins des Religieux mendiants; un Député des Abbayes & Communautés régulières de Filles, à l'exception des Communautés mendiantes, pris parmi le Clergé séculier ou régulier de chacune desdites Communautés.

V. L'élection des Députés sera faite de la manière suivante: Les Archevêques ou Evêques s'éliront entre eux, les Commandeurs de Malte seront nommés par leurs Chapitres, ceux des Eglises Cathédrales & Collégiales le seront également par leurs Chapitres. Les Curés seront choisis alternativement dans chaque diocèse suivant l'ordre ci-après; savoir, Vienne & Embrun, Grenoble & Valence, Die & Gap, Saint-Paul-Trois-Châteaux & Vienne, & ainsi successivement. L'élection desdits Curés se fera dans une Assem-

blée formée d'un Député de chaque Archiprêtre , & tenu devant les Evêques des diocèses en tour pour députer.

VI. Les Curés de la province dont les Bénéfices dépendent des diocèses étrangers se réuniront ; savoir, ceux du diocèse de Lyon au diocèse de Vienne, ceux du diocèse de Belley à celui de Grenoble, ceux des diocèses de Sisteron & de Vaison à celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux, & y enverront les Députés de leur Archiprêtre pour concourir aux élections.

VII. Les deux Députés des Abbés & Prieurs, Commendataires, Prieurs simples, Chapelains & autres Bénéficiers, seront aussi choisis alternativement dans chaque diocèse, suivant l'ordre prescrit par l'article V, & leur élection se fera dans une Assemblée convoquée devant les Evêques des diocèses, qui seront en tour de députer, à laquelle seront appelés les Abbés, Prieurs & autres Bénéficiers simples, dont les bénéfices situés dans la province, seront dépendans des diocèses étrangers, en suivant l'ordre expliqué par l'article VI.

VIII. Le Député des Ordres & Communautés régulières d'hommes, sera pris alternativement dans chaque diocèse, en commençant par celui de Vienne, & en observant que les Communautés régulières des diocèses d'Embrun & de Gap, se réuniront à celui de Grenoble, pour ne former entre elles qu'un seul Député ; que celles des diocèses de Die & Saint-Paul-Trois-Châteaux, se réuniront à celui de Valence ; leur élection sera faite dans une Assemblée composée d'un Député de chacune des Communautés régulières à laquelle seront appelés dans l'ordre expliqué ci-dessus, un Député des Communautés régulières des diocèses étrangers, & qui sera tenue par-devant l'Evêque du diocèse de la province, en tour de députer.

IX. Le Représentant des Communautés de filles, sera élu alternativement dans chaque diocèse, suivant l'ordre expliqué par l'article V, & dans une Assemblée formée par les Députés du Clergé séculier ou régulier de chacune desdites Communautés, laquelle sera tenue devant l'Evêque du diocèse en tour de députer.

X. Les Etats s'occuperont le plus tôt possible de diviser la province en arrondissemens ou districts, & d'y répartir les Députés suivant les proportions qu'ils jugeront convenables; mais pour la première convocation seulement; on suivra la division des ressorts des six élections, dans lesquelles les Députés seront répartis de la manière ci-dessous indiquée, d'après les rapports combinés du nombre des feux, de celui des habitans & de la somme de leurs impositions.

XI. La Noblesse, pour l'élection de ses Membres, s'assemblera par districts devant un Syndic qu'elle nommera dans chacun de ces districts; elle répartira ces Députés suivant les arrondissemens qui seront formés par les Etats, & suivant la proportion qui sera par eux indiquée en exécution de l'article ci-dessus: & en attendant cette formation, les Membres de cet Ordre s'assembleront dans le chef-lieu des élections, & nommeront, par la voie du scrutin, onze Députés pour le ressort de l'Election de Grenoble, douze pour celle de Vienna, sept pour celle de Romans, cinq pour celle de Valence, six pour celle de Gap, & sept pour celle de Montélimart. Le procès-verbal de leur nomination sera envoyé au Secrétaire des Etats, & l'on y inscrira le nom des quatre personnes qui auront réuni le plus de voix après les Députés, dans l'ordre indiqué par la pluralité des suffrages.

XII. Pour pouvoir être Electeur dans l'Ordre

de la Noblesse, il suffira d'avoir la Noblesse acquise & transmissible, & de posséder une propriété dans le district.

XIII. Pour être éligible dans le même Ordre, il faudra faire preuve de quatre générations, faisant cent ans de Noblesse, avoir la libre administration d'immeubles, féodaux ou ruraux, situés dans l'arrondissement, & soumis à cinquante livres d'impositions royales foncières, sans qu'il soit nécessaire d'y être domicilié.

XIV. Aucun Noble ne pourra être électeur ni éligible en deux districts à-la-fois. Le Syndic de la Noblesse de chaque district tiendra un rôle dans lequel se feront inscrire les Membres de cet Ordre, qui pourront être électeurs ou éligibles, & cette inscription déterminera irrévocablement pour quatre ans le district dans lequel ils pourront élire ou être élus, sans qu'il soit permis, pendant cet intervalle, de se faire inscrire dans un autre, à moins qu'on n'ait cessé d'être propriétaire dans le premier.

XV. Les maris dont les femmes auront des biens soumis à cinquante livres d'impositions royales foncières, pourront être électeurs & éligibles. Il en sera de même des veuves propriétaires qui pourront se faire représenter par un de leurs enfans majeur, en vertu d'une procuration, au moyen de laquelle ils seront électeurs & éligibles. Les dispositions de cet article auront lieu pour le Tiers-Etat.

XVI. Les Ecclésiastiques & les Nobles ne pourront être admis parmi les Représentans du Tiers-Etat, ni assister aux Assemblées qui seront tenues pour nommer les Députés de cet Ordre.

XVII. Lors de la première nomination des Représentans du Tiers-Etat, le district de l'élection de Grenoble fournira dix-sept Députés; celui de

Vienne, dix-huit; celui de Romans, dix; celui de Valence, sept; celui de Gap, neuf; & celui de Montélimart, onze; dans lequel nombre seront compris les Députés des villes ci-après nommés; savoir, trois pour la ville de Grenoble, deux pour chacune des villes de Vienne, Valence & Romans; & un pour chacune des villes de Gap, Embrun, Briançon, Montélimart, Saint-Marcellin, Die, Crest & le Buis; sauf aux Etats à régler définitivement quelles villes doivent avoir des Députés particuliers, leur nombre & la répartition des Députés des autres villes, bourgs & communautés pour chaque district.

XVIII. Nul ne pourra être Représentant de l'Ordre du Tiers dans les Etats, qu'il n'ait la libre administration de propriétés situées dans l'arrondissement où il devra être élu, & soumis à cinquante livres d'impositions royales foncières, à l'exception du Briançonnois & de la vallée de Queyras, où il suffira de payer vingt-cinq livres d'impositions royales foncières, sans préjudice néanmoins des dispositions portées par l'art. XV.

XIX. Ne pourront être élus ceux qui sont chargés directement ou indirectement d'aucune adjudication ou entreprise d'ouvrage public aux frais de la province.

XX. Aucune personne employée en qualité d'Agent ou Collecteur pour la levée des rentes, dîmes & devoirs seigneuriaux, ne pourra être élue tant qu'elle sera aux gages du Seigneur ou Propriétaire qui l'emploiera.

XXI. A l'égard des Fermiers que la Délibération de l'Assemblée excleroit des Etats pendant la durée de leur ferme, Sa Majesté ne pouvant point admettre sans réserve cette exclusion, même pour la première élection, veut qu'en puisse en élire un dans chacun des six districts qui

partagent la province, sans que cette limitation doive être regardée comme définitivement établie; Sa Majesté se réservant de statuer, d'après une plus ample instruction, sur le droit que peuvent avoir tous les Fermiers, indistinctement, d'être admis aux Etats, quand ils ont d'ailleurs les qualités requises.

XXII. Le Roi ayant égard au vœu des trois Ordres, permet provisoirement, & pour la première élection, qu'on ne puisse élire les Subdélégués du Commissaire départi, leurs Commis & Secrétaires, non plus que ceux qui exercent quelques charges, emplois ou commissions, médiatees ou immédiates dans toutes les parties des finances de S. M.

XXIII. Dans l'Ordre du Tiers-Etat, nul ne pourra être électeur ni éligible en deux lieux à-la-fois. Il sera fait tous les deux ans, par les Officiers municipaux de chaque lieu, un rôle des électeurs & des éligibles. Lorsqu'on y aura été inscrit, on ne participera point aux élections qui se feront dans d'autres Communautés. On ne pourra être inscrit dans le rôle d'une autre Communauté, qu'après le terme de quatre ans, à moins que pendant cet intervalle on n'ait cessé d'être propriétaire dans la première.

XXIV. Les villes qui auront des Députés particuliers, les enverront directement aux Etats, & les nommeront par la voie du scrutin dans leurs Assemblées municipales, auxquelles seront appelés un Syndic de chaque corporation du Tiers-Etat, & les propriétaires domiciliés du même Ordre, payant, savoir, dans la ville de Grenoble, *quarante livres* d'impositions royales foncières, *vingt livres* dans celles de Vienne, Valence & Romans, & dans les autres *dix livres*.

XXV. Dans les autres lieux, même dans ceux

qui sont régis par l'Édit municipal, les Communautés tiendront chacune des Assemblées particulières aux formes ordinaires; pourront néanmoins, celles qui n'ont point de Municipalités, tenir leurs Assemblées devant les Consuls en l'absence des Châtelains. Ces Assemblées seront indiquées par affiches, huitaine à l'avance. Dans les Communautés qui ont des Corps municipaux, on convoquera les Propriétaires payant *six livres* d'impositions royales foncières, & dans les autres, tous les Propriétaires payant *six livres*. On convoquera également dans toutes les Communautés les Propriétaires forains, qui, payant les mêmes charges, auront été inscrits dans le rôle des électeurs.

XXVI. Dans lesdites Assemblées, les Communautés qui n'auront que cinq feux & au-dessous, nommeront chacune un Député, lequel se rendra au lieu destiné pour l'Assemblée de l'arrondissement; celles qui auront un plus grand nombre de feux, nommeront un Député par cinq feux, sans égard au nombre intermédiaire, sauf aux Etats à régler le nombre des Députés des Communautés, suivant une proportion plus juste, s'ils peuvent y parvenir. Les Députés ne pourront être choisis que parmi les propriétaires domiciliés ou forains, qui auront été inscrits dans les rôles des éligibles, & qui auront les qualités prescrites pour être élus aux Etats, sans qu'il soit nécessaire d'être présent à l'Assemblée pour être élu.

XXVII. Les Etats indiqueront les chefs-lieux d'arrondissement ailleurs que dans les villes qui ont des Députés particuliers; & pour la première convocation, les Députés de l'élection de Grenoble se réuniront à Vizille; ceux de l'élection de Vienne, à Bourgoin; ceux de l'élection de Romans, à Beaurepaire; ceux de l'élection de

Valence, à Chabeuil; ceux de l'élection de Gap, à Chorges; & ceux de l'élection de Montélimart, à Dieu-le-fit.

XXVIII. Les Députés des Communautés rassemblés dans le chef-lieu du district ou de l'arrondissement, éliront parmi eux, par la voie du scrutin, un Président & un Secrétaire. Ils nommeront également, par la même voie, ceux qui devront représenter le district aux Etats. Le procès-verbal de cette nomination sera envoyé au Secrétaire des Etats, & l'on y inscrira le nom des six personnes qui auront réuni le plus de voix, après les Députés élus dans l'ordre indiqué par la pluralité des suffrages.

XXIX. Le Roi fera convoquer les Etats chaque année au mois de novembre. Ils pourront à la fin de chaque Assemblée, exprimer leur vœu sur le lieu où devra se tenir l'Assemblée de l'année suivante.

XXX. Les Députés des différens Ordres, sans aucune distinction, recevront *six livres* par jour, sans que ce paiement puisse continuer pendant plus de trente jours, y compris le temps nécessaire pour leur voyage, quand même la tenue des Etats seroit prorogée au-delà de ce terme.

XXXI. Les Etats choisiront leur Président parmi les Membres du premier ou second Ordre de la province, ayant les qualités requises pour être admis aux Etats, & ce Président devra être agréé par Sa Majesté. Il sera élu au scrutin dans le cours de la quatrième année, pour entrer en fonctions l'année suivante; & celui des deux premiers Ordres dans lequel le Président aura été nommé, aura un Député de moins, le Président devant être compté parmi les Membres des Etats.

XXXII. Les Etats nommeront deux Procureurs-généraux-Syndics, l'un pris dans le premier ou

le second Ordre, & l'autre dans celui du Tiers. Ils choisiront dans ce dernier Ordre, un Secrétaire qui ne fera point partie des cent quarante-quatre Députés, sera révocable à volonté, & n'aura que voix instructive.

XXXIII. Le Roi autorise les Etats à choisir pour les recettes & dépenses particulières de la province, un Trésorier qui sera domicilié en Dauphiné, ainsi que ses cautions; il ne sera point Membre des Etats, & ne pourra y entrer que lorsqu'il sera appelé; il sera également révocable à volonté.

XXXIV. Les Etats éliront parmi leurs Membres deux personnes du Clergé, quatre de la Noblesse & six du Tiers-Etat, y compris les deux Procureurs-généraux-Syndics; ces douze personnes, avec le Secrétaire, formeront la Commission intermédiaire; les Membres de cette Commission seront choisis de manière qu'il s'y trouve des Députés de chaque district.

XXXV. Toutes les nominations seront faites par la voie du scrutin, & il sera repris jusqu'à ce que l'une des personnes désignées ait réuni plus de la moitié des suffrages.

XXXVI. Pour secondar les travaux de la Commission intermédiaire, les Etats pourront établir dans leurs arrondissemens, de la manière qu'ils jugeront convenable, des Correspondans qui seront choisis parmi les personnes députées aux Etats.

XXXVII. La Commission intermédiaire élira son Président par la voie du scrutin, dans l'un des deux premiers Ordres.

XXXVIII. Le Président, soit des Etats, soit de la Commission intermédiaire, sera remplacé, en son absence, s'il est de l'Ordre de l'Eglise, par le plus âgé des Gentilshommes; & s'il est

de l'Ordre de la Noblesse, par celui qui se trouvera avoir la première séance dans l'Ordre du Clergé

XXXIX. La Commission intermédiaire tiendra ses séances à Grenoble; sauf aux Etats à demander au Roi qu'elle fût placée dans un autre lieu, si le bien du service l'exigeoit. Les Membres de cette Commission ne pourront s'absenter sans une nécessité indispensable, que pendant trois mois de l'année, de manière cependant qu'ils restent toujours au nombre de huit dans le lieu de son établissement, & les Procureurs-généraux-Syndics ne pourront jamais s'absenter tous deux à la fois.

XL. La Commission intermédiaire s'assemblera au moins une fois par semaine, mais le Président pourra convoquer, & les Syndics pourront requérir des Assemblées plus fréquentes, toutes les fois que le bien du service leur paroitra l'exiger.

XLI. Les Membres de la Commission intermédiaire ne pourront prendre aucune délibération qu'ils ne soient au nombre de sept.

XLII. Les Membres des Etats resteront en place pour la première fois pendant quatre ans sans aucun changement, & après ce terme, il sera élu un nouveau Président, & la moitié des Députés, dans chaque Ordre & dans chaque district, sortira par la voie du sort; deux ans après l'autre moitié se retirera, & ensuite tous les deux ans la moitié sortira par ancienneté, de manière qu'à l'avenir aucun des Membres ne reste dans les Etats plus de quatre ans, à l'exception des Procureurs-généraux-Syndics, qui pourront être continués par une nouvelle élection pour quatre années seulement; ils ne pourront néanmoins être changés tous les deux en même temps; & à cet effet, pour la première fois

l'un des deux Procureurs-généraux-Syndics se retirera par le sort à l'expiration des quatre premières années, & l'autre après six ans.

XLIII. Au premier changement de la moitié des Membres des Etats, on fera sortir, par la voie du sort, un Archevêque ou Evêque, deux Commandeurs de Malte, trois Députés des Eglises Cathédrales, trois Députés des Eglises Collégiales, un Curé, un Député des Abbés, Prieurs & autres Bénéficiers simples, & un Syndic des Communautés régulières. Au second changement, sortiront deux Archevêques ou Evêques, un Commandeur de Malte, quatre Députés des Eglises Cathédrales, deux Députés des Eglises Collégiales, un Curé, un Député des Abbés, Prieurs & Bénéficiers simples, & un Syndic des Communautés régulières.

XLIV. Nul ne pourra être élu, de nouveau, Membre des Etats, qu'après un intervalle de deux ans, depuis qu'il en sera sorti.

XLV. On fera connoître à temps ceux des Membres des Etats, qui par le sort auront été obligés de se retirer, afin que les divers Corps du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat, dans chaque district, puissent les remplacer; il en sera usé de même par la Commission intermédiaire qui sera renouvelée par les Etats aux mêmes époques.

XLVI. Lorsqu'il vaquera des places dans les Etats, avant les époques où les Membres doivent être renouvelés par moitié, les différens Corps du Clergé procéderont à de nouvelles élections; suivant les formes prescrites; & quant aux Députés de la Noblesse & du Tiers-Etat, ils seront alors remplacés dans les divers districts par ceux qui, suivant le résultat du scrutin, auront dans la nomination précédente réuni le plus de suf-

frages après les personnes élues. Ceux qui seront admis à remplir les places ainsi vacantes, ne pourront rester dans les Etats, que jusques au terme où auroient dû en sortir les Députés auxquels ils ont succédé, à moins qu'ils ne soient élus de nouveau dans les Assemblées de district.

XLVII. Lorsque les places vaqueront de la même manière dans la Commission intermédiaire, elle pourra y nommer des Membres des Etats, pris dans le même Ordre & dans le même district; & dans le cas où l'une des places des deux Procureurs-généraux-Syndics viendroit à vaquer, elle pourra en confier les fonctions à l'un des ses Membres; & ces différentes nominations n'auront lieu que jusqu'à la première convocation des Etats.

XLVIII. Les Etats feront la répartition & assiette de toutes les impositions foncières & personnelles, tant de celles qui seront destinées pour le Trésor royal, que de celles qui seront relatives aux besoins de la province. Ils ordonneront, sous l'autorité du Roi, la confection de tous les chemins, ponts & chaussées, canaux, digues & autres ouvrages publics qui se feront aux frais de la province; ils en surveilleront l'exécution, & ils en passeront les adjudications par eux, ou par la Commission intermédiaire, ou par autres Délégués.

XLIX. Les Etats seront chargés de la distribution des dégrèvements accordés par le Roi; ils pourront arrêter sous le bon plaisir de Sa Majesté, les récompenses, les indemnités & les encouragemens qu'ils trouveront convenables pour l'Agriculture, le Commerce & les Arts.

L. Le Roi autorise les Etats & la Commission intermédiaire à vérifier les comptes des Communautés, & à déterminer sur leur requête les dépenses relatives aux réparations des églises, presbytères & autres dépenses particulières à cha-

que Communauté, lorsqu'elles n'excéderont pas à la fois la somme de *six cents livres*. Pourront également les Etats ou la Commission intermédiaire, permettre, jusqu'à concurrence de la même somme, telle levée de deniers ou imposition locale qui sera délibérée par chacune des Communautés, pour acquitter les dépenses autorisées comme ci-dessus. Entend toutefois Sa Majesté que les Etats requerront son approbation sur la demande des Communautés, lorsque les dépenses ou les impositions locales, dont elles solliciteront l'autorisation, s'éleveront à une plus forte somme.

LI. Les villes de la province qui auront à solliciter l'autorisation de quelques dépenses nouvelles, la création, l'augmentation ou la prorogation de quelques octrois ou de quelque autre imposition locale pour y subvenir, enverront leur requête à l'Assemblée des Etats ou à la Commission intermédiaire, qui sera tenue de les adresser, avec son avis, au Conseil. Sa Majesté se réserve de faire connoître ses intentions sur la vérification des comptes des villes, d'après les nouveaux éclaircissements qu'Elle prendra à cet égard.

LII. Le Roi se réserve pareillement d'attribuer successivement aux Etats & à la Commission intermédiaire la surveillance sur d'autres objets d'administration intérieure, & Sa Majesté autorise & invite lesdits Etats & leur Commission intermédiaire, à lui adresser dans toutes les circonstances telles représentations qu'ils jugeront utiles au bien de la province.

LIII. Les Etats ne pourront faire aucun emprunt ni imposer aucune somme pour leurs affaires particulières, qu'après avoir obtenu la permission de Sa Majesté, & sous la condition qu'ils ne feront jamais aucun emprunt qu'en destinant préalablement les fonds nécessaires pour le paiement des intérêts & le remboursement des capitaux, à des époques & à des déterminées.

LIV. Tous les ans, avant leur clôture, les Etats remettront à la Commission intermédiaire, une instruction sur les objets dont elle devra s'occuper, & de l'exécution desque's elle rendra compte lors de leur prochaine convocation.

LV. La Commission intermédiaire ne pourra prendre des délibérations que pour exécuter celles de la dernière Assemblée des Etats, à l'exception des objets qu'il seroit impossible de différer jusqu'à la première Assemblée des Etats, & sous la réserve expresse de leur approbation.

LVI. Dans les Etats & la Commission intermédiaire, il ne pourra être pris de délibération que par les trois Ordres réunis; pourra néanmoins l'un des Ordres faire envoyer jusqu'au jour suivant une délibération proposée.

LVII. Les Procureurs-généraux-Syndics pourront présenter des requêtes, former des demandes devant tous Juges compétens, & intervenir dans toutes les affaires qui pourroient intéresser la province, les Communautés & les Particuliers, après y avoir été autorisés par les Etats ou la Commission intermédiaire.

LVIII. Les Etats nommeront chaque année une Commission particulière pour recevoir les comptes que le Trésorier aura rendus à la Commission intermédiaire, & pour examiner ceux qui ne l'auront pas été; & d'après le rapport des Commissaires, ils arrêteront tous les comptes de l'année.

LIX. Le Trésorier ne pourra disposer d'aucunes sommes sans un mandat exprès des Etats ou de la Commission intermédiaire.

LX. Le tableau de situation des fonds du pays, par recette & par dépense, l'état motivé & nominatif de la répartition des dégrèvements, indemnités, encouragemens, gratifications, seront

insérés dans les procès-verbaux des Assemblées, & rendus publics chaque année par la voie de l'impression ; il en sera envoyé un exemplaire au Conseil du Roi : pourront les Etats ou la Commission intermédiaire en envoyer un exemplaire à chaque Communauté, pour y être déposé dans ses archives.

LXI. Les Etats fixeront le traitement du Président, des autres Officiers de la Commission intermédiaire & des Correspondans ; il régleront les frais de bureau & autres dépenses nécessaires ; tous ces frais, après qu'ils auront été autorisés par Sa Majesté, seront supportés par les trois Ordres.

Et seront sur le présent arrêt expédiées toutes Lettres à ce nécessaires.

Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-deux octobre mil sept cent quatre-vingt-huit.

Signé, DE LOMÉNIE, C^{TE}. DE BRIENNE.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 1^{er} novembre 1788, portant convocation d'une Assemblée de anciens Etats de Franche-comté.

Le Roi étant en son Conseil, agréé & permet que les Etats de Franche-comté soient convoqués à Besançon, le 26 du présent mois, dans la même forme qu'en 1666, à l'effet de délibérer sur la qualité & le nombre de Représentans qu'il conviendra de donner désormais à chaque Ordre & à chaque Partie de la province, sur la forme & l'époque des élections, l'ordre des Séances, le rang entre les Députés, la manière de voter & de délibérer, & sur toutes les autres dispositions qui peuvent concourir à la plus parfaite organisation des Assemblées de cette nature, & au plus grand bien de la province ;

de tout quoi il sera dressé un plan ou projet de formation qui sera présenté à Sa Majesté, pour y être statué en son Conseil.

Déclaration du Roi, donnée à Versailles, le 28 octobre, enregistrée en la Cour des Aides, le 13 novembre, concernant les formes de la répartition & levée des Tailles, & les contestations y relatives.

A l'ouverture de l'Assemblée des Notables, le 6 de ce mois; MONSIEUR, Frère du Roi, M. l'Archevêque de Narbonne & M. le Premier Président du Parlement de Paris, ont prononcé les Discours suivans :

D I S C O U R S

D E M O N S I E U R.

S I R E,

Nous recevons aujourd'hui la récompense la plus honorable que VOTRE MAJESTÉ pût nous donner des travaux auxquels Elle nous a ordonné de nous livrer l'année passée : Elle nous appelle une seconde fois auprès d'Elle, Elle veut bien encore nous consulter. Le premier de nos sentimens doit être la reconnoissance ; & j'ose, au nom des Gentilshommes assemblés ici par l'ordre de Votre Majesté, en déposer l'hommage à ses pieds. Notre devoir en ce moment est de justifier une confiance aussi flatteuse, & notre unique ambition est de nous en montrer dignes. Zèle, respect, amour, tels sont les motifs qui nous animeront : puissent-ils être agréables à Votre Majesté, & puissent nos efforts nous mériter de nouveaux témoignages de son approbation !

DISCOURS de M. l'Archevêque de Narbonne.

SIRE,

L'honneur d'être admis une seconde fois en présence de VOTRE MAJESTÉ, est une des récompenses les plus précieuses que pouvoient mériter le zèle, la franchise, la loyauté de vos fidèles Notables.

Daignez permettre, SIRE., aux Membres du premier Ordre de votre royaume, de vous en témoigner leur plus respectueuse reconnaissance, de porter aux pieds de votre Trône, l'hommage des vœux ardens qu'ils ne cessent de former, pour que Votre Majesté trouve dans l'auguste Assemblée dont elle nous ordonne de lui indiquer la forme, les ressources, les consolations qu'un père tendre & chéri a droit de se promettre du dévouement & du libre effor de ses enfans réunis.

DISCOURS de M. le premier Président du Parlement de Paris.

SIRE,

Vos Sujets sont accoutumés à reconnoître dans tous vos desseins, le caractère de la sagesse & celui de la bienfaisance.

Une première fois VOTRE MAJESTÉ a assemblé les Notables de son royaume, pour les consulter avec confiance sur l'état de ses finances.

Effrayés à l'aspect d'un immense déficit, ils ont prévu que les Etats-Généraux seroient seuls capables de pourvoir à de si grands maux.

Dès ce moment, la Magistrature s'est portée avec zèle vers ce grand moyen de restauration: le Parlement a supplié Votre Majesté de convoquer les Etats, & bientôt tous vos Sujets, conduits par le sentiment du bien général, ont élevé une voix universelle pour porter le même vœu aux pieds du Trône.

Vœu si intéressant lorsqu'il est unanime, si puissant lorsqu'il est l'expression de la nécessité, si pressant lorsque le péril de la chose publique le commande; vœu enfin auquel un bon Roi ne sautoit fermer son cœur.

Vous l'avez écouté, SIRE, vous l'avez couronné, en accélérant le moment où il doit être tout-à-fait accompli, parce que vous êtes, SIRE, aussi juste, aussi tendre envers la Nation entière, que vous l'êtes chaque jour pour chacun de vos Sujets.

Il étoit digne de Votre Majesté de nous apprendre, par cette heureuse résolution, qu'il est dans l'ame des Rois pour les grands objets, une justice, une bonté, une vertu, une sagesse d'un ordre supérieur; que ses vues sont aussi vastes que les plus grands empires, aussi profondes que la science du gouvernement, aussi sublimes que l'art de rendre les hommes heureux; qu'elles embrassent l'ordre public dans toutes ses parties, qu'elles pénètrent tous les besoins, préparent toutes les ressources, & ne choisissent dans les moyens qu'elles emploient, que ceux qui portent l'empreinte de la *régularité* & de la *convenance*.

Ce sont, SIRE, ces deux caractères que vous nous ordonnez aujourd'hui de chercher dans la manière de procéder à la formation des Etats-Généraux.

Déjà, par l'examen des monumens que renferment les dépôts de la Justice, votre Parlement, SIRE, a aperçu ces deux caractères dans la forme pratiquée en 1614; & il s'est prescrit de la réclamer.

Elle paroîtra à Votre Majesté mériter toute son attention, non-seulement à cause des formalités légales dont elle est accompagnée, pour conserver les droits de tous & les droits de chacun,

mais parce que son origine est ancienne, & qu'en même-temps qu'elle fixe le dernier état, elle paroît prouver le véritable usage de la Monarchie.

Votre intention, SIRE, est de prendre la voie la plus capable de constituer de vrais & légitimes Représentans de la Nation, & qu'il leur soit conféré des caractères certains, des titres reconnus & des pouvoirs efficaces.

Qu'il seroit cruel pour l'Assemblée auguste & majestueuse de la Nation, de trouver dans sa propre constitution des obstacles à son activité pour le bien qu'elle se proposera!

Puissent, au contraire, la sagesse du Souverain, l'ardeur des Princes pour le bien public, les lumières du Clergé, l'héroïsme de la Noblesse, le patriotisme des Citoyens, n'avoir à s'occuper, de concert, que du bonheur de la France; que de poser des bases fixes où puissent s'attacher le génie des Peuples, l'habitude de leurs idées, la répétition ordinaire de leurs actions, le cours des opinions raisonnables, la créance des hommes sages, le nœud de la foi publique, & tout ce qui doit se rapporter, se réunir & se combiner pour concourir à la félicité universelle!

Puisse enfin l'esprit de la Nation, par l'unité des vues & des principes, déployer toute son excellence & son énergie, & montrer à l'Univers, dans ce noble spectacle, l'empire François avec toute la supériorité de ses lumières, & toute la plénitude de sa splendeur!

Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord, Comte de Talleyrand, Lieutenant-général des armées du Roi, & Chevalier de ses Ordres, est mort, à Paris, le 4 de ce mois, âgé de 54 ans.

Louis Drummond, Comte de Melfort, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Lieutenant-général des armées du Roi,

est mort, en son château d'Yvoy-le-Pré, dans la 67^e. année de son âge.

Pierre le Mire, Laboureur, Juge en la Justice de Villers-le-Secq, diocèse de Châlons-sur-Marne, & *Madelaine Marguenne*, son épouse, ont célébré, le 28 octobre dernier, la cinquantième année de leur mariage.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 22 Novembre 1788.

Nos lettres de Vienne, du 12, ne nous apprennent rien d'important. L'Archiduc *François* y est de retour de l'armée; il est à croire que l'Empereur suivra ce Prince incessamment, ou qu'il séjournera en Hongrie, car on lui prépare des quartiers à Presbourg, ainsi qu'à sa suite & à l'Etat-Major. Un stérile Bulletin accompagne la Gazette du 12: deux bateaux Turcs & quelques meules de foin brûlées forment tout l'intérêt du rapport venu du Vieux-Gradiska. Celui de Semlin annonce que les Ottomans ont incendié Méhadia, & se sont retirés par Schuppaneck vers Orsowa.

Les nouvelles de Pologne sont tout autrement sérieuses. Le Parti Prussien l'a emporté à la Diète; le Roi & le Conseil-Permanent ont perdu le commandement immédiat & la direction de l'armée, malgré les efforts du Chef de l'Etat & des Partisans

de la Russie. Voici ce que nous apprenne des lettres authentiques en date du 5.

Mais le parti qui se nomme Patriotique, & qu'on appelle le parti Prussien, a fini par l'emporter dans la Séance du 3 novembre, qui dura depuis midi jusqu'à 4 heures du lendemain matin. Il s'agissoit de décider la question, si la direction & le commandement de l'armée seroient confiés à une Commission particulière de guerre, avec des pouvoirs qu'il s'agiroit de déterminer, ou s'ils seroient laissés au Département de guerre du Conseil-Permanent, également avec les pouvoirs qu'on lui prescriroit. En recueillant les suffrages à haute voix, la pluralité fut pour le Département de guerre attaché au Conseil-Permanent; mais lorsqu'on en vint à un scrutin secret, une pluralité de 140 voix contre 114, décida que le commandement de l'armée seroit confié à une Commission particulière, indépendante du Conseil-Permanent, & qui ne recevoit ses pouvoirs que de la Nation assemblée, ou d'une Diète-permanente. Cette résolution, dont il est facile de prévoir les conséquences, a été portée par les Députés de la Diète au Grod, pour y être enregistrée & sanctionnée, malgré les protestations du parti contraire. Pour invalider cette loi, M. l'Ambassadeur de Russie a remis une note, par laquelle il l'a déclarée contraire à l'établissement du Conseil-Permanent, & à la constitution de 1775. Le Roi de Pologne a appuyé cette note par une harangue, dans laquelle Sa Majesté s'est efforcée de prouver à la Nation qu'elle devoit s'attacher uniquement à la Russie, comme la seule & véritable amie de la Pologne; mais les Patriotes ont prouvé le contraire, en alléguant le despotisme que la Cour de Russie & ses troupes exercoient en Pologne.

M. Hailes, nouveau Ministre d'Angle.

terre, est arrivé, le 4, à Varsovie, ainsi que M. de Nassau Siégen, revenu en poste d'Oczakof, qui n'est ni pris, ni probablement bien près de l'être. Toutes les dispositions sont faites en Prusse pour porter, au premier signal, une armée sur la frontière de la Pologne.

Paragaphes extraits des Papiers Anglois & autres.

Il y a quelques mois qu'un Maure, soi-disant Envoyé de l'Empereur de Maroc, & revenant de Tunis, où il dit qu'avoit été sa mission, arriva avec une suite considérable, à bord d'un navire Espagnol à Palma, dans l'Isle de Majorque, où on lui fit une réception convenable à son rang supposé. On lui donna des voitures pour le conduire, & la maison la plus élégante de la ville pour y faire sa résidence. On lui offrit même une garde qu'il refusa. Il lui fut donné des concerts, des bals, des comédies, où assistèrent tous les principaux habitans de l'Isle, qui traitèrent cette Excellence avec le plus grand respect, croyant rendre hommage au Représentant de l'allié de leur Souverain. Il séjourna ainsi parmi eux, ayant tous les jours des fêtes nouvelles, pendant près de six semaines.

Mahomet (c'est le nom que le personnage en question avoit pris) fit dire, peu de jours après son arrivée, au Trésorier de Sa Majesté Catholique, par son Secrétaire-interprète, que l'Empereur son maître lui avoit commandé de relâcher dans quelque partie que ce fût des Etats de Sa Majesté Catholique, s'il avoit besoin d'argent, & de s'adresser au Trésorier pour lui en demander,

le priant en même temps de lui envoyer une somme considérable. » Sa demande fut accordée aussitôt que notifiée. On le défraya de toutes les dépenses à Palma ; on paya le frêt du bâtiment qui l'avoit amené, & d'un autre loué par Son Excellence, pour la ramener avec sa suite à Tanger, les provisions pour le voyage, & on lui fit en outre beaucoup de présens précieux.

Le bâtiment sur lequel Mahomet s'embarqua, ayant été forcé, par les vents contraires, de relâcher à Cieutat, & le Gouverneur Espagnol ayant été informé qu'il y avoit à son bord un Ambassadeur, l'envoya prier de venir à terre avec son cortège, & disposa tout pour le recevoir avec une distinction particulière. Pour faire honneur au Gouverneur de Tetuan, on lui envoya, à l'insu de Mahomet, un Courrier pour lui annoncer l'arrivée de l'Ambassadeur à Cieutat. La réponse de ce Gouverneur fut, que l'Ambassadeur prétendu, & la suite, étoient des imposteurs, & qu'il prioit qu'on les lui envoyât par mer. A leur arrivée, ayant été menés devant lui, on reconnut un Pêcheur Maure dans le Représentant de Sa Majesté Marocaine; & dans l'Interprète, le Secrétaire, & tous les blancs qu'il avoit avec lui, des fugitifs & des renégats Portugais : la suite étoit composée d'esclaves noirs.

Ce groupe grotesque étoit un ramassis de gens qui, depuis quelque temps, s'étoient évadés de Tanger, & dont on n'avoit aucune nouvelle. Ils furent tous dépouillés de leurs habillemens, de l'argent, &c. qu'ils avoient eu l'art de tirer des habitans de Majorque, & ils reçurent ensuite une bastonnade sévère par l'ordre du Gouverneur de Tetuan, après quoi ils furent envoyés au crobet, sans distinction d'Ambassadeur, d'Interprète, ou d'Esclave. (*Gazette des Deux-Ponts.*)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude de ces Paragraphes extraits des Papiers étrangers.*)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06542 1235

